
·HELENÆ·AVGV
STÆ·DVCISSÆ
EX·LIBRIS

# MÉMOIRES

DE

# M^LLE DE MONTPENSIER

## PETITE-FILLE D'HENRI IV

COLLATIONNÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE

AVEC NOTES BIOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

**PAR A. CHÉRUEL**

Maître de conférence à l'École normale, professeur suppléant
à la Faculté des lettres de Paris

---

TOME DEUXIÈME

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE

1858

# MÉMOIRES

DE

# M^LLE DE MONTPENSIER.

II.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et C$^e$, rue Racine, 26.

# MÉMOIRES

DE

# M[lle] DE MONTPENSIER

PETITE-FILLE DE HENRI IV

COLLATIONNÉS SUR LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE

AVEC NOTES BIOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

PAR A. CHÉRUEL

INSPECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

TOME DEUXIÈME



PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE

1858

# MÉMOIRES

DE

# M[lle] DE MONTPENSIER.

## CHAPITRE XI.

(1652.)

Mademoiselle fait refuser l'entrée d'Orléans au conseil du roi. — Discours prononcé par Mademoiselle à l'hôtel de ville d'Orléans. — Mort de Sirot. — Il est enterré à Orléans. — Mademoiselle va trouver les ducs de Beaufort et de Nemours dans le faubourg de cette ville. — On y tient conseil de guerre. — Querelle entre les ducs de Beaufort et de Nemours. — Ils rendent leurs épées à Mademoiselle, qui s'efforce de les réconcilier.—Elle rentre dans la ville. — Lettre de Gaston à Mademoiselle. — Elle fait rendre aux paysans les bestiaux qu'on leur avait enlevés.—Elle rassure les receveurs des deniers royaux, et les partisans de Mazarin, qui se trouvaient à Orléans.—Députation envoyée au roi par le parlement de Paris. — Arrivée de Condé à l'armée des princes (avril 1652).— Lettre de Condé à Mademoiselle.— Étrange opinion de cette princesse sur la conduite des grands et le jugement qu'on doit en porter. —Division entre les généraux. —La présence du prince de Condé les fait cesser. — Condé s'empare de Montargis.—Plein pouvoir envoyé par Monsieur à Mademoiselle. — Les conseillers de ville d'Orléans refusent de recevoir Condé dans cette place.—Mademoiselle se rend à l'hôtel de ville, et montre le plein pouvoir qu'elle avait reçu de Monsieur. — Les conseillers de ville consentent à l'entrée du prince de Condé dans Orléans.

Le lendemain de mon arrivée (1), qui étoit le jeudi saint, l'on me vint éveiller à sept heures pour m'en

(1) On a vu (t. I, p. 362) que Mademoiselle avait fait son entrée à Orléans le 27 mars 1652.

aller me promener dans les rues pour prévenir la tentative que le garde des sceaux (1) vouloit faire pour entrer avec le conseil. Je m'habillai en grande hâte, et j'envoyai querir le maire de la ville et M. le gouverneur (2) pour m'accompagner. Comme les chaînes étoient tendues dans les rues, je ne voulois pas que l'on les baissât; je m'en allai à la messe à pied à Sainte-Catherine, qui est une église proche du pont. Après l'avoir entendue, je m'en allai promener sur le pont, et je montai sur les tourelles du bout qui regardent sur le Portereau, qui est le faubourg de ce côté-là; puis je vis M. de Champlâtreux (3), qui se promenoit devant les Augustins avec quantité de gens de la cour. Comme j'avois beaucoup d'officiers de nos troupes avec moi, je pris plaisir de les faire paroître, afin que l'on vît leurs écharpes bleues, et faire connoître par là que j'étois patronne dans Orléans. Tout le peuple qui étoit sur le pont crioit : *Vive le Roi, les princes ! et point de Mazarin !* Ceux du Portereau répondoient la même chose; ainsi ces cris ne cessoient point, et je crois qu'ils furent même entendus du garde des sceaux, qui en étoit à un quart de lieue. La garde du pont fit une salve, après quoi ces cris redoublèrent, aussi bien que les gardes que j'ordonnai [être augmentées], les trouvant trop foibles : ainsi les *mazarins* connurent n'avoir plus rien à espérer.

---

(1) Le garde des sceaux était Mathieu Molé. Voy. t. I, p. 472.

(2) On a vu (t. I, p. 355) que Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye, était alors gouverneur de l'Orléanais.

(3) Jean-Édouard Molé, fils du président Mathieu Molé. Il fut reçu président à mortier en 1657, et mourut en 1682.

Le Roi partit ce jour-là de Cléry pour aller coucher à Sully. Je dînai chez M. l'évêque (1), homme de mérite, et dont j'eus grand sujet de me louer de la conduite pendant ce voyage. Pendant que j'étois chez lui, le lieutenant général, qui étoit fort *mazarin*, m'apporta une lettre qu'il avoit reçue du garde des sceaux, parce qu'il savoit que j'avois appris qu'il l'avoit reçue ; je la brûlai et lui défendis d'y faire aucune réponse. J'envoyai arrêter des chevaux dans une hôtellerie, que le commissionnaire de l'armée ennemie avoit achetés; enfin j'agissois avec une puissance absolue. J'allai à l'Hôtel-de-Ville, où j'avois ordonné que l'on s'assemblât. Cependant j'avois envoyé Flamarin (2) dans le faubourg entretenir M. de Nemours, qui s'y étoit rendu, selon ce que nous avions résolu à Toury ; il avoit fait la même chose le jour de devant et M. de Beaufort aussi; mais j'eus trop d'affaires pour y pouvoir aller. L'on y attendoit aussi M. de Beaufort, et j'avois dit à Flamarin de me venir dire quand il y seroit arrivé, afin que j'allasse parler à eux.

Comme je fus à l'Hôtel-de-Ville, assise dans une grande chaise, et que je vis un profond silence pour m'écouter, j'avoue que je fus dans le dernier embarras, moi qui n'avois jamais parlé en public et qui étois fort ignorante ; mais la nécessité et les ordres de Monsieur me donnèrent de l'assurance et les moyens de me bien expliquer. Je commençai donc :

---

(1) Il s'agit de l'évêque d'Orléans, Alphonse d'Elbène.

(2) Le comte de Flamarin, ou Flamarens, était chambellan de Gaston d'Orléans. Il fut tué au combat de la porte Saint-Antoine (2 juillet 1652).

« Son Altesse Royale, n'ayant pu quitter les grandes et importantes affaires qu'il a à Paris, n'a pas cru vous pouvoir envoyer une personne qui lui fût plus chère que moi et en qui il pût prendre plus de confiance, ayant l'honneur d'être ce que je lui suis, pour vous protéger contre les mauvais desseins du cardinal Mazarin, ou pour périr avec vous, si l'on ne s'en peut défendre. Son Altesse Royale est non-seulement persuadée du zèle que vous avez pour son service et pour la conservation de ce pays; mais elle m'a commandé de vous faire connoître qu'en cette rencontre vos propres intérêts lui sont aussi chers que les siens, et qu'ils se trouvent tellement unis, qu'il seroit difficile de les séparer. Elle a appris avec beaucoup de douleur les désordres que les troupes ont commis dans Blois et les environs, et elle souffre avec beaucoup de peine que la vengeance du cardinal Mazarin contre elle tombe sur tant de personnes innocentes qui en sont les victimes.

» Son Altesse Royale ne doute pas que, si cette armée mettoit les pieds dans Orléans, elle ne traitât cette ville avec beaucoup plus de rigueur, puisque c'est la capitale de l'apanage, et celle dont Son Altesse Royale porte le nom, et, comme tout ce qui y arriveroit lui seroit plus sensible, elle m'a envoyée pour défendre l'honneur, les biens et les vies de ses habitants, et exposer la mienne en toutes rencontres pour les conserver; et, comme la seule voie pour y parvenir est de n'y point laisser entrer l'ennemi commun, il se trouvera peut-être quelques gens parmi vous qui croiroient manquer à leur devoir, en refusant la porte au Roi, c'est le servir en cette rencontre que de lui conserver

la plus belle et la plus importante ville de son royaume. Qui ne sait pas qu'à l'âge où est le Roi, personne ne doit avoir plus de part en ses conseils que Monsieur et M. le Prince, puisque personne n'a plus d'intérêt à l'Etat et à sa conservation? Ainsi il ne faut que le bon sens pour connoître qu'on doit suivre leur parti, et que c'est celui du Roi, quoique sa personne n'y soit pas, et c'est ce qui cause tous nos malheurs présents, de le voir entre les mains d'un étranger, qui ne songe qu'à ses intérêts, et qui ne se soucie guère ni du Roi ni de l'Etat.

» Et maintenant les ordres qui viennent de lui, où il nomme par abus le Roi, ne doivent point être suivis, mais bien ceux de Son Altesse Royale entre les mains de qui légitimement sa personne et son autorité doivent être. Vous êtes plus obligés que tout le reste de la France à lui obéir, par l'honneur que vous avez de lui appartenir. Son Altesse Royale m'a commandé de vous témoigner qu'elle est satisfaite des bons sentiments que vous avez pour elle, de vous en demander la continuation, de vous assurer de sa protection et de sa bonne volonté, espérant de recevoir des effets de la vôtre. Son Altesse Royale m'a aussi commandé de vous dire que jugeant que la proximité de son armée et de celle de M. le Prince, qui y est jointe, pourroit incommoder en quelque façon la ville, elle m'a ordonné de l'en faire éloigner au plus tôt; et pour cela j'ai mandé à MM. les ducs de Nemours et de Beaufort de me venir trouver pour conférer avec [eux] sur ce sujet.»

Ces messieurs (1) m'avoient fait dire, qu'ils seroient

(1) Il s'agit ici des magistrats municipaux d'Orléans.

bien aises que les officiers qui étoient dans la ville en sortissent, parce que je crois que les cottes de buffle leur font peur, de sorte que je leur dis ensuite que je désirois qu'ils fissent publier un ban dans la ville, à mon nom, jugeant qu'il ne seroit pas obéi à un ordre de la ville, pour faire sortir tous ces officiers des troupes dans vingt-quatre heures, hors qu'ils fussent malades, ou que je leur donnasse permission de demeurer, afin de leur faire connoître que l'on vouloit éloigner tout ce qui leur pouvoit être suspect; que je les priois que dorénavant ils ne fissent rien sans ma participation; que je ne ferois rien de mon côté sans la leur, et que je voulois établir entre nous la dernière confiance. Ils me remercièrent, et après je m'en allai.

En sortant, je vis les fenêtres des prisons de l'Hôtel-de-Ville toutes pleines de nos soldats, qui me demandoient leur liberté. Je demandai à ces messieurs, qui me conduisoient, ce qu'ils avoient fait; ils me dirent que l'on les accusoit de plusieurs choses. Je leur offris de les faire tous pendre dans les places publiques de la ville; ils le refusèrent et me les rendirent tous. Je les envoyai dès le soir à l'armée, et ils leur firent rendre leurs armes et leurs chevaux; car il y avoit des cavaliers, et [ils] étoient en nombre de quarante ou soixante.

Comme je fus de retour à mon logis, je demandai à ces messieurs comme ils étoient contents de moi; car avant que d'aller à l'Hôtel-de-Ville, ils m'avoient dit qu'il seroit bon de concerter ce que je dirois. Je leur dis : « Je sais sur quoi j'ai à parler; si j'y songeois, je ne ferois rien qui vaille; il faut que je dise tout ce qui me viendra dans la tête, et sur toute chose mettez-vous derrière moi; car, si l'on me regarde, je ne saurai plus

où j'en suis. » Ils me dirent qu'il avoit bien paru que je ne les voyois pas et que j'avois fort bien parlé.

J'étois revenue à mon logis pour y attendre des nouvelles de MM. de Beaufort et de Nemours; il n'en venoit point; ce qui me donnoit beaucoup d'inquiétude. Le soir très-tard, M. de Beaufort me manda qu'il n'avoit pu venir, parce qu'il avoit attaqué Jargeau. Cela me mit fort en colère; il le fit de sa tête, sans en parler à M. de Nemours. Cette action fut fort brave, mais si peu d'un capitaine, étant faite mal à propos, que je n'en dirai rien, sinon que nous voulions conserver un pont que nous rompîmes.

Nous y perdîmes assez de gens, entre autres M. le baron de Sirot (1), homme de qualité, de mérite et de réputation parmi les gens de guerre. Il y reçut une blessure au menton, dont il mourut quelques jours après à Orléans. Je l'y avois fait apporter pour être mieux traité; mais tous les soins que l'on put apporter ne servirent de rien. C'étoit un homme nourri dès sa jeunesse dans les armées de l'Empereur en Allemagne; par là l'on peut juger de son expérience dans la guerre, où il avoit reçu un honneur assez extraordinaire, digne de remarque, et que peu de gens ont reçu, d'avoir, dans des batailles, fait le coup de pistolet contre trois rois, sa-

(1) On a remplacé ce nom, dans les anciennes éditions, par celui du baron de Vitaux. Sirot est fort connu par son rôle glorieux à Rocroy, comme Mademoiselle le rappelle dans la suite du passage. On a publié sous son nom des Mémoires. En voici le titre : *Mémoires et vie de messire Claude de Letouf, chevalier, baron de Sirot, lieutenant général des camps et armées du roi* (2 vol. in-12, Paris, 1683).

voir : celui de Bohême, de Pologne et de Suède (1); et même perça le chapeau de ce dernier.

Les médecins dirent qu'il mourut de chagrin. C'étoit un homme roué de coups, qui avoit servi le Roi fort longtemps; et même à la bataille de Rocroy, il contribua beaucoup à la victoire, autant que les officiers, qui ont un chef aussi brave, aussi grand capitaine et aussi vigilant que M. le Prince, pouvoient y servir. Ensuite il ne fut pas récompensé comme il eût mérité; il quitta et s'en alla chez lui en Bourgogne, où Monsieur l'envoya querir. Comme notre armée fut en Beauce, comme j'ai dit, elle étoit fort en état de faire quelque chose; nos coureurs alloient jusqu'à Blois, et donnoient beaucoup d'effroi. M. de Sirot (2) vouloit que l'on fît quelque chose de considérable, et croyoit que M. de Beaufort déféreroit à ses avis; ce qu'il ne fit pas. Je crois aussi qu'il avoit ordre de Monsieur de ne rien faire. Ce bonhomme se fâchoit fort de manquer à faire paroître combien il étoit capable dans la guerre. L'on manqua encore une autre fois Jargeau, de sorte que toutes ces choses causèrent plus sa mort que sa blessure. Il mourut fort chrétiennement et avec beaucoup de résolution. J'eus soin

(1) Les trois rois, désignés par Mademoiselle dans ce passage, sont Frédéric V, roi de Bohême; Wladislas VII, roi de Pologne, et Gustave-Adolphe, roi de Suède.

(2) Les anciennes éditions mettent ici Monsieur (Gaston d'Orléans), au lieu de M. de Sirot. On a ainsi rendu inintelligible ce passage, puisque Gaston n'était pas à l'armée et qu'en aucun cas le duc de Beaufort n'aurait pu lui résister. Deux lignes plus bas on parle des ordres donnés par Monsieur à Beaufort pour ne rien entreprendre. Ce qui est en contradiction complète avec ce que l'on avait dit plus haut, en substituant Monsieur à M. de Sirot.

qu'on lui rendît tous les honneurs funèbres qui furent possibles, et je le fis enterrer à Saint-Pierre-Ensentelée, dans le Martroy (1), à Orléans. L'on lui a mis une épitaphe que beaucoup ont cru que j'ai fait faire, parce qu'elle est fort frondeuse; mais je ne l'ai vue que longtemps après.

Mais revenons à M. de Beaufort: la colère que j'ai vois contre lui se passa contre Brilet, qu'il m'avoit envoyé; l'on lui dit de n'en rien dire à son maître, auquel je mandai de me venir trouver le lendemain, et M. de Nemours aussi. Comme j'eus reçu le matin de leurs nouvelles, l'on mit en délibération si je proposerois à messieurs de la ville de les faire entrer; je jugeai que cela n'étoit pas à propos, et que ce seroit leur donner quelque soupçon, de faire entrer nos généraux accompagnés de tous les officiers, qu'ils ne se pouvoient pas dispenser de mener avec eux; de sorte que cette difficulté fut vidée par la résolution que je fis d'aller au faubourg parler à eux. Il en naquit une de cela, qui fut que ces messieurs doutoient si je devois sortir de la ville, de crainte que l'on ne me laissât point rentrer. Pour moi, je ne mis point cela en doute et je me croyois fort assurée qu'on me laisseroit rentrer, et qu'ainsi je ne fisse aucune difficulté de sortir, et que dans le peu d'intelligence qui étoit entre nos généraux, ils ne prendroient assurément aucune réso-

---

(1) Le Martroy est une place de la ville d'Orléans. Le nom de *martroy* vient probablement de ce que c'était la place des exécutions. Il y avait à Orléans deux églises du nom de Saint-Pierre, dont l'une s'appelait Saint-Pierre-Ensentelée. Mademoiselle écrit *Ensantelay*.

lution qu'en ma présence, et que la marche de l'armée étoit une chose si nécessaire, qu'il falloit absolument que j'allasse la faire résoudre; et que, pour lever tous les soupçons, je mettrois pied à terre à la porte de la ville; qu'y laissant mon carrosse et mes gardes, il n'y auroit rien à craindre.

J'envoyai querir messieurs de la ville, auxquels je dis : « Comme je ne veux rien faire sans votre participation, j'ai voulu vous avertir que je m'en vais dans le faubourg de Saint-Vincent voir MM. les ducs de Beaufort et de Nemours, pour faire partir l'armée dès demain; et quoique j'eusse cru que vous auriez été bien aises de les voir, je n'ai pas voulu le proposer, dans l'appréhension que, voyant beaucoup d'officiers avec eux, cela ne donnât quelque soupçon au petit peuple. » Ils me remercièrent de ma bonté; je partis aussitôt, et j'exécutai à la porte ce que j'avois résolu. M. le comte de Fiesque et Gramont demeurèrent sous la porte à entretenir M. le maire et quelques échevins. J'entrai dans une fort misérable maison, dégarnie de tout, où tous ces messieurs arrivèrent aussitôt après moi. M. de Beaufort me salua assez froidement; M. de Nemours me fit force compliments sur ce qui s'étoit passé à mon entrée, comme fit tout ce qui étoit là d'officiers.

Après avoir parlé quelques moments de ma conquête, je leur dis qu'il falloit parler des affaires pour lesquelles l'on étoit venu; de sorte que tous les gens qui n'assistoient point au conseil sortirent, de sorte qu'il ne demeura que MM. de Nemours, Beaufort, le baron de Clinchamp, lieutenant général des étrangers, le comte de Tavannes, qui l'étoit de l'armée

de M. le Prince, et les maréchaux de camp des deux armées : Coligny, Raré, Languey, Valon et Villars-Orondate (1); le comte de Hollac et Saumery ne l'étoient pas. Mais comme ils commandoient le premier, le régiment d'étrangers de Son Altesse Royale, et l'autre celui d'infanterie, je fus bien aise de les y faire entrer. Gouville y étoit aussi maréchal de bataille de l'armée de M. le Prince; MM. de Rohan et Flamarin y assistèrent aussi; mesdames de Fiesque, de Bréauté et de Frontenac étoient en un coin, et MM. de Croissy et Bermont. Clérambault ne voulut pas être du conseil, quoique maréchal de camp, à cause qu'il servoit en Guienne. Pradine, Préfontaine et La Tour étoient aussi à l'autre coin de la chambre.

La grande question étoit de savoir de quel côté iroit l'armée. Valon opina le premier pour Montargis; Clinchamp fut de cet avis. Celui de Tavannes fut d'aller passer la rivière à Blois, et M. de Nemours aussi, qui se mit fort en colère contre ceux qui étoient d'avis contraire; il vouloit que l'on passât la rivière à quelque prix que ce fût, quoiqu'il m'eût promis le contraire. Je pensai [le] lui dire; il se mit en une furie horrible contre moi; nous étions, M. de Beaufort, M. de Nemours et moi, appuyés contre un vieux coffre de bois, et Clinchamp, qui ne se pouvoit tenir longtemps de-

(1) Ce Villars, qui mourut en 1698, avait dû le nom d'Orondate ou Orondat à sa bravoure et à sa beauté. Orondat est un personnage du roman de *Cyrus*, célèbre par sa bonne mine, et qui charmait toutes les héroïnes du roman. Saint-Simon a raconté la circonstance qui valut ce surnom à Villars (*Mémoires de Saint-Simon*, édit. Hachette, t. II, p. 104).

bout à cause d'une vieille blessure, étoit assis sur un châlit.

Après que tout le monde eut opiné, je demandai à ces messieurs les conseillers leurs avis. Ce qu'ils refusèrent d'abord, disant que ce n'étoit pas leur métier; à quoi je répliquai que ce n'étoit pas le mien; de sorte qu'ils se laissèrent aller à mes persuasions, et furent du grand avis, qui fut le mien; car j'opinai. L'on jugera aisément que ce ne fut pas bien; car les demoiselles parlent pour l'ordinaire mal de la guerre; mais je vous assure qu'en cela, comme en toute autre chose, le bon sens règle tout, et que, quand l'on en a, il n'y a dame qui ne commandât bien des armées. Je conclus pour Montargis, étant le meilleur, parce que l'on alloit dans un très-bon pays, où les troupes subsisteroient bien; que si l'on y arrivoit assez tôt, l'on pourroit envoyer des gens à Montereau; qu'ainsi l'on seroit maître des rivières de Loire et d'Yonne, et que par là l'on couperoit le chemin à la cour, que l'on empêcheroit d'aller à Fontainebleau; que l'avis de Blois me paroissoit mauvais en ce que l'on iroit dans un pays, où l'armée des ennemis avoit été trois semaines et avoit tout pillé; et que donner dix jours de marche aux ennemis, quand l'on les pouvoit couper, il me sembloit que ce n'étoit pas prendre le bon parti; que tout le monde avoit été pour Montargis, et qu'il y falloit aller absolument.

M. de Nemours se mit à jurer et à pester, que l'on abandonnoit M. le Prince, et que, s'il faisoit bien, il se sépareroit de Monsieur. Je lui dis que je croyois que M. le Prince le désavoueroit de ce qu'il disoit, et qu'il ne devoit pas avoir un tel emportement sur une chose

qui n'étoit point contre les intérêts de M. le Prince, qui m'étoient aussi considérables qu'à lui. Je lui dis toutes les choses que je pus pour le ramener : il me menaça de s'en aller; je le priai de m'en avertir quand il le voudroit faire, parce que les ennemis étant proches et forts, il étoit bon de savoir bientôt s'il se voudroit séparer des troupes de Monsieur; que je ne voulois pas qu'elles passassent la rivière, et que je verrois à les mettre en lieu de sûreté. Il étoit si en colère qu'il ne savoit ce qu'il disoit; il se mit encore à pester et à jurer que l'on trompoit M. le Prince, et qu'il savoit bien qui c'étoit. M. de Beaufort lui demanda : « [Qui est-ce?] » Il lui répondit : « C'est vous. » Sur quoi ils se frappèrent tous deux. Mais, comme j'avois la tête tournée, que je parlois à Clinchamp, je ne vis point qui frappa le premier; j'ai su de ceux qui y étoient que ce fut M. de Beaufort, et c'est ce qui a causé ce qui est arrivé depuis; ils mirent l'épée à la main, et l'on se jeta dessus pour les séparer.

Au moment, tout le monde qui étoit dehors entra : ce fut un bruit et une confusion horrible, dont M. de Clinchamp fut bien étonné. Car parmi les étrangers, on a plus de respect envers les gens à qui l'on en doit. M. de Nemours ne voulut jamais donner son épée à personne qu'à moi, avec grande peine, que je donnai au lieutenant des gardes de Monsieur, qui étoit avec moi, aussi bien que celle de M. de Beaufort, que je menai dans un jardin; il se mit à genoux devant moi et me demanda pardon avec tous les déplaisirs possibles de m'avoir manqué de respect. M. de Nemours n'en fit pas de même ; car il fut une heure dans une telle furie que rien n'étoit égal. Je le prêchois et lui disois que

cette action étoit la chose du monde la plus désavantageuse pour le parti, et que les ennemis s'en réjouiroient, comme d'un grand avantage qu'ils remportoient sur nous (1); qu'il montrât en cette occasion le zèle qu'il avoit pour le service de M. le Prince, en sacrifiant sa passion à ses intérêts. Il n'entendoit rien.

D'un autre côté j'étois en grande inquiétude de voir qu'il étoit une heure de nuit, et que j'avois à rentrer dans une ville où le bourgeois pouvoit s'alarmer, et il y avoit assez sujet de le craindre; néanmoins je ne voulus point partir que je ne les eusse raccommodés. Enfin Coligny et Tavannes pressèrent si fort M. de Nemours, qu'ils obtinrent avec beaucoup de peine qu'il me feroit des excuses. Je le priai d'embrasser M. de Beaufort; il me le promit d'une fort méchante manière; mais il falloit prendre de lui ce que l'on pouvoit. Je m'en allai querir M. de Beaufort, et je dis à l'un et à l'autre tout ce que je croyois qu'ils se devoient dire pour les empêcher de parler, sachant bien que M. de Nemours n'auroit pas dit ce que je disois pour lui. M. de Beaufort témoigna la dernière tendresse à M. de Nemours, et beaucoup de douleur de s'être emporté contre son beau-frère; l'autre ne lui dit rien et l'embrassa comme il auroit fait un valet. La tendresse de

(1) On voit, en effet, par les lettres des agents de Mazarin, qu'ils se hâtèrent de répandre cette nouvelle. L'un deux écrit à Mazarin, le 31 mars 1652 : « V. Ém. sait la querelle de M. de Beaufort et de M. de Nemours, qui ont mis l'épée à la main l'un contre l'autre en présence de Mademoiselle. Monsieur a fait partir Raré cette nuit pour les réconcilier; ce qui sera assez difficile, y ayant longtemps qu'ils n'ont pas d'inclination l'un pour l'autre. »

M. de Beaufort alla jusqu'à pleurer, de quoi la compagnie rit un peu, et moi toute la première; ce que je ne devois pas faire; mais je ne m'en sus empêcher. Voyant donc les choses un peu radoucies, je les quittai, et j'ordonnai à tous les officiers de garder chacun leur général, et de ne leur pas obéir jusqu'à ce qu'ils se fussent tout à fait réconciliés, leur enjoignant de tenir la main à les mettre en bonne intelligence.

Je m'en retournai en ma ville, où je trouvai quantité de bourgeois qui étoient ravis de me revoir, sans que pas un demandât pourquoi j'avois tant tardé, ni témoignât de méfiance du séjour que j'avois fait dans le faubourg; je le dis pourtant aux principaux, comme pour leur en donner part. Dès que je fus à mon logis, je dépêchai un courrier à Monsieur, pour lui donner avis de tout ce qui s'étoit passé. Le lendemain, j'envoyai les ordres à l'armée de marcher, qui partit le lendemain dès la pointe du jour. J'écrivis à MM. de Nemours et de Beaufort pour les prier de bien vivre ensemble; ils m'envoyèrent un courrier pour m'assurer qu'ils avoient obéi à mes ordres, tant en cela qu'à marcher; et M. de Clinchamp me manda qu'ils avoient dîné ensemble.

[Le samedi de Pâques (1), l'on me vint dire le matin, qu'il y avoit du canon à Saint-Mesmin qui avoit re-

(1) Le passage entre [ ] ne se trouve pas dans le manuscrit autographe de Mademoiselle. Il semble indispensable pour la clarté du texte; ce qui m'a déterminé à le conserver. D'ailleurs il y a dans le manuscrit de Mademoiselle un signe de renvoi, et il est probable que ce passage avait été transcrit sur une feuille volante, qui aura été perdue.

monté sur la rivière depuis Blois, et qu'ils attendoient de quoi le mener et l'escorter à l'armée. A l'instant, j'envoyai querir ces messieurs, et je leur dis : « Voici une occasion : il faut aller à Saint-Mesmin ; j'irai à cheval, et tous mes chevaux de carrosse serviront à amener ici le canon. Tout ce qui est à moi montera à cheval : il y aura cent bons hommes bien montés ; je prendrai deux cents mousquetaires de la ville, ainsi l'escorte sera assez forte, et nous aurons leur canon. » Ils se mirent tous à rire de voir l'envie que j'avois de faire quelque chose ; je ne trouvois rien d'impossible. Ils me dirent que, si j'avois des troupes, cela se pourroit faire, mais que n'en ayant point, cela étoit difficile, dont je fus très-fâchée.]

Je reçus le même jour la réponse de Son Altesse Royale, à la lettre que je lui avois écrite, qui me donna une sensible joie par la tendresse dont elle me parut remplie ; ce qui m'oblige à la mettre ici :

« Ma fille,

» Vous pouvez penser la joie que j'ai eue de l'action que vous venez de faire : vous m'avez sauvé Orléans et assuré Paris ; c'est une joie publique, et tout le monde dit que votre action est digne de la petite-fille de Henri le Grand. Je ne doutois pas de votre cœur ; mais en cette action j'ai vu que vous avez eu plus de prudence que de conseil (1). Je vous dirai encore que

(1) On a changé cette phrase dans les anciennes éditions, et on y a substitué une pensée toute différente : « mais en cette action j'ai vu que vous avez eu encore plus de prudence que de cœur. »

je suis ravi de ce que vous avez fait, autant pour l'amour de vous que pour l'amour de moi. Dorénavant faites-moi écrire par la main de votre secrétaire les choses importantes, pour les raisons que vous savez.

» Gaston. »

Cette raison est que j'écris si mal qu'on a toutes les peines du monde à lire mon écriture.

A mon arrivée à Orléans, je reçus force plaintes des bourgeois et gentilshommes des environs, des désordres des gens de guerre, qui prenoient les bestiaux [et] les chevaux des laboureurs, battoient, faisoient enfin toutes les violences imaginables, à ce que l'on disoit; brûloient les pieds des paysans pour avoir de l'argent, enfin tous les contes fabuleux que l'on fait aux bonnes femmes des champs. Comme je suis fort sensible à la misère des pauvres, cela m'attendrit, et comme j'aime fort la justice, l'un et l'autre m'obligèrent à faire faire de grandes perquisitions pour y donner ordre. L'on trouva les bestiaux et les chevaux dans les quartiers que l'on fit rendre, et les laboureurs se mirent à leurs charrues, vingt-quatre heures après mon arrivée, comme en pleine paix; l'on alla aux marchés aussi. Pour tous les autres désordres, ils furent trouvés faux, et je fis tout rendre jusques à un poulet; de sorte que l'on me donna autant de bénédictions dans la campagne que dans la ville (1). On ne vendoit plus le

La phrase, telle que je l'ai donnée, est la reproduction exacte du manuscrit.

(1) Les lettres, que l'on recevait à Paris, prouvent que l'on se plaignait amèrement des désordres commis par les soldats aux

sel (1), et les autres droits du roi ne s'y payoient plus; ceux qui avoient accoutumé de les recevoir s'étoient cachés, craignant autant pour leurs personnes que pour l'argent qu'ils avoient déjà reçu; et ce n'étoit pas sans raison, par l'exemple de ce qui avoit déjà été fait dans les autres villes.

On crut si bien que je devois mettre la main sur cet argent, qu'on me vint donner avis qu'il y avoit des sommes considérables et que je les pouvois prendre; pour me le mieux persuader, l'on me dit que je le devois faire pour payer nos troupes et pour en lever de nouvelles; que ce seroit rendre un grand service au parti; que je le pouvois même garder pour moi. Je ne fus pas seulement fâchée; mais j'eus même horreur de cette proposition. La première m'auroit pu toucher, sans la crainte que j'avois que cela ne fît quelque préjudice aux particuliers qui en étoient chargés; ainsi je n'écoutai rien là-dessus. Je fis venir tous les receveurs qui étoient à la ville et aux environs, pour les rassurer et pour leur dire qu'ils ne craignissent rien; que l'argent du roi seroit en sûreté; qu'ils continuassent leurs emplois. J'ai toujours cru qu'il faut en tout temps rendre à César ce qui appartient à César; cette règle a été faite aussi bien pour les souverains que

---

environs d'Orléans. On lit dans le *Journal de Dubuisson-Aubenay* : « Lettres d'Orléans du 1er avril à madame Cornuel, contenant les choses horribles, violements, sacriléges et impiétés commises vers lieux circonvoisins de cette ville-là. »

(1) Tout ce passage depuis *On ne vendoit plus de sel* jusqu'à *Il y avoit quelques officiers du présidial*, manque dans le manuscrit autographe.

pour les sujets, et ils sont obligés de la suivre également. Je les assurai tous de ma protection, sous laquelle ils recommencèrent la levée de tous les droits du roi, dont ils me surent un très-bon gré; et je m'en sus aussi à moi-même de n'avoir manqué à aucun de mes devoirs. Il y avoit quelques officiers du présidial (1), qui avoient des parents dans le service du cardinal Mazarin, qui ne savoient s'ils devoient sortir ou demeurer; je les envoyai querir et leur dis que, pourvu qu'ils ne se mêlassent de rien, je les lairrois en repos chez eux; ce qu'ils firent, et ce sont d'honnêtes gens qui s'appellent Brachet; leur oncle, nommé Belesbat, étoit receveur de la ville.

Comme je revenois de complies des filles de Sainte-Marie, l'on me dit que M. le président de Nesmond (2)

---

(1) On appelait *présidial* un tribunal qui jugeait sans appel les procès, où la somme en litige n'excédait pas deux cent cinquante livres de capital, ou dix livres de rente. Pour les sommes plus considérables, il y avait appel devant les parlements. Les présidiaux avaient aussi une juridiction criminelle : ils jugeaient sans appel les brigandages commis sur les grandes routes, les vols à main armée, les vols avec violence et effraction, les révoltes et rassemblements en armes, les levées de troupes faites sans autorisation, les attentats commis par les vagabonds ou par des soldats en marche.

(2) François-Théodore de Nesmond avait été reçu président à mortier au parlement de Paris, le 20 décembre 1636. Il mourut le 25 novembre 1664. Le *Tableau du parlement* le caractérise en ces termes : « Se préoccupe, va vite, a épousé la sœur de M. le premier président (Guillaume de Lamoignon); est gouverné par elle; a donné sur lui grand crédit à M. le premier président, aussi bien qu'à l'abbé son fils. » Le président de Nesmond mourut pendant le procès de Fouquet, dont il était un des juges. Voy. sur sa mort les *Mémoires de Conrart.*

et messieurs les conseillers, députés du parlement de Paris vers le roi pour lui remontrer la nécessité qu'il y avoit pour le bien de l'État d'éloigner M. le cardinal de Mazarin, étoient à la porte d'Orléans, qui attendoient, il y avoit une heure, pour entrer. A l'instant je donnai ordre que l'on y allât, et MM. de Croissy et de Bermont furent au-devant d'eux. Aussitôt après leur arrivée, ils me vinrent voir et me firent part du sujet de leur voyage, quoique je le susse bien. Je leur en donnai de tout ce qui s'étoit passé à Orléans depuis que j'y étois, et de toutes les choses que j'avois dessein de faire ; ce qu'ils approuvèrent fort.

Ils y séjournèrent le lendemain à cause de la fête, et comme ils étoient à mon logis, l'on leur vint dire qu'il y avoit un valet de pied de la part du roi qui les demandoit avec des lettres; ils s'en allèrent; et, aussitôt après les avoir lues, ils me les envoyèrent montrer par M. de Bermont, leur confrère, qui étoit avec moi. Ces lettres portoient que le Roi leur ordonnoit de l'aller attendre à Gien, où il se rendroit dans peu de jours. Ces messieurs répondirent qu'en passant à Sully ils s'y arrêteroient pour voir s'ils pourroient avoir l'honneur d'être ouïs de Sa Majesté, sinon ils passeroient à Gien. Ils partirent le lendemain; ils me demandèrent deux de mes gardes pour les escorter jusqu'à ce que l'escorte que j'avois mandé que l'on leur envoyât de l'armée fût venue.

Ces gardes rapportèrent une nouvelle qui me donna grande joie, qui fut l'arrivée de M. le Prince à l'armée (1).

---

(1) Condé partit d'Agen le 24 mars, et le 1er avril il était à la tête de l'armée des princes.

Je ne le pouvois croire, tant je le désirois ; et dans la crainte que cela ne fût point vrai, je ne voulus pas que l'on le dît. Le lendemain, à mon réveil, j'en eus la certitude par Guitaut, qu'il m'envoya aussitôt après être arrivé à l'armée, par lequel il m'écrivit et me fit faire toutes les civilités et les assurances de service possibles, comme vous pouvez voir par sa lettre :

« Du camp de Lori (1), le 2 avril 1652.

» Mademoiselle,

» Aussitôt que j'ai été arrivé ici, j'ai cru être obligé de vous dépêcher Guitaut, pour vous témoigner la reconnoissance que j'ai de toutes les bontés que vous faites paroître pour moi, et à même temps me réjouir avec vous de l'heureux succès de votre entrée à Orléans. C'est un coup qui n'appartient qu'à vous, et qui est de la dernière importance. Faites-moi la grâce d'être persuadée que je serai toujours inséparablement attaché aux intérêts de Monsieur, et que je vous témoignerai toujours dans les vôtres que je suis, avec tout le respect et la passion imaginable,

» Mademoiselle,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» LOUIS DE BOURBON. »

La joie que j'eus de son arrivée fut très-grande, car j'espérois que sa bonne fortune accoutumée seroit avan-

---

(1) Mademoiselle écrit Lauri pour Lori, ou Lorris, en Gâtinais (Loiret). On a omis cette indication de lieu dans les précédentes éditions des *Mémoires de Mademoiselle*.

tageuse au parti et qu'elle ne l'abandonneroit pas dans les occasions à l'avenir, comme elle avoit fait par le passé; ce qui parut bientôt après. Je me fis conter par Guitaut toutes les aventures qui lui étoient arrivées par le chemin : il se sauva miraculeusement des troupes du Roi; car Sainte-Maure ne le manqua que d'un quart d'heure; s'il eût été pris (1), ç'auroit été un grand malheur pour la France de perdre un prince qui l'a si bien servie, et qui continue tous les jours en faisant la guerre au cardinal de Mazarin, pour tâcher de le chasser (2). Il est vrai que les services qu'il lui rend présentement ne paroissent pas aux yeux tels que ceux des batailles de Rocroy, Fribourg, Nordlingue et de Lens, et d'un nombre infini de places qu'il a prises; mais il faut que les intentions des grands soient comme les mystères de la Foi. Il n'appartient pas aux hommes d'y pénétrer; on les doit révérer, et croire qu'elles ne sont jamais que pour le bien et le salut de la patrie. L'on doit juger ainsi de celles de M. le Prince, puisque c'est l'homme du monde le plus raisonnable (3). Il fut assez

---

(1) Les précédentes éditions ont ajouté *: on ne lui auroit point fait de quartier*, membre de phrase qui ne se trouve pas dans le manuscrit autographe. Le reste de la phrase a été également modifié. Mademoiselle ne dit pas, comme on l'a imprimé, que la France *eût perdu le prince de Condé*, seulement elle indique qu'elle eût été en péril de le perdre.

(2) Cette partie des Mémoires de Mademoiselle a été écrite pendant que Condé servait dans l'armée espagnole.

(3) Il serait superflu de relever cette étrange opinion de Mademoiselle sur la conduite des grands, dont on doit révérer les desseins à l'égal des mystères de la religion. Son jugement sur Condé, qu'elle trouve *l'homme du monde le plus raisonnable*, ne paraîtra

embarrassé à une hôtellerie de son déguisement; car il faisoit le valet; et comme on lui dit de brider et seller un cheval, jamais il n'en put venir à bout.

Pendant sa prison, M. de Vendôme eut le gouvernement de Bourgogne par commission; le comte d'Harcourt, celui de Normandie (1); le maréchal de L'Hôpital, la Champagne, dont il est lieutenant de roi (2). A leur sortie, M. le Prince changea la Bourgogne à la Guienne avec M. d'Épernon, et le prince de Conti reprit la Champagne jusqu'à ce que le duc d'Enghien fût en âge de l'avoir; car c'est le Berri qui est à M. le prince de Conti. L'on passa en ce temps-là le contrat de mariage au Palais-Royal, en présence de Leurs Majestés, de M. le duc d'Enghien avec ma sœur de Valois, troisième fille du second mariage de Monsieur. J'ai reparlé de l'échange de ces gouvernements, parce que l'on n'auroit pas compris comment M. le Prince n'étant pas bien à la cour, l'on lui avoit laissé passer toute la France pour aller à Bordeaux; et comme il y avoit longtemps qu'il parloit de faire ce voyage pour s'y faire recevoir, cela ne surprit point. Il fit faire une litière

---

pas moins singulier à ceux qui prendront la peine de lire les autres Mémoires de cette époque. Parmi les auteurs qui ont présenté la conduite de Condé sous l'aspect le plus défavorable, il faut citer Coligny-Saligny, dont les Mémoires ont été publiés par la *Société de l'histoire de France*.

(1) Il y a dans le manuscrit autographe : « Et celui de Normandie, le comte d'Harcourt. »

(2) On appelait *lieutenants de roi* des gouverneurs de villes importantes, ordinairement ports et forteresses, qui ne relevaient que du roi. Ils ne dépendaient en rien des gouverneurs et avaient été placés dans les provinces pour diminuer la puissance de ces derniers.

pour faire son entrée, la plus magnifique du monde. Comme il portoit encore le deuil, elle étoit noire, toute chamarrée d'argent, et son carrosse de même.

Outre les avantages que l'on pouvoit espérer de la venue de M. le Prince, comme j'ai déjà dit, elle étoit d'une nécessité extrême, MM. les ducs de Beaufort et de Nemours n'étant réconciliés qu'en apparence, et ne l'étant point dans le cœur. Cela faisoit naître sans cesse des démêlés entre eux, qui causoient des divisions et partialités parmi les officiers, et avoient mis de tels soupçons dans les esprits des étrangers, qu'ils étoient quasi tous prêts à quitter; et pour y remédier, M. de Clinchamp et les autres officiers généraux avoient résolu de m'envoyer prier de venir à l'armée, pour que toutes choses leur parussent être avec ma participation, et que cela seul pourroit rétablir la confiance des étrangers, qui en avoient beaucoup en moi. Ce n'est pas que ces messieurs les généraux fissent rien de leur tête depuis que j'étois à Orléans : ils envoyoient tous les jours me rendre compte de toute chose; sur quoi j'ordonnois ce qu'il me plaisoit. M. de Clinchamp y renvoyoit tous les jours aussi, et il étoit plus soigneux de me rendre toutes sortes de respects et devoirs que les gens de Monsieur; et quand j'envoyois des officiers en sauvegardes pour conserver des maisons ou villages, j'envoyois plutôt de ceux de M. de Clinchamp que des nôtres.

Dieu les délivra de l'embarras où ils étoient en leur envoyant un général, le plus habile et le plus expérimenté qui soit au monde. En arrivant, l'on l'arrêta à la garde; il trouvoit mauvais que l'on ne le laissât pas passer, et ne vouloit pas dire qui il étoit. Un colonel

allemand, nommé Vestrein (1), qui étoit de garde comme il arriva, se douta que c'étoit M. le Prince, mit pied à terre et lui embrassa les genoux. A l'instant toute l'armée le sut, et ce fut la plus grande joie du monde. Il jugea qu'il étoit nécessaire de tenir conseil pour délibérer ce qu'il y auroit à faire, voyant bien que l'on ne pouvoit pas demeurer plus longtemps au poste où l'on étoit, [tant] à cause du lieu que de l'utilité des affaires (2). M. de Nemours, qui croyoit qu'il changeroit tout ce que l'on avoit résolu, et qu'il suivroit son avis, lui conta tout ce qui s'étoit passé dans le faubourg d'Orléans. M. le Prince dit que les résolutions prises dans le conseil, où j'avois bien voulu être, devoient être suivies, quand elles ne seroient pas bonnes; mais que celles que l'on avoit prises étoient telles que le roi de Suède n'eût pas pu mieux prendre son parti, et que pour lui, il l'auroit fait quand je ne l'aurois pas ordonné, dont M. de Nemours fut fort attrapé; de sorte qu'il fit marcher à l'instant, et alla droit à Montargis.

Lorsque l'armée y avoit été, M. de Beaufort y avoit laissé cent mousquetaires de l'Altesse (car l'on appelle les régiments de Monsieur ainsi), et cinquante maîtres (3) de celui de cavalerie, de sorte que l'on croyoit

---

(1) Il est très-difficile de déchiffrer le nom de cet officier allemand. On pourrait encore lire *Vesfoun*, *Vestoun*, *Vestran* ou *Vestrun*. Ce qui est certain, c'est que Mademoiselle n'a pas écrit d'*Estouan*, comme le portent les anciennes éditions de ses Mémoires.

(2) Il y a dans le manuscrit : « soit à cause du lieu que de l'égalité des affaires. »

(3) On désignait, dans l'ancienne organisation de l'armée, les

que ces gens-là étoient maîtres de Montargis; et j'avois envoyé un ordre aux habitants et au gouverneur d'y recevoir l'armée, de sorte que M. le Prince ayant appris cela, ne douta pas d'y être reçu; mais les gens de Monsieur, qui sont peu prévoyants, et qui ne songent pas toujours à ce qu'ils font, avoient donné un ordre de Monsieur à M. Faure, qui en étoit gouverneur, pour faire retourner à l'armée les mousquetaires et les cavaliers.

En partant, les secrétaires de Monsieur avoient donné au mien des blancs signés de Son Altesse Royale, pour s'en servir quand je le jugerois à propos, de sorte que quelquefois dans le commencement j'en envoyois. C'étoit donc un de ceux-là qu'un garde avoit porté à Montargis; il trouva ces troupes sorties du matin seulement, de sorte que sur le bruit de l'arrivée de l'armée, il y eut quelque effroi dans la ville; et Mondreville, qui est un gentilhomme de ce pays-là, qui est à M. le cardinal, se servit de cette frayeur pour les obliger à fermer les portes, de sorte que M. le Prince trouva les choses en l'état que je dis. Il leur envoya dire d'ouvrir les portes, et regarda à sa montre, et leur manda que si, dans une heure, ils n'ouvroient les portes, il feroit piller la ville et pendre tous les habitants; de sorte qu'ils lui ouvrirent, et nous disions qu'il avoit pris Montargis avec sa montre. J'écrivis au

---

cavaliers par le titre de *maîtres*, parce qu'ils étaient accompagnés primitivement d'écuyers et d'archers, et combattaient comme un seigneur, ou *maître*, accompagné de ses vassaux. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier l'organisation des compagnies d'ordonnance du temps de Charles VII.

secrétaire de Monsieur de bonne manière, et j'avois quelque raison d'être un peu en colère; car, sachant que j'étois plus proche de Montargis qu'eux, ils me devoient laisser faire; et je menaçai fort sur cela de m'en aller à Paris et de tout quitter.

Je renvoyai Guitaut, et avec lui un gentilhomme pour aller faire mes compliments à M. le Prince. M. le comte de Fiesque et tous ces autres messieurs allèrent le voir aussi. Pendant leur absence, ces messieurs du parlement repassèrent, qui avoient vu le roi à Sully, à qui la remontrance avoit aussi peu profité que les précédentes. La réponse étant une action enregistrée au parlement, il seroit inutile de la mettre ici. M. de Nesmond me demanda où étoient ces messieurs les conseillers. Je lui dis qu'ils étoient allés voir M. le Prince. Il me répondit : « Si vous le leur avez commandé, ils ne sauroient faillir; mais vous les auriez pu dispenser de ce voyage ; il ne convient guère à des gens de notre métier d'aller ainsi parmi les armées, non plus que d'opiner au conseil de guerre; ce que je ne crois pas qu'ils aient fait. » Je lui dis qu'ils n'avoient garde.

Monsieur m'écrivoit très-soigneusement, tantôt de sa main, et quelquefois de celle de ses secrétaires; car il n'aime pas à écrire. Goulas me manda que Monsieur avoit jugé nécessaire de m'envoyer un plein pouvoir pour commander dans tout son apanage comme lui-même, et pour que les officiers de l'armée m'obéissent. Je mandai que cela n'étoit pas nécessaire, et que l'on m'obéissoit très-volontiers; et j'eus assez de vanité pour croire que cela choquoit l'autorité de ma naissance d'écrire qu'un morceau de parchemin m'en pût donner. Pourtant il ne laissa pas à quelques jours de là

d'envoyer cette patente à Préfontaine, qui la garda dans sa cassette sans que personne le sût, ne jugeant pas à propos de le dire.

Au retour de ces messieurs, qui étoient allés rendre leurs devoirs à M. le Prince, ils me dirent qu'il souhaitoit fort de me venir voir, mais qu'il seroit bien aise de savoir si l'on le recevroit bien à Orléans. Il avoit envoyé querir l'évêque, qui étoit fort de ses amis, et sans le conseil duquel il ne faisoit rien. Il ne jugea pas à propos que M. le Prince vînt à Orléans (1). Le marquis de Sourdis avoit eu une conduite dans toute cette affaire, qui donnoit assez de sujet de croire qu'il étoit *mazarin*. Pourtant, comme l'on doit juger des gens selon leur intérêt, le sien n'étoit pas de l'être, tous ses établissements dépendant quasi de Monsieur. Il a toujours été assez de mes amis; ainsi je le pris un jour à part pour lui demander sincèrement pour qui il étoit; que sa conduite envers Monsieur étoit assez mauvaise, mais que je voulois croire aussi que l'on lui avoit rendu de mauvais offices, et qu'à l'avenir il se conduiroit tout autrement, et particulièrement ayant affaire avec moi; que de cette sorte il répareroit le passé. Il me fit mille protestations de service, et m'assura qu'il en rendroit à Monsieur et à moi en tout, et qu'il seroit content, et que j'aurois tout sujet d'être satisfaite de lui. Je le crus fermement et qu'il feroit en toutes occasions ce que je voudrois. Ce qui me fit croire qu'il auroit de la joie de

(1) Les anciennes éditions ont omis ce passage depuis *Il avoit envoyé* jusqu'à *vînt à Orléans*. C'est évidemment une distraction du copiste qui trouvant le mot *Orléans* à la fin de cette phrase, comme à la fin de la précédente, a sauté l'intermédiaire.

voir M. le Prince; mais [le] lui ayant proposé, il me dit que je me gardasse bien d'en parler, et que je gâterois tout si je le proposois à la ville ; ce qui ne me rebuta point.

J'envoyai querir messieurs de la ville, à qui je donnai une lettre de Monsieur, qui portoit qu'ayant su l'arrivée de M. le Prince à l'armée, et qu'il seroit peut-être nécessaire qu'il vînt à Orléans pour me voir, qu'en ce cas-là ils eussent à le recevoir selon sa qualité, et comme étant parfaitement uni à ses intérêts. Ils me dirent qu'ils s'en alloient assembler la ville pour voir cette lettre, qu'ils doutoient être venue de Paris. Ils avoient quelque raison en cela; car elle n'avoit fait de chemin que de la chambre de Préfontaine à la mienne. J'appris que la peur que le marquis de Sourdis avoit de la venue de M. le Prince étoit qu'il craignoit qu'il ne le chassât. Cette pensée me fâcha; car si je l'avois voulu mettre dehors, je n'aurois eu que faire de M. le Prince; j'avois assez d'autorité, et où il auroit été question de la montrer, je n'aurois pas voulu que M. le Prince y eût été, dans la crainte que l'on eût cru que la mienne seule n'eût pas été assez forte sans soutien.

Le soir, messieurs de la ville me vinrent dire qu'ils ne pouvoient point recevoir M. le Prince sans envoyer à Monsieur; ce que je trouvai fort mauvais, et je leur dis qu'il n'étoit point nécessaire d'envoyer à Paris; que Monsieur m'avoueroit de tout ce que je ferois, et trouveroit fort mauvais s'ils ne faisoient les choses que je désirois. Sur cela, je m'emportai un peu; je les grondai fort, et je leur dis qu'ils s'en allassent, et que j'enverrois dans une heure Préfontaine leur dire ce que je voulois qu'ils fissent. Je dis à ces messieurs qui

étoient avec moi qu'il falloit pousser cette affaire; et que si M. le Prince, après avoir témoigné désirer de me voir, ne venoit point, parce que je n'aurois pas eu le crédit de le faire entrer dans Orléans, cela feroit voir que je n'y ai point de crédit, et commettroit mon autorité et celle de Monsieur; que je devois tout faire à l'égard de M. le Prince dans le commencement d'un raccommodement. Je leur appris que Préfontaine avoit un pouvoir dans sa cassette : il l'alla querir; et après [le] leur avoir montré, ils me conseillèrent de le faire voir dans une assemblée générale, que je proposai de faire le lendemain. J'envoyai Préfontaine dire à la ville que je voulois que l'on s'assemblât, et que je me trouverois à l'Hôtel-de-Ville. J'envoyai querir M. de Sourdis, auquel je montrai mon pouvoir, et je lui demandai s'il n'y avoit rien qui le choquât. Il me dit que non, et qu'il ne feroit jamais difficulté de m'obéir. J'envoyai querir tous les principaux, qui devoient être à cette assemblée, séparément, pour leur faire connoître mes intentions; j'en trouvai quantité de *mazarins*, lesquels je menaçai, et à qui je parlai en demoiselle de ma qualité. Il y en eut un assez hardi pour me dire que le nom de M. le Prince étoit odieux à la ville d'Orléans, et que son grand-père (1) y avoit fait de si grands maux que l'on ne le pardonneroit jamais au nom. Je lui dis : « Le mien étoit du même parti du temps dont vous me parlez, et il n'appartient pas à des bourgeois d'Orléans, ni à qui que ce soit en France, de parler ainsi

(1) Il s'agit ici du bisaïeul de Condé, de Louis de Bourbon, né en 1530 et tué en 1569. Il se signala dans les guerres de religion, et fut quelque temps maître d'Orléans.

des princes du sang; on les doit respecter comme des gens qui peuvent être les maîtres des autres.»

Le lendemain j'allai à l'Hôtel-de-Ville, où d'abord je dis que l'obéissance, que l'on m'avoit rendue jusqu'à présent, m'avoit empêchée de faire voir le pouvoir que Monsieur m'avoit envoyé; et qu'étant persuadée que l'on en devoit plus à ma naissance qu'à toutes les patentes, j'avois négligé de le montrer; mais, puisqu'il y avoit des gens qui n'étoient pas soumis, qu'il étoit bon de le faire voir. Préfontaine le donna au greffier de la ville; et, après que la lecture en fut faite, je dis à l'assemblée : « Présentement que vous voyez le pouvoir que Monsieur me donne, je pense que vous ne ferez plus de difficulté d'obéir à mes ordres. Je suis venue pour vous dire que M. le Prince, étant arrivé à l'armée, désire de me venir voir; je ne doute point que vous ne lui rendiez tous les respects qui sont dus à sa naissance, et encore plus s'il se pouvoit, vu l'union dans laquelle il est avec Monsieur, et à ma considération. C'est un prince à qui toute la France a tant d'obligation, qu'il n'y a pas une ville qui en son particulier ne lui doive toute la reconnoissance possible. » Je m'étendis davantage que je ne fais sur ce que l'on devoit à la naissance et au mérite de M. le Prince, et à l'obéissance que l'on me devoit; et cela avec autant de fierté que l'on m'accuse d'en avoir en toutes mes actions. D'abord je parlois trop bas, l'on ne m'entendit point; j'en fus assez étonnée, parce que je m'étois attendue que l'on me diroit que l'on feroit tout ce que je voudrois. Je ne me rebutai point; je recommençai, et je dis que je voyois bien que j'avois parlé trop bas, puisque l'on ne me répondoit rien. Comme je finissois

ces paroles, tout le monde cria : « Tout ce qui plaira à Mademoiselle, il le faut faire, et que M. le Prince vienne. » Je sortis très-satisfaite, et j'allai dépêcher un courrier à M. le Prince. Le soir, le marquis de Sourdis me voulut parler; je le grondai fort, et je lui dis qu'il n'avoit que faire de craindre M. le Prince; que, si j'avois voulu le chasser, je l'aurois fait, et que je n'attendois personne, quand je voulois faire des coups d'autorité.

Comme j'avois montré mon pouvoir à la ville, il le falloit faire enregistrer au présidial. D'abord que l'on en parla à cette compagnie, quelques-uns en firent difficulté, sur ce que, M. le marquis de Sourdis étant pourvu par le roi, Monsieur pouvoit bien lui commander, mais non pas donner ce pouvoir à un autre, et qu'il n'y avoit point d'exemple que jamais fils de France en eût usé de cette manière dans son apanage. J'en conférai avec les conseillers du parlement de Paris qui étoient avec moi, à qui je dis qu'il me sembloit qu'en l'état où j'étois à Orléans, rien ne me devoit être impossible, et que, quand il n'y auroit point d'exemple de chose pareille, je serois bien aise d'en faire un pour l'avenir; qu'il y avoit [de la gloire] de l'être d'une chose avantageuse, comme celle-là seroit à l'avenir pour tous les fils de France, de pouvoir commettre (1) en des occasions où il n'y avoit jamais eu que le roi qui l'eût fait. Comme la chose n'étoit point injuste, ils furent de mon avis. J'envoyai querir les gens du roi du présidial, entre les mains desquels l'on mit cette patente pour donner leurs conclusions; j'envoyai pareillement

(1) *Commettre* veut dire ici *nommer par commission.*

querir le lieutenant général, homme fort *mazarin*, et duquel j'étois fort mal satisfaite.

Comme cette affaire fut engagée, Saujon, capitaine des gardes de Monsieur, arriva, qui n'étoit pas trop bien avec moi à cause de certaines intrigues qu'il avoit eus avec madame de Fouquerolles (1), dont je n'étois pas satisfaite; car je n'aime point que l'on se vienne mêler dans mon domestique, si je ne l'ordonne. Il venoit chez moi ; je le souffrois; mais c'est être fort mal, quand l'on est réduit là. Après avoir eu part à quelque confiance, il mit dans la tête du marquis de Sourdis qu'il me feroit faire tout ce qu'il voudroit ; de sorte que ledit marquis en étant persuadé, et du crédit qu'il avoit auprès de Monsieur, s'imagina qu'il étoit fort à propos de ne me plus voir, et de prendre prétexte sur ce pouvoir qui choquoit le sien, quoiqu'il l'eût approuvé, et de ne vouloir point que l'on l'enregistrât; de sorte que tous ces messieurs me vinrent trouver pour me dire qu'il ne falloit point se commettre, parce que M. de Sourdis faisant une opposition à l'enregistrement, ou je me trouverois nécessitée à pousser une affaire de laquelle l'événement étoit incertain, ou à lui céder; et pour me persuader que la chose n'étoit rien, ils me dirent sans cesse ce que j'avois dit tant de fois, que la chose étoit si au-dessous de moi qu'il la falloit traiter de cette manière. J'en convenois, mais je trouvois que, pour d'habiles gens, ils m'avoient embarquée mal à propos, puisque c'étoit même

(1) Jeanne Lambert d'Herbigny, dont il a été question dans le premier volume des *Mémoires de Mademoiselle.*

contre mon sentiment ; mais qu'il me sembloit qu'étant au point où j'étois, la chose étoit si peu importante qu'il falloit l'achever, et que, même en des bagatelles, il étoit rude à des personnes comme moi de se dédire.

Je me mis en colère, et je parlai quatre heures là-dessus, tournant l'affaire de tous côtés, et leur faisant voir toujours le but, de quelque manière que je le tournasse. Je ne sais si j'avois raison, mais je défendis si bien ma cause qu'ils en furent tous fort satisfaits, et me dirent que j'avois raison ; mais pourtant ils ne s'y rendirent pas ; de sorte que ma colère ne se diminuant pas, elle me mena jusqu'aux pleurs, me récriant que l'on croiroit que M. de Sourdis tiroit au bâton contre moi, et qu'il l'emporteroit. Enfin, après force lamentations impérieuses, ce qui me faisoit enrager, c'est que tous m'avoient engagée à cela, et puis l'un après l'autre avoient changé ; les conseillers du parlement avoient tenu ferme les derniers ; car ils avoient été même jusqu'à me dire qu'ils croyoient que l'on n'auroit pas fait difficulté de l'enregistrer au parlement de Paris, pour en faire l'exemple dont j'ai parlé. Ces messieurs m'alléguoient que j'avois peu de crédit dans le présidial ; qu'ils étoient tous fort *mazarins*, et que j'y devois avoir égard. Je n'en avois à rien, étant fort aheurtée à mon opinion ; de sorte que tout le jour se passa ainsi, et tout le soir ; et même, comme je ne dormois point, je les envoyai réveiller les uns après les autres pour venir parler à moi, et pour tâcher de les gagner séparément, afin de les trouver tous pour moi, lorsque je les reverrois ensemble.

Le matin ils vinrent me dire que j'étois la maîtresse ; que je ferois tout ce que je voudrois ; mais qu'il falloit

se rendre à la raison, et que ce seroit à cela que je me rendrois et non à leurs très-humbles prières, et qu'il étoit très-important pour le service de Monsieur que j'en usasse ainsi. Enfin je me rendis, et j'envoyai Préfontaine dire à messieurs du présidial de me venir trouver au retour de ma messe.

Comme j'arrivai, et que je sus qu'ils étoient dans mon logis, me revoici aux pleurs. Je fis fermer les fenêtres de ma chambre ; j'essuyai mes larmes et je les fis entrer, et leur dis que je savois qu'ils avoient opiné sur l'affaire que je leur avois proposée; que je les priois d'en demeurer là et de ne pas passer outre, et cela avec une mine riante, comme si c'eût été la chose du monde qui m'eût le plus satisfaite. Voilà le tempérament que ces messieurs trouvèrent ; à quoi je consentis. Je laisse à juger si je ne me fusse pas mieux trouvée de suivre mes premiers sentiments en cela comme j'avois fait en autre chose. M. de Sourdis me vint voir, et nous nous raccommodâmes. Il avoit accoutumé de me donner tous les jours un paquet de confitures, en ayant de très-bonnes, et pendant notre démêlé je n'en avois point eu ; de sorte que je dis à M. l'évêque d'Orléans, qui nous raccommoda, qu'il me restituât tout ce qui m'appartenoit ; ce qu'il fit : car je ne perdis pas un de mes paquets. Ainsi j'en eus beaucoup à l'accommodement.

## CHAPITRE XII

(1652.)

Combat de Bleneau (avril 1652). — Lettre du prince de Condé à Mademoiselle. — Blessure du duc de Nemours. — Le prince de Condé va à Paris. — Mademoiselle intercepte les courriers envoyés à la cour. — Elle fait arrêter l'abbé de Guron.— Lettre de l'abbé de Valavoir à Mazarin. — Mademoiselle quitte Orléans (2 mai) pour se rendre à Paris. — Honneurs militaires rendus à Mademoiselle et à ses *maréchales de camp*, les comtesses de Fiesque et de Frontenac.—Elle arrive à Étampes. — Les armées se trouvent en présence. — On tient un conseil de guerre pour savoir si on livrera bataille. —Mademoiselle fait rentrer l'armée des princes dans Étampes et continue sa marche vers Paris. — Le prince de Condé et le duc de Beaufort viennent à sa rencontre, à Bourg-la-Reine. — Entrée de Mademoiselle à Paris (4 mai). — Elle visite Monsieur et Madame. — Elle va se promener au Cours, et est accueillie avec enthousiasme.—Le duc de Nemours regarde la paix comme nécessaire pour le parti des princes. — Conversation de Mademoiselle avec Condé. — Plaintes de madame de Châtillon; elle paraît se réconcilier avec Condé.—Défaite essuyée par l'armée des princes près d'Étampes (4 mai).— Chagrin qu'en éprouve Mademoiselle. — Échange des prisonniers.— Relations de Mademoiselle avec la reine d'Angleterre. — Son irritation contre madame de Choisy. — Saint-Denis, pris par le prince de Condé (11 mai), est repris par les troupes royales. — Reconnaissance des Suisses pour Mademoiselle. — Négociations entre la cour et les princes; elles sont rompues. — Relations de Mademoiselle avec Gaston d'Orléans et avec le prince de Condé.

Le lendemain que j'eus été à l'Hôtel-de-Ville pour la venue de M. le Prince, les *mazarins* firent courre le bruit que j'avois eu un consentement forcé. J'envoyai querir le corps de ville, dans lequel celui des marchands est compris, auxquels je dis ce sot bruit, et que

c'étoit une chose si ridicule à dire qu'elle se détruisoit d'elle-même, puisque étant dans leur ville avec ma maison seulement, je n'étois pas en état de leur rien faire de force, et que ce que je leur avois demandé étoit si raisonnable, qu'ils n'avoient pu me le refuser. Ils demeurèrent d'accord de ce que je leur disois (1). Puis nous eûmes une conversation sur les affaires publiques; ce qui ne manquoit point toutes les fois qu'ils (2) venoient chez moi; car cela tient les esprits alertes, et est très-bon en guerre civile. Je vis aussi les capitaines de la ville qui font un corps séparé à Orléans, auxquels je dis la même chose; de sorte que tous les entretiens de l'Étape et du Martroy ne furent le soir qu'à tourner les *mazarins* en ridicule; qu'à me louer et souhaiter la venue de M. le Prince, lequel ne put venir dans le temps qu'il reçut mon courrier; car il étoit occupé au camp de Bleneau (3).

La nouvelle de ce combat arriva à Orléans le matin par un paysan qui le dit au capitaine qui étoit de garde à la porte, lequel à l'instant me l'amena. Il me dit que M. le Prince avoit gagné un combat; j'en eus une grande joie. Le soir elle fut changée en inquiétude; car j'appris par des gens qui avoient passé à Gien par eau, que M. de Nemours étoit blessé à mort; je ne savois qu'en croire, n'ayant point de nouvelles de M. le

(1) Passage omis dans les précédentes éditions depuis *et que ce que je leur avois demandé* jusqu'à *de ce que je leur disois.*

(2) Il s'agit ici des conseillers de la ville d'Orléans.

(3) Le combat de Bleneau fut livré le 6 avril 1652, d'après la lettre de Condé qui indique que l'action avait eu lieu deux jours auparavant. On place ordinairement ce combat le 7 avril.

Prince. Je fus tout le jour sur le pont pour voir arriver tous les bateaux qui venoient de Gien ; les gens qui étoient dedans disoient tous la même chose. Il m'envoya le lendemain à trois heures un courrier, et m'écrivit la relation du combat, par laquelle cette action étoit mieux écrite que je ne pourrois faire moi-même ; c'est pourquoi j'ai jugé à propos de la mettre ici.

« A Châtillon-sur-Loing, ce 8 avril 1652.

» Mademoiselle,

» Je reçois tant de nouvelles preuves (1) de vos bontés, que je n'ai point de paroles pour vous en remercier : seulement vous assurerai-je qu'il n'y a rien au monde que je ne fasse pour votre service; faites-moi l'honneur d'en être persuadée, et de faire un fondement certain là-dessus. J'eus avant-hier avis que l'armée mazarine avoit passé la rivière et s'étoit séparée en plusieurs quartiers. Je résolus à l'heure même de l'aller attaquer dans ses quartiers; cela me réussit si bien, que je tombai dans leurs premiers quartiers avant qu'ils en eussent eu avis ; j'enlevai trois régiments de dragons d'abord, et puis je marchai au quartier général d'Hocquincourt que j'enlevai aussi. Il y eut un peu de résistance ; mais enfin tout fut mis en déroute : nous les suivîmes trois heures, après lesquelles nous allâmes à M. de Turenne; mais nous le trouvâmes posté si

(1) La lettre de Condé n'a pas plus échappé que les *Mémoires de Mademoiselle* au système de corrections adopté par les anciens éditeurs. Ils ont ici substitué le mot *marques* à *preuves*. Plus loin, on a remplacé *avant-hier* par *hier*, *puis* par *après*, etc.

avantageusement, et nos [gens] si las de la grande traite et si chargés de butin qu'ils avoient fait, que nous ne crûmes pas le devoir attaquer dans un poste si avantageux. Cela se passa en coups de canon; enfin il se retira. Toutes les troupes d'Hocquincourt ont été en déroute; tout le bagage pris; et le butin va à deux ou trois mille chevaux, quantité de prisonniers, leurs munitions de guerre. M. de Nemours y a fait des merveilles et a été blessé d'un coup de pistolet au haut de la hanche, qui n'est pas dangereux. M. de Beaufort y a eu un cheval de tué, et y a fort bien fait; M. de La Rochefoucauld, très-bien; Clinchamp, Tavannes, Valon, de même, et tous les autres maréchaux de camp; Maré est blessé d'un coup de canon. Hors cela, nous n'avons pas perdu trente hommes. Je crois que vous serez bien aise de cette nouvelle, et que vous ne douterez pas que je ne sois,

» Mademoiselle,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» LOUIS DE BOURBON. »

Ma joie fut augmentée et mon inquiétude cessa, lorsque je sus que M. de Nemours n'étoit pas blessé dangereusement. Je fus bien fâchée de la blessure du pauvre comte de Maré, qui en mourut quelque temps après. Il y eut le nommé La Tour, lieutenant-colonel de Languedoc (1), qui fut tué, et le marquis de La Chaise, premier capitaine au régiment de cavalerie de Valois, tous deux fort braves et honnêtes gens. Aussi-

(1) C'est-à-dire lieutenant-colonel du régiment de Languedoc.

tôt que l'on sut à Paris cet heureux succès, cela fit un fort bon effet, et donna bien de l'inquiétude aux personnes qui s'intéressoient à M. de Nemours, quoique sa blessure ne fût pas mortelle. Madame de Nemours partit aussitôt pour le venir trouver; madame de Châtillon vint avec elle jusqu'à Montargis, qui disoit qu'elle alloit pour conserver sa maison de Châtillon; mais, comme elle fut arrivée à Montargis, elle jugea que de là elle conserveroit bien ses terres, et qu'il y avoit plus de sûreté pour elle, et se mit dans les filles de Sainte-Marie, d'où elle ne sortoit que deux ou trois fois pour aller voir M. de Nemours, quoique des officiers qui vinrent à Orléans en ce temps-là me dirent qu'elle alloit tous les soirs voir M. de Nemours toute seule avec une écharpe; qu'elle croyoit être bien cachée, mais qu'il n'y avoit pas un soldat dans l'armée qui ne la connût.

Rien ne fut égal à la consternation de la cour. Le jour de ce combat, l'on envoya tous les bagages au delà du pont, afin d'être plus en état de se sauver à la première alarme, et de rompre le pont. Si M. le Prince eût bien connu le pays, quelque fatigués que fussent les soldats, il eût poussé l'affaire bien avant, et par conséquent la cour; rien ne lui eût été plus aisé. Et, comme Bleneau n'est qu'à trois lieues d'ici, et que j'y ai souvent passé en allant à Blois et à Orléans, je me suis fait montrer le lieu du combat; mais je ne le vois qu'avec regret de quoi (1) les choses n'allèrent pas mieux pour nous; car l'on n'auroit pas tant essuyé de chagrins que l'on a fait depuis. Ce fut un des canaux

(1) *De quoi* pour *de ce que* est, comme on l'a déjà vu, très-souvent employé dans les *Mémoires de Mademoiselle*.

de communication du canal de Briare qui empêcha que l'on n'allât après M. de Turenne; car M. le Prince n'ayant personne du pays avec lui, et la nuit (1), il ne savoit si c'étoit une rivière et si elle étoit guéable; cela l'arrêta.

Aussitôt après il fut obligé d'aller à Paris, M. de Chavigny lui ayant mandé que sa personne y étoit nécessaire pour s'opposer à ce que le cardinal de Retz pourroit faire contre lui en son absence auprès de Son Altesse royale. Il mena avec lui M. de Beaufort, et M. de Nemours y alla dès qu'il put être transporté.

Pour moi, j'étois à Orléans où je me divertissois à faire prendre tous les courriers qui passoient, n'ayant plus autre chose à faire. Les uns étoient chargés de dépêches, les autres de poulets et de lettres de famille assez ridicules ; de sorte que quand je n'en tirois pas de profit pour le parti, j'avois celui de m'en divertir. L'on prit des gentilshommes du Poitou, par lesquels M. Le Tellier écrivoit à des intendants que l'abbé de Guron (2) s'en alloit en Guienne, Angoumois et Poitou, qui étoit chargé de toutes les affaires du roi. A l'instant, je résolus de le faire arrêter, jugeant bien qu'il y auroit beaucoup de choses qui regardoient les intérêts de M. le Prince en ces provinces, et partant, ceux de Monsieur, avec lequel il étoit fort uni. J'envoyai un exempt des gardes de Monsieur, qui étoit avec moi, avec ordre de l'arrêter lorsqu'il passeroit.

(1) La phrase est elliptique; il faudrait *et comme il étoit nuit.* On l'a complétée dans les anciennes éditions en ajoutant : *et la nuit ne lui permettant pas de reconnoître les lieux.*

(2) Ce nom a été altéré dans les anciennes éditions et changé en *de Guyon.*

Le jour qu'il partit, il arriva des évêques à Orléans, et les agents du clergé qui venoient de la cour. Ils me vinrent voir; je leur demandai si l'abbé de Guron étoit parti de Gien; ils me dirent qu'il étoit venu avec eux jusqu'à Sully, mais qu'il n'avoit osé passer à Orléans, de peur que je ne le fisse arrêter; que même il ne passeroit point à Blois. Je dépêchai (1) à l'exempt de venir au-devant de lui à Saint-Laurent-des-Eaux. Il y arriva si heureusement qu'il prit son valet avec sa cassette, où étoient toutes ses dépêches. Il sut qu'il ne faisoit que de partir ; il courut après, et le prit près de Chambord où il le mena. Le Ralle étoit avec lui qu'il arrêta aussi, sachant que c'étoit un brave homme et grand ingénieur, et qui pouvoit nuire au parti. Il me le manda aussitôt, et m'envoya la cassette, dans laquelle on trouva force commissions pour lever des troupes; il y en avoit aussi pour lever des deniers, et des ordres pour faire raser le château de Taillebourg, qui est à M. le prince de Tarente (2), M. de La Trémouille le lui ayant donné en mariage. Il y avoit [un] projet pour assiéger Brouage, assez mal conçu, et encore plus difficile à exécuter. Le cardinal Mazarin écrivoit à tous les officiers généraux de l'armée de Guienne, et aux gouverneurs des places des provinces que j'ai nommées, le tout en créance sur l'abbé de Guron; ce qui faisoit voir que sa prise étoit assez utile. Je l'envoyai à Blois, et

(1) Le mot *dépêcher* est ici employé dans le sens de *mander*.

(2) Henri-Charles de La Tremoille ou de La Tremouille, prince de Tarente, était né en 1621. Il mourut en 1672. Son père, dont il est question dans la même phrase, était Henri de La Tremoille. Né en 1599, il survécut à son fils et mourut en 1674.

dépêchai un courrier à Son Altesse Royale; j'écrivis aussi à M. le Prince pour lui donner part de la capture que j'avois faite, et lui témoigner la joie que j'aurois si cela lui pouvoit être utile. Monsieur me manda de faire mener l'abbé de Guron à Montargis; j'envoyai querir pour cela de l'escorte, et Le Ralle demeura à Orléans sur sa parole, parce qu'il étoit malade.

A même temps j'appris que Goville, qui étoit capitaine dans le régiment de cavalerie de Condé, avoit été fait prisonnier en escortant madame de Châtillon, qui n'avoit osé s'en retourner à Paris à cause du péril des chemins ; elle avoit été avec l'armée jusqu'à Étampes. J'envoyai un trompette à M. de Turenne et au maréchal d'Hocquincourt, et je leur écrivis pour changer Le Ralle contre Goville. Ils me mandèrent qu'ils l'avoient renvoyé à la prière de madame de Châtillon; et le maréchal d'Hocquincourt, qui étoit ami particulier du Ralle, me pria de [le] lui renvoyer, et qu'il espéroit bien cette grâce de moi; qu'en revanche, de quelque qualité que l'on pût prendre de nos prisonniers, il me les renverroit. Aussitôt que j'eus reçu sa lettre, j'envoyai querir Le Ralle, et lui dis que je le mettois en liberté, mais que je serois bien aise qu'il ne servît point contre nous ; ce qu'il me promit, hors dans son gouvernement de Rethel, où il voulut être libre. Comme c'étoit une chose juste, je [la] lui accordai. Il partit pour continuer son voyage vers le Poitou, où il avoit des affaires particulières. Comme je n'en avois plus à Orléans, l'impatience me prit de retourner à Paris; j'écrivis sans cesse à Monsieur et à M. le Prince pour [qu'il] le pressât de me donner congé.

J'eus curiosité de savoir s'il n'y avoit personne à

Orléans qui eût commerce avec la cour, et l'on chercha les moyens de parvenir à le savoir. L'on trouva que pour cela il falloit faire arrêter un messager à pied qui va deux fois la semaine d'Orléans à Briare, pour y porter les lettres que l'on envoie à Lyon, où le courrier ordinaire passe. D'abord, cette proposition me déplut, ne comprenant pas de quel air l'on pouvoit faire prendre et ouvrir les lettres de mille marchands, dont cela pourroit interrompre le commerce. Enfin, comme l'on m'eut représenté l'utilité que le parti en pourroit recevoir, je m'y résolus, pourvu que l'on ne sût point que c'étoit moi qui l'eût fait faire. Pour cela, j'envoyai un valet de chambre de M. le Prince, qui passoit à Orléans, avec quelques-uns de ses gardes faire cette expédition, dont il revint heureusement; car le soir il m'apporta toutes les lettres. Il y en avoit quantité de marchands qui me firent grande peine à brûler, pour la pitié que j'avois de l'embarras que cela leur feroit. Il y en avoit quantité de tous côtés pour la cour, et, entre autres, une de Guienne en chiffres que j'envoyai à M. le Prince, qu'il fit déchiffrer, et qu'il me manda lui avoir été très-utile. Il n'y en avoit aucune d'Orléans, mais bien de Paris, et d'un lieu où je n'aurois jamais cru qu'on se fût avisé d'écrire à M. le cardinal, car voyant au-dessus qu'elle s'adressoit à lui, j'eus beaucoup de joie, et la trouvai datée de Saint-Sulpice. C'étoit l'abbé de Valavoir, frère de Valavoir qui commande le régiment de M. le cardinal. Elle contenoit ce qui suit :

« Monseigneur,

» Je n'aurois jamais cru qu'en ce lieu j'aurois trouvé occasion de pouvoir servir Votre Éminence, mais ma-

dame de Saujon, ayant su que j'y étois, a désiré de me voir, et m'a fait dire qu'elle me parleroit dans un confessionnal, afin que personne ne s'en aperçût. Cela a été cause que j'ai paru au monde plus homme de bien que je ne suis, ayant prolongé ma retraite. Elle m'a donc dit que j'avertisse Votre Éminence du désir qu'elle avoit de la servir, et que pour y parvenir et lui donner moyen de faire revenir Monsieur, il n'y a qu'à le leurrer du mariage du Roi avec mademoiselle d'Orléans ; que c'étoit un panneau où il donneroit toutes et quantes fois que l'on voudra, et que pour Mademoiselle, il ne s'en soucioit point; que l'on pouvoit gagner Madame par une première femme de chambre nommée Claude, et que l'on l'auroit pour peu d'argent. Enfin Monseigneur, elle est venue de si bonne volonté à moi, que je ne doute pas qu'elle ne continue; c'est pourquoi j'entretiendrai ce commerce, et en cela comme en toute autre chose, je suis,

» Monseigneur

» De Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

» L'abbé de Valavoir. »

Il pouvoit y avoir encore autre chose; mais voilà la substance et le plus essentiel de cette dépêche. Je l'envoyai à Monsieur, et une copie à M. le Prince. Je crois bien que cela ne plut pas à Son Altesse royale, laquelle me fit réponse que les gens qui croyoient ce qui étoit dans cette lettre le connoissoient mal, et qu'il n'avoit nul dessein; et ne me dit pas un mot de madame de Saujon.

Monsieur me mandoit toujours que je fisse un maire

et des échevins; ce qui n'étoit plus nécessaire, ceux qui y étoient ayant fait tout ce que j'avois désiré. La forte passion que j'avois d'obliger M. le Prince me faisoit chercher les moyens de secourir Montrond; mais, comme ils me manquèrent, cela me rendit encore mon séjour plus ennuyeux. J'eus aussi nouvelle, de Paris, de la conférence que M. de Rohan devoit avoir à Saint-Germain, où étoit la cour, avec MM. de Chavigny et Goulas. Quoique M. le Prince m'écrivît avec soin tout ce qui se passoit, je ne laissois pas néanmoins de presser Monsieur de me permettre de l'aller trouver. Il ne me répondit point là-dessus, et me parloit toujours de ce maire et de ces échevins. Comme je vis que mon retour ne tenoit qu'à cela, et que je connus la chose absolument inutile, je dépêchai un trompette à M. de Turenne et au maréchal d'Hocquincourt, qui étoient campés à Châtres (1), sur le grand chemin de Paris à Étampes, pour leur demander des passe-ports. Je les priois de me les envoyer promptement, parce que j'avois envie d'aller à Paris, et comme ils me connoissoient fort impatiente, ils me fâcheroient fort s'ils retardoient mon voyage. Je dépêchai aussi à même temps à Monsieur, et lui mandai qu'ayant fait tout ce qui étoit nécessaire pour son service à Orléans, et m'ennuyant de n'avoir point l'honneur de le voir, j'avois envoyé demander des passe-ports à MM. de Turenne et d'Hocquincourt; que, s'ils n'osoient m'en donner, je le suppliois d'en envoyer demander à la cour, et qu'il me l'envoyât à Étampes.

---

(1) Les précédentes éditions mettent encore ici *Chartres*, au lieu de Chastres, ou Châtres, aujourd'hui Arpajon.

Je partis le 2 de mai d'Orléans et j'allai à Étampes. Je trouvai à Angerville l'escorte que l'on m'avoit envoyée et, comme il faisoit très-beau temps, je montai à cheval avec mesdames les comtesses de Fiesque et de Frontenac, lesquelles m'avoient toujours accompagnée ; et à cause de cela Monsieur leur avoit écrit, après mon entrée à Orléans, des compliments sur leur bravoure d'avoir monté à l'échelle en me suivant ; et au-dessus de la lettre il y avoit mis : *A mesdames les comtesses, maréchales de camp dans l'armée de ma fille contre le Mazarin.* Depuis ce temps-là tous les officiers de nos troupes les honoroient fort, de sorte que Chavagnac (1), qui étoit le maréchal de camp qui commandoit mon escorte, leur dit : « Il est juste que l'on vous reçoive, étant ce que vous êtes. » En même temps il fit faire halte à un escadron d'Allemands qui marchoit devant moi, et il dit au colonel, qui se nommoit le comte de Quinski (Kinski), de saluer la comtesse de Frontenac, qui étoit la maréchale-de-camp. Ils mirent tous l'épée à la main et la saluèrent à l'allemande, et [il] fit tirer tout un escadron pour lui faire honneur, entrant aussi bien dans cette plaisanterie que s'il étoit François. Ce comte étoit personne de qualité et neveu de feu Walstein (2).

A un quart de lieue d'Étampes, tous les généraux et quantité d'officiers vinrent au-devant de moi ; l'on tira

(1) Gaspard, comte de Chavagnac, né en 1624, mort en 1679. Il a laissé des Mémoires qui ont été publiés après sa mort, et qui s'étendent de 1624 à 1695.

(2) Walstein, Waldstein ou Wallenstein, général célèbre dans la guerre de Trente ans, avait été assassiné en 1634.

le canon, et je trouvai le quartier des étrangers, par lequel je passai, en armes.

En arrivant à mon logis, je reçus réponse de M. de Turenne, qui me mandoit qu'il avoit envoyé à Saint-Germain, où étoit la cour, pour les passe-ports que j'avois demandés, et qu'il me les enverroit le lendemain; ce qui me fit séjourner un jour à Étampes. J'y voulus voir toute l'armée en bataille; mais les officiers en firent quelque difficulté, disant que les ennemis pourroient par ce moyen savoir au vrai le nombre qu'ils étoient ; ce qui arrêta fort court ma curiosité, aimant mieux me priver de cette satisfaction que de faire la moindre chose qui pût nuire au parti. Tout ce jour-là j'eus une grande cour de tous les officiers de l'armée, qui s'étoient parés; de sorte qu'ils étoient aussi braves extérieurement qu'intérieurement.

Le matin j'allai à la messe à pied à une église qui étoit si près de mon logis que ma garde en joignoit la porte, avec un nombre infini de gens qui me suivirent; le tambour de la garde battit, et force trompettes et timbales marchoient devant moi; cela étoit tout à fait beau. L'après-dînée j'allai me promener à cheval à une maison qui n'est qu'à un quart de lieue d'Étampes, ayant à ma suite tous les officiers de l'armée: la fantaisie me prit d'aller sur une hauteur; mais l'on m'en empêcha. Si j'eusse suivi mon mouvement, j'eusse vu charger un parti des ennemis, qui ne le fut pas, parce que la vedette (1) qui les vit, crut que c'étoit un corps de garde avancé que l'on avoit mis à cause de moi;

(1) Les anciennes éditions ont remplacé *la vedette*, ou sentinelle, par La Valette.

et ainsi force chevaux de notre armée furent pris au fourrage. La raison que l'on eut pour m'empêcher d'y aller fut que MM. de Tavannes et de Valon, qui ne m'avoient pas quittée d'un moment, avoient mis pied à terre dans la maison, et que par l'envie que j'avois de galopper, j'étois allée à toute bride dans l'avenue de cette maison; si j'y eusse été, ils auroient eu autant de douleur de n'avoir pas été à cette occasion que j'en eus de ne l'avoir pas vue.

Le soir, à mon retour, je trouvai un trompette que M. de Turenne et le maréchal d'Hocquincourt m'envoyoient avec des passe-ports, et ils me mandèrent qu'ils espéroient me voir le lendemain et me venir recevoir hors de leurs quartiers avec l'armée en bataille. Clinchamp, qui étoit un vieux routier en guerre, dit : « Assurément ils n'attendront point Mademoiselle; ils savent qu'elle n'a point vu nos troupes; ils croient que nous serons dehors et nous veulent attaquer; mais il n'importe, il faut demain faire voir l'armée à Mademoiselle. » Je leur dis : « Mais si cela engageoit à un combat, j'en serois bien fâchée; je ne veux point la voir. » Clinchamp dit : « Cela seroit du dernier ridicule que les ennemis eussent proposé de vous rendre un honneur, et que nous ne l'eussions pas fait; nous nous mettrons en lieu de combattre, s'il est à propos, sinon de nous retirer. » Ils me demandèrent l'heure que j'irois les voir; je leur dis que j'y serois à six heures.

Je me réveillai bien plus matin : car ce fut la diane qui m'éveilla; je me levai et m'habillai en grande diligence, et m'en allai aux Capucins pour entendre la messe. En entrant dans l'église, je trouvai le trompette,

qui étoit venu le soir, et que l'on avoit renvoyé toute la nuit pour demander des passe-ports pour l'escorte qui me devoit accompagner jusqu'à leur quartier. Ce trompette me dit : « Je n'ai plus trouvé personne ; notre armée a marché vers Longjumeau. » Je ne doutai point qu'elle ne vînt à nous, et j'envoyai à l'instant en avertir nos généraux, et je m'en allai entendre la messe. J'avoue que je l'entendis avec beaucoup de dévotion, et que je priai Dieu avec bien de la ferveur de nous faire gagner la bataille, que je souhaitois passionnément que l'on donnât ; car je ne doutois pas que ma présence et l'amitié que toute l'armée avoit pour moi ne leur donnât beaucoup plus de courage ; et pour peu d'augmentation, c'eût été une chose extraordinaire : car jamais il n'y eut de si bonnes troupes ni de si bons officiers que les nôtres.

Après avoir entendu la messe, je montai à cheval pour m'en aller où étoit l'armée. Je trouvai en chemin MM. de Tavannes, Clinchamp et Valon, qui venoient au-devant de moi ; ils me dirent que les ennemis marchoient à nous, et qu'il n'y avoit de temps que celui qu'il falloit pour prendre résolution s'il falloit combattre ou non ; qu'il seroit bon pour cela de se retirer à part. Nous nous éloignâmes du monde, et j'appelai mesdames de Fiesque et de Frontenac, que l'on nommoit *mes maréchales de camp*, pour assister à ce conseil de guerre. La comtesse de Fiesque cria de dix pas : « Je ne suis point d'avis que l'on se batte. » Valon me dit qu'il avoit un ordre exprès de Monsieur de ne point combattre ; Tavannes dit qu'il en avoit un pareil de M. le Prince. Pour Clinchamp, il dit : « Là où est Mademoiselle, les ordres que l'on a, qui ne sont point

d'elle, ne subsistent plus; l'on ne doit reconnoître que les siens, et nous devons tous être persuadés que Monsieur et M. le Prince approuveront tout ce que Mademoiselle fera. » Je leur dis : « Si je suivois mon inclination, l'on combattroit; mais pour cela il faut s'en rapporter à ceux qui savent ce que c'est : c'est votre métier et non pas le mien, c'est pourquoi je vous demande à tous vos avis. »

Clinchamp dit que nos forces étoient quasi égales à celles des ennemis; qu'ils n'avoient pas mille chevaux plus que nous, et que ce n'étoit pas une force si au-dessus des nôtres que l'on ne pût espérer une bonne issue du combat; que j'étois la maîtresse; que c'étoit à moi de décider, et que l'affaire pressoit. Je leur dis que j'appréhendois l'événement d'un combat, et qu'il valoit mieux rentrer dans la ville; je leur ordonnai pour cela de faire marcher les troupes; de sorte que le peu de temps qu'elles demeurèrent en bataille me les fit voir assez à la hâte, ne voulant pas seulement qu'elles s'arrêtassent pour me saluer. Tous les soldats me demandoient à se battre, et me crioient : *bataille! bataille!* Je leur disois : « Il n'est pas à propos de la donner. » Après avoir vu toute l'armée rentrée dans la ville, je montai en carrosse pour continuer mon voyage à Paris.

Comme j'arrivai à Chastres, où étoit postée leur armée (1), je trouvai à la garde un maréchal de camp, nommé le baron d'Apremont, qui me fit compliments sur le déplaisir que messieurs leurs généraux avoient eu de ne me pouvoir attendre, comme ils m'avoient mandé;

(1) L'armée du parti opposé.

mais qu'ils étoient partis en diligence pour aller attaquer Étampes. J'eus une vraie douleur d'en être partie; car ils n'auroient jamais fait cette entreprise, si j'y eusse été. Il m'offrit à dîner, et me dit que M. de Turenne avoit donné ordre que l'on m'en apprêtât à son logis de chair et de poisson : car c'étoit un jour maigre; je l'en remerciai, ne voulant pas m'amuser. Ledit sieur d'Apremont me donna vingt maîtres et un cornette qui les commandoit, du régiment de La Marcousse, pour m'escorter; et lui me vint conduire à un quart de lieue de Chastres, que je trouvai fort dégarni de troupes : la garde de cavalerie étoit fort foible, et celle d'infanterie de même; et il n'étoit resté nulle troupe dans le quartier que le régiment de la Couronne, qui étoit arrivé la veille fort foible et fort fatigué d'une longue marche. Le lieutenant-colonel, nommé Lajonis (1), m'accompagna, aussi bien que M. d'Apremont; mais il parloit bien davantage; ce qui me réjouit fort : car j'avois bien envie de trouver quelqu'un qui répondît à mes questions. M. d'Apremont ne le faisoit que par monosyllabes, et Lajonis n'étoit pas de même.

Après qu'ils m'eurent quittée, passant à Longjumeau, l'on y fit repaître mes chevaux, et pendant ce temps j'entretins mon officier, qui n'avoit jamais vu Paris et qui souhaitoit fort de le voir, et il se fût volontiers donné à moi; mais je ne trouvai pas que lui ni sa troupe nous fussent utiles, et négligeai fort le zèle qu'il me parut avoir pour moi. Il passa un courrier; et l'ha-

---

(1) On a imprimé dans les anciennes éditions *Laloin*. On ne peut lire dans le manuscrit autographe que *Lajonis* ou *La Jonis*.

bitude que j'avois de faire arrêter tous ceux que je voyois, me fit dire que l'on l'arrêtât. Aussitôt il commanda quatre ou cinq maîtres pour aller après. L'on me l'amena. Je lui demandai où il alloit, il me répondit : « A Taillebourg en Saintonge, pour le faire raser. » Je lui dis : « Je l'ai empêché une fois de l'être ; je suis bien fâchée de ne pouvoir faire la même chose ; passez votre chemin : si je vous avois trouvé plus avant, vous n'auriez pas passé librement. » Comme nous fûmes vers le Bourg-la-Reine, cet officier qui m'escortoit me demanda si j'avois dit en partant d'Étampes que nos partis qui étoient en campagne ne lui dissent rien ; je lui dis que non, et que je ne savois pas si l'on m'escorteroit ; et sur cela, il me demanda un passe-port. J'envoyai querir mon secrétaire, qui le fit sur la portière de mon carrosse, et je le signai. Cela étoit assez honorable pour moi, qu'à deux lieues de son quartier et douze du nôtre, il n'osât faire ce chemin sans passeport.

Je trouvai M. le Prince au Bourg-la-Reine(1), qui venoit au-devant de moi ; il étoit accompagné de M. de Beaufort, du prince de Tarente, de M. de Rohan et de tout ce qu'il y avoit de gens de qualité de Paris. Il mit pied à terre ; il me salua et monta dans mon carrosse,

(1) Mademoiselle fait son entrée à Paris le 4 mai. On lit dans le *Journal de Dubuisson-Aubenay* : « Samedi 4 mai, Mademoiselle, fille aînée du premier lit de M. le duc d'Orléans, arrive de la ville d'Orléans en celle de Paris, au palais d'Orléans, accompagnée du prince de Condé et du duc de Beaufort. M. de Nemours l'est venu voir et a été porté en chaise dans le palais d'Orléans, où il a marché à pied, comme étant encore foible. »

et après m'avoir fait mille compliments et protestations de service, il me dit que Monsieur étoit en colère contre moi de ce que j'étois revenue sans ordre; que, nonobstant cela, il l'auroit amené au-devant de moi, sans qu'il étoit au lit avec un peu de fièvre. Après cela, il se mit à féliciter les comtesses de Fiesque et de Frontenac de s'être trouvées en tant de belles occasions. Je rencontrai mesdames les duchesses d'Épernon et de Sully, qui venoient aussi au-devant de moi; j'arrêtai pour les mettre dans mon carrosse.

M. le Prince et elles me firent conter tout ce qui s'étoit passé à mon entrée à Orléans, et à quoi je m'occupois pendant le séjour que j'y avois fait. Je leur dis que les premières semaines je ne sortois point; que je me promenois dans les places; que j'allois aux couvents à la messe, et au salut dans les églises; [que] je jouois aux quilles dans mon jardin; entretenois deux ou trois fois par jour M. le maire, les échevins, et une le prévôt de police; j'écrivois à Paris et à l'armée, et signois mille passe-ports; même je me moquois de moi de me voir occupée à des choses, à quoi j'étois si peu propre; et puis je trouvois que j'avois tort, m'en acquittant assez bien; et que, sur la fin, je sortois de la ville; je m'allois promener à cheval et faire collation à toutes les jolies maisons de près d'Orléans, et que M. le marquis de Sourdis m'en avoit donné une, et M. l'évêque; mais que tous ces divertissements ne m'avoient pas empêchée d'avoir envie de revenir, ni de troubler (1), par le regret

(1) Il y a bien dans le manuscrit *de troubler*. On lit, dans les anciennes éditions, *redoubler*.

que j'avois de les perdre, la joie que je sentois de les voir.

Comme j'arrivai à Paris, tout le peuple sortit hors de la ville, et je trouvai le chemin une lieue durant bordé de carrosses; tout le monde portoit sur le visage la joie que l'on avoit de mon retour et du bon succès de mon voyage. Je trouvai le palais d'Orléans plein de monde; j'abordai Monsieur : il me parut la mine assez riante; j'allai le saluer dans son lit. M. le Prince demeura toujours en tiers, de peur que Monsieur ne me dît quelque rudesse sur mon retour. Je lui voulus rendre compte de mon voyage : il me dit qu'il étoit malade et qu'il ne pouvoit ouïr parler d'affaires; que ce seroit pour une autre fois. Je ne laissai pas de lui conter ce que j'avois appris en passant dans le quartier des ennemis; qu'ils étoient allés attaquer Étampes : ce qui lui donna un peu d'inquiétude, et à M. le Prince aussi; mais je les assurai que j'avois laissé les officiers si alertes, que je ne pouvois croire qu'il en fût mésarrivé.

J'allai saluer Madame à sa chambre, laquelle m'y avoit attendue patiemment, n'ayant guère de joie de me voir revenir triomphante d'une occasion où j'avois été si utile au parti, et de songer qu'elle n'étoit bonne à rien. M. le Prince m'y mena; comme elle n'avoit pas une grande amitié pour lui, elle se récria que ses bottes sentoient le *Roussi* (cuir de Russie) : c'est une senteur qu'elle hait fort, et qui la bannit quasi de tout commerce; de sorte que M. le Prince fut contraint de sortir de sa chambre. Il alla dans le cabinet, où il fut en bonne compagnie; car tout ce qu'il y avoit de femmes m'y étoit venu attendre. Madame me reçut assez bien; je lui fis ma visite courte, à mon ordinaire, et m'en allai en rendre

une à tout ce qui m'attendoit dans son cabinet. M. le Prince me dit : « Il faut que vous alliez au Cours : tout le monde sera bien aise de vous y voir, et pour la rareté du fait, d'avoir vu en même jour une armée et le Cours. » Madame de Nemours m'y mena dans son carrosse avec mesdames les duchesses d'Épernon, de Sully et de Châtillon, et mesdames de Fiesque et de Frontenac. J'y voulus faire mettre M. le Prince; mais il me dit qu'il me suivroit dans son carrosse avec M. de Beaufort et force autres gens.

Je partis donc de Luxembourg (1), et dans les rues l'on couroit après moi comme si l'on ne m'eût jamais vue; j'en étois honteuse. Comme l'on se douta que j'irois au Cours, il étoit si rempli de carrosses que j'eus peine à y entrer; tous mes amis me félicitoient en passant. Enfin si l'applaudissement général et les témoignages de bonne volonté sont capables de satisfaire, je la dus être ce jour-là; aussi je le fus tout à fait (2).

En arrivant à mon logis, je trouvai M. le Prince, qui m'aida à descendre de carrosse; au même moment mille gens arrivèrent, et entre autres M. de Nemours, qui n'avoit sorti que de ce jour-là. Je m'en allai l'entretenir, disant à M. le Prince et à madame d'Épernon de faire l'honneur de mon logis et d'entretenir la compagnie pendant que je parlerois à M. de Nemours, le-

---

(1) On a déjà remarqué qu'à cette époque on disait *Luxembourg* et non *le Luxembourg*.

(2) Mademoiselle, qui s'inquiète peu de la régularité grammaticale, a écrit dans la même phrase : « Je *la* dus être; aussi je *le* fus tout à fait. »

quel me dit : « Tout est bien changé depuis que je n'ai eu l'honneur de vous voir; car alors, si l'on eût songé à la paix, c'étoit pour nous couper la gorge; et maintenant, si l'on ne la fait, nous sommes perdus. » Ce discours m'étonna, et je lui soutins fort le contraire, parce que je ne voyois point nos affaires en mauvais état : j'avois pris Orléans, M. le Prince avoit battu les ennemis à Bleneau, nos troupes étoient dans le meilleur état du monde, et nous étions maîtres à Paris. Après lui avoir allégué tout cela, il me dit : « Vous ne savez pas ce qui vous est bon; car si l'on fait la paix présentement, vous serez reine de France; et, si l'on attend à la faire quand nous ne serons plus les maîtres, vous ne serez rien, non plus que les autres. » Là-dessus je me radoucis un peu, et il me dit que M. le Prince étoit tout à fait bien intentionné pour moi.

Après cette conversation, j'allai avec la compagnie, où M. le Prince ne me laissa guère, me disant : « Il est juste que j'aie l'honneur de vous entretenir, ayant assez de choses à vous dire. » Il commença : « Je crois que le comte de Fiesque vous aura dit beaucoup de choses de ma part touchant votre établissement : présentement les choses y sont disposées plus que jamais, et je vous promets qu'il ne se parlera point d'aucun traité de paix où vous ne soyez comprise. » [Et il ajouta] que c'étoit la chose du monde qu'il souhaitoit avec le plus de passion que de me voir reine de France; qu'il me prioit de croire que son intérêt s'y rencontroit; que rien ne lui étoit plus avantageux, voyant les bontés que j'avois pour lui; et que la confiance qu'il avoit en moi le persuadoit que je le considérerois toujours comme l'homme du monde le plus dépendant de moi;

et qu'il n'y avoit rien au monde qu'il ne fît pour voir réussir cette affaire; et que je n'avois qu'à commander, qu'il m'obéiroit en tout comme un serviteur très-fidèle et très-zélé, et qu'il me supplioit de n'en pas douter. Nous nous fîmes force protestations d'amitié; ce fut fort sincèrement de ma part, et je crois de la sienne aussi.

Madame de Châtillon, depuis son retour, s'étoit fort plainte du peu de soin que M. le Prince avoit eu de ses terres, et m'avoit écrit qu'elle vouloit être *mazarine* pour s'en venger; de sorte que je lui demandai si son courroux continuoit, et si elle ne lui avoit point pardonné. Elle me dit: « Il fait beaucoup d'avances pour se raccommoder avec moi; mais j'ai peine à les recevoir. » Pourtant il lui vint parler, et il me sembla qu'elle lui donnoit une assez longue audience et favorable attention; et depuis ils ont été assez bien ensemble.

Le lendemain (1) il arriva un courrier de l'armée qui apporta la nouvelle que les ennemis avoient attaqué un faubourg d'Étampes, et que nous y avions été fort battus, et qu'ils avoient pris force prisonniers. Par le plus grand malheur du monde, nos généraux, après avoir vu toutes nos troupes rentrées dans la ville, avec une grande confiance que l'on ne les y viendroit point attaquer, s'en étoient allés chacun à leur logis dîner fort tranquillement. Ils attaquèrent le quartier des étrangers, qu'ils surprirent; comme l'on alla avertir dans les autres, chacun prit les armes pour les secourir (2); mais la foule et l'étonnement où ils furent,

(1) 5 mai 1652.

(2) Le combat dut être livré le 4 mai. On lit, en effet, à la date

furent cause qu'ils ne savoient quasi ce qu'ils faisoient. Il se rencontra encore un embarras qui retarda le secours que l'on pouvoit donner : c'est que, pendant que les troupes étoient sorties le matin, l'on avoit mené tous les bagages dans la ville; et comme Étampes n'est quasi qu'une rue, elle se trouva si pleine et si embarrassée que l'on eut peine à passer.

L'on pouvoit dire que, depuis que les troupes étoient rentrées, l'on auroit bien pu renvoyer les troupes chacune en leurs quartiers; et l'on pourroit de même croire que les ennemis étant si proches, l'on se seroit tenu en état de les recevoir, s'ils eussent voulu attaquer; mais l'on peut juger admirablement bien des choses quand elles sont arrivées, et souvent l'on y prévoit peu auparavant, et ce n'est pas la première faute qui a été faite en guerre. Il y eut peu de gens tués de condition, ni de soldats; l'on y perdit seulement M. de Broue, sergent de bataille des troupes espagnoles, et le comte de Furstemberg, capitaine de cavalerie du régiment du duc Ulric de Würtemberg, [et] un capitaine d'infanterie de l'Altesse, nommé Rubel.

J'avoue que cet accident me toucha fort; car j'étois très-sensible à tout ce qui arrivoit au parti, et l'amitié que tous nos officiers et toute l'armée m'avoient témoignée faisoit que je l'étois beaucoup pour eux. L'officier qui vint, nommé Despouis, lieutenant-colonel de l'Al-

---

du 5 mai, dans le *Journal de Dubuisson-Aubenay :* « Dimanche 5, avis que le maréchal de Turenne a défait deux mille hommes de l'armée des princes, soit ceux qui retournoient d'escorter Mademoiselle, soit de ceux qui étoient restés en leurs quartiers vers Étampes. »

tesse, dit à Monsieur et M. le Prince : « L'on doit » bénir Dieu de ce que Mademoiselle n'y avoit été ce » jour-là; car sans cela le désordre eût été plus grand. » Il le pensoit ainsi; car pour moi je ne le crois pas. Les prisonniers furent quasi tous les colonels étrangers : il n'y eut de François que Montal, premier capitaine de Condé-infanterie (1), [et] le marquis de Vassé, mestre de camp du régiment de Bourgogne.

Dès que je sus cela, je résolus d'échanger l'abbé de Guron, qui étoit mon prisonnier, contre un colonel étranger; et pour cela je choisis le baron de Barlo, colonel d'infanterie, qui servoit de sergent de bataille. Ainsi il fut peu en prison, et M. l'abbé de Guron fut fort aise d'en sortir; et lorsqu'il me vint remercier de sa liberté, je lui dis que cela lui vaudroit un évêché; ce qui arriva, et peu de temps après on lui donna celui de Tulle. Il le méritoit bien; car c'est un honnête homme.

Je fus visitée de tout Paris le premier jour de mon arrivée; c'étoit une foule chez moi que l'on ne s'y pouvoit tourner. Le roi d'Angleterre me vint voir; il n'étoit point dans nos intérêts : car il avoit envoyé monsieur son frère, le duc d'York, volontaire dans l'armée de M. de Turenne. Il ne me parla pas néanmoins de ce qui s'étoit passé à Étampes, sachant bien que cela ne me devoit pas être agréable.

Lorsque la reine d'Angleterre sut que j'étois entrée à Orléans, elle dit qu'elle ne s'étonnoit pas que j'eusse sauvé Orléans des mains de ses ennemis, comme

(1) Du régiment de Condé (infanterie).

avoit fait autrefois la Pucelle d'Orléans, et que j'avois commencé comme elle à chasser les Anglois, en voulant dire que j'avois chassé son fils de chez moi. Cela fut fort remarqué, et toutes les lettres que je reçus deux jours durant ne portoient autre chose. Je lui rendis mes devoirs et la trouvai fort attachée aux intérêts de la cour ; ce qui m'obligea à ne lui pas rendre des visites si fréquentes, n'y ayant pas de plaisir de disputer avec des personnes à qui l'on doit respect. Elle sut que je m'étois plainte de quelques impertinents discours, que madame de Fienne avoit faits contre notre parti, et m'en fit faire excuse ; ce qui m'obligea d'y retourner.

Je trouvai madame de Choisy toujours fort empressée pour moi ; je l'étois peu pour elle : car je sus qu'elle avoit conté à beaucoup de personnes comme la Palatine et elle m'avoient fait donner dans le panneau, et que je ne leur avois pas tenu ce que je leur avois promis. C'étoit néanmoins tout le contraire, et elles n'étoient emportées contre moi que parce que je n'avois pas été leur dupe, et c'étoit ce qui les faisoit tant enrager. Je ne pris pas plaisir à ces discours ; je l'envoyai querir, et lui témoignai que je n'étois pas contente d'elle, et que je lui défendois de jamais parler de moi de la manière que je savois qu'elle avoit fait, et que je la priois de ne plus venir chez moi aussi souvent qu'elle avoit accoutumé, et même de ne choisir point les heures de familiarité, ne voulant point avoir de conversation avec elle, ni même que l'on le crût ; ce qu'elle fit pendant quelque temps, après lequel elle tâcha, autant qu'il lui fut possible, à se raccommoder ; mais ce fut inutilement. Néanmoins l'on la souffroit, parce qu'elle est de fort bonne compagnie, et fort plaisante.

Peu de jours après mon retour, l'on vint me dire que M. le Prince étoit à Saint-Cloud (1) pour y mettre du monde et se rendre maître de ce poste, comme l'on avoit fait de celui du pont de Neuilly; mais il ne se contenta pas de cela : il s'en alla à Saint-Denis (2), qu'il prit sans beaucoup de résistance, y ayant peu de monde et la ville étant de médiocre défense. Il y prit un capitaine suisse nommé Dumont, que je connois, qui est fort honnête homme, et quelques autres officiers de cette nation. Il y mit des Landes pour y commander, qui étoit capitaine dans son régiment d'infanterie. Cette place fut prise vers la pointe du jour, et sur les quatre heures du soir l'on vint dire que les ennemis la venoient attaquer. Monsieur et M. le Prince y envoyèrent M. de Beaufort pour la secourir; ce qui fut inutile, étant arrivé trop tard (3). Nous ne fûmes

(1) Tout le passage, depuis *Peu de jours après mon retour* jusqu'à *Il est bon de dire deux mots* (p. 67), manque dans le manuscrit autographe; mais il y a un signe de renvoi qui indique que Mademoiselle avait ajouté des feuilles, qui auront été perdues.

(2) Ce fut le samedi 11 mai que Saint-Denis fut pris, d'après le *Journal de Dubuisson-Aubenay* : « Il [Condé] les a fait marcher à dix heures du soir à Saint-Denis, qu'il a pris d'emblée et par escalade..... La ville fut d'abord au pillage, que les chefs firent après cesser. Les assaillants en ont rapporté force butin, et amené même des chevaux. Le prince y a laissé garnison de sa milice. »

(3) Ce fut le lundi 13 mai que Saint-Denis fut repris par les troupes royales : « Ç'a été le comte de Miossens, capitaine lieutenant des gens d'armes du roi, qui y a commandé [l'attaque]. Le peuple de Paris menace la comtesse de Miossens, qui loge chez madame de Guénégaud, sa mère, à cause de la prise de Saint-Denis..... Force gens de Paris sont tumultuairement sortis comme pour aller secourir ceux de Saint-Denis; mais de la cavalerie con-

pas victorieux en cette rencontre, et voici ce qui se passa, que j'ai su depuis d'un homme de qualité qui y étoit; car comme la chose ne se passa pas à l'avantage de ceux qui y étoient, ils ne la racontèrent pas comme elle s'étoit passée. Au retour, M. de Beaufort pensa être pris, ayant été abandonné. Tout ce que l'on peut dire à la justification des officiers, c'est que c'étoient des troupes nouvellement levées, et des bourgeois de Paris qui les commandoient (1).

Le roi et la reine eurent avis de la prise de Saint-Denis par M. le comte de Grandpré, qui étant en partie près de cette ville, la vit prendre d'assaut par M. le Prince. Incontinent Leurs Majestés commandèrent MM. de Miossens et de Saint-Mesgrin, lieutenants généraux, avec quatre cents hommes du régiment des gardes, leurs gendarmes et chevau-légers, trois esca-

---

traire venant à eux, ils se sont mis en fuite, et il y en a eu beaucoup de blessés et de tués. » *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 13 mai 1652.

(1) On voit par la Gazette de Loret (*Muze historique*, lettre du 19 mai 1652), que l'on riait dans Paris de ces bourgeois qui jouaient au soldat :

> . . . . . étant dans leurs familles
> Avec leurs femmes et leurs filles,
> Ils ne disoient parmi les pots,
> Que mots de guerre à tous propos
> Bombarde, canon, coulenvrine,
> Demi-lune, rempart, courtine,
> Poste, terre-plein, bastion,
> Lignes, circonvallation,
> Mon tirre-bourre, mon écharpe,
> Le parapet, la contrescarpe,
> Et d'autres tels mots triomphants
> Qui faisoient peur à leurs enfants.

drons, à la tête d'un desquels étoit M. le comte de Grandpré, un autre mené par M. de Renneville, et le dernier par le colonel cravate (1), Ralle. Ces troupes arrivèrent devant cette place environ le midi, et entrèrent dedans avec peu d'effort. Le sieur des Landes, capitaine d'infanterie au régiment de Condé, qui y commandoit, se retira dans l'église, qu'il conserva trois jours à son maître avec beaucoup de courage. Comme il l'alloit rendre, M. de Beaufort se montra près du village de La Chapelle avec neuf escadrons de cavalerie qui marchoient en fort bon ordre, et une multitude de fantassins épars par toute la plaine; il se mit au sortir dudit village en bataille derrière une croix, qui en est éloignée de cinq cents pas.

L'on monta à cheval dans Saint-Denis le plus vite que l'on put; et comme les trois escadrons de l'armée s'y trouvèrent plus tôt que la maison du roi, on les fit sortir par la porte de Pontoise et couler le long de la rivière. MM. de Grandpré et de Renneville les commandoient. Ils détachèrent M. le chevalier de Joyeuse avec trente coureurs, qui se mêla fort brusquement avec les troupes de M. de Beaufort; il les mena battant jusqu'à leur gros; il fut suivi de fort près de ceux qu'ils avoient détachés, et menèrent les troupes de Paris en désordre dans La Chapelle, où ils avoient de l'infanterie. MM. de Grandpré et de Renneville marchèrent, laissèrent La Chapelle à main gauche, et furent pour les couper entre Paris et ce village; mais

(1) On appelait *Cravate* un régiment de Croates à la solde de la France. Ce régiment est ordinairement désigné sous le nom de *Royal-Cravate*.

ils s'en alloient trop vite. L'on les joignit pourtant au moulin à vent qui est au sortir de La Chapelle pour aller à Paris. On les suivit jusqu'au corps de garde du faubourg Saint-Denis; l'on prit près de quatre-vingts de leurs prisonniers, qui apprirent qu'ils étoient commandés par M. Clérambault, capitaine de cavalerie du régiment de Condé, et M. du Buisson, officier des gendarmes de M. le prince de Condé.

Comme l'on se retiroit, l'on tailla en pièces quelque cinq cents bourgeois de Paris, qui se jetèrent sottement dans les troupes du roi, qui leur firent très-mauvais quartier, et sans la nuit qui survint, ils auroient bien souffert davantage. Fontaine-Chandré (1), lieutenant aux gardes, fut tué à la prise de Saint-Denis, après laquelle l'on renvoya les officiers suisses qui avoient été pris (2).

Ils vinrent me voir, car les Suisses m'aiment fort; et il ne faut pas que j'oublie une chose qu'ils ont faite pour moi, qui est très-honnête. Quelque temps avant ces derniers troubles, leur payement manqua, et comme dit le vieux proverbe : *Point d'argent, point de Suisses;* ils laissèrent leurs armes au corps de garde et s'en allèrent. Tout le monde offrit de l'argent au roi; pour moi qui n'en avois point, je portai un grand diamant

(1) N'ayant pas le texte original pour ce passage, je ne puis vérifier ce nom. Je présume cependant qu'il faudrait lire *Chalandré.*

(2) « Les Suisses des gardes du roi, amenés prisonniers de Saint-Denis en l'hôtel de Condé à Paris, sont relâchés, moyennant que la garnison de Saint-Denis fût aussi relâchée par les gens du roi. » *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 14 mai.

qui me venoit de mademoiselle de Guise, qui l'avoit donné à ma mère en la mariant, et ce diamant avoit été donné à M. le duc de Joyeuse, mon aïeul, par Henri III, dont il étoit favori. Il vaut plus de deux cent mille livres; au moins me l'a-t-on donné pour cela. Le roi et la reine reçurent fort bien ma bonne volonté, et je le mis entre les mains du cardinal Mazarin. Le roi donna beaucoup de diamants de la couronne pour gages aux Suisses pour ce qu'on leur devoit. Ils apprirent que j'avois donné le mien; ils vinrent me trouver quatre ou cinq de la part de tous les cantons, pour me dire qu'ayant appris qu'il y avoit un diamant à moi parmi ceux que le roi leur avoit donnés, ils venoient me demander comment il étoit fait pour le rapporter, et qu'ils se fioient à ma parole. Je trouvai cela fort obligeant, et j'eus lieu de connoître par là que ma bonne foi étoit connue dans les pays étrangers, et que ceux qui se fioient le moins prenoient confiance en moi. Cela me réjouit tout à fait; je les remerciai avec toute la reconnoissance possible, comme étant tout à fait touchée de ce qu'ils me disoient.

Le diamant n'étoit point en leurs mains : le cardinal Mazarin l'avoit donné au munitionnaire d'Italie. Lorsqu'il fut brouillé avec Monsieur, Son Altesse royale eut grand soin de me demander si on me l'avoit rendu; cela avoit été fait cinq ou six jours devant. Quoique les Suisses ne servent jamais que le roi, et que dans toutes les histoires on ne voie point qu'ils aient envoyé de secours aux partis, au moins dans celles que j'ai lues, il y eut des officiers suisses qui me dirent que, si nous voulions des troupes de leur nation, à ma considération particulière ils en donneroient, et qu'ils auroient une

grande joie de me rendre service. Mais la guerre n'allant pas de manière à continuer, nous n'en voulûmes point; et je les remerciai avec beaucoup de témoignages d'affection.

Il est bon de dire deux mots du voyage que MM. de Rohan, Chavigny et Goulas firent à Saint-Germain (1). Après y être arrivés et avoir demandé leur audience à la reine, ils y allèrent : Sa Majesté les mena dans son cabinet, et dit que l'on allât querir le cardinal Mazarin. Comme il entra, ils voulurent sortir, disant qu'ils n'avoient pas ordre de conférer avec lui; ils firent force façons, après lesquelles ils demeurèrent et même furent trois heures enfermés avec lui, après que Leurs Majestés en furent sorties. L'on fut d'accord de toutes choses : Monsieur et M. le Prince avoient tout ce qu'ils désiroient; le cardinal Mazarin consentoit à s'éloigner de la cour, pourvu qu'il allât pour traiter la paix. Jamais Monsieur n'y voulut consentir, et l'on rompit là-dessus, dont M. le Prince fut fort fâché.

Monsieur et M. le Prince venoient tous les jours en mon logis, et tout ce qu'il y avoit de personnes considérables dans le parti, tant hommes que femmes, de sorte que la cour étoit chez moi, et j'étois comme la reine de Paris, Madame aimant aussi peu à voir le

---

(1) La *Muze historique* (Lettre du 28 avril) indique l'époque précise de cette députation :

> Gaston, de nos maux étant las,
> Députa Rohan et Goulas,
> Vendredi dernier ce semble.....

Ce vendredi correspondait au 26 avril.

monde qu'il aimoit [peu] à aller chez elle. Je passois fort bien mon temps; j'étois honorée au dernier point, et en grande considération; je ne ne sais si c'étoit par la mienne propre, ou parce que l'on croyoit que j'avois beaucoup de part aux affaires; c'étoit une chose assez vraisemblable que j'y en devois avoir; mais une très-véritable et malaisée à croire, c'est que je n'y en avois pas, Monsieur ne m'ayant jamais fait l'honneur d'avoir de confiance en moi. Cet aveu m'est rude à faire, mais beaucoup plus pour l'amour de lui que pour l'amour de moi; car quiconque m'aura connue, jugera que je l'ai assez méritée; et ceux qui auront lu ces Mémoires, et ne me connoîtront que par là, jugeront aisément que je méritois cet honneur.

Pour M. le Prince, il n'en faisoit pas de même : car il ne savoit rien dont il ne me fît part, et quand il me celoit quelque chose, c'est qu'il croyoit manquer, et qu'il auroit bien voulu le celer à lui-même. Souvent il me vouloit conter ce qui se passoit, que je lui disois : « Je suis lasse d'entendre parler toujours de la même chose; » et ces sortes d'affaires m'ennuyoient assez; car je ne les aime pas, et personne du monde n'aime moins l'intrigue que moi. Cela faisoit que je négligeois les choses, dont j'aurois pu avec bienséance me mêler.

---

## CHAPITRE XIII.

### 1652.

Siége d'Étampes. — Mazarin y mène le roi. — Le prince de Condé réconcilié avec madame de Châtillon. — Arrivée du duc de Lorraine à Paris (1er juin). — Caractère du duc de Lorraine. — Il traite secrètement avec Mazarin. — Le duc de Lorraine se dirige vers Étampes, dont Turenne lève le siége (7 juin). — Indignation de Mademoiselle qui éclate en reproches contre Madame et contre le duc de Lorraine, son frère. — Plaintes contre le roi d'Angleterre et la reine sa mère; on les accuse d'avoir négocié le traité avec le duc de Lorraine. — L'armée des princes campe à Saint-Cloud. — Clinchamp vient à Paris et entretient Mademoiselle de projets de mariage. — Négociations des princes avec la cour. — Mécontentement de Mademoiselle contre eux. — Une partie de l'armée royale passe la Seine (1er juillet). — Retraite de l'armée des princes de Saint-Cloud vers Charenton (2 juillet).—Mademoiselle, qui allait se promener au Cours, rencontre l'avant-garde des princes. — Inquiétude que lui inspire cette marche en présence de l'armée ennemie. — Pressentiment sur le rôle qu'elle pourra jouer en cette circonstance; elle en parle à Préfontaine. — On vient avertir Mademoiselle du danger que court le prince de Condé. — Gaston refuse d'agir. — Dispositions défavorables de ceux qui l'entouraient. — Nouvelles instances de Mademoiselle. — MM. de Rohan et de Chavigny obtiennent de Monsieur qu'il enverra Mademoiselle à l'hôtel de ville. — Mademoiselle se rend à l'hôtel de ville et obtient l'autorisation de faire entrer l'armée des princes dans Paris. — Elle rencontre La Rochefoucauld blessé et un grand nombre d'autres blessés de l'armée des princes. — Mademoiselle fait entrer les bagages dans Paris. — Détails sur le combat de la porte Saint-Antoine (juillet 1652). — Madame de Châtillon vient rejoindre Mademoiselle, qui lui adresse des reproches. — Arrivée de Monsieur. — Mademoiselle se rend à la Bastille et assure la retraite de l'armée

des princes. — Réflexions de Mademoiselle sur le rôle qu'elle a joué dans le combat de la porte Saint-Antoine. — Morts et prisonniers.

Le maréchal de Turenne assiégea Étampes (1) contre son avis, à ce que l'on dit, et il étoit aisé à croire : car, comme il est fort grand capitaine, et qu'il sait fort bien prendre son parti, celui d'assiéger Étampes n'étoit pas bon, son armée n'étant pas assez forte pour la pouvoir assiéger dans les formes; aussi ne l'attaqua-t-on que d'un côté : car il n'ouvrit de tranchée que de celui d'Orléans. La circonvallation d'Étampes étoit trop grande à faire, n'y ayant que huit mille hommes à l'attaquer (assurément l'on n'estimoit pas celle de M. de Turenne plus forte); la nôtre étoit de cinq mille hommes tant cavalerie qu'infanterie. Les troupes françoises de M. le Prince étoient des gens d'élite : il n'y avoit pas un homme de rebut, ni pas un officier de manque que ceux qui avoient été blessés à l'attaque du faubourg ou au combat de Bleneau. L'on peut dire à la louange de nos officiers qu'il n'y en a jamais eu de si braves. Ce siége ne nous alarma pas : le nombre de troupes que je viens de dire que nous avions, et de la manière dont je les ai dépeintes, le doivent faire croire. Ils ne manquoient non plus de toutes les choses nécessaires que de courage; l'on peut juger par là s'ils en étoient bien pourvus, hors de poudre sur la fin.

Nous en avions tous les jours des nouvelles, et ils mandoient qu'ils n'étoient embarrassés que dans la crainte que nous le fussions à Paris pour eux. Ce siége fit périr une partie de l'armée de M. de Turenne : car

(1) Turenne fit marcher ses troupes sur Étampes dès le 26 mai 1652.

nos gens faisoient des sorties épouvantables, et s'acquéroient assez d'honneur parmi les ennemis. Ils perdoient tous les jours du monde : le chevalier de la Vieuville y fut blessé et porté à Melun où était la cour, et y mourut de sa blessure; il fut fort regretté, et particulièrement des dames. Le cardinal Mazarin mena le roi au siége, et y envoya un trompette dire que le roi commandoit à son armée d'Étampes de ne point tirer, et qu'il y venoit (1). Il demanda à parler à MM. de Tavannes, de Clinchamp ou Valon, pour leur faire cette harangue; mais ils étoient tous trois malades et ne lui surent parler; de sorte que l'officier de la garde à qui il en parla s'étant trouvé étranger, et n'entendant point le françois, il n'eut point de réponse, et on ne laissa pas de tirer où étoit le cardinal Mazarin: car l'on avoit vu que le roi n'y étoit pas. Néanmoins les *mazarins* ont toujours dit que l'on avoit tiré sur le roi. L'on s'étonna assez de quoi (2) l'on avouoit nos troupes pour être celles du roi, les traitant tous les jours de rebelles; et, à dire le vrai, celles d'Espagne qui y étoient jointes, étoient quelque chose un peu extraordinaire, et en cette rencontre on ne comprit pas la politique du cardinal Mazarin.

Madame de Châtillon (3) discontinua ses plaintes con-

---

(1) Ce fut le 29 mai que le cardinal Mazarin amena Louis XIV à l'armée qui assiégeait Étampes.

(2) On a déjà vu plus haut *de quoi* pour *de ce que*.

(3) Madame de Châtillon venait de rentrer dans Paris, comme le prouve la *Muze historique* (Lettre du 28 avril 1652). Loret y exprime en même temps, dans son langage bizarre et presque burlesque, le sentiment d'admiration que faisait naître sa beauté :

La duchesse de Châtillon,

tre M. le Prince ; il lui rendoit visite avec autant d'assiduité que M. de Nemours, et l'on s'étonnoit de l'amitié qui étoit entre eux, parce que l'on les croyoit rivaux ; mais la suite des choses a bien fait connoître que M. le Prince n'étoit point amoureux. Comme il avoit grande confiance en elle, il lui parloit de ses affaires, et donnoit rendez-vous chez elle à ceux avec qui il en avoit, et y tenoit ses conseils ; et, comme il étoit occupé auprès de Son Altesse royale à beaucoup d'autres choses tous les jours, il passoit quasi toutes les nuits chez elle, et ne perdit cette coutume que parce que l'on l'avertit qu'en revenant chez lui réglément à une même heure, l'on lui pourroit faire un mauvais parti, ayant affaire à des gens où il n'y avoit point de sûreté ; cela lui fit changer l'heure de ses visites. Ce qui persuadoit à tout le monde qu'il y avoit de l'amour, c'est que la terre de Marlou (1), que feu madame la Princesse lui avoit donnée, sa vie durant, par son testament, M. le Prince la lui donna en

Dont sans amoureux aiguillon,
Le plus sévère et le plus sage
Ne sauroit lorgner le visage,
Est revenue en cette ville,
Accompagnée en bel arroi
Des gens, des princes et du roi ;
Mais, outre ces braves gens d'armes,
Dix mille amours, dix mille charmes,
Dix mille attraits, dix mille appas,
La suivoient aussi pas à pas ;
Et ce fut avec cette escorte,
Moitié charmante et moitié forte,
Ainsi que plusieurs m'ont appris,
Que la belle entra dans Paris.

(1) Le bourg de Marlou, Merlou ou Mello, est situé sur le Thérain, à peu de distance de Clermont-en-Beauvaisis (Oise).

propre ; mais j'ai ouï dire à des gens, qui croyoient le bien savoir, qu'il ne lui avoit fait ce don que parce qu'il croyoit que Marlou tomberoit dans le partage du prince de Conti, qui ne lui feroit peut-être pas cette libéralité. Pour moi, je trouve qu'il lui auroit pu faire cette libéralité sans que l'on eût rien dit, puisque cela est digne d'un grand prince de renchérir sur celle des autres ; mais cela arrive si peu aux Bourbons, que quand ils font des libéralités, l'on les applique toujours à mal. Pour moi, cela ne m'empêchera pas d'en faire, quand j'en trouverai les occasions et que je le jugerai à propos.

Depuis que Monsieur s'étoit déclaré, il avoit envoyé plusieurs fois à M. de Lorraine, qui lui faisoit toujours espérer qu'il viendroit ; M. le Prince y envoyoit aussi. Enfin M. le comte de Fiesque arriva, et dit qu'il viendroit tout de bon : ce fut à la considération des Espagnols, et point du tout à celle de Monsieur ni de M. le Prince. Un beau matin l'on vint dire : *M. le duc de Lorraine est à Dammartin*, qui n'est qu'à huit lieues de Paris, sans que l'on l'eût su en chemin. Aussitôt Son Altesse royale et M. le Prince montèrent à cheval pour l'aller voir (1) ; car l'on ne croyoit pas que ce jour-là il

(1) On lit dans le Journal de Dubuisson-Aubenay, à la date du 1er juin : « Le samedi, premier jour de juin, fusées sur le pont Neuf, escopeteries continuelles ès gardes et partout, et réjouissance par tout le peuple beflé (amusé) de la venue du duc de Lorraine Charles.... Les princes furent hors la ville au-devant de lui, et vinrent tous ensemble au nombre de trois cents chevaux. Il vint à cheval, entre le duc d'Orléans et le prince de Condé, descendre et loger avec et chez M. d'Orléans. » Ce passage précise la date de l'arrivée du duc de Lorraine, que M. Bazin, dans son

dût venir coucher à Paris. J'envoyai un gentilhomme pour lui offrir ma maison du Bois-le-Vicomte, qui est à moitié chemin de Dammartin à Paris. Monsieur et M. le Prince le trouvèrent au delà du Mesnil-Madame-Rance (1), et dès qu'il les eut vus, il résolut de venir avec eux à Paris; en même temps Monsieur en envoya avertir Madame, qui me le manda.

J'étois au Cours: je m'en allai à Luxembourg en toute diligence; il arriva très-tard. En entrant dans la chambre de Madame il vint à moi pour me saluer; je me reculai, ne jugeant pas à propos qu'il commençât par moi, Madame y étant. Il se mit à railler avec elle sur tout ce qui lui étoit arrivé depuis qu'il ne l'avoit vue, ensuite avec moi; puis il se tourna sur le sérieux, et me fit mille civilités, et me parla de la vénération que les Espagnols avoient pour moi, à cause de l'affaire d'Orléans. Bref, cette conversation fut plus à ma louange que sur nul autre chapitre. Je le trouvai le plus agréable du monde, et l'on ne s'en étonnera pas : car il est assez doux d'entendre dire du bien de soi; mais tout de bon il l'étoit en tous ses autres discours. Comme il étoit fort tard, je me retirai; il me vint conduire à mon carrosse, et après que j'y fus montée, il vint à pied jusqu'à la moitié de la rue de Tournon, la main sur la portière, voulant venir jusqu'en mon logis. Je fus fort embarrassée de cette civilité; enfin il s'en alla.

---

*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, place au 2 juin. Je signale cette légère erreur, parce que M. Bazin est un historien d'une scrupuleuse exactitude.

(1) Ce Mesnil ou Ménil est probablement le lieu qu'on appelle maintenant le Ménil-Amelot (Seine-et-Marne).

Le lendemain il me vint visiter : comme c'étoit dans le temps de l'octave du Saint-Sacrement, j'allois au salut, comme il arriva ; il y vint avec moi, et ensuite au Cours. Il trouva madame de Frontenac fort à son gré. Monsieur nous envoya chercher au Cours, et manda qu'il nous attendoit à mon logis avec M. le Prince. Nous y allâmes aussitôt. M. le Prince me dit qu'il étoit assez embarrassé de M. de Lorraine, parce qu'il ne faisoit faire que deux lieues par jour à ses troupes, et qu'il ne témoignoit pas par là d'avoir grande hâte de secourir Étampes ; qu'il avoit de grandes conférences avec les amis du cardinal de Retz, avec madame de Chevreuse et M. de Châteauneuf ; cela ne lui plaisoit guère. D'un autre côté, Madame ne désiroit rien tant que de voir Monsieur séparé des intérêts de M. le Prince. Ainsi toutes ces choses lui causoient assez d'inquiétude ; et quoiqu'il sût que M. de Lorraine avoit promis aux Espagnols de secourir Étampes, néanmoins il craignoit que ses longueurs ne l'en empêchassent, étant assuré qu'il trouveroit assez de prétextes de s'excuser envers les Espagnols.

Il demeura à Paris six jours, pendant lesquels il venoit avec moi au Cours, me divertissant fort, et évitant les conférences avec Monsieur et M. le Prince, de peur de conclure quelque chose. Je me trouvai une fois avec Monsieur, Madame et lui ; l'un et l'autre le pressoient fort sur des nouvelles qui étoient venues d'Étampes ; mais il se défendit le mieux du monde de ne rien faire, et pourtant il leur faisoit comprendre qu'il étoit bien intentionné ; et, quand il ne vouloit plus répondre, il chantoit et se mettoit à danser, en sorte que l'on étoit contraint de rire. Si l'on ne le connoissoit pour

un très-habile homme, à voir tout cela, l'on l'eût pris pour un fou.

Monsieur l'envoya querir une fois que le cardinal de Retz étoit dans son cabinet et lui voulut parler d'affaires; il dit : « Avec des prêtres, il faut prier Dieu; que l'on me donne un chapelet : ils ne se doivent mêler d'autre chose que de prier, et faire prier Dieu aux autres. » A un moment de là, Madame et mesdames de Chevreuse (1) et de Montbazon vinrent; l'on voulut encore lui parler; il prit une guitare. « Dansons, mes-

---

(1) Madame de Chevreuse était à cette époque dans les intérêts de la cour, qu'elle servait secrètement auprès du duc de Lorraine. J'en trouve la preuve dans une lettre chiffrée du 4 juin 1652, adressée à Mazarin par l'abbé Fouquet, un de ses confidents les plus intimes. Les passages chiffrés sont entre [ ]. Il s'agissait à ce moment de ralentir la marche du duc de Lorraine, qui devait secourir Étampes :

« [Madame de Chevreuse] a tiré parole de [M. de Lorraine] qu'il seroit [six jours dans sa marche]; qu'après [demain] il [séjourneroit tout le jour], et que [aujourd'hui] il n'avoit fait [passer] que la [moitié de son armée de Lagny], quoiqu'il lui fût aisé de faire [passer] le tout; que si en ce temps on pouvoit [achever l'affaire d'Étampes], il en seroit ravi; qu'il étoit tout à fait dans les intérêts de [la reine]; mais que si on ne pouvoit en ce temps-là, qu'il étoit aisé de faire une [proposition pour la paix générale] de concert avec lui, et qu'il servira [la reine] de la manière dont [elle] le pourra souhaiter. [Madame de Chevreuse] dit qu'il seroit bon que [la reine] l'en remerciât par écrit. [Madame de Chevreuse] dit que, si l'on [envoyoit ici M. de Laigues], avec une résolution certaine sur [Vic et Moyenvic], qu'assurément on auroit contentement, et dit que celui que [Bregy] lui a envoyé pour s'aboucher [a été tué]; il est nécessaire d'une réponse précise au plus tôt. Il faut que [V. E.], si [elle] veut songer à cette affaire, fasser témoigner à [M. de Lorraine] qu'elle servira [ses enfants].

dames; cela vous convient bien mieux que de parler d'affaires. »

Comme l'on sut qu'ils manquoient de poudre à Étampes, l'on songea à y envoyer le comte d'Escars (1), qui étoit premier capitaine au régiment de cavalerie de Son Altesse royale. Il se trouvoit à Paris, venant de prison, de Flandre, ayant été pris l'année de devant, servant de maréchal de camp dans l'armée du roi. M. de Lorraine, de qui il étoit prisonnier, le rendit à Monsieur. Il s'offrit à faire passer ce convoi de poudre; ce qui réussit le plus heureusement du monde : il fit en cela une très-belle action, très-périlleuse et avantageuse au parti; aussi est-ce un très-bon officier et très-brave. Nos gens faisoient des sorties tous les jours les plus furieuses du monde avec des faux; tous les officiers de cavalerie y alloient. Le marquis de La Londe y fut tué; il étoit capitaine lieutenant des gendarmes de Son Altesse royale; Yolet, capitaine de son régiment de cavalerie, y fut tué aussi. A la mort du marquis de La Londe, Saint-Taurin (2), capitaine dans le régiment d'infanterie, vint à Paris pour demander le guidon (3) de la

---

C'est là tout son désir. Il serait bon que [V. E.] écrivît à [Madame de Chevreuse] et [la] remerciât. [Elle] a gagné [deux jours] sur l'esprit de l'homme ci-dessus [du duc de Lorraine]. »

(1) Ce nom est toujours écrit par Mademoiselle *Des Cars ;* nous avons suivi l'orthographe ordinaire.

(2) Il y a Saint-Orin dans le manuscrit autographe; mais on ne peut s'en rapporter à l'orthographe de Mademoiselle. Je pense qu'il faut lire Saint-Taurin.

(3) C'est-à-dire la charge de guidon, ou porte-drapeau, de la compagnie. Le guidon était, en effet, un drapeau large dans la partie supérieure et se terminant en pointe. On appelait par ex-

compagnie. L'on le fit parler à M. de Lorraine, pour lui rendre compte de l'état des choses; et, comme il lui disoit qu'en peu de temps l'on feroit le chemin d'Étampes, marchant jour et nuit, il s'écria : « Quoi ! marche-t-on la nuit en ce pays-ci ? » Saint-Taurin étoit tout étonné de lui entendre faire des réponses et des questions de cette force. Enfin l'on le dépêcha pour aller dire que très-assurément il marcheroit pour les secourir; et pour donner plus de croyance aux étrangers, il envoya un de ses officiers avec lui.

Comme ces troupes furent arrivées à Villeneuve-Saint-Georges, Monsieur et M. le Prince allèrent voir les troupes dans l'espérance de les faire passer la Seine, le pont étant fait pour cela. Ils me menèrent avec eux. Comme nous arrivâmes à la garde du pont, l'on nous dit : « Son Altesse n'y est pas. » L'on demanda de quel côté il étoit allé; l'on nous le montra, et nous y allâmes. Nous le rencontrâmes tout seul. Il dit qu'il venoit de pousser un parti des ennemis qui avoit paru; mais, en effet, il venoit de négocier avec un homme du cardinal Mazarin. Après il se jeta à terre, disant : « Je me meurs: je m'allois faire saigner; mais comme j'ai su que vous m'ameniez des dames, je suis allé voir si je n'attraperois point quelque courrier qui fût chargé de lettres, afin d'avoir de quoi les divertir; car que feront-elles à l'armée? » Madame la duchesse de Sully étoit à cheval

---

tension *guidon* l'officier qui portait ce drapeau. Le marquis de Sévigné était guidon des gendarmes-dauphins. Sa mère, en parlant de la charge de son fils, emploie souvent le mot *guidonnage :* « Mon fils est désespéré du guidonnage... Notre pauvre guidon se meurt d'ennui dans le guidonnage. »

avec moi, les comtesses de Fiesque et de Frontenac, et madame d'Olonne, qui est l'aînée de mademoiselle de La Loupe dont j'ai parlé, qui fut mariée l'hiver de devant à M. le comte d'Olonne, de la maison de La Trémouille (1). L'on s'étonna de la voir là, son mari étant auprès du roi, cornette de ses chevau-légers; mademoiselle de La Loupe sa sœur y étoit aussi. Il y avoit aussi d'autres dames; mais comme elles étoient en carrosse, je ne les nomme pas.

Après que M. de Lorraine eut été quelque temps couché sur le sable à faire mille contes, Monsieur le résolut à remonter à cheval, et ils allèrent dans un petit bois, où ils tinrent un conseil, où M. de Lorraine leur promit positivement de faire passer la rivière à ses troupes. Pendant qu'ils parloient d'affaires, j'avois passé le pont et j'étois allée voir les troupes, qui étoient toutes en bataille. Sa cavalerie étoit fort belle; mais pour son infanterie elle ne l'étoit pas trop: il avoit des Irlandois, qui pour l'ordinaire ne sont ni de bonnes ni de belles troupes; tout ce qu'ils ont de recommandable sont leurs musettes. Comme nous eûmes vu tout, il fit passer la rivière à trois ou quatre régiments de cavalerie (2), qui repassèrent dès que nous fûmes parties.

---

(1) Louis de la Trémouille, comte d'Olonne, né en 1626, mort en 1686. Il a été question dans le premier volume de sa femme, Catherine-Henriette d'Angennes, fille aînée de Charles d'Angennes, baron de La Loupe. (Voy. t. I, p. 309, note 3.)

(2) Dubuisson-Aubenay écrit dans son *Journal*, à la date du mercredi 5 juin 1652 : « Moitié de l'armée du duc Charles va passer la Seine au pont de bateaux pour ce dressé à Choisy, en-

Il demeura cinq ou six jours en ce poste-là; tous les marchands de Paris y alloient vendre leurs denrées, et il y avoit quasi une foire dans le camp. Toutes les dames de Paris y alloient aussi tous les jours. M. de Lorraine venoit de fois à autre à Paris, caché, en sorte que l'on ne le pouvoit trouver. Il vit madame de Châtillon, qu'il trouva fort belle : aussi n'avoit-elle rien oublié pour cela ; elle eût été bien aise de pouvoir encore faire cette conquête, ou du moins que l'on l'eût cru. Un jour, après avoir été visité du roi d'Angleterre, il nous manda qu'il étoit fort pressé; qu'il seroit obligé de donner bataille, et que l'on lui envoyât du secours. Il troubla notre divertissement: car nous allions danser quand cette nouvelle vint.

M. le Prince s'en alla changer d'habit pour monter à cheval et aller au-devant de notre cavalerie : car M. de Lorraine avoit mandé à Étampes que, dès que les ennemis auroient levé le piquet, ils sortissent, et qu'il iroit les joindre ; de sorte que M. le Prince trouva nos troupes la nuit vers Essonne ; elles y demeurèrent le reste de la nuit. M. de Beaufort partit en même temps que M. le Prince pour mener à M. de Lorraine ce qui étoit ici de troupes, qui n'étoit pas bien considérable, n'étant que des recrues. Dès qu'il fut arrivé, il lui dit qu'il étoit si pressé qu'il ne pouvoit plus résister (1); que le siége d'Étampes étant levé, qui étoit le seul sujet de son voyage, il avoit traité avec M. de Turenne,

---

tre Athis et Vitry, où Mademoiselle fut vue aller et venir à cheval sur le pont. »

(1) Il y a bien *résister* dans le manuscrit. Ce verbe est pris ici dans le sens de *rester*.

et avoit un passe-port pour s'en retourner avec ses troupes (1). Il fit escorter celles que M. de Beaufort lui avoit amenées jusqu'aux portes de Paris, et lui marcha pour s'en retourner.

L'on me vint dire cette nouvelle à mon réveil, qui me donna beaucoup d'étonnement et de chagrin des embarras où cela nous pouvoit mettre; car, pour mon intérêt particulier, je n'en étois pas fâchée, puisque Madame pouvoit, par lui, faire valoir, dans un accommodement, les intérêts de mes sœurs à mon préjudice.

Quand M. le Prince sut cette nouvelle, il laissa la cavalerie où elle étoit et alla au-devant de l'infanterie; et il amena le tout camper à Juvisy, puis s'en vint ici, et amena beaucoup des officiers avec lui. L'on peut juger s'ils étoient fiers d'avoir fait lever le siége à M. de Turenne. Je fus à Luxembourg ce jour-là, où j'avoue que j'eus un peu tort: car je gourmandai Madame comme un chien, et je lui dis pis que pendre de son frère; ce que je ne devois faire, par le respect et d'elle et de M. de Lorraine (2); mais le zèle du parti m'emporta. Quoique Madame eût beaucoup de crédit auprès de

---

(1) Le 7 juin, Turenne, à l'approche du duc de Lorraine, s'était retiré à Étrechy. Un traité avait été signé le 6 entre le duc de Lorraine et le marquis de Châteauneuf. On le trouvera à l'Appendice. La retraite de l'armée royale d'abord, et ensuite celle du duc de Lorraine, y étaient stipulées.

(2) Le duc de Lorraine affectait toujours un grand respect envers Mademoiselle. Dubuisson-Aubenay écrit, à la date du 9 juin, en parlant de ce prince: « Le soir, on le voit au jardin des Tuileries et du sieur Renard, vêtu de gris malproprement et faisant plusieurs bouffonneries et batelleries (actions de bateleur)

Monsieur, et que l'on l'y crût plus en considération que moi, cela ne parut guère en cette occasion: car il sut comme je l'avois maltraitée, et je lui en parlai avec la dernière liberté, sans qu'il m'en dit un mot, et me traita tout aussi bien qu'à l'ordinaire, c'est-à-dire en apparence, il me fit assez bonne chère; mais pour la confiance, j'ai dit ce qui en étoit, et il me semble que d'agir civilement n'est pas assez pour un père à une fille telle que moi.

Tout Paris étoit dans des déchaînements horribles contre les Lorrains : personne ne s'osoit dire de cette nation, de peur d'être noyé. L'on n'en avoit pas moins contre le roi et la reine d'Angleterre, que l'on croyoit avoir fait la négociation entre la cour et le duc de Lorraine (1). Ils étoient renfermés dans le Louvre, où ils logeoient, sans en oser sortir, ni pas un de leurs gens, le peuple disant : « Ils nous veulent rendre aussi misérables qu'eux: » et qu'ils faisoient tout leur possible pour ruiner la France, comme ils avoient fait l'Angleterre. L'on n'est point maître des discours des peuples : ainsi l'on ne les pouvoit pas empêcher de dire tout ce qui leur venoit dans la tête; mais le roi et la reine d'Angleterre les évitèrent avec beaucoup de prudence, et plus que nous en aurions eu à les faire taire: car Monsieur, M. le Prince et moi, étions un peu emportés contre Leurs Majestés Britanniques.

Monsieur trouvoit fort à redire que sa sœur, avec qui

---

en présence des ducs d'Orléans et de Beaufort, etc., et de Mademoiselle, *en présence de qui il étoit toujours nue tête.* »

(1) On verra à l'Appendice que la négociation avait été terminée par le marquis de Châteauneuf.

il avoit toujours parfaitement bien vécu et témoigné de l'amitié, et en ayant aussi toujours reçu d'elle en toutes occasions, agît contre lui. M. le Prince étoit persuadé de lui avoir témoigné beaucoup de respect en toutes occasions, et même, si l'on l'ose dire, croyoit que madame sa mère l'avoit assistée dans des rencontres où la cour l'abandonnoit; enfin il croyoit que tant sa conduite que celle de madame sa mère et de M. le prince de Conti, qui, pendant la guerre de Paris en 1649, l'avoit assistée et lui avoit fait donner de l'argent par messieurs de Paris (1), pouvoit bien l'obliger à être neutre. Pour moi, je ne blâmois pas les plaintes de Monsieur et celles de M. le Prince; je criois contre eux (2) de toute ma force: car je ne croyois pas devoir mettre en compte l'amitié qu'il avoit eue pour moi.

D'un autre côté, l'on leur devoit faire justice, en considérant que, tirant toute leur subsistance de la cour, ils en devoient avoir de la reconnoissance; mais, tout bien considéré, ils devoient être neutres, et j'ai pris la liberté de le dire à la reine d'Angleterre, et je [lui] ai aussi reproché depuis, sur le détail des choses, qu'il étoit fort fâcheux au roi son fils et à elle d'avoir été le prétexte d'une chose qui n'étoit pas fort honorable, dont ils avoient été les dupes: car c'étoit madame la princesse de Guémené qui avoit obligé M. le prince de Lorraine de ne point aller secourir Étampes, et de s'en

(1) La reine d'Angleterre était à cette époque réduite à une si grande pénurie que sa fille, Henriette d'Angleterre, restait couchée faute de bois pour se chauffer (janvier 1649). Voy. les *Mémoires de madame de Motteville* à cette date.

(2) C'est-à-dire contre le roi et la reine d'Angleterre.

retourner comme il fit; mais, comme elle ne voulut point paroître en cela, de crainte d'être chassée de Paris où elle étoit bien aise de demeurer, elle chercha sur qui l'on pouvoit mettre la chose. L'on manda le roi d'Angleterre, qui alla à Melun, puis à Villeneuve, et qui croyoit avoir fait des merveilles de faire un traité qui l'étoit avant qu'il arrivât, et assurément il s'en seroit pu passer. Enfin M. le Prince et feu madame la Princesse ont donné à la reine d'Angleterre cent mille francs (1) en plusieurs années; ce qui fit dire que le roi d'Angleterre avoit manqué à l'amour, à la parenté et à l'intérêt tout à la fois. L'on jugera aisément par là que l'on entendoit Monsieur, M. le Prince et moi.

Son Altesse royale alla au moulin de Châtillon, qui est entre Montrouge et Paris (2), voir passer cette victorieuse armée qui venoit d'Étampes et s'en alloit à Saint-Cloud, où M. le Prince l'amena, et s'en revint à Paris; car ce n'étoit pas trop à lui à coucher au quartier. L'armée étant si proche, tous les officiers avoient beaucoup de joie. Ils y venoient souvent; mais cette commodité ne rendoit pas l'armée meilleure : l'on manquoit au service, et les plaisirs et les débauches de Paris ruinoient fort les troupes. M. de Clinchamp al-

(1) Mademoiselle emploie souvent le mot *francs* au lieu de *livres*, comme la plupart des auteurs du XVII^e siècle. Les anciens éditeurs ont cru devoir changer l'expression.

(2) On a changé ce passage dans les anciennes éditions et substitué la phrase suivante : « S. A. R. alla au moulin de Châtillon, *qui est par delà Montrouge.* » Quoique Châtillon soit, en effet, au delà de Montrouge, par rapport à Paris, nous n'avons pas cru devoir altérer le texte du manuscrit autographe.

loit souvent à Paris et avoit beaucoup de soin de me visiter et de s'informer de moi des choses qui se passoient. Il ne manquoit pas aussi, pendant le siége d'Étampes, de me mander des nouvelles. Comme il avoit beaucoup de zèle pour moi, il y avoit pris une grande confiance : aussi il m'entretenoit de tout ce qu'il savoit de plus particulier. Il me faisoit des compliments de M. le comte de Fuensaldagne, et me disoit que les Espagnols avoient une si forte considération pour moi et une estime si particulière, que, si l'archiduc étoit un assez honnête homme pour moi, ils lui donneroient la souveraineté des Pays-Bas, comme l'avoient eue l'archiduc Albert et l'infante Isabelle, et que c'étoit la chose du monde que tout le pays souhaitoit le plus. Je n'entrois dans ces discours qu'en raillant, et il s'en fâchoit; de sorte que je fus contrainte de l'écouter dans le dernier sérieux. Il me disoit que c'étoit une affaire à laquelle les Espagnols avoient toute la disposition imaginable, et que, dès qu'il auroit vu le comte de Fuensaldagne, il ne doutoit point que cette affaire ne s'avançât, si j'y voulois consentir.

Cependant que nos officiers se réjouissoient à Paris et dans les belles maisons de Saint-Cloud, madame de Châtillon, MM. de Nemours et de La Rochefoucauld, lesquels espéroient, par un traité, la première cent mille écus, l'autre un gouvernement, et le dernier pareille somme, ne songeoient qu'à en faire faire à M. le Prince, à quelque prix que ce fût, et pour cela négocioient sans cesse avec la cour ; ainsi, l'on ne songeoit point à faire des recrues ni des troupes nouvelles. Le cardinal Mazarin amusoit toujours ces zélés pour leur intérêt plus que pour le parti et pour M. le Prince,

quoiqu'il les honorât de ses bonnes grâces, et cependant il faisoit venir des troupes de tous côtés.

Quelque temps après l'arrivée du maréchal de La Ferté, il envoya de ses troupes pour faire un pont sur la Seine vers l'île de Saint-Denis(1), afin de venir attaquer Saint-Cloud. M. le Prince, en étant averti, y alla en grande diligence. Il y avoit huit ou dix jours que je ne l'avois vu chez moi et que je ne lui avois parlé; il venoit néanmoins tous les jours me chercher, mais à des heures qu'il savoit bien que je n'y étois pas; M. de Nemours en faisoit de même. Pour madame de Châtillon, depuis mon retour d'Orléans, je l'avois moins vue que je ne faisois l'hiver : aussi avoit-elle beaucoup plus d'affaires. Quand je trouvois les uns et les autres à Luxembourg, ils me fuyoient, et je les fuyois aussi; car, comme je désapprouvois fort leur conduite, ils craignoient que je ne leur en disse mes sentiments trop librement; et M. le Prince, qui sentoit bien qu'il faisoit une faute de s'amuser à ces gens-là, craignoit que je ne lui en parlasse : car il ne croyoit pas que les choses en vinssent où elles ont été.

Après avoir été voir ce qui se passoit à cette île de Saint-Denis, et y avoir fait dresser une batterie, M. le Prince revint voir Monsieur pour lui dire qu'il jugeoit à propos de décamper de Saint-Cloud et de s'en aller prendre le poste de Charenton, ne pouvant résister, à celui de Saint-Cloud, si l'on l'y attaquoit. Monsieur le jugea comme lui; de sorte qu'il s'en alla à Saint-Cloud

(1) Une partie de l'armée royale traversa la Seine le 1er juillet 1652.

en grande diligence, et fit marcher l'armée (1), et cependant alla à cette île, un tour, jugeant bien qu'il avoit assez de temps pour rattraper l'armée.

Il y avoit deux jours que je n'avois sorti, étant en dessein de faire quelques remèdes par précaution. Je m'en allois me promener; l'on me dit à la porte de la Conférence (2), où l'on faisoit garde, comme à toutes celles de Paris (et cette garde avoit commencé le lendemain que je fus arrivée d'Orléans; je croyois que c'étoit moi qui l'attirois partout où j'allois), l'on me dit donc à la porte de la Conférence qu'il y avoit des troupes dans le Cours. Cela ne m'effraya pas : je ne laissai pas de passer mon chemin. Je trouvai le baron de Langue (3), de la maison de Choiseul, qui étoit maréchal de camp, un fort galant homme et bon officier; et l'on peut dire que lui et le comte d'Escars avoient soutenu le siége d'Étampes, et étoient les deux meilleurs officiers généraux qu'il y eût, et les plus accrédités dans les troupes françoises. Langue donc menoit l'avant-garde, composée du régiment d'infanterie de Valois et de toute la gendarmerie, et suivie des bagages. Je lui demandai où il alloit. Il me dit que c'étoit à Charenton, mais qu'il avoit bien peur de ne pouvoir pas gagner ce poste fort aisément, et qu'il se trouvoit

---

(1) Ce mouvement de l'armée des princes eut lieu le 2 juillet.

(2) On a remarqué, dans le premier volume, que cette porte était située à l'extrémité occidentale de la terrasse du jardin des Tuileries qui longe la Seine.

(3) Le manuscrit porte ce nom et non *Lemèque*, qu'on lit dans les anciennes éditions. Il a déjà été question plus haut de ce personnage.

employé à une méchante commission, d'avoir à conduire les bagages, dont je vis passer une grande partie, tant au Cours que sur la terrasse de Renard (1), où je m'allai promener. J'y trouvai madame de Châtillon, qui se lamentoit et disoit qu'elle avoit peur qu'il arrivât quelque mal au parti, et qu'elle craignoit furieusement un combat, et faisoit la zélée, tout comme si ce n'eût point été elle qui eût mis les choses en état d'en venir là (2).

J'étois un peu en inquiétude de cette marche : les ennemis étant plus forts que nous, nous pouvoient aisément tailler en pièces ; car c'est la chose du monde la plus aisée que de défaire une armée en marche et qui montre toujours le flanc (3) ; de sorte que cela m'ani-

---

(1) Il a été question dans le premier volume de ce jardin de Renard, qui se trouvait à l'extrémité du jardin des Tuileries, vers le lieu où l'on a depuis ouvert la place de la Concorde.

(2) Dans les anciennes éditions, on a supprimé ce passage depuis *et faisoit la zélée* jusqu'à *d'en venir là*. Je ne sais quel motif a pu porter les éditeurs à cette mutilation du texte. Quant à la trahison de madame de Châtillon à l'égard du parti qu'elle paraissait servir, elle est vraisemblable.

(3) On signalait, dans le parti opposé, la nécessité de profiter de l'occasion pour tomber sur l'armée des princes. Un billet écrit de la main de Nicolas Fouquet, qui fut plus tard surintendant et qui se distinguait alors parmi les partisans de Mazarin, est conçu en ces termes : « On donne avis important et pressé que l'armée des princes a passé sous la porte Saint-Honoré, au pied de la sentinelle, par le milieu du Cours et a défilé par la Ville-l'Évêque et va tout autour des faubourgs gagner Charenton [et] passer la rivière. Ils ont sept pièces de canon, que l'on a comptées, et marchent dans le plus grand désordre du monde, les troupes et les équipages pêle-mêle, ensorte que cinq cents chevaux, envoyés

moit fort contre les négociateurs, que je croyois qui nous avoient mis dans ce périlleux état; de sorte qu'en termes généraux je fis un grand chapitre tout haut devant beaucoup de monde. Les gens qui ne se mêloient de rien entroient dans mon sens; les autres commençoient à croire, par la crainte de l'événement, que leur parti n'étoit pas bon, et ne doutoient pas que je ne parlasse à eux; de sorte qu'il y eut du monde embarrassé de me voir parler si librement et si véritablement. Après je quittai la compagnie et m'en allai à mon logis, et changeai le dessein que j'avois de prendre médecine, jugeant que je pouvois être utile en quelque chose.

Le lendemain, toutes les troupes passèrent toute la nuit le long du fossé; et, comme il n'y avoit que les Tuileries, qui en sont sur le bord, entre mon logis et ledit fossé, l'on entendoit distinctement les tambours, les trompettes, et l'on discernoit aisément les marches différentes. Je demeurai appuyée sur ma fenêtre jusqu'à deux heures après minuit à les entendre passer, avec assez de chagrin de penser tout ce qui pouvoit arriver; mais parmi cela j'avois je ne sais quel instinct que je contribuerois à les tirer d'embarras, et même je dis le soir à Préfontaine : « Je ne prendrai point demain médecine : car j'ai dans la tête que demain je ferai quelque trait imprévu aussi bien qu'à Orléans. » Il me

---

en diligence, peuvent tout défaire aisément, si l'on veut. Cependant on amuse le roi avec peu de gens qu'on fait paroître. Il faut se hâter : ils ont deux défilés à passer ; pourvu qu'on parte promptement, on y sera assez tôt. »

répondit qu'il le souhaitoit; mais qu'il craignoit fort que cela n'arrivât pas.

Le pauvre Flamarin, que j'aimois fort et avec qui j'avois pris grande habitude à mon voyage d'Orléans, me vint voir et me dit : « Je ne suis point en inquiétude de ce qui arrivera demain; car je suis persuadé que les affaires ne sont point dans l'état que l'on pense; et pour moi je crois la paix faite, et qu'elle se déclarera demain quand les armées seront en présence. » Je lui dis en riant que le cardinal Mazarin feroit donc comme à Casal : il jetteroit son chapeau pour empêcher de combattre et pour signal de paix (1). « Vous êtes une grande dupe, et nous aussi, de nous être amusés à des négociations, au lieu de mettre nos troupes en bon état. Tout ce qui arrivera de ceci ne peut être que très-désavantageux, et je n'y ose penser, tant cela me donne de peine pour vous, qui croyez toujours tout ce que l'on vous dit. Ce seroit fort bien employé si demain vous aviez quelque bras ou quelque jambe cassée. » Je riois et le disois tout au plus loin de ma pensée. Nous nous séparâmes ainsi; il disoit : « Nous verrons qui sera trompé de nous deux. »

A six heures du matin (2), le 2 juillet 1652, j'entendis heurter à la porte de ma chambre. Je m'éveillai en sursaut et j'appelai mes femmes pour ouvrir la porte. Le comte de Fiesque entra, qui me dit que M. le Prince

(1) Ce fut le 26 octobre 1630 que Jules Mazarin, alors officier de guerre au service du pape, se jeta entre les deux armées française et espagnole, et parvint à les arrêter au moment où les rangs allaient se heurter.

(2) Voy. l'Appendice sur le *combat de la porte Saint-Antoine*.

l'avoit envoyé trouver Monsieur pour lui dire qu'il avoit été attaqué à la pointe du jour entre Montmartre et La Chapelle; qu'il avoit été refusé à la porte Saint-Denis, en allant lui rendre compte de l'état où l'on étoit et prendre ses ordres; qu'il le supplioit de monter à cheval, et qu'il continueroit sa marche, ne pouvant attendre au lieu où il étoit; que Monsieur avoit répondu qu'il se trouvoit mal, et que M. le Prince l'avoit aussi chargé de me venir trouver et de me prier de ne le point abandonner.

Je me levai aussitôt avec toute la diligence possible, et je m'en allai à Luxembourg, où je trouvai Monsieur au haut du degré. Je lui dis : «Je croyois vous trouver au lit; le comte de Fiesque m'avoit dit que vous vous trouviez mal. » Il me répondit : « Je ne suis pas assez malade pour y être, mais je le suis assez pour ne pas sortir. » Je le priai, autant qu'il me fut possible, de monter à cheval pour aller au secours de M. le Prince; mais ce fut en vain : car toutes les raisons dont je me servis pour cela ne firent aucun effet sur son esprit; et voyant que je ne pouvois rien obtenir, je le priai de se coucher, trouvant qu'il devoit faire le malade ou agir, et qu'il y alloit autant de son intérêt que de celui de M. le Prince à en user comme il faisoit. Il n'en fit rien, et mes larmes n'eurent pas plus de pouvoir sur lui que mes discours. Il étoit difficile de n'en pas verser en l'état auquel l'on se trouvoit : quand l'intérêt de M. le Prince et celui de quantité d'amis que j'y avois ne s'y seroit pas trouvé, j'avois grande pitié de force officiers des troupes de Monsieur, honnêtes et braves gens qui me venoient tour à tour dans l'esprit. Madame de Nemours, que je voyois en un état pitoyable où la mettoit

l'inquiétude qu'elle avoit de M. son mari et de M. de Beaufort, son frère, augmentoit encore mes peines.

J'avois parmi ma douleur bien du dépit de voir des gens de Monsieur dans une grande gaieté, dans l'espérance que M. le Prince périroit. Ils disoient : « Dans des occasions comme celles-ci, se sauve qui peut. » Ils étoient amis du cardinal de Retz, et c'étoit ce qui les faisoit parler ainsi. Monsieur alloit et venoit : je lui parlois en passant; je le pressois jusqu'à lui dire : « A moins que d'avoir un traité fait avec la cour en poche, je ne comprends pas comme vous pouvez être si tranquille; mais en auriez-vous bien un pour sacrifier M. le Prince au cardinal Mazarin? » Il ne répondit point; tout ce que j'ai dit dura une heure, pendant laquelle tout ce que l'on avoit d'amis pouvoit être tué, et M. le Prince tout comme un autre, sans que l'on s'en souciât; cela me paroissoit une grande dureté.

A la fin, MM. de Rohan et de Chavigny vinrent, qui étoient ceux en qui M. le Prince avoit pour lors plus de confiance. La comtesse de Fiesque vint me trouver; pour madame de Frontenac, elle étoit auprès de son mari, qui étoit malade à l'extrémité. MM. de Rohan et de Chavigny, après avoir quelque temps entretenu Son Altesse royale, la firent résoudre à m'envoyer à l'Hôtel-de-Ville de sa part pour demander les choses qui étoient nécessaires. Pour cela, [il] donna une lettre à M. de Rohan pour Messieurs de ville, par laquelle il se remettoit à moi à leur dire son intention.

Je partis de Luxembourg, accompagnée de madame de Nemours et des comtesses de Fiesque, mère et fille; je trouvai le marquis de Jarzé dans la rue Dauphine, qui venoit trouver Monsieur, de la part de M. le Prince,

pour le prier de faire passer par dedans la ville des troupes qui étoient demeurées à Poissy et qui attendoient à la porte Saint-Honoré (1) qu'on leur ouvrît. Jarzé étoit blessé d'un coup de mousquet au bras, de sorte qu'il l'avoit tout en sang, n'ayant pas eu le loisir de se faire panser. Je lui dis qu'il étoit blessé galamment et qu'il portoit son bras d'une manière fort agréable. Il me répondit qu'il se seroit bien passé de cette galanterie; car, comme son coup étoit proche du coude, il souffroit des douleurs horribles, quoiqu'il allât comme un autre. Tous les bourgeois étoient attroupés dans les rues, qui me demandoient en passant: « Que ferons-nous? Vous n'avez qu'à commander; nous sommes tout prêts à suivre vos ordres. » Ils paroissoient fort zélés pour le parti et pour la conservation de la personne de M. le Prince.

Comme j'arrivai à l'Hôtel-de-Ville, le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, et le prévôt des marchands, qui étoit pour lors M. Le Fèvre (2), conseiller au parlement, vinrent au-devant de moi au haut du degré, et me firent excuse de n'être pas venus plus loin, n'en étant pas avertis. Je leur dis que je croyois bien que ma venue en ce lieu les devoit avoir surpris en toutes manières; mais que c'étoit l'indisposition de

---

(1) La porte Saint-Honoré était située à peu près au point où la rue Saint-Honoré est coupée par les rues Saint-Florentin et Richepanse. La construction de cette porte avait été commencée en 1631; elle fut détruite en 1733.

(2) Antoine Lefèvre, conseiller au parlement de Paris, avait été élu prévôt des marchands en 1652. Il fut remplacé en 1654 par Alexandre de Sève, seigneur de Châtignonville.

Monsieur qui en étoit cause. Comme nous fûmes dans la grande salle, je demandai : « Tout le monde est-il ici? » Ils me dirent qu'oui.

Je leur dis : « Monsieur s'étant trouvé un peu mal et ayant à tout moment des ordres à donner, n'a pu venir ici; M. le duc de Rohan est chargé de vous rendre une lettre de sa part. » Il la donna, et le greffier de la ville en fit la lecture; elle étoit fort obligeante pour moi, en leur témoignant la confiance qu'il avoit en ma conduite par l'expérience qu'il en avoit eue depuis peu. Après la lecture faite, je leur dis que Monsieur m'avoit commandé de leur dire qu'il désiroit qu'on fit prendre les armes dans tous les quartiers de la ville; ils me dirent que cela étoit fait; que l'on envoyât à M. le Prince deux mille hommes détachés de toutes les colonelles (1) des quartiers. Ils répliquèrent que l'on ne détachoit pas les bourgeois comme les gens de guerre, mais que l'on ne lairroit pas d'y envoyer les deux mille hommes que Son Altesse royale commandoit.

Je leur dis que, dès qu'ils auroient donné l'ordre, je ne me mettois point en peine de l'exécution, connoissant l'affection que tous les bourgeois avoient pour nous, et qu'ils seroient ravis de tirer M. le Prince du péril où il étoit exposé; et que sa personne devoit être chère à tous les bons François, et que je croyois qu'il n'y en avoit pas un qui n'exposât sa vie pour sauver la

(1) La colonelle, ou compagnie colonelle, était celle qui était directement commandée par le colonel. C'était ordinairement la première compagnie de chaque régiment, celle qui portait le drapeau blanc. Quelquefois aussi le mot *colonelle* indiquait le régiment tout entier.

sienne. Je leur demandai quatre cents hommes pour mettre dans la place Royale; ce qu'ils accordèrent. Je gardai la grande demande pour la fin, qui étoit de donner passage à notre armée. Là-dessus ils se regardèrent tous. Je leur dis : « Il me semble que vous n'avez guère à délibérer. Monsieur a toujours témoigné tant de bonté à la ville de Paris, qu'il est bien juste qu'en cette rencontre, où il y va du salut de tous deux, l'on lui en témoigne de la reconnoissance; car il ne faut pas vous persuader que, si le malheur vouloit que les troupes ennemies battissent M. le Prince, elles fissent de quartier à Paris non plus qu'aux gens de guerre. Le cardinal Mazarin est persuadé que l'on ne l'aime pas, et à la vérité l'on lui en a donné assez de marques; c'est pourquoi, ayant la vengeance en main, l'on ne doit pas douter qu'il ne se satisfasse. C'est à nous à l'éviter par nos soins; et nous ne saurions rendre un plus grand service au roi que de lui conserver la plus grande et la plus belle ville de son royaume, et celle qui a toujours eu le plus de fidélité pour son service. »

Le maréchal de L'Hôpital prit la parole et dit : « Vous savez bien, Mademoiselle, que si vos troupes ne fussent point approchées de cette ville, celles du roi n'y fussent point venues, et qu'elles ne venoient que pour les en chasser. » Madame de Nemours trouva cela mauvais et se mit à le quereller. Je rompis le discours en disant : « Il n'est point question à qui le cardinal Mazarin en veut, si c'est à ce qui est dedans ou dehors de Paris. L'on peut croire que son intention n'est bonne ni pour les uns ni pour les autres; mais songez, messieurs, que pendant que l'on s'amuse à disputer sur des choses inutiles, M. le Prince est en péril

dans vos faubourgs, et quelle douleur et quelle honte ce seroit pour jamais à Paris, s'il y périssoit faute de secours! Vous pouvez lui en donner, faites-le donc vitement. »

Ils sortirent sur cela et s'en allèrent délibérer dans une chambre au bout de la salle; et moi cependant je priai Dieu, par une fenêtre qui regarde sur le Saint-Esprit (1). On disoit une messe; mais je ne l'entendis pas tout du long, allant et venant pour envoyer hâter ces messieurs et leur demander une réponse, l'affaire, pour laquelle ils étoient [assemblés], requérant diligence; et que, s'ils n'accordoient pas ce que l'on demandoit, il faudroit voir à prendre d'autres mesures; et que j'avois tant de confiance au peuple de Paris, que je croyois qu'il ne nous abandonneroit pas. Peu après que je leur eus fait dire cela, ils sortirent et me donnèrent tous les ordres que je demandois. J'envoyai en toute diligence dire à M. le Prince que j'avois obtenu l'entrée de la ville pour nos troupes, quand il voudroit, et que j'avois envoyé le marquis de la Boulaye à la porte Saint-Honoré, pour faire entrer les troupes qui venoient de Poissy.

En sortant de l'Hôtel-de-Ville, je trouva les bourgeois qui s'étoient amassés dans la Grève, qui crioient mille choses contre le maréchal de L'Hôpital. Il y en eut un qui me dit, en le regardant de tout près (car il (2) me menoit): « Comment souffrez-vous ce *maza-*

(1) L'hôpital du Saint-Esprit, dont il s'agit ici, était situé sur la place de Grève et confinait à la partie septentrionale de l'hôtel de ville.

(2) C'est-à-dire *le maréchal de l'Hôpital me reconduisoit.*

*rin?* Si vous n'en êtes contente, nous le noierons. » Il voulut le battre; je l'en empêchai, et je criai : « J'en suis contente. » Néanmoins, pour le mettre en sûreté, je le fis rentrer dans l'Hôtel-de-Ville avant que mon carrosse marchât. Je trouvai dans la rue de la Tixeranderie (1) le plus affreux spectacle qui se puisse regarder : c'étoit M. le duc de La Rochefoucauld qui avoit un coup de mousquet qui lui prenoit au coin de l'œil d'un côté et lui sortoit par l'autre, entre [l'œil] et le nez; de sorte que les deux yeux étoient offensés; il sembloit qu'ils lui tombassent, tant il perdoit de sang par là! tout son visage en étoit plein, et même il souffloit sans cesse, comme s'il eût eu crainte que celui qui entroit dans la bouche [ne l'étouffât]. Son fils le tenoit par une main et Gourville par l'autre : car il ne voyoit goutte; il étoit à cheval, et avoit un pourpoint blanc aussi bien que ceux qui le menoient, qui étoient tout couverts de sang comme le sien; ils se fondoient en larmes : car, à le voir en cet état, je n'eusse jamais cru qu'il en eût pu échapper. Je m'arrêtai pour parler à lui; mais il ne me répondit pas : c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire que d'entendre (2).

---

(1) Cette rue se trouvait au nord de l'hôtel de ville, qu'elle longeait. Elle a disparu récemment, lorsque la rue de Rivoli a été prolongée jusqu'à la place de la Bastille.

(2) Dans cette guerre de la Fronde, où tout se tournait en plaisanterie, La Rochefoucauld finit par plaisanter lui-même de sa blessure. On raconte qu'il avait fait mettre au bas d'un portrait de madame de Longueville les vers suivants :

> Pour conquérir son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
> J'ai fait la guerre aux rois; je l'aurois faite aux Dieux.

Un gentilhomme de M. de Nemours (1) vint dire à madame sa femme qu'il l'envoyoit avertir qu'il avoit été blessé légèrement à la main, et que ce ne seroit rien, et qu'il s'étoit détourné de peur de l'effrayer, le voyant tout en sang; elle me quitta aussitôt pour l'aller trouver. Beaucoup de personnes dirent sur la blessure de ces messieurs que Dieu les avoit punis, et que leurs négociations, étant cause qu'on avoit tout négligé, avoient été celle de ce combat, où ils avoient été étrillés; et. quoique cette pensée me fût venue aussi bien qu'à d'autres, je ne laissai pas d'avoir beaucoup de pitié de M. de La Rochefoucauld.

Après l'avoir quitté, je trouvai, à l'entrée de la rue Saint-Antoine, Guitaut à cheval, sans chapeau, tout déboutonné, qu'un homme aidoit, parce qu'il n'eût pu se soutenir sans cela; il étoit pâle comme la mort. Je lui criai : « Mourras-tu? » Il me fit signe de la tête que non; il avoit portant un grand coup de mousquet dans le corps. Puis je vis Valon, qui étoit en chaise, qui s'approcha de mon carrosse; il n'avoit qu'une contusion aux reins. Comme il est fort gras, il fallut l'aller panser promptement. Il me dit : « Hé bien, ma bonne

---

Plus tard, se croyant trompé par madame de Longueville, il parodia ces vers :

> Pour conquérir son cœur, qu'enfin je connois mieux,
> J'ai fait la guerre aux rois; j'en ai perdu les yeux.

(1) On a réuni, dans les anciennes éditions, cette phrase avec la précédente, et on a ajouté au texte après *un gentilhomme de M. de Nemours* le mot *qui*. Voici comment la phrase a été construite : *c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire d'entendre un gentilhomme de M. de Nemours, qui vint*, etc.

maîtresse, nous sommes tous perdus. » Je l'assurai que non. Il me dit : « Vous me donnez la vie, dans l'espérance d'avoir retraite pour nos troupes. » Je trouvai, à chaque pas que je fis dans la rue Saint-Antoine, des blessés, les uns à la tête, les autres au corps, aux bras, aux jambes, sur des chevaux, à pied, sur des échelles, des planches, des civières, des corps morts.

Comme je fus près de la porte, j'envoyai M. de Rohan porter l'ordre de laisser aller et venir nos gens au capitaine qui étoit de garde, afin qu'il fît toutes les choses que je lui manderois, les ordres de l'Hôtel-de-Ville portant que l'on fît tout ce que j'ordonnerois. J'entrai dans la maison d'un maître des comptes, nommé M. de La Croix, qui me la vint offrir ; c'est la plus proche de la Bastille, et les fenêtres donnent sur la rue. Aussitôt que j'y fus, M. le Prince m'y vint voir ; il étoit dans un état pitoyable : il avoit deux doigts de poussière sur le visage, ses cheveux tout mêlés ; son collet et sa chemise étoient tout pleins de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé ; sa cuirasse étoit toute pleine de coups, et il tenoit son épée à la main, ayant perdu le fourreau ; il la donna à mon écuyer. Il me dit : « Vous voyez un homme au désespoir ; j'ai perdu tous mes amis ; MM. de Nemours, La Rochefoucauld et Clinchamp sont blessés à mort. » Je l'assurai qu'ils étoient tous trois bien mieux, et que les chirurgiens ne les croyoient pas blessés dangereusement, et que tout présentement je venois de savoir des nouvelles de Clinchamp, qui n'étoit qu'à deux portes d'où j'étois ; que Préfontaine l'avoit vu ; qu'il n'étoit en aucun danger. Cela le réjouit un peu : il étoit tout à fait affligé ; car en entrant il se

jeta sur un siége, pleurant et me disant : « Pardonnez à la douleur où je suis » ; et après cela, que l'on dise qu'il n'aime rien ! Pour moi, je l'ai toujours connu tendre pour ce qu'il aime.

Il se leva et me pria d'avoir soin de faire passer les bagages qui étoient hors la porte, et de ne pas bouger d'où j'étois, afin que l'on se pût adresser à moi pour tout ce que l'on auroit à faire, et qu'il avoit si hâte qu'il ne pouvoit demeurer plus longtemps. Je le priai instamment de vouloir entrer dans la ville avec son armée. Il me répondit qu'il n'avoit garde de le faire ; que je ne me misse point en peine, et qu'il ne feroit plus qu'escarmoucher; qu'ainsi il n'y avoit plus rien à craindre pour mes amis, et qu'il me répondoit qu'il ramèneroit les troupes de Monsieur saines et sauves; que pour lui, il ne lui seroit pas reproché d'avoir fait retraite en plein midi devant les *mazarins*.

Après qu'il fut parti, le marquis de La Roche-Giffard (1) passa blessé à la tête, mais ayant perdu toute connoissance, et étendu sur une échelle comme un mort; il me fit grande pitié : c'étoit un homme bien fait et beau, et en l'état où il étoit il ne laissoit pas d'être de bonne mine; ce qui est de pis, c'est qu'il étoit de la religion (2). Tout ce jour-là se passa à ne voir autre chose que des morts et des blessés, et je m'aperçus à la fin de ce que disent les gens de guerre, que la quantité que l'on en voit y accoutume tellement que l'on n'a

(1) On a imprimé, dans les anciennes éditions, *La Roche-Gaillard* au lieu de *La Roche-Giffard*.
(2) Protestant.

pas tant de pitié pour les derniers que pour les premiers, et surtout pour les gens que l'on ne connoît point. Il y avoit de pauvres Allemands qui ne savoient où donner de la tête, ni comme se plaindre, ne pouvant parler notre langue; je les envoyai dans les hôpitaux, chez les chirurgiens, selon leurs grades (1).

Tous les colonels des quartiers envoyoient recevoir mes ordres pour faire sortir de leurs soldats (2). Je croyois encore être à Orléans, voyant que je commandois et que l'on m'obéissoit. Je fis filer le bagage, ainsi que M. le Prince m'avoit prié, et j'ordonnai que l'on le menât à la place Royale, jugeant qu'il y seroit fort bien, qu'on le mettroit au milieu et que l'on dételleroit les chevaux pour les faire repaître sous les galeries; car M. le Prince avoit oublié de me dire où je les enverrois. Ils étoient là en lieu d'aller partout où l'on voudroit commodément : car l'on ne savoit point pour lors là où l'on camperoit le soir.

Les quatre cents mousquetaires, que l'on m'avoit donnés pour être comme un corps de réserve pour envoyer à M. le Prince, selon qu'il en auroit besoin, je les envoyai, la moitié sur le boulevard de la porte Saint-Antoine, et l'autre sur celui de l'Arsenal, où les

(1) Voy. l'Appendice sur le combat de la porte Saint-Antoine.

(2) On voit, par une lettre du secrétaire d'État Le Tellier, en date du 2 juillet 1652, que Mademoiselle avait réellement un grand crédit dans Paris. On y lit : « Il ne faut pas s'étonner si l'armée des princes a passé dans la ville et si l'on l'a souffert. Car Monsieur y étant présent, *Mademoiselle* et M. de Beaufort, le bourgeois, qui étoit à la porte, n'étoit pas assez fort pour résister. »

gens du grand-maître de l'artillerie (1) firent quelques difficultés de les recevoir ; mais, à la seconde fois que j'y envoyai, ils y entrèrent. Il me sembla que cela feroit un bon effet, en faisant voir que les bourgeois nous défendoient et se défendoient eux-mêmes; que les *mazarins* jugeroient par là qu'ils étoient absolument pour nous : car pour le secours que l'on en auroit pu tirer, je le comptois pour rien. Mais toutes les choses, qui faisoient paroître Paris déclaré pour nous, étoient avantageuses. Je me tourmentai horriblement ce jour-là; mais je n'eus pas sujet de plaindre mes peines, puisqu'elles réussirent si bien.

L'embarras où j'avois vu nos affaires le matin m'avoit laissé beaucoup d'inquiétude, quoique nous en fussions dehors. La conduite que Monsieur avoit eue envers M. le Prince, et qui faisoit tant contre lui-même, me mettoit au désespoir; de sorte que j'avois l'esprit furieusement troublé, et je ne comprends pas comment je pus faire tout ce que je fis dans cette agitation ; mais ce fut un des effets du miracle que Dieu fit pour nous ce jour-là : car, à moins d'un coup du ciel les choses ne se fussent point passées comme elles firent.

M. le Prince fut attaqué proche le faubourg Saint-Denis; il envoya de la cavalerie pour amuser les ennemis, cependant qu'il marchoit en diligence au faubourg Saint-Antoine, où il fut attaqué par toute l'ar-

(1) Le grand maître de l'artillerie, qui avoit son logement à l'Arsenal, était le maréchal de La Meilleraye, dont il a été question dans le tome I des *Mémoires de Mademoiselle*.

mée de M. de Turenne, qui arriva à même temps que lui. Il se barricada dans la grande rue à la vue des ennemis le mieux qu'il lui fut possible, et il envoya des troupes garder les autres avenues. Il est bon de dire (et c'est chose assez connue) que ce faubourg est ouvert de tous côtés, et qu'il auroit fallu deux fois plus de troupes que M. le Prince n'en avoit pour garder une seule avenue. Les ennemis étoient plus de douze mille hommes; M. le Prince n'en avoit que cinq, et il leur résista sept ou huit heures durant, où l'on combattit horriblement : il étoit partout. Les ennemis ont dit qu'à moins d'être un démon, il ne pouvoit pas humainement faire tout ce qu'il avoit fait : il étoit à toutes les attaques.

Les ennemis forcèrent la grande barricade, qui tenoit le carrefour qui va à Picpus et à Vincennes. Notre infanterie fit bien; mais la cavalerie prit une telle épouvante, qu'elle s'enfuit et emmena tout ce qu'elle trouva en son chemin jusques à la halle (1), devant l'abbaye Saint-Antoine. Mais M. le Prince, étant enragé de cela, retourna l'épée à la main avec cent mousquetaires du régiment de l'Altesse, et ce qu'il trouva d'officiers de cavalerie ou d'infanterie sous sa main, au nombre de trente ou quarante, et quelques volontaires, reprit la barricade et en chassa les ennemis. Elle étoit défendue par le régiment des gardes, celui de la marine,

(1) Les anciennes éditions portent à la *butte devant Saint-Antoine*. Il y a dans le manuscrit à la *halle devant l'abbaye Saint-Antoine*. Il y avait, en effet, dans ce lieu une boucherie, composée de dix étaux, qui avait été établie en 1643.

Picardie et Turenne, qui étoient sans doute leurs meilleurs régiments et les plus forts qu'ils eussent. Enfin il fit des choses qui passent l'imagination, tant par sa grande valeur que par la prudence avec laquelle il agit, et un sang-froid que tout le monde admira.

J'étois toujours à voir passer les bagáges, les morts et les blessés : il y eut un cavalier qui fut tué et qui demeura sur son cheval, lequel suivoit le bagage avec son pauvre maître; cela faisoit pitié. Madame de Châtillon vint au logis où j'étois, dans le carrosse de madame de Nemours, qui venoit de voir M. son mari. Elle me dit : «Hélas! vous êtes bien bonne de faire tout ce que vous faites pour M. le Prince; car il me semble que depuis quelques jours il n'étoit pas trop bien avec vous, et que vous aviez sujet de vous plaindre de lui.» Je lui répondis : « Si M. le Prince a manqué envers moi, ce n'est qu'en des bagatelles ; je ne lui manquerai jamais, et c'est ici une affaire trop importante pour songer à rien qu'à le secourir. Mais si j'étois en sa place, j'étranglerois les gens [qui] m'y ont mis pour leurs intérêts particuliers. » Elle ne dit mot et demeura auprès de moi; j'avois bien envie qu'elle s'en allât.

Le président Viole vint; elle lui que l'on disoit que Monsieur avoit traité avec la cour, et qu'il savoit bien ce qui devoit arriver, et que c'étoit la cause qui l'avoit empêché de sortir. Il (1) le dit au comte de Fiesque, qui me le vint dire. J'en parlai à madame de Châtillon,

(1) On lit dans les anciennes editions : *Je le dis*, au lieu de : *Il* (le président Viole) *me le dit*. Ce qui rend la phrase inintelligible.

lui reprochant que, pour une habile femme, elle donnoit bien aisément dans les panneaux, de croire une nouvelle aussi ridicule que celle-là, et que je croyois que, si Monsieur en savoit l'auteur, il le feroit jeter par les fenêtres; que je trouvois comme elle que Monsieur avoit tort de n'avoir pas monté à cheval; que je l'avois souhaité passionnément; que j'y avois fait tout mon possible; mais qu'il ne falloit pas inférer de là qu'il trompât M. le Prince, et qu'il n'étoit pas homme à en user ainsi. Elle fut un peu embarrassée, et elle avoit sujet de l'être, et se devoit contenter de ce qu'elle avoit fait, sans accuser les autres. Cet embarras lui avoit fait oublier ses charmes : il n'y en avoit pas un d'étalé ce jour-là; comme elle est fort brune naturellement, cela paroissoit extrêmement en plein jour.

Elle s'avisa de faire écrire un billet à M. le Prince pour lui mander qu'il falloit qu'il vînt absolument, et que tous ses amis et serviteurs [le] lui conseilloient, et que c'étoient Mademoiselle et madame de Châtillon, le comte de Fiesque et le président Viole. Elle me le montra et me demanda si je l'approuvois. Je lui dis qu'il étoit fort inutile de lui rien mander; qu'il savoit ce qu'il avoit à faire, et que pour son billet il n'en feroit ni plus ni moins. Elle me répondit : « Il verra au moins par là l'inquiétude où l'on est de lui. » Ce zèle me déplut fort (1), et je jugeai que se souvenant que c'étoit elle qui lui avoit attiré cette méchante affaire, il

(1) Il y a dans le manuscrit *me plut fort;* mais le sens exigeant *me déplut fort*, j'ai conservé, en avertissant le lecteur, la correction faite dans les anciennes éditions.

le recevroit mal. Le comte de Béthune, qui est homme de mérite et de probité, me vint trouver; je lui témoignai le déplaisir que j'avois de quoi Monsieur n'avoit pas fait tout ce que je croyois qu'il devoit faire envers M. le Prince et pour lui-même. Il entra fort dans mon sens, et me dit qu'il s'en alloit trouver Monsieur pour tâcher de le porter à raccommoder les choses.

Le gouverneur de la Bastille, nommé Louvière, fils de M. de Broussel, me manda que, pourvu qu'il eût un ordre de Monsieur par écrit, il étoit à lui, et qu'il feroit tout ce que l'on lui commanderoit. Je priai le comte de Béthune de le dire à Monsieur, lequel [le] lui envoya par M. le prince de Guémené (1). L'abbé d'Effiat (2), qui m'étoit venu voir comme beaucoup d'autres, voyant qu'il étoit tard et que je n'avois pas dîné, jugea bien, par la hâte dont j'étois sortie de mon logis et par l'heure, que je n'avois point mangé et que j'en avois besoin, et même que je ne m'en aviserois point, ayant bien d'autres choses dans la tête. Il m'en offrit;

(1) Louis de Rohan, prince de Guémené, mourut le 17 février 1667, à l'âge de 68 ans.

(2) Jean Coiffier, abbé de Saint-Sernin de Toulouse et de Trois-Fontaines; il mourut le 19 octobre 1698. Saint-Simon, dans ses *Notes sur Dangeau*, à la date du 18 octobre 1698, l'a caractérisé en quelques mots : « L'abbé d'Effiat étoit riche de bénéfices et de patriotisme, avoit été fort galant, fort du monde et fort magnifique, et l'étoit encore quoique fort vieux, et depuis longtemps aveugle, avec cette manie de se faire avertir des meubles, des habits, des mets; car il donnoit fort à manger et à fort bonne compagnie, et parloit de tout cela pour ne pas paroitre aveugle. » L'abbé d'Effiat était frère puîné de Cinq-Mars, grand écuyer et un instant favori de Louis XIII.

son logis étant tout proche, je l'acceptai, et il m'en fit apporter très-promptement et fort à propos : car j'avois bien faim. Madame de Châtillon dîna avec moi; elle faisoit des mines les plus ridicules du monde, et dont l'on se seroit bien moqué, si l'on avoit été en humeur de cela.

Le comte de Béthune me manda sur les deux heures que Monsieur viendroit où j'étois; j'envoyai à l'instant le comte de Fiesque le dire à M. le Prince. Ce comte fit mille voyages ce jour-là : car il alloit et venoit sans cesse. M. de Rohan, qui avoit été saigné le matin, pensa s'évanouir de toutes les fatigues qu'il eut; sa femme demeura tout le jour auprès de moi et de lui. M. le Prince vint; je le vis venir par la fenêtre : je m'en allai au-devant de lui sur le degré. Il me parut tout autre qu'il n'étoit le matin, quoiqu'il n'eût changé de rien; mais il avoit la mine riante et l'air gai. [Il] m'aborda en me faisant mille compliments et remercîments de ce qu'il trouvoit que je l'avois assez servi. Je lui dis : « J'ai une grâce à vous demander : c'est de ne rien témoigner à Monsieur de la faute qu'il a faite envers vous. » Il me répondit : « Je n'ai qu'à le remercier; sans lui je ne serois pas ici. » Je me mis à rire, et lui dis : « Trève de railleries; je sais les sujets que vous avez de vous plaindre de lui. J'en suis au désespoir; mais, pour l'amour de moi, n'en parlez point. » Il me le promit sérieusement, étant persuadé que Monsieur avoit effectivement de l'amitié pour lui, et que c'étoient les amis du cardinal de Retz qui l'avoient empêché de faire ce qu'il avoit désiré, et qu'il savoit bien le respect qu'il lui devoit; mais qu'il savoit bien aussi, il y avoit longtemps, à quoi s'en tenir.

Nous entrâmes dans la salle, où la comtesse de Fiesque étoit avec madame de Châtillon et M. de Rohan. Il s'approcha d'eux; mais il fit les plus terribles yeux du monde à madame de Châtillon et la mine la plus méprisante. J'en fus fort aise, et elle en fut si sensiblement touchée qu'elle pensa s'évanouir; il lui fallut donner de l'eau; ensuite elle s'en alla. Comme Monsieur arriva, il embrassa M. le Prince avec une mine aussi riante que s'il ne lui eût manqué en rien. Il lui témoigna la joie qu'il avoit de le voir hors d'un si grand péril, et lui fit conter le combat; il avoua qu'il n'avoit jamais été en une occasion si périlleuse. L'on plaignit les blessés et les morts. Le marquis de Loyne (1), de la religion, avoit été le matin dangereusement blessé; le comte de Bossu, Flamand, colonel de cavalerie dans les troupes de Clinchamp, mourut le soir. Sester, neveu de M. le maréchal de Rantzau, qui commandoit un régiment d'Allemands dans l'armée de Monsieur, fut tué sur la place; je demandai le régiment pour le neveu de la maréchale de Rantzau, qui en étoit major, nommé Baudits, fils du feu général Baudits, qui servoit le roi de Suède. Monsieur lui accorda ce régiment à ma prière. Il y eut beaucoup d'autres officiers morts ou blessés; mais cela seroit trop long à les nommer. Monsieur et M. le Prince résolurent que l'armée rentreroit sur le soir dans la ville; de là Monsieur s'en alla à l'Hôtel-de-Ville pour remercier le corps de ville, et M. le Prince s'en retourna à son ar-

(1) On ne peut lire que *Logne* ou *Loyne* dans le manuscrit de Mademoiselle. Les anciens éditeurs y ont substitué *Laigues.*

mée. M. de Beaufort se démena extrêmement, et crut avoir tout fait.

Comme ils furent partis, je m'en allai à la Bastille, où je n'avois jamais été; je me promenai longtemps sur les tours, et je fis changer (1) le canon, qui étoit tout pointé du côté de la ville : j'en fis mettre du côté de l'eau et du côté du faubourg pour défendre le bastion. Je regardai avec une lunette d'approche : je vis beaucoup de monde sur la hauteur de Charonne, et même des carrosses; ce qui me fit juger que c'étoit le roi, et j'ai appris depuis que je ne m'étois pas trompée. Je vis aussi toute l'armée ennemie dans le fond, vers Bagnolet; elle me parut forte en cavalerie. L'on voyoit les généraux sans connoître leurs visages; mais l'on les reconnoissoit par leur suite. Je vis comme ils partageoient leur cavalerie pour nous venir couper entre le faubourg et le fossé, les uns du côté de Popincourt (2) et les autres par Reuilly (3), le long de l'eau; et, s'ils l'eussent fait plus tôt, nous étions perdus. J'envoyai un page à toute bride en donner avis à M. le Prince; il étoit en même temps au haut du clocher de l'abbaye de Saint-Antoine; et, comme je lui confirmai la même chose qu'il voyoit, il commanda que l'on marchât pour entrer dedans la ville.

---

(1) On a mis dans les anciennes éditions *charger* au lieu de *changer*, comme le porte le manuscrit. La suite de la phrase indique assez qu'il s'agissait de donner aux canons une nouvelle direction et de les pointer contre l'armée royale.

(2) Il y a dans le manuscrit *Pincourt*.

(3) Les anciennes éditions portent *Neuilly;* mais il est évident, d'après les lieux où l'action se passe, qu'il s'agit de *Reuilly* et non de *Neuilly*. D'ailleurs il y a *Reuilly* dans le manuscrit.

Je m'en revins dans la maison, où j'avois été tout le jour pour voir passer l'armée; car je savois bien que tous les officiers seroient ravis de me voir. Je ne veux pas oublier de dire que le matin tous les officiers et les soldats étoient fort consternés; car ils jugeoient qu'il n'y avoit point de quartier. Dès qu'ils surent que j'étois à la porte, ils firent des cris de joie non pareils, et dirent : « Faisons merveille; nous avons une retraite assurée : Mademoiselle est à la porte, qui nous la fera ouvrir, si nous sommes trop pressés. » M. le Prince me manda de leur envoyer du vin ; ce que je fis avec beaucoup de diligence, et, comme ils passoient devant les fenêtres d'où j'étois, ils crioient : « Nous avons bu à votre santé; vous êtes notre libératrice. » Il n'y avoit point d'honnêtes gens qui n'eussent dit la même chose, s'ils eussent osé (1). Comme le régiment de Sester passa, j'appelai Baudits, qui étoit à la tête, fort affligé de la perte de son colonel, qui étoit son ami, pour lui dire que j'avois demandé à Monsieur le régiment pour lui, et qu'il me l'avoit accordé.

M. le Prince vint me voir, en rentrant dans la ville; et, comme j'avois envie de lui reprocher tout ce qui s'étoit passé, je lui dis : « Voilà de belles troupes; je ne les trouve point déchues depuis que je les vis à Étampes, et si (2) elles ont soutenu un siége et essuyé deux combats; Dieu les garde de négociations. » Il devint rouge et ne répondit rien. Je continuai en lui disant : « Au

(1) On lit dans les anciennes éditions *s'ils y eussent été.*

(2) *Et si*, comme on l'a déjà vu, est une vieille locution pour *et cependant.* On la trouve souvent dans les auteurs du XVII^e^ siècle, et même dans Saint-Simon.

moins, mon cousin, vous me promettez qu'il n'y en aura plus. » Il me dit : « Non. » Je lui répliquai : « Je ne puis m'empêcher de vous dire que cette occasion vous doit faire distinguer vos véritables amis d'avec ceux qui ne le sont que pour leurs intérêts particuliers, et qui ont exposé votre personne dans l'espérance d'avoir cinquante mille écus. Pour moi, je ne vous en parle que par amitié, pour vous y faire penser; car d'autres n'oseront vous le dire. » Les larmes lui vinrent aux yeux de colère; je finis cette conversation en lui disant : «C'est assez pousser l'affaire; j'espère que vous vous corrigerez. » Il s'en alla, et je demeurai jusqu'à ce que toutes les troupes fussent passées.

Les troupes que MM. les maréchaux de Turenne et de La Ferté avoient envoyées pour pousser les nôtres s'avancèrent près de la ville; mais l'on tira de la Bastille deux ou trois volées de canon, comme je l'avois ordonné lorsque j'en sortis (1). Cela leur fit peur, ayant emporté un rang de cavaliers; sans cela toute l'infanterie étrangère, la gendarmerie et quelque cavalerie, qui étoient à l'arrière-garde, auroient été défaites,

(1) Les auteurs contemporains ont presque tous raconté que Mademoiselle avait elle-même fait tirer le canon de la Bastille contre l'armée royale. Je ne rappellerai pas les textes imprimés. Dubuisson-Aubenay écrit dans son *Journal*, à la date du 2 juillet : « Mademoiselle montant à la Bastille fit tirer du ravelin, qui est devant, sept ou huit coups de canon sur les gens du roi, qui venoient tirer mousquetades jusque dans la porte Saint-Antoine. » Il semble, d'après *les Mémoires de madame de Motteville*, que Mademoiselle cherchait à atténuer ou même à nier entièrement une action que la cour lui reprochait : « Elle m'a dit, écrit madame de Motteville, que cela n'avoit point été fait par son ordre. »

parce que ces troupes avoient été obligées d'attendre du canon que l'on étoit allé retirer près de l'église de Sainte-Marguerite (1). Cela me donna de l'inquiétude de quoi elles étoient si longtemps à passer ; je renvoyai le comte de Holac, qui m'étoit venu voir, les faire hâter ; et, quand elles furent toutes passées, je m'en allai me reposer quelque temps à l'hôtel de Chavigny.

Je me promenai dans le jardin avec M. de Chavigny pour me rafraîchir (2); car il faisoit un chaud horrible ce jour-là. Nous parlâmes fort de tout ce qui s'étoit passé; puis je m'en allai à Luxembourg, où tout le monde me régaloit de ce qui s'étoit passé. M. le Prince me fit mille compliments, et il dit à Monsieur que j'avois assez bien fait pour qu'il me pût louer. Il me vint dire qu'il étoit satisfait de moi, mais non pas avec la tendresse qu'il auroit dû faire. J'attribuai cela au repentir qu'il devoit avoir que j'eusse fait ce qu'il devoit faire; de sorte que son indifférence, qui m'est si rude à supporter, me consola ce jour-là, le croyant dans des sentiments où j'aurois souhaité qu'il eût toujours été.

Quand je songeai le soir, et toutes les fois que j'y songe encore, que j'avois sauvé cette armée, j'avoue que ce m'étoit une grande satisfaction et au même temps un

---

(1) L'église Sainte-Marguerite avait été fondée en 1624 comme succursale de l'église Saint-Paul, dans la rue Saint-Bernard, entre les rues de Charonne et du faubourg Saint-Antoine; elle existe encore aujourd'hui.

(2) Cette phrase a été mutilée dans les anciennes éditions, et est devenue inintelligible par l'omission des mots *je me promenai dans le jardin.* C'est une de ces erreurs de copiste que j'ai déjà signalées.

grand étonnement de penser que j'avois fait aussi rouler les canons du roi d'Espagne dans Paris, et passer les drapeaux rouges avec les croix de Saint-André. La joie que je sentois d'avoir rendu un service au parti si considérable et d'avoir fait en cette rencontre une chose si peu ordinaire, et qui n'est peut-être jamais arrivée à personne de ma condition, m'empêcha d'y faire les réflexions qui se peuvent faire maintenant là-dessus et qui auroient pu troubler [ma joie]. Le marquis de Flamarin fut tué, dont j'eus beaucoup de déplaisir, étant mon ami particulier depuis le voyage d'Orléans, où il m'avoit suivie et très-bien servie. L'on lui avoit prédit qu'il mourroit la corde au cou, et il l'avoit dit souvent pendant le voyage, s'en moquant et le disant comme une chose ridicule, ne se pouvant persuader qu'il seroit pendu. Comme l'on alla chercher son corps, on le trouva la corde au cou en la même place où quelques années auparavant il avoit tué Canillac en duel.

Toute la nuit je ne dormis point: j'eus tous ces pauvres morts dans la tête. Le lendemain je ne bougeai du logis, où il vint quantité de monde, et surtout des officiers de l'armée; l'on ne parla que de la bravoure de M. le Prince et de toutes les belles actions qu'il avoit faites; ils en étoient tous en admiration. Il me vint voir et voulut avoir un éclaircissement avec moi sur toutes les choses qui s'étoient passées avant le combat; et la conclusion fut, qu'il ne souhaitoit d'avantage au parti que pour être en état de pouvoir contribuer à me voir mariée aussi avantageusement qu'il souhaitoit, et que c'étoit la chose du monde qu'il souhaitoit avec le plus de passion.

La bonne volonté que le peuple témoigna le jour du combat fut tout extraordinaire. Ils alloient querir les morts pour les faire enterrer; ils donnoient à boire aux sains et aux blessés comme ils passoient, et faisoient tout ce qu'il leur étoit possible, et crioient: *Vive le roi, et point de Mazarin!* Nous sûmes que le marquis de Saint-Mesgrin, lieutenant général et lieutenant des chevau-légers du roi, étoit mort; Mancini, neveu du cardinal Mazarin, blessé dangereusement (1); et Fouilloux, enseigne des gardes de la Reine. C'étoit une espèce de favori que le cardinal poussoit auprès du roi. Le marquis de Nantouillet, volontaire, y fut tué; et Saint-Mesgrin le fut à la tête des chevau-légers, en très-galant homme comme il étoit; il y avoit longtemps qu'il servoit et avoit beaucoup acquis. Mancini n'avoit que seize ans : c'étoit un fort joli garçon et de grande espérance; il fit des merveilles à la tête du régiment de la marine, dont il étoit mestre de camp; il fut fort regretté.

Le combat avoit duré assez longtemps le matin et avoit été opiniâtre : ils croyoient à la cour que la victoire leur étoit certaine par l'inégalité des troupes, qui est un coup certain, quand Dieu n'assiste pas le parti le plus foible de sa protection, comme il fit le nôtre. La reine, qui étoit demeurée à Saint-Denis, envoya de ses carrosses pour y mener M. le Prince, qu'elle crut être prisonnier. J'ai appris d'un homme qui étoit avec

(1) On composa plusieurs pamphlets sur la mort de Paul Mancini, neveu de Mazarin. Voyez, entre autres, l'*Apparition au cardinal Mazarin, dans Bouillon, de l'ombre de son neveu Manchiny; la calotte de Mazarin renversée*, etc.

le roi, que comme Sa Majesté entendit tirer le canon de la Bastille, le cardinal dit: « Bon, ils tirent sur les ennemis! » et jugeoit cela par l'intelligence qu'il avoit dans Paris; il ne doutoit pas d'y entrer par la porte du Temple, où M. de Guénégaud, trésorier de l'épargne, devoit ce jour-là être de garde en qualité de colonel de son quartier. Comme le canon tira encore plusieurs fois, quelqu'un dit: « J'ai peur que ce soit contre nous. » D'autres dirent: « C'est peut-être Mademoiselle qui est allée à la Bastille, et l'on a tiré à son arrivée. » Le maréchal de Villeroy dit: « Si c'est Mademoiselle, ce sera elle qui aura fait tirer sur nous. » Ils furent quelque temps sans en être éclaircis.

Mais les généraux, qui avoient envoyé, comme j'ai déjà dit, leur cavalerie pour nous couper, marchèrent avec toute l'infanterie pour forcer la barricade, espérant ainsi nous prendre de tous côtés, [et] ne trouvèrent plus personne; ils ne doutèrent point que nos gens ne fussent entrés triomphants à Paris. L'on l'alla dire au roi et au cardinal, qui le ramena à Saint-Denis, où ils n'arrivèrent qu'à minuit, ayant eu cent fausses alarmes. Ils firent souvent halte, et se mettoient en ordre, croyant que l'on les vouloit attaquer; enfin jamais gens n'ont tant eu de peur sans aucun sujet. Les troupes étoient si fatiguées, qu'il n'y avoit ni officier ni soldat qui songeât à autre chose qu'à se reposer.

L'on dit à la reine que nous avions été battus, et qu'il n'étoit rentré dans Paris que des morts et des blessés, et que cela n'étoit de rien au roi de quoi l'on avoit donné retraite aux troupes; que le peu de gens et le mauvais état où ils étoient feroient connoître au peuple de Paris l'impuissance des princes, et que par là il se dé-

goûteroit d'eux. Le comte de Quinsky (Kinsky), colonel allemand, fut pris prisonnier, et quelques autres officiers. Nous en eûmes aussi quelques-uns, et entre autres des capitaines du régiment des gardes : l'on prit treize drapeaux, dont la plupart étoient des gardes, et comme nos troupes rentroient dans la ville, l'on portoit ces drapeaux à la tête du régiment de Son Altesse royale. Je leur envoyai dire que cela n'étoit pas bien d'en faire trophée, et qu'ils étoient au roi, à qui nous devions tous respect, et qu'ils les fissent porter auprès du leur, afin qu'on les crût être du régiment.

## CHAPITRE XIV.

(1652.)

Assemblée à l'hôtel de ville (4 juillet 1652). — Paille, signe de ralliement des Frondeurs. — On propose de nommer Monsieur lieutenant général de l'État et M. le Prince généralissime des armées.—Mademoiselle apprend au Luxembourg que le feu est à l'hôtel de ville et que l'on s'y égorge.—Les princes y envoient le duc de Beaufort. — Mademoiselle offre de s'y rendre et en obtient l'autorisation. — Elle est obligée de revenir au Luxembourg. — Elle parvient enfin à l'hôtel de ville et y entre. — Elle délivre le prévôt des marchands. — Le maréchal de l'Hôpital se sauve par la fenêtre. — Élection de Broussel comme prévôt des marchands (5 juillet). — Querelle entre les ducs de Beaufort et de Nemours. — Le duc de Nemours est tué en duel par son beau-frère, le duc de Beaufort (30 juillet). — Caractère de M. de Nemours. — Conduite de madame de Châtillon après la mort du duc de Nemours. — M. le Prince donne un soufflet au comte de Rieux (1er août).—Ce dernier est mis à la Bastille.— Les lettres de duché-pairie du nouveau duc de Rohan sont en-

**registrées au parlement. — Nouveaux régiments levés par les princes.—Régiment de Mademoiselle.—Empressement que l'on témoigne pour y entrer. — Mort du duc de Valois (10 août). — Réflexions de Mademoiselle à ce sujet. — Mademoiselle se fait accompagner au bois de Boulogne par une escorte d'Espagnols. — Démêlé de Mademoiselle avec le prince de Condé pour le comte de Holac.—Mademoiselle réconcilie Holac et Tavannes.— Désordres commis par l'armée des princes (30 et 31 août).— Le prince de Condé les réprime. — Querelle entre M. le Prince et M. de Valon. — Mademoiselle les réconcilie. — On annonce une maladie grave de madame la Princesse, et on parle du mariage de Mademoiselle et du prince de Condé.—Mademoiselle écrit au duc de Lorraine pour hâter son arrivée. — Elle passe en revue les compagnies de soldats qu'elle avait fait lever. — Arrivée du duc de Lorraine à Paris.—Il va trouver Mademoiselle et lui fait des protestations de dévouement.**

Il y avoit longtemps que l'on parloit de faire une assemblée générale à l'Hôtel-[de-Ville] pour faire une union entre elle et le parlement, Monsieur et M. le Prince; pour voir aussi faire un fonds pour payer les troupes et pour en faire de nouvelles. Cette assemblée fut donc convoquée, et elle se tint le 4 de juillet, qui fut un jour après le combat (1), où, pour se reconnoître, M. le Prince avoit fait prendre à tous ses soldats de la paille. Je ne sais comment cela fut su parmi le peuple; enfin ils crurent que, pour être zélés pour le parti, il en falloit avoir; de sorte que, le matin du 4, cela courut telle-

(1) « Jeudi, 4 juillet, l'après-dinée, grande assemblée à l'Hôtel-de-Ville, où sont invitées douze personnes de chaque quartier, à savoir six officiers du roi ès cours souveraines et six notables bourgeois. » (*Journal de Dubuisson-Aubenay*). Parmi les récits contemporains sur ces événements, on consultera avec utilité celui de Conrart publié dans les *Mémoires* qui portent son nom,

ment que même les religieux furent contraints d'en prendre, et ceux qui n'en avoient point l'on leur crioit *au mazarin!* et ils étoient battus (1).

Je m'en allai à Luxembourg après avoir dîné; je trouvai Monsieur fort en colère contre M. le Prince, qui le pressoit d'aller à l'Hôtel-de-Ville; il ne le vouloit point. Je ne savois ce que c'étoit que tout ce mystère: cela m'effraya fort. J'envoyai promptement chercher M. le Prince, qui étoit dans la chambre de Monsieur, et lui demandai ce que c'étoit que la colère où étoit Monsieur, qui me paroissoit être contre lui. Il me dit: « Ce n'est rien : Monsieur craint une sédition à cause de la paille. » Je lui dis que je ne comprenois point ce que c'étoit et qu'il me l'expliquât; ce qu'il fit de la manière dont j'en ai parlé.

Il me fit connoître que rien n'étoit si nécessaire, en l'état où étoient nos affaires, que l'assemblée que l'on tenoit à l'Hôtel-de-Ville, et que, si Monsieur n'y alloit point, cela feroit un fort mauvais effet; de sorte que, lorsque Monsieur m'en vint reparler, je le pressai fort d'y aller. Mais il me paroissoit être bien contraire aux sentiments de M. le Prince. Tout d'un coup il s'y réso-

---

et la relation du greffier de l'hôtel de ville dans l'ouvrage intitulé *Registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris pendant la Fronde*. C'est une des publications de la *Société d'histoire de France*.

(1) On prétendait que c'était Mademoiselle elle-même qui avait imposé ce signe de ralliement. Dubuisson-Aubenay écrit dans son *Journal*, à la date du 4 juillet: « Cette après-dînée même, s'est introduite la manière de se déclarer *non mazarin*, en portant sur la tête un bouquet de paille. Ceux et celles qui n'en avoient pas étoient dans la rue arrêtés par la canaille avec menaces de mort. Les carrosses mêmes en avoient. *Et dit-on que c'est Mademoiselle qui a commandé d'en porter.* »

lut et y alla, mais un peu tard à la vérité. L'assemblée devoit commencer à deux heures, et Son Altesse royale n'y alla qu'à quatre; ce qui fut cause qu'il s'assembla une grande quantité de peuple autour de l'Hôtel-de-Ville et force canaille.

L'on devoit reconnoître en cette assemblée Monsieur pour lieutenant général de l'État, comme l'on avoit fait au parlement, avec pouvoir de donner ordre à toutes choses, ayant l'autorité du roi entre les mains, tant que Sa Majesté seroit prisonnière en celles du cardinal Mazarin, déclaré ennemi de l'État, criminel et perturbateur du repos public par arrêts de tous les parlements, banni pour jamais du royaume, et ces arrêts depuis confirmés par plusieurs déclarations du roi; que depuis l'on avoit mis sa tête à prix; que toutes ces choses le rendoient indigne d'être dépositaire d'une personne aussi sacrée que celle du roi; et que, tout cela bien considéré, il n'y avoit que Monsieur en droit en France de commander au nom du roi; et que les peuples, connoissant le zèle de Son Altesse royale pour l'État et pour Sa Majesté, son amour pour la patrie et pour le bien public, toutes choses prospéreroient par son ministère.

M. le Prince devoit aussi, suivant ce qui avoit été fait au parlement, être déclaré généralissime des armées du roi. Cet emploi ne lui convenoit pas mal, et je crois que personne ne doutoit qu'il ne s'en acquittât bien. Il me semble que tout cela étoit assez nécessaire pour obliger Monsieur à ne pas faire difficulté d'y aller, comme (1) lui et M. le Prince n'assistoient pas aux dé-

(1) *Comme* a ici le sens de *quoique*.

libérations de l'Hôtel-de-Ville, n'étant pas de leur corps, après avoir déclaré en pleine assemblée, comme ils avoient fait en parlement, qu'ils n'avoient d'intérêt que le service du roi et le bien public; qu'ils ne faisoient la guerre qu'à cette fin et que pour chasser le cardinal Mazarin hors du royaume, et que, dès qu'il en seroit [dehors], ils mettroient bas les armes (1).

Cependant qu'ils étoient à l'Hôtel-de-Ville, ne sachant que faire, je m'étois allée promener dans les rues avec un bouquet de paille à mon éventail, noué d'un ruban bleu, qui étoit la couleur du parti. Tout le peuple crioit fort ce jour-là : *Vivent le roi, les princes, et point de Mazarin!* Je m'en retournai à Luxembourg, où Monsieur arriva un moment après et entra dans sa chambre pour changer de chemise, ayant eu grand chaud à l'Hôtel-de-Ville. M. le Prince demeura avec moi dans l'antichambre, où étoient madame la duchesse de Sully, la comtesse de Fiesque et madame de Villars-Orondate. Il s'amusa à lire des lettres qu'un trompette de M. de Turenne lui apporta. Je lui demandai ce que c'étoit; il me dit : « C'est pour des prisonniers; si c'étoit quelque chose qui pût vous divertir, je vous montrerois les lettres. »

Dans ce moment, il vint un bourgeois essoufflé et qui ne pouvoit quasi parler, tant la vitesse dont il étoit venu et la frayeur qu'il avoit l'avoient saisi. Il nous dit : « Le feu est à l'Hôtel-de-Ville, et l'on y tire; l'on se tue, et

(1) Les violences commises à l'hôtel de ville et la conduite odieuse des princes ne paraissent pas assez nettement dans le récit de Mademoiselle. Voy. à l'Appendice un extrait de Mémoires contemporains sur ce massacre de l'hôtel de ville.

c'est la plus grande pitié du monde. » M. le Prince entra pour le dire à Monsieur, qui fut si surpris de cette nouvelle que cela lui fit oublier qu'il n'étoit pas habillé : il sortit et vint en chemise devant toutes les dames que j'ai nommées. Il dit à M. le Prince : « Mon cousin, allez à l'Hôtel-de-Ville; vous donnerez ordre à tout. » Il lui répondit : « Monsieur, il n'y a point d'occasions où je n'aille pour votre service; mais je ne suis pas homme de sédition, je ne m'y entends point et j'y suis fort poltron. Envoyez-y M. de Beaufort : il est aimé et connu parmi le peuple; il y servira plus utilement que je ne pourrois faire. »

L'on envoya M. de Beaufort. Monsieur et M. le Prince me parurent être fort étonnés de cet accident, et souhaitoient fort d'y remédier, agissant et disant toutes les choses nécessaires pour cela. J'entrai dans le cabinet de Monsieur et je lui proposai et à M. le Prince que, s'ils vouloient, j'irois tâcher à pacifier les choses, et que ce seroit faire un coup de partie si l'on se servoit de cette rencontre pour mettre le maréchal de L'Hôpital dehors et le prévôt des marchands; que le peuple en seroit fort content, et que nous ne pouvions donner une plus grande marque de l'autorité que nous avions que de les tirer de l'embarras où ils étoient, d'entre les bras d'un peuple irrité contre eux. Ils dirent que, si je pouvois réussir, ce seroit bien, et que je m'y en allasse. M. le Prince voulut venir avec moi : je ne le voulus point. Tout ce qui se trouva de gens de Son Altesse royale et de M. le Prince, d'officiers d'armée, me suivirent; madame de Sully, qui étoit avec moi, et madame de Villars-Orondate. La comtesse de Fiesque, la mère et la fille, avoient assez de peur.

Nous trouvâmes en sortant de Luxembourg un homme mort dans la rue : cela ne servit pas à les rassurer. Si nous avions été jusque dans la Grève, comme c'étoit ma pensée, l'on auroit couru quelque péril, et beaucoup plus qu'en de plus belles occasions; de sorte que nous nous mîmes à prier Dieu, croyant nous aller exposer, et chacun songea tout de bon à sa conscience. Comme je fus au bout de la rue de Gêvres (1), prête à tourner sur le pont Notre-Dame, nous vîmes rapporter mort M. Ferrand de Jenveri (2), conseiller au parlement, fort de nos amis; j'en eus beaucoup de regret. Ceux qui venoient de là disoient que l'on avoit tiré même sur le Saint-Sacrement (3); de sorte que l'on m'empêcha d'y aller. Tout ce qu'il y avoit de gens avec moi mirent pied à terre et entourèrent mon carrosse. J'avois beau envoyer à l'Hôtel-de-Ville; il ne venoit point de réponse. L'on y tua encore un autre conseiller, nommé Miron (4), fort honnête homme et fort de nos amis. Enfin, après avoir été longtemps sans pouvoir savoir même ce qui se passoit, j'avois résolu d'y envoyer un trompette et de les faire sommer; mais il ne s'en trouva point. Je m'en allai en chercher à l'hô-

(1) La rue de Gêvres était parallèle au quai de Gêvres; elle aboutissait d'un côté au pont Notre-Dame, et de l'autre à l'extrémité du quai de la Ferraille.

(2) Il y a dans le manuscrit *de Ganvri*. J'ai suivi l'orthographe ordinaire.

(3) Le vicaire de Saint-Jean-en-Grève avait fait porter le Saint-Sacrement à l'hôtel de ville, comme on le faisait d'ordinaire en cas d'incendie.

(4) Miron était maître des comptes et ardent frondeur.

tel de Nemours (1), où je n'en trouvai point. M. de Nemours se portoit assez bien de sa blessure : car elle avoit été très-légère.

Il m'arriva un accident sur le Petit-Pont, qui m'auroit bien fait peur un autre jour, que j'aurois eu moins de choses dans l'esprit : mon carrosse s'accrocha à la charrette des morts que l'on mène toutes les nuits de l'Hôtel-de-Dieu à la Trinité (2). Je ne fis que changer de portière, de crainte que quelques pieds ou mains qui sortoient ne me donnassent dans le nez.

Je m'en retournai à Luxembourg, où je rendis compte de mon voyage; j'eus peu de choses à dire, ayant peu fait. Monsieur voulut que j'y retournasse encore : ce que je fis avec les mêmes personnes dans mon carrosse, hors madame de Villars, qui étoit demeurée à l'hôtel de Nemours, et la bonne femme comtesse de Fiesque, qui s'en alla coucher. J'étois moins accompagnée que la première fois : car tout ce qui m'avoit suivi la première fois, voyant qu'à minuit

(1) L'hôtel de Nemours, qui a été démoli en 1671, était situé entre la rue Pavée et la rue des Grands-Augustins. On a ouvert sur son emplacement la rue de Savoie, qui a tiré son nom de ce que l'hôtel de Nemours appartenait à une branche de la maison de Savoie.

(2) L'hôpital de la Trinité, dont je présume qu'il est ici question, était situé rue Saint-Denis, entre les rues Grenetat et Guérin-Boisseau. L'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris* (t. I, p. 27), cite un arrêt du 8 août 1545, qui défendit d'enterrer les morts au *cimetière de la Trinité;* mais c'était à une époque où l'on craignait la peste, et on voit par ce passage des *Mémoires de Mademoiselle* que l'ancien usage avait prévalu. Les anciens éditeurs ont supprimé ces mots *à la Trinité* et rendu ainsi la phrase inintelligible.

j'étois à Luxembourg, ils crurent qu'il n'y avoit plus rien à faire.

Je trouvai toutes les rues pleines de corps de garde et point de peuple : tout le monde étoit retiré. Des corps de garde, ils me donnoient une escouade pour m'escorter. Je trouvai madame Riche, une vendeuse de rubans, en chemise (car il avoit fait un fort grand chaud ce jour-là, et la nuit étoit la plus belle qui se puisse) avec le bedeau de Saint-Jacques de la Boucherie, qu'elle appeloit son compère Paquier : il étoit en caleçon. Cette mascarade-là me parut assez plaisante ; ils se mirent à me faire mille contes en leur patois de francs badauds, qui me firent rire, nonobstant l'embarras où l'on étoit. Comme je fus dans la place de Grève, mon carrosse étoit arrêté ; il vint un homme qui mit la main sur la portière où j'étois, et me demanda : « Le Prince est-il là ? » Je lui répondis ; « Non. » Il s'en alla ; il étoit sans manteau. Ainsi je vis, à la lueur des flambeaux qui étoient devant mon carrosse, qu'il avoit quelque arme sous son bras, que je ne pus pas bien discerner. Mais, ayant fait réflexion, après qu'il s'en fut allé, je jugeai que c'étoit un homme qui vouloit tuer M. le Prince. Je suis bien fâchée de n'avoir pas eu cette pensée d'abord : car je l'aurois fait arrêter ; je ne sais même si je lui ai dit depuis.

M. de Beaufort vint au-devant de moi, qui fit avancer mon carrosse et qui me mena dans l'Hôtel-de-Ville. Nous passâmes par-dessus des poutres qui étoient encore toutes fumantes du feu qui y avoit été ; je ne vis jamais un lieu si solitaire : nous tournâmes tout autour sans trouver qui que ce soit. Comme je fus dans la grande salle, je m'amusai à regarder les échafauds et la

disposition de l'assemblée qui y avoit été. Il vint pendant ce temps-là un nommé Le Fèvre, qui est maître-d'hôtel de la Ville, et qui est officier de Son Altesse royale, qui me dit que M. le prévôt des marchands étoit dans un cabinet et qu'il seroit bien aise de me voir; je m'y en allai. Je laissai ces dames dans la salle, et je menai avec moi MM. les comtes de Fiesque et de Béthune, et Préfontaine. Je trouvai M. Le Fèvre(1) avec une perruque qui le déguisoit, avec un visage aussi serein et aussi tranquille que s'il ne lui étoit rien arrivé.

Je lui dis : « Son Altesse royale m'a envoyée ici pour vous tirer d'affaire, j'ai accepté cette commission avec joie, ayant toujours eu de l'estime pour vous. Je n'entre point dans les sujets de plaintes que le parti a eus d'en faire : car pour moi, je crois que vous avez cru bien faire, et que, si vous avez manqué, ce n'a pas été votre intention; mais quelquefois l'on a des amis qui s'embarquent à des choses fâcheuses. » Il me répondit que je lui faisois beaucoup d'honneur d'avoir cette pensée de lui; qu'il étoit très-humble serviteur de Son Altesse royale et de moi, et qu'il ne manqueroit jamais de reconnoissance des obligations qu'il nous avoit; et qu'il agissoit, selon qu'il le croyoit faire en honneur et en conscience; qu'il voyoit bien que l'on le vouloit déposséder; qu'il étoit tout prêt à me donner sa démission, et qu'il s'estimeroit fort heureux, dans un temps comme celui-ci, de n'être point en charge. Il demanda du papier et de l'encre. Je lui dis : « Je ren-

(1) On a vu plus haut que c'était le nom du prévôt des marchands.

drai compte à Son Altesse royale de ce que vous me dites : si l'on veut votre démission, l'on vous l'enverra demander; mais pour moi, je ne m'en veux point charger, et je serois fâchée d'exiger rien d'un homme à qui je viens sauver la vie. »

M. de Beaufort lui demanda : « Que voulez-vous devenir? » Il lui répondit qu'il seroit bien aise de s'en aller à son logis, et qu'il s'y croiroit en sûreté; de sorte que, pour plus grande [précaution], M. de Beaufort alla reconnoître une petite porte par où il vouloit passer avec un de ses gens ; puis il le vint querir. Le bonhomme me parut assez aise de s'en aller, et en partant, me fit mille compliments de la bonté que j'avois eue pour lui; à dire le vrai, je le tirai d'un assez mauvais pas. Je demeurai là jusqu'à ce que M. de Beaufort fût de retour. Puis je m'en allai dans la grande salle, où j'appris de madame de Sully qu'il avoit passé entre la comtesse de Fiesque et elle une balle de mousquet d'un coup que l'on avoit tiré dans la place, qui leur avoit fait grand peur.

Je m'en allai au bout de la salle, pensant entrer dans une chambre où l'on m'avoit dit qu'étoit le maréchal de L'Hôpital, pour le sauver de même que le prévôt des marchands; je [le] lui avois mandé, et il m'avoit dit que je lui ferois beaucoup d'honneur. Je ne sais si ce fut qu'il se méfiât de M. de Beaufort, qu'il croyoit qui avoit causé tout ce désordre pour être gouverneur de Paris, ou s'il ne trouvoit pas que cela fût de sa dignité de chercher sûreté entre les bras de ses ennemis. Au lieu de m'attendre, il passa par des fenêtres et se sauva (1) ;

(1) D'après le *Journal de Dubuisson-Aubenay*, « le maréchal de

de sorte que, comme j'eus été une heure à la porte sans que l'on me répondît, je m'ennuyai. Le jour commençoit à être assez grand; le peuple se rassembloit, et il y avoit à craindre que, dans l'humeur où ils étoient, ils n'eussent de la méfiance du long séjour que je faisois à l'Hôtel-de-Ville. Comme je sortis, tout ce que je trouvai de gens me disoit : « Dieu vous bénisse! tout ce que vous faites est bien fait. » Je n'allai point à Luxembourg, étant quatre heures du matin; je m'en allai me coucher et je dormis le lendemain tout le jour.

Sur le soir, M. le comte de Fiesque me vint dire qu'il avoit rendu compte à Son Altesse royale de ce qui s'étoit passé, et qu'elle l'avoit chargé d'aller, avec le comte de Béthune, chez M. Le Fèvre pour lui demander la démission qu'il m'avoit promise devant eux, et [qu'il vouloit] que Préfontaine, qui en étoit témoin, y allât aussi. Il ne fit nulle difficulté de la donner, et le jour d'après, on fit une assemblée à l'Hôtel-de-Ville pour créer M. de Broussel prévôt des marchands, qui vint ensuite à Luxembourg, en prêter serment entre les mains de Son Altesse royale, comme l'on a de coutume de le faire entre les mains du roi; et M. le président de Thou tint le scrutin (1). J'étois dans la galerie

---

l'Hôpital se sauva en l'habit de l'un de ses gardes, lesquels gardes firent défense et tuèrent plus de vingt [des gens qui remplissaient la place de Grève]... Il n'y eut personne des gardes tué ou blessé que Le Maire, qui a quatorze ou quinze coups, sans que pourtant l'on désespère de sa vie. »

(1) Les anciennes éditions ont remplacé ce dernier membre de phrase par celui-ci : *M. le président de Thou fit le secrétaire d'É-*

de Luxembourg, lorsque cela se passa, et j'avoue que cela me parut être une comédie.

L'on a parlé diversement de cette affaire; mais toujours l'on s'accordoit à en donner le blâme à Son Altesse royale et à M. le Prince. Je ne leur en ai jamais parlé, et je suis bien aise de l'ignorer, parce que s'ils avoient tort je serois fâchée de le savoir ; et cette action m'a tant déplu, que j'aurois beaucoup de déplaisir, que non-seulement elle eût été faite, mais tolérée par des personnes qui me sont si proches (1).

Il se passa quelques jours sans qu'il arrivât rien de nouveau. Cette affaire fut le coup de massue du parti, à ma fantaisie (2) : elle ôta la confiance parmi les gens les mieux intentionnés, intimida les plus hardis, ralentit le zèle de celui qui en avoit davantage; enfin fit tous les plus mauvais effets qui pussent arriver. L'on parla de tenir un conseil plus réglé que l'on n'avoit encore fait; il fallut pour cela voir ceux qui y entreroient, et,

---

*tat.* Ce qui n'explique nullement les usages relatifs à l'élection du prévôt des marchands. Celui qui *tenait le scrutin* faisait prêter serment à chacun des électeurs de procéder bien et loyalement à l'élection. Il avait un sac de velours cramoisi, où chaque électeur déposait son bulletin. On trouvera, dans le *Journal de l'avocat Barbier*, à la date du 17 août 1750, tous les détails de l'élection d'un prévôt des marchands. — L'élection de Broussel, eut lieu le 5 juillet 1652.

(1) La fin de ce passage depuis *Et cette action* jusqu'à *qui me sont si proches*, a été omise dans les anciennes éditions. L'action dont parle ici Mademoiselle est le massacre de l'hôtel de ville et non l'élection du prévôt des marchands.

(2) Il y a bien dans le manuscrit *à ma fantaisie;* ce qui veut dire sans doute *à mon avis.* Ces mots ont été supprimés dans les anciennes éditions.

comme il y avoit beaucoup de princes, il naquit les disputes qui sont d'ordinaire dans ce royaume, où rien n'est réglé, et où il seroit difficile, tant qu'il y aura des princes étrangers, que les préséances le puissent être, les maisons de Lorraine et de Savoie n'en cédant point.

Depuis l'affaire d'Orléans, l'on avoit toujours cru que M. de Nemours en vouloit à M. de Beaufort. Cependant, le jour du combat [du faubourg] Saint-Antoine, ils s'étoient fait mille amitiés : ce qui donna bien de la joie à la pauvre madame de Nemours (1), qui aimoit beaucoup son mari, quoiqu'il ne l'aimât guère, et qui eut toujours beaucoup de tendresse pour son frère, qui l'y obligeoit bien par sa conduite et par une tendresse réciproque. Il s'émut donc quelque dispute pour le rang entre eux. M. de Beaufort prit la chose avec autant de douceur que M. de Nemours la prit avec aigreur; cela donna beaucoup d'inquiétude à madame de Nemours. M. son mari ne sortoit point encore, à cause de la blessure qu'il avoit reçue à la porte Saint-Antoine. Lorsqu'il sortit, son inquiétude redoubla, et ce jour-là même Son Altesse royale et M. le Prince lui demandèrent sa parole, pour vingt-quatre heures, qu'il ne diroit rien à M. de Beaufort.

J'étois à mon logis toute seule : il n'y avoit avec moi que deux conseillers au parlement, Le Coudray et Bermont, et un capitaine du régiment de cavalerie de mon frère, qui avoit des béquilles, ayant été blessé à la dernière occasion. Il vint un homme qui demanda à par-

(1) On a vu dans le t. I des *Mémoires de Mademoiselle*, que la duchesse de Nemours était fille du duc de Vendôme et par conséquent sœur du duc de Beaufort.

ler à une de mes femmes; il lui dit : « Je vous prie de dire à Mademoiselle que M. de Beaufort a querelle, et qu'il est dans le jardin des Tuileries qui se promène. » Je priai ces deux conseillers d'y aller : il ne se trouva au logis pas un de mes gentilshommes, ni page ni valet de pied, et qui que ce soit, qu'un valet de chambre que j'envoyai chez Bautru (1), où Son Altesse royale alloit souvent jouer, pour l'en avertir. Cette solitude dans ma maison étoit assez extraordinaire; car à cette heure-là il y avoit tous les jours cent officiers qui me venoient faire leur cour. Mon valet de chambre me rapporta qu'il n'avoit point trouvé Son Altesse royale, et qu'il avoit trouvé le comte de Bury qui lui avoit dit : « Assurez Mademoiselle que je ne quitterai point M. de Beaufort. »

Il vint un de ses pages à mon logis : je l'envoyai querir pour lui demander où étoit son maître; il me dit qu'il lui avoit commandé de le venir attendre chez moi. Ces messieurs les conseillers, que j'avois envoyés aux Tuileries le chercher, me vinrent rapporter qu'ils ne l'avoient point trouvé (2), mais qu'il y avoit quatre ou cinq gentilshommes avec lui; ce qui faisoit juger qu'il n'y avoit point de querelle. Madame de Chavigny (3) entra lorsque nous étions en cette inquiétude,

---

(1) Nicolas Bautru, comte de Nogent et marquis du Tremblay-le-Vicomte, mort en 1661.

(2) La phrase semble inintelligible en donnant au mot *trouvé* le sens ordinaire. Mademoiselle a sans doute voulu dire qu'ils ne l'avaient point *abordé*.

(3) Anne Phelypeaux, qui vécut jusqu'en 1694. Voy. le *Journal de Dangeau*, à la date du 3 janvier 1694.

qui me dit que ce n'étoit point sans raison, parce que madame de Nemours venoit d'écrire un billet à M. de Chavigny pour l'avertir de prendre garde à son mari et à son frère.

Son Altesse royale arriva là-dessus, à qui je dis tout ce que j'avois appris; il se moqua de mes avis, et me dit : « Vous croyez toujours que les gens ont querelle; et par la crainte que vous en avez, vous seriez toute propre à faire aviser les gens d'en avoir. » Il s'en alla aux Tuileries et chez Renard, qui étoit la promenade ordinaire depuis que l'on n'alloit point au Cours. J'y allai aussi; mais comme j'allois plus doucement, je demeurai derrière à parler à Jarzé. Comme je montois un degré qui mène à la terrasse de chez Renard, un page de madame de Châtillon me tire par ma robe, et me dit : « Madame vous mande que M. de Nemours est aux Petits-Pères (1), et qu'ils se vont battre; que vous le disiez à Monsieur. » Je pris ma course pour aller jusques à un banc où il étoit assis, et je lui dis : « J'avois tort tantôt de vous avertir? Madame de Châtillon me mande telle chose. » Il fut fort surpris, et commanda au comte de Fiesque et [à] Fontrailles (2), qui se trouvèrent là, de s'y en aller; mais ils y arrivèrent trop tard.

Un moment après, un laquais de l'hôtel de Vendôme

---

(1) L'église des Petits-Pères, ou Augustins-Déchaussés, est maintenant *Notre-Dame-des-Victoires*. — Ce fut le 30 juillet 1652 qu'eut lieu le duel, où le duc de Nemours fut tué.

(2) Louis d'Astarac, marquis de Fontrailles, mort en 1677. On a sous son nom une *Relation des choses particulières de la cour pendant la faveur de M. de Cinq-Mars.*

vint dire : « M. de Nemours vient de mourir; M. de Beaufort l'a tué. » Monsieur s'en alla aussitôt à Luxembourg, et M. le Prince chez madame de Nemours, où j'allai aussi; elle étoit dans son lit sans connoissance, dans une affliction terrible, ses rideaux ouverts, tout le monde autour d'elle. Rien n'étoit plus pitoyable, aussi bien que la manière dont elle apprit ce malheureux accident : elle étoit dans sa chambre, dont la fenêtre donne sur la cour; elle entendit crier : *Il est mort!* Elle s'évanouit. Parmi toute cette désolation, madame la comtesse de Béthune dit je ne sais quoi d'un ton lamentable qui fit rire madame de Guise, qui étoit la plus sérieuse femme du monde; de sorte que voyant cela, M. le Prince et moi, nous éclatâmes. Ce fut le plus grand scandale du monde.

Nous allâmes, madame de Guise, M. le Prince et moi, visiter M. de Reims, frère de M. de Nemours (1), où nous eûmes encore assez envie de rire : il étoit dans son lit tous les rideaux fermés, et parloit au travers.

Il y eut une furieuse fatalité à cette mort; car Monsieur et M. le Prince ne s'étoient mis en nulle peine de la prévenir, croyant avoir la parole de M. de Nemours pour vingt-quatre heures. M. de Beaufort fit tout ce qu'il put au monde pour refuser l'appel, et Villars qui l'alla faire, fit tout ce qu'il put au monde pour s'en dispenser (2), à tel point que M. de Nemours

---

(1) Henri de Savoie, qui prit, à cette époque, le titre de duc de Nemours et épousa dans la suite mademoiselle de Longueville, dont on a des Mémoires sur le règne de Louis XIV.

(2) Passage omis, dans les anciennes éditions, depuis *refuser l'appel* jusqu'à *s'en dispenser*.

se pensa fâcher contre lui. Enfin, comme M. de Beaufort ne put plus refuser, il trouva des difficultés pour l'exécution, ayant beaucoup de gentilshommes avec lui, dont il ne pouvoit se défaire, et [dit] qu'il falloit remettre la partie à un autre jour. Comme M. de Nemours vit cela, il s'en alla à son logis, où par malheur il trouva le nombre de gentilshommes dont il avoit affaire; de sorte qu'il vint trouver M. de Beaufort, et ils se battirent dans le marché aux chevaux, derrière l'hôtel de Vendôme.

M. de Nemours avoit avec lui Villars, le chevalier de La Chaise, Campan et Luserche; et M. de Beaufort, le comte de Bury, de Ris, Brillet et Héricourt. Le comte de Bury fut fort blessé; de Ris et Héricourt moururent dans les vingt-quatre heures. Pour les autres, s'il y en eut de blessés, ce fut légèrement. M. de Nemours avoit porté les épées et les pistolets; ils avoient été chargés chez lui. Comme ils furent en présence, M. de Beaufort et lui, le premier lui dit : « Ah! mon frère, quelle honte! oublions le passé; soyons bons amis. » M. de Nemours lui cria : « Ah! coquin, il faut que tu me tues ou que je te tue! » Il tira son pistolet qui manqua, et vint à M. de Beaufort l'épée à la main ; de sorte qu'il fut obligé à se défendre: il tira, et le tua tout roide de trois balles qui étoient dans le pistolet.

Il courut du monde qui étoit dans le jardin de l'hôtel de Vendôme, et entre autres madame l'abbesse d'Yères (1), qui se tenoit pour lors à Paris, comme

(1) L'abbesse d'Yères, ou Hières (Seine-et-Marne), était alors Claire-Diane d'Angennes, seconde fille de la marquise de Rambouillet. Ce passage depuis *et entre autres* jusqu'à *les médecins*

beaucoup d'autres religieuses, à cause de la guerre. Elle dit que, comme elle cria : *Jésus Maria !* il lui serra la main, et un nommé l'abbé de Saint-Spire, qui est à M. de Reims, dit la même chose; mais les médecins et chirurgiens dirent que c'étoit un mouvement convulsif, et qu'à moins d'un miracle il falloit mourir sur-le-champ. Il faut espérer que Dieu lui aura voulu donner ce moment de vie pour se reconnoître, pour lui donner le temps de lui demander pardon, et qu'il a permis qu'il ait donné ce signe de connoissance pour que l'on puisse ne désespérer pas de son salut et que l'on ose prier pour lui.

M. l'archevêque de Paris défendit que l'on fît des prières publiques pour lui en sa paroisse, qui est celle de Saint-André, où son corps fut quelques jours, en attendant que l'on le portât à Nemours, qui fut peu de jours après, disant qu'il étoit défendu dans l'église de prier Dieu pour des personnes qui mouroient de cette manière. Cela donna beaucoup de déplaisir à madame de Nemours.

Bien des gens ont voulu blâmer M. de Beaufort, disant qu'il pouvoit éviter cette fâcheuse rencontre; que [M. de Nemours] étoit un homme foible de sa blessure, qui n'avoit pas la force de tirer un coup de pistolet. L'on peut répondre à cela qu'un enfant de cinq ans en tireroit; et, pour sa blessure, il en étoit si bien guéri, que la veille, pour s'essayer [et] voir si les forces

---

est un de ceux qui ont été le plus altérés dans les anciennes éditions. Il n'y est pas question de l'abbesse d'Yères. Il se réduit à ces mots : *entre autres M. l'abbé de Saint-Spire, qui étoit à M. de Reims; il lui cria : Jésus Maria ! Il dit qu'il lui serra la main.*

lui étoient revenues, il arracha un petit arbre dans le jardin de l'Arsenal. Il me vint voir, et me montra sa main où il ne paroissoit point qu'il eût été blessé, hors qu'elle étoit un peu rouge.

M. de Nemours avoit de bonnes qualités : il étoit brave autant qu'homme du monde, avoit de l'esprit fort agréable dans la conversation, enjoué, plaisant; mais il y auroit eu à craindre que cette humeur ne lui fût pas demeurée en vieillissant : car il est bon que l'esprit des personnes s'avance comme leurs années. Il étoit assez changeant et inégal, chagrin quand les affaires n'alloient pas à sa fantaisie, et laissoit aisément ses amis sans savoir pourquoi. [Il étoit] inconstant en amour; le seul ami qu'il a eu jusques à la mort, c'est M. de Belesbat (1). Il aimoit fort madame de Choisy, et avoit une telle confiance en elle, qu'il ne lui celoit rien : je ne sais si c'est louer son jugement. Il étoit bien fait à tout prendre, mais point en détail : il avoit la carrure étroite et les épaules hautes; il étoit rousseau, avoit les cheveux plats, fort picoté de petite vérole; et si, avec tout cela, sa personne plaisoit.

Il avoit conçu une telle rage contre M. le Prince depuis quelque temps, qui ne pouvoit venir que de jalousie (car il recevoit de lui tous les bons traitements imaginables); elle étoit donc venue à tel point qu'il avoit résolu de se battre contre lui. Je ne sais s'il eût exécuté ce dessein; il avoit dit l'avoir pris, mais je crois que l'on l'en eût détourné. Son chagrin l'eût porté à

(1) Henri Hurault de l'Hospital, seigneur de Belesbat, ou Belébat, fut conseiller au parlement en 1638, puis maître des requêtes; il mourut en 1684. Il était frère de madame de Choisy.

quitter le parti plutôt qu'à se battre ; il en parloit souvent, et de s'en aller à la cour de Savoie, où il eût été aussitôt las d'être qu'en celle de France.

Si Dieu lui avoit fait la grâce de lui donner le temps de se confesser, ses amis ne l'eussent point regretté, puisqu'il s'ennuyoit du monde et que le monde se seroit bientôt ennuyé de lui : aussi d'abord qu'il passa en Flandre (1) il fut aimé des troupes qu'il amena, au dernier point ; et lorsqu'il mourut, tous les officiers étoient enragés contre lui : car au combat de Saint-Antoine il en avoit fait des railleries, et avoit dit : « Rien n'égale mes troupes pour bien fuir, et il n'y eut jamais de si bons officiers que ceux-là pour une prompte retraite. » Cela les avoit mis au désespoir : car les officiers n'en peuvent mais quand les troupes fuient. Au retour donc de ce combat de Saint-Antoine, nos troupes allèrent camper dans les faubourgs de Saint-Victor et de Saint-Marceau, où ils furent dix ou douze jours, et après retournèrent à Saint-Cloud.

M. le Prince témoigna beaucoup de regret de la mort de M. de Nemours ; mais l'on voyoit assez, au travers de son affliction, qu'il se trouvoit débarrassé d'un homme dont il commençoit à être las. Il y en avoit qui disoient qu'il étoit aise d'être défait d'un rival ; mais c'est de quoi il ne se soucioit guère. M. de Nemours ne

---

(1) Le sens de la phrase est *lorsqu'il alla chercher des troupes en Flandre et qu'il les amena en France.* Il a été question dans le t. I des *Mémoires de Mademoiselle* (p. 436, 438, 439, 440) de cette expédition du duc de Nemours. Dans les anciennes éditions, au lieu *des troupes qu'il amena*, on a imprimé *des troupes qu'il aima.*

payoit que d'agrémens, et lui (1) donnoit des terres. La première fois que madame de Châtillon sortit après la mort de M. de Nemours, elle alla aux filles de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, où madame de Nemours s'étoit retirée, et où je l'avois été voir, et ensuite elle vint aux Tuileries. Elle avoit un habit tout uni et une grande coiffe comme un voile, qui la cachoit toute. Comme elle entra dans ma chambre, je m'en allai au-devant d'elle, et je lui fis un compliment sur la perte qu'elle avoit faite d'un bon ami; ce que j'avois déjà fait par un billet dès le lendemain. Nous nous allâmes asseoir dans un coin, où elle me fit force lamentations. Comme nous en étions sur le mépris du monde, Son Altesse royale entra, et M. le Prince, qui s'approchèrent de nous; elle leva son voile et se mit à faire une mine douce et riante. Je crus voir une autre personne; car sous cette coiffe, elle étoit poudrée, avoit des pendants d'oreilles; enfin rien n'étoit plus ajusté. Dès que M. le Prince alloit d'un autre côté, elle rabaissoit sa coiffe et faisoit mille soupirs. Cette farce dura une heure et réjouit bien les spectateurs.

---

(1) C'est-à-dire M. le Prince. On se rappelle qu'il avait donné à madame de Châtillon la terre de Merlou (Voy. plus haut, p. 27). Cette donation avait fait beaucoup de bruit : la *Muze historique* (lettre du 26 mai 1652) en avait parlé :

> Monsieur le Prince. . . . . .
> A donné, d'un cœur magnanime,
> A cette beauté rarissime,
> Sa riche maison de Merlou,
> Terre propre à chasser le lou,
> Et qui vaut, de valeur présente,
> Plus de dix mille écus de rente.

Le lendemain de la mort de M. de Nemours, il arriva une affaire entre M. le Prince et M. le comte de Rieux, fils de M. le duc d'Elbœuf (1), qui surprit assez. Ce fut pour quelque [dispute de] rang; je pense que c'étoit avec M. le prince de Tarente, fils aîné de M. le duc de La Trémouille. Comme il a épousé une fille de M. le landgrave de Hesse, et que ce mariage a fait qu'il a été longtemps en Allemagne, où il a été traité comme les autres princes, il n'a pas cru diminuer en venant en son pays, où la maison de La Trémouille a toujours tenu des premiers rangs entre les plus considérables du royaume. Ces messieurs-là souffrent assez malaisément les princes étrangers, et surtout les quantités de cadets de la branche d'Elbœuf, et le mérite qu'avoient autrefois les Lorrains en France, du temps du Balafré et de tous ces illustres messieurs de Guise, n'a pas continué dans tout ce qui est resté du même nom; ainsi les personnes étant moins considérables, l'on leur dispute plus aisément.

M. le Prince prit le parti du prince de Tarente, qui lui est très-proche, contre le comte de Rieux, et s'échauffant en la dispute, M. le Prince crut que le comte de Rieux l'avoit poussé; ce qui l'obligea à lui donner un soufflet. Le comte de Rieux lui donna ensuite un coup. M. le Prince, qui n'avoit point d'épée, sauta

(1) Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf, avait plusieurs fils: Charles, qui porta après lui le titre de duc d'Elbœuf; François, qui est la tige des comtes d'Harcourt, et François-Marie, avec lequel commença la branche de Lislebonne, dont Saint-Simon parle si souvent dans ses Mémoires. L'aîné, Charles, portait le titre de comte de Rieux pendant la vie de son père.

à celle du baron de Migen qui se trouva là; M. de Rohan qui y étoit se mit entre deux, et fit sortir le comte de Rieux, que Son Altesse royale envoya à la Bastille pour avoir osé manquer de respect à un prince du sang dans la maison de Son Altesse royale. Beaucoup ont dit que M. le Prince avoit frappé le premier; mais assurément s'il l'a fait, c'est qu'il a vu quelque geste du comte de Rieux, qu'il a pris pour une insulte. Car, quoiqu'il soit bien emporté, il ne l'est pas à tel point qu'il eût fait une chose de cette nature. Je le vis l'après-dînée, et il me dit : « Vous voyez un homme qui a été battu pour la première fois. » Le comte de Rieux demeura à la Bastille jusques à la venue de M. de Lorraine, qui le fit sortir et blâma fort ce qu'il avoit fait (1).

---

(1) Cette querelle eut lieu le 1er août 1652. Dubuisson-Aubenay la raconte ainsi dans son *Journal :* « Ce même jour on a su le démêlé du comte de Rieux avec le prince de Condé, qui fut pour le rang prétendu au conseil de guerre, qui se va établissant au palais d'Orléans, par ledit comte, comme prince de la maison [de Lorraine] par dessus tous autres après M. le duc d'Orléans et M. le Prince; dont ayant, à l'issue du dîner, entretenu le duc de Rohan, qu'il trouva arrivant dans la galerie du palais, et puis le prince de Tarente, qu'il avoit croyance de lui disputer sous la protection du prince de Condé; ce prince passant là et voyant le comte parler au prince de Tarente avec chaleur, dont le duc de Rohan lui dit la cause, s'y en alla pour empêcher qu'ils ne se querellassent. Mais le comte de Rieux s'emportant encore plus, disant au prince de Condé qu'il étoit pour sa partie et qu'il ne seroit jamais son serviteur, lui fit de plus certain signal et extension de la main par mépris, dont le prince de Condé ému lui donna un fort grand soufflet, auquel le comte voulant repartir ne put que donner du poing à l'épaule par devant au prince, et puis

Nous fîmes une chose sans exemple pour M. de Rohan : il avoit eu, comme j'ai dit, en se mariant, le brevet et les lettres de duc pour faire revivre le duché de Rohan en sa personne; mais il étoit question de la vérification au parlement. Il crut que le temps lui étoit favorable pour cela, il ménagea les amis qu'il avoit dans le parlement, fit sa brigue, et quand il crut la chose en état, il supplia Son Altesse royale et M. le Prince d'y vouloir aller. Je pense qu'il avoit assez de méfiance de beaucoup de gens, même de notre parti; de sorte que Son Altesse royale et M. le Prince n'envoyèrent (1) solliciter pour lui que la veille qu'ils voulurent aller au parlement. Il me pria de faire la même chose : j'écrivis à tout ce que je connoissois de conseillers de mes amis, et j'allai au palais dans la lanterne(2), voir comme cela se passeroit; madame de Ro-

---

voulant tirer l'épée fut saisi au corps par le duc de Rohan, le prince de Condé cherchant aussi une épée au côté d'un gentilhomme, Millangen (Mademoiselle écrit Migen), jadis lieutenant de roi à Sedan, là présent à une fenêtre, qu'il ne put avoir. Le prince de Condé saisit l'épée du comte de Rieux, en se coupant un peu à la main, et puis lui en donna de la garde dans les dents... Sur quoi le duc d'Orléans vint qui commanda que l'on conduisit le comte prisonnier à la Bastille, et envoya querir M. le chancelier et quelques conseillers du parlement pour lui faire son procès, le prince de Condé le priant que cela ne fût point. » *La Muze historique* (lettre du 5 octobre 1652) indique l'époque où le comte de Rieux sortit de la Bastille.

(1) On a imprimé dans les anciennes éditions *ne m'envoyèrent solliciter*. Ce qui est en contradiction avec la suite. Mademoiselle n'alla pas d'abord solliciter en personne; elle se borna à écrire.

(2) Tribune d'où l'on voyait et entendait tout ce qui se passait dans la salle du parlement.

han, madame la comtesse de Fiesque et mademoiselle de Chabot y vinrent avec moi. J'entrai par le greffe, où je parlai à beaucoup de conseillers, à qui je tâchai de prouver par vives raisons qu'ils me pouvoient promettre, devant que d'entrer, d'être de l'avis que je désirois, puisque c'étoit une chose de faveur et où il n'alloit point de leur conscience. Ils m'alléguoient la déclaration de 1648 (1): je leur disois des cas où elle avoit été enfreinte; mais ils me répliquoient que ce n'étoit pas par eux.

Comme neuf heures sonnèrent, j'eus peur que l'on se levât à la grand'chambre : je mandai à M. le premier président que Son Altesse royale alloit venir, qui prioit la compagnie de l'attendre, et à l'instant j'envoyai dans les chambres des enquêtes pour leur dire de venir prendre leurs places; ce qu'ils firent. Comme Son Altesse royale fut venue, l'on délibéra, et la chose ne passa que de deux voix, qui fut de deux conseillers de mes amis, qui le firent à ma prière; de sorte qu'il prêta son serment en la forme accoutumée et prit sa place de duc et pair; et l'on peut bien dire que ce fut une grande marque du crédit que nous avions dans la compagnie: car la chose fut fort débattue et l'on demeura longtemps aux opinions. Cela étoit assez plaisant : car les serviteurs particuliers de Son Altesse royale, les amis de M. le Prince et les miens, quand ils avoient achevé d'opiner en faveur de M. le duc de Rohan, nous regardoient, et leur mine faisoit assez connoître

(1) La déclaration du 24 octobre 1648. Voy. t. I des *Mémoires de Mademoiselle*, p. 403 et suiv.

à toute la compagnie vers qui ils dressoient leurs intentions (1).

L'on avoit proposé de faire de nouvelles troupes ; mais comme il y avoit quantité de princes et de grands seigneurs dans notre parti qui vouloient avoir des régiments de cavalerie et d'infanterie, et compagnies d'ordonnance, cela faisoit que, de peur de mécontenter ou les uns ou les autres, rien ne s'avançoit. M. le Prince dit que, pour lever cette difficulté, il falloit que Son Altesse royale et lui [et] M. le prince de Conti, les missent toutes sous des noms de leurs terres ou de leurs gouvernements. Il lui prit encore fantaisie de dire : « Il faut que l'on en fasse sous celui de Mademoiselle ; elle a tant fait de choses extraordinaires dans cette guerre, qu'il faut que nous en fassions une qui la soit tout à fait pour elle. » Le soir à son logis, comme il étoit avec de ses amis particuliers et domestiques, il se mit à parler de cette proposition et dit : « Songeons à qui Mademoiselle donnera son régiment de cavalerie. » M. le Prince, après avoir un peu pensé, dit : « Ce sera au comte de Brancas (2) : c'est un homme de qualité qui a l'honneur d'être son parent; il doit servir de lieutenant général, et il n'y a que sa brouillerie avec M. de Beaufort qui l'en empêche. Ce sera son fait; et [si] l'on voit que Mademoiselle travaille à les raccommoder, cela sera. »

Le même jour que M. le Prince en parloit, Brancas

---

(1) L'enregistrement des lettres de duc et pair en faveur de M. de Rohan eut lieu le 15 juillet 1652.

(2) Henri de Brancas, mort en 1656.

m'étoit venu trouver pour me prier de faire cette proposition à Son Altesse royale, et de la communiquer devant à M. le Prince, me disant : « Ils seront trop heureux, dans l'embarras où ils sont de faire des troupes, d'en mettre sous votre nom; vous aurez un fort beau régiment qui les servira bien. » Comme j'ouvrois la bouche pour en parler à M. le Prince, il devina ce que je lui voulois dire, et me dit tout ce qu'il en avoit dit. Le soir, nous parlâmes à Son Altesse royale; il en parla le premier, afin de l'y disposer, en lui faisant connoître comme cela seroit à propos. Je lui en parlai ensuite. Il le trouva très-bon, et M. de Brancas l'en remercia.

L'on fut huit jours à ne parler d'autre chose que de mon régiment : il n'y avoit personne qui n'y voulût avoir des compagnies, et il n'y en avoit que douze, et je ne pouvois en refuser ; de sorte que Brancas et moi comptions depuis le matin jusqu'au soir pour trouver moyen de ne fâcher personne. Son Altesse royale me demanda une compagnie pour un capitaine de son régiment d'infanterie, nommé d'Alais ; M. le Prince m'en demanda une pour Du Bourg, qui avoit été enseigne-colonel de Conti. J'en donnai aux chevaliers de Béthune et de Sourdis : les autres, je ne m'en souviens pas. Comme cela fut résolu, le comte de Holac me demanda une compagnie de gendarmes. Je la lui accordai, et je le chargeai de proposer au comte d'Escars celle de chevau-légers; ce qu'il fit, et il me l'amena le lendemain pour m'en remercier.

Comme il fut question d'en parler à Son Altesse royale, il se fâcha et dit que tous les officiers le quittoient pour se donner à moi. On lui représenta que

Hollac ne quitteroit point son régiment, et que ce seroit un nouvel attachement qu'il prendroit à son service; que pour le comte d'Escars, qui servoit de maréchal de camp, il ne servoit plus dans son régiment, et qu'il lui avoit promis de faire un autre régiment sous son nom pour [le] lui donner, et qu'il aimeroit autant avoir ma compagnie. A la fin il y consentit : je donnai la sous-lieutenance de mes gendarmes au comte de Lussan de Languedoc, qui étoit capitaine dans le régiment de cavalerie de Son Altesse royale. L'enseigne, je la donnai au marquis de Noë, et le guidon au chevalier de Brigueil (1), frère de M. le marquis d'Humières (2), qui étoit un petit garçon de quinze ans, et qui étoit encore à l'académie (3). Toutes ces dispositions faites, elles demeurèrent sans être exécutées.

M. de Valois, mon frère, mourut (4); ce qui fut une grande affliction pour Son Altesse royale. Jamais je ne

---

(1) Une partie de cette phrase a été supprimée dans les anciennes éditions, et spécialement ce qui concerne le marquis de Noë et le chevalier de Brigueil.

(2) Le marquis d'Humières avait deux frères dans l'ordre de Malte: Roger de Crevant reçu le 18 septembre 1638, et Balthazar de Crevant qui y fut admis le 8 février 1641. Il s'agit probablement ici du second.

(3) On a déjà vu que le mot académie désignait, au XVIIe siècle, une école d'équitation pour les jeunes gens de famille noble.

(4) Le duc de Valois mourut le 10 août. La *Muze historique* (lettre du 11 août) indique le jour de cet événement :

> Monseigneur le duc de Valois,
> Agé de vingt et quatre mois,
> . . . . . . . . . . . . . . . .
> Décéda samedi matin.

fus plus surprise. Je me promenois chez Renard : l'on me vint dire : « M. votre frère est fort malade. » Je m'en allai à Luxembourg. Madame me dit qu'il s'étoit trouvé un peu mal, mais que ce n'étoit rien; qu'il dormoit. Le lendemain j'y vins de fort bonne heure et j'allai droit dans sa chambre; l'on le tenoit sur les bras : car il n'avoit que deux ans. Les médecins me dirent pourtant qu'il étoit mieux et qu'il en échapperoit; son mal étoit un dévoiement qu'il avoit depuis six semaines. Je rencontrai le soir M. le Prince à la promenade ; je lui dis que mon frère se mouroit : cette nouvelle le surprit fort. J'y envoyai le soir; l'on me manda qu'il étoit mieux. Le matin à mon réveil on me dit sa mort. Je m'en allai en diligence à Luxembourg, où je trouvai Monsieur fort pénétré de douleur, et Madame qui mangeoit un potage, qui me dit : « Je suis obligée de me conserver, étant grosse. » Je m'en allai dans la chambre de ce pauvre enfant, qui étoit dans son berceau, beau comme un petit ange ; des prêtres prioient Dieu autour, ou pour mieux dire le louoient de la grâce qu'il lui avoit faite.

Cela m'attendrit furieusement : je pleurai jusqu'aux sanglots, et l'on fut obligé de m'en ôter. L'on a grand tort de plaindre les enfants qui meurent à cet âge, et c'est bien une marque du peu de connoissance que nous avons du vrai bien et de notre foiblesse naturelle : car l'on s'en devroit réjouir. Pour le monde, cet enfant ne donnoit aucune espérance : car à deux ans il ne parloit ni ne marchoit, et n'avoit point la connoissance qu'ont les autres à cet âge. Il auroit eu une difformité extraordinaire, s'il eût vécu : une jambe toute cambrée sans être boiteux, et les médecins disoient que cela ve-

noit de ce que Madame s'étoit tenue toute d'un côté pendant sa grossesse.

Je reçus beaucoup de compliments sur cette mort. L'on en prit le plus grand deuil qu'il fut possible : M. le Prince avoit un manteau traînant jusqu'à terre; s'il ne fut affligé dans son âme, il le contrefaisoit bien: car il parut l'être en cette rencontre et en usa tout à fait obligeamment pour Monsieur. L'on mit son corps en dépôt au Calvaire. Monsieur en donna part à la cour; et, au lieu d'en recevoir des lettres de compliments, celle qu'il en eut fut un refus de l'enterrer à Saint-Denis, et l'on lui disoit que cette mort étoit une visible punition de Dieu, de l'injuste guerre qu'il faisoit, et force choses de cette nature. L'on attribua cette lettre à M. Servien, disant qu'elle étoit de son style, et cela fut assez mal reçu : tous ces reproches ne peuvent être à propos dans le temps d'une affliction ni en nul autre. Ce qui fait que je ne les blâme pas tout à fait, quoique ce soit une chose assez blâmable, c'est que je suis assez sujette à en faire; et c'est un de mes défauts, aussi bien que beaucoup d'autres.

Comme j'aime extrêmement à me promener, j'étois au désespoir que ma promenade se bornât à aller tous les soirs chez Renard, et de n'oser aller plus loin : car j'aime fort à aller à cheval. Je demandai permission à Son Altesse royale d'aller au bois de Boulogne, et que j'enverrois querir de l'escorte; il me le permit. J'y envoyai un page au galop, et, à dire le vrai, je le suivois de près, ne jugeant pas qu'il y eût beaucoup de péril; de sorte que je me promenois longtemps dans le bois avant qu'elle fût venue, et elle ne me servit que pour le retour, qu'elle m'accompagna jusqu'au Cours; ce qui

réjouit tous ceux qui se promenoient chez Renard : car il y avoit beaucoup de trompettes qui faisoient un beau concert. J'y allai encore une autre fois ; et, comme mon page n'y trouva point d'officiers généraux françois, parce qu'ils étoient tous allés promener à Ruel, il alla au quartier des étrangers, qui furent bien aises de me rendre ce service. J'avoue que, quand je songeois que, pour m'aller promener au bois de Boulogne, il me falloit une escorte des troupes du roi d'Espagne, et que [de] tout ce qui étoit avec moi il n'y avoit pas un François que mes gens, j'étois étonnée, et je ne pus m'empêcher de faire paroître mon étonnement à l'officier, qui s'appeloit Barlon, et qui parloit françois. Il me dit sur cela un bon mot : « Qu'il ne se falloit pas étonner de voir les Espagnols dans le parc de Madrid. »

J'eus un petit démêlé avec M. le Prince, pour le comte de Hollac, sur ce que Tavannes avoit fait mettre un officier de son régiment en arrêt ; et, comme Hollac le sut, il le trouva mauvais, disant que les Allemands ont toujours eu ce privilége d'être maîtres de leurs gens. Le tort qu'eut Hollac, c'est qu'il ne s'en alla pas plaindre à M. le Prince, et qu'il envoya appeler Tavannes par Lussan, à l'hôtel de Condé. Lussan, qui croyoit que l'on n'en savoit rien, vint chez moi, où Monsieur le trouva. Il le gronda fort et l'envoya à la Bastille, et dit qu'il en feroit autant de Hollac, que j'envoyai avertir de ne se pas montrer, ni même d'être à son logis, et qu'il vînt à mon écurie, à la chambre de Préfontaine ; ce qu'il fit.

Je trouvai chez Renard M. le Prince, qui me fit de grandes plaintes de Hollac avec beaucoup de colère et

d'emportement, disant qu'il le feroit mettre à la Bastille. Je lui maintins qu'il n'en feroit rien, et qu'il avoit trop de considération pour moi; je voulus tourner l'affaire de sérieux en raillerie. Comme je vis qu'il étoit toujours en colère, je m'y mis aussi, et je lui reprochois un peu les obligations qu'il m'avoit; que Hollac n'avoit point manqué; que c'étoit un homme que je protégeois, un étranger que j'avois engagé au service de Monsieur, et que tout le mauvais traitement qu'on lui feroit, je m'en tiendrois offensée; et que j'avois assez bien servi le parti pour y être d'une manière à y protéger qui il me plairoit. Enfin nous nous séparâmes dans une grande aigreur; mais je ne fus pas à mon logis, que M. le Prince courut après moi pour me dire : « Il faut accommoder Tavannes et Hollac ; envoyez-les querir tous deux, et puis quand cela sera fait, vous m'enverrez Hollac, à qui je vous promets que je ferai bonne chère, comme si de rien n'étoit. » Je me récriai : « Vous êtes bien radouci; quelle fantaisie vous a-t-il pris? Vous avez tort présentement, et tantôt vous disiez des merveilles. » Il se mit à rire et me dit : « Si l'on manque quelques moments à ce que l'on doit, croyez que vous êtes toujours la maîtresse et que l'on en est bien fâché. »

Après j'envoyai querir Hollac qui étoit enragé, attribuant cela à un mépris que l'on avoit pour lui, et les Allemands sont fort glorieux; de sorte que j'avois quasi autant de peine avec lui qu'avec M. le Prince. Pourtant il étoit fort soumis à toutes mes volontés. Tavannes ne put venir, à ce que manda M. le Prince, parce qu'il étoit tout seul d'officier général au quartier ; de sorte que je fis l'accommodement le lendemain, et

j'envoyai ensuite Hollac voir M. le Prince, qui le reçut fort bien, et l'on fit sortir Lussan de la Bastille. Je fus fort fâchée de cette rencontre : Tavannes est mon parent et de mes amis; mais en cette rencontre-là j'étois obligée d'être contre lui.

Cette affaire fit assez de bruit, et l'on connut assez que je portois avec quelque hauteur les intérêts des gens qui étoient en ma protection. Ils furent encore quelque temps sans se parler, et même Hollac, qui étoit maréchal de camp, quand il étoit de jour et que Tavannes étoit au quartier, envoyoit prendre l'ordre par un autre. Mais cette froideur pouvant préjudicier au service et ne me semblant pas être de bienséance entre deux personnes que j'avois raccommodées, je les raccommodai une seconde fois, et depuis ils furent bons amis comme devant.

L'on jugea à propos de faire revenir l'armée de Saint-Cloud auprès Paris; on la mit à la Salpêtrière, derrière le faubourg de Saint-Victor (1). Comme ils

(1) Ce fut le vendredi 30 août et le samedi 31 qu'eurent lieu les événements dont parle Mademoiselle, sans entrer dans les détails. Voici un passage du *Journal de Dubuisson-Aubenay*, qui peut servir de complément aux *Mémoires de Mademoiselle :* « Vendredi au soir, 30 août, la milice des princes, ayant quitté ses postes de Saint-Cloud et environs, se vint rendre, à 6 heures, ès faubourgs Saint-Marcel et Saint-Victor, voulant y loger. Il y eut barricades et résistance des habitants, même d'aucuns bourgeois qui, de la ville où ils logent, vinrent auxdits faubourgs où ils ont des maisons, prêter secours, comme le sieur du Vaussel, marchand linger et dizainier d'entre les deux portes du Palais, qui ce jour là et le lendemain samedi soir, qu'il y eut à pareille heure pareille alarme par ladite milice, [se mit en] devoir de la repousser et fut trouver S. A. R., à qui il fit ses plaintes, et le prince

avoient logé déjà dans ce faubourg et [dans] celui de Saint-Marcel, sans savoir s'il falloit aller aux mêmes logements, il y eut force cavaliers allemands qui y allèrent. Cela fâcha le bourgeois : l'on en battit quelques-uns; de sorte que cela fit rumeur, et l'on en vint avertir Monsieur qui se promenoit chez Renard. M. le Prince y alla aussitôt, qui trouva la rumeur apaisée; car Hollac, qui étoit à Paris, s'en allant au quartier, trouva tant de désordre à la porte Saint-Marceau, qu'il battit des cavaliers, dit aux bourgeois : « Voulez-vous que je les tue? Ordonnez, l'on en fera telle justice qu'il vous plaira ; » de sorte qu'ils furent contents.

Comme il s'en alloit, il trouva un bataillon du régiment de Languedoc, qui marchoit vers la ville; il le renvoya. Jugez quel malheur c'eût été, s'ils n'eussent trouvé personne! Tout cela arriva parce que M. de Valon, qui étoit de jour lieutenant général, et qui devoit marcher avec l'armée, étoit demeuré derrière et venoit en carrosse. Car, s'il eût été au logement, cela ne fût point arrivé; de sorte que M. le Prince le gronda fort, et lui commanda expressément de s'en aller coucher au quartier, et qu'il iroit le lendemain au matin.

Le lendemain Valon vint à l'hôtel de Condé; M. le Prince lui demanda : « Venez-vous de l'armée? » Il lui

---

de Condé y fut le lendemain dimanche et fit pendre deux soldats françois, qui avoient, l'un arraché une porte d'une maison, et l'autre fait vanterie d'avoir tué les jours précédents des bourgeois, entre lesquels le nommé Aimé, apothicaire à Saint-Marcel, a été regretté, et les livra entre les mains du prévôt des bandes pour être exécutés le lendemain lundi, même réprimanda le sieur de Valon et tira l'épée sur lui pour n'avoir pas réprimé ses soldats. »

dit que non, et qu'il s'y en alloit, M. le Prince lui dit : « Mais allez-y donc vitement, je vous en prie : car je m'y en vais. » M. le Prince monta à cheval et s'y en alla. Comme il arriva, il croyoit trouver les troupes en bataille, comme il avoit commandé à M. de Valon de les y faire mettre ; il n'y étoit point. Il commanda que l'on prît les armes ; et comme Valon fut venu, il lui dit qu'il falloit que tous les corps donnassent un soldat pour être passé par les armes, à cause de ce qui étoit arrivé, et que dorénavant tous les commandants répondroient de leurs corps. M. le Prince avoit avec lui des échevins qu'il avoit envoyé querir, afin qu'ils vissent la justice qu'il en feroit faire.

Valon lui répondit qu'il ordonnât ce qu'il voudroit, et qu'il n'iroit point chercher les gens pour les faire pendre ; qu'il n'étoit point bourreau. M. le Prince se fâcha tout de bon et voulut le tuer ; mais heureusement pour tous deux, M. de Beaufort se mit devant Valon ; et l'on l'emmena. M. le Prince n'en parla point à Son Altesse royale, ni Son Altesse royale à M. le Prince. Cette affaire pensa causer un fort grand désordre : Valon alla dire aux officiers que M. le Prince les vouloit faire pendre ; de sorte qu'après que M. le Prince eut fait faire justice, et qu'il fut parti, tout ce qu'il y avoit d'officiers d'infanterie s'en allèrent faire leur cour à M. de Valon, et tout le régiment de Languedoc et celui de Valois jetèrent leurs armes et s'en allèrent. Si les ennemis fussent venus attaquer dans ce moment, ils auroient trouvé peu de gens à les recevoir : il n'y demeura que les régiments de M. le Prince pour l'infanterie. Celle des étrangers étoit pour lors fort déchue.

J'allai à Luxembourg l'après-dînée ; je parlai de ce

qui s'étoit passé à M. le Prince : il m'avoua que M. de Beaufort lui avoit fait un fort grand plaisir de se mettre devant Valon, parce que, avant qu'il eût tiré son épée, sa colère étoit passée, et qu'il eût été fort fâché d'être obligé de tuer Valon. Nous raisonnâmes sur la faute qu'il avoit faite, et nous admirâmes la bonté de Son Altesse royale de n'en dire mot. M. le Prince disoit : « Si c'étoit à un autre que cela fût arrivé, je ferois tout tout mon possible pour que l'on remédiât aux inconvénients qu'il en pouvoit arriver ; mais à cause que c'est moi, je lairrai tout en désordre, puisque Son Altesse royale le trouve bon ainsi. Il me semble que pour l'ordinaire les officiers doivent quelque respect à leur général, et que c'est l'intérêt de Son Altesse royale et son service que l'ordre soit maintenu ; mais peut-être que je ne suis pas d'assez bonne maison pour que l'on m'obéisse, ou que Son Altesse royale doute de ma capacité et trouve que M. de Valon en a davantage. »

Valon fort sottement s'en alla chez lui (1), et tous les officiers de Languedoc qu'il commandoit le suivirent, après avoir jété leurs armes ; beaucoup de l'Altesse et Valois en firent de même. M. le Prince n'en disoit rien à Monsieur : c'étoit un désordre épouvantable. J'envoyai querir les principaux officiers de l'Altesse; je les priai pour l'amour de moi de retourner au quartier et d'aller le lendemain chez M. le Prince. Ils

(1) Les pages suivantes, depuis *Valon fort sottement s'en alla* jusqu'à *Le même jour on eut nouvelle de Bordeaux* (p. 154), manquent dans le manuscrit autographe. Elles ont un tel cachet de vérité et d'authenticité, que nous avons cru devoir les conserver.

étoient outrés : il falloit avoir autant d'autorité que j'en avois sur eux, et eux autant de respect pour moi, pour les y faire retourner. Ils y furent et firent le lendemain leur cour à M. le Prince qui les traita fort bien, à la réserve de ceux de Languedoc, qui n'y allèrent point.

On laissa passer le premier feu à Valon; puis M. le Prince me dit : « Le service souffre de la mésintelligence de Valon et de moi; si Monsieur avoit fait ce qui est dû à la place que je tiens de général d'armée, quand je ne serois pas ce que je suis, tous les officiers de Languedoc seroient châtiés, et Valon à la Bastille. Ce n'est pas son humeur; on ne le changera pas: pour ne nuire à rien, il faut passer sur bien des circonstances. » Il me dit : « Je vous prie d'envoyer chercher Valon et de nous raccommoder; » ce que je fis. Il me vint trouver; je lui dis ce qu'il falloit. Il me répondit : « Vous m'êtes suspecte; entre vous autres princes, vous vous maintenez les uns les autres. » Quand je vis que je ne gagnerois rien à lui parler avec toute la douceur et l'honnêteté imaginables, je changeai de ton et lui parlai aux termes que je le devois : je le menaçai de le faire mettre à la Bastille; que Monsieur le devoit; que je lui ferois bien faire; qu'il m'en croiroit; que je l'avois assez bien servi pour l'obliger à m'accorder ce que je lui demandois en une occasion si pressante que celle de la perte de son armée; que je ne leur avois pas sauvé la vie pour se révolter; que si le régiment de Languedoc ne reprenoit les armes le lendemain, et que les officiers n'allassent pas au camp, sa tête m'en répondroit; qu'après l'avoir considéré il y avoit longtemps, j'avois pitié de l'état où je le voyois;

qu'il songeât à ne pas abuser de la bonté de Monsieur et de la mienne. Il s'en alla là-dessus.

Le lendemain il vint me demander pardon, et me dire qu'il feroit tout ce que je voudrois. M. le Prince vint à mon logis ; je les raccommodai : je dis raccommodai, parce que M. le Prince l'embrassa et le traita comme s'il eût été son égal. Monsieur ne m'en parla point, ni à M. le Prince. Cette occasion, aussi bien que plusieurs autres, feront connoître qu'ils n'étoient pas malheureux de m'avoir, puisque je leur redressois bien des affaires. Je ne puis m'empêcher de dire que le soir et le lendemain de l'affaire de la porte Saint-Antoine, j'envoyai chez tous les blessés savoir de leurs nouvelles de la part de Monsieur et de M. le Prince, et faire des compliments aux parents. Ils ne s'en seroient jamais avisés, et ces sortes de soins gagnent les cœurs, conservent l'affection qu'on a pour les grands, et leur font des amis et des serviteurs.

Le même jour, on eut nouvelle de Bordeaux que madame la Princesse se mouroit : elle avoit la fièvre continue, et étoit grosse de huit mois. Monsieur lui en demanda des nouvelles ; il lui dit qu'elle étoit en un état que la première qu'il en recevroit seroit la mort. M. de Chavigny causoit avec madame de Frontenac, qui commençoit à revenir au monde, son mari se portant mieux. C'étoit sur la terrasse de Luxembourg, qui est sur la porte ; je m'en allai à eux, et je leur demandai ce qu'ils disoient ; ce qui m'est assez ordinaire. M. de Chavigny me dit : « Nous parlons de la pauvre madame la Princesse, et nous remarions M. le Prince. » Je rougis et m'en allai. Madame de Frontenac me dit ensuite que M. de Chavigny lui contoit que M. le Prince

en étoit déjà consolé, dans l'espérance de m'épouser; qu'ils en avoient parlé ensemble tout le matin, et qu'ils avoient résolu de faire le duc d'Enghien cardinal.

Je me fus promener chez Renard : M. le Prince y étoit; nous fîmes deux tours d'allée, sans nous dire un seul mot; je crus qu'il pensoit que tout le monde le regardoit, et j'avois la même pensée que lui. Pour moi, j'avois dans l'esprit tout ce que madame de Frontenac m'avoit conté; ainsi nous étions tous deux fort embarrassés. Un jour ou deux après, comme je me promenois chez Renard, où j'attendois Son Altesse royale, je vis entrer son écuyer, qui me dit : « Monsieur ne viendra point ce soir ; il est chez M. de Chavigny, et vous mande de l'y venir trouver et de m'amener avec vous que madame la comtesse de Fiesque et madame de Frontenac. » La première n'y étoit point; je l'envoyai chercher.

Comme l'on me vit partir avec cette diligence, tout le monde s'imagina que l'on me vouloit envoyer en quelque lieu où il y avoit quelque grande chose à faire, pour voir si j'y réussirois aussi bien, que j'avois fait à Orléans; de sorte qu'ils me vouloient tous suivre; mais je les assurai que ce n'étoit rien, et que (1), si j'avois quelque voyage à faire, je les en avertirois, au moins mes amis particuliers. En chemin, madame de Frontenac me disoit : « Je crois que madame la Princesse est morte, et que l'on vous veut parler du mariage, et le

(1) Les anciens éditeurs ont omis plusieurs lignes, depuis *que j'avois fait à Orléans* jusqu'à *que ce n'étoit rien, et que.* La phrase ainsi mutilée n'a plus de sens.

résoudre et le faire promptement, avant que l'on le sache à la cour, qui feroit tout son possible pour l'empêcher. » Pour moi, je ne disois rien et ne savois que penser. En descendant de carrosse, je trouvai M. de Clinchamp ; c'étoit sa première sortie. Je lui demandai : « Qu'est-ce que l'on me veut ? » Il me répondit : « Vous le saurez là-dedans. » L'on peut juger si cela redoubla ma curiosité.

Monsieur et M. le Prince quittèrent le jeu, vinrent à moi et me dirent : « Devinez ce que l'on vous veut. » Je ne le comprenois pas et je ne devine jamais rien. M. le Prince, qui tenoit une lettre de M. de Lorraine, me la montra, et elle portoit : « Si vous voulez que j'aille vous trouver, obtenez mon pardon de Mademoiselle ; et qu'elle me le commande, et madame de Frontenac aussi : car sans cela je n'irai jamais. » Saint-Etienne, qui avoit apporté la lettre, me dit la même chose ; de sorte qu'ils firent écrire une lettre à M. de Lorraine, par laquelle je lui pardonnois tout le mal qu'il nous avoit fait, dans l'espérance qu'il venoit pour le réparer, et que j'avois beaucoup d'envie de le voir (1). Madame de Frontenac lui écrivit aussi ; et nos dépêches

---

(1) La *Muze historique* du 8 sepembre 1652 parle de l'approche du prince de Lorraine et de la lettre que Mademoiselle lui écrivit :

> Il voulut que Mademoiselle,
> De sa main ivoirine et belle,
> Lui fit un petit mandement
> De venir ici promptement ;
> Et que cette dame jolie,
> Dont l'âme est, dit-on, si jolie,
> Frontenac écrivit aussi :
> « Mon cher monsieur, venez ici. »

faites, je m'en retournai fort satisfaite de la curiosité que j'avois eue.

Je demandai permission à Monsieur de m'aller promener le lendemain au bois de Vincennes; j'avois envie de voir mes compagnies qui étoient sur pied. Comme il falloit cent mille francs pour le régiment de cavalerie, la somme étoit un peu forte; mais pour les deux compagnies, il n'en falloit que vingt [mille]. Je ne voulus pas que l'on sût que c'étoit moi qui les donnois. J'envoyai Hollac et d'Escars chez M. le Prince pour lui dire qu'ils vouloient mettre mes deux compagnies sur pied à leurs dépens, et qu'ils le supplioient d'en obtenir la permission de Son Altesse royale; ce qui ne fut pas bien difficile, parce qu'il ne lui en coûtoit rien. Je ne voulus pas qu'elles me vinssent prendre à mon logis; elles passèrent la rivière. L'armée étoit toujours à la Salpêtrière. Ces messieurs ne furent pas si diligents que moi; de sorte que mes compagnies ne me vinrent trouver que hors le faubourg Saint-Antoine. J'avoue que je les trouvai belles; elles vinrent au-devant de moi en escadron, les officiers, l'épée à la main, à la tête : car les François ont pris cette mode des Allemands; puis ils se mirent devant et derrière mon carrosse. Il n'y avoit point de cornette à mes chevau-légers, parce que madame la marquise de Bréauté me l'avoit demandée (1) pour un de ses neveux qui ne vint point. Un capitaine du régiment de Monsieur, nommé le chevalier de La Motte, me la demanda avec beaucoup d'instance : je [la] lui donnai.

(1) C'est-à-dire *m'avait demandé la charge de cornette.*

Le soir, en revenant, je permis que mes compagnies me suivissent jusques à mon logis; de sorte que cela fut assez beau à voir. J'avoue que je fus un peu enfant, et que j'en sentis assez de joie, et que le son des trompettes me réjouissoit : jamais troupes, il n'y en eut de si bien vêtues qu'étoient les miennes. Le comte de Hollac fut fort fâché d'être obligé à me quitter à la porte de Saint-Antoine. Il y trouva Monsieur, et ses valets de pied lui dirent qu'il étoit allé à Charenton pour voir les logements, l'armée y devant aller le lendemain, et comme [le comte de Hollac] étoit de jour, il me demanda la permission d'y aller. S'il avoit quitté le quartier pour autre chose que pour me suivre, M. le Prince auroit grondé ; mais pour cela il n'avoit garde. Je revins depuis le bois de Vincennes jusques à la porte de la ville à cheval, et je me fis montrer par d'Escars et par Hollac toutes les attaques, et comme tout s'y passa le jour du combat.

Je ne fus pas plus tôt arrivée aux Tuileries que Son Altesse royale m'envoya Saint-Taurin pour me dire qu'il venoit d'avoir des nouvelles de M. de Lorraine, et qu'il étoit à Brie-Comte-Robert; qu'il avoit trouvé les maréchaux des logis de l'armée de La Ferté qui faisoient les logements, et qu'étant tout faits, cela avoit épargné de la peine, et qu'il s'y étoit mis avec ses troupes. Cette nouvelle me réjouit. Le lendemain on m'éveilla pour me donner une lettre de M. de Lorraine: c'étoit la réponse à celle que je lui avois écrite; elle me fut rendue par un gentilhomme de M. le Prince, qui me dit que M. de Lorraine seroit le soir même à Paris. A deux heures de là, Son Altesse royale me manda que M. de Lorraine étoit arrivé, et

que j'allasse à Luxembourg sur les quatre heures (1).

Comme j'étois un peu embarrassée de toutes les choses que j'avois dites de lui, non pas pour lui (car c'est un fort honnête homme et qui entend raillerie), mais pour Madame, que j'avois peur qui ne me picotât (2), ainsi je n'y allai point. L'on m'envoya querir deux fois; je mandai qu'il faisoit trop chaud et que j'avois peur que cela ne me fît mal de sortir. Sur les sept heures je me résolus de sortir, espérant de trouver [M. de Lorraine] parti.

Comme M. le Prince le pressoit de s'en retourner, parce qu'il n'y avoit pas de plaisir d'aller la nuit sans escorte, il monta sur le premier cheval qu'il trouva à la porte de Luxembourg pour venir chez moi. Je le rencontrai près de la porte Saint-Germain (3) ; il descendit de cheval et se mit à genoux dans la rue, et ne voulut pas se relever que je ne lui eusse pardonné. Je le relevai et l'embrassai. M. le Prince arriva là-dessus, qui le pressoit de s'en aller; je lui dis : « Montez dans

---

(1) Le duc de Lorraine arriva à Paris le jeudi 5 septembre, d'après le *Journal de Dubuisson-Aubenay*. Cf. *Muze historique*. (Lettre du 8 septembre 1652).

(2) Cette phrase s'entend parfaitement, et on a eu tort de la remplacer par celle-ci, dans les anciennes éditions : « Madame, qui avoit peur qu'il (le duc de Lorraine) ne me picotât. » Ce changement est d'autant plus fâcheux qu'il est en opposition avec ce que Mademoiselle vient de dire du caractère du duc de Lorraine.

(3) La porte Saint-Germain était située à l'extrémité occidentale de la rue des Cordeliers, vers le point où l'on a ouvert la rue de Touraine (maintenant rue Dupuytren). L'ancienne rue des Cordeliers répond à une partie de la rue de l'École-de-Médecine.

mon carrosse, je vous mènerai jusques à la porte Saint-Bernard (1). » Notre armée étoit campée pour lors à Limé (2) et aux villages des environs ; celle de M. de Lorraine étoit à Valenton (3) ; les ennemis étoient à Villeneuve-Saint-Georges et lieux circonvoisins. Il y avoit quelques petits retranchements sur une hauteur, qui se nomme la *Montagne du Griffon*, ou *le Cheval noir*. On croiroit à ces noms-là que ce seroit dans quelque contrée bien éloignée que ce seroit situé, et si ce n'est qu'à quatre lieues de Paris (4). Les armées s'étoient retranchées pour être hors de l'insulte.

Après que M. de Lorraine y eut été deux jours, il y laissa M. le Prince tout seul et s'en revint en cette ville. M. le chevalier de Guise commandoit son armée ; il s'en étoit allé avec lui le premier voyage qu'il étoit venu. Il y avoit des gens qui trouvoient à redire qu'il eût quitté la France, sa maison y ayant de si grands établissements ; [et] qu'il n'eût pas trouvé à prendre son

(1) La porte Saint-Bernard était située sur le bord de la Seine, un peu à l'est du pont de la Tournelle et vers l'extrémité de la rue actuelle des Fossés-Saint-Bernard.

(2) Mademoiselle a écrit *Limé*, et j'ai respecté le texte ; mais il faut sans doute lire *Limeil*, village près de Villeneuve-Saint-Georges.

(3) Les anciens éditeurs ont remplacé Valenton, village près de Villeneuve-Saint-Georges, par *Charenton*.

(4) Tout ce passage depuis *Il y avoit quelques petits retranchements* jusqu'à *quatre lieues de Paris* a été supprimé dans les anciennes éditions. Le texte de Mademoiselle est confirmé par le passage suivant du *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date des 10 et 11 septembre : « Le maréchal de Turenne tient Villeneuve-Saint-Georges ; il est campé à la hauteur au-dessus, qui s'appelle *Mont-Griffon*, lieu rocheteux, où il y a vignoble. »

parti d'un côté ou d'autre. De celui de la cour, il n'y avoit nulle charge. Les premières années de la régence il avoit suivi Son Altesse royale aux campagnes de Flandre; depuis il avoit été à Malte servir la religion. De suivre toujours la personne du roi à l'âge qu'il avoit, sans avoir quelque emploi dans les armées, cela lui étoit rude; d'en demander pour servir contre Son Altesse royale, de qui il étoit beau-frère, cela ne l'étoit pas moins; de sorte que, sur la rupture de Son Altesse royale et de la cour, il partit de Poitiers et vint en cette ville voir ce qu'il pourroit faire. Il trouva que Son Altesse royale avoit donné le commandement de son armée à M. de Beaufort. Ainsi il ne trouva pas d'autre parti qui lui convint mieux que de suivre son souverain et l'aîné de sa maison, qui lui donna le commandement de son armée (1).

La première chose que fit M. de Lorraine étant en cette ville, fut de me venir voir. Je me trouvois mal; il se mit à genoux devant mon lit, et me dit: « Jusques à cette heure j'ai raillé avec vous, et je ne vous ai point parlé sérieusement; je sais ce que vous valez; je veux être votre serviteur et avoir en vous toute la confiance possible. C'est pourquoi je me veux justifier de tout ce qui s'est passé à mon dernier voyage, et vous dire les choses comme elles sont. » Il m'avoua qu'il étoit bien venu ici en intention de servir Son Altesse royale en tout ce qu'il pourroit, mais qu'il n'avoit rien promis aux Espagnols; à l'égard de M. le

(1) Le chevalier de Guise, dont parle Mademoiselle, était Roger de Lorraine, chevalier de Malte, mort en 1653.

Prince, qu'il n'avoit en nulle intention de secourir Étampes, parce que, dès qu'il avoit été ici, il s'étoit laissé empaumer par des amis du cardinal de Retz qui l'en avoient dissuadé, et qu'il avoit aussi écouté des propositions de la cour (1); que tout cela ensemble l'avoit tellement embarrassé, qu'il s'en étoit allé de la manière que je l'avois vu. Il me conta ce que madame de Guémené lui avoit dit, que j'ai mis ci-devant.

La conclusion de son discours, fut qu'il venoit cette fois de bonne foi; qu'il agiroit en tout ce qu'il pourroit pour le parti et pour celui de M. le Prince, parce qu'il étoit de mes amis, et que tous deux feroient leur possible pour que les choses allassent à un accommodement avantageux, où l'on pût me procurer un établissement tel que je le méritois; que Madame étoit sa sœur; mais qu'il me supplioit très-humblement de croire qu'il me considéroit plus que ses filles, et que mes intérêts alloient devant les leurs; qu'il étoit fort fâché que Madame et moi ne fussions pas bien ensemble; mais que, de crainte que l'on ne pût croire qu'il se partialisât, il ne vouloit point se mêler de nous raccommoder; qu'enfin il étoit mon serviteur et mon ami, et qu'il me le témoigneroit en toutes rencontres. Je répondis à cela comme je le devois. [Il ajouta] qu'il me donneroit part de tout ce qui se passeroit; qu'il me prioit de trouver bon que quelquefois il me priât de dire de certaines choses à M. le Prince, parce que, comme il étoit fort prompt et lui aussi, il

(1) Voy. à l'Appendice le traité du duc de Lorraine avec le marquis de Châteauneuf, qui stipulait pour la cour.

craignoit d'avoir des démêlés et que j'étois toute propre à empêcher cela.

L'on eut des nouvelles de madame la Princesse, qu'elle étoit hors de danger; de sorte que cela fit cesser les bruits qui avoient couru. Je ne sais si cela fit cesser les pensées de M. le Prince : car elle resta dans un extrême abattement, que tout le monde disoit n'être pas bon à une femme grosse de neuf mois.

---

## CHAPITRE XV.

### (1652.)

**Le duc d'Orléans va visiter l'armée du duc de Lorraine. — Mademoiselle s'y rend également. — Elle dine à Grosbois (18 septembre 1652). — Mademoiselle visite les différents corps et s'avance près des ennemis. — Elle donne le mot d'ordre à l'armée des princes. — Mademoiselle revient à Paris. — Ses relations avec le duc de Lorraine. — Caractère de ce prince. — Anecdote sur M. de Brégy. — Lettre de l'abbé Fouquet à Mazarin. — Sédition du papier (24 septembre). — Mademoiselle propose de la réprimer; refus du duc d'Orléans. — Parlement de Paris siégeant à Pontoise. — Coquetterie de madame de Châtillon. — Négociation avec le maréchal d'Hocquincourt. — Projet pour lever une armée au nom de Mademoiselle; il est abandonné. — Projet formé par Mademoiselle à l'époque où elle était maîtresse d'Orléans, pour s'emparer de Brisach, dont la garnison s'était révoltée. — Elle cache ses desseins à Monsieur. — Mort de Chavigny (11 octobre). — Fête chez madame de Fiesque. — L'armée royale s'éloigne de Paris, ainsi que l'armée des princes. — Le prince de Condé et le duc de Lorraine quittent Paris (13 octobre).—Chagrin qu'en éprouve Mademoiselle. — Le roi lui envoie l'ordre de quitter les Tuileries. —**

**Louis XIV fait son entrée à Paris (21 octobre). — Reproches que le duc d'Orléans fait à Mademoiselle. — Réponse de cette princesse. — Monsieur lui refuse un logement au Luxembourg. — Mademoiselle cherche un refuge chez madame de Montmort. — Elle se décide, d'après le conseil de madame de Frontenac, à se retirer à Pont-sur-Seine.**

Monsieur alla à l'armée rendre une visite à M. le Prince et à M. de Lorraine, qui alloit et venoit. Pour ôter l'embarras de donner l'ordre, Monsieur [le] leur donna pour huit jours. Ils désirèrent que j'allasse à l'armée ; ce que je fis volontiers. Ce ne fut pas sans quelque embarras : Madame de Châtillon voulut y venir avec moi, et madame la duchesse de Montbazon. Je m'en excusai sur ce que j'avois promis toutes les places de mon carrosse ; car madame la duchesse de Sully y devoit venir avec moi, madame de Choisy, la comtesse de Fiesque et madame de Frontenac, mademoiselle de Beaumont, madame de Bonnelle (1), madame de Raré, gouvernante de mes sœurs, parce que madame la comtesse de Fiesque, la mère, et madame de Bréauté, sa fille, étoient affligées de la mort de M. le comte de Tillière, frère de la première, qui étoit arrivée ce jour-là, M. de Lorraine et moi ; c'étoit neuf : le carrosse eût été bien rempli. [Ces dames] eurent quelque envie de s'en fâcher ; mais elles virent bien que mon excuse étoit assez bien fondée. En mon âme, j'étois bien aise de l'avoir eue : car ces étrangers auroient trouvé fort à

(1) Charlotte de Prie, qui avait épousé Noël de Bullion, seigneur de Bonnelle, fils du surintendant Bullion, et conseiller d'honneur au parlement de Paris.

redire que j'eusse amené ces dames, et auroient sans doute dit : « Quoi! Mademoiselle amène avec elle la maîtresse de M. le Prince et celle de M. de Beaufort! » Car ces messieurs croient tout ce que l'on leur dit sans examiner davantage.

Madame de Sully se trouva mal la nuit; elle envoya s'excuser, et madame de Choisy en fit autant; de sorte que nous n'étions que sept dans mon carrosse. J'allai prendre M. de Lorraine à l'hôtel de Chavigny, où je lui avois donné rendez-vous; il m'y fit attendre quelque temps et s'excusa sur ce qu'il vouloit entendre la messe. Je portois le deuil de mon frère : ainsi j'étois habillée de noir; mais je nouai à ma manche un ruban bleu, et toutes les dames qui étoient avec moi aussi; et au milieu du bleu, qui étoit un peu fort touffu, l'on y mit un petit ruban jaune, à cause que c'étoit la couleur des Lorrains. Je leur dis : « Il ne faut point faire de façon d'y en mettre de couleur de feu parmi; l'on l'expliquera comme on le voudra. »

Nous partîmes de l'hôtel de Chavigny à onze heures et demie : nous trouvâmes au pont de Charenton M. le Prince avec les trois compagnies de M. de Lorraine, qui venoient pour nous escorter, M. le Prince n'ayant pas voulu amener de nos troupes. Ces trois compagnies étoient de cent hommes chacune, montés sur des chevaux bais, noirs et blancs; de sorte qu'on les appeloit les compagnies baie, noire et blanche. Ils avoient tous des cuirasses : cela étoit beau à voir.

M. de Beaufort et beaucoup d'officiers accompagnèrent M. le Prince, qui se mit dans mon carrosse; il étoit fort ajusté, contre son ordinaire : car c'est l'homme du monde le plus malpropre. Il avoit la barbe faite et

les cheveux poudrés, un collet de buffle, une écharpe bleue et un mouchoir blanc à son cou. Toute la compagnie le régala (1) de sa propreté, et il en fit des excuses comme d'un grand crime, sur ce qu'on lui avoit dit que ces nouvelles troupes étrangères qui étoient arrivées disoient qu'il ne se distinguoit pas des autres, et qu'il étoit fait comme un simple cavalier. M. de Lorraine et lui dirent qu'il falloit envoyer dire aux ennemis que l'on fît trêve, pendant que je serois à l'armée, parce que cela seroit ridicule que l'on tirât en un lieu où je serois. Je ne le voulois point; mais ils dirent que cela étoit du respect que l'on me devoit. Je me rendis à cette raison : j'aime fort que l'on m'en porte.

Nous arrivâmes à Grosbois; nous dînâmes aussitôt. M. le Prince nous fit fort grande chère, quoique M. de Lorraine ne lui eût mandé que le matin que j'irois dîner. Les dames qui étoient venues avec moi, M. le le Prince, M. de Lorraine, le duc de Beaufort et le chevalier de Guise, qui étoit venu au-devant de moi à Charenton, [y dînèrent aussi]. Ils burent ma santé à genoux, firent sonner les trompettes, enfin firent toutes les simagrées que l'on a accoutumé de faire à l'armée en pareille occasion; même je crois qu'ils firent tirer quelques petites pièces de canon, qui étoient dans ce château. M. le Prince reçut la réponse des maréchaux de Turenne et de la Ferté, qui firent mille civilités pour moi, lui mandant que je pouvois commander; que j'étois maîtresse dans leur armée comme dans la nôtre (2).

(1) Lui fit des félicitations.

(2) Ce fut le 16 septembre 1652 que Mademoiselle alla visiter

Pendant le dîner, M. de Lorraine dit à M. le Prince : « Il y a longtemps que nous n'avons dîné en si bonne compagnie. » Il lui répondit qu'il seroit assez difficile d'en trouver. Je pris la parole et leur dis : « Il n'a pas tenu à moi qu'elle ne fût encore meilleure ; car je voulois amener mesdames de Montbazon et de Châtillon ; mais je n'ai pu, parce que je croyois que mesdames de Sully et de Choisy viendroient, et elles ne se sont envoyé excuser, que comme je montois en carrosse. » M. le Prince fit là-dessus une terrible mine, et il me sembla qu'il avoit pris cela plutôt pour une picoterie que pour une civilité ; pour M. de Beaufort, il prit cela en bonne part. M. de Clinchamp, qui nous voyoit dîner, me dit au sortir de table : « Je suis ravi que vous ne les ayez point amenées : car nos Allemands sont des gens qui n'entendent pas le françois, et ils auroient pris ces dames pour autres qu'elles ne sont, et se seroient étonnés de vous voir en telle compagnie. »

Aussitôt après dîner, je montai à cheval, et je m'en allai voir l'armée. Je trouvai celle de M. de Clinchamp fort grossie : car les Espagnols avoient envoyé beaucoup de troupes nouvelles ; le duc Ulric de Wirtemberg étoit venu, mais il étoit malade à Paris dans l'hôtel de Condé, où M. le Prince l'avoit logé. Il avoit deux sergents de bataille, savoir : le comte d'Hennin, fils aîné du duc de Bournonville, et le frère du comte de Saint-Amour. Je les avois vus à Paris, où ils m'étoient venus

---

l'armée du duc de Lorraine et dîner à Grosbois, qu'occupait M. le Prince. Voy. le *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 16 septembre.

faire la révérence ; ils me suivirent toujours. Je parlois aux officiers, que j'avois vus à Étampes : je leur parlois de ce temps-là. Ces messieurs étoient très-étonnés que je les connusse et que j'eusse retenu leurs noms. Car je pense que les princesses de la maison d'Autriche parlent peu en pareilles occasions; ils admiroient ma civilité, et je leur donnois lieu de dire mille biens de moi. Je ne vis point l'infanterie françoise.

M. le Prince me dit : « Vous connoissez tous nos régiments. Quoi qu'il y ait une trêve (1), encore est-il bon de laisser quelqu'un à garder le quartier, pendant que tout est dehors; c'est pourquoi je n'en ai point fait sortir.» Pour la cavalerie, elle étoit dehors avec le reste de l'armée. Je vis les escadrons où étoient mes gendarmes et mes chevau-légers; ils escadronnoient avec ceux de Son Altesse royale et de Valois. Cela n'est pas trop honorable à dire, que trois compagnies ne fassent qu'un escadron; mais la vérité me force à le dire.

Les officiers, après qu'ils m'eurent saluée, vinrent me dire le déplaisir qu'ils avoient eu de ne point venir au-devant de moi ; que M. le Prince leur avoit défendu, disant que, comme c'étoit un honneur que de m'escorter, il le falloit laisser aux Lorrains. Après avoir passé notre grand'garde, je passai plus avant, et même notre garde avancée; j'allai jusques à celle des ennemis. Il vint trois ou quatre cavaliers à nous; je crus que c'étoit M. de Turenne : ce n'étoit que Montaulieu, premier capitaine de son régiment, qui embrassa bien les

(1) On lit dans les précédentes éditions : *bien qu'il y en ait une trentaine;* au lieu de : *quoiqu'il y ait une trêve.*

jambes de M. le Prince, et avec les larmes aux yeux. Je conçus de cette action une bonne opinion de lui, qui s'est confirmée depuis que je l'ai connu : c'est un fort brave et honnête homme. Le comte de Quincey le fils y étoit aussi; je parlai quelque temps à eux. Après je poussai mon cheval, ayant grande envie d'aller jusque dans le camp des ennemis; mais M. le Prince courut devant, et sauta à la bride de mon cheval, et le fit tourner pour aller au quartier des Lorrains, en me disant que je mettrois M. de Turenne au désespoir, si j'allois les voir. Ce que je ne pouvois croire, ne jugeant pas que l'on pût s'embarrasser de si peu de chose; mais depuis que je l'ai véritablement connu (1), j'ai trouvé que M. le Prince avoit eu raison.

Comme je m'étois fort avancée, il fallut faire assez de chemin pour gagner le quartier des Lorrains; de sorte qu'il étoit clair de lune avant que j'eusse vu toutes les troupes. Je les trouvai fort belles et en fort bon état. Je les avois déjà vues à Villeneuve-Saint-Georges; mais elles n'étoient pas rangées si avantageusement. Selon ce que j'en ouïs parler, elles sont plus belles à voir que [pour] combattre; car jusques alors elles n'avoient pas fait de grandes merveilles. M. le Prince me vint dire : «L'ordre que Monsieur a donné est fini aujourd'hui; donnez-le nous; et, pour ne le point donner à l'un ou l'autre le premier, comme vous parlerez à M. de Lorraine, j'avancerai auprès de vous, et vous nous le donnerez à tous deux à même temps;» de sorte que, comme

(1) On a supprimé, dans les anciennes éditions, une partie de la phrase, celle qui explique le jugement peu favorable porté sur Turenne.

nous causions M. de Lorraine et moi, M. le Prince fit ce qu'il m'avoit dit, et me demanda l'ordre. Je fis façon de leur donner; ils m'en prièrent tous les deux. Je leur donnai : *Saint-Louis et Paris*, et M. le Prince dit : « Vous me le donnâtes tout pareil le jour que vous arrivâtes d'Orléans, que j'envoyai un parti à la campagne. » Ces messieurs me le demandèrent pour le lendemain ; je leur donnai *Sainte-Anne et Orléans*. M. le Prince dit : « J'aurois deviné entre tous les saints et saintes du paradis celle que vous nous avez donnée, et entre toutes les villes de France, Orléans ; et, si je fais jamais la guerre contre vous, et qu'il n'y ait que deux jours à donner l'ordre, je passerai partout à coup sûr. »

Après avoir tout vu, je m'en revins à Paris, escortée par les troupes lorraines. Je ne voulus pas que M. le Prince vînt à Charenton; je le laissai à l'armée, et M. de Lorraine revint avec moi. Il venoit souvent souper avec moi, et après souper nous jouions à de petits jeux. Il y avoit ordinairement madame la duchesse d'Épernon. Madame de Choisy, qui n'y étoit point venue souper depuis le démêlé que j'ai dit, fut bien aise d'être agréable à M. de Lorraine, et de tâcher par là à se remettre dans le particulier avec moi. Mesdames de Fiesque et de Frontenac, et mademoiselle de Mortemart (1) [en étoient aussi]. Il nous

(1) Il s'agit probablement ici de Gabrielle de Mortemart, qui épousa, en 1655, Claude Léonore de Damas marquis de Thianges. Gabrielle de Mortemart était sœur aînée de Françoise-Athénaïs de Mortemart, qui devint madame de Montespan. Saint-Simon parle de Gabrielle de Mortemart dans ses Mémoires, à l'occasion de la

faisoit des histoires admirables : car il est un fort plaisant homme. Entre autres, il nous en fit une de M. de Brégy (1), qui avoit été envoyé de la cour le trouver, avant qu'il vînt la première fois : il dressa des articles d'accommodement sur la restitution de ses États, de la forme et de la manière que cela se feroit; et à chaque article M. de Lorraine lui disoit : « Qui me sera caution de l'exécution ? » — « Moi, monsieur. » Il lui disoit : « Apostillez donc. » De sorte que [de Brégy] mettoit : *Et le comte de Brégy en répond*. Il le lui fit mettre ainsi à tous les articles, sans que M. de Brégy s'aperçut qu'il se moquoit de lui. Il nous fit ce conte assez plaisamment. Comme M. de Brégy prit congé de lui, il lui dit : « Ne revenez plus que les choses ne soient faites ; et même quand vous serez une fois parti d'ici, ne tournez point la tête du côté de deçà. » Il ordonna à deux officiers de ses troupes de l'accompagner, et leur dit : « Si M. le comte tourne la tête, donnez-lui un coup de pistolet; car il m'a promis de ne point regarder derrière lui. »

M. le Prince vint un matin dîner à Paris : il me vint voir l'après-dînée; je me faisois peindre. Il y avoit beaucoup de monde chez moi : il m'envoya prier d'aller parler à lui à la porte. Comme nous y étions, le roi

---

mort de son mari. Il caractérise, avec sa verve ordinaire, l'esprit et la conduite de cette femme, qui se maintint en grande faveur à la cour, même après l'éloignement de sa sœur (Voy, t. VI, p. 158-159, de l'édit. Hachette, in-8). Saint-Simon dit que madame de Thianges était amie intime de Mademoiselle.

(1) Brégy avait rempli plusieurs fois les fonctions d'ambassadeur, entre autres en Pologne et en Suède.

d'Angleterre entra : car Monsieur s'étoit raccommodé avec la reine, sa sœur, et j'ose dire que j'avois contribué à ce raccommodement, parce que j'avois eu l'honneur de la voir devant Monsieur. Ils allèrent [faire] un tour; nous les fîmes accompagner jusques à la porte de la ville, puis ils revinrent. Le roi d'Angleterre entra, et M. le Prince fit excuse de se montrer si malpropre, s'excusant sur ce qu'il venoit de l'armée et qu'il s'y en retournoit. Le roi d'Angleterre lui dit qu'il se pouvoit bien montrer devant lui, puisqu'il se montroit devant moi.

Je suppliai le roi d'Angleterre de me permettre de dire un mot à M. le Prince, à qui j'avois affaire; de sorte qu'il s'en alla avec toute la compagnie qui étoit dans ma chambre. M. le Prince me dit : « M. l'abbé Fouquet (1) a été ici; Monsieur l'a vu chez M. de Chavigny, et ensuite il a écrit une lettre que je vous enverrai : car je n'ai pas le loisir de vous en dire davantage. » Ce jour-là madame de Choisy me donnoit une comédie et une collation, où je priai le roi d'Angleterre de venir. Je m'en allai à Luxembourg où je trouvai encore M. le Prince, quoiqu'il fût fort tard ; ce qui me surprit, m'ayant dit qu'il s'en devoit aller. Je lui demandai ce qui l'avoit retenu, et s'il ne viendroit pas chez madame de Choisy; il me dit que non, et qu'il avoit un mal de tête qu'il se mouroit, et qu'il l'empêchoit de s'en retourner à l'armée. J'eus curiosité d'envoyer voir s'il étoit à son logis, et je trouvai qu'il

(1) Basile Fouquet, frère de Nicolas Fouquet, et un des agents les plus actifs de Mazarin.

avoit dit vrai : car en sortant de Luxembourg il s'alla mettre au lit. La fête de chez madame de Choisy fut fort jolie, et tout ce qu'il y avoit d'hommes à Paris y vint ; pour des femmes, il n'y eut que celles que j'ai nommées, et qui étoient d'ordinaire chez moi les soirs.

Monsieur avoit vu l'abbé Fouquet une fois à Luxembourg, à ce que l'on disoit, et M. le Prince prétendoit que c'étoit sans sa participation. Monsieur disoit, de son côté, que M. le Prince en avoit fait de même. M. le Prince, suivant ce qu'il m'avoit promis, m'envoya la lettre par Jarzé, et m'écrivit un billet pour me prier de la faire copier, parce qu'elle étoit écrite de sa main. Je ne sais si Monsieur avoit voulu avoir l'original ; mais cela n'importe ; je la copiai moi-même. Elle fut prise par des cavaliers du régiment de Hollac, qui étoient allés en parti ; ils apportèrent à M. de Beaufort (1) cette lettre, qui la donna à M. le Prince, qui la fit voir à Son Altesse royale, qui en fut un peu étonnée, et c'est par quoi l'on apprit toutes les circonstances qui avoient été cachées jusqu'alors.

LETTRE DE L'ABBÉ FOUQUET AU CARDINAL MAZARIN.

« Ce matin 3... (2) avoit promis de venir ; il a appris que M. de Turenne avoit envoyé deux mille chevaux au fourrage : il est allé après. J'ai été au Palais-Royal, où il est venu un grand nombre de bourgeois qui pour

(1) Il y a dans les anciennes éditions *M. Ide*. Mademoiselle a écrit très-lisiblement *de Beaufort*, que, suivant son usage, elle orthographie *de Bofor*.

(2) Nous avons laissé le chiffre qui n'est pas traduit.

signal avoient mis du papier à leurs chapeaux. Me voyant, ils sont venus à moi avec la dernière joie, me demandant ce qu'ils avoient à faire, et quel ordre il y avoit pour eux, voulant aller au palais d'Orléans et exciter des séditions par les rues. Je n'ai pas cru que l'affaire se dût mal embarquer; j'ai cru qu'il étoit nécessaire que j'envoyasse en diligence demander les hommes de commandement que l'on vouloit mettre à leur tête. Il n'y faut pas perdre un moment de temps. Le maréchal d'Étampes (1) passa : ils l'ont obligé à prendre du papier, dont il a été assez embarrassé; et sur ce que je lui ai dit qu'il en verroit bien d'autres, il m'a répondu qu'il ne falloit point faire de rodomontade, et qu'il falloit faire la paix. M. le duc d'Orléans a souhaité de me voir (2) : j'ai été une heure avec lui; j'ai trouvé seulement qu'il a un peu insisté sur les troupes, disant qu'il ne vouloit que sortir honorablement de cette affaire. Je lui ai dit que quand même on les accorderoit, elles seroient cassées au premier jour. Il m'a dit que, si l'on en réformoit d'autres, il consentoit que celles-là le fussent aussi. Il m'a dit qu'il n'étoit point d'avis que l'on mît, par un article séparé, que M. de Beaufort sortiroit de Paris; et qu'il lui feroit faire ce qu'il trouveroit juste, aussi bien que la récompense que l'on propose de donner au fils de M. Broussel pour

---

(1) Jacques d'Étampes, ou d'Estampes, maréchal de France depuis 1651, mort en 1668.

(2) On a omis dans les anciennes éditions ce membre de phrase, depuis *M. le duc d'Orléans* jusqu'à *me voir*, de sorte que le lecteur ne peut rien comprendre à la négociation de l'abbé Fouquet.

son gouvernement (1). Il m'a dit que pour le parlement, il seroit bien aise que la réunion se fît de manière qu'elle ne blessât point l'autorité du roi; mais qu'il seroit bien aise que le parlement ne fût pas mal satisfait de lui. Et, par-dessus tout, M. de Chavigny m'a assuré que, quand M. le Prince ne s'accommoderoit point, Monsieur s'accommoderoit.

» J'ai vu qu'il vouloit être médiateur entre la cour et M. le Prince, ayant voulu entrer dans le détail de tous les articles. Nous aurons contentement de celui de La Rochelle et de la cour des aides, pourvu qu'il ne vienne point de faux jours à travers qui détournent M. le duc d'Orléans. Tous les amis de M. le Prince approuvent lesdites propositions de la manière dont la cour souhaite qu'elles se passent : j'espère une trêve dès demain. Il y a une chose que M. de Chavigny me propose : c'est que M. le duc d'Orléans auroit peine à consentir que M. le cardinal fût nommé dans l'amnistie; qu'il croyoit qu'il étoit bon que l'on cassât tous les arrêts qui ont été donnés, et que M. le cardinal fût justifié par une déclaration particulière ; et la raison de cela est qu'il falloit que Monsieur reçût l'amnistie, et qu'il aimoit mieux solliciter secrètement la justification, et que, la réunion étant le premier article, si cela n'étoit stipulé, il n'y auroit rien de fait; ainsi, que M. le cardinal auroit sa sûreté tout entière. M. de Chavigny et M. de Rohan sont allés au camp pour amener demain M. le Prince.

» Autant que je le puis conjecturer, les affaires réus-

(1) Il était gouverneur de la Bastille.

sìront bien ; peut-être demandera-t-on quelque argent pour le rétablissement de Taillebourg. Pour Jarzé, n'ayant ordre de rien accorder, je me tiendrai ferme là-dessus. M. de Broussel s'est démis de la prévôté des marchands, dont il s'est repenti deux heures après, et sur ce repentir, M. le duc d'Orléans demanda à M. de Chavigny ce qu'il avoit à faire. Il lui répondit : « Il s'en est démis, sans vous en parler ; parlez-lui en, sans le rétablir. » Si les affaires s'échauffent un peu, c'est un homme que je vois bien que l'on pourra accabler. Le cardinal de Retz fut hier deux heures avec M. de Lorraine, et lui fit espérer de grands avantages, s'il se vouloit lier avec lui, et dit, en même temps qu'il a fait dire aux têtes de papier (c'est ainsi que l'on nomme la nouvelle union) qu'il gouvernoit tout à la cour, et qu'ils ne réussiroient jamais, s'ils ne le demandoient pour leur chef, dont la plupart me sont venus demander avis. Je leur ai dit qu'il étoit bon d'avoir des gens de guerre à leur tête ; et qu'il falloit faire beaucoup de civilité au cardinal de Retz ; même, s'il a des amis, lui demander secours ; mais que, pour suivre ses ordres, je ne croyois pas que cela fût nécessaire. Ce que je crois qui le sera est que je me raccommode avec lui en apparence, si je crois qu'il veuille servir. Demain, à dix heures du matin, j'aurai la dernière résolution de toutes choses. M. le Prince, si la paix ne se conclut point, ne croyant plus de sûreté pour lui dans Paris, emmenera son armée. Il est nécessaire que l'on nous envoie des placards imprimés (1). »

---

(1) Mazarin, dont l'abbé Fouquet était un des émissaires les plus habiles et les plus zélés, s'était éloigné de France pour la

Je me souviens que la veille que cette sédition du

---

seconde fois ; mais il n'en dirigeait pas moins les affaires. Il écrivit de Bouillon à l'abbé Fouquet, le 5 octobre 1652, la lettre suivante, conservée à la Bibliothèque impériale, f. Gaignières (n° 2799, f° 43 recto) :

« Je m'étonne de n'avoir point reçu de vos lettres par le sieur Bloin, parce qu'il m'a dit qu'il vous avoit averti de son départ et avoit demandé si vous vouliez écrire. J'en ai d'autant plus d'inquiétude, que je ne sais si vous aurez reçu une dépêche que je vous fis, par laquelle je vous mandois diverses choses importantes.

» Il est aisé à voir que M. le Prince se moque de nous et n'a nulle envie de conclure. Vous vous étiez très-bien conduit à l'égard de S. A. R. et vous aviez mis les choses au point que nous pouvions souhaiter, pour nous assurer de S. A. R., de ceux qui étoient de la conférence et des autres, en cas que M. le Prince ne se fût pas satisfait des conditions que vous lui portiez, comme sa dite Altesse royale et les autres vous témoignent de croire qu'il le devroit être; mais je crains que le malheur de votre dépêche, qui a été interceptée, n'empêche que nous ne recevions du côté de S. A. R. tous les avantages que nous pouvions raisonnablement attendre.

» Je veux croire néanmoins que l'on trouvera quelque expédient pour le réparer et que vous n'oublierez rien au près de M. de Chavigny et de M. Goulas, qui témoignent avoir bonne intention et qui sont intéressés à la chose, afin qu'ils pressent S. A. R. à ne marchander plus en cette occasion de se séparer de M. le Prince, qui fait voir clairement n'avoir autre but que la continuation de la guerre, et ce seroit le plus grand service que vous puissiez rendre à l'État.

« Pour ce qui est de M. le Prince, quand il seroit autant de l'avantage du service du roi, comme il est tout à fait opposé, qu'on lui accordât tout ce qu'il demande, ce relâchement seroit attribué à l'impatience que j'aurois de mon retour, puisque déjà l'on dit qu'il me le fera acheter par l'établissement de la fortune de tous ses amis ; mais cela ne me mettroit guère en peine: car si M. le Prince avoit une véritable envie de s'accommoder et que l'intérêt du roi

papier (1) arriva, M. de Lorraine étoit à mon logis. L'on nous dit que la comtesse de Fiesque étoit au lit et qu'il y alloit force dames jouer chez elle. M. de Lorraine me proposa d'y aller : nous y fûmes, et j'y demeurai tout le soir; j'envoyai querir mon souper et les comédiens. Au milieu de la comédie on vint dire à M. de Lorraine que Son Altesse royale le demandoit; il eut grande peine à y aller. L'on revint une seconde fois; ce qui l'obligea de quitter la comédie, que l'on n'acheva point. Nous attendîmes son retour. Il nous dit : « Ce n'étoit rien; c'est votre père à qui on donne des terreurs paniques. M. de Chavigny est venu sans

---

obligeât sa Majesté à consentir à toutes les choses qu'il demande, je serois le premier à prendre la hardiesse de les conseiller à sa Majesté. Il me seroit aisé de faire voir que ce n'auroit pas été par le motif de mon retour à la cour, puisque je ne bougerois pas d'ici ou de Sedan.

» J'écris au long à M. Le Tellier sur toutes les choses que vous avez rapportées. C'est pourquoi je ne vous fais pas une longue lettre, vous priant seulement m'aimer toujours et de croire que vous n'aurez jamais un meilleur ami que moi et d'assurer monsieur votre frère de la même chose. »

(1) Ce fut le 24 septembre que, dans une assemblée de bourgeois tenue au Palais-Royal, on adopta pour signe de ralliement un morceau de papier attaché au chapeau ; ce fut le symbole des adversaires de la Fronde. « Mardi matin, 24 septembre, écrit dans son *Journal* Dubuisson-Aubenay, assemblée do trois ou quatre cents personnes, dans le Palais-Royal, méditée dès hier. Le maréchal d'Étampes y étant allé de la part du duc d'Orléans, savoir quelle étoit cette assemblée et sous quelle autorité elle se faisoit, ils lui ont répondu que c'étoit sous celle du roi et pour le ramener en sa bonne ville de Paris, afin qu'il lui donnât la paix, et lui ont montré en leurs chapeaux de petites enseignes de papier, disant que la *paille étoit rompue.* »

collet ni manchettes, effrayé au dernier point, pour lui donner avis que demain il se passera quelque chose de considérable et de fort terrible, et que l'on a beaucoup à craindre. Pour moi, je m'en mets l'esprit en repos; et s'il arrive quelque chose, je périrai en bonne compagnie. »

Le lendemain, à mon réveil, j'appris que l'assemblée, dont la lettre parle, s'étoit faite au Palais-Royal, et que l'on prenoit du papier. J'allai au palais d'Orléans, et je dis à Son Altesse royale : « Voici une occasion de ma force; je vous supplie de me permettre de m'y en aller avec ce qu'il y a de gens céans. Je prendrai les principaux chefs; si l'on me croit, l'on en pendra quelques-uns, et s'il y a des officiers des troupes, l'on les mettra à la Bastille. » Son Altesse royale ne voulut point me permettre d'y aller (1).

En même temps Gramont, qui est à Son Altesse royale, reçut une lettre d'un de ses neveux qui étoit capitaine dans le régiment de Piémont, lequel lui mandoit : « Nous sommes commandés cent officiers sous le commandement de M. de Pradelles, avec ordre de faire main basse sans exception; je souhaite que

(1) On lit dans une lettre de Marigny à Lenet, en date du 25 septembre 1652 : « Mademoiselle passa par ce quartier peu de temps après. Le peuple l'arrêta et lui dit que c'étoit un reste de mazarinaille qui s'étoit retiré dans le Palais-Royal et qu'il falloit noyer. Son Altesse agit avec une vigueur sans pareille, et plut à Dieu que Monsieur son père en eût autant qu'elle. » Dubuisson-Aubenay dit aussi dans son *Journal*, à la date du 24 septembre : « Mademoiselle passant fit ôter le papier et reprendre la paille, et aucuns bourgeois délibérèrent de se jeter sur cette assemblée, qu'ils appelèrent *mazarine*. »

vous évitiez cette occasion, ou que ce dessein manque. Je vous en avertis afin que vous vous en défendiez. »

Pradelles vint avec madame de Fouquerolles, sans passe-port pour lui; cette dame en avoit eu un de Son Altesse royale, par le moyen de M. de Saujon, qui favorisoit volontiers les gens malintentionnés pour le parti. Monsieur se mit fort en colère contre madame de Fouquerolles, et lui dit qu'elle répondoit de Pradelles. L'on le fit chercher pour l'arrêter, mais l'on ne le trouva pas. Cette affaire alla à rien; ils durent connoître par là qu'ils avoient moins de crédit qu'ils ne pensoient. Les placards firent horreur: car ils disoient que le roi autorisoit ce nouveau parti pour la destruction du nôtre, et qu'il donneroit grâce à tous ceux qui en seroient et qui tueroient qui que ce fût sans exception de personne. M. le Prince étoit dans son lit, malade d'une douleur de tête fort grande. Force gens crurent qu'il avoit une autre maladie; cela étoit faux, et on lui faisoit tort, aussi bien qu'à la dame que l'on disoit la lui avoir donnée.

L'on établit un parlement à Pontoise ne reconnoissant plus celui de Paris (1), à qui on avoit envoyé ordre d'aller à Montargis : à quoi il n'avoit pas obéi. Depuis ce temps-là celui de Pontoise se nommoit *le parlement*

(1) La déclaration royale, qui transférait le parlement de Paris à Pontoise, remontait au 6 août 1652. Elle avait été enregistrée dès le lendemain par le parlement siégeant à Pontoise, où se trouvaient le premier président Mathieu Molé, les présidents de Novion et Le Coigneux, l'évêque de Noyon, pair de France, les maréchaux de l'Hôpital et de Villeroy, dix-huit conseillers et quatre maîtres des requêtes.

*de Paris, transféré par les ordres du roi audit lieu.* Il étoit justement [composé de] ce qu'il falloit de juges pour faire un arrêt. Car je ne pense pas qu'il y en eût plus de douze; et, pour marque de leur petit nombre, Benserade (1), homme d'esprit et qui s'est signalé en ces temps par ses beaux vers, dit un jour à la reine, qui lui demandoit d'où il venoit: « Je viens de la prairie, madame, où tout le parlement étoit dans un carrosse coupé. »

M. de Lorraine recevoit souvent des lettres de la cour. Bartet (2) le vint trouver de la part de M. le cardinal : il me montroit toutes ses lettres, et souvent y faisoit réponse dans mon cabinet. Il vouloit même me faire voir ceux qui venoient, mais je n'osai; car Monsieur m'auroit grondée. Madame de Châtillon mouroit d'envie de donner dans la vue à M. de Lorraine; elle vint un soir, parée, ajustée, la gorge ouverte, se montrant et disant : « Au moins, je ne suis pas bossue. Ma robe est-elle bien faite? Je ne vous le demande pas, monsieur, car les hommes ne s'y connoissent point; mais pour aux pierreries, vous vous y connoissez : je vous prie de me dire comme vous trouvez mes perles. » Il ne prit pas quasi la peine de lui répondre, et me disoit : « Ne la retenez point à souper, je vous en

(1) Isaac de Benserade, né en 1612, mort en 1691, s'était fait une grande réputation comme poëte. Son sonnet de *Job* avait disputé le prix au sonnet de Voiture à *Uranie*.

(2) Voy. sur Bartet les Mémoires de Conrart, article *Bartet, secrétaire du cabinet*. Bartet était un des agents les plus dévoués de Mazarin; il sera question plus loin de ce parvenu et de son aventure avec M. de Candale.

prie; je voudrois qu'elle s'en fût déjà allée. » A la fin elle s'en alla.

Dès qu'elle fut partie, il nous dit : « Voilà la plus sotte femme du monde; elle me déplaît au dernier point. » Il me conta qu'il l'avoit été voir il n'y avoit qu'un jour ou deux, et qu'elle avoit fait trouver chez elle un marchand avec force pierreries, dans l'intention, à ce qu'il croyoit, qu'elle espéroit qu'il lui feroit quelque présent. Mais il l'attrapa bien; car il dit au marchand qu'il n'avoit point d'argent. Elle lui disoit : « On vous fera crédit, si vous avez envie de quelque chose. » Enfin il nous fit cette histoire le plus agréablement du monde et le plus ridiculement pour elle.

Un soir que M. de Lorraine étoit chez moi, un des amis du maréchal d'Hocquincourt me vint trouver pour me dire qu'il étoit plus que jamais dans le dessein de traiter avec nous. Je lui dis : « Je ne comprends pas pourquoi : c'est un homme établi qui n'a que faire de nous, et je n'ai jamais été surprise, lorsque Monsieur m'a commandé de lui écrire, qu'il m'ait répondu qu'il avoit bu à ma santé; car je ne trouvois pas qu'il pût répondre plus à propos que de ne répondre rien. » Ce gentilhomme, nommé le marquis de Vignacourt, me dit qu'il étoit las d'être inutile, et qu'à quelque prix que ce fût il vouloit traiter, mais non pas avec Monsieur ni [avec] M. le Prince, mais avec moi.

J'en parlai à M. de Lorraine qui me dit : « Voici la meilleure affaire du monde : car Péronne est sur le chemin de Flandres ; l'on ira et l'on viendra aisément, et il n'y a rien que les Espagnols ne fassent pour cela. » Je lui dis que je ne voulois point traiter avec les Espa-

gnols; il me dit : « Voici un expédient : vous traiterez avec moi, et moi avec les Espagnols; faisons cette affaire sans en parler à Son Altesse royale ni à M. le Prince. Ils seront trop heureux, [lorsqu'elle] sera faite de l'apprendre. » M. de Lorraine dit à M. de Vignacourt : « Croyez-vous que M. le maréchal d'Hocquincourt remette Ham et Péronne entre les mains de Mademoiselle, c'est-à-dire qu'il souhaite qu'elle en soit maîtresse, pourvu que l'on lui donne un corps à commander? » Il n'en fit aucune difficulté, [et] qu'il ne fît tout ce que l'on voudroit.

A l'instant, M. de Lorraine appela Clinchamp qui étoit dans ma chambre; nous entrâmes dans mon cabinet pour lui dire ce que nous venions de dire. Nous résolûmes force choses, qui étoient que l'on paieroit les garnisons de Ham et de Péronne à M. d'Hocquincourt; que l'on lui donneroit encore trois régiments de cavalerie, savoir le sien, celui d'un de ses fils, et un autre pour un gentilhomme de ses amis, nommé Blainville, qui serviroit de maréchal de camp; son régiment d'infanterie et ses dragons, et une compagnie de gendarmes et de chevau-légers. J'aurois mis sur pied mon régiment de cavalerie et celui d'infanterie; je n'avois encore destiné personne pour en être le mestre de camp; mes deux compagnies de gendarmes et chevau-légers eussent servi dans cette armée : car ç'auroit été la mienne. Monsieur avoit [la sienne] et M. le Prince aussi; de sorte que celle-là l'on l'eût appelée *celle de Mademoiselle*. Je prétendois que les comtes d'Escars et de Hollac eussent quitté celle de Monsieur pour y servir, y ayant assez d'officiers généraux [dans celle de Monsieur]. Les Espagnols auroient donné des

troupes, sans donner d'officier général à les commander, et choses nécessaires pour cela.

Notre plan fait avec M. de Lorraine et Clinchamp, qui me répondoit que le comte de Fuensaldagne seroit ravi d'avoir cette occasion de me donner des marques de la vénération qu'il avoit pour moi, nous appelâmes M. de Vignacourt, qui dit qu'il partiroit le lendemain, et qui me demanda quelqu'un à moi pour aller avec lui. Il nous dit : « Je crois que, mais que (1) les réponses soient venues de Flandre, [et] que toutes ces troupes soient sur pied, M. le maréchal d'Hocquincourt seroit bien aise que Mademoiselle fît un tour à Péronne, pour faire voir que c'est entre ses mains qu'il remet la place, et que c'est elle qui le met à la tête de son armée. » Je lui dis : « Quand nous en serons là, j'irai très-volontiers. » M. de Lorraine et Clinchamp écrivirent au comte de Fuensaldagne ; le gentilhomme que j'y voulus envoyer tomba malade et n'y sut aller.

Peu de temps après, M. de Lorraine partit avec l'armée (2). Je pense que cette marche et le retour du roi à Paris (3) firent connoître au maréchal d'Hocquincourt qu'il étoit trop tard de s'engager avec nous ; de sorte que nous n'eûmes point de réponse, et tout ce beau dessein fut rompu.

Comme j'étois à Orléans, il se présenta une occasion quasi pareille, en ce que c'étoit un grand dessein, dont

(1) Vieille locution qui a le sens de *lorsque*.

(2) Le duc de Lorraine quitta Paris, avec le prince de Condé, le 13 octobre 1652.

(3) Louis XIV rentra dans Paris le 21 octobre, comme on le verra plus loin.

la fin fut de même. Comme l'on me venoit dire tous ceux qui étoient aux portes, devant qu'ils entrassent, l'on me demanda permission pour un gentilhomme nommé des Bruris (1), qui venoit de la cour et qui s'en alloit à Paris. Je dis que l'on me l'amenât. Je lui demandai des nouvelles de la cour; il me dit qu'il n'en savoit point, et qu'il y étoit allé pour faire sortir un frère qu'il avoit prisonnier dans le château d'Amboise pour quelque chose qui regardoit les affaires de Brisach (2), où il en avoit deux autres officiers. Je lui dis qu'il n'avoit qu'à s'en aller; il me supplia de lui permettre de demeurer ce soir-là à coucher dans la ville. J'en fis beaucoup de difficulté. Il me dit qu'il me supplioit qu'il me pût dire un mot en particulier; je l'écoutai.

Il me dit : « J'ai deux frères dans Brisach qui y ont quelque crédit, et je serai bien aise de vous entretenir là-dessus. » Je lui permis de demeurer, et le soir il me conta que, dans l'incertitude où étoit Charlevoix du parti qu'il avoit à prendre, ses frères lui avoient proposé de se mettre entre les mains de Son Altesse royale; qu'ils [le] lui avoient mandé, et qu'il lui en avoit fait la proposition; que Son Altesse royale lui avoit ordonné d'en parler à M. de Saujon, et qu'il lui avoit dit que Monsieur ne pouvoit pas donner les fonds qu'il

(1) Il n'y a point dans le manuscrit *Des Brules*, comme l'ont écrit les anciens éditeurs, mais *Des Bruris* ou *Des Brures*.

(2) Il y avait eu, au mois de mars 1652, une révolte de la garnison de Brisach, à la tête de laquelle était Charlevoix, lieutenant de roi dans cette ville. Charlevoix avait chassé le gouverneur et fut pendant quelque temps maître de la place. Brisach, en Brisgaw (aujourd'hui grand duché de Bade), avait été cédé à la France par le traité de Westphalie.

falloit pour payer ce qui étoit dû à la garnison, et que l'affaire en étoit demeurée là; que si la chose étoit encore en même état, et que la cour n'eût rien fait avec Charlevoix, il ne doutoit pas que, si j'y voulois entendre, ils ne se donnassent à moi avec bien plus de joie qu'ils n'auroient fait à Son Altesse royale. Je lui dis de leur écrire que je trouverois, du jour au lendemain, de quoi payer la garnison et récompenser Charlevoix, s'il vouloit sortir [de la place], et que je serois fort aise d'en être maîtresse.

Je trouvai cela le plus beau du monde et le plus digne de moi: car cela m'auroit fait considérer à la cour dans notre parti, et dans un traité j'y aurois trouvé mon compte. Car, outre que cela eût beaucoup contribué à mon établissement, cela auroit obligé le roi à me donner, en lui remettant [Brisach], satisfaction sur beaucoup d'intérêts que j'ai à démêler avec lui pour la succession de feu M. le connétable de Bourbon (1) et mes prétentions sur Sedan, en faveur du testament de Robert de La Mark (2) pour M. de Montpensier.

Comme je prétendois faire la chose sans en dire pas un mot à Monsieur qu'elle ne fût achevée, et que j'aurois

(1) Charles de Montpensier, duc de Bourbon, qui trahit la France et passa du côté de Charles-Quint. Il fut tué au siége de Rome en 1527 et ses domaines furent confisqués.

(2) Il s'agit, je pense, de Guillaume-Robert de La Mark, ou de La Marck, duc de Bouillon et prince de Sedan, mort sans alliance en 1588, à vingt-six ans. Il avait institué pour unique héritière, sa sœur, avec substitution en faveur du duc de Montpensier, son oncle. Le duc de Montpensier, François de Bourbon, mort en 1592, était bisaïeul de Mademoiselle. Voy. dans le t. I des *Mémoires de Mademoiselle* ce qu'elle dit de son père et de MM. de Montpensier.

eu peur que, si je lui en eusse donné part, il ne l'eût voulu être (1), je m'étois proposé que, quand le sieur Des Bruris auroit réponse de ses frères, j'enverrois le comte de Hollac, qui n'est pas éloigné de Brisach, qui demanderoit congé à Son Altesse royale, sous prétexte de quelque affaire pressante qu'il auroit en son pays; que je lui donnerois le gouvernement, et que la garnison que j'y mettrois seroit de Suisses et d'Allemands, et qu'après je verrois si j'y en mettrois d'autres, et qu'il paroîtroit que lui [le comte de Hollac], étant en son pays, ayant trouvé occasion de se rendre maître de Brisach, l'auroit fait et me l'auroit ensuite envoyé offrir, et que je n'y aurois eu autre part. Voilà comme j'avois projeté la chose, qui manqua comme celle de M. d'Hocquincourt, parce qu'ils (2) avoient traité avec la cour; et Son Altesse royale, par son bon ménage, avoit manqué cette entreprise, que je ne manquai que de peu : car l'argent ne me retiendra jamais dans toutes mes actions, ayant la volonté et le pouvoir de le bien employer.

M. le Prince fut quelque temps malade, pendant lequel il vint nouvelle que madame sa femme étoit accouchée d'un fils (3). Je lui envoyai faire compliment; il me manda qu'il n'y avoit pas de quoi se réjouir, l'enfant ne pouvant vivre. A deux ou trois jours de là l'on eut nouvelle que madame la Princesse étoit à l'extré-

---

(1) C'est-à-dire *qu'il n'eût voulu être maître de Brisach.*

(2) Charlevoix et la garnison de Brisach.

(3) Ce fils, nommé Louis de Bourbon, comme son père, mourut peu de temps après sa naissance.

mité : cela renouvela fort les bruits [de mon mariage avec M. le Prince].

M. de Chavigny eut grand démêlé avec lui, et le même jour il tomba malade d'une maladie de laquelle il mourut au bout de dix ou douze jours (1). Beaucoup ont dit que c'étoit de saisissement de quoi M. le Prince l'avoit gourmandé; d'autres disent que c'est de quoi il n'y avoit plus de confiance. Le jour qu'il agonisoit, la comtesse de Fiesque donna une fête chez elle fort jolie, un souper très-magnifique, la comédie et les violons. Madame de Frontenac n'y vint point, parce que M. de Chavigny étoit son proche parent. Jamais fête ne fut si ennuyeuse : M. le Prince étoit de mauvaise humeur, et M. de Lorraine aussi. Monsieur n'y voulut pas demeurer. Madame de Châtillon y vint étaler tous ses charmes, que M. le Prince méprisa fort, et ne la regarda point, et même l'on disoit que pendant sa maladie il lui avoit fait refuser la porte toutes les fois qu'elle étoit allée pour le voir; je n'en sais point la raison. Il étoit négligé au dernier point, ayant un justaucorps de velours, un manteau par-dessus; point poudré. Comme on lui demanda s'il vouloit manger, il répondit : « Je ne prends que des bouillons; je suis encore malade. » A la comédie, il se mit derrière moi, disant : « Je servirai de capitaine des gardes à Mademoiselle; car je ne veux pas me montrer pour mettre mon chapeau: je suis vieux et malade. » Jamais

(1) Léon Le Bouthillier de Chavigny mourut le 11 octobre 1652, à l'âge de quarante-quatre ans. Le prince de Condé l'accusait de l'avoir trahi. Voy. Saint-Simon (*Mém.*, éd. Hachette, in-8, I, 64-65).

on n'a vu une plus jolie fête ni une où l'on se soit plus ennuyé.

Pendant la maladie de M. le Prince les ennemis décampèrent un beau matin; battirent aux champs, et partirent ainsi à la vue de notre armée, sans que l'on se mît en devoir de les charger; ce qui eût été fort à propos et assez aisé, et assurément fort avantageux. Quand M. le Prince le sut, il fut dans la dernière colère, et disoit : « Il faut donner des brides à Tavannes et à Valon; car ce sont des ânes. » L'on loua fort M. de Turenne de cette retraite, et cette belle action ne surprit pas : car c'est un fort grand capitaine, et celui de ce temps qui est le plus loué pour savoir bien prendre son parti et éviter de combattre, quand il n'est pas posté le plus avantageusement. Ils marchèrent vers Melun, prirent Brie-Comte-Robert, où nous avions mis quelque petite garnison. Dès lors l'on parla de décamper, parce que la proximité de l'armée de Paris faisoit fort crier; et quand celle des ennemis y étoit, nous disions que nous ne nous y étions mis que pour défendre [la ville] des mauvais desseins qu'ils avoient contre Paris.

M. de Lorraine continuoit à ne bouger de chez moi; il se mit dans la tête de me marier à l'archiduc, et de faire en sorte que le roi d'Espagne lui donnât les Pays-Bas. Il me disoit : « Vous serez la plus heureuse personne du monde : il ne se mêlera de rien; il sera tout le jour avec les jésuites, ou à composer des vers et les mettre en musique, et vous gouvernerez. Car je suis assuré que les Espagnols auront la dernière confiance en vous; et la seule contrainte que vous aurez avec lui, ce sera qu'il vous fera voir des comédies en musique qui vous ennuieront, parce que vous ne l'aimez pas :

car sans cela elles sont assez divertissantes. C'est le meilleur homme du monde; et sérieusement ne le voulez-vous pas bien? » Je lui répondis : « Je suis de ces gens qui veulent toujours leurs avantages, et la demeure de Flandre me plairoit fort. » Tous les jours il me disoit : « Quand nous serons en Flandre, nous ferons telle chose. » Il y avoit des jours qu'il me disoit : « Mais aujourd'hui je vous trouve bien éloignée de mon dessein. » Je lui répondois : « C'est que c'est une si grande affaire que de se marier, que l'on n'en peut entendre parler si souvent et écouter toujours cela sans chagrin. » M. le Prince n'étoit point de cette affaire; il n'y avoit que M. de Lorraine, madame de Frontenac et moi (1).

Le jour de leur départ arriva (2); ils vinrent tous deux le soir me dire adieu, me témoignèrent être fort satisfaits des assurances que Son Altesse royale leur avoit données de ne point traiter sans leur participation, et de ne les point abandonner. Le dimanche au matin, qui fut le jour de leur départ, M. le Prince dit à Préfontaine, qui étoit allé prendre congé de lui : « Allez-vous-en dire à Mademoiselle que je la supplie

---

(1) Mademoiselle ne parle pas d'un repas qu'elle donna à cette époque et qui a mérité d'être chanté par Loret (*Muze historique* du 19 octobre 1652) :

> Lundi dernier, Mademoiselle,
> Par une invention nouvelle,
> Soit qu'elle eût ou non le bouquet,
> Fit un délicieux banquet, etc.

(2) On a déjà vu que le prince de Condé et le duc de Lorraine quittèrent Paris le 13 octobre 1652. Voy. la *Muze historique* (lettre du 19 octobre).

de ne point sortir; car M. de Lorraine veut que nous allions recevoir ses commandements. » Ils y vinrent tous deux; je les entretins un moment séparément, puis tous deux ensemble. Ils me dirent : « Son Altesse royale vient de donner encore les dernières assurances qu'il ne traitera point sans notre participation; qu'il ne souffrira point que les capitaines des quartiers aillent à Saint-Germain supplier le roi de revenir, et qu'il fera son possible pour les en empêcher; de sorte que nous nous en allons contents tâcher à faire quelque chose de considérable ce reste de beau temps; puis, quand nous aurons mis les troupes en quartier d'hiver, nous reviendrons aux bals et aux comédies. L'on a eu furieusement de la peine, il faut avoir du plaisir. »

Cela étoit si beau de voir la grande allée des Tuileries toute pleine de monde, tous bien vêtus, ayant des habits neufs, parce que l'on n'avoit quitté que ce jour-là le deuil de M. de Valois, et que c'étoit aussi la saison d'avoir des habits d'hiver neufs. M. le Prince en avoit un fort joli, avec des couleurs de feu, de l'or, de l'argent, et du noir sur du gris, et l'écharpe bleue à l'allemande, sous un justaucorps qui n'étoit point boutonné. J'eus grand regret à les voir partir, et j'avoue que je pleurai, en leur disant adieu. M. de Lorraine me divertissoit fort; ils me firent entendre la messe à deux heures sonnées. On se trouvoit si seul; l'on étoit si étonné de ne voir plus personne. Cela causoit bien de l'ennui; et il fut bien accru par le bruit qui courut que le roi venoit, et que nous serions tous chassés.

Je recevois tous les jours des nouvelles de M. le Prince et de M. de Lorraine, et je leur en mandois de Paris. Monsieur me manda un jour de m'aller promener

à cheval avec lui dans la plaine de Grenelle; je lui dis les mauvais bruits qui couroient, et comme l'on disoit que pour moi je serois reléguée à Dombes; que cela ne me plaisoit guère. Il m'assura fort du contraire.

Du côté de la cour, ils avoient levé tous les obstacles qui pouvoient empêcher le roi d'être agréablement reçu: car le cardinal Mazarin s'en étoit retourné en Allemagne. Les capitaines des quartiers furent mandés par le roi, et donnèrent avis à Son Altesse royale qu'ils s'en alloient à Saint-Germain. Je m'en allai à Luxembourg pour lui représenter ce qu'il avoit promis à M. le Prince et à M. de Lorraine. Je trouvai M. de Rohan affairé, me disant: « Il faut que Monsieur empêche cela. » Comme je lui en parlai, il me répondit: « Je n'ai rien promis à M. le Prince; il est en état de traiter quand il voudra, et moi je suis ici tout seul abandonné. » Cela ne me plut guère; je l'écrivis à M. le Prince.

Ils partirent, ces capitaines (1), et M. de Rohan me dit: « Il faut que Son Altesse royale monte à cheval et aille aux portes pour les empêcher d'entrer. » M. de Rohan envoya ses chevaux l'attendre devant les Tuileries; il se démena, fit bruit et point de besogne. Le samedi au matin, comme je me coiffois, Sanguin, maître d'hôtel ordinaire du roi, entra dans mon cabinet et me dit: « Voilà une lettre que le roi m'a commandé de vous rendre. » Elle contenoit que, s'en allant à Paris et n'ayant point d'autre logement à donner à Monsieur, son frère, que les Tuileries, il me prioit d'en déloger dans le lendemain midi, et qu'en attendant que j'eusse trouvé un

(1) Ce fut le 18 octobre que les capitaines des quartiers partirent pour St.-Germain. Voy. *Muze historique* (lettre du 19 oct.).

logis, je pouvois aller loger chez M. Damville (1), dans la rue de Tournon. Je dis à Sanguin que j'obéirois aux ordres du roi et que je m'en allois en rendre compte à Son Altesse royale, et qu'il revînt l'après-dînée; que je me donnerois l'honneur de faire réponse à Sa Majesté.

Je m'en allai à Luxembourg, où je trouvai Son Altesse royale fort étonnée. Je lui demandai ce que j'avois à faire; il me dit d'obéir. J'envoyai chercher le président Viole et Croissy (2), à qui M. le Prince m'avoit priée, en partant, de faire donner part de toutes choses comme à ses deux meilleurs amis, et en qui il avoit le plus de confiance. Le président Viole me dit que le bruit couroit que Son Altesse royale étoit d'accord avec la cour, et me montra les articles. Je lui dis : « Vous le connoissez; je ne répondrois pas de lui. Mais à quoi puis-je servir M. le Prince? C'est ce qu'il faut voir. » Il fut d'avis que je m'en allasse loger à l'Arsenal, et que je ferois dépit à la cour. Croissy fut de la même opinion.

Je m'en allai le soir à Luxembourg, où je fis cette proposition à Monsieur; il me dit qu'il le trouveroit bon. Comme je revins, je trouvai madame d'Épernon et madame de Châtillon, qui m'attendoient à mon logis, et qui étoient fort affligées, aussi bien que moi, de quoi je quittois les Tuileries : car c'est le plus agréable logement du monde et que j'aimois fort, comme un lieu

(1) Damville logeait à l'hôtel de Ventadour, dont il a été question dans le t. I des *Mémoires de Mademoiselle.*

(2) Croissy était un conseiller au parlement; on l'appelle souvent Fouquet-Croissy.

où j'avois demeuré depuis l'âge de huit jours. Elles me demandèrent si j'irois chez Damville ; je leur dis que non, et que je m'en irois à l'Arsenal. Madame de Châtillon dit : « Je ne sais pas qui vous a donné ce conseil, mais rien n'est plus mal à propos ni si inutile à M. le Prince ; et si c'est de ses amis qui vous ont donné ce conseil, je ne sais pas à quoi ils pensent. » Je lui dis que c'étoit Croissy et le président Viole. Elle répliqua : « Quoi ! feriez-vous des barricades en l'état où sont les choses, et pourriez-vous tenir contre la cour ? Ne vous mettez point cela dans la tête ; songez seulement à votre retraite : car je vous avertis, comme votre servante, que M. votre père a traité ; qu'il est d'accord, et qu'il a dit que pour vous il n'en répondoit point, et qu'il vous abandonnoit. »

Je la remerciai de son avis que je trouvai de bonne foi, et j'ordonnai à Préfontaine d'aller dès le grand matin voir ces messieurs, et leur dire ce que j'avois appris, et que sur cela, il me paroissoit que je devois changer de résolution. Ils en convinrent. Il y eut quelques gens qui furent d'avis que j'allasse loger au palais Mazarin, parce que, pour m'en ôter, la cour me donneroit quelque beau logement. Ce ne fut point l'avis de Son Altesse royale ni la mienne. Je voulus aller loger au logis de feu M. de Noyers, secrétaire d'État, parce qu'il étoit vide et commode, ayant une porte dans les Tuileries pour me promener, et que mon écurie, où logeoient quasi tous mes gens, n'en étoit pas éloignée. Mais M. de Noyers étoit à la campagne et avoit emporté toutes les clefs ; je les envoyai querir. Je résolus d'aller coucher chez la comtesse de Fiesque la jeune. Je fus voir le logis de M. d'Emery, que l'on vouloit louer. Son Altesse royale

me vit dans cet embarras de n'avoir point de logis et de ne savoir quasi où loger, sans m'offrir une chambre à Luxembourg. J'étois si peu accoutumée à recevoir de lui aucune marque d'amitié, que je ne m'apercevois pas qu'il dût m'offrir un logement. Je m'en allai coucher chez la comtesse de Fiesque, assez étourdie de tout ce que je voyois.

Le lendemain, comme je revins de la messe des Feuillants, où j'étois allée par les Tuileries à pied, l'on me vint dire que Monsieur avoit eu ordre de s'en aller(1). J'envoyai à Luxembourg, et je lui écrivis un billet. Il dit au page qui le lui avoit rendu : « Dites à ma fille qu'elle ne sait ce qu'elle dit. » Madame de Châtillon entra comme je dînois; mes violons jouoient. Elle me dit : « Avez-vous le cœur d'entendre des violons? nous serons tous chassés. » Je lui répondis : « Il faut s'attendre à tout et s'y résoudre. » Je ne laissai pas de me faire coiffer, dans l'incertitude si je verrois la reine : car, après avoir vu madame la Princesse la venir voir à Bourg en sortant de Bordeaux, je trouvois tout possible. Nous nous en allâmes chez madame de Choisy, dont le logis a une fenêtre qui regarde sur la place du Louvre (2), pour voir passer le roi. Il y avoit un homme qui vendoit des lanternes pour mettre aux fenêtres, comme l'on fait les jours de réjouissances, et qui crioit : *Lanternes à la royale!* Je lui criai étourdiment : « N'en avez-vous point *à la Fronde ?* » Ma-

(1) Ce fut le 21 octobre que le roi envoya à Gaston d'Orléans l'ordre de quitter Paris, le jour même où il y fit son entrée.

(2) Madame de Choisy logeait à l'hôtel de Blainville.

dame de Choisy me disoit : « Seigneur Dieu ! vous voulez me faire assommer. »

Monsieur fut le matin au Palais pour assurer messieurs du parlement qu'il n'avoit point de traité fait, et qu'il ne se sépareroit point des intérêts de la compagnie; qu'il périroit avec eux. Il leur parla en ces termes ou encore plus exprès; la compagnie le remercia. C'étoit le lundi au matin. L'on nous vint dire chez madame de Choisy, que Son Altesse royale avoit ordre de s'en aller. Je m'en allai courant à Luxembourg. En entrant, je trouvai M. le duc de Rohan qui étoit accusé, et avec assez de raison, d'être bien à la cour, et d'avoir abandonné les intérêts de M. le Prince, à qui il avoit assez d'obligation. Je lui en dis mon sentiment assez vertement; puis j'entrai dans le cabinet de Madame, où je trouvai Monsieur, à qui je demandai s'il avoit ordre de s'en aller. Il me dit qu'il n'avoit que faire de m'en rendre compte. Je lui dis : « Quoi! vous abandonnez M. le Prince et M. de Lorraine ! » Il me répliqua encore la même chose. Je le suppliai de me dire si je serois chassée; il me dit qu'il ne se mêloit point de ce qui me regardoit; que je m'étois si mal gouvernée avec la cour, qu'il déclaroit qu'il ne se mêleroit point de ce qui me regardoit, puisque je n'avois point cru ses conseils.

Je pris la liberté de lui dire : « Quand j'ai été à Orléans, ç'a été par votre ordre; je ne l'ai pas par écrit, parce que vous me le commandâtes vous-même; mais j'en ai [de vos ordres par écrit] pour toutes les choses qui y étoient à faire, et même des lettres de Votre Altesse royale plus obligeantes qu'il ne m'appartenoit, où elle me témoigne des sentiments de bonté et de ten-

dresse, qui ne m'eussent pas fait croire que Votre Altesse royale en dût user comme elle en use présentement. — Et l'affaire de Saint-Antoine, me dit-il, ne croyez-vous pas, Mademoiselle, qu'elle vous a bien nui à la cour? Vous avez été si aise de faire l'héroïne, et que l'on vous ait dit que vous l'étiez de notre parti, que vous l'aviez sauvé deux fois, que, quoi qu'il vous arrive, vous vous en consolerez, quand vous vous souviendrez de toutes les louanges que l'on vous a données. »

J'étois dans un grand étonnement de le voir en telle humeur. Je lui répartis : « Je ne crois pas vous avoir plus mal servi à la porte Saint-Antoine qu'à Orléans. J'ai fait l'une et l'autre de ces deux choses si reprochables par votre ordre; et, si c'étoit encore à recommencer, je le ferois; puisque c'étoit de mon devoir de vous obéir et de vous servir. Si vous êtes malheureux, il est juste que j'aie ma part à votre mauvaise fortune; et, quand je ne vous aurois pas servi, je ne lairrois pas d'y avoir participé. C'est pourquoi, il vaut mieux, à ma fantaisie, avoir fait ce que j'ai fait, que de pâtir pour rien. Je ne sais ce que c'est que d'être héroïne : je suis d'une naissance à ne jamais rien faire que de grandeur et de hauteur en tout ce que je me mêlerai [de faire], et l'on appellera cela comme l'on voudra; pour moi, j'appelle cela suivre mon inclination et suivre mon chemin; je suis née à n'en pas prendre d'autre. »

Après que cette boutade [de Son Altesse royale] fut passée, il revint; je le suppliai de me permettre de loger à Luxembourg, ne jugeant pas à propos d'être si près du Louvre, n'y allant pas. Il me répondit : « Je n'ai point de logement. » Je lui dis : « Il n'y a personne céans qui ne me quitte le sien, et je pense

que personne n'a plus de droit d'y loger que moi.» Il me répartit aigrement : «Tous ceux qui y logent me sont nécessaires, et n'en délogeront pas.» Je lui dis : «Puisque Son Altesse royale ne le veut point, je m'en vais loger à l'hôtel de Condé, où il n'y a personne. — Je ne le veux pas. — Où voulez-vous donc, Monsieur, que j'aille? — Où vous voudrez ; » et s'en alla. »

Je m'en allai aussi chez la comtesse de Fiesque, qui étoit au lit ; elle s'étoit blessée, il n'y avoit que deux jours. Je lui demandai si elle n'avoit vu personne, et si elle n'avoit rien appris depuis que la cour étoit arrivée ; elle me dit que les uns disoient que je serois chassée, les autres que l'on me vouloit arrêter. Ni l'un ni l'autre de ces discours ne me plurent. Sa belle-mère étoit présente, qui me dit : «Je vois bien que sur cela vous voulez prendre quelque résolution ; je suis vieille et malsaine : je ne veux point me brouiller à la cour. Adieu, je m'en vais à ma chambre, afin que, si on me demande de vos nouvelles, je puisse dire en vérité que je n'en sais point.»

Il y resta madame de Frontenac et Préfontaine, lequel me dit qu'il ne voyoit pas quel sujet j'avois de m'inquiéter ; que pour m'arrêter, c'étoit une terreur panique que j'avois, et que cela ne seroit point sûrement ; que, pour me chasser, le roi étoit le maître, et qu'en quelque lieu que je fusse, l'on me trouveroit bien pour me donner ses ordres, et, que d'être dans Paris cachée, je mènerois une vie incommode, et qu'il ne falloit pas que des personnes de ma condition fissent des mystères de rien et inutilement. Je lui répondis : «Je verrai ce que Monsieur fera ; mais je ne veux point coucher ici absolument.» La comtesse de Fiesque me

proposa d'aller coucher chez madame de Bonnelle, qui est son intime amie; mais je songeai que c'est une joueuse; que son mari tient quelquefois table; enfin que c'est une maison où il va beaucoup de gens de la cour, et qu'ainsi on y séroit mal aisément caché.

Madame de Frontenac me proposa si je voulois aller chez madame de Montmort (1), sa belle-sœur: que c'étoient des gens retirés, qui ne voyoient quasi personne, et que c'est une grande maison. Je trouvai que cela étoit fort à propos. Je m'en allai à ma chambre, et je demandai mon souper, et dis : « Que tout le monde sorte! je veux écrire; qu'il ne demeure que madame de Frontenac, Préfontaine et Pajot, » qui est une de mes femmes de chambre.

Comme la porte fut fermée, je sortis par une autre, et nous montâmes tous quatre dans le carrosse de Préfontaine. Nous allâmes droit chez madame de Montmort, qui n'y étoit pas; elle étoit allée voir arriver le roi avec madame de Beringhen (2). Nous allâmes chez

---

(1) Marie-Henriette de Frontenac avait épousé Henri-Louis Habert, seigneur de Montmort, maître des requêtes. Louis de Montmort fut un des membres de l'Académie française, et mourut en 1679. — On ignorait dans Paris où s'était retirée Mademoiselle. Loret écrivait à la date du 26 octobre :

> Mademoiselle son aînée
> Disparut la même journée
> Mais où cette princesse alla
> Fort peu de gens savent cela.

Voy. aussi la lettre du 2 novembre dans la *Muze historique*.

(2) Anne du Blé, mariée à Henri de Beringhen, premier écuyer du roi.

Croissy qui étoit tout contre. Préfontaine descendit pour lui parler; mais il n'y étoit pas. Le président Viole, que j'avois envoyé querir, arriva, qui se mit dans notre carrosse; il étoit furieusement étonné de tout ce qu'il voyoit, et de savoir ce que deviendroit Monsieur.

Je ne me puis empêcher de mettre ici une chose qui n'est qu'une badinerie, mais qui me fit assez rire, et dont je rirai bien encore mais que je revoie le président Viole. On avoit fait une chanson qui disoit:

> Messieurs de la noire cour,
> Rendez grâces à la guerre;
> Vous êtes Dieu dessus terre
> Et dansez à Luxembourg.
> Petites gens de chicane,
> Canne
> Tombera sur vous,
> Et l'on verra madame
> Anne
> Vous faire rouer de coups.

Il passa un petit garçon qui la chantoit. Tout d'un coup le président me dit : « Je vous assure que je ne puis m'empêcher de dire que je ne trouve pas cette chanson de bon augure, et que je ne suis guère aise de l'entendre. » Je lui promis de lui faire savoir le lendemain de mes nouvelles, et je le chargeai de me mander ou de me venir dire ce qu'il apprendroit. Nous retournâmes chez madame de Montmort : madame de Frontenac entra la première; moi, je demeurai dans le carrosse.

Un moment après on le fit entrer, et madame de Montmort me témoigna bien de la joie de la confiance

que j'avois en elle. Dès que j'y fus, je lui demandai de quoi écrire; elle me mena dans un fort joli cabinet, où j'écrivis à M. le Prince et à M. de Lorraine ce qui se passoit, et le déplaisir que j'aurois s'il falloit que je passasse mon hiver à la campagne: car je croyois cela une chose impossible, et je ne comprenois pas que l'on pût y vivre ; de sorte que je les priois de faire des choses si extraordinaires qu'ils fussent en état de faire la paix, afin que nous passassions tous le carnaval à Paris avec bien de la joie. Je ne rendois pas de bons offices à Son Altesse royale auprès de l'un ni de l'autre, au contraire : car je leur mandois la vérité, qui ne lui étoit pas avantageuse auprès de qui que ce fût. Pour mon désir, il étoit, dans le moment que je leur écrivois, de demeurer à Paris cachée, espérant qu'il arriveroit quelque mouvement dans lequel je triompherois et où je mettrois les choses en un état de faire une paix avantageuse : car j'étois lasse de la guerre. Préfontaine, à qui je montrois mes lettres, me disoit : « Je suis au désespoir que Votre Altesse royale, qui a tant d'esprit, se repaisse d'idées si chimériques, et n'ait pas des pensées plus solides dans une conjoncture d'où dépend votre bonheur ou votre malheur. » Je lui répondis : « Taisez-vous, vous ne savez ce que vous dites. » Je fermai [mes lettres] et les envoyai à un officier de M. le Prince, qui devoit partir le lendemain de grand matin.

Madame de Montmort me fit de grandes excuses de quoi elle me donneroit mal à souper; mais que tout le monde ayant soupé chez elle, si elle envoyoit à la ville, l'on s'apercevroit qu'il y auroit quelqu'un d'extraordinaire. Je la priai fort de n'y pas envoyer, et que, quoi-

que l'on me donnât, j'en serois fort contente. J'allai donc souper d'une très-bonne fricassée, et de viande froide, et de fort bonnes confitures; je mangeai fort bien. Cela me remit un peu : car quelque belle résolution que je témoignasse dans mes lettres, j'étois au désespoir de ce qui se passoit, et je pense qu'ils (1) s'en aperçurent bien en les lisant : car je sais bien qu'en les relisant je pleurai fort. Le comte de Hollac n'avoit pas suivi M. le Prince, à cause d'une grande maladie qui lui survint dans le temps de son départ. Je demandai à Monsieur ce qu'il lui plaisoit qu'il fît; il me dit : « Qu'il se vienne loger près de moi, et qu'il se tienne alerte. »

Le soir, chez madame de Montmort, après avoir soupé, je me mis à chercher les lieux obscurs où je pourrois demeurer, afin que le long séjour que je ferois en chacun ne me pût point faire découvrir. Préfontaine me dit : « Vous ne songez pas, Mademoiselle, que la vie sédentaire est fort contraire à votre santé, et que de ne bouger d'une chambre, où vous ne prendrez point l'air, cela vous feroit mal, et voici une saison dans laquelle vous êtes quasi toujours attaquée de votre mal de gorge. Si vous venez à tomber malade, il faudra bien se découvrir. C'est pourquoi prenez vos mesures là-dessus, car vous n'êtes pas maîtresse de votre santé comme vous l'êtes de votre personne. » Je trouvai qu'il avoit raison. Sur cela, madame de Frontenac me dit : « Si vous voulez aller à Pont (2),

---

(1) Le prince de Condé et le duc de Lorraine.

(2) Pont-sur-Seine, dans le département de l'Aube.

madame Bouthillier (1) y est, qui aura la plus grande joie du monde de vous y recevoir : c'est un bon air; vous y serez fort secrètement, et vous vous promènerez tant qu'il vous plaira. » Je trouvai sa proposition admirable, et je me résolus d'y aller. Je donnai charge à Préfontaine de m'amener le lendemain tout ce qui m'étoit nécessaire pour partir, et d'en faire avertir le comte de Hollac, parce que de là il pouvoit facilement s'en aller joindre M. le Prince. Je le chargeai de n'aller point aux Tuileries et de ne rien dire à pas un de mes gens.

## CHAPITRE XVI.

(1652.)

Le duc d'Orléans quitte Paris (22 octobre). — Il veut que Mademoiselle aille à Bois-le-Vicomte. — Elle préfère se rendre à Pont, chez madame Bouthillier. — Voyage de Mademoiselle. — Sa rencontre et sa conversation avec un jacobin. — Elle arrive à Pont. — Elle écrit à son père. — Bruits répandus sur un prétendu voyage de Mademoiselle en Flandre. — Mademoiselle reçoit une lettre de son père, qui lui enjoint de se retirer dans quelqu'une de ses terres. — Retour de la Guérinière, qu'elle avait envoyé vers le prince de Condé et le duc de Lorraine. — Lettre du prince de Condé à Mademoiselle. — Il lui envoie Saint-Mars. — Entretien de Mademoiselle avec ce dernier. — Elle se plaint de la conduite de son père et de celle du duc de Guise. — Saint-Mars lui propose de passer en Flandre. — Mademoiselle

(1) Marie de Bragelogne, ou Bragelonne; elle avait épousé Claude Bouthillier, qui avait été surintendant des finances sous Louis XIII, et était mort le 21 mai 1652.

**refuse et annonce l'intention de se retirer à Saint-Fargeau. — Elle reçoit une lettre du roi qui l'autorise à y demeurer. — Mademoiselle arrive à Saint-Fargeau. — Inquiétude que lui cause la présence de gardes du roi. —Tristesse qu'elle éprouve à la vue de Saint-Fargeau. — Elle s'en éloigne pour quelques jours. — Mort de mademoiselle de Chevreuse (7 novembre). — Mademoiselle fait travailler à sa maison de Saint-Fargeau, où elle est d'abord fort mal installée. — Terreur nocturne et idées superstitieuses de Mademoiselle.**

Le lendemain matin (1), il [Préfontaine] me vint éveiller à huit heures et demie, et me dit que Goulas venoit de lui écrire un billet pour lui dire que Son Altesse royale étoit partie pour Limours, et qu'elle lui commandoit de l'aller trouver. Je l'envoyai ; il trouva Monsieur près de Berny. Il descendit de carrosse, et lui dit : « Je vous ai envoyé querir pour dire à ma fille, de ma part, qu'elle s'en aille au Bois-le-Vicomte, et qu'elle ne s'amuse point à toutes les espérances, que M. de Beaufort, madame de Montbazon et madame de Bonnelle lui pourroient donner, de servir M. le Prince et de faire encore quelque chose de considérable : car il n'y a plus rien à faire. Vous savez que je suis plus aimé et plus considéré qu'elle ; l'on m'a vu partir sans me rien dire. C'est pourquoi elle ne se doit attendre à rien, et s'en aller. »

Préfontaine lui dit : « L'intention de Mademoiselle est de suivre Votre Altesse royale et de ne la point quitter, ou de demeurer auprès de Madame. Quand la bienséance n'y seroit pas, Votre Altesse royale doit considérer que le Bois-le-Vicomte est une maison seule,

(1) 22 octobre 1652.

au milieu de la campagne, et que les armées sont tout autour, qui pillent tout ce qui passe. Ainsi les pourvoyeurs de Mademoiselle le seroient tous les jours; et il n'y a pas plaisir, dans la conjoncture présente, de dépendre pour toutes choses de ces messieurs les généraux. La bonté de Mademoiselle a fait qu'elle a permis, pendant cette guerre, que force gens se retirassent dans le château : il y a eu force malades; de sorte qu'il faudroit un long temps pour en ôter l'infection qui y est. » Monsieur lui dit : « Je ne veux point qu'elle vienne avec moi ni qu'elle aille avec Madame : elle est prête d'accoucher; ma fille l'importuneroit. Pour le Bois-le-Vicomte, si elle n'y veut pas aller, qu'elle aille à quelque autre de ses maisons. »

Préfontaine le pressa instamment de me permettre de l'aller trouver, et lui dit même : « Quelque défense que Votre Altesse royale lui en fasse, je crois qu'elle ne lairra pas d'y aller; car elle ne souhaite rien avec plus de passion que d'être auprès de Votre Altesse royale. » Il se mit en colère, et lui dit : « Non, je ne la veux pas; et, si elle y vient, je l'en chasserai. » Préfontaine alla à M. de Rohan, qui étoit avec lui, pour le prier d'intercéder pour que j'eusse cette permission; jamais il ne voulut : ce qui me fâcha fort, lorsque [Préfontaine] me le dit, de voir que, dans une disgrâce, j'étois abandonnée de celui qui me la causoit. Le refus du logement me revint lors, et je ne l'ai point oublié depuis.

Hollac me vint trouver, en grande inquiétude de ce que Monsieur étoit parti sans me dire adieu : il fut fort consolé de me trouver. Je lui donnai rendez-vous le lendemain matin à la halle de Saint-Antoine; je le chargeai d'envoyer dans tous les logis garnis où il savoit

qu'avoient accoutumé de loger les officiers de M. le Prince, soit François ou étrangers, pour les amener, afin qu'ils sortissent de Paris avec moi. J'avois une honte et une douleur incroyables que Son Altesse royale les eût laissés exposés, à Paris, à avoir le cou coupé, et il me sembloit que le soin que j'en prenois excusoit en quelque manière sa négligence. Je reçus ce jour-là vingt billets d'écritures différentes, qui s'adressoient à la comtesse de Fiesque, et qu'elle m'envoyoit pour me donner avis que l'on me vouloit arrêter, et que l'on enverroit des compagnies des gardes investir la maison où l'on croyoit que je serois, de peur que je ne me sauvasse.

J'envoyai avertir le président Viole du dessein que j'avois de partir et de l'heure que je voulois partir; mais il me manda qu'il ne pouvoit venir avec moi. Croissy me vint voir, qui trouva la résolution que j'avois prise fort bonne. J'avois envoyé Préfontaine à la ville pour apprendre des nouvelles. A son retour, il me trouva fort alarmée de tous les billets que la comtesse de Fiesque m'avoit envoyés. Il trouvoit que c'étoit sans fondement, et fit tout ce qu'il put pour me faire changer mon voyage de Pont en celui du Bois-le-Vicomte, me disant qu'il n'y avoit rien à craindre pour ma liberté; que m'éloignant sans ordre c'étoit donner une marque de mes respects, qui seroit agréable à Leurs Majestés; qu'il n'y avoit que quatre lieues de Paris au Bois-le-Vicomte; que les gens de la cour me viendroient voir; que l'on se raccoutumeroit à moi, en entendant parler souvent; que ma conduite étant bonne qu'il y auroit cent occasions qui me pouvoient faire aller et venir à Paris; qu'après y avoir fait quelques petits

voyages sans témoigner d'affection d'y être, à la fin l'on trouveroit bon que j'y demeurasse. Bref, il me représenta tout de son mieux ce qu'il crut être obligé de me dire, comme un bon et fidèle serviteur; mais c'est quelquefois ceux que l'on croit le moins. Je me fâchai contre lui, et je lui dis que, s'il avoit si envie de ne pas s'éloigner de Paris, je lui permettois d'y demeurer, et que je me passerois bien de lui. Il me répliqua qu'il se tairoit et me suivroit au bout du monde, si j'y allois, et que je lui voulusse permettre. Il s'en alla à son logis.

Le lendemain je m'éveillai fort matin, ayant une grande impatience d'être hors de Paris. Préfontaine ne vint qu'à neuf heures; je le grondai horriblement. Comme j'eus tout dit, il me répondit : « Encore ne pouviez-vous pas ni même ne deviez pas sortir de Paris sans un sou, et j'ai été chercher de l'argent, comme vous m'aviez commandé. J'ai été chez madame la comtesse de Fiesque la fille pour dire à madame sa belle-mère que vous lui ordonniez de partir dans votre carrosse et qu'elle vous trouveroit à Pantin. Elle a fait de grandes difficultés, voulant que je lui répondisse que Votre Altesse royale y seroit. Je lui ai dit : *Mademoiselle m'a commandé simplement ce que je vous dis, et je n'en sais pas davantage* (1). J'ai donné tous les ordres nécessaires pour faire partir votre maison. Après cela, Mademoiselle, je ne pense pas que je mérite d'être grondé pour être arrivé un quart d'heure plus

(1) Tout ce passage depuis *J'ai été chez madame la comtesse de Fiesque* jusqu'à *pas davantage* a été omis dans les éditions précédentes.

tard que vous ne m'aviez ordonné. » Je me rendis à la raison; je montai dans un carrosse sans armes, que madame de Montmort me prêta, avec deux chevaux et un cocher à moi vêtu de gris, un valet de pied habillé de même, un laquais à madame de Frontenac et un à Préfontaine. Dans le carrosse, nous étions : madame de Frontenac, deux de mes femmes, une demoiselle à elle (1), et Préfontaine.

Comme nous fûmes à la halle (2), où étoit le rendez-vous, je trouvai mes quatre autres chevaux; un gentilhomme à moi, nommé La Guérinière, qui est mon maître d'hôtel, ayant pour lors en quartier un écuyer fort étourdi que je ne voulus pas mener (3). Il y avoit encore un gentilhomme de Frontenac, fort honnête homme, et qui l'est plus que son maître, que j'avois voulu qui vînt avec moi. Nous ne trouvâmes point le comte de Hollac : me voilà fort inquiétée. Préfontaine, voyant un cavalier avec un justaucorps rouge, s'imagina qu'il étoit au comte de Hollac. Il l'appela en allemand, et lui demanda où il étoit : il lui répondit qu'il l'avoit vu le matin, et qu'il lui avoit dit qu'il seroit là à neuf heures. On l'envoya à la porte voir s'il ne venoit point; il vint dire que non. Nous nous en allâmes au petit pas. Comme nous fûmes à Picpus, Préfontaine, voyant que j'en étois en inquiétude, monta à cheval et

(1) A madame de Frontenac.

(2) On a vu plus haut qu'il s'agissait de la halle du faubourg Saint-Antoine.

(3) Cette phrase assez obscure signifie que Mademoiselle trouva au rendez-vous et emmena La Guérinière, mais qu'elle ne voulut pas emmener l'écuyer.

s'en retourna. Comme je sortois du pont de Charenton, il arriva fort fatigué: car il n'avoit pas quasi la force de se soutenir. Il monta en carrosse.

Dès que j'eus passé la rivière de Marne, je ne songeai plus à Paris; et je me sentis toute résolue à faire tout ce que le destin voudroit faire de moi. Nous trouvâmes force cavaliers de la garnison de Melun, qui ne nous dirent mot. Nous fîmes repaître nos chevaux à Brie-Comte-Robert, dans une hôtellerie hors la ville. L'hôtesse nous dit beaucoup de mal des troupes des princes; nous renchérîmes. Comme nous allions manger de la viande qui étoit dans le carrosse, l'on entendit sonner une cloche qui nous alarma. Nous demandâmes ce que c'étoit; l'hôtesse dit que l'on sonnoit ainsi, quand il arrivoit des carrosses ou des cavaliers. La peur nous prit, et nous nous en allâmes et achevâmes notre dîner dans le carrosse.

Nous arrivâmes à une heure de nuit à une maison de madame Bouthillier, qui s'appelle l'Épine, où nous étions en sûreté, étant fossoyée. Madame de Frontenac dit au concierge : « C'est une dame de mes amies qui est avec moi; que l'on lui accommode une chambre. » Nous soupâmes fort bien : car de notre dîner, il en resta pour faire des grillades. Comme madame Bouthillier a des ménages par toutes ses maisons, nous fîmes des fricassées de poulets et de pigeons, étant trop tard pour s'amuser à en rôtir à des gens qui vouloient partir de grand matin; on en rôtit toute la nuit pour le lendemain. Il y avoit des fromages admirables: jamais je n'ai tant mangé. Je fis manger mes femmes avec moi, et le comte de Hollac et mes gens. Ils étoient si étonnés de se voir ainsi à table avec moi, que, pour

peu que ceux qui nous servoient eussent été habiles, ils eussent connu que c'étoit une farce. Nous avions pris chacun un nom : nous nous appelions mon frère, ma sœur, mon cousin et ma cousine. Cette plaisanterie nous réjouit quelques jours.

J'envoyai de là La Guérinière trouver M. le Prince et M. de Lorraine, pour leur donner part de la manière dont j'étois sortie de Paris, et comme Monsieur en avoit usé avec moi ; que je m'en allois à Pont, où j'attendrois de leurs nouvelles devant que de m'en aller dans des provinces plus éloignées. Je partis de bon matin, le lendemain, sans rencontrer personne qu'à Provins. Comme j'étois descendue à une montagne, il passa l'enseigne des gendarmes de la reine qui nous salua, comme on fait ordinairement des femmes qui ont l'air d'être de quelque qualité ; et, après être passé, il se retourna et nous regarda, et ensuite fit force révérences bien basses. Je me tins droite, pour ne pas montrer que je croyois que ce fût à moi. Nous allâmes faire repaître nos chevaux à un village à deux lieues de là, nommé Sourdun (1).

En arrivant, je mis pied à terre, et j'entrai dans la cuisine du logis ; il y avoit un jacobin qui étoit à table, et, comme il n'avoit point son manteau noir et qu'il étoit vêtu de blanc, je ne savois de quel ordre il étoit. Je le lui demandai ; il me répondit : « Vous êtes bien curieuse. » Je lui répartis que ma curiosité étoit raisonnable ; sur quoi il me dit : « Je suis jacobin. » Je lui

(1) Sourdun, ou Sordun, département de Seine-et-Marne, arrondissement de Provins, canton de Villiers-Saint-Georges.

demandai d'où il venoit: « De Nancy; et vous, d'où venez-vous? » — « De Paris. » Je lui demandai ce que l'on disoit de M. de Lorraine en son pays, et si on l'aimoit bien; il me dit que oui, et que c'étoit un brave prince. Ensuite il me dit: « Les nouvelles que j'ai apprises à Troyes, que le roi devoit venir à Paris, sont-elles véritables? » Je lui dis que oui, et qu'il y étoit arrivé il y avoit deux jours, et que M. le duc d'Orléans et Mademoiselle s'en étoient allés. « J'en suis fâché, me dit-il: car c'est un bonhomme. Pour Mademoiselle, c'est une brave fille; elle porteroit aussi bien une pique qu'un masque: elle a du courage. La connoissez-vous point? » Je lui répondis que non. Il me dit: « Quoi! ne savez-vous pas qu'elle a sauté les murailles d'Orléans pour y entrer, et qu'elle a sauvé la vie à M. le Prince à la porte Saint-Antoine? » Je lui dis que j'en avois entendu parler.

Il me demanda: « Ne l'avez-vous jamais vue? » Je lui dis que non. Il se mit à me dépeindre, et me dit: « C'est une grande fille, de belle taille, grande comme vous; assez belle; elle a le visage long, le nez grand; je ne sais pas si vous lui ressemblez autant de visage que de la taille; si vous ôtiez votre masque, je le verrois. » Je lui dis que je ne le pouvois ôter; que j'avois eu la petite vérole depuis peu, et que j'étois encore rouge. Je lui demandai s'il avoit parlé à elle; il me dit: « Mille fois; je la connoîtrois entre cent personnes, si je lui parlois. J'ai été souvent aux Tuileries, où elle logeoit (1). Je connoissois son aumônier, et elle venoit

(1) Les anciennes éditions portent: *aux Feuillants où elle entendoit la messe*. Il n'y a pas un mot de cela dans le manuscrit.

quasi tous les premiers dimanches du mois à notre maison de Saint-Honoré (1) avec la reine.

Je lui demandai : « Est-elle dévote? — Non ; il lui prit une fois envie de l'être; mais elle s'en ennuya, et cela s'est passé ; elle s'y étoit prise trop violemment pour que cela pût durer. — Et sa belle-mère, la connoissez-vous? — Vraiment oui ; c'est un de ces saints qu'on ne fête guère. C'est une femme qui est toujours dans une chaise et qui ne fait pas un pas, et qui est une lendore (2); et Mademoiselle a de l'esprit, va vite : il y a bien de la différence entre elles. Mais, qui êtes-vous, Madame, qui me questionnez tant? » Je lui dis que j'étois veuve d'un gentilhomme de Sologne ; que ma maison avoit été pillée par l'armée, lorsqu'elle avoit passé en ce pays-là. Pour moi que j'étois retirée à Orléans, d'où j'avois été assez malheureuse de sortir le jour que Mademoiselle y arriva ; que je m'en allois en Champagne demeurer avec mon frère (3) et ma belle-sœur qui étoit là. Il me dit : «Si vous venez jamais à Paris, venez nous voir dans notre couvent de Saint-Honoré. »

---

(1) Le couvent des Jacobins, ou Dominicains, de la rue Saint-Honoré, avait été fondé en 1611 et a été supprimé en 1790. Il était situé entre la place Vendôme et l'église Saint-Roch. Ce couvent, aujourd'hui détruit, a été fameux par les séances du club révolutionnaire, qu'on appela *club des Jacobins.* C'est en partie sur l'emplacement de l'église des Jacobins qu'on a ouvert le marché Saint-Honoré.

(2) Personne lente et paresseuse, qui parait toujours assoupie. Les anciens éditeurs ont remplacé *une lendore* par ces mots : *une vraie cendreuse.* Il n'y a rien de pareil dans le manuscrit.

(3) Une partie de cette phrase a été omise dans les anciennes éditions ; ce qui rend la fin inintelligible.

Je lui dis que j'étois de la religion (1). Il voulut me convertir; mais je lui dis que c'étoit une affaire trop sérieuse pour la traiter en passant; que j'espérois d'aller faire l'hiver un tour à Paris; qu'alors nous parlerions de controverse. Il me dit son nom; mais je l'ai oublié; puis nous nous séparâmes. En partant, il se plaignit d'être las; je lui demandai si les jacobins n'alloient point à cheval ou dans les coches. Il me dit que oui; qu'en partant de Troyes il avoit voulu se mettre dans le coche; mais que le cocher étant trop cher, il s'étoit dépité; que depuis il l'avoit trouvé par le chemin; qu'il n'avoit personne; qu'il l'avoit prié de s'y mettre pour rien; qu'il ne l'avoit pas voulu, et qu'il avoit du cœur; que l'habit qu'il portoit n'empêchoit pas que l'on ne sentît le bien et le mal. Cette aventure me réjouit tout à fait, et me fit bien augurer de la suite de mon voyage.

Nous arrivâmes de nuit à Pont. Madame Bouthillier eut beaucoup de joie de me voir, et ce fut la seule qu'elle eût reçue depuis la mort de son fils, qu'elle aimoit chèrement, n'ayant jamais eu que lui : c'étoit M. de Chavigny (2). Je me trouvai là en grand repos: c'est une maison, comme j'ai déjà dit, où l'on fait bonne chère et le plus proprement du monde. Je continuai à manger avec tout le monde, et personne ne me connoissoit qu'une demoiselle de madame Bouthillier et quelques anciens domestiques; tout le reste ne me pre-

(1) Protestante.

(2) Léon Le Bouthilier, dont la mort a été mentionnée plus haut, p. 188.

noit que pour madame Dupré. Il y vint une dame des bonnes amies de madame Bouthillier, nommée madame de Marsilly; elle étoit si accoutumée dans la maison, que si l'on l'eût refusée, elle auroit jugé qu'il y auroit eu du mystère. Ainsi elle y entra et arriva comme j'étois au jardin; on m'en vint avertir : je ne revins point qu'il ne fût nuit, et je montai à ma chambre. Madame Bouthillier lui dit : « Depuis quelques jours je me suis trouvée mal; je soupe et je me couche de bonne heure. » Elle la fit souper à six heures et coucher entre sept et huit, et puis l'on l'enferma dans sa chambre. Après l'on mena ses gens loger dans la basse-cour; et, comme il y a des fenêtres dans la cuisine qui donnent dans les fossés, en se promenant, ils virent que l'on apprêtoit un autre souper, et le dirent le matin à leur maîtresse, qui étant poussée de quelque curiosité dit à madame Bouthillier : » Qu'est-ce qu'il y a eu céans cette nuit? L'on m'a dit qu'on ne s'étoit point couché à la cuisine, que l'on avoit apprêté à manger; est-ce qu'il vous doit venir compagnie? «Madame Bouthillier dit qu'elle n'en savoit rien, et la fit partir le plus tôt qu'il lui fut possible.

Je fus à une foire à deux lieues de là, où personne ne me connut; on donna la collation à madame de Frontenac, qui étoit fort connue en ce pays-là, et on me vouloit fort obliger à ôter mon masque pour manger. Je m'en excusois sur ce que j'avois eu depuis peu la petite vérole. Comme le comte de Hollac se porta mieux, il partit pour aller trouver M. le Prince; je le priai, quand les troupes de Son Altesse royale reviendroient, de garder son régiment : car je ne doutois qu'il ne demeurât avec ma compagnie. Je le chargeai de dire aussi

au comte d'Escars de demeurer, quelque ordre que je leur pusse envoyer, à l'un et à l'autre, de revenir, parce que peut-être m'obligeroit-on de le leur ordonner; mais que ce seroit par force; ainsi qu'ils m'obligeroient de demeurer auprès de M. le Prince; et que, si je changeois d'avis, je trouverois bien le moyen de leur faire savoir.

A Paris, l'on étoit fort en peine de savoir où j'étois, et à Blois aussi. J'avois écrit une lettre à Son Altesse royale, en partant de Paris, par laquelle je lui mandois que, puisque j'étois assez malheureuse pour qu'elle ne me voulût pas souffrir d'être auprès de lui, je m'en allois en lieu de sûreté, chez une personne de condition de mes amies, attendre ce que deviendroient les affaires, et que je croyois que Son Altesse royale m'ayant dénié sa protection, ne trouveroit pas mauvais que j'en cherchasse parmi mes proches et mes amis. J'étois bien aise de mettre cela pour lui donner de l'inquiétude et du soupçon, croyant bien qu'il manqueroit pas d'entendre sur les parents et amis que je voulois dire M. le Prince et M. de Lorraine. Madame la comtesse de Fiesque, qui se doutoit bien que je n'irois point au Bois-le-Vicomte, ne bougea de Paris, et alloit dire à tout le monde que j'étois allée en Flandre; et sur cela me dauboit comme il falloit, au lieu de m'excuser. L'on fit force discours sur ce prétendu voyage.

J'appris un accident qui étoit arrivé, lorsque mon train s'en alla au Bois-le-Vicomte, qui me donna quelques jours de l'inquiétude : quatre ou cinq soldats vinrent attaquer le carrosse de Préfontaine, qui suivoit les miens; il sembloit que cela le dût garantir d'aucune aventure. Pourtant la sottise de mes gens fut cause

qu'il fut pillé: car au premier coup que l'on tira, tous mes gens prirent la fuite; il n'y eut qu'un page et un valet de chambre qui tâchèrent à les secourir. Dans ce carrosse étoient toutes les cassettes de Préfontaine, où étoient tous mes papiers les plus importants; mais ce qui m'inquiétoit le plus, c'étoit une certaine *Vie de madame de Fouquerolles* (1) que j'avois faite, un *Royaume de la lune*, des vers de madame de Frontenac et des papiers de cette conséquence. Je voulois envoyer un courrier exprès à MM. de Turenne et de La Ferté pour les ravoir. Préfontaine étoit en colère de ce que je ne regrettois que cela.

Deux jours après, nous eûmes nouvelles que, par les soins et les diligences que ses gens avoient faites, que l'on lui [avoit] rendu ses chevaux, qui se trouvèrent encore à l'armée entre les mains des voleurs. Pour mes papiers, ils les laissèrent tous dans les cassettes et s'étoient contentés de prendre de l'argent, le linge et les habits de Préfontaine, dont je ne me souciai guère, dès que j'eus les papiers qui me tenoient au cœur. Pour lui, qui aimoit mieux le sérieux, il auroit fort plaint son argent, si l'on n'eût recouvré que ceux-là.

L'on vint avertir madame Bouthillier qu'il avoit couché un exempt à l'Épine (qui est la petite maison qui est sur le chemin de Paris), qui me cherchoit. Me voilà assez effrayée : car j'avois encore dans la tête que l'on me vouloit arrêter. Madame Bouthillier, qui s'en aperçut, me dit : « Voyez si vous voulez aller à Fou-

(1) Il en a été question dans le t. I des *Mémoires de Mademoiselle.*

gon (c'est un petit château fossoyé, qui est à demi-lieue de Pont); si l'on vous vient chercher, je dirai que je ne sais où vous êtes. Si vous voulez aller plus loin, j'ai deux fermes, où il y a deux chambres logeables dans chacune. Si vous voulez passer l'eau, il y aura toujours un bateau pour aller en Brie. » Préfontaine arriva là-dessus, qui ne s'effrayoit pas aisément. Il me dit : « Vous ne sauriez courre si vite que l'on ne vous attrape, si l'on veut; si vous vous retirez dans d'autres maisons de madame Bouthillier, vous la brouillerez [avec la cour], quand elle dira qu'elle ne sait pas où vous êtes. Ce seroit abuser de la bonté qu'elle témoigne à Votre Altesse royale. Ainsi je suis d'avis que vous attendiez patiemment pour voir ce que l'on vous dira. »

Une heure après, je reçus des lettres où l'on me mandoit : « Dominique vous va chercher de la part de Son Altesse royale. » Je fus fort rassurée : car c'étoit un garçon que j'avois vu à Orléans et sur qui j'avois autant de pouvoir que son maître. Je m'en allai me promenant au-devant de lui. Il me donna une lettre de Son Altesse royale assez aigre, qui me marquoit que je devois m'en aller en quelqu'une de mes maisons. Je lui fis réponse, et je lui mandai que c'étoit mon intention, et que j'étois bien heureuse qu'elle fût conforme à ses ordres.

La Guérinière revint; il m'apporta une lettre de M. de Lorraine, la plus obligeante du monde, par laquelle il m'offroit tout ce qui dépendoit de lui, et au surplus il remettoit le reste à La Guérinière. Il étoit d'avis que je me retirasse dans un château qui étoit à madame de Guise, nommé Encerville, qui est sur la frontière, à deux ou trois lieues de Stenay; que M. le Prince et lui

me viendroient voir souvent; que si j'avois besoin de troupes pour me garder, ils m'en donneroient; et que pour raison de ne point aller dans une de mes terres plutôt que là, je dirois : *Après ce qui s'est passé, je ne me crois pas en sûreté dans le milieu de la France. C'est une terre qui est à ma grand'mère, et personne ne peut trouver à redire que j'y aille.* Je ne fus pas de cet avis-là.

La Guérinière me conta comme M. le Prince et M. de Lorraine l'avoient reçu, avec la plus grande joie du monde d'apprendre de mes nouvelles; qu'il étoit arrivé le matin comme ils s'en alloient dîner chez le comte de Fuensaldagne; qu'ils lui avoient dit : « Ne vous informez pas chez qui nous vous menons dîner; mais suivez-nous à dîner. » Ils burent fort à ma santé. Le comte de Fuensaldagne lui dit qu'il le prioit de m'assurer du profond respect qu'il avoit pour moi, et qu'il ne m'osoit rien offrir; qu'il me supplioit de croire que j'étois la maîtresse en Flandre, et que le roi son maître le désavoueroit, s'il en usoit autrement; et qu'il s'en alloit au conseil avec M. le Prince et M. de Lorraine pour délibérer ce qu'il y auroit à faire pour le dépêcher. Comme ils sortirent, M. le Prince lui dit : « Je n'écrirai point par vous; j'enverrai Saint-Mars (qui est son premier gentilhomme de chambre) à Mademoiselle. »

La Guérinière arriva, charmé de la manière dont il avoit ouï parler de moi à tout ce monde-là. Le lendemain Saint-Mars arriva : je dis à madame Bouthillier que c'étoit un capitaine du régiment de mon père, afin que, si on lui reprochoit qu'il fût venu des gens de M. le Prince, elle pût dire qu'elle n'en avoit point vu.

Elle sut pourtant bien qui il étoit. Il me donna la lettre que voici :

« J'ai reçu par La Guérinière la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : je crois que vous ne doutez pas du sensible déplaisir que j'ai de ce qui est arrivé à Paris; mais je vous jure que le plus grand que j'ai, c'est de voir l'état où vous êtes. S'il ne faut que ma vie pour vous en tirer, je vous l'offre de tout mon cœur. En attendant, je vous offre mes places et mon armée; M. de Lorraine en fait de même, et M. le comte de Fuensaldagne aussi. J'ai chargé Saint-Mars de vous dire sur toutes choses mes sentiments, et de recevoir vos ordres, que j'exécuterai fidèlement, y allât-il de la perte de ma vie. Je vous conjure de le croire et de me croire absolument à vous.

» A Sissone, ce 26 octobre 1652. »

Et de l'autre côté de la lettre il y avoit de sa main :

« Il est ordonné aux sieurs comtes de Bouteville, et de Meille et de Chamilly, d'obéir aux ordres de Mademoiselle comme aux miens propres. Fait à Sissone, ce 25 octobre 1652.

» Louis de Bourbon. »

Je fus fort contente de cette lettre, et de l'ordre j'en fus fort surprise; ensuite nous allâmes dîner. Saint-Mars étoit le plus étonné du monde de se voir à table avec moi; et à tout propos, au lieu de me parler de Paris, d'où j'avois dit qu'il venoit, il me parloit de l'armée. Cela étoit assez plaisant, et madame Bouthillier ne faisoit pas semblant de l'entendre.

Après dîner, je m'en allai l'entretenir : il commença

par me faire mille assurances des services de M. le Prince et du comte de Fuensaldagne ; du déplaisir qu'il avoit de quoi j'étois sortie de Paris, et de la conduite que Son Altesse royale avoit tenue à mon égard et au sien. Le chapitre étoit assez long pour dire bien des choses. Je lui en contai une que Son Altesse royale avoit faite qui me sembloit bien indigne d'elle : elle avoit demandé un passe-port pour s'en aller à Limours, comme si une personne de sa qualité ne passoit pas partout ; et encore après avoir pris l'amnistie! Ce passe-port étoit daté du samedi, dont le lundi (1) il fut faire toutes ces belles protestations au parlement de les protéger et assister. Saint-Mars disoit qu'il ne comprenoit pas comme Son Altesse royale avoit quitté Paris, et que la cour ne l'en auroit pu chasser. Je lui dis ce que Son Altesse royale m'avoit mandé par Préfontaine, et je lui dis ce que j'avois appris que l'on disoit dans le monde : que comme il avoit vu le roi proche, il avoit envoyé plusieurs personnes, entre autres Damville, même que le roi étoit déjà dans le Cours, pour demander permission de demeurer; mais on ne voulut pas, et je sais que M. de Turenne dit au roi et à la reine : « Il y va de l'autorité de Votre Majesté de le faire sortir de Paris; et, s'il ne le veut de bon gré, il faut lui faire faire de force, quand Votre Majesté devroit elle-même aller au palais d'Orléans avec son régiment des gardes. »

(1) Cette phrase est assez obscure, et les précédents éditeurs l'ont corrigée en supprimant *dont* et ajoutant *suivant* après lundi. Voici la phrase telle qu'ils l'ont imprimée : « Ce passe-port étoit daté du samedi; le lundi suivant, il alla faire tant de belles protestations, etc. » C'est, je pense, le sens de la phrase; mais je n'ai pas cru devoir modifier le texte.

Cette rigoureuse réponse alarma tellement Son Altesse royale, qu'elle délogea avec beaucoup de diligence. Je lui dis : « Pendant que je suis sur le chapitre des manquements de mes proches envers M. le Prince, parlons de M. de Guise. » Il fut au-devant du roi à Saint-Germain, et le lendemain qu'il fit assembler le parlement au Louvre, il y alla prendre sa place et fut présent à tout ce qui se passa contre tout le monde (1). Ces sortes de choses sont écrites en tant de lieux, qu'il n'est pas à propos de les mettre ici. Enfin M. de Guise (2) étoit prisonnier en Espagne, gardé d'une manière qu'il n'en fût jamais sorti. M. le Prince, sans avoir aucune habitude avec lui, par pure générosité, le demanda aux Espagnols au lieu de sommes fort considérables qu'ils lui devoient; le roi d'Espagne [le] lui accorda : il revint à Paris, et deux jours après qu'il y est, il en use comme j'ai dit. Saint-Mars, qui savoit mieux que personne les obligations qu'il avoit à M. le Prince, en étoit aussi plus étonné qu'un autre. Puis nous passâmes à mon sujet.

Il me dit que M. le Prince étoit d'avis que je m'en allasse à Honfleur, qui est un port de mer en Normandie qui est à moi, et que, si je ne trouvois pas la place en bon état, sous prétexte de m'y tenir et de faire

(1) Ce fut le 13 novembre 1652 que le roi tint le lit de justice, où les princes de Condé et de Conti, la duchesse de Longueville, le duc de La Rochefoucauld, le prince de Tarente et leurs autres adhérents furent déclarés atteints et convaincus du crime de lèse-majesté.

(2) On a vu, dans le t. I des *Mémoires de Mademoiselle*, p. 169, note 1, que le duc de Guise avait été fait prisonnier à Naples.

ajuster la maison, je la ferois fortifier; que M. de Longueville, qui ne s'étoit point déclaré encore, se déclareroit si la cour trouvoit mauvais que j'y fusse. Je lui dis : « Voilà un beau dessein ; mais Honfleur est en fort mauvais état, et quelque prétexte que je prenne de m'y loger, il y a bien de la différence entre une cloison de sapin pour faire une alcôve, ou un bastion. Si la cour le trouvoit mauvais, et qu'elle me vînt attaquer, je ne serois point en état de m'y défendre : car si j'en fortifie la garnison, c'est me déclarer; il n'y a que trois ou quatre jours de marche tout au plus de Paris à Honfleur. — Ce sera lors, dit-il, que M. de Longueville vous secourra. — Et avec quoi? lui répliquai-je; avec les morte-paie (1) de ses châteaux, qui sont à quarante lieues les uns des autres? Car pour la noblesse de Normandie, c'est un foible secours : car trois jours passés, les Normands ne découchent point de chez eux, et M. de Longueville y a si peu d'amis qu'en pareille occasion il viendroit tout seul; et je ne comprends pas comme M. le Prince peut faire quelque fondement sur ces hommes-là. Lorsque nous avons été les maîtres dans Paris, que Son Altesse royale étoit déclarée, et que nous étions en un état que jamais parti en France n'a été si fort ni si heureux, et sur lequel on ait lieu de fonder de plus certaines espérances d'un bel avenir, il n'a pas voulu se déclarer; et lorsque Monsieur est à Blois, M. le Prince en Flandre ou en chemin, il prendroit son parti? Il n'est pas si fou. »

---

(1) Les *morte-paie*, ou *archers morte-paie*, étaient des vétérans chargés de la garde de places peu importantes.

Saint-Mars me dit que tout ce que je disois étoit fort bien dit; mais que M. de Longueville étoit un homme à faire quelque chose d'extraordinaire, et que sans lui je pouvois demeurer à Honfleur, et que par Ostende je pouvois avoir du secours, et que tout au pis je me sauverois par mer, et que l'on diroit dans le monde que la tyrannie étoit bien établie, puisque l'on obligeoit une personne de ma condition à sortir du royaume. Je répondis à cela : « Je crains l'eau, et si M. le Prince savoit à quel point, il ne me conseilleroit pas de m'y hasarder. »

Après avoir furieusement raisonné avec Saint-Mars, la conclusion fut que par nulle raison je ne devois m'embarquer à faire aucuns actes d'hostilité contre la cour, à moins qu'elle me poussât au dernier point; que Son Altesse royale m'avoit ordonné de m'en aller en une de mes maisons; que je m'en irois à Saint-Fargeau; que j'avois regardé avec soin sa situation; que j'avois reconnu qu'elle étoit proche de toutes choses; qu'elle n'étoit qu'à trois journées de Paris pour en avoir des nouvelles, et à pareille distance de Blois, pour sauver les apparences de ce côté-là. Car je savois assez dès ce temps-là à quoi m'en tenir, et qu'en quatre jours tout au plus l'on alloit et venoit de Saint-Fargeau à Stenay, qui étoit un lieu où apparemment M. le Prince passeroit les hivers; ainsi que j'étois proche du monde, de mes amis et de ceux qui devoient l'être, et pourtant dans le plus grand désert du monde, parce que, Saint-Fargeau étant un lieu peu connu, l'on croiroit que j'étois dans un autre monde (1).

(1) Le texte porte *monde* et non pas *maison*, comme le don-

Voilà de quoi je le chargeai pour M. le Prince, avec une lettre par laquelle je le remerciois et lui témoignois ma reconnoissance de toutes les offres qu'il me faisoit. Je lui en donnai une aussi pour M. de Lorraine, à qui je témoignois combien j'étois sensible aux marques d'affection qu'il m'avoit témoignées tant par La Guérinière que par sa lettre. J'oubliois de dire que comme La Guérinière partit, le comte de Fuensaldagne lui dit : « M. le Prince et M. de Lorraine m'ont dit que je pouvois prendre la liberté de vous charger de dire à Mademoiselle que je lui offre quelque place qu'il lui plaira en Flandre, si elle est obligée d'y venir ; que j'en ôterai la garnison, et qu'elle y en mettra une telle qu'il lui plaira ; que l'on aura soin de toutes les choses qui lui seront nécessaires pour sa subsistance. Si elle ne veut point avoir commercé avec les Espagnols, nous n'aurons pas l'honneur de la voir. Si elle veut bien souffrir nos respects, nous lui [en] rendrons avec la dernière joie, ayant pour sa personne aussi bien que pour sa

---

nent les anciennes éditions. Loret prouve que Saint-Fargeau était peu connu, lorsqu'il dit de Mademoiselle :

. . . . . J'ai su d'un bourgeois<br>
Qu'elle étoit dans le Bourbonnois<br>
En un sien logis fort antique,<br>
Composé de pierre et de brique.<br>
J'ai mis en oubli le château ;<br>
Mais je sais bien qu'il rime en *geau*,<br>
Situé près d'un gros village,<br>
Et je n'en sais pas davantage.<br>
Je fais des vœux à tout moment<br>
Qu'elle revienne promptement ;<br>
Car sans mentir, c'est un désastre,<br>
Que la cour n'ait plus ce bel astre.

qualité toute la vénération possible. » Je chargeai Saint-Mars de le remercier de toutes ses offres, et de lui dire que je les recevois avec beaucoup de reconnoissance; que j'étois bien aise de connoître la bonne volonté que l'on avoit pour moi, mais que je serois fâchée d'être obligée de l'éprouver.

Je demeurai encore un jour ou deux à Pont, puis j'en partis pour Saint-Fargeau. A la couchée de Pont, qui est une petite maison à madame Bouthillier, nommée Micheri, il y vint un de mes valets de pied que madame la comtesse de Fiesque m'envoya, pour me dire qu'elle avoit fait partir quelques-uns de mes gens pour Saint-Fargeau; mais que toute ma maison ne partiroit point de Paris qu'elle ne me sût partie de Pont, pour n'aller point à fausses enseignes, comme je les avois fait aller au Bois-le-Vicomte. Cela me fâcha fort, et encore plus de quoi ma maison étoit à Paris: car j'avois ordonné qu'elle n'y passât pas, et même j'avois marqué les journées qu'elle feroit et le chemin que je voulois qu'elle tînt, et il me semble que quand l'on est hors de la cour, et de la manière dont j'en étois éloignée, il étoit ridicule que mon train passât et repassât sans cesse à Paris. Ce ne fut pas la seule chose qui me fâcha: car ce valet de pied me dit qu'elle avoit demandé des gardes du roi pour escorter mon équipage, et qu'on lui en avoit promis douze. Cette peur que l'on pillât mes mules avec mes couvertures (1) me parut fort bizarre, me semblant que cela les mettoit à

(1) Le mot *couvertures* est ici dans le sens de *livrées*, qui pouvaient faire reconnaître l'équipage de Mademoiselle.

couvert des voleurs et de quelques gens de guerre qu'ils pourroient rencontrer par les chemins. Enfin cela me parut aller de même force que le passe-port; mais la différence étoit que je ne l'avois pas demandé, et que je crois qu'à la cour l'on jugea bien que cela me feroit beaucoup de dépit, et que madame la comtesse de Fiesque seroit désavouée.

Elle m'envoya une lettre du roi, que je crus qu'elle avoit demandée (car je ne comprenois point de quoi l'on se seroit avisé de me l'écrire), où il [le roi] me mandoit que sachant que j'avois choisi pour ma demeure ma maison de Saint-Fargeau, il avoit été bien aise de me témoigner que ce choix lui étoit fort agréable, et m'assurer en même temps que j'y pouvois demeurer en toute sûreté et liberté. J'y fis réponse; le remerciai de l'honneur qu'il lui avoit plu de me faire en me donnant des marques de son souvenir; que j'étois bien aise que mon séjour à Saint-Fargeau lui fût agréable; que pour la sûreté de ma personne je n'en avois point douté, n'ayant rien sur ma conscience qui me pût faire craindre le contraire; que ma conduite avoit toujours été telle pour le service de Sa Majesté, et mes intentions, que je ne craignois rien, et que j'étois incapable de faire aucune chose indigne de la qualité où Dieu m'avoit fait naître, et d'une bonne Françoise.

Je poursuivis mon chemin vers Saint-Fargeau. Comme j'en fus à deux lieues, il vint un de mes valets de chambre pour me dire qu'à Châtillon, qui n'est qu'à huit lieues, sur le chemin de Paris, ils avoient trouvé, en y passant, un exempt des gardes du roi avec six gardes, qui disoient n'y séjourner que parce que leurs

chevaux étoient boiteux; ce qui n'étoit pas, à ce que leur dit l'hôte. Cet exempt s'enquit fort d'eux (1) quand j'arriverois, et si je pouvois prendre un autre chemin. Cela m'alarma; il me dit encore que tous les environs de Saint-Fargeau étoient pleins de gens de guerre, qui faisoient payer les tailles.

Les gens effrayés se font toujours des fantômes pour les combattre; je dis : « Assurément c'est pour moi que ces troupes sont là, et ce n'est point pour la taille; la comtesse de Fiesque aura donné dans le panneau, en demandant de l'escorte, et ses douze gardes ayant joint l'officier, et ceux qui sont à Châtillon, ce sera dix-huit. » J'étois assez en inquiétude; Préfontaine, qui a l'esprit ferme et résolu, me rassuroit, et La Guérinière de même. L'on dit que j'ai [l'esprit] assez ferme sur toutes choses, mais j'avoue qu'en cette rencontre j'avois l'esprit si préoccupé que l'on me vouloit arrêter, et j'en avois une telle crainte, que j'en étois hors de moi.

Nous arrivâmes à Saint-Fargeau à deux heures de nuit, il fallut mettre pied à terre, le pont étant rompu. J'entrai dans une vieille maison où il n'y avoit ni porte ni fenêtres, et de l'herbe jusqu'aux genoux dans la cour : j'en eus une grande horreur. L'on me mena dans une vilaine chambre, où il y avoit un poteau au milieu. La peur, l'horreur et le chagrin me saisirent à tel point

---

(1) Il y a ici une transposition dans le manuscrit autographe; on saute brusquement de la phrase qui commence ainsi : *Cet exempt s'enquit fort d'eux* à cette autre qui n'y a aucun rapport : *sur un cheval qui en avoit fait autant* (p. 228). Rien dans le manuscrit n'explique cette transposition; pour retrouver la suite des Mémoires, il faut passer du f° 159 v° au f° 161 v°.

que je me mis à pleurer : je me trouvois bien malheureuse, étant hors de la cour, de n'avoir pas une plus belle demeure que celle-là, et de songer que c'étoit le plus beau de tous mes châteaux, n'ayant pas de maison bâtie.

Comme cela fut passé, j'appelai madame de Frontenac, Préfontaine et La Guérinière. Ils avoient été tous deux s'informer s'il n'y avoit point quelque lieu proche où je pourrois aller, afin de me guérir de la crainte où j'étois; ils me dirent qu'il y avoit un petit château fossoyé, à deux lieues de là, chez un nommé Davaux, qui est un contrôleur de mes domaines en cette terre, où je pourrois aller en attendant que je fusse éclaircie. Je chargeai le gentilhomme de Frontenac, que j'avois avec moi, d'aller le lendemain à Châtillon pour savoir ce que ces gens y faisoient.

Après que j'eus soupé, je donnai le bonsoir, et je dis : « Je veux demain dormir toute la journée; que l'on ne me réveille point. » Je montai à cheval, madame de Frontenac avec moi, et l'une de mes femmes de chambre, et Préfontaine et La Guérinière. Jugez avec quel plaisir je fis cette traite! Je m'étois levée deux heures devant le jour; j'avois fait vingt-deux lieues, et j'étois sur un cheval qui en avoit fait autant. Nous arrivâmes à cette maison, qui se nomme Dannery, sur les trois heures du matin; je me couchai en grande diligence.

Le lendemain La Guérinière, qui étoit allé à Saint-Fargeau, revint et me dit que ma maison étoit bonne et forte, que l'on ne m'y pouvoit point surprendre; que, s'il entroit des gens par une porte, je pouvois me sauver par l'autre, et même que, n'étant que peu de gens, l'on

arrêteroit ceux qui me voudroient arrêter. Cela me plut fort; mais j'attendois des nouvelles de Châtillon. Le gentilhomme [que j'y avois envoyé] revint, qui me conta comme, étant arrivé, il avoit accosté l'exempt, en lui demandant où étoit la cour, parce qu'il venoit d'Italie, et qu'il s'y en alloit pour quelque affaire. Il lui répondit qu'elle étoit à Paris; il lui demanda où il avoit couché; le gentilhomme lui dit: « A Saint-Fargeau. » L'exempt demanda si on n'y attendoit point Mademoiselle; l'autre répondit : « Elle y arriva hier au soir. » L'exempt parut surpris, disant : « Je croyois qu'elle ne pouvoit passer que par ici. » Le gentilhomme lui demanda s'il seroit longtemps à Châtillon; il lui répondit qu'il attendoit quelque ordre de la cour, sur quoi il marcheroit.

Mes gens me pressèrent de m'en aller à Saint-Fargeau : je fus deux jours à m'y résoudre. Je ne m'ennuyois point en cette petite maison: j'y trouvois des livres; je me promenois; je me couchois de bonne heure et me levois tard. J'y reçus une nouvelle qui me surprit fort, la mort de mademoiselle de Chevreuse (1), arrivée en trois jours. Je la plaignis extrêmement : c'étoit une belle et bonne fille; elle n'avoit pas beaucoup d'esprit.

Enfin, au bout de ces trois jours, un beau matin, je m'en allai à Saint-Fargeau; l'on me mena dans un

(1) Charlotte-Marie, demoiselle de Chevreuse, mourut le 7 novembre 1652, en sa vingt-huitième année. Voy. dans la *Muze historique* la lettre du 9 novembre :

> Cette fleur si tôt emportée
> Dans tout Paris fut regrettée, etc.

appartement que je n'avois pas vu, que je trouvai plus commode. M. le duc de Bellegarde l'avoit fait accommoder, Monsieur lui ayant donné la jouissance et demeure de cette maison, en considération des pertes qu'il avoit faites pour son service. Cet appartement étoit fait d'une partie d'une galerie retranchée, sur qui est l'épaisseur d'une muraille. Dès ce même jour je voulus changer les cheminées et les portes, y faire une alcôve; je m'informai s'il n'y avoit point d'architecte dans le pays; qui fut une grande faute que je fis : car les ouvriers de Paris sont toujours meilleurs et plus diligents; mais les personnes qui n'ont point bâti, et qui n'ont point été en province, l'ignorent; et, si l'on me l'eût dit, j'aurois grondé, aimant cent fois mieux ce qui étoit de la province que de Paris (1).

Je fis donc commencer à ajuster les dedans de l'appartement où j'étois, et pour cela il le fallut quitter; je m'en allai loger au grenier au-dessus. Avec ce désagrément de logement, j'étois mal couchée : car madame la comtesse de Fiesque fit si bien, que mon lit n'arriva que dix jours après que je fus à Saint-Fargeau, mes gens ayant été assez sots pour lui obéir. Je les grondai, comme ils le méritoient, à leur arrivée, du soin qu'ils avoient eu de me venir trouver, et je les louai de leur bravoure à secourir le carrosse de Préfontaine, lorsqu'il avoit été pillé. Par bonheur pour moi, le bailli de Saint-Fargeau étoit marié depuis peu; ainsi il avoit un lit neuf.

(1) Les anciennes éditions ont omis ce passage, depuis *qui fut une grande faute* jusqu'à *ce qui étoit de la province que de Paris.*

Madame la duchesse de Sully et madame de Laval me vinrent voir peu après mon arrivée. Je fus dans la plus grande honte du monde de n'avoir pas de quoi les loger dans ma maison; il falloit que tous les soirs elles allassent coucher chez le bailli, où étoit le lit où j'avois couché avant que le mien arrivât. Il vint encore force autres dames qui logèrent toutes dans la ville. J'envoyai au Bois-le-Vicomte querir des meubles que j'y avois, afin de n'avoir plus cette honte.

Comme j'étois à ce petit château (1), j'eus une grande peur : je me réveillai, entendant ouvrir le rideau de madame de Frontenac, qui étoit couchée dans un lit proche du mien, et à l'instant je l'entendis refermer. Je lui demandai : « Rêvez-vous, à l'heure qu'il est, d'ouvrir votre rideau? » Elle me répondit : « C'est le vent. » Nous étions logées dans une chambre basse, où il n'y avoit des fenêtres que d'un côté, et ce jour-là il ne faisoit point de vent. La peur me prit; je lui dis : « Venez coucher avec moi. » Elle ne se fit pas prier; et, comme elle passoit de son lit au mien, j'entendis ouvrir encore le rideau. Jusqu'à ce qu'il fût jour, ni elle ni moi ne parlâmes. Comme le jour fut venu, elle m'avoua que voyant ouvrir son rideau (car il y a toujours de la lumière dans ma chambre), son premier mouvement avoit été de se jeter dans mon lit; mais qu'elle avoit assez conservé de jugement, pour craindre de manquer de respect et de me faire peur, et qu'elle avoit vu ouvrir et fermer deux fois son rideau. Nous songeâmes

(1) Mademoiselle veut parler de la maison de ce contrôleur de ses domaines, où elle avait passé quelques jours, comme on l'a vu plus haut (p. 228).

fort qui ce pouvoit être, sans le trouver. Quelques jours après j'appris qu'un garçon qui étoit à moi, et mon frère de lait, qui s'en étoit allé avec le comte de Hollac, dans ma compagnie de gendarmes, avoit été tué; je ne doutai pas que ce ne fût lui qui m'étoit venu dire adieu : je lui fis dire force messes.

---

## CHAPITRE XVII.

### (1652-1653.)

Événements militaires : prise de plusieurs places par le prince de Condé et le duc de Lorraine. — Siége de Sainte-Menehould (1er novembre 1652). — Monsieur rappelle ses troupes de l'armée du prince de Condé. — Arrestation du cardinal de Retz (2 décembre). — Exil de Beaufort et de plusieurs autres personnes de la cour. — Mariage du marquis de Richelieu avec mademoiselle de Beauvais. — Colère qu'en éprouve madame d'Aiguillon. — La duchesse d'Orléans accouche d'une fille. — Gaston d'Orléans déclare qu'il ne recevra pas Mademoiselle, si elle ne rappelle pas ses compagnies de l'armée des princes. — Mademoiselle envoie à son père des lettres pour rappeler les comtes de Hollac et d'Escars. — Elle va le visiter à Blois et en est bien reçue. — Gaston, dans une conversation avec Préfontaine, manifeste les meilleures intentions pour Mademoiselle.— Elle visite Châteauneuf-sur-Loire. — Elle revient à Saint-Fargeau.—Vie qu'elle y mène. — Elle fait imprimer plusieurs ouvrages. — Lettre de M. le Prince à Mademoiselle. — Les comtes de Hollac et d'Escars refusent, à sa grande satisfaction, d'obéir à l'ordre de rappel qu'elle leur avoit envoyé. — Mademoiselle reçoit la visite de plusieurs dames des environs.—Arrivée de la comtesse de Fiesque, et de sa belle-fille (Gillonne d'Harcourt). — Vie que mène Mademoiselle à Saint-Fargeau. — Elle commence à écrire ses Mémoires (1653). — Elle va visiter Madame

**et Monsieur à Orléans. — Retour du cardinal Mazarin à la cour (9 février 1653). — Ouvertures pour le mariage de Mademoiselle avec le comte de Neubourg. — Elle les repousse et retourne à Saint-Fargeau. — Elle y fait organiser un théâtre. — Plaisirs auxquels se livre Mademoiselle. — Elle s'occupe de son compte de tutelle et des dépenses de sa maison. — Liaison des comtesses de Fiesque et de Frontenac. — Elles cherchent à perdre Préfontaine dans l'esprit de Mademoiselle; mais elles n'y réussissent pas. — Différends de Mademoiselle avec son père. — Lettres interceptées. — Mission de l'archevêque d'Embrun (mars 1653). — Mademoiselle ne veut pas aller à Blois dans la crainte d'être arrêtée. — Madame de Fiesque renouvelle les propositions de mariage avec le comte de Neubourg. — Mademoiselle reçoit le jésuite chargé de cette négociation, et répond à toutes ses propositions par un refus positif.**

M. le Prince après avoir eu de mes nouvelles de Pont, et sachant que je ne voulois point aller ailleurs qu'à Saint-Fargeau, prit, en passant chemin, Château-Portien, Rethel et force autres petits châteaux. L'armée de M. de Lorraine prit Bar-le-Duc et des châteaux aussi, où Foye, l'un de ses généraux, fut tué; ensuite ils assiégèrent Sainte-Menehould (1). La cour avoit dessein que Son Altesse royale fît revenir ses troupes d'auprès de M. le Prince. Pour cet effet, Monsieur envoya Gédouin, enseigne de ses gendarmes, les querir. Il arriva comme les troupes de Son Altesse royale faisoient un logement, après lequel on devoit donner l'assaut. M. le Prince consentit que les troupes partissent le lendemain; mais les officiers ne voulurent pas. Après avoir fait leur logement avec toute la bravoure et le

(1) Ce fut le 1er novembre 1652 que M. le Prince mit le siége devant Sainte-Menehould.

bonheur possibles, ils dirent à Gédouin : « Nous voulons donner l'assaut. » Ce qu'ils firent ; et, après que la place eut capitulé, au lieu d'entrer dedans ils prirent congé de M. le Prince, avec tous les regrets imaginables de le quitter et toute la reconnoissance des honneurs qu'ils en avoient reçus. Pour lui, il leur témoigna avoir beaucoup d'estime des officiers et des troupes, et de déplaisir de quoi ils le quittoient.

Hollac fit mettre son régiment en bataille, et leur dit : « Vous êtes à Son Altesse royale : vous avez l'honneur de porter son nom ; allez le trouver. Pour moi, je demeurerai à la compagnie de Mademoiselle. » Son régiment, à l'instant, au lieu de marcher avec les autres, rentra dans le camp, et celui de Baudits le suivit, qui dit à Gédouin qu'il étoit inutile à Son Altesse royale, et qu'il pouvoit servir M. le Prince ; qu'il croyoit qu'il n'en seroit pas fâché. Pour le comte d'Escars, qui n'avoit de troupes que ma compagnie, il y demeura.

La cour étoit à Paris, accablée de harangues de tous côtés, qui n'avoit point assez d'oreilles pour écouter tous les gens qui demandoient pardon. M. le cardinal de Retz salua le roi et la reine, et se croyoit le mieux du monde à la cour, lorsqu'un beau matin qu'il venoit faire sa cour, Villequier, capitaine des gardes du corps, l'arrêta (1) et le mena, par la galerie du Louvre, monter en carrosse au pavillon, et de là au bois de Vincennes. Depuis que l'on avoit pris ce dessein on avoit été quelques jours sans l'exécuter, parce qu'il ne venoit guère

(1) Ce fut le 19 décembre 1652 que le cardinal de Retz fut arrêté, au moment où il sortait de chez la reine.

au Louvre. Car quand l'on y entre, l'on n'échappe guère, et rien n'est de si véritable qu'un vers de *Nicomède,* qui est une tragédie de Corneille, qui fut mise au jour aussitôt après la liberté de M. le Prince, où il y a :

Quiconque entre au palais porte sa tête au roi (1).

Comme la reine envoya querir Villequier pour lui donner l'ordre, il n'y avoit avec elle que le roi et M. Le Tellier, à ce que je lui ai ouï conter depuis. Villequier lui dit : « Mais, Madame, c'est un homme qui a toujours quantité de braves avec lui ; s'il se met en défense, que ferai-je ? le prendrai-je mort ou vif ? » Tout le monde se regarda. Il répliqua : « Enfin, Madame, que le roi me donne un mot de sa main de ce que j'ai à faire. » Le roi écrivit qu'il lui ordonnoit de prendre le cardinal de Retz de quelque manière que ce fût. J'ai appris ceci de la reine, sur ce qu'en causant avec elle des choses passées, elle me dit souvent que M. le Prince a l'âme bonne ; que l'on lui a souvent dit qu'elle avoit fait une grande faute de ne s'en être pas défaite au bois de Vincennes ; mais qu'elle ne s'en repentiroit jamais ; qu'elle étoit incapable, quelque mal qu'il lui eût pu faire, d'avoir cette pensée, ni M. le cardinal non plus.

A l'arrivée de la cour à Paris, M. de Beaufort fut exilé (2), aussi bien que madame de Montbazon, ma-

(1) *Nicomède*, act. I, sc. I.

(2) Ces événements sont antérieurs à l'arrestation du cardinal de Retz. Le duc de Beaufort et madame de Montbazon avaient quitté Paris presque aussitôt après l'entrée du roi, qui avait eu

dame de Bonnelle, et Frontenac eut une lettre (1) pour sa femme; mais elle étoit partie avec moi. La comtesse de Fiesque eut le même ordre ; mais, comme elle étoit malade, on lui donna des gardes, et elle ne voyoit personne.

Il se passa une affaire à la cour moins importante que celle de la prison du cardinal de Retz, mais qui fit autant de bruit : ce fut le mariage du marquis de Richelieu avec mademoiselle de Beauvais (2), fille de la première femme de chambre de la reine. Ce garçon étoit jeune et bien fait, de l'esprit, du courage, et nourri dans l'élévation où sont d'ordinaire les gens en faveur. Son frère aîné (3) n'a point d'enfants et est fort malsain : ainsi toute la dépouille de cette faveur le regardoit et le regarde encore, mais beaucoup moins qu'en ce temps-là, parce que madame d'Aiguillon lui en ôtera apparemment tout ce qu'elle pourra. Ce mariage surprit tout le monde : car quoique cette fille soit jolie et aimable, elle n'est pas assez belle pour faire passer par-dessus mille considérations qu'il devoit avoir de ne se pas marier ainsi. Dès le lendemain madame d'Aiguillon l'enleva et l'envoya en Italie, pour voir s'il per-

---

lieu le 21 octobre. Voy. la *Muze historique*, lettre du 26 octobre 1652.

(1) Une lettre de cachet, un ordre d'exil.

(2) Jean-Baptiste-Amador de Vignerod, marquis de Richelieu, épousa, le 6 novembre 1652, Jeanne-Baptiste de Beauvais. Voy. la *Muze historique*, lettres du 16 et du 23 novembre.

(3) Armand-Jean Du Plessis, duc de Richelieu. Il a été question dans le premier volume des *Mémoires de Mademoiselle*, de son mariage avec Anne Poussard du Vigean.

sévéreroit à l'aimer. Mais au bout de quelque temps il revint, et l'a toujours fort aimée. Elle disoit dans sa douleur : « Mes neveux vont toujours de pis en pis ; j'espère que le troisième épousera la fille du bourreau. » Il est vrai qu'elle avoit quelque sujet de se plaindre de quoi l'un et l'autre n'avoient pas pris de bonnes et de grandes alliances. Mais madame de Beauvais ne lui avoit nulle obligation, et n'étoit point obligée à ne pas chercher son bien à ses dépens, comme étoit madame de Pons, fille de madame Du Vigean, dont la mère est comme la femme de charge de sa maison. Enfin tout ce qui peut se dire là-dessus, c'est que si le cardinal de Richelieu pouvoit voir de l'autre monde l'état où est sa maison, je crois que tous ceux qu'il a persécutés en seroient assez vengés.

Madame accoucha d'une quatrième fille, que l'on nomma mademoiselle de Chartres (1). Monsieur en fut assez fâché ; car il espéroit toujours d'avoir un garçon. Elle fut malade à l'extrémité. J'envoyai avec beaucoup de soin en apprendre des nouvelles [à Paris], et à Blois en faire des compliments à Monsieur, que je suppliois d'avoir agréable que je l'allasse voir ; il me manda qu'il n'étoit pas encore temps. Pendant la maladie de Madame, la reine l'alla voir avec beaucoup de bonté. Madame la comtesse de Fiesque lui fit demander si elle auroit agréable qu'elle la vît, la reine répondit qu'elle la verroit comme comtesse de Fiesque, mais non pas comme ma gouvernante. Elle me renonça pour avoir

(1) La duchesse d'Orléans était accouchée, dès le 9 novembre 1652, d'Anne-Marie d'Orléans, qui mourut le 17 août 1656.

cet honneur, et, quand la reine lui parla de moi, elle me dauba de toute sa force.

Comme Madame se porta mieux, je crus que Son Altesse royale, qui étoit de meilleure humeur, seroit bien aise de me voir. J'y envoyai La Guérinière; et comme je vis qu'il ne venoit point, et que je ne pouvois pas croire que Son Altesse royale refusât de me voir, je partis espérant de le trouver en chemin. Ce qui arriva; car je le rencontrai au pont de Gien, où j'avois mis pied à terre; il me donna une lettre de Son Altesse royale, par laquelle elle me demandoit que je lui envoyasse deux lettres, l'une pour le comte de Hollac et l'autre pour le comte d'Escars, par où je leur ordonnerois de revenir avec mes compagnies, et que jusques à ce que cela fût fait il ne pouvoit me voir, parce que la cour le trouveroit mauvais, et diroit que c'est d'accord avec lui qu'ils y sont demeurés. Je poursuivis mon chemin jusques à Sully, où je devois coucher; et, dès que j'y fus arrivée, j'écrivis à Son Altesse royale. Je lui mandai que j'étois bien malheureuse qu'il ne me voulût pas voir; que je ne pouvois pas répondre de ce que feroient MM. d'Escars et de Hollac; et que, pour marque que je voulois contribuer à leur retour, j'envoyois à Son Altesse royale les deux lettres qu'elle me demandoit.

Ces lettres n'étoient pas de ma main et contenoient : « Son Altesse royale a désiré que je vous écrivisse pour vous dire que je désire que vous reveniez; je pense que son commandement a assez de pouvoir sur vous pour que mes ordres n'y soient pas nécessaires. Tout ce que je puis faire, c'est d'en user comme je fais, etc. » Je signai les deux lettres de ma main. Voilà à peu près ce

qu'elles contenoient; car je ne me souviens pas du reste. Je pense toutefois qu'il y avoit encore : « Si vous ne revenez, j'aurai sujet de me plaindre de vous. » Je dis à Son Altesse royale que si, après avoir ces deux lettres, la cour n'étoit contente, ce seroit avoir une grande tyrannie pour moi de vouloir que je dépendisse, pour voir Monsieur, de ce que feroient d'Escars et Hollac (1).

Je dépêchai mon courrier, par lequel je demandois des carrosses de relais. Il revint le lendemain, et Monsieur me manda qu'il m'avoit envoyé des relais. J'allai au commencement de décembre en un jour de Sully à Blois, où il y a fort loin : j'avois avec moi madame de Frontenac et madame la comtesse de Fiesque, que j'oubliois de dire qui arriva un matin que l'on ne songeoit pas à aller en litière. Je lui dis : « Ah! madame, comment êtes-vous venue ici, vous qui me croyiez en Flandre? » Elle me parla avec assez d'humilité; cela me creva le cœur, et je la traitai avec plus de bonté qu'elle ne méritoit.

J'arrivai à Blois, que Monsieur avoit soupé. J'avoue que je ne savois quelle mine il me feroit, et que j'en étois inquiète; pourtant j'augurois que l'on me feroit bonne chère, parce qu'au relai je trouvai des gardes, et que Saujon n'auroit pas fait cela, s'il avoit cru que Monsieur l'eût trouvé mauvais. Il vint à la porte de sa chambre au-devant de moi, et me dit : « Je n'oserois sortir parce que j'ai la joue enflée. » Il salua ces dames, et d'abord demanda des nouvelles de la maladie de Ma-

(1) Voy. la *Muze historique* (lettre du 14 décembre 1652).

dame à madame la comtesse de Fiesque. Cependant j'étois auprès du feu, où je contois l'aventure du jacobin que j'avois trouvé auprès de Provins. Monsieur revint, qui me la fit conter et qui en rit; puis il me dit : « Allez souper, bon soir; ne revenez point; car il est tard. »

Le lendemain il vint à ma chambre, dès que je fus éveillée; je mangeai avec lui, n'ayant point amené d'officiers. Il contoit mille choses, me parloit sans cesse de M. le Prince; et tous ses gens remarquèrent qu'il ne l'avoit pas nommé depuis qu'il étoit hors de Paris. Il me traita assez bien ce voyage-là : il est vrai qu'il dura peu; car je ne fus que deux jours à Blois. Le comte de Béthune y vint; puis il me vint conduire jusques à Chambord, où nous fûmes deux jours. Il remercia madame de Frontenac d'être demeurée avec moi; témoigna à madame la comtesse de Fiesque qu'elle n'avoit pas bien fait de me quitter. Il dit à Préfontaine : « Je suis fort content de vous, et lorsque l'on m'a dit que c'étoit vous qui aviez conseillé à ma fille de s'en aller, je n'en ai rien cru. »

Comme nous fûmes à Chambord, il dit à Préfontaine : « Je vous veux mener partout; » et lui montra sa maison avec plaisir; cela m'en faisoit un fort grand, aimant bien que l'on considérât les gens qui me servent bien. Le soir il lui dit : « Préfontaine, je vous veux mener promener dans mon parc de grand matin. » En se promenant il lui dit : « J'aime fort ma fille, mais j'ai quelques considérations : je serai bien aise qu'elle ne demeure guère ici. » Préfontaine lui dit : « Votre Altesse royale voit qu'elle n'en a pas usé comme une personne qui veut y demeurer; car elle est venue sans équipage. » Il se mit à lui conter cent choses pour lui

témoigner qu'il n'avoit songé en sa vie à rien avec tant de passion qu'à mon établissement, mais que j'étois si difficile, que je n'avois pas voulu de M. l'électeur de Bavière. Cela est vrai, mais je ne trouvois pas que ce fût un bon parti : il avoit son père et sa mère, n'avoit que quinze ans, et l'on vivoit dans cette maison un peu plus solitairement que dedans un couvent. Enfin, toute sa conversation n'alla qu'à lui faire connoître la tendresse qu'il avoit pour moi, le désir qu'il avoit eu, lorsqu'il étoit en pouvoir, de me procurer un établissement; mais que, de mon côté, je n'avois pas correspondu à ses bonnes intentions, et qu'en l'état où il étoit, je ne devois pas désirer de lui plus qu'il ne pouvoit. Préfontaine revint fort persuadé qu'il disoit vrai et que c'étoit un homme de bonne amitié.

Pendant ce voyage, l'on parla de la laideur de ma maison de Saint-Fargeau; que j'en devois chercher quelqu'une qui fût belle et plus proche de Blois. L'on dit que Châteauneuf-sur-Loire, qui étoit aux enfants de M. d'Émery, étoit à vendre. Monsieur me dit : « Si cela est, il faut que vous l'achetiez. » Je lui dis que je la verrois en m'en retournant. Je ne croyois être qu'une nuit à Orléans, où M. de Sourdis me donna le soir à souper, et le lendemain matin M. l'évêque à dîner. Mais madame la comtesse de Fiesque se trouva mal : ce qui m'obligea à y demeurer, et ce jour-là j'allai voir Châteauneuf, que je trouvai une belle maison. Ce n'est qu'un corps de logis, mais fort grand, et de beaux jardins et parterres avec des fontaines, un grand rond d'eau, un petit canal, et la rivière de Loire, qui en fait un grand que l'on voit de la maison. J'eus beaucoup de plaisir à cette promenade; il faisoit la plus belle gelée

du monde. Madame de Sully et madame la marquise de Laval (1), qui m'étoient venues trouver à Orléans, y vinrent avec moi. Madame de Sully avoit beaucoup de passion que je fisse cette acquisition, étant proche de Sully. Nous fîmes force desseins de bâtir des pavillons, d'ajuster les dedans; mais il y avoit une chose qui me déplaisoit fort, c'est qu'il n'y a point du tout de couvert; et toute l'ombre qui est en cette maison, ce sont deux petits bois de charmes fort mal venus.

A mon retour d'Orléans, j'y trouvai M. de Beaufort, qui, ne m'ayant plus trouvée à Chambord, étoit venu après moi à tout hasard. Il soupa avec nous, et nous fîmes la meilleure chère du monde, sans avoir d'officiers, y ayant à Orléans un très-bon traiteur. Je repassai par Sully, où je fus encore un jour, et je m'établis tout à fait à Saint-Fargeau; je changeai de chambre en y arrivant. Il avoit fallu percer des cheminées en celle où j'étois; de sorte que je pris celle de Préfontaine, qui avoit été déjà échauffée et qui avoit une belle vue. Ce qui n'est pas extraordinaire à un grenier.

Je travaillois depuis le matin jusques au soir à mon ouvrage, et je ne sortois de ma chambre que pour aller dîner en bas, et à la messe. Cet hiver-là étant assez vilain pour ne pouvoir s'aller promener, dès qu'il faisoit un moment de beau temps, j'allois à cheval, et, quand il geloit trop, me promener à pied, voir mes

---

(1) La marquise de Laval et madame de Sully étaient filles du chancelier Séguier : la première était Marie Séguier, qui mourut en 1710, et la seconde Charlotte Séguier, qui devint duchesse de Verneuil par son second mariage avec Henri de Bourbon. (Voy. *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 281, édit. Hachette, in-8.)

ouvriers. Je fis d'abord faire un mail; il y avoit des arbres plantés, mais il y avoit tant de ronces et de trous que l'on n'eût pas jamais su croire que l'on y eût pu faire une allée. Mais à force de faire couper les broussailles et porter de la terre, l'on trouva une belle allée; mais ne la jugeant pas assez longue pour faire un mail, je la fis allonger de cent pas en terrasse. Ce qui fait un fort bel effet: car de cette terrasse l'on voit le château, un faubourg, des bois, des vignes, une prairie où passe une rivière, qui est l'été un étang; ce paysage n'est pas mal agréable. Saint-Fargeau étoit un lieu sauvage, que l'on n'y trouvoit pas des herbes à mettre au pot, lorsque j'y arrivai (1).

Pendant que je travaillois à mon ouvrage, je faisois lire; et ce fut en ce temps que je commençai à aimer la lecture, que j'ai toujours fort aimée depuis. En rangeant mes cassettes et papiers, je me souvins de la *Vie de madame de Fouquerolles*, que Préfontaine avoit à moi. Il me la rendit, et je l'achevai; et, comme j'avois fort envie de dire quelque chose de tout ce qui s'étoit passé, je trouvai invention d'en mettre quelque petite chose. A la fin, l'envie me prit de faire imprimer cette œuvre avec un manifeste pour me justifier des plaintes qu'elle avoit faites de moi, celui qu'elle avoit fait pour y répondre, une certaine lettre du *Royaume* [*de la Lune*], de madame de Frontenac, et une que j'avois faite aussi avec des vers de sa façon; car j'en fais très-mal; et, si l'on en veut croire beaucoup de gens, tous

---

(1) Voy. l'*Histoire du château de Saint-Fargeau*, par M. Chaillou des Barres.

ceux qui sont dans le livret, quoique fort jolis, ne sont pas de sa façon : l'on dit que c'étoit un certain M. Du Châtelet qui les faisoit. Enfin, tous ces ramassis-là je les fis imprimer; j'envoyai querir un imprimeur à Auxerre, à qui je donnai une chambre, et je me divertissois à l'aller voir imprimer. C'étoit un grand secret: il n'y avoit que madame de Frontenac, Préfontaine, son commis et moi qui le sussions.

M. le Prince m'écrivoit tous les ordinaires, et me mandoit ce qu'il savoit, et moi de même. Il m'envoya le maréchal-des-logis de mes gendarmes pour savoir ce qu'il me plaisoit que Hollac et d'Escars fissent, et dans sa lettre il y avoit : « Car je ne puis croire que ce soit tout de bon que vous vouliez qu'ils me quittent. Pourtant, si vous le voulez, vous êtes la maîtresse, et je vous obéirai sans en rien dire. » Dans la même lettre il me mandoit que les amis du cardinal de Retz le faisoient rechercher; qu'il me prioit de lui donner mon avis de ce qu'il avoit à faire. Je dis à tout le monde, à Saint-Fargeau, que Saint-Germain avoit quitté M. le Prince. Après avoir resté quatre ou cinq jours à Saint-Fargeau, il dit qu'il s'en alloit chez lui. J'écrivis à M. le Prince que j'aurois été fâchée s'il avoit renvoyé d'Escars et Hollac; qu'il avoit dû juger, par la manière dont je leur écrivois, que j'aurois été bien fâchée qu'ils m'eussent obéi; qu'à l'égard du cardinal de Retz, il devoit en user comme il jugeroit à propos, et de prendre ses avantages où il les trouveroit. Le garde, que son Altesse royale avoit envoyé porter mes lettres à Hollac et à d'Escars, vint à Saint-Fargeau; il me conta qu'il avoit passé à Sedan où étoit le cardinal Mazarin, qui avoit lu mes lettres; et que, comme il les

avoient rendues à ces messieurs, ils ne les avoient pas voulu lire; qu'ils les avoient portées à M. le Prince; qu'il s'étoit enfermé avec eux, et qu'ils lui avoient donné les réponses que M. le Prince lui avoit dites: « Assurez Monsieur et Mademoiselle de mes très-humbles respects, et que, quoi qu'ils fassent, je crois qu'ils ne me veulent point de mal. »

D'Escars et Hollac m'écrivoient de belles lettres, où ils me supplioient de croire qu'ils ne manqueroient jamais au respect et à l'attachement qu'ils avoient pour moi; mais que m'étant inutiles, ils croyoient que je ne pouvois trouver mauvais qu'ils continuassent à servir un prince du mérite de M. le Prince et qui m'étoit si proche; que la bonne opinion que je leur avois fait l'honneur de témoigner avoir pour eux avoit été fondée sur la réputation qu'ils avoient le bonheur d'avoir acquise, et qu'ils la perdroient s'ils quittoient M. le Prince, et qu'ils croyoient que la perdant ils seroient privés de l'honneur de ma bienveillance, qui leur étoit la chose du monde la plus chère. Ils firent la même réponse à Son Altesse royale et demeurèrent.

Madame la duchesse de Vitry (1) me vint voir, et force autres dames des environs; il y avoit souvent compagnie à Saint-Fargeau. Comme la comtesse de Fiesque se porta mieux, elle m'envoya un certain valet qu'elle avoit, qui s'étoit érigé en gentilhomme, nommé Apremont (je mets son nom, parce qu'il a fait force choses qui m'en feront parler plus souvent qu'à lui

(1) Marie-Louise-Aimée-Élisabeth Pot, fille de Charles, seigneur de Rhodes, mariée, en 1646, à François-Marie de l'Hôpital, duc de Vitry.

n'appartient), pour me dire qu'elle espéroit être bientôt en état de me venir trouver; je lui mandai qu'elle seroit la bien venue. Elle écrivit à madame de Frontenac pour savoir si j'aurois agréable qu'elle amenât avec elle une certaine mademoiselle d'Outrelaise (1), de Normandie, qui y demeuroit depuis quelques années. Je dis à madame de Frontenac que non, et qu'elle lui devoit mander qu'elle étoit de manière à embarrasser, parce qu'elle n'étoit pas de condition à manger toujours avec moi comme toutes ces dames, ni aller dans mon carrosse; ainsi, qu'elle seroit embarrassée et qu'elle embarrasseroit les autres. Je dis à madame de Frontenac et à Préfontaine : « Nous serions bien heureux si cette difficulté pouvoit empêcher madame la comtesse de Fiesque de venir ici : elle est bonne femme, mais elle est bien intrigante; et ces sortes d'esprits sont dangereux dans les maisons. » Elle surmonta cette difficulté et vint.

Le jour qu'elle arriva, je dis à madame de Frontenac : « Je vous conjure, au nom de Dieu, de ne faire aucune liaison avec la comtesse, et de n'entrer dans aucun de ses commerces, parce que, comme j'ai beaucoup d'estime et d'amitié pour vous, je sens fort

(1) On trouve dans Saint-Simon quelques détails sur mademoiselle d'Outrelaise (t. II, p. 104) : « La comtesse de Fiesque, si intime de Mademoiselle, avoit amené de Normandie avec elle mademoiselle d'Outrelaise, et la logeoit chez elle. C'étoit une fille de beaucoup d'esprit, qui se fit beaucoup d'amis qui l'appelèrent la *Divine*, nom qu'elle communiqua depuis à madame de Frontenac, avec qui elle alla demeurer depuis à l'Arsenal, et avec qui elle passa inséparablement sa vie. »

bien que je perdrois l'une et l'autre. » Pour Préfontaine, je lui défendis la même chose, et jusque-là de n'aller point dans sa chambre hors la première visite, lui disant : « Les gens comme vous se peuvent aisément dispenser de faire des visites ; vous avez des affaires, et vous la verrez tous les jours dans ma chambre. »

Comme elle arriva, sa fille étoit avec elle, madame de Piennes (1); elle dit à madame de Frontenac : « Je n'irai point coucher dans ma chambre ; je serois trop éloignée ; je coucherai avec vous. » Madame de Frontenac couchoit dans ma chambre parce que, lorsque nous y étions arrivées, elle y avoit couché ; j'y étois accoutumée, et j'en étois bien aise, parce que je suis peureuse. Elle nous conta mille nouvelles ; c'est

(1) Gillonne d'Harcourt, veuve de Louis de Brouilly, marquis de Piennes, avait épousé en secondes noces, Charles-Léon, comte de Fiesque. Elle était belle-fille d'Anne le Veneur, comtesse de Fiesque, dont parle ici Mademoiselle. Pendant la vie de sa belle-mère, la jeune comtesse de Fiesque est souvent désignée par le nom de son premier mari, le marquis de Piennes. Elle dut le nom de *reine Gillette* à une chanson du comte de Gramont :

> Marquise de Piennes, mon cœur,
> J'admire si fort votre belle humeur,
> Que je n'ai point de plaisir plus parfait
> Que votre cabinet.
> J'ose vous supplier,
> Ma reine Gillette,
> Que de la moquette
> Je sois chevalier.

Le meuble de la marquise de Piennes était en moquette ; de là le nom de *chevaliers de la moquette* ambitionné par ses admirateurs.

une femme assez agréable en toute manière : elle est de belle taille, assez belle, de bonne compagnie, quelque chose de noble dans le procédé; civile, elle faisoit le mieux du monde l'honneur de ma maison. Pour madame de Frontenac, elle ne prenoit pas la peine de parler à personne.

Nous menions une vie assez douce et exempte d'ennui; je suis la personne qui m'ennuie le moins, m'occupant toujours, et me divertissant même à rêver. Je ne m'ennuie que quand je suis avec des gens qui ne me plaisent pas, ou que je suis contrainte.

Comme la *Vie de madame de Fouquerolles* fut imprimée, je trouvai que cette occupation m'avoit divertie. J'avois lu les mémoires de la reine Marguerite; tout cela, joint à la proposition que la comtesse de Fiesque, madame de Frontenac et son mari me firent de faire des mémoires, me fit résoudre à commencer ceux-ci. Préfontaine me dit aussi que si cela me plaisoit, j'en devois faire. J'écrivis en peu de temps depuis le commencement jusques à l'affaire de l'Hôtel-de-Ville; et comme j'écris fort mal, je donnois à Préfontaine, à mesure que j'écrivois, à mettre au net.

J'appris que Madame partoit de Paris (1); je mandai à Monsieur que je l'irois voir à Orléans. Monsieur me manda que je n'y allasse pas; qu'il sembleroit à la cour que l'on s'assembleroit en un lieu, où il s'étoit passé des choses qui ne leur étoient pas agréables, et que, quand il feroit beau, je viendrois voir Madame à Blois. Je ne

(1) Ce fut en janvier 1653 que Madame quitta Paris. Voy. *Muze historique* (lettre du 25 janvier 1653).

me tins point pour éconduite pour cette réponse; je partis de Saint-Fargeau, et je m'en allai à Orléans. Monsieur et Madame me reçurent fort bien; je n'y fus qu'un jour. J'y trouvai des comédiens; [c'étoit] une très-bonne troupe qui avoit été tout l'hiver de devant avec la cour à Poitiers et à Saumur, et qui avoit eu beaucoup d'approbation de toute la cour. Je les fis jouer un soir à mon logis, où Son Altesse royale vint.

L'on ne parloit en ce temps-là d'autre chose que du retour du cardinal Mazarin (1) à la cour, dont Son Altesse royale n'étoit pas trop contente.

Il vint un certain père jésuite à Orléans, qui avoit déjà été à Blois, nommé Jean-François, pour proposer à Monsieur le mariage de M. le duc de Neubourg avec moi. Il y avoit sept ou huit mois que ce bon père étoit à Paris; mais il n'avoit pas trouvé l'occasion de parler plus tôt à Son Altesse royale. Elle m'appela un jour dans son cabinet, Madame présente, et me fit cette proposition. Je lui répondis que je croyois qu'il se moquoit de moi, ou qu'il avoit oublié ce qu'il étoit depuis qu'il n'étoit plus à la cour, de me vouloir marier à un petit souverain d'Allemagne. Madame me dit qu'ils avoient eu des filles d'Autriche et de Lorraine. Je lui répondis que les autres se marioient comme elles vouloient, et que pour moi, je n'étois pas résolue de me marier de telle manière. Nous n'en dîmes pas davantage.

Monsieur et Madame s'en allèrent à Blois, et moi à Saint-Fargeau. Je passai par Sully, où je fus un jour. A

(1) Mazarin revint à la cour le 9 février 1653.

mon arrivée, je ne songeai qu'à faire accommoder un théâtre en diligence. Il y a à Saint-Fargeau une grande salle qui est un lieu fort propre pour cela; j'écoutois la comédie avec plus de plaisir que je n'avois jamais fait. Le théâtre étoit bien éclairé et bien décoré; la compagnie à la vérité n'étoit pas grande, mais il y avoit des femmes assez bien faites. Nous avions, ces dames et moi, des bonnets fourrés avec des plumes; j'avois pris cette invention sur un que madame de Sully portoit à la chasse. L'on avoit augmenté ou diminué, de sorte que cela étoit fort joli. M. de Bellegarde (1), qui ne demeure qu'à dix ou douze lieues de Saint-Fargeau, y venoit souvent. Après le plaisir de la comédie, que le carême fit finir, le jeu du volant y succéda. Comme j'aime les jeux d'exercice, j'y jouois deux heures le matin et autant l'après-dînée. Mon mail s'acheva, à quoi je jouai avec madame de Frontenac, qui me disputoit sans cesse, quoiqu'elle me gagnât toujours: car, quoique je jouasse avec plus d'adresse, sa force l'emportoit par-dessus.

Son Altesse royale, en partant d'Orléans, me dit: « Les affaires de votre compte de tutelle n'ont point encore été terminées; je veux finir cette affaire avec vous: ordonnez-le à vos gens. » J'en écrivis à Paris, puis à Blois. Il se fit là-dessus force écritures, qui commençoient de part et d'autre à s'aigrir un peu. Comme j'entendois souvent parler de mes affaires, et plus qu'à

(1) Jean-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, qui avait épousé Marie-Anne de Saint-Lary, nièce de Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, mort en 1646. Les biens et titres de la maison de Bellegarde avaient passé à Jean-Antoine de Pardaillan, qui mourut en 1687, à l'âge de 85 ans.

Paris, où je ne voulois pas les écouter, je m'y donnai tout à fait et y pris plaisir.

Préfontaine me montroit toutes les lettres qu'il recevoit tous les ordinaires, et même les réponses qu'il faisoit; souvent j'écrivois moi-même. Un jour je lui dis : « Ce n'est pas assez d'avoir l'œil sur mes procès et sur l'augmentation de mes revenus ; mais il faut aussi voir la dépense de ma maison. Je suis persuadée que l'on me vole; et pour éviter cela, je veux que l'on me rende compte, comme l'on fait à un particulier. Cela n'est point au-dessous d'une grande princesse : moins l'on la vole, plus elle est en état de faire du bien; et quand l'on le fait avec discernement, l'on en sait gré. J'ai toujours ouï dire que feu l'infante Isabelle, souveraine de Flandres, voyoit toutes ses affaires, jusques aux plus petites, et une grande duchesse [de Toscane], de la maison de Lorraine, toutes deux très-illustres par leurs mérites et leurs vertus et capacités, aussi bien que par leur naissance, lesquelles je serai fort aise d'imiter. »

Préfontaine le fut fort de ma résolution, et me dit que je ferois fort bien; et pour cet effet, il chercha à avoir les connoissances nécessaires pour découvrir ce que je voulois savoir. Nous trouvâmes que j'avois été fort mal servie, et que je pouvois retrancher beaucoup de ma dépense, ou en faire autant qui paroîtroit bien davantage. J'envoyai querir mes gens avec leurs comptes : ils m'en apportèrent de faux; je leur montrai les véritables, et ils furent confondus et contraints de me demander pardon, et me prier de leur donner ce qu'ils m'avoient dérobé. Il y en eut un qui m'avoua que son confesseur lui avoit refusé l'absolution jusqu'à

ce qu'il eût restitué. Je leur donnai très-volontiers [leur pardon], à condition qu'à l'avenir ils auroient une meilleure conduite. Madame de Frontenac m'avoit donné un contrôleur, le mien étant mort, qui devoit faire monts et merveilles; il avoit fait tout comme les autres.

Après que j'eus écrit et reçu beaucoup de lettres de Blois, Son Altesse royale envoya M. Des Ouches pour me persuader de l'aller trouver la semaine sainte à Orléans; je m'en excusai. Il fut deux jours à Saint-Fargeau, qu'il m'importuna fort. La comtesse de Fiesque et madame de Frontenac commencèrent à se lier ensemble d'amitié, nonobstant ce que j'avois dit à la dernière; et comme mes affaires me donnoient beaucoup de chagrin, et que je ne savois à qui m'en prendre, je me mettois quelquefois en colère contre Préfontaine, parce qu'il étoit parent de M. de Choisy (1), que je croyois l'auteur de tout l'embarras où j'étois. Je me trompois fort, comme j'ai vu depuis : car il ne l'étoit point, et Préfontaine ne le voyoit plus depuis que je lui avois défendu.

Un jour que je l'avois grondé, me voyant en méchante humeur, il s'en alla coucher chez un gentilhomme, nommé La Salle, qui n'est qu'à deux ou trois lieues de Saint-Fargeau, lequel présentement en est gouverneur. Pendant son absence, ces bonnes dames, qui lui en vouloient sans savoir pourquoi, attirèrent La Tour, mon écuyer, pour me venir dire mille choses de lui, afin qu'il ne revînt plus auprès de moi. Comme

(1) M. de Choisy, dont il a été question dans le premier volume des *Mémoires de Mademoiselle*, était chancelier de Gaston d'Orléans.

je suis assez méfiante, et que je connoissois avoir assez de sujet de l'être, je rembarrai La Tour d'importance; et pour leur faire connoître que je n'étois pas personne à prendre si légèrement des impressions des gens qui me servent bien, j'envoyai un homme au galop le querir, quoiqu'il fût dix heures du soir et qu'il plût à verse. Il arriva à minuit fort mouillé. En entrant, je lui dis : « Le meilleur moyen du monde de raccommoder les gens avec moi, c'est quand on les insulte. » Je lui contai toutes les choses que La Tour m'avoit dites, et à même temps je lui dis aussi : « C'est un pauvre homme qui ne sait ce qu'il fait, à qui les comtesses de Fiesque, la mère et la fille, ont fait faire tout cela, comme le chat qui tire les marrons du feu; je suis pourtant bien aise que vous voyiez quel homme c'est: car vous m'importunez sans cesse pour lui faire du bien, et vous voyez la reconnoissance qu'il en a. »

Pour la comtesse de Fiesque, la jeune, je ne comprenois point quel intérêt elle avoit à cela : aussi ne croyois-je pas trop qu'elle y eût part; mais la suite de sa conduite m'a bien fait connoître le contraire. Pour madame de Frontenac, je ne l'accusois en façon du monde: car je ne la croyois pas liée d'amitié au point où elle étoit avec la comtesse de Fiesque. Pour la vieille comtesse, il y avoit longtemps que je voyois bien qu'elle n'aimoit pas Préfontaine, et la raison en étoit qu'il ne l'alloit guère voir, et qu'il ne lui parloit jamais que de choses indifférentes, et elle auroit voulu qu'il lui eût rendu compte de tout ce que je lui disois et de toutes mes affaires, dont elle auroit voulu être maîtresse, et faire des micmacs de petits ménages: car elle étoit fort intéressée, et depuis qu'elle avoit connu

qu'il n'étoit pas homme à cela, elle l'avoit haï mortellement; mais sa consolation étoit qu'elle en auroit haï tout autre en sa place qui m'auroit servie de même; car c'étoit moi qui ne voulois pas qu'il lui parlât de rien. La Tour ne fit pas long séjour à Saint-Fargeau après cette équipée; il me demanda permission de s'en aller chez lui, que je lui donnai avec beaucoup de joie.

Entrant un jour dans la chambre de madame la comtesse de Fiesque, la mère, je trouvai son écritoire ouverte, et il y avoit une lettre qu'elle écrivoit à madame la duchesse d'Aiguillon, qui n'étoit pas fermée. Elle lui témoignoit le déplaisir qu'elle avoit de quoi M. le comte de Fiesque étoit dans les intérêts de M. le Prince; qu'elle souhaitoit, avec toutes les passions imaginables, qu'on l'en pût tirer, et que pour cela il falloit proposer à la cour quelque négociation pour M. le Prince, par le comte de Fiesque, et dire que le comte de Fiesque étoit un bon homme, plein d'honneur, mais qu'il étoit aussi aisé à tromper qu'un autre; qu'elle avoit beaucoup de pouvoir sur lui, et que, s'il étoit une fois ici, elle lui feroit bien dire des choses, ou en tireroit par ses commères, s'ils étoient une fois établis; et que sous prétexte de servir M. le Prince, pourvu que l'on le sût bien prendre et lui parler toujours d'honneur et de probité, l'on lui feroit passer par-dessus. Je ne fus pas surprise de voir ces bons sentiments: car je connoissois la bassesse de son âme et le désir qu'elle avoit de s'intriguer aux dépens de qui que ce pût être.

Après le retour de Des Ouches à Blois, l'on m'envoya un valet de pied, qui m'apporta une transaction que l'on me mandoit de signer; et, si je voulois, que je l'envoyasse consulter à Paris. Je répondis qu'il ne falloit

point de conseil là-dessus, et qu'il ne falloit que savoir lire pour connoître qu'elle m'étoit fort désavantageuse. J'écrivis à Goulas pour supplier Son Altesse de vouloir prendre des arbitres. Il me manda qu'il prendroit MM. Le Boultz (1) et de Cumont (2). Je lui fis réponse que, pour marque que je voulois promptement expédier mes affaires avec Son Altesse royale, je n'en voulois point d'autres, les croyant des gens de probité. Il me manda ensuite qu'il n'étoit pas de la dignité d'un fils de France de mettre ses affaires en arbitrage, et que j'avois mal expliqué sa lettre. Enfin, tout ce que j'écrivois étoit pris de travers; et, si l'on me répondoit une fois à propos, et que je convinsse de quelque chose, aussitôt ils s'en dédisoient.

Vineuil fut pris, qui venoit de Flandre; l'on prit toutes ses lettres. Il en avoit une entre autres sans dessus, où l'on parloit de M. de Lorraine et du comte de Fiesque. Dès qu'on le sut en Flandre, M. le Prince m'écrivit et me manda: « Ne soyez point en inquiétude des lettres dont Vineuil étoit chargé: car dans celle que

(1) Les anciens éditeurs ont altéré le nom de ce magistrat; c'était un conseiller de la cinquième chambre du parlement de Paris, qui est ainsi caractérisé dans le *Tableau du parlement de Paris:* « Homme d'esprit vif, éclairé, ardent, actif, qui sait et ne s'éloigne jamais des grandes maximes; d'un travail infatigable; homme d'honneur et d'intégrité, qui pour toutes les bonnes qualités qui sont en lui, a été et seroit aujourd'hui arbitre des plus grandes affaires. » Le nom de ce conseiller a été changé en celui de *De Bous* dans les anciennes éditions des *Mémoires de Mademoiselle.*

(2) M. de Cumont était aussi un conseiller du parlement de Paris.

je vous écrivois il n'y avoit rien. » L'on jugea pourtant à la cour que cette lettre s'adressoit à moi. Soit pour faire plaisir à Son Altesse royale, ou plutôt pour se moquer de tous deux, l'on chargea l'archevêque d'Embrun (1), qui est un prélat toujours absent de son diocèse et fort affamé de mauvaises commissions, comme l'on peut juger par celle-là, d'aller à Blois porter la copie de cette belle lettre, et d'offrir à Son Altesse royale sur cela de m'ôter la disposition de mon bien, et de [la] lui remettre (2), sous prétexte que j'envoyois de l'argent à M. le Prince. Son Altesse royale refusa cette offre, mais c'étoit trop de l'avoir écoutée; car, hors le caractère, il devoit faire jeter par les fenêtres tout homme assez mal avisé pour lui faire une telle proposition.

L'on me l'écrivit pour m'intimider et pour me faire hâter d'aller à Orléans. Je mandai que l'on ne me pouvoit ôter mon bien, à moins que d'être déclarée folle ou criminelle, et je savois bien que je n'étois ni l'une ni l'autre. Le pauvre archevêque d'Embrun (je le nomme ainsi par la pitié que j'ai de sa conduite) m'écrivit pour me dire qu'il avoit eu beaucoup de joie de voir le bon naturel de Son Altesse royale pour moi, par la manière

---

(1) On a vu, t. I, p. 279, note, que cet archevêque était de la maison de La Feuillade. On trouvera à l'Appendice des lettres où il rend compte de sa mission auprès de Mademoiselle. Elles servent à contrôler et à rectifier les Mémoires de cette princesse.

(2) La lettre de l'archevêque d'Embrun, en date du 31 mars 1653, prouve, en effet, qu'il s'agissait de confier l'administration des biens de Mademoiselle à des commissaires nommés par le duc d'Orléans. Voy. l'Appendice.

dont il avoit reçu les propositions qu'il étoit allé faire contre [moi]. Jamais homme ne s'étoit vanté de pareille chose ; je ne lui fis aucune réponse. J'avois plus de sujet de me plaindre qu'il eût pris cette commission qu'un autre, étant de la maison de La Feuillade, qui a de tout temps été attachée à Son Altesse royale, son père et trois de ses frères étant morts à son service, et lui qui avoit toujours fait une profession particulière d'être de mes amis, que je traitois fort bien.

Son Altesse royale s'en retourna à Blois. Nos affaires allèrent toujours leur train, c'est-à-dire qu'elles ne s'avançoient point, quoique l'on s'écrivît beaucoup de lettres de la manière que j'ai dit. Son Altesse royale me pressoit fort d'aller à Blois, disant que la cour désiroit que je fusse auprès d'elle, et qu'elle avoit beaucoup de choses à me dire. Elle me manda d'y envoyer Préfontaine. Je lui mandai que cela ne serviroit de rien ; que je ne me fiois à personne de mes affaires. Du côté de Paris, tout le monde m'écrivoit que madame la Princesse se mouroit ; qu'elle ne pouvoit échapper, et que la cour, craignant que, si cela arrivoit, M. le Prince ne me vînt enlever à Saint-Fargeau, Monsieur avoit promis que, quand je serois une fois à Blois, l'on m'y arrêteroit prisonnière, et que je n'en partirois plus. Cela redoubla l'appréhension que j'avois d'y aller.

La comtesse de Fiesque et madame de Frontenac me disoient sans cesse que je ne devois point quitter Saint-Fargeau ; que c'étoit une belle chose que la liberté. Pour Préfontaine, il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour m'obliger d'aller à Blois, me disant sans cesse qu'il étoit de fort mauvaise grâce à moi de n'obéir pas à Son Altesse royale ; que pour la crainte de la prison, si le roi

vouloit me faire arrêter, il le pouvoit à Saint-Fargeau comme à Blois; je me mettois en colère contre lui, et c'étoit tout ce qui en arrivoit. Quand il venoit quelqu'un de Blois, je faisois la malade; je disois que j'avois la fièvre, et je n'aurois pas eu une plus grande joie que de l'avoir véritablement. Mais, par malheur, je me portois bien; je disois sans cesse : « Voyez que je suis jaune! » et j'avois le meilleur visage du monde.

Le régiment d'infanterie de Son Altesse royale étoit pour lors en garnison en Nivernois; et, comme l'on disoit que l'on viendroit m'arrêter à Saint-Fargeau, je leur disois : « Vous me viendrez secourir, sans faire des réflexions sur la suite; » de sorte qu'ils envoyoient tous les jours un officier à l'ordre pour savoir si je n'avois pas besoin d'eux. Je m'amusois à conter tout ce que nous ferions si nous étions assiégés, les fortifications qu'il faudroit faire, et mille sottises de cette nature, dont l'on rit, quoique le sujet donne assez de chagrin. Préfontaine ne donnoit point dans ces plaisanteries : il étoit au désespoir de quoi je les faisois.

Le jésuite du duc de Neubourg vint à Saint-Fargeau et alla descendre aux Augustins, et fit savoir sa venue à madame la comtesse de Fiesque, qui vint le matin, avec une [mine] fine et gaie, me dire : « Le père jésuite est ici; Son Altesse royale lui a permis d'y venir. Je vous assure que, quoique vous en riiez, le duc de Neubourg est un fort bon parti : c'est un prince de la maison de Bavière qui n'a que trente ans, bien fait, de l'esprit, du mérite et de beaux États. Dusseldorf, sa ville capitale, est fort belle, bien située; son palais fort beau, guère éloigné d'ici. C'est un prince qui peut bien être empereur. En l'état où vous êtes à la cour, peu

de gens vous rechercheront, et lui vous veut avec tous les empressements imaginables. Quand il n'y auroit que cette circonstance, elle est assez obligeante. Si vous ne l'acceptez pas, Son Altesse royale croira que vous avez des engagements avec M. le Prince : car lorsque vous fûtes voir Madame à Orléans, il me dit : « Je suis assuré que, si madame la Princesse meurt (ce qui arrivera; car elle a une maladie de poumon, dont personne n'est jamais réchappé), ma fille l'épousera, et je crois qu'ils se le sont promis, et même qu'ils sont d'accord de rompre le mariage de ma fille de Valois, et de faire le duc d'Enghien cardinal.»

Je l'écoutai fort patiemment; je lui demandai : « Avez-vous tout dit? » Elle me répondit : « Non; car je vous veux dire que vous croyiez bien que j'aimerois cent fois mieux que vous épousassiez M. le Prince : vous ne bougeriez de France, et de plus l'attachement que mon fils y a me le feroit désirer; et, si vous avez cela furieusement dans la tête, et autant que tout le monde le croit, je vous conjure de me le dire. Vous pouvez par toutes raisons prendre confiance en moi, et je vous assure qu'il n'y a rien que je ne fasse auprès de Son Altesse royale pour vous y servir. »

Je pris la parole, et je lui dis : « Je ne trouve point le duc de Neubourg un parti sortable en façon du monde pour moi : il n'y a jamais eu de fille de France mariée à de petits souverains; c'est pourquoi je n'en veux point absolument. Pour M. le Prince, je n'y songe point du tout, et je vous ferois tous les serments imaginables sur l'Évangile qu'il ne m'a jamais parlé de l'affaire, dont Monsieur veut que nous soyons d'accord. Les gens qui ont le sens commun ne prennent guère de

mesures de cette nature sur la mort d'une personne qui est aussi jeune qu'eux ; car madame la Princesse est de mon âge. Si elle mouroit ; qu'il fût revenu aux bonnes grâces du roi ; que Sa Majesté le voulût et Son Altesse royale, et que, pour un bien de la maison royale, l'on me le proposât, je crois que je l'épouserois, n'y ayant rien en sa personne que de grand, d'héroïque et digne du nom qu'il porte. Mais de croire que je me marie comme les demoiselles des romans, et qu'il vienne en Amadis me querir sur un palefroi, pourfendant tout ce qu'il trouvera en chemin qui lui fera obstacle ; et que, de mon côté, je monte sur un autre palefroi, comme madame Oriane, je vous assure que je ne suis pas d'humeur à en user ainsi, et que je m'estime fort offensée contre les gens, qui ont une telle pensée de moi. »

La bonne femme s'en alla entretenir son père jésuite, qui lui donna une lettre que le duc de Neubourg m'avoit écrite, qui étoit un peu de vieille date. Comme la bonne femme me la voulut donner, je lui dis que je pensois qu'elle se moquoit de me donner une telle lettre ; elle me dit : « Lisez-la, puis je la lui rendrai, et lui dirai que c'est moi qui l'ai ouverte. » De cette manière je la voulus bien lire, et je la copiai :

« Mademoiselle,

» Puisque les rares vertus et perfections que le ciel a jointes à la grandeur de la naissance de Votre Altesse royale ont fait éclater ses louanges partout, j'espère qu'elle me pardonnera si je me trouve au nombre de ceux qui cherchent l'honneur de la servir. Ce seroit le

véritable bonheur qu'avec passion je souhaite, si dès cette heure il m'étoit permis de rendre à Votre Altesse royale les respects et obéissance que je désirerois de lui vouer. Mais comme l'injure des temps et les conjonctures présentes ne me permettent pas pour cette heure l'accomplissement de ce désir, je supplie très-humblement Votre Altesse royale de vouloir permettre au révérend père Jean-Antoine (1), de la compagnie de Jésus, de lui en donner les assurances de ma part, et de croire qu'entre tous ceux qui font profession de la servir, je ne céderai à qui que ce soit ni en fidélité ni en zèle pour en donner des preuves véritables, n'aspirant à plus grande gloire que d'avoir la permission de me dire, comme je suis et serai toute ma vie très-véritablement,

» Mademoiselle,

» De Votre Altesse royale,

» Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et cousin,

» PHILIPPE-GUILLAUME, comte palatin. »

Après que j'eus lu et copié cette missive, madame la comtesse de Fiesque me dit : « N'a-t-il pas bien de l'esprit ? n'écrit-il pas galamment ? » Je lui répondis que je connoissois si peu les poulets, que j'étois la personne du monde la moins propre à juger de telle chose.

---

(1) Mademoiselle a écrit plus haut *Jean-François*, que les précédents éditeurs ont changé en *Jean-Antoine*, pour mettre d'accord le texte des *Mémoires de Mademoiselle* et la lettre du duc de Neubourg.

Le lendemain matin elle envoya querir Préfontaine, et lui parla fort de cette affaire, voulant l'obliger à me la conseiller. Il lui répondit que, quand je lui demandois son avis de quelque chose, il me le donnoit en homme de bien et d'honneur; mais que, quand je ne le lui demandois pas, il ne s'ingéroit pas de m'en donner, et que j'étois en âge de savoir ce que j'avois à faire, et qu'il n'appartenoit pas à mes gens de me donner des avis et de faire les capables. Elle lui dit : « Je crois que Mademoiselle le voudra bien voir (1), et même je crois qu'elle le doit; mais comme j'ai pris médecine, menez-le-lui. » Il trouva cela fort à propos, et [dit] qu'il feroit ce qu'elle lui ordonnoit. Il me vint rendre compte de cette négociation, comme je m'en allois à la messe; de sorte qu'au retour j'allai voir la comtesse de Fiesque. Elle me dit la même chose quant à la visite, hors qu'elle y ajouta qu'elle avoit dit à Préfontaine : « Si nous pouvions trouver moyen que personne ne le vît! » Je crus me moquer en lui disant : « En arrivant ici, je fus me promener par toute la maison : l'on peut aller dans les galetas, partout; mais les portes en sont fort petites, il n'y passe jamais que des couvreurs ou maçons et telles autres gens; et, si je ne me trompe, l'on peut rompre des portes murées et venir dans mon cabinet. »

Elle trouva cette proposition admirable; de sorte que l'après-dînée le révérend père vint dans sa chambre. Préfontaine le mena par tous ces galetas, où il se

(1) Il s'agit ici du jésuite qui demandait à être présenté à Mademoiselle.

pensa rompre le cou ; et comme il eut mis le dit personnage à la porte, il revint m'avertir et j'entrai dans mon cabinet, et Préfontaine lui ouvrit la porte. J'avois caché madame de Frontenac sous la table. Son entrée fut assez plaisante : un jésuite botté et en habit de campagne est une chose assez bouffonne; il tenoit son manteau des deux mains, d'une contenance à faire rire ; et comme il fut proche de moi, il clignoit un œil pour me mieux regarder; je mourois d'envie de rire. Préfontaine n'en pouvoit plus, qui sortit par respect; mais à qui j'avois dit d'écouter à la porte tout ce qui se diroit.

Ce révérend père commença par les compliments de M. le duc de Neubourg; ensuite il me dit : « Je crois que Son Altesse royale vous a dit les propositions que je lui ai faites, qu'il a très-bien reçues, et m'a témoigné qu'il seroit bien aise que j'eusse l'honneur de vous voir et de vous les faire moi-même. » Je lui répondis que M. le duc de Neubourg me faisoit beaucoup d'honneur, et que les pensées qu'il avoit pour moi étant une marque de son estime, je lui en serois toujours obligée; mais qu'en l'état où nous étions, il n'y avoit guère d'apparence de me marier; que toute ma famille étoit divisée; que Son Altesse royale étoit mal à la cour; que M. le Prince étoit hors de France, et que je ne me voulois pas marier que tous ne fussent à mes noces, afin que tout se pût faire avec l'éclat et la dignité qui me convenoit.

Il me tira un portrait de M. de Neubourg de sa poche en petit, puis un autre en image, et me dit : « soit. C'est le meilleur homme du monde; vous serez trop heureuse avec lui: sa femme, qui étoit sœur du roi de

Pologne, mourut de joie de le voir à son retour d'un voyage. » Je lui répartis : « Vous me faites peur; je craindrois de le trop aimer et de mourir; c'est pourquoi je ne l'épouserai pas. » Il fut une heure à me conter goguette. Après il me dit : « Croiriez-vous être trop jeune pour vous marier? » Je lui dis que non; mais que je l'étois assez pour ne me point hâter. Comme il vit que tout ce qu'il me disoit ne me persuadoit point, il prit congé de moi; et j'appelai Préfontaine pour le remener. Il fut encore un jour ou deux à Saint-Fargeau à venir voir madame la comtesse de Fiesque; mais je ne le vis plus. Je n'ai jamais compris d'où venoit [à la comtesse de Fiesque] cette grande amitié pour M. de Neubourg, si ce n'étoit que l'on lui eût promis de l'argent; et, comme elle l'aimoit fort, il étoit capable de lui faire faire toutes choses imaginables.

## CHAPITRE XVIII.

### 1653.

Arrivée de M. de Frontenac à Saint-Fargeau. — Chagrin qu'en éprouve sa femme.—Caractère de Frontenac. — Querelle injuste qu'il fait à Préfontaine.—Madame d'Alet vient à Saint-Fargeau, chargée d'une négociation par la cour. — On cherche à inspirer à Mademoiselle des défiances contre Préfontaine. — Elle diffère le plus possible son départ pour Blois.—Elle se décide enfin à s'y rendre.— Chagrin qu'elle en ressent.— Voyage de Mademoiselle en Touraine. — Elle prend soin du fils de Louison et lui donne le nom de chevalier de Charny. — Suite du voyage de Mademoiselle. — Elle va à Fontevrault, à Chavigny, à Champigny et à Châtellerault. — Elle y apprend que la paix de Bor-

**deaux est signée (31 juillet 1653). — Le prince de Conti sépare ses intérêts de ceux du prince de Condé.—Désespoir de madame de Longueville. — Mademoiselle continue son voyage, et va à Pressigny, Lisle, Valençay, Selles.—Elle revient à Blois et à Orléans. — Ses entretiens avec le duc et la duchesse d'Orléans. —Retour de Mademoiselle à Saint-Fargeau.— Embellissements qu'elle y fait exécuter. — Mort du chevalier de Guise (6 septembre 1653).—Le prince de Condé entre en France.—Les armées sont en présence sans livrer bataille. — Siége de Sainte-Menehould par l'armée royale.—Arrivée de madame la Princesse en Flandre. — Opérations militaires. — Le duc de Lorraine abandonne le prince de Condé. — Prise de Sainte-Menehould par Turenne (25 novembre).—Découragement du prince de Condé. — Mademoiselle va à Pont, puis à Fontainebleau. — Goût de Mademoiselle pour les chevaux et les chiens.— Mort de la comtesse de Fiesque.—Mademoiselle passe quelques jours à Ratilly. — Elle revient à Saint-Fargeau, et demande pour dame d'honneur madame de Bréauté, fille de la comtesse de Fiesque. — Ce choix est approuvé par le duc d'Orléans et par la reine. — Refus de madame de Bréauté, prévu et souhaité par Mademoiselle.**

Madame la duchesse de Sully me vint voir; elle amena avec elle M. d'Herbault et M. de Frontenac. Lorsque Frontenac avoit passé à Saint-Fargeau, il n'y avoit été que huit jours, pendant lesquels il avoit eu la fièvre, et avoit vécu comme un convalescent qui revient des portes de la mort. A ce voyage-ci il venoit dans une fort grande santé. L'on ne savoit point qu'il viendroit. Comme il arriva, sa femme fut fort surprise, et son étonnement parut à tout le monde, et même il ne fut pas suivi de gaieté. Au lieu d'aller entretenir son mari, elle s'en alla se cacher, pleurant et criant les hauts cris, parce qu'il lui avoit dit qu'il vouloit qu'elle allât le soir avec lui. Je fus fort étonnée de voir qu'elle déclarât si haut son aversion, de laquelle je ne m'étois

jamais aperçue. La comtesse de Fiesque, la mère, lui vint faire des remontrances, lui dit qu'elle étoit obligée en conscience d'aller avec son mari; tout cela ne faisoit que redoubler ses larmes. Elle lui apporta des livres pour lui faire voir la vérité de ce qu'elle disoit; enfin je voyois la chose à tel point, que l'on alloit querir M. le curé avec de l'eau bénite pour l'exorciser.

Pour moi, j'étois fort étonnée de voir cela; j'avois toujours eu une grande aversion pour l'amour, même pour celui qui alloit au légitime, tant cette passion me paroissoit indigne d'une âme bien faite! Mais je m'y confirmai encore davantage, et je compris bien que la raison ne suit guère les choses faites par passion; et que la passion cesse vite, qui n'est jamais de longue durée. L'on est fort malheureux le reste de ses jours, quand c'est pour une action de cette durée où elle engage comme le mariage, et l'on est bien heureux, quand l'on veut se marier, que ce soit par raison, et par toutes les considérations imaginables, même quand l'aversion y seroit : car je crois que l'on s'en aime davantage après. J'en juge par ce que j'ai vu de madame de Frontenac, et tout mon raisonnement n'est fondé que sur elle.

Ce pauvre homme ne savoit point ce qui se passoit. Le soir, lorsque je me retirai, il s'en alla gaillard à sa chambre dans l'espérance d'avoir sa femme; il l'attendit quelque temps. A la fin elle y alla; mais le lendemain matin, comme je m'éveillois, je fus tout étonnée que je la vis entrer tout habillée dans ma chambre, qu'il étoit d'assez bonne heure.

Frontenac, dont la maison n'est pas éloignée de Blois, y avoit été rendre ses devoirs à Son Altesse

royale; [il] voulut entrer en matière sur mes affaires, et, sur ce que Monsieur lui avoit dit, il ne devoit pas en être trop glorieux : car Son Altesse royale ne voyoit personne à qui il n'en parlât. Je l'écoutai prôner; il en parla aussi à Préfontaine. Le marquis Du Châtelet, qui est mestre-de-camp (1) du régiment de cavalerie de Son Altesse royale, vint de Blois; je lui demandai si l'on ne lui avoit rien dit pour me dire; il me répondit : « Je ne suis pas si sot que de me faire de fête, pour être chargé de dire à Votre Altesse royale des choses qui lui seroient mal agréables. » Je le dis à Préfontaine. Je me promenois avec madame la duchesse de Sully; Préfontaine se promenoit avec la comtesse de Fiesque, à qui il conta ce que le marquis Du Châtelet m'avoit dit, et le loua disant : « C'est en bien user pour Mademoiselle et pour lui, de ne se pas vouloir mêler de choses dont il ne se croit pas capable. »

Après la promenade, je m'en revins au logis. Nous allâmes danser dans la grande salle. Comme nous dansions, je vis Préfontaine qui se promenoit à l'autre bout avec Frontenac, qui parloit d'action. Je m'aperçus que cela duroit; madame de Sully le remarqua et sa femme; [elles] me parurent en être en inquiétude; j'y fus de mon côté. Je dis : « N'avons-nous pas assez dansé? » Madame de Sully dit que oui; nous nous en allâmes. J'appelai Préfontaine; je lui demandai : « Qu'est-ce que vous disoit Frontenac? » Il me répondit : « Il me querelloit. Je n'ai jamais vu un si impertinent homme. »

---

(1) Grade qui équivalait à celui de colonel dans l'infanterie.

J'entrai dans mon cabinet; madame de Sully m'y suivit, et la comtesse de Fiesque. Madame de Sully dit : « J'étois dans la plus grande peine du monde de vous voir parler d'action avec M. de Frontenac; car il est venu ici en si mauvaise humeur, que j'avois peur qu'il ne vous querellât; hier, il nous pensa manger dans le carrosse. » La comtesse de Fiesque dit : « Ce matin il a été voir ma belle-mère et l'a querellée. » Préfontaine répliqua : « Il m'a voulu étrangler, » et dit, s'adressant à la comtesse de Fiesque : « C'est, Madame, pour ce que je vous contois dans le jardin de M. Du Châtelet. Je dis que je ne pouvois pas trouver qu'il a bien fait, sans dire qu'il (1) a tort; enfin, je n'ai jamais vu un homme si fou ni si ridicule. » Nous nous mîmes tous quatre à plaindre la pauvre madame de Frontenac d'avoir un mari si extravagant, et à trouver qu'elle avoit raison de ne vouloir pas aller avec lui.

Je la fis appeler et lui contai ce démêlé; elle pleura fort; puis j'envoyai querir M. d'Herbault, oncle de Frontenac, qui fit force excuses à Préfontaine. Il fut vingt-quatre heures dans sa chambre, que personne ne le vit que sa femme et son oncle qui le gardoient, jusqu'à ce que son accès de folie lui [eût] passé. Quand il fut un peu revenu, il se plaignit de ce que Préfontaine lui avoit rendu de mauvais offices auprès de moi, et que, lorsque d'Herbigny n'avoit plus été mon intendant, il m'avoit offert le service de M. de Neuville, son beau-père, pour l'être en sa place, et qu'il savoit bien

(1) Dans cette phrase le premier *il* désigne Du Châtelet, et le second Frontenac.

qu'il m'avoit empêchée de l'agréer. Jamais vision ne fut si fausse ni si mal fondée; il dit à Préfontaine : « J'ai dessein de proposer à Mademoiselle mon beau-père. » Préfontaine lui répondit que je ne pouvois pas mieux faire; que c'étoit un fort honnête homme; mais que depuis que d'Herbigny n'étoit plus à moi, il m'a-voit souvent entendu dire que de quelque temps je ne remplirois sa place. A l'instant qu'il eut quitté Préfon-faine, il me vint trouver et me dit : « L'attachement que ma femme et moi avons au service de Votre Altesse royale m'a fait croire que je devois vous offrir le service de M. de Neuville. » Je lui dis que je l'estimois et que j'en faisois cas, aussi bien que de madame de Frontenac et de lui, mais que j'avois des raisons pour ne prendre personne en la place de d'Herbigny; et que madame de Frontenac savoit bien que j'avois pris cette résolution en le congédiant. Quand elle sut que son mari m'avoit fait cette harangue, elle en fut au désespoir, et encore plus lorsqu'il s'en ressouvint pour faire une plainte sans fondement contre Préfontaine.

Madame la comtesse d'Alet (1), dont j'ai ci-devant parlé sous le nom de mademoiselle d'Estaing, qui étoit souvent avec moi pendant que j'étois petite, et depuis que j'ai été grande aussi, vint à Saint-Fargeau, lorsque j'étois allée à Orléans voir ma belle-mère. Elle dit à une de mes femmes : « Je m'en vais à Paris, en attendant le retour de Mademoiselle; car je viens en ce pays par ordre de la cour. » Ce discours me donna assez de

(1) Gilberte d'Estaing, mariée à Gilbert de Lenjac, comte d'Alet.

curiosité, dont je fus assez tôt éclaircie: car elle ne fit pas long séjour à Paris, et revint à Saint-Fargeau; elle me conta comme la reine avoit demandé des nouvelles à un homme qui avoit été à son père, et si je l'aimois encore; qu'il lui avoit répondu que je lui écrivois assez souvent, et que sur cela la reine avoit dit: « Je serois bien aise qu'elle vînt ici; » et que, sur cette pensée-là de me pouvoir servir, elle avoit entrepris ce voyage; qu'un ministre qu'elle ne me voulut jamais nommer, mais qui me parut être M. Servien, de la manière dont elle m'en parla, lui avoit dit : « Si Mademoiselle vouloit écrire à M. le Prince et le persuader, comme elle a beaucoup de pouvoir sur lui, de revenir à Paris, elle feroit un grand coup dont on lui seroit fort obligé à la cour; et ce seroit le moyen d'y revenir. »

Je lui répondis: « Si la reine me faisoit l'honneur de m'écrire et de me le commander, et m'envoyoit une lettre comme il lui plaît que soit la mienne, je la copierai et m'estimerai fort heureuse de lui obéir et de servir en même temps M. le Prince; mais autrement je ne lui écris point, et je n'ai nul commerce avec lui. » Elle me dit fort : « Je suis assurée que vous lui ferez plaisir. » Et moi, je lui dis : « Les affaires de ce monde ne se mènent point ainsi; les gens comme moi ne s'arrêtent pas aux paroles en l'air: à moins que de voir en vertu de quoi vous agissez et me dites tout ceci, je croirai aisément que l'on a voulu abuser de votre bonne foi et de l'amitié que l'on sait que vous avez pour moi. »

Elle étoit fort étonnée de quoi je n'étois pas de si légère créance qu'elle. Elle fut trois ou quatre jours à Saint-Fargeau, pendant lequel temps elle me dit qu'il

lui étoit venu un courrier, à qui elle alla parler à la ville, pour savoir ce que je lui dirois (1); auquel je pense qu'elle répondit ce que je lui avois dit. Je n'ai plus ouï parler de cette négociation depuis. Madame de Bonnelle, dont l'exil n'avoit guère duré (car elle ne fut que trois mois en sa maison), écrivit à la comtesse de Fiesque : « Madame d'Alet a été ici; l'on l'a voulu charger de mille choses pour dire à Mademoiselle; elle en a fort bien usé. »

Le comte de Fiesque, qui étoit mon correspondant auprès de M. le Prince, m'écrivoit fort souvent, les premiers mois que j'arrivai à Saint-Fargeau, que je n'y étois point en sûreté, et que M. le Prince étoit d'avis que j'allasse à Stenay ou à Bellegarde; ce que je ne jugeai pas à propos. Il m'écrivoit fort soigneusement, et c'étoit lui qui chiffroit toutes les lettres de M. le Prince. J'en reçus une, qui fut la dernière avant qu'il partit pour s'en aller en Espagne, assez longue, et je trouvois que Préfontaine étoit fort longtemps à la déchiffrer. A la fin, il me l'apporta, et nous la lûmes en présence de mesdames de Fiesque et de Frontenac. Il y avoit à la fin que M. le Prince me prioit de me défier de Préfontaine, parce qu'il étoit assuré qu'il n'étoit pas de ses amis, et qu'il étoit au cardinal Mazarin. Je trouvai cela fort mauvais; je le témoignai à la comtesse de Fiesque, que j'accusai d'abord d'avoir fait cette pièce.

Je dépêchai à M. le Prince en grande diligence, et je lui mandai que Préfontaine étoit un garçon fidèle,

---

(1) Il y a dans le manuscrit *dirois* répété deux fois; c'est évidemment un *lapsus*.

qui n'avoit d'attache au monde qu'à mon service; qu'il étoit incapable d'en avoir d'autre, et qu'au surplus il avoit une grande vénération pour lui. M. le Prince me fit réponse qu'il ne savoit pas où M. le comte de Fiesque avoit pris cela, et que dans le billet qu'il lui avoit donné à mettre en chiffres, il n'y avoit pas un mot de Préfontaine; qu'il l'estimoit et qu'il le croyoit de ses amis, et qu'il me prioit, si cela avoit fait quelque impression sur son esprit, de l'en détromper. Je récrivis que je ne trouvois pas bon qu'il donnât à chiffrer à tout le monde les lettres qu'il m'écrivoit, et que celle-là n'étoit ni de la main du comte de Fiesque, ni de celle de Caillet, son secrétaire. Quelque perquisition que l'on en pût faire, l'on ne put savoir d'où elle venoit; mais [dans] trois ou quatre lettres tout de suite, M. le Prince mettoit quelque chose d'obligeant pour Préfontaine; ce qui, je crois, ne donnoit pas trop de joie à la comtesse de Fiesque.

Plus l'on me pressoit d'aller à Blois, plus j'en étois éloignée. Je trouvai une invention admirable : je fis mettre tous mes chevaux au vert, afin de ne pouvoir m'en servir. Comme je donnai cette excuse, l'on m'en envoya que je gardai deux mois. L'on me mandoit de Paris que, si j'allois à Blois, l'on m'ôteroit les comtesses (car l'on appeloit toujours ainsi ces dames) et Préfontaine. Ce bruit me mettoit au désespoir, et Préfontaine, qui faisoit tout ce qu'il lui étoit possible pour m'ôter toutes ces craintes, et pour me les faire surmonter par bonnes raisons, me disoit la même que lorsque je craignois que l'on m'arrêtât à Blois : « Si Son Altesse royale veut éloigner ces dames d'auprès de vous, et moi, elle le peut de Blois, comme si vous y étiez; c'est

pourquoi il faut que votre seule conduite vous mette au-dessus de toutes ces craintes. »

M. le maréchal d'Etampes vint à Saint-Fargeau pour me presser encore d'aller à Blois. Comme toutes choses en ce monde prennent fin, il fallut me résoudre d'en donner une à ce voyage en l'exécutant : je m'y résolus; l'on le manda à Blois. Ce ne fut pas sans pleurer horriblement, et à tel point, que la nuit dont je partis le matin, il me prit un mal de gorge fort grand ; pourtant mon médecin jugea que je pouvois partir. J'allai coucher à Sully, où, dès que j'y fus arrivée, mon mal de gorge augmenta, et il me prit une fièvre avec un étouffement fort grand. Ce qui obligea à dépêcher à Blois pour m'excuser, si je n'arrivois pas à point nommé le jour que j'avois dit. L'on me saigna du pied, et cette saignée dissipa mon mal. Je partis dès le lendemain; je ne faisois que pleurer dans le carrosse.

Comme j'arrivai à Blois (1) (c'étoit le soir assez tard), je ne voulus point aller à la chambre de Son Altesse royale; je pris ma course en descendant de carrosse, et m'en allai toujours courant à la mienne. Comme j'y fus, je m'assis, et je disois à tout le monde, et même à ceux qui m'avoient vue courre, sans y faire de réflexion, tant j'étois hors de moi : « Je suis si foible que

(1) Loret fixe la date de cet événement dans la lettre du 17 mai 1653 de la *Muze historique :*

> . . . . . Mademoiselle est à Blois
> Dont Monsieur, son père, est bien aise;
> Et je maintiens (ne lui déplaise),
> Blois étant un séjour fort beau,
> Qu'elle est mieux là qu'à Saint-Fargeau.

je ne me puis pas soutenir.» Monsieur désira de me voir; l'on m'envoya la chaise de Madame, dans laquelle l'on me porta jusqu'à la porte de la chambre de Monsieur.

Le lendemain, Monsieur me vint voir; et, comme je demeurai au lit, Madame, qui ne fait pas beaucoup de chemin, me vint voir, qui me fit mille amitiés, et Monsieur aussi, me témoignant que j'avois grand tort d'avoir fait difficulté de venir le trouver, dans la crainte qu'il ne [me] contraignît dans les affaires que j'avois avec lui; que jamais il ne s'étoit servi de son autorité pour faire de violence envers qui que ce soit; qu'il ne commenceroit pas par moi. Il me dit merveilles; il témoigna les sentiments du monde les plus tendres à Préfontaine pour moi, et les plus obligeants pour lui; de sorte que j'étois fort contente. Je lui voulus parler un jour de mes affaires; il s'enfuit et ne me voulut donner aucune attention. Je lui demandai permission de faire signifier au duc de Richelieu que je voulois retirer Champigny (1); il me le permit et me dit : « J'ai toujours bien cru que vous le retireriez, et ce que j'en ai fait a été par force. »

Après avoir été quinze jours à Blois, je m'en allai me promener en Touraine. Madame la comtesse de Fiesque, la mère, s'en alla à une maison qu'elle avoit en Berri, et madame de Raré, gouvernante de mes

(1) Il a été question (t. I, p. 21 et 22) de cette terre de Champigny, située à peu de distance de Chinon. Le cardinal de Richelieu s'en était emparé pendant la minorité de Mademoiselle. Celle-ci rentra en possession de Champigny, au mois de juillet 1655, en vertu d'un arrêt du parlement.

sœurs, vint avec moi et madame de Valençay ; de sorte que cela, joint avec ce qui étoit avec moi d'ordinaire, embellissoit ma cour. J'allai de Blois à Amboise, où le marquis de Sourdis, qui en est gouverneur, me traita fort magnifiquement, et me reçut au bruit du canon; jamais je n'en ai ouï un si grand. Je disois que c'étoit pour réparer le peu de crédit qu'il témoigna avoir lorsque j'entrai à Orléans. J'allai le lendemain dîner à Chenonceaux, où M. de Beaufort me traita aussi magnifiquement qu'il avoit fait l'autre fois que j'y avois été.

Les comédiens, que j'avois eus à Saint-Fargeau tout l'hiver, se rencontrèrent à Tours; de sorte qu'en arrivant je fus à la comédie. Je séjournai dix ou douze jours à Tours, sans y avoir aucune affaire. J'étois fort bien logée dans l'archevêché, où M. l'archevêque n'étoit pas. J'étois fort visitée; j'allois tous les jours à la comédie, et me promener aux environs de cette ville. Je fus à Couzières visiter madame la duchesse de Montbazon, qui venoit tous les jours à Tours me voir; M. de Beaufort y venoit souvent aussi.

Je fus à Villandry me promener, où je fus fort bien reçue; je ne faisois autre chose que me divertir, et tout ce qui étoit là cherchoit à me procurer des divertissements. Je trouvai là le petit fils de Louison, qui étoit fort cru depuis le voyage à Bordeaux. Il me parut qu'il étoit assez joli (1), et que c'étoit dommage qu'il perdît son temps, c'est-à-dire celui qui lui restoit de l'étude:

(1) Tallemant dit en parlant du fils de Louison Roger (*Historiettes*, t. II, p. 290, édit. Techner) : « Mademoiselle a pris amitié pour ce petit garçon, qui est fort joli. »

car il alloit aux jésuites, et assurément parmi des bourgeois à Tours il ne se fût pas parfait. Je le pris avec moi. Je songeai que si j'en demandois permission à Monsieur, peut-être il me la refuseroit; que, s'il n'avoit pas agréable que cet enfant fût avec moi, il me diroit fort librement de le renvoyer; que, si son bonheur vouloit qu'il ne dît rien, on tâcheroit d'en faire un honnête homme. L'on ne l'avoit nommé jusqu'alors que *le mignon;* il étoit trop grand pour l'appeler ainsi. J'étois assez empêchée à lui donner un nom, n'ayant point de terres que de grandes et considérables, dont beaucoup de princes du sang ont porté les noms; je savois bien que cela ne seroit pas agréable à Son Altesse royale, et, de mon côté, je ne trouvois pas qu'il fût digne de les porter. Après avoir bien cherché, je me souvins que j'avois une terre auprès de Saint-Fargeau, qui s'appeloit Charny; que c'étoit un beau nom: je le fis appeler le chevalier de Charny (1).

Comme je n'avois entrepris ce voyage en Touraine que pour me promener et passer à Champigny, que j'avois envie de voir, je ne voulus pas y aller tout

---

(1) Voy. sur Louison Roger, t. 1, p. 20. Elle était entrée dans un couvent. Loret nous apprend, dans sa *Muze historique* (lettre du 23 août 1653), que Mademoiselle alla l'y visiter.

> De Gaston la première fille
> Fut l'autre jour voir à la grille,
> Dans son monastère ou maison,
> L'aimable mère Louison, etc.

Dans la suite le chevalier de Charny accompagna en Espagne le maréchal de Gramont, à l'époque du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse. Il mourut en 1692.

droit. Je rôdai donc aux environs; je fus à Bourgueil où j'avois été autrefois un jour ou deux. J'allai à Saumur, à Notre-Dame des Ardillières; l'on tira le canon du château à mon arrivée; l'on ne me traita point comme une demoiselle exilée. J'allai à Fontevrault, où ma tante me reçut avec bien de la joie; elle me pria fort de presser Monsieur et Madame de lui donner une de mes sœurs. Ensuite je fus à Chavigny, qui est une fort belle maison à quatre lieues de Richelieu, où je fus me promener, parce que la comtesse de Fiesque et madame de Raré ne l'avoient jamais vue. Je passai tout au travers de Champigny, où je vins dîner le lendemain, en m'en allant à Châtellerault. Je fus à la messe à la Sainte-Chapelle (1), où je sentis je ne sais quoi de fort tendre pour les gens qui y sont enterrés; et il me sembloit qu'ils m'inspiroient ce que j'avois à faire, et à me fortifier dans le dessein que j'avois de retirer leur maison des mains de gens qui les avoient si indignement traités. Je séjournai un jour à Châtellerault; je ne voulus pas loger en la maison qui s'appelle le Château, parce que l'on m'avoit donné avis à Blois que Son Altesse royale pourroit bien me proposer de venir demeurer à Châtellerault, afin d'être plus proche d'elle, et qu'ainsi elle pourroit mieux répondre de moi à la cour. Je n'avois nulle envie de changer de demeure: je commençois à m'établir à Saint-Fargeau; j'avois dessein d'y faire bâtir; j'étois plus proche de Paris, et pas plus éloignée de Blois; et je suis de ces gens qui, quand ils sont accoutumés en un lieu, n'en voudroient

(1) Voy. sur cette chapelle, où avaient été enterrés plusieurs des ancêtres de Mademoiselle, le t. I de ses Mémoires, p. 22-23.

bouger; de sorte que je n'allai pas seulement voir ma maison, disant : « Tout y tombe, il n'y a pas une poutre qui ne soit prête à tomber. »

Le matin que j'en partis, Gourville, dont j'ai déjà parlé, me fit éveiller pour me dire que la paix de Bordeaux (1) étoit faite, et que M. le prince de Conti s'en alloit en Languedoc, en une de ses maisons, et que madame de Longueville attendoit des nouvelles de son mari; que pour madame la Princesse, elle s'en iroit en Flandre; que l'on lui donneroit un passe-port, et que M. le duc d'Enghien s'en iroit par mer; que toutes les troupes de M. le Prince passeroient au milieu de la France, avec un commissaire qui les conduiroit et feroit loger par ordre du roi. Cette nouvelle ne me réjouit point du tout: car je savois bien qu'elle toucheroit fort M. le Prince. M. le prince de Conti se sépara fort en cette occasion des intérêts de M. son frère; et il s'en est excusé depuis, sur ce qu'il disoit que M. de Marsin et Lenet (2), en qui M. le Prince avoit une entière confiance, le traitoient de petit garçon, et que cela l'avoit obligé de faire ce qu'il avoit fait.

Je ne m'amuserai pas à mettre en détail les choses que je n'ai point vues et dont je n'ai pas eu une particulière connoissance. Car de dire ce que l'on entend dire, ce ne seroit pas toujours la vérité; c'est pourquoi je supprime beaucoup de choses que d'autres mettroient. M. le prince de Conti sortit de Bordeaux avec autant de joie que s'il avoit fait la plus belle chose du

(1) La paix de Bordeaux fut proclamée le 31 juillet 1653.

(2) Pierre Lenet, conseiller au parlement de Bourgogne, a laissé de curieux Mémoires sur cette époque.

monde. Pour madame de Longueville, elle étoit au désespoir, étant mal au dernier point avec M. de Longueville, guère mieux avec M. le Prince, mal aussi avec M. le prince de Conti; de sorte qu'elle ne savoit où donner de la tête. La cour et M. de Longueville trouvèrent bon qu'elle se retirât en une de ses terres, qui est auprès de Saumur, qui se nomme Montreuil. J'envoyai un gentilhomme lui faire des compliments, qu'elle étoit en chemin pour y aller, et lui offrir toutes choses. Madame la Princesse ne voulut point quitter monsieur son fils, quoiqu'on lui eût dit qu'elle mourroit en chemin. Elle s'embarqua, ayant communié comme une personne qui croyoit mourir.

Le même jour que je reçus la bonne nouvelle de la paix de Bordeaux, la fille de madame de Raré se cassa le bras, en sortant de Châtellerault, où, par malheur, mon chirurgien n'étoit plus; et celui qui la pansa d'abord lui remit si mal le bras, qu'il fallut le soir, en arrivant à Pressigny, que l'on le lui rompît de nouveau. C'est une fort belle et agréable maison qui est au marquis de Sillery, où je fus un jour. Car quand un lieu me plaît, j'y séjourne volontiers. J'allai de là à Lisle, qui est la maison de Frontenac, qui est assez jolie pour un homme comme lui; elle est proprement meublée, et il m'y fit faire fort bonne chère; il me montra tous les desseins qu'il avoit d'embellir sa maison, et d'y faire des jardins, fontaines et canaux. Il faudroit être surintendant pour les exécuter, et, à moins que de l'être, je ne comprends pas comme l'on les puisse concevoir.

Je continuai mon chemin vers Valençay (1); j'y ar-

(1) Valençay, ou Valencey, dans le département de l'Indre.

rivai aux flambeaux; je crus entrer dans une maison enchantée. Il y a un corps de logis, le plus beau et le plus magnifique du monde; le degré est très-beau, et l'on y arrive par une galerie à arcades fort magnifique. Cela étoit parfaitement bien éclairé; il y avoit beaucoup de monde avec M. de Valençay et entre autres des dames du pays, parmi lesquelles étoient de belles filles; tout cela faisoit le plus agréable effet du monde. L'appartement correspondoit bien à la beauté du degré tant par les embellissements que par les meubles. Il plut tout le jour que j'y séjournai, et il semble que ce temps-là ait été fait exprès, parce que les promenoirs n'étoient que commencés.

Je fus de là à Selles, qui est une belle maison et dont j'ai déjà parlé (1). M. le comte de Béthune et sa femme me firent fort bien les honneurs de leur maison, et une chère fort magnifique. Aussi bien qu'à Valençay, je trouvai beaucoup de choses à Selles qui me divertirent: M. le comte de Béthune a une quantité de tableaux des plus beaux du monde; mais comme je ne m'y connois pas beaucoup, ce ne fut pas les plus beaux qui m'occupèrent, mais les portraits de tout ce qu'il y a eu de gens illustres en toute l'Europe et toute la cour du roi, mon grand-père, du feu roi, mon oncle, et de celle-ci, avec des écriteaux qui disent ce qu'ils ont fait de plus remarquable en leur vie (2). Il a la curiosité des manuscrits; de sorte qu'il en a des volumes en nombre

---

(1) Voy. t. I des *Mémoires de Mademoiselle*, p. 18-19.

(2) On sait que Mademoiselle forma dans la suite, à son château d'Eu, une des plus curieuses collections de portraits représentant des personnages illustres.

infini (1). Je pris grand plaisir à lire des lettres du roi, mon grand-père, et toutes les choses de ce temps-là; je ne me serois jamais ennuyée en ce lieu où je demeurai un jour seulement, et m'en retournai à Blois, où Son Altesse royale ne demeura que deux jours. Elle alla passer la fête de la mi-août à Orléans, où je l'accompagnai; et comme elle retourna à Blois, je m'en allai à Saint-Fargeau.

Comme Son Altesse royale sut que j'avois pris auprès de moi le chevalier de Charny, elle ne témoigna point en être fâchée; elle dit : « Cette amitié ne durera guère; ma fille le renverra bientôt à ses parents. » Il me manda, comme j'étois à Selles, de ne le point mener à Blois ni à Orléans; je l'envoyai m'attendre sur le chemin de Saint-Fargeau. Au retour de ce voyage de Touraine, Son Altesse royale m'enquit fort de tout ce que j'avois fait et vu de tous les parents de la mère Louise (2); mais il ne me parla jamais ni d'elle ni de son fils.

Je m'acquittai aussi de la commission que madame de Fontevrault m'avoit donnée de presser Son Altesse royale de lui donner une de mes sœurs. Elle me répondit : « Parlez-en à Madame; pour ma fille d'Orléans, vous croyez bien que l'on ne l'y mettra pas. [Quant à] ma fille de Valois, ce m'est un divertissement, et c'est la raison qui est cause que je vous l'ai refusée. » Car je l'avois demandée, lorsque j'allai à Saint-Far-

(1) Les manuscrits de la collection Béthune font maintenant partie des manuscrits de la B. I.

(2) On a dit plus haut que Louison Roger était devenue religieuse; on l'appelait *la mère Louise*.

geau, pour être auprès de moi, où j'ose dire qu'elle eût été assez heureuse, et j'eus beaucoup de regret lorsque l'on me la refusa. Monsieur me dit : « Il n'y a que ma fille d'Alençon. Madame, qui l'a mise à Charonne avec la mère Madeleine, ne l'en voudra jamais ôter. Faites ce que vous pourrez pour l'y disposer : car pour moi j'en serois fort aise. »

J'en parlai donc à Madame, qui me dit que, pour elle, elle en seroit bien aise, mais que Monsieur étoit de ces gens qui ne prennent point de résolution; qu'il y falloit mettre la petite de Valois. Je m'offris de l'y mener; elle me répondit que rien ne pressoit. Je pris la liberté de lui dire que, quand elles seroient grandes, il seroit difficile de les y mettre; et de les marier (1), il ne se trouvoit pas tous les jours des partis sortables; que leur condition étoit bien différente de la mienne, quoique nous fussions sœurs; que pour moi j'étois en un état où j'attendois patiemment un établissement, et que même je ne savois si je voudrois changer de condition; que pour elles, si Monsieur venoit à mourir, ce qui n'étoit pas impossible, leur état seroit bien pitoyable, et que Madame seroit bien embarrassée d'avoir quatre filles sur les bras, et qu'il étoit bien aisé de les tirer d'un couvent pour les marier, mais fort difficile de les y mettre grandes. Après m'avoir bien écoutée, elle me dit : « J'ai tânt de sujet de me fier à la Providence, que je ne doute pas qu'elle n'agisse sur mes filles comme sur moi; ainsi je ne m'en mettrai en nulle in-

(1) Cette phrase, qu'on a changée dans les anciennes éditions, pourrait se traduire ainsi : « et quant à les marier, il ne se trouvoit pas tous les jours des partis sortables. »

quiétude. » J'osai lui dire qu'elle avoit raison, et qu'elle avoit fait des choses assez extrordinaires pour elle, mais que la maison de Bourbon n'étoit pas si heureuse que celle de Lorraine.

En arrivant à Saint-Fargeau, j'eus une joie de celles que l'on a à la campagne : je trouvai l'appartement, que je faisois accommoder, achevé; je le fis meubler et j'y logeai. Il y avoit une antichambre, où j'avois toujours mangé, une galerie devant ma chambre, où je fis mettre des portraits de mes plus proches, du feu roi, mon grand-père, et de la reine, ma grand'-mère; du roi et de la reine d'Espagne, du roi d'Angleterre et de la reine, sa femme; du roi, de la reine, de Son Altesse royale et de ma mère et ma belle-mère, et de Monsieur; du roi d'Angleterre et du duc d'York, de M. le Prince et de madame la Princesse, et de M. de Montpensier, qui étoit en la plus belle place, quoiqu'il ne fût pas le plus grand seigneur : c'est le maître du logis; et j'ai éprouvé que, s'il ne m'en avoit pas laissé, je n'en aurois point. Madame de Guise (1) y est avec ses enfants, M. le prince de Joinville, le duc de Joyeuse, le chevalier de Guise et mademoiselle de Guise. Madame de Savoie (2) m'envoya le sien, celui de son mari, de son

(1) Il a été souvent question de cette princesse dans les *Mémoires de Mademoiselle*. Quant à ses enfants, dont il est fait mention dans ce passage, c'étaient Henri de Lorraine, prince de Joinville, qui prit dans la suite le titre de duc de Guise; Louis de Lorraine, duc de Joyeuse; Roger de Lorraine, chevalier de Malte, et Marie de Lorraine, duchesse de Guise.

(2) Christine de France, fille de Henri IV, avait épousé, le 10 février 1619, Victor-Amédée I, duc de Savoie. Son fils Charles-

fils et de ses trois filles, dont l'aînée a épousé le prince Maurice de Savoie, son oncle, l'autre l'électeur de Bavière, et madame la princesse Marguerite.

Il y a encore des places, et j'ai encore assez de cousins germains pour les remplir. Dans cette galerie, je fis mettre un jeu de billard : car j'aime les jeux d'exercice. Ma chambre est assez jolie, et un cabinet au bout, et une garde-robe, et un petit cabinet où il n'y a place que pour moi. Après avoir été huit mois dans un grenier, je me trouvois logée comme dans un palais enchanté. J'ajustai le cabinet avec force tableaux et miroirs; enfin j'étois ravie et croyois avoir fait la plus belle chose du monde. Je montrois mon appartement à tous ceux qui me venoient voir avec autant de complaisance pour mon œuvre qu'auroit pu le faire la reine, ma grand'mère, lorsqu'elle montroit son Luxembourg.

Au mois de septembre, j'appris une nouvelle qui me fâcha fort, ce fut la mort de mon oncle le chevalier de Guise (1), que j'aimois extrêmement. Je lui écrivois l'inquiétude où j'étois des bruits que l'on faisoit courre à Paris qu'il étoit mal avec M. le Prince. Dans ce moment, l'ordinaire de Paris arriva, et dans la première lettre que j'ouvris j'appris cette malheureuse mort, dont je fus extrêmement touchée : car je l'aimois beaucoup. Il s'étoit fait très-honnête homme, et plus il auroit vécu,

---

Emmanuel fut duc de Savoie de 1638 à 1675; ses trois filles se nommaient Louise, mariée à son oncle le prince Maurice; Marguerite-Yolande, mariée à Rainuce Farnèse II, duc de Parme, et Henriette-Adélaïde, femme de Ferdinand-Marie, électeur de Bavière.

(1) Le chevalier de Guise mourut le 6 septembre 1653.

plus il le seroit devenu dans le train de vie qu'il menoit. Il fut regretté au dernier point de M. de Lorraine et de M. le Prince, auprès duquel il n'étoit point mal, quoi que l'on eût dit : car je l'ai su depuis. Il étoit fort aimé et estimé en Flandre et dans toutes les troupes lorraines qu'il commandoit.

M. le Prince entra en France, et ses coureurs vinrent jusque sur la rivière d'Oise, il donna autant d'alarmes à Paris que l'année de Corbie (1). Les deux armées furent longtemps postées l'une devant l'autre au mont Saint-Quentin; tout le monde croyoit qu'ils donneroient bataille. M. le Prince en mouroit d'envie, et s'était posté si avantageusement qu'il eût contraint M. de Turenne à se battre; ce qui n'est pas chose aisée : car, comme il connoissoit M. le Prince, il l'a toujours redouté et évité. Le comte de Fuensaldagne voulut absolument que l'on se retirât, dont M. le Prince eut tout les déplaisirs du monde, et m'en écrivit ainsi.

La cour alla en Champagne; le maréchal de La Ferté prit Clermont et Jametz, et M. de Turenne décampa du mont Saint-Quentin aussi bien que M. le Prince, qui marcha à Rocroy (2), et M. de Turenne à Sainte-Menehould (3). La fièvre quarte prit à M. le Prince pen-

---

(1) En l'année 1636, 15 août, la ville de Corbie fut assiégée et prise par les troupes de Jean de Werth, ce qui causa dans Paris une frayeur telle que la cour songea à se retirer au-dessus de la Loire. Il y a dans le manuscrit *l'année de Corbie*, et non *l'armée de Corbie*, comme on l'a imprimé dans les anciennes éditions.

(2) Condé arriva devant Rocroy le 30 septembre 1653.

(3) Le siége de Sainte-Menehould ne fut entrepris que le 22 octobre; la ville se rendit le 25 novembre.

dant ce siége, qui l'empêcha de faire toute la diligence qu'il eût désiré pour aller secourir Sainte-Menehould; sa fièvre étoit fort violente, et il étoit dans un chagrin effroyable. Madame sa femme arriva en Flandre en meilleure santé que l'on ne croyoit; car tout le monde ne pensoit pas qu'elle en pût réchapper. Il lui manda d'aller à Valenciennes. Ses troupes de Guienne l'avoient joint un peu avant le siége de Rocroy, et je pense même qu'elles n'y servirent pas, et qu'il les avoit mises dans des quartiers pour les rafraîchir. Elles en avoient bien besoin: elles s'étoient bien fatiguées et diminuées par les chemins; aussi avoient-elles fait une longue marche. M. le Prince se fit amener M. le duc [d'Enghien] à Rocroy, et l'envoya ensuite aux jésuites à Namur.

M. de Lorraine, un beau matin, pendant le siége de Rocroy, fit battre aux champs à la pointe du jour et s'en alla; son quartier demeura sans personne. Pourtant cela ne fit point de préjudice au siége: car il n'y avoit personne (1), les troupes de M. de Turenne étant occupées à Sainte-Menehould, qui se défendit merveilleusement. Le gouverneur, qui se nomme Montal, et que M. le Prince a depuis mis dans Rocroy, est le plus brave homme du monde; tout le vieux Condé (2) d'infanterie y étoit, qui est un des meilleurs régiments du monde; les officiers y firent merveille, entre autres Saler, qui y perdit son frère. M. le Prince croyoit tou-

(1) Le sens de la phrase est: « Car il n'y avoit personne pour s'opposer au siége, les troupes de M. de Turenne étant occupées, etc.

(2) Tout le vieux régiment de Condé (infanterie).

jours être en état d'aller secourir Sainte-Menehould; mais le malheur voulut que le feu se prît au magasin des poudres : ainsi, ils furent contraints de se rendre, et M. de Turenne se mit en marche pour aller secourir Rocroy; mais il sut qu'il avoit capitulé et qu'il n'étoit plus temps. La fièvre dura longtemps à M. le Prince, qui étoit dans une mélancolie tout extraordinaire; il m'écrivoit et faisoit de grandes lamentations sur son mal et sur l'état où il étoit, et il me mandoit : « Je me sens incapable de toute chose, hors de vous servir; mais s'il s'en présentoit occasion, je crois que cela me redonneroit mes forces ordinaires. »

L'on parla en ce temps-là de marier mademoiselle de Piennes (1), fille de la comtesse de Fiesque, avec le marquis de Guerchy, qui n'étoit qu'à neuf lieues de Saint-Fargeau. Madame Bouthillier me pria fort d'aller aux vendanges à Pont; j'y fus sur la fin de septembre. Madame la comtesse de Fiesque ne vint point à ce voyage, à cause du mariage de mademoiselle de Piennes, à quoi elle travailloit. Je fus cinq ou six jours à Pont, et je revins par Fontainebleau, que madame de Frontenac n'avoit jamais vu; j'y demeurai deux jours. Je ne voulus pas demeurer au château, ne trouvant pas cela respectueux de loger dans la maison du roi pendant l'exil.

Je trouvai à Fontainebleau des chevaux anglois que

---

(1) Marie de Brouilly, fille de Louis de Brouilly, marquis de Piennes, et de Gilonne d'Harcourt. Elle épousa, en effet, Louis Regnier, marquis de Guerchy, et mourut en 1672. Madame de Sévigné parle de sa mort dans ses lettres du 27 janvier et du 19 février 1672.

j'avois fait venir, dont je fus bien aise, y ayant longtemps que j'avois envie d'en avoir quelque nombre : car c'est un divertissement de campagne que d'aimer les chevaux, de les voir, de les faire promener, de les montrer aux personnes qui viennent voir. Ceux-là se trouvèrent beaux et bons ; sur quatre, il s'en trouva deux qui m'étoient propres. Je n'avois jamais aimé les chiens ; je commençai à les aimer. La comtesse de Fiesque avoit une grande, mais belle levrette noire qui fit des chiens ; elle m'en donna une qui fut fort belle, et que j'ai encore et que j'aime beaucoup.

L'on reçut nouvelle à Fontainebleau que madame la comtesse de Fiesque avoit eu la fièvre ; mais mon médecin, qui écrivit, mandoit : « Elle avoit beaucoup mangé la veille, étant allée à Champinelle voir M. et madame de Langlée (c'est un gentilhomme de mon voisinage). Ainsi cela aura peut-être causé cette fièvre, et il est à souhaiter que ce mal n'ait point de suites. » Je ne voulus pas que l'on en parlât à madame de Bréauté ; car cela l'auroit mise en grande inquiétude. Je lui dis seulement, à Châtillon, qui est la dînée d'entre Saint-Fargeau et Montargis : « Votre mère s'est trouvée un peu mal ; mais ce n'est rien. » Je montai à cheval et allai au galop à Saint-Fargeau. En arrivant, j'allai droit (1) à la chambre de la comtesse de Fiesque, que je trouvai assez abattue ; j'y demeurai peu, parce qu'il y sentoit fort mauvais, et cette raison m'empêcha d'y entrer le lendemain.

Le soir à dix heures, comme je jouois, l'on vint dire :

(1) Toute cette partie du texte a été altérée dans les anciennes éditions ; le copiste a sauté deux lignes du manuscrit.

« La comtesse se meurt; elle a perdu connoissance. » Sa belle-fille, qui jouoit avec moi, quitta son jeu et y courut; j'y allai aussi; mais comme je suis peureuse, je marchandai quelque temps à entrer dans sa chambre, pourtant je surmontai cette frayeur; je lui vis donner l'extrême-onction; elle étoit en un état pitoyable, dont je ne me sentis guère attendrie. L'on lui donna de l'émétique; elle revint, et fut en état que l'on lui pût donner Notre Seigneur. Comme on le lui proposa, elle demanda: « Suis-je assez malade pour cela? » On lui dit qu'elle avoit reçu l'extrême-onction la nuit, et qu'elle avoit pensé mourir. Elle fut fort effrayée. J'allai querir le viatique à l'église, et l'accompagnai dans sa chambre. Sa belle-fille et moi avions bien peur qu'elle ne nous fît de longs sermons; mais la peur de la mort l'en empêcha: elle étoit effrayée à tel point, qu'elle ne dit pas un seul mot. Elle ne demanda pardon à personne; ce qui est assez ordinaire, quand l'on meurt, de le demander aux personnes avec qui on a vécu. Tout ce jour-là elle demeura en repos.

Le mardi, qui étoit le jour de son accès, dès qu'il lui prit, elle tomba dans le même délire où elle avoit été le dimanche, et n'en revint point, et mourut le mercredi à onze heures du matin. J'avois beaucoup pleuré le jour qu'elle reçut Notre Seigneur, et l'on me faisoit la guerre que c'étoit de la voir en meilleur état; mais c'étoit en faisant reflexion sur l'état où l'on se trouve quand on est en un pareil [moment], et en songeant à moi.

Dès qu'elle fut morte (1), après avoir été voir ma-

(1) Anne Le Veneur, comtesse de Fiesque, était morte le 15

dame de Bréauté à sa chambre, je m'en allai à Ratilly, qui est une maison qui n'est qu'à quatre lieues de Saint-Fargeau, qui étoit à Menou, gouverneur de Saint-Fargeau. Comme elle est petite, j'y menai peu de monde, et même je n'y gardai point de carrosse. J'allois tous les matins à pied à la paroisse, qui est à un quart de lieue de là; je chassai le lièvre aux lévriers avec ceux de quelques gentilshommes des environs; ce qui me donna envie d'avoir des chiens. J'envoyai dès lors querir une meute en Angleterre.

Je fus cinq ou six jours dans ce désert pour donner le temps d'ouvrir le corps et l'emporter, et d'aérer la chambre; car je crains la senteur de mort dans une maison, et j'ai grande peine à y coucher quand il y en a. J'envoyai à Blois donner part de cet accident à Son Altesse royale, et la supplier de trouver bon que je prisse madame la marquise de Bréauté (1) pour ma dame d'honneur: je n'étois plus en âge d'avoir de gouvernante. J'étois fort assurée que madame de Bréauté n'accepteroit point l'offre que je lui en ferois, parce

---

octobre 1653. Voy. la *Muze historique* (lettre du 25 octobre).

> Le quinze du mois on rapporte
> Que madame de Fiesque est morte,
> Et qu'elle a trouvé son tombeau
> Au beau palais de Saint-Fargeau.

Le dernier vers prouve que les embellissements faits à Saint-Fargeau par Mademoiselle avaient transformé ce château, dont jusqu'alors Loret parlait comme d'un lieu obscur et désagréable.

(1) On a déjà vu que la marquise de Bréauté était Marie de Fiesque, fille de François de Fiesque, comte de Lavagne, et d'Anne Le Veneur. Son mari, Pierre de Bréauté, avait été tué au siége d'Arras, en 1640.

que c'est une femme retirée qui hait le monde, et qui avoit toutes les peines imaginables à me suivre, et par là elle montroit bien la complaisance qu'elle avoit pour sa mère. Sans cette certitude, je n'aurois pas demandé à Monsieur son agrément pour elle. Quoiqu'elle ne fût pas vieille, son humeur l'étoit fort; elle est assez critique, et auroit été toute propre à faire la gouvernante plutôt que la dame d'honneur, et moi fort peu propre à le souffrir; mais comme j'étois sûre de mon fait, je donnois cela au public; et il étoit de bonne grâce qu'après que sa mère étoit morte auprès de moi, je témoignasse désirer de prendre la fille. Son Altesse royale me répondit qu'il étoit très-content du choix que j'avois fait; que pour garder le décorum de la maison royale, il manderoit à Damville (1) d'en demander l'agrément à la reine, qui le donna. Madame de Bréauté refusa, avec beaucoup de respect pour moi, la proposition, dont je fus bien aise.

(1) François-Christophe de Levy, ou Levis-Ventadour, avait été d'abord désigné sous le nom de Brion, ou comte de Brion; il était à cette époque premier écuyer de Gaston d'Orléans, avec qui il conserva, comme on le voit ici, d'étroites relations. Il fut créé duc de Damville, ou d'Amville, après la mort de son oncle maternel, Henri II, duc de Montmorency. Le duc de Damville mourut le 19 septembre 1661.

## CHAPITRE XIX.

### (1653-1654.)

Mademoiselle à Orléans (novembre 1653).—Elle se réconcilie avec madame de Cholsy.—Exploit signifié à Mademoiselle au nom de Monsieur. — M. de Matha, sa femme et sa sœur. — Madame de Courtenay-Chevillon. — Mademoiselle, sur le point de plaider contre Monsieur, choisit pour arbitre madame de Guise.—Mademoiselle songe à prendre madame de Frontenac pour dame d'honneur, mais sans vouloir le déclarer publiquement.—Elle se décide enfin à en faire la demande à son père. — Il y donne son consentement ainsi que la reine. — Bruit répandu contre Mademoiselle, parce qu'elle avait reçu un agent du prince de Condé. — Arrestation du duc de Lorraine par les Espagnols (février 1654). — Soupçons contre le prince de Condé. — Il envoie un messager à Mademoiselle pour se disculper. — Lettre écrite par M. de Chenailles à Mademoiselle. — Réponse qu'elle lui fait. — Relations de Mademoiselle avec l'envoyé de M. le Prince.—Plaisante aventure qui lui arrive. — Elle se rend à Orléans. — Le duc d'Orléans refuse de recevoir l'envoyé de M. le Prince. — Arrivée du duc de Damville à Orléans. — Le duc d'Orléans lui parle de l'envoyé et de la lettre du prince de Condé. — Mademoiselle retourne à Saint-Fargeau, où elle fait construire de nouveaux bâtiments.—Origine de ce domaine; comment il était tombé entre les mains de Mademoiselle. — Généalogie de la famille de Chabannes.—Mademoiselle va à Pont-sur-Seine.—Fêtes et excursions. — Retour du comte d'Escars. — Lettre du prince de Condé à Mademoiselle. — Réponse de cette princesse, qui manifeste sa défiance contre Beauvais et la comtesse de Fiesque. — Nouvelle lettre de Condé à Mademoiselle. — Réponse qu'elle lui fait. — Relations de Mademoiselle avec mademoiselle de Vertus, qui veut réconcilier madame de Longueville avec son mari. — Mademoiselle de Vertus vient à Saint-Fargeau. — Madame de Longueville écrit à Mademoiselle. — On presse Made-

**moiselle d'aller voir le sacre; motifs qui l'en détournent.—Tous les rôles sont intervertis au sacre de Louis XIV (7 juin 1654).— La cour se rend à Sedan (28 juin).—Prise de Stenay (6 août). —Victoire d'Arras (25 août.) — Sentiments de Mademoiselle à cette occasion. — Mort du duc de Joyeuse (27 septembre). — Mademoiselle séjourne à Blois (octobre 1654). — Elle accompagne le duc et la duchesse d'Orléans (novembre). — Mariage de mademoiselle de Piennes avec le marquis de Guerchy.—Découragement du prince de Condé. — Lettres qu'il adresse à Mademoiselle.**

J'allai à la Toussaint à Orléans, où étoient Leurs Altesses royales. Monsieur alla à la chasse le jour de Saint-Hubert et m'y mena. Madame de Choisy étoit lors à Orléans; mais comme j'étois fort déchaînée contre son mari, elle ne se présenta pas devant moi, et je témoignai que je ne serois pas bien aise de la voir. Un beau jour, comme je sortois de table, elle entra dans ma chambre, et me dit : « Faut-il pas être brave comme un César pour s'exposer ainsi à la furie d'une ennemie aussi qualifiée et aussi emportée que vous? Mais je suis innocente, et je vous connois si généreuse, que j'ai cru que c'étoit le seul moyen de me raccommoder avec vous que d'en user ainsi. » Je lui répondis que je lui faisois bon quartier; elle me salua; je me mis à rire et ensuite en conversation, et nous fûmes bons amis. Je la menai chez Madame, où tout le monde la félicitoit de la voir avec moi.

Un mois après mon retour d'Orléans, où je m'étois séparée de Son Altesse royale (elle ne m'avoit point parlé de nos affaires en aucune façon), on me manda qu'il en étoit parti un sergent de Paris qui me portoit un exploit de sa part. Il arriva à Saint-Fargeau un

matin que je n'étois pas éveillée; il se promenoit dans la galerie. Préfontaine, qui le savoit arrivé, l'accosta et lui dit : « Que demandez-vous? » Ce pauvre sergent lui répondit en tremblant. Préfontaine lui dit : « Il faut éveiller Mademoiselle. » Il fit appeler une de mes femmes pour m'éveiller; on m'éveilla, et il amena le sergent, qui me signifia l'exploit. Je le reçus avec beaucoup de respect; j'y répondis de même. Il est vrai que j'écrivis à Blois, où je me plaignois un peu des gens de Monsieur de se porter à telle extrémité contre moi. Cela n'empêcha pas que je ne fisse venir les comédiens à Saint-Fargeau, qui y demeurèrent deux mois.

J'avois trouvé à mon retour d'Orléans la compagnie de la province augmentée de M. de Matha, de sa femme et de mademoiselle de Bourdeille, sa sœur. Comme il avoit été dans les intérêts de M. le Prince, il fut bien aise de s'éloigner de la province (1), où avoit été tout le désordre; il vint demeurer en une terre qu'il avoit en Nivernois, nommée Saint-Amand, qui n'est qu'à trois lieues de Saint-Fargeau. C'est un homme qui a de l'esprit, plaisant en conversation, qui joue; sa sœur aussi est très-bonne fille; ils ne bougeoient de Saint-Fargeau. En y arrivant, j'avois trouvé une de mes anciennes connoissances, madame de Courtenay-Chevillon (2); je l'avois vue chez mademoiselle de Cesy. Comme elle étoit proche parente de feu madame de

(1) De la Guienne.

(2) Lucrèce-Chrétienne de Harlay avait épousé, en 1638, Louis, prince de Courtenay, comte de Cesy, seigneur de Chevillon, etc. Ce prince de Courtenay fut, à partir de 1655, seul représentant de la postérité de Pierre de France, septième fils de Louis le Gros.

Saint-Georges (1), elle venoit souvent chez moi. C'est une femme qui a de l'esprit; elle a été nourrie fille d'honneur de madame la duchesse de Savoie, et même été sa favorite; enfin, c'est une femme qui sait la cour et le monde et d'agréable conversation. Dans le commencement elle venoit peu à Saint-Fargeau, parce qu'elle ne se portoit pas trop bien; quand sa santé a été meilleure, elle y étoit un mois de suite, et j'étois fort aise de la voir.

Ensuite de l'aventure du sergent, j'écrivis à Blois; l'on me répondit. Tout cela ne conclut rien. Son Altesse royale m'envoya le comte de Bury, par lequel elle m'écrivoit qu'elle ne se vouloit plus amuser aux formalités de justice, et que, si je ne lui donnois de bonne volonté tout ce qu'elle me demandoit, elle se mettroit en possession de tout mon bien, et ne me donneroit que ce qu'il lui plairoit. J'écrivis à cela une réponse qui ne disoit rien. Je pense qu'il n'est pas besoin de dire ici que, dans les temps que tels messagers arrivoient, il étoit bon que je m'enfermasse dans mon cabinet pour ôter au public la joie d'entendre tout ce que le ressentiment d'une personne fort mal traitée, et qui ne le mérite pas, fait dire. Je pleurois, je m'affligeois; enfin je pâtissois beaucoup, de l'humeur dont je suis, et je me souvenois assez de ce que j'avois fait pour Son Altesse royale, et de ce qu'elle faisoit pour moi. Préfontaine me dit : « Il faut jeter les yeux sur quelque personne de condition, qui puisse parler à Monsieur de vos intérêts;

(1) Il a été question de madame de Saint-Georges dans le tome I des *Mémoires de Mademoiselle*, p. 3, note 5.

il me semble que M. le comte de Béthune y seroit bien propre : c'est une homme de mérite, ami commun, et qui sera fort aise de pacifier les choses. » Je lui écrivis, et ai toujours continué depuis, comme l'on verra.

Après l'envoi du comte de Bury, Monsieur fut quelque temps sans m'écrire, et j'apprenois qu'il s'aigrissoit fort contre moi. Préfontaine me dit : « Mais si vous proposiez à Son Altesse royale que madame de Guise s'entremît de vous accommoder, cela ne seroit-il pas bien avantageux pour vous? Elle a l'honneur d'être votre grand'mère : apparemment elle ménagera vos intérêts ; elle a l'honneur d'être belle-mère de Monsieur. Aussi assurément cela seroit approuvé dans le monde, et vous seriez louée de ce choix. » Je lui dis : « Cela est tout comme vous dites; mais madame de Guise n'a jamais eu d'amitié pour moi. Mais en l'état où sont mes affaires, je ne saurois prendre un autre parti. » J'écrivis à Monsieur que je croyois qu'il voudroit bien que madame de Guise se mêlât de nos intérêts; que je serois au désespoir d'être obligée à plaider contre lui ; que, si cela arrivoit, ce ne seroit que parce qu'il me l'auroit commandé, et que je lui obéirois avec beaucoup de regret, mais que j'espérois qu'il auroit la bonté d'accepter le parti que je lui proposois ; et que, pour lui montrer que ce que je faisois étoit une pensée qui m'étoit venue dans le moment que je lui écrivois, sans en consulter personne, j'envoyois à même temps à madame de Guise ma procuration. Monsieur me manda qu'il avoit cela fort agréable; mais il n'envoya pas sa procuration si promptement. Il y eut cent difficultés ; mais l'affaire paroissoit pourtant être en accommodement, et les longueurs ne paroissoient point de

mon côté. Cela réjouit fort : le monde nous avoit vus sur le point de plaider, et même ma requête étoit toute prête ; je n'avois qu'à la signer.

Il m'arriva la meute que j'avois envoyé querir en Angleterre et force chevaux. Je me mis à chasser trois fois la semaine ; à quoi je prenois un grand divertissement. Le pays est fort beau pour la chasse auprès de Saint-Fargeau, et fort commode pour les chiens anglois, qui pour l'ordinaire vont trop vite pour des femmes ; et comme le pays est couvert (1), cela faisoit que je les suivois partout.

Depuis que la comtesse de Fiesque fut morte, j'avois souvent parlé avec Préfontaine des personnes que je prendrois pour dame d'honneur, ne voulant point prendre de personne qui en usât aussi mal avec moi qu'avoit fait la défunte, dont je louois Dieu tous les jours d'être défaite. Je voulois tant de choses en la personne que je voulois choisir, que toutes celles qui me venoient en l'esprit n'avoient point toutes les qualités que je désirois. Enfin il m'y vint un jour : « mais madame de Frontenac ? Elle est jeune ; mais c'est une personne qui s'est attachée à moi pendant ma disgrâce ; je la connois. Elle est bonne femme, a de l'amitié, de la complaisance pour moi ; j'y suis accoutumée ; je l'aime ; je l'estime ; pour être jeune, cela n'importe. Son mari n'est pas un grand seigneur ; mais il est dans le monde, comme mille gens, qui le portent assez haut. »

Tout bien examiné, je n'y trouvois à redire que la qualité. Car comme je ne savois pas encore les liaisons

(1) Le sens est : Le pays étant boisé, je pouvais suivre partout les chiens anglais.

qu'elle avoit avec la comtesse de Fiesque, je la croyois fort fidèlement attachée à mon service. Mais, comme je suis un peu glorieuse, la qualité de feu madame de Saint-Georges et celle de la comtesse de Fiesque me paroissoient fort éloignées de la sienne. Préfontaine entroit dans mon sens, et me disoit : « Ce que vous dites est à considérer; mais vous l'aimez. Les personnes de votre qualité élèvent les gens qui leur plaisent, et je crois que personne ne trouvera à redire que vous traitiez bien madame de Frontenac. » Nous parlions souvent de cela sans prendre de résolution; et même, quand je l'eus prise, je ne lui en parlai point, parce que je disois, ne voulant pas exécuter la chose, il est bon de n'en dire mot : en ce monde-ci tout change, et nous pouvons changer l'un pour l'autre.

A mon voyage d'Orléans, Monsieur ne me parla point de dame d'honneur : aussi n'y avoit-il que trois semaines que la comtesse de Fiesque étoit morte. Mais madame de Choisy, qui est une femme qui entre en matière à tort et à travers, me dit : « Qui prendrez-vous pour votre dame d'honneur? Vous devriez prendre madame de Frontenac; car si vous ne le faites, son mari qui est un bourru ne vous la laissera plus; il est résolu de l'emmener avec lui ce voyage. Elle ne l'aime point, comme vous savez : témoin la prière que vous savez qu'elle vous a faite de dire à M. l'évêque d'Orléans de ne lui point donner de chambre dans sa maison, de peur d'aller avec lui. Enfin, si vous l'aimez, vous voici une occasion de le lui témoigner. » Je ne lui voulus rien dire, sinon que je verrois. Frontenac n'avoit de hâte de l'emmener; mais il étoit bien vrai que l'on m'en donna l'alarme, afin de me faire expliquer.

Je partis pourtant d'Orléans sans le faire; mais pour mon malheur, un beau jour je m'avisai, au lieu de demeurer dans la bonne résolution que j'avois faite de ne me point encore déclarer, d'avoir envie de le lui dire. J'en parlai à Préfontaine, qui ne m'en détourna pas, et qui ne connoissoit pas la dame, non plus (1) que moi, si bien que nous avons fait tous deux à nos dépens; de sorte que je lui ordonnai de [le] lui dire de ma part. Vous pouvez juger si ce discours lui fut agréable : elle m'en remercia les larmes aux yeux, avec des démonstrations de joie et de reconnoissance non pareille. Je lui ordonnai de n'en parler [à personne], pas même à la comtesse de Fiesque; cela demeura là. Je pense que l'impatience lui prit qu'un si grand honneur qu'elle recevoit fût su de tout le monde.

Madame de Choisy, qui de concert avec elle m'en avoit parlé à Orléans de même, m'écrivit que l'on disoit que la reine me vouloit donner une dame d'honneur qui auroit pour le moins soixante-dix ans; que le nom en étoit encore secret. Cela m'alarma au dernier point et me fit déterminer à écrire à Monsieur pour avoir son agrément. Je dis à madame de Frontenac qu'il en falloit faire quelques civilités à madame la comtesse de Fiesque, laquelle me dit n'y avoir jamais prétendu.

---

(1) Au lieu de *non plus*, les anciennes éditions portent *aussi bien*; ce qui est en contradiction avec ce que Mademoiselle a dit plus haut, qu'elle ne connaissait pas alors la liaison de madame de Frontenac avec la comtesse de Fiesque, et ce qu'elle répète dans la même phrase, qu'elle et Préfontaine ne l'ont connue que depuis et à leurs dépens.

Madame de Bouthillier, qui étoit lors à Saint-Fargeau, fut transportée de joie.

J'écrivis à Son Altesse royale, et j'envoyai ma lettre à M. le comte de Béthune pour lui présenter, et pour appuyer l'affaire; [ce] qui ne fut pas fort difficile; et (pauvre sotte que j'étois!) je donnai dans ce panneau le plus lourdement du monde; car j'ai su depuis qu'elle (1) disoit: « Elle croit m'avoir choisie, et que je suis à elle de sa main; mais si elle ne l'eût fait, Monsieur m'y auroit mise; et je dépens de lui et point d'elle. »

Comme la réponse de Blois fut venue, qui étoit la même que pour madame de Bréauté, M. Damvillé (2) envoya l'agrément de la reine, qu'elle eut bien de la peine à donner. Car j'ai su qu'elle avoit dit: « Ma nièce prend une dame d'honneur, qui n'est ni de qualité ni de mérite à l'être. » La Tour, qui revint dans ce temps-là de chez lui, d'où il n'avoit bougé depuis l'équipée qu'il avoit faite, me le dit, et cela ne me plut (3) point; car je n'aime pas que l'on blâme ce que je fais, encore moins les choses que je sens bien que l'on peut blâmer. Quand l'on le peut excuser, je voudrois que l'on prît toujours ce parti-là.

---

(1) La comtesse de Frontenac.

(2) Il y a dans le texte *Damville*, et non de *La Grange*, comme l'ont imprimé les anciens éditeurs. D'ailleurs il est évident par ce que l'on a vu plus haut, p. 291, que c'était au duc de Damville que Gaston d'Orléans s'était adressé pour obtenir le consentement de la reine.

(3) Les anciens éditeurs ont remplacé *plut* par *déplut;* ce qui est en contradiction avec la suite de la phrase.

J'avois mandé à M. le Prince le dessein que j'avois de prendre madame de Frontenac, par Beauvais, qui avoit été à Saint-Fargeau, et que je n'avois pas été trop aise de voir, parce que c'étoit un homme en qui je n'avois aucune confiance, et que je n'étois pas bien aise qu'on sût à la cour quand il y venoit des gens de M. le Prince. Comme il n'avoit ordre que de me voir en passant et de savoir de mes nouvelles, cela est si peu remarquable que je ne l'aurois pas mis ici, sans qu'en passant à Paris il fut assez imprudent pour le dire, et cela fut su à la cour, et y fit un grand vacarme contre moi, qui alla à Blois, et qui me revint (1).

Au mois de février en 1654, les Espagnols firent arrêter M. le duc de Lorraine. M. le Prince étoit alors à Namur; le comte de Fuensaldagne le manda. Il apprit cette nouvelle en entrant dans Bruxelles, et comme les Espagnols disoient qu'ils l'avoient fait arrêter parce qu'il traitoit avec la France, et qu'au Mont Saint-Quentin ils n'avoient osé combattre, parce qu'il avoit promis en cette occasion de se tourner contre l'Espagne; qu'ils lui imputoient encore pour crime d'avoir parti des lignes de Rocroy sans dire adieu, pour donner occasion à le secourir. M. le Prince eut peur que l'on l'accusât d'y avoir quelque part (2); ce que tout le monde ne manqua pas de faire. Il envoya un gentilhomme, nommé

(1) Ce passage est altéré dans les anciennes éditions, où l'on a coupé la phrase et fait dire à Mademoiselle : « J'allai à Blois, et m'en revins; » tandis qu'il s'agit du bruit, qui se répandit contre Mademoiselle, alla jusqu'à Blois et revint à Saint-Fargeau.

(2) D'avoir quelque part à l'emprisonnement du duc de Lorraine.

Saler, qui est un brave et honnête garçon que je connois il y a longtemps, me trouver. Il arriva un soir fort tard à Saint-Fargeau, et alla droit chez Préfontaine qui le cacha dans un cabinet, où il ne fut vu [que] de peu de personnes. Dès qu'il fut arrivé, on me le vint dire. Je le fis venir comme tout le monde soupoit; il me dit que M. le Prince sachant combien M. de Lorraine étoit de mes amis, il seroit fort fâché que je crusse qu'il eût eu part à sa prison; qu'il me supplioit de croire que, s'il pouvoit contribuer à sa liberté, il le feroit avec la plus grande joie du monde. C'étoit de quoi Saler étoit chargé, et ce que portoit sa lettre.

Dans le temps qu'il étoit à Saint-Fargeau, j'en reçus une d'un conseiller du parlement de Paris, nommé Chenailles (1), qui me mandoit que madame de Longueville l'avoit chargé de me supplier d'écrire à M. le Prince pour la raccommoder avec lui; que je lui envoyasse ma lettre; qu'il la feroit tenir, et la réponse; et qu'il étoit persuadé que j'avois assez de confiance en lui pour en user ainsi, sachant le zèle qu'il avoit pour le service de M. le Prince et pour le mien. Je ne com-

---

(1) Il s'agit probablement ici de Vallée, sieur de Chenailles, qui fut arrêté en 1656 et mis en jugement comme coupable de crimes contre l'État. On lit dans un Journal inédit de cette époque (B. I., ms. S., F. n° 1238 *bis e*, f° 319 et suiv.): « Qui est-ce qui ne frémira point d'horreur, quand il saura qu'un officier (magistrat pourvu d'office) de cette considération, riche de cinq ou six cent mille livres, et d'une famille fort illustre dans la robe et par ses alliances, ait été capable de se laisser tomber dans un crime d'État par les intelligences qu'il entretenoit avec les ennemis et les pratiques qu'il faisoit, disoit-on, pour se rendre maître de Saint-Quentin? »

pris point ce que cela vouloit dire, et il y avoit encore dans cette lettre : « Madame de Longueville, n'ayant pas de commerce avec vous, m'a chargé de cette commission. » Moi, qui savois que j'avois souvent de ses nouvelles, et qu'elle ne m'avoit jamais parlé de rien approchant de cela, j'étois fort étonnée ; je montrai ma lettre à Saler, aux comtesses et à Préfontaine. Nous conclûmes que c'étoit un homme qui me vouloit tirer les vers du nez, et que c'étoit peut-être madame de Châtillon, dont il est parent et ami, qui lui faisoit faire cela.

Je lui fis réponse et lui mandai que j'avois toute la confiance possible en lui ; que je ne doutois pas de son zèle pour mon service, et de son affection pour celui de M. le Prince ; que j'en avois beaucoup ; mais que ne pouvant le servir en rien, je n'avois nul commerce avec lui, et que tout ce que l'on pouvoit faire présentement, au moins les personnes comme moi, étoit de prier Dieu qu'il lui fît la grâce de rentrer dans les bonnes grâces du roi ; que pour madame de Longueville, je ne savois point qu'elle fût mal avec M. son frère, et qu'une lettre [ne] raccommodoit guère les grands, et qu'elle étoit assez raisonnable pour comprendre que j'avois de fortes raisons de lui en refuser une, et pour ne pas écrire à M. son frère.

J'eus le plus grand scrupule du monde : car Saler se trouva le jour de la Notre-Dame de mars à Saint-Fargeau, et il n'entendit point la messe ; car on ne l'osoit montrer. M. le Prince l'avoit chargé aussi de voir Son Altesse royale sur le même sujet de la prison de M. de Lorraine, et me prioit de [le] lui présenter. Comme je devois aller la semaine sainte à Orléans, il séjourna huit

jours à Saint-Fargeau ou aux environs. Un des jours que j'avois accoutumé d'aller à la chasse, je fis venir tous mes chiens et mes chevaux devant la porte du logis, afin de les lui faire voir par la fenêtre, et à dire le vrai, je revins de la chasse de meilleure heure que je n'avois accoutumé.

Je lui demandai des nouvelles de madame la Princesse; il me dit que le jour qu'il étoit parti de Namur, le médecin de M. le Prince en étoit revenu, qui lui avoit dit qu'elle paroissoit mieux en apparence, mais que dans le fond elle ne l'étoit pas, et que, pour lui, il croyoit qu'il étoit difficile qu'elle en échappât. M. le Prince n'avoit point écrit, lorsque Saler partit d'auprès de lui, à Son Altesse royale; je pense qu'il s'en avisa depuis; car il m'envoya une lettre par l'ordinaire. Je dis à Saler qu'il falloit qu'il la rendît; que j'arriverois le mercredi à Orléans, et que, lui, y arriveroit le jeudi au soir. Madame de Frontenac fut obligée d'aller [faire] un tour à Paris, sur l'extrémité de son père, qu'elle trouva quasi mort; il mourut peu d'heures après son arrivée.

Devant que de partir pour Orléans, il m'arriva une fort plaisante chose. J'étois dans mon cabinet avec Saler; il n'y avoit que la comtesse de Fiesque; j'avois fort mal à la tête; il me prit un étourdissement; je pensai m'évanouir, et elle tout de même. Saler étoit fort empêché; car il n'osoit appeler du secours. La pensée de cet embarras nous donna une telle envie de rire à toutes deux, que cela nous guérit.

En arrivant à Orléans, je reçus une lettre de madame de Frontenac, qui me mandoit que madame Le Tellier lui venoit de dire que madame la Princesse avoit

la petite vérole, et qu'elle se mouroit. Cela me donna beaucoup d'inquiétude, jusqu'à ce que je susse qu'elle étoit hors de danger, par les visions que l'on avoit à la cour et à celle de Son Altesse royale.

Saler arriva à point nommé, comme je lui avois dit; je lui dis que je croyois que Son Altesse royale seroit bien préparée à recevoir ses compliments, parce que je lui avois déjà dit, en parlant de la prison de M. de Lorraine, que pour moi je ne croyois pas qu'il (1) y eût nulle part, et qu'il m'avoit témoigné être fort de mon sentiment.

Le vendredi saint après la messe, je dis à Son Altesse royale que j'avois à lui parler. Il me mena dans un coin; je lui dis : « Votre Altesse royale sera aussi surprise de ce que j'ai à lui dire, que je le fus hier au soir. Comme je m'allois coucher, une de mes femmes me dit : *Voilà un gentilhomme à cette porte qui demande à vous parler.* Je lui répondis : *Dites-lui qu'à l'heure qu'il est je ne vois personne.* Il lui répliqua que c'étoit pour quelque affaire. Je le fis donc entrer; je pensai crier de l'étonnement que j'eus. Je lui dis : *Que faites-vous ici ?* Il me répondit : *M. le Prince m'envoie vers Son Altesse royale sur la prison de M. de Lorraine, et il m'a dit que, si vous étiez ici, je m'adressasse à vous.* Je lui dis que je parlerois aujourd'hui à Son Altesse royale. »

Monsieur fut fort effrayé et me dit : « Je ne le veux point voir; qu'il s'en aille le plus tôt qu'il pourra. » Je le pressai extrêmement de le voir; mais tout ce que je

(1) M. le Prince.

lui pus dire ne dissipa point sa crainte. Il me chargea de lui faire beaucoup de compliments pour M. le Prince, et qu'il recevoit bien les civilités qu'il lui faisoit sur la prison de M. de Lorraine. Tout le jour il m'entretint, me faisant mille questions sur ce que Saler m'avoit dit. Cela le mit en la meilleure humeur du monde; car il se méfie du cas que l'on en fait. Je dis le soir à Saler comme je l'avois trouvé; nous résolûmes de lui donner la lettre.

Damville arriva à Orléans le samedi de Pâques; je le trouvai chez Monsieur lorsque j'y allai, qui me fit mille amitiés; car c'est un fort bon garçon et qui a bien de l'amitié pour moi. Après l'avoir entretenu, je dis à Son Altesse royale que je serois bien aise de lui dire un mot; il entra dans mon cabinet et je lui dis : « Comme Saler a vu que Votre Altesse royale ne le vouloit pas voir, il m'a donné la lettre qu'il avoit à lui rendre de M. le Prince. » Je la tirai de ma poche; Monsieur la prit et me demanda : « Est-il parti? Dans combien de jours sera-t-il hors de France! » Il se mit à me faire force questions, et ne lisoit point ma lettre. Je tirai des ciseaux (1) de ma poche et je les lui présentai en disant : « Je pense que vous oubliez à lire la lettre, que je vous ai donnée. » Il l'ouvrit et la lut. Je le suppliai de la brûler; il ne le voulut pas; je l'en pressai fort, lui disant : « Si vous la montrez, tout tombera sur moi; car en un lieu où je serai, l'on n'accusera jamais une autre

---

(1) Il faut se rappeler qu'à cette époque les lettres étaient fermées par des lacets de soie sur lesquels on apposait le cachet. On coupait ces lacets pour ouvrir la lettre. Voilà pourquoi Mademoiselle présente des ciseaux à son père.

que moi de vous donner des lettres de M. le Prince ; il ne faut plus que cela pour m'achever à la cour. » Il me promit fort de n'en point parler.

Le lendemain, Damville me dit que Son Altesse royale lui avoit conté tout ce qui s'étoit passé, et lui avoit dit : « J'ai marchandé à ouvrir la lettre ; j'ai pensé l'envoyer toute fermée à la cour ; » et qu'il l'en avoit voulu charger. Damville lui avoit dit : « Je ne me chargerai jamais d'une telle chose pour faire une pièce à deux personnes que j'honore, comme Mademoiselle et M. le Prince. L'une est votre fille, et l'autre mon cousin germain ; brûlez la lettre et qu'il n'en soit point parlé. » Je dis à Damville qu'il étoit un bon garçon d'en avoir usé ainsi, et je lui fis comprendre que je ne pouvois me défendre de donner cette lettre à Son Altesse royale ; que pour avoir vu Saler la première fois, c'étoit un homme qui avoit demandé à parler à moi pour une affaire, et que pour la seconde fois il falloit bien que je fisse réponse. Enfin, Damville prit l'affaire de manière à la tourner avantageusement pour moi à la cour, s'il en entendoit parler. J'eus terriblement sur le cœur ce que Monsieur avoit dit ; car autant en auroit-il été si Damville eût eu un zèle mal à propos [et] qu'il en eût donné avis à la cour : le pauvre Saler eût été pris.

Un jour ou deux après, en allant à la chasse, nous nous mîmes à parler de la cour, de Damville. Je dis à Son Altesse royale : « Je m'attends que dans un mois l'on saura que Saler est venu ici, et que l'on fera quelques pièces comme l'on a accoutumé ; et vous y donnerez, comme si vous ne saviez point comme la chose s'est passée. » Il me dit : « Je vous dirai la vérité ; j'ai

conté cela à Damville, en façon qu'on ne le pût trouver mauvais à la cour. » Je m'écriai : « Quoi ! monsieur, vous lui avez parlé de cela ? Ah ! quel tort ! Je suis assurée que dans six semaines j'en aurai une affaire. »

Je pris congé de Son Altesse royale ; je m'en allai à Bellegarde, c'est-à-dire Choisy, que l'on appelle présentement ainsi, où Chenailles vint ; je lui demandai si madame de Longueville lui avoit dit de m'écrire ce qu'il m'avoit écrit. Il fut assez embarrassé, et cela me confirma dans la pensée que j'avois eue. Je séjournai aussi deux jours à Montargis pour me promener dans la forêt, que j'avois trouvée belle, en revenant de Fontainebleau l'automne ; puis je retournai à mon Saint-Fargeau, où je fis bâtir tout de bon.

Je fis venir de Paris un architecte nommé Le Vau. Ce bâtiment a duré jusqu'à ce que j'en sois partie ; et je l'ai laissé en état d'y loger. Il n'y a plus qu'à le peindre. Assurément je n'ai pas perdu à cela mon temps ; car ce bâtiment m'a donné beaucoup de divertissement, et ceux qui le verront le trouveront assez magnifique et digne de moi. Je n'y ai pu faire davantage ; car je n'ai fait que raccommoder une vieille maison, qui avoit pourtant quelque chose de grand, quoiqu'elle eût été bâtie par un particulier. C'étoit, toutefois, un surintendant des finances sous Charles VII ; mais en ce temps-là ils n'étoient pas si magnifiques qu'ils sont maintenant. J'aurois souhaité qu'il l'eût été autant que ceux de maintenant (1), et que ma maison fût aussi belle que les

(1) Les surintendants des finances, à l'époque où écrivait Mademoiselle, étaient Servien et Fouquet. Tout le monde connait

leurs; je n'aurois pas employé autant d'argent que j'ai fait, qui est beaucoup pour moi de deux cent mille francs, et peu pour ces messieurs.

Il est bon de dire comme elle m'est venue; car de Jacques Cœur à moi il y a quelque chemin. Comme il fut disgracié (1), on décréta son bien : Antoine de Chabannes, grand maître de France (2), l'acheta. Depuis, au règne de Louis XI, où il fut disgracié, l'on voulut lui imputer qu'il s'étoit prévalu de sa faveur et de la disgrâce de Jacques Cœur pour avoir son bien à bon marché. Il l'acheta une seconde fois, ne voulant pas qu'il lui fût reproché d'avoir le bien d'un homme disgracié pour rien; et de ce que je dis, j'en suis fort informée, car j'en ai trouvé les contrats dans le trésor de Saint-Fargeau, ce qui m'a bien réjouie; car j'aurois été en fort grand scrupule d'avoir du bien d'autrui, et même il me déplairoit fort s'il y en avoit parmi le mien qui vînt de confiscation; mais, Dieu merci, je n'ai pas ce déplaisir; car tout celui que je possède est venu par

---

les prodigalités de Fouquet pour la construction du château de Vaux-le-Vicomte.

(1) Jacques Cœur fut condamné à mort par un arrêt du 19 mai 1453.

(2) Le grand maître de France était un des principaux officiers de la couronne; ses fonctions consistaient surtout à régler les dépenses de la maison du roi et à surveiller le service des maîtres d'hôtel. Au sacre, il marchait immédiatement après le chancelier et occupait une place d'honneur auprès du trône; il présidait en personne au festin qui suivait le sacre. Lorsqu'on célébrait les funérailles du roi, il mettait son bâton dans le caveau funèbre, en disant : *le roi est mort!* puis il le relevait en poussant le cri de *vive le roi.* (Voy. Guyot, *Traité des offices*, t. I, p. 464).

de bonnes voies, et j'en aurois encore davantage si l'on me rendoit tout ce que l'on a à moi.

Ce grand maître de Chabannes eut de Marie de Nanteuil un fils, nommé Jean de Chabannes, comte de Dammartin, qui épousa Suzanne de Bourbon, comtesse de Roussillon; et Antoinette de Chabannes, leur fille, épousa René d'Anjou, marquis de Mézières; leur fils s'appela Nicolas d'Anjou, qui eut, de Gabrielle de Mareuil, Renée d'Anjou, femme de François de Bourbon, duc de Montpensier, père et mère de mon grand-père. Voilà à quoi le séjour de Saint-Fargeau m'a servi; car il m'a appris ma généalogie.

J'eus la curiosité de savoir pourquoi les armes de Chabannes étoient partout, et comme je les ai fait effacer et abattre rebâtissant la maison, il m'a semblé qu'en ayant beaucoup de bien, je devois les faire remettre. J'ai fait peindre une chambre tout exprès des alliances de cette maison, qui est très-bonne et très-illustre, et dont je suis bien aise d'être descendue.

Ces généalogies m'ont fort divertie, et même je fis venir une fois à Saint-Fargeau le sieur d'Hosier pour me dresser des quartiers que je voulois faire mettre dans la salle; et pendant le séjour qu'il fit à Saint-Fargeau, après qu'il m'eut fait connoître que j'étois de la plus grande et de la plus illustre maison du monde (ce qui est assez agréable à savoir à une personne de mon humeur), il me fit les alliances de quantité de grandes maisons du royaume; ce qui seroit assez nécessaire que les personnes relevées en qualité au-dessus des autres sussent pour y mettre la différence qu'il y devroit avoir, et qui n'y est pas par l'ignorance que l'on en a.

Le maréchal de Gramont, s'en allant en Béarn (1), fut voir Son Altesse royale en passant à Blois, et lui fit des plaintes du voyage de Saler et de ce qu'il avoit été à Saint-Fargeau. L'on me dépêcha [un] exprès de Blois; Son Altesse royale m'écrivit une lettre assez succincte. Goulas me mandoit que le maréchal de Gramont avoit proposé à Son Altesse royale de m'envoyer à Fontevrault (2), et que c'étoit l'intention du roi, laquelle ne changeroit point; et, pour le mieux exprimer, il lui dit (car ces termes étoient exprès dans la lettre de Goulas) : « Quand les gens comme le roi ont une fois mis les chevaux aux carrosses et qu'ils sont en chemin, ils ne reculent plus. » Sur cela, Son Altesse royale m'ordonnoit de l'aller trouver.

Je la suppliai très-humblement de m'en dispenser, sur ce que je m'étois purgée et saignée pour me baigner; et que je m'en allois à Pont pour cet effet, l'eau de la rivière de Seine étant meilleure qu'une autre. J'écrivis une belle et longue lettre pour me défendre, dont La Tour fut porteur. Je lui défendis de voir Goulas, et j'ai su depuis qu'il alla descendre chez lui, et qu'il y avoit toujours mangé pendant qu'il avoit été à Blois. Le comte de Béthune, qui s'y trouva, me manda que tout ce que le maréchal de Gramont avoit dit n'étoit qu'une raillerie, et que je ne m'en devois point mettre en peine.

---

(1) Le manuscrit porte Béarn, que Mademoiselle écrit Béar, suivant la prononciation adoptée dans le pays. Les anciennes éditions y ont substitué *Berry*. La famille de Gramont avait ses principaux domaines en Béarn.

(2) Les anciennes éditions portent *Frontenac*. On a vu que l'abbesse de Fontevrault était parente de Mademoiselle (t. I, p. 28).

La Tour me rapporta que Son Altesse royale ne jugeoit pas à propos que j'allasse à Pont; que la cour alloit à Fontainebleau, et que c'étoit m'en approcher.

Je renvoyai un valet de pied, par lequel j'écrivis les raisons pressantes de ma santé, et je ne laissai pas de partir. Il arriva comme je montois en carrosse, et m'apportoit des ordres exprès de ne pas bouger de Saint-Fargeau. J'écrivis à Son Altesse royale de Villeneuve-le-Roi, qui est le gîte entre Pont et Saint-Fargeau (1), et je m'excusai d'être partie sur ce que je m'étois trouvée mal, et de ne pas retourner, parce que j'étois trop avancée. Madame Bouthillier n'étoit point à Pont; j'y fus près de six semaines sans me pouvoir baigner. Il fit des pluies si grandes que la rivière déborda; et comme elle vint dans les prés, cela la rendit si verte et si boueuse, qu'il fallut du temps pour la purifier; ce que le grand soleil fit. Quand le temps s'échauffa, je me baignai.

Beaucoup de personnes me vinrent voir. Madame Bouthillier maria une de ses demoiselles (2) et me donna une collation dans un bois, avec force lumières et les violons. Ce fut une jolie fête à voir, et encore plus à mander, pour montrer qu'on ne s'ennuyoit point hors de Paris. Je m'en approchai à dix lieues; j'allai à une maison nommée Bisaux, qui est à mon trésorier, où je

---

(1) Le premier membre de cette phrase, depuis *J'écrivis* jusqu'à *Je m'excusai*, est omis dans les anciennes éditions.

(2) Les anciens éditeurs ont remplacé *demoiselles* par *filles*. Ces deux mots n'avaient pas le même sens, et on doit entendre ici par *demoiselle* une des personnes de la suite et de la compagnie ordinaire de madame Bouthillier.

fis venir mon conseil pour donner ordre à mes affaires. En retournant à Pont, je passai à Monglat, où le maître et la maîtresse du logis me reçurent avec joie et magnificence. Il y a une patte d'oie dans le parc qui est fort belle; au bout de chaque allée il y avoit un amphithéâtre tout plein de lumières, et qui faisoit le plus bel effet du monde dans le vert des arbres. J'allai aussi au Marais (1), où l'on me reçut parfaitement bien.

Le comte d'Escars, à qui j'avois mandé par Saler de revenir, sur ce que Son Altesse royale m'en avoit fait de nouvelles instances, arriva comme j'étois à Pont. La première chose qu'il me dit, après m'avoir fait les compliments de M. le Prince, c'étoit qu'Apremont avoit été souvent en Flandre, et qu'il lui avoit écrit un billet pour le prier de ne m'en point parler, et que cette précaution lui avoit fait croire qu'il y avoit quelque chose en tout cela qui regardoit mon service, et qu'ainsi il m'en devoit avertir. Je fus fort surprise; car je n'en avois nulle connoissance; je lui dis tout franc que n'en sachant rien, et lui se précautionnant (2), cela ne valoit rien pour madame la comtesse [de Fiesque], après la lettre que j'avois reçue, il y avoit fort peu, de M. le Prince.

Je contai à d'Escars qu'elle m'avoit donné une lettre en chiffres, et que, Préfontaine l'ayant déchiffrée, me l'avoit donnée; que je la lisois, ces dames présentes;

---

(1) Ce château appartenait à Françoise Godet des Marais. On trouve dans le *Recueil de Mademoiselle* le portrait de mademoiselle des Marais, fait par M. de La Chetardie.

(2) Ce membre de phrase signifie : *vu les précautions que prenait d'Apremont.*

[que] M. le Prince me mandoit qu'il étoit fort étonné de la proposition que Beauvais lui avoit faite, de ma part et de celle de madame de Longueville, de s'accommoder avec la cour; que jamais conjoncture ne lui fut moins favorable; qu'il avoit une armée forte et considérable, et prête à mettre en campagne; qu'il étoit sur le point de faire un traité avec les Anglois, et que je jugeasse par là ce qui lui étoit le plus avantageux; que pourtant il se soumettroit toujours à mes volontés en toutes choses, que je serois la maîtresse de son accommodement; et que je savois bien qu'il me l'avoit mandé plusieurs fois, et qu'il m'en assuroit encore; mais qu'il m'osoit représenter que pour aller six mois plus tôt ou plus tard à Paris cela ne valoit pas la peine de tout abandonner; que j'avois si bien commencé à soutenir avec force et résolution ma disgrâce, qu'il espéroit que j'irois jusqu'au bout.

En ce temps-là je croyois, et Monsieur le disoit même, qu'il ne s'accommoderoit point que M. le Prince ne le fût. Pour madame de Longueville, il (1) mettoit: « Quant à ma sœur, je lui apprendrai à se mêler de ce qu'elle n'a que faire. » Je pensai tomber de mon haut, moi qui n'avois point vu Beauvais. Je regardai la comtesse [de Fiesque], elle se mit à rire et me dit: « Je vous veux conter ce que c'est. Beauvais vint, il y a environ deux mois, à Saint-Fargeau, et comme il ne vous plaît pas, et qu'il n'avoit rien à vous dire de la part de M. le Prince, lorsqu'il me fit avertir qu'il étoit venu, je lui mandai qu'il me vînt attendre dans le petit bois et que

(1) Le prince de Condé.

j'irois parler à lui. » Il n'y a point de parc à Saint-Fargeau, et les promenades ne sont point encore fermées de murailles, de sorte qu'il est aisé d'y aller de dehors sans que l'on le voie. La comtesse donc dit que Beauvais l'étoit venu voir, et qu'en causant avec lui elle lui avoit dit : « Il faudroit que M. le Prince fît sa paix, et que ce fût Mademoiselle et madame de Longueville qui la fissent, au moins qui en eussent l'honneur, et que M. de Longueville agît. Il faut que Beauvais ait dit cela à M. le Prince, que je contois comme une bagatelle, et qu'il l'ait pris sérieusement; » et se pâmoit de rire. Pour moi, je n'en ris point, et je lui dis assez sèchement, sans toutefois me mettre en colère, que je la priois dorénavant de ne plus me nommer sur des choses de cette nature. Elle vit bien que cela ne m'avoit pas plu.

J'écrivis, dès le soir, à M. le Prince pour lui dire que je m'étonnois qu'il eût pu croire que, si j'avois eu quelque chose de sérieux et important à lui mander, je l'eusse confié à Beauvais et à la comtesse de Fiesque; qu'il savoit bien que je lui avois mandé par Saler qu'il ne m'envoyât jamais Beauvais, et que je ne me fiois point en lui; qu'il m'envoyât toujours Saler, lorsqu'il y auroit quelque chose à mander d'importance. Pour la comtesse, je lui avois témoigné que c'étoit une créature que je connoissois pour une folle, en qui je ne prendrois jamais aucune confiance, et que je la croyois non-seulement imprudente, mais peu affectionnée pour moi; que je me réjouissois de quoi il avoit donné dans leurs panneaux; que je souhaitois fort qu'il fît sa paix, lorsqu'il y trouveroit son avantage; mais que je ne me mêlerois point de lui donner des conseils, dans la

crainte que l'événement n'en fût pas tel que je pourrois désirer; que l'envie de retourner à Paris ne me feroit jamais conseiller à mes amis de rien faire qui fût contre leurs avantages, et que je serois fort fâchée que l'on me pût reprocher que, par le moindre de mes intérêts, je me voulusse prévaloir du crédit que je pourrois avoir sur eux et pour hasarder les leurs.

A quelque temps de là M. le Prince m'écrivit et me mandoit (1) : « Je vous demande mille pardons de vous avoir écrit mille choses fausses; c'est que Beauvais étoit arrivé le soir comme je m'allois endormir; et m'ayant fort parlé de vous, de ma sœur et de force autres choses, je rêvai toute la nuit, et songeai tout ce que je vous écrivis le lendemain matin; [je vous écrivis] mon songe, étant persuadé qu'il m'avoit dit tout cela. Comme je l'ai entretenu depuis, j'ai cru être obligé à vous détromper, afin que vous ne le crussiez pas capable de dire des choses, de votre part, que vous ne lui auriez pas commandées. »

Comme la comtesse de Fiesque m'avoit avoué ce qu'elle avoit dit à Beauvais, lorsqu'il la vint voir à Saint-Fargeau, je vis bien qu'elle avoit écrit à M. le Prince, et qu'imprudente comme elle est, [elle] ne lui avoit pas mandé précisément ce qu'il me falloit écrire, et que lui, par bonté, en avoit trop mis. Je lui mandai : « Au lieu de raccommoder les choses, vous les gâtez; car vous en dites trop. Je vous ai déjà écrit les sentiments que j'ai pour la comtesse de Fiesque; je n'en

(1) Le commencement de cette lettre de Condé a été changé dans les anciennes éditions, qui ont substitué le style indirect au style direct.

changerai jamais. C'est une dame qui fait fort bien les assemblées; chez qui il y a plaisir à aller voir; qui pare un cercle, mais avec qui il n'y a pas plaisir de demeurer, et je vous assure que sans la considération de son mari que j'aime et estime, parce qu'il le mérite, qu'il est mon parent et aussi parce qu'il est attaché à votre service, je ne l'aurois pas reçue chez moi, ou du moins je ne l'aurois pas gardée si longtemps. »

Pendant tout cela, mademoiselle de Vertus (1), que j'avois vue en passant à Montargis, l'automne, qui me parla fort de madame de Longueville, pour qui elle a beaucoup d'attachement, et qu'elle servoit en tout ce qu'elle pouvoit en ses affaires pour son raccommodement avec M. son mari (car de Montreuil-Bellay elle avoit eu ordre d'aller demeurer dans le château de Nevers, où elle fut fort peu, prenant un meilleur parti, de se mettre dans les filles de Sainte-Marie de Moulins avec madame la duchesse de Montmorency, sa tante, personne d'une extrême vertu et mérite (2); elle faisoit tout cela pour parvenir, et elle avoit raison, à se raccommoder avec M. son mari, qui avoit désiré

(1) Françoise-Catherine de Bretagne, née en 1617, et morte le 19 novembre 1692, d'après le *Journal de Dangeau*. On y lit à cette date : « Mademoiselle de Vertus mourut à Port-Royal-des-Champs: il y avoit vingt-deux ans qu'elle s'y étoit retirée, et depuis douze ans elle n'avoit pas sorti de son lit. Elle étoit sœur de feu madame de Montbazon. » M. Cousin a publié, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (année 1843, mai et juin), des lettres inédites de mademoiselle de Vertus à la marquise de Sablé.

(2) Marie des Ursins, fille du duc de Bracciano, avait épousé Henri de Montmorency, qui fut décapité à Toulouse en 1632. Voy. la *Vie de madame de Montmorency*, par J. C. Garreau.

qu'elle n'eût plus de commerce avec M. le Prince); mademoiselle de Vertus m'écrivit donc : « Vous avez une belle amitié pour madame de Longueville! Au lieu de tâcher à la raccommoder avec M. son mari, et de lui conseiller toutes les choses nécessaires pour cela, comme vous me fîtes l'honneur de me dire, en passant à Montargis, que c'étoit votre sentiment, vous l'embarrassez dans de nouvelles affaires. Quand j'aurai celui de vous voir, je vous en dirai davantage et je prendrai la liberté de vous gronder. » Je lui répondis que je ne savois ce que c'étoit que ce qu'elle me disoit.

J'avois écrit à madame de Longueville une lettre fort aigre, croyant qu'elle se servoit de mon nom pour faire les propositions qu'elle n'osoit faire. Elle, qui ne savoit ce que c'étoit, m'écrivit avec beaucoup de douceur. Enfin, comme je fus retournée à Saint-Fargeau, mademoiselle de Vertus y vint, qui s'en alloit à Moulins voir madame de Longueville. [Elle] me conta que M. le cardinal avoit envoyé querir La Croisette. C'est un gentilhomme à M. de Longueville, qui est une manière de favori, qui avoit été très-mal avec madame de Longueville pendant la prison de MM. ses frères et de M. son mari, et qu'elle prétendoit qui les avoit très-mal servis, et elle aussi, mais qui depuis a bien réparé cela. Car il se raccommoda avec elle, par le moyen de mademoiselle de Vertus, de qui il est ami, et agit pour faire consentir la cour qu'elle retournât avec M. de Longueville.

Comme il travailloit à cela, et qu'il répondoit qu'elle n'avoit point de commerce avec M. le Prince, M. le cardinal l'envoya querir et lui montra une lettre de

M. le Prince, et lui dit : « Vous voyez comme ils n'ont point de commerce ! » Par cette lettre il la gourmandoit fort des propositions qu'elle lui avoit fait faire par Beauvais ; et que pour ce que je lui en avois mandé, il m'avoit fait réponse avec beaucoup de respect, et suppliée que je ne lui parlasse plus de telle chose ; et qu'il voyoit bien que c'étoit elle qui m'avoit obligée à donner cet ordre à Beauvais. M. le cardinal dit à La Croisette : « Elle ne se contente pas d'avoir des commerces ; elle veut que les autres en aient. » La Croisette ne sut que répondre, car il connoissoit l'écriture de M. le Prince.

Je fus fort étonnée de tout cela ; et, quoi que mademoiselle de Vertus me pût dire, je croyois toujours que madame de Longueville en avoit quelque connoissance. Je lui contai tout ce qui s'étoit passé à mon égard. Madame de Longueville m'écrivit une grande lettre sur tout cela, quand mademoiselle de Vertus l'eut entretenue, et me disoit qu'il lui sembloit ne se pouvoir mieux justifier, qu'en me priant de considérer qu'elle connoissoit la comtesse de Fiesque, et que la connoissant elle ne devoit par nulle raison se fier en elle. Je lui fis une réponse encore un peu trop sèche.

Comme j'étois à Pont, la cour partit de Paris (1), après être de retour de Fontainebleau, pour s'en aller à Reims sacrer le roi. Si j'avois été une demoiselle fort curieuse, j'aurois pu y aller inconnue pour voir une aussi belle cérémonie que celle-là, et madame Bouthillier m'y voulut mener ; force gens m'en pressèrent ; mais

(1) La cour partit de Paris pour Reims le 30 mai 1654.

il m'a toujours semblé que les personnes comme moi jouent un mauvais personnage quand, au lieu où elles sont nées et où leur rang est aussi considérable que le mien est à la cour, elles sont en masque; cela n'est bon qu'au carnaval, quand l'on y va volontairement, et la curiosité n'est point permise dès que, pour la satisfaire, il faut faire quelque chose de bas, et j'avoue que je me sens fort éloignée de rien penser qui le soit.

La cérémonie du sacre est je crois une chose fort belle; mais quand l'on en a vu d'autres en sa vie, que l'on sait comme la cour est faite et tous les gens qui la composent, et que l'on a lu le sacre dans un livre, c'est tout comme si on l'avoit vu, et on n'en a pas le chaud, ni la peine de se lever fort matin. Ce qui est de remarquable à ce sacre (1), c'est que personne n'y a été ce qu'il devoit être (2) : car M. l'archevêque de Reims (3) de ce temps-là, qui étoit de la maison de Savoie, de la branche de Nemours, n'étant pas prêtre, ce fut M. de Soissons (4), un des suffragants, qui fit la cérémonie, et ainsi tous les autres suffragants (5) prirent la place

---

(1) Louis XIV fut sacré le 7 juin 1654.

(2) Les anciennes éditions font dire à Mademoiselle : « C'est » que de tous ceux qui devoient y être personne n'y a été. » Ce n'est pas ce que Mademoiselle a voulu dire, et cet exemple suffit pour prouver le danger des changements faits au texte. Mademoiselle a voulu dire et a dit très-clairement que les rôles furent intervertis; ce qui est vrai. (Voy. note 5.)

(3) L'archevêque titulaire de Reims était alors Henri de Savoie, duc de Nemours et d'Aumale.

(4) Simon Legras, évêque de Soissons.

(5) En retranchant le mot *suffragants*, les anciens éditeurs ont encore altéré le sens de cette phrase. On voit, en effet, par un

l'un de l'autre, et personne n'y joua son véritable personnage, mais celui d'autrui. Pour les pairs, hors Monsieur, frère du roi, les autres étoient si peu propres à être en des places où sont d'ordinaire des princes du sang, que je crois que personne ne s'est souvenu de ce qui se fit.

On le manda à M. le duc d'Orléans, et en même temps on lui laissa la liberté de n'y pas venir; ce qu'il fit avec joie, et n'étant pas accommodé à la cour, il eût été surprenant qu'il y fût venu.

De Reims, la cour s'en alla à Sedan (1). On fit le siége de Stenay : ce fut M. Fabert (2), qui est présentement maréchal de France et gouverneur de Sedan, qui fit ce siége. M. de Turenne étoit sur la frontière de Picardie. Pendant le siége de Stenay, les ennemis assiégèrent Arras, et comme cette place est beaucoup plus forte que Stenay, il fut pris en peu de temps, et la cour

---

passage inédit des mémoires d'André d'Ormesson qu'il s'agit bien ici des évêques qui, au sacre de Louis XIV, avaient un rôle différent de celui que leur assignait leur titre : « L'évêque de Soissons (Legras) représentoit l'archevêque et duc de Reims (duc d'Aumale et de Nemours); l'évêque de Beauvais (Chouart) représentoit l'évêque et duc de Laon ; l'évêque de Noyon (Baradas) représentoit l'évêque et duc de Langres (Zamet); l'évêque de Châlons (Viallart) représentoit l'évêque et comte de Beauvais; l'archevêque de Bourges (de Levy-Ventadour) représentoit l'évêque et comte de Noyon; l'archevêque de Rouen (de Harlay) représentoit l'évêque et comte de Châlons. » La plupart de ceux qui devaient assister à la cérémonie y étaient donc présents; mais leurs rôles étaient intervertis.

(1) 28 juin 1654.

(2) Abraham Fabert devint maréchal de France en 1658 et mourut en 1662.

eut le loisir de revenir à Péronne (1). Le corps du maréchal de La Ferté joignit celui de M. de Turenne, et on en fit un autre des troupes de la maison du roi, commandé par le maréchal d'Hocquincourt, et tout cela se joignit et alla attaquer les lignes d'Arras. Ils y eurent le succès du monde le plus favorable et le plus surprenant; car rien n'est si aisé à des gens retranchés que de se bien défendre, et les Espagnols ne firent nulle résistance; tous se retirèrent promptement. Il n'y eut que du côté de M. le Prince où la défense fut vigoureuse, et quoiqu'abandonné, il fit la plus belle retraite du monde. M. le duc François de Lorraine étoit avec l'archiduc; les Espagnols l'avoient envoyé querir en Allemagne aussitôt après la prise de M. son frère, que l'on transféra en Espagne; et lui demeura au service des Espagnols avec ses troupes.

Cette victoire d'Arras donna une joie extraordinaire à la cour; j'en appris la nouvelle par un gentilhomme que j'avois envoyé à la reine, pour lui faire compliment sur la mort du roi des Romains (2), son neveu. J'avoue qu'en l'état où j'étois, toutes les prospérités de la cour ne me donnoient aucune joie; et comme il me sembloit que pareilles choses éloignoient M. le Prince de s'ac-

---

(1) La phrase de Mademoiselle, qui n'est pas très-claire, veut dire que la place de Stenay, étant moins forte que celle d'Arras, fut prise avant que le siége d'Arras fût terminé. En effet, la prise de Stenay eut lieu le 6 août et le siége d'Arras ne fut levé que le 25 août. La cour était revenue à Péronne le 13 août.

(2) Ferdinand, roi des Romains, mourut le 9 juillet 1654. Il était fils de l'empereur Ferdinand III et de Marie-Anne, fille de Philippe III, roi d'Espagne, et sœur d'Anne d'Autriche.

commoder, ce n'étoit pas le moyen que j'en eusse, et à dire le vrai, je n'ai point souhaité que les Espagnols remportassent des avantages sur les François, mais je souhaitois fort ceux de M. le Prince, et je ne me pouvois persuader que cela fût contre le service du roi. Je passai cet été là à Saint-Fargeau, comme les autres, à chasser, les jours qu'il ne faisoit point soleil; et les autres je ne me promenois que le soir, après qu'il étoit couché.

M. de Joyeuse (1) fut blessé en une occasion, deux jours avant l'attaque des lignes d'Arras, au bras, qu'il eut cassé. Il servoit à sa charge de colonel de la cavalerie, qu'il avoit eue par la mort de M. le duc d'Angoulême, son beau-père. On l'apporta à Paris, où il fut longtemps malade, et mourut sur la fin de septembre en 1654. J'en appris la nouvelle à Chambord.

Je demeurai tout le mois d'octobre à Blois; il y avoit des comédiens, dont Monsieur et Madame n'avoient point le divertissement; il n'y avoit que moi qui y allois et mes sœurs qui en étoient ravies, n'ayant aucun divertissement.

Leurs Altesses royales vinrent passer la Toussaint à Orléans à leur ordinaire, et chassèrent à la Saint-Hubert; je les y accompagnai, puis je m'en retournai chez moi. Nos affaires alloient toujours du même train entre

---

(1) Louis de Lorraine, duc de Joyeuse et d'Angoulême, né le 11 janvier 1622, mourut le 27 septembre 1654 des suites de la blessure dont parle Mademoiselle. Il avait épousé Marie de Valois, fille unique et héritière de Louis-Emmanuel, duc d'Angoulême.

les mains de madame de Guise, qui de temps à autre me demandoit de nouvelles procurations.

J'eus les comédiens à mon ordinaire. Il ne se passa rien de nouveau à Saint-Fargeau, que le mariage de mademoiselle de Piennes avec le marquis de Guerchi (1); je lui donnai de beaux pendants d'oreilles de diamants.

Il s'en fit un à la cour bien plus considérable au mois de février 1654, celui de M. le prince de Conti avec mademoiselle Martinozzi (2), nièce du cardinal Ma-

---

(1) Louis Regnier, marquis de Guerchi, épousa, comme on l'a dit plus haut, Marie de Brouilly, fille du marquis de Piennes et de Gilonne d'Harcourt.

(2) Anne-Marie Martinozzi avait épousé le prince de Conti le 22 février 1654. André d'Ormesson, après avoir raconté ce fait, dans ses Mémoires inédits, ajoute : « Après cet exemple, il n'y a plus d'ennemis irréconciliables ; il n'y a plus de ferme amitié parmi les frères ; et sur ce sujet M. de Laffemas fit une petite rime assez bien reçue :

> Par l'ombre d'Armand [1] averti,
> L'autre Armand au roi se veut rendre ;
> Mais bien qu'un peu tard converti,
> Il n'a rien perdu pour attendre.
> La Fronde en a le démenti [2] :
> Le coadjuteur s'en veut pendre [3].
> Condé ressent le coup en Flandre.
> L'un se perd ; l'autre est garanti.
> Jamais le prince de Conti
> Meilleur conseil ne pouvoit prendre
> Que d'embrasser ce bon parti. »

[1] « Le cardinal de Richelieu se nommoit Armand, avoit été parrain du prince de Conti et lui avoit donné son nom. » (*Note d'André d'Ormesson.*)

[2] « Le prince de Conti avoit auparavant aspiré au mariage de mademoiselle de Chevreuse, lorsqu'il étoit prisonnier. Étant en liberté, il n'en voulut point et se moqua d'elle. » (*Idem.*)

[3] « Le coadjuteur, cardinal de Retz, étoit prisonnier dans le château de Vincennes. » (*Idem.*)

zarin, dont M. le Prince n'eut pas beaucoup de joie, comme l'on peut croire. Cette nouvelle et l'affaire d'Arras, la campagne ensuivant, furent deux choses assez mal agréables pour lui; il m'en témoigna son ressentiment par ses lettres. Après l'affaire d'Arras, il me mandoit qu'il n'osoit plus m'écrire, et qu'un homme aussi inutile et aussi malheureux que lui devoit souhaiter que l'on l'oubliât, et que sa plus grande douleur étoit de ne pouvoir me rendre tous les services qu'il auroit souhaités et qu'il auroit voulu me rendre. Il m'envoyoit un autre chiffre, le sien étant dans sa cassette, qui avoit été prise; il m'assuroit qu'il avoit brûlé toutes mes lettres et que je ne serois point brouillée à la cour par sa négligence.

---

## CHAPITRE XX.

### (1655.)

Accident arrivé à Saint-Fargeau (1er janvier 1655). — Chagrin qu'en ressent Mademoiselle.—Correspondance de Mademoiselle avec madame de Guise pour le règlement des affaires de tutelle. — Proposition que fait Mademoiselle pour le choix des arbitres. — Défiance de Mademoiselle contre la comtesse de Fiesque. — Elle désire s'en débarrasser. — Voyage de Mademoiselle à Blois. — Propositions qu'elle fait à Monsieur pour terminer leurs différends; elles sont aigrement rejetées. — Détails sur son séjour à Blois. — Indisposition et tristesse de Mademoiselle. — Elle a la pensée de se retirer aux Carmélites. — Préfontaine et madame de Frontenac l'en détournent. — Arbitres choisis par madame de Guise pour régler les comptes de

**tutelle. — Elle se rend à Orléans, où Monsieur et Mademoiselle se réunissent (fin de mai 1655). — Monsieur et Mademoiselle signent la transaction que leur présente madame de Guise, sans la lire. — Étonnement que cause à Mademoiselle la lecture de cette transaction, par laquelle ses droits étaient lésés. — Elle s'assure que l'avis des conseillers du parlement n'a pas été suivi. —Elle demande qu'on les fasse venir à Orléans.—Refus de madame de Guise. — Discussions qui s'ensuivent. — Mademoiselle prend congé de madame de Guise, de Monsieur et de Madame. — Elle retourne à Saint-Fargeau. — Accident arrivé à Mademoiselle.**

Le premier jour de janvier, il arriva à Saint-Fargeau un accident qui me déplut. M. et madame de Matha (1) s'en alloient à Paris; pour l'amour d'eux, j'avois fait jouer la comédie aussitôt après mon dîner, parce qu'ils devoient aller à Bleneau, à deux lieues de Saint-Fargeau. Comme la comédie fut finie, ils prirent congé de moi; je m'en allai dans mon cabinet écrire : c'étoit un jour d'ordinaire (2). Un moment après, il vint un petit page effrayé qui me dit : « M. de La Bouverie se vient de rompre le cou. » C'étoit un vieux gentilhomme d'auprès de chez M. de Matha et de Saint-Fargeau. Je sortis; je trouvai M. de Matha qui rentroit dans ma chambre les larmes aux yeux, qui me conta que comme madame de Matha avoit été en carrosse, ils avoient trouvé qu'il étoit trop nuit pour s'en aller; qu'ils étoient rentrés. Le bonhomme menoit madame de Matha; ils rencontrèrent le chevalier de Charny, qui la prit. Il

(1) Voy. sur M. de Matha, une note à la fin du volume.

(2) C'est-à-dire un jour de départ du courrier qui portait ordinairement les dépêches. En supprimant *c'étoit*, les anciennes éditions ont rendu la phrase moins facile à comprendre.

demeura derrière, et ne voyant goutte, au lieu d'entrer sur le pont, il se jeta dans le fossé et se cassa le cou. Cet accident donna beaucoup de peine et de chagrin à tout le monde. La mort, de quelque manière qu'elle arrive, donne toujours beaucoup d'effroi, et particulièrement quand elle vient assaillir des personnes d'une manière si surprenante. Pour moi, qui la crains beaucoup, je suis fort tendre pour tous les gens qu'elle attaque.

Le lendemain j'allai à la chasse; comme j'entrois dans la ville, le même petit page me vint dire qu'un de mes officiers, que j'avois vu en partant, venoit de mourir d'apoplexie. Je me tournai à Préfontaine qui étoit avec moi, et je lui dis : « Je crains furieusement cette année, et j'ai beaucoup de peur qu'elle ne me soit pas favorable, voyant la manière dont elle commence. » Il me répondit : « Ces appréhensions sont des vapeurs de rate, qu'un sujet mélancolique émeut, et dont vous devez vous éloigner autant qu'il vous sera possible. »

Madame de Guise m'écrivit si je voulois qu'elle prît pour nos arbitres et examinateurs de nos affaires des maréchaux de France et des évêques. Je lui fis réponse que je n'avois point de querelle avec Son Altesse royale; qu'ainsi les maréchaux de France n'étoient pas nécessaires, non plus que les évêques pour me donner l'absolution, puisque je n'avois point manqué. Elle me demanda ensuite si je [ne] voulois pas bien des conseillers du grand conseil (1), ou de ceux de la cour

(1) Le grand conseil était un tribunal qui avait été institué par

des aides, [ou] des maîtres des comptes. Je lui répondis qu'au grand conseil ils savoient les affaires bénéficiales parfaitement bien; à la cour des aides, ce qui étoit du fait des tailles dans les provinces; mais que pour des comptes de tutelle, ce n'étoit point leur métier; qu'y ayant des calculs, les maîtres des comptes y seroient plus propres; mais que pourtant je ne croyois pas qu'il fût nécessaire d'en prendre; mais que si elle vouloit d'autres gens que des conseillers du parlement de Paris, elle pouvoit prendre des conseillers de Rouen et de Dijon, n'ayant du bien que dans le ressort de ces trois; que pour les biens, que j'avois dans la coutume du pays de droit écrit (1), il ne seroit pas juste que l'on prît un conseiller du parlement de Dombes, parce qu'il dépendoit de moi; mais que, la même coutume s'observant en Lyonnois, l'on en pouvoit prendre du prési-

---

Charles VIII (1497) et composé primitivement de dix-sept juges. Dans la suite le grand conseil reçut une nouvelle organisation et eut un premier président et plusieurs présidents, un procureur général, des avocats généraux et des substituts. La principale fonction du grand conseil était, comme le dit Mademoiselle, de juger les procès concernant les évêchés et les autres bénéfices ecclésiastiques, à l'exception des bénéfices conférés en régale, dont la connaissance appartenait à la grand' chambre du parlement de Paris. Cependant le grand conseil avait encore d'autres attributions : il prononçait sur les procès évoqués du parlement de Paris et des autres parlements ; sur les conflits entre les diverses juridictions du royaume, sur les règlements de juges ; enfin sur les arrêts contraires rendus par les parlements.

(1) On appelait *pays de droit écrit* ceux qui étaient régis par le droit romain. Ce nom venait de ce que primitivement les pays coutumiers ou de droit coutumier, étaient soumis à des usages traditionnels qui n'avaient pas été rédigés par écrit.

dial de Lyon. Il me semble que tout ce que je lui disois étoit juste et raisonnable; elle ne répondit point sur cela.

La comtesse de Fiesque me paroissoit agir avec moi comme une personne qui croyoit que je me méfiois d'elle, et elle n'avoit pas tort. Je voyois que ses intrigues n'alloient pas seulement du côté de la Flandre, où je l'aurois mise au pis, connoissant les sentiments que M. le Prince avoit pour moi, que personne ne pouvoit changer, parce qu'ils étoient fondés sur ce qu'il étoit persuadé de m'avoir obligation de sa vie à la porte Saint-Antoine, et ce sont de ces choses que l'on n'oublie jamais; mais du côté de Blois, je m'apercevois qu'elle témoignoit plus d'affection pour les gens de Monsieur que d'affection pour moi. Quand j'en parlois à madame de Frontenac, et que je lui défendois d'avoir commerce avec elle, elle me répondoit : « Je ne sais ce qu'elle fait ni à qui elle écrit; je ne le lui demande pas, et elle ne m'en parle point. »

Au voyage que j'avois fait à Blois, me promenant à cheval dans le parc de Chambord avec Son Altesse royale, il me dit : « Je ne sais si vous savez qu'Apremont va et vient de Bruxelles à Saint-Fargeau, comme l'on fait d'Orléans à Paris. » Je lui dis que c'étoit sans ma participation, et que pour marque de cela, depuis huit ou dix jours, il m'étoit venu faire des compliments de M. le Prince, et que j'avois fait reproche à la comtesse [de Fiesque] de l'envoyer ainsi sans me le dire; qu'elle m'avoit répondu : « Je ne savois pas qu'il y fût allé; ç'a été pour ses affaires particulières. » Je contai aussi à Son Altesse royale ce qu'elle avoit mandé par Beauvais, et toute cette histoire. Il me témoigna être

bien aise que je ne me confiasse point en elle, la connoissant pour une créature imprudente et dont la conduite ne lui plaisoit pas, et que je serois bien heureuse si j'en étois défaite. Je le suppliai de trouver le moyen de m'en débarrasser, et je le lui donnai, qui étoit de me le faire commander par la cour, disant que, de la qualité dont j'étois, je ne devois pas avoir auprès de moi la femme d'un homme qui étoit à Madrid, ambassadeur de M. le Prince, qui étoit en Flandre, et que cela me disculperoit envers son mari, pour qui j'avois des égards; car pour elle je n'en aurois point sans lui. Que pour M. le Prince, il savoit bien que je la connoissois et le peu de considération que j'avois pour elle (1).

Le carême venu et la semaine sainte, qui étoit le temps que j'avois accoutumé d'aller à Blois, je me mis en chemin avec aussi peu de joie qu'à l'ordinaire ; car ces voyages me causoient toujours beaucoup de chagrin. J'écrivis à madame de Guise pour la supplier de hâter nos affaires, et que j'espérois d'avoir bientôt l'honneur de la voir. Je ne trouvai point Son Altesse royale à Orléans, et j'appris qu'elle avoit mal à un doigt. Je m'en allai à Blois, dont le séjour me déplaît fort et dont l'air m'est absolument contraire, n'y étant jamais quinze jours que je n'y sente de fort grandes douleurs de tête, ou que je n'y aie de grands rhumes ; moi qui suis fort saine partout ailleurs. Le mal de Son Altesse royale n'étoit qu'au doigt; mais il ne laissoit pas que

(1) A la suite de ce membre de phrase, qui est omis par les anciens éditeurs, ils ont ajouté ces mots qui ne sont pas dans le manuscrit : « Il me répondit : *Il faut voir.* »

d'être incommode et douloureux; même je le trouvai fort changé. Ma sœur avoit mal au doigt aussi.

Il me reçut avec beaucoup d'amitié; car il n'est pas chiche d'en donner des marques extérieures. J'y trouvai M. le comte de Béthune, qui me dit que Son Altesse royale se plaignoit des longueurs que j'apportois à la fin de nos affaires. Je lui dis comme il n'y avoit rien que je ne fisse pour les hâter, et que je le priois de le dire à Son Altesse royale; ce qu'il fit, et Monsieur le chargea d'écrire à madame de Guise de sa part et de la mienne pour hâter les affaires autant qu'il se pourroit. Ce fut le mercredi de la semaine sainte que j'arrivai là. Le samedi, le comte de Béthune me dit : « Son Altesse royale vous veut parler aujourd'hui. » Le jour se passa sans qu'il s'en mît en devoir. Le soir il alla à confesse; ce qui me fit croire que je ne le verrois plus. Pourtant le comte de Béthune m'assura qu'il y viendroit.

Je l'attendis avec beaucoup de dévotion, me persuadant que celle où il étoit de la bonne fête l'obligeroit à me traiter plus favorablement qu'il n'avoit fait encore. En causant avec Préfontaine, je lui dis : « Il me vient une pensée : si Monsieur veut envoyer querir quelques gens de messieurs du parlement (on ne travaille point ces fêtes), ils viendront avec joie, et, en sa présence et la mienne, on accommodera nos affaires en un moment. Madame de Guise viendra aussi. » Préfontaine, qui a l'esprit de pacification, et qui souhaitoit plus que toutes les choses du monde de me voir parfaitement bien avec Son Altesse royale, trouva ce que je lui disois admirable.

Dans le moment Monsieur entra, qui me mena dans la ruelle de mon lit, et me dit qu'il souhaitoit fort de voir

les affaires que nous avions ensemble terminées, et qu'après je connoîtrois les bons sentiments et l'affection qu'il avoit pour moi. Je lui répondis avec autant de tendresse qu'il m'en faisoit paroître, et je lui fis la proposition que je venois de dire à Préfontaine qui m'étoit venue dans l'esprit; à quoi j'ajoutai ce que je n'avois pas dit, qui étoit que je trouvois MM. de Cumont, Le Boultz (1) et Bignon (2), avocat général, fort propres pour cela.

Il me répondit fort aigrement: « Cela est bon à vous, Mademoiselle, qui êtes fort habile, de faire décider nos affaires devant vous. Mais pour moi, qui ne les sais pas et qui ne suis point préparé à ce que vous me dites, je ne le veux point. » Je lui dis: « Mais, Monsieur, ne refusez point cela; au moins nous aurons le plaisir, et vous et moi, de voir si nos gens nous ont trompés, si leur intérêt particulier a prévalu sur les nôtres; et, s'ils ont eu, par leur longueur, intention de nous brouiller, ils seront bien attrapés. » Il me répondit d'un même ton: « On ne me surprend pas ainsi. » Je lui dis, les larmes aux yeux: « Je suis bien malheureuse que toutes les choses que je vous propose avec la plus sincère intention qu'il se puisse, vous les tourniez à mal, et que

(1) Les anciennes éditions ont changé ces noms en ceux de *Nesmond* et *Le Boüe*. Le président de Nesmond est fort connu; mais le manuscrit porte Cumont, qui était un conseiller du parlement; et quant à Le Boultz, c'était aussi un conseiller fort connu. Il a été question plus haut de ces magistrats (p. 255). Le nom de Cumont avait été conservé dans ce passage; mais celui de Le Boultz, ou Le Boux, altéré.

(2) Jérôme Bignon, avocat général au parlement de Paris depuis 1626. Il mourut en 1656.

l'on vous ait mis dans une telle disposition pour moi. » Il me répondit : « Il est tard, et demain une bonne fête ; n'en parlons plus. » Et s'en alla.

M. de Béthune, qui causoit avec Préfontaine dans un coin de la chambre, étoit dans une grande inquiétude d'entendre hausser la voix de Monsieur; ils l'allèrent accompagner à sa chambre, et au retour vinrent en la mienne. Le comte de Béthune me dit que Monsieur lui avoit dit en chemin : « Ma fille m'a fait une proposition fort captieuse, et je vois bien qu'elle l'avoit concertée et qu'elle croyoit me surprendre; » et conta la chose comme elle s'étoit passée au comte de Béthune, qui lui dit : « Comment, Monsieur? vous prenez les choses d'une étrange manière; » et lui parla vertement, pour lui faire comprendre l'injustice qu'il me faisoit. Mais ni cela ni la bonne fête ne lui firent point changer de pensée.

L'agrément que l'on a de demeurer avec un homme de cette humeur n'est pas fort grand. Je m'allois promener avec lui à cheval quand il étoit de bonne humeur; il me parloit des choses passées pendant notre guerre, et s'étonnoit de quoi j'en savois beaucoup qu'il croyoit que j'ignorasse. Il me parloit de M. le Prince avec beaucoup d'amitié, et me témoignoit être persuadé qu'il en avoit beaucoup pour lui, et disoit : « Je suis l'homme du monde en qui M. le Prince a le plus de créance; et, comme il n'est pas grand politique, et que je passe pour l'être davantage que lui, s'il étoit ici, il ne feroit rien sans mon conseil et sans me le demander. Je le plains furieusement d'être malheureux dans son domestique : car d'avoir une femme faite comme la sienne, aussi peu spirituelle, rien n'est de si fâcheux.

Si elle meurt, croyez-vous qu'il se remarie? » Je répondis : « Je ne sais. »

A la fin il me fit tant de questions là-dessus, et me dit tant de fois que la femme d'un homme qui avoit tant fait de belles actions devoit être bien heureuse, et force choses de cette nature, que je compris qu'il me vouloit faire parler, et qu'il avoit quelque envie de se moquer de moi. Car je savois qu'il avoit dit au comte de Béthune, quelque temps devant : « Cela seroit bien ridicule que ma fille voulût de M. le Prince. » Je me mis à lui en dire mille biens (on ne sauroit guère en dire au delà de la vérité), et convenir de tout ce qu'il disoit. Puis je lui dis : « Si vous me promettiez de ne jamais parler de ce que je vous dirai, je vous apprendrois une chose bien particulière, c'est que si madame la Princesse meurt, le roi d'Espagne lui donnera l'infante. » Il demeura fort surpris, et me demanda : « Le savez-vous d'original? » Je lui répondis : « Je n'en puis douter. »

Un jour comme Son Altesse royale étoit dans ma chambre, je reçus des lettres de Paris. En ouvrant mon paquet, je trouvai une lettre qui s'adressoit à Son Altesse royale, et une de M. le Prince. Je donnai à Son Altesse royale la sienne; l'autre je la jetai adroitement dans ma poche. Il ouvrit [sa lettre], et trouva qu'elle étoit de Marigny (1). C'est une lettre qui a été imprimée, qui est fort jolie. Elle lui parloit d'une médaille qu'une comtesse de Flandre lui envoyoit. Cette médaille étoit

(1) Jacques Carpentier de Marigny, né au village de Marigny, près de Nevers, fut un des pamphlétaires de la Fronde. Il mourut en 1670.

dans la lettre de M. le Prince, de sorte que le soir je la donnai à Son Altesse royale, et je lui dis qu'elle étoit dans le papier du paquet et que l'on l'avoit ramassée. Je pense qu'il se douta bien de la vérité, mais il n'en fit pas semblant.

Toutes les fois que j'avois des nouvelles de Flandre, je lui en disois, et il me répondoit : « Ce sont des gens à Paris, qui ont commerce en ce pays-là, qui vous en mandent. — Oui, Monsieur, » lui disois-je ; « car vous croyez bien que pour moi je n'y en voudrois pas avoir. » Il pestoit souvent contre tout ce qui se faisoit à la cour. Il avoit une grande peur que le roi n'épousât mademoiselle de Mancini (1), dont il étoit fort amoureux, à ce que portoient toutes les nouvelles qui venoient de la cour. Comme je n'y étois pas pour lors, je n'en ai rien vu. Il disoit à tout moment qu'il n'y retourneroit jamais ; que, si on lui ôtoit ses pensions, et que l'on crût le prendre par la famine, il se camperoit à Chambord avec toute sa famille ; et qu'il y avoit assez de gibier pour le nourrir longtemps, et qu'il mangeroit jusqu'au dernier cerf avant que d'aller à la cour. Comme je le connoissois, j'avois peine à croire qu'il demeurât longtemps dans cette résolution.

Il contoit un jour qu'il croyoit que la monarchie alloit finir ; qu'en l'état où étoit le royaume elle ne pouvoit subsister ; que [dans] toutes celles qui avoient fini,

(1) Marie Mancini, née en 1639, avait inspiré une très-vive passion à Louis XIV. Elle épousa dans la suite le prince Colonna, connétable de Naples. Voy., sur Marie Mancini, les *Mémoires de madame de Motteville* à l'année 1655, et les *Nièces de Mazarin*, par M. Améd. Renée.

les choses avoient commencé par des mouvements pareils à ceux qu'il voyoit. Enfin il se mit à faire une longue dissertation de comparaisons pour prouver son dire par des exemples passés. Après qu'il eut tout dit, je lui dis : « Si c'étoit ce valet de pied qui est à cette portière, je ne m'étonnerois pas de l'entendre parler tranquillement des malheurs dont vous dites que la France est menacée ; mais vous, Monsieur, de la qualité dont vous êtes, cela me paroît terrible ; et quand vous seriez dévot, il n'y a point de détachement du monde qui vous pût faire voir une telle chose sans beaucoup de douleur ; pour moi j'en suis transie. » Enfin il ne parloit jamais que de choses capables de mettre au désespoir.

L'air de Blois me donna un rhume épouvantable qui me dura trois semaines. Je ne sortois point ; je ne dormois ni ne mangeois ; je m'amusois à jouer, parce que cela m'ennuyoit moins que d'entretenir les gens que je voyois. La comtesse de Fiesque commença en ce voyage à se déchaîner contre moi. Je ne l'ai su de certitude que depuis ; mais je voyois bien qu'elle alloit souvent chez madame de Raré, gouvernante de mes sœurs ; et comme sa chambre étoit dans la même galerie où étoit la mienne, j'y allois aussi, et je m'aperçus qu'il y avoit toujours un laquais à la porte qui alloit avertir quand j'arrivois ; et quand j'entrois brusquement, ils étoient déconcertés, Son Altesse royale tout le premier. Madame de Frontenac ne venoit point à la messe avec moi, pour entretenir Monsieur pendant ce temps-là.

J'avois de grands soupçons de tout cela. Je disois à Préfontaine : « Il seroit à souhaiter pour moi que mes affaires avec Son Altesse royale ne fussent jamais finies : je suis assurée que, dès qu'elles le seront, il se

déchaînera contre moi, et qu'il ajoutera encore de nouvelles persécutions à celles qu'il me cause et que je souffre pour l'amour de lui. » Préfontaine ne pouvoit croire ce que je disois; il me répondoit : « Monsieur a un fonds de bonté non pareil, et je suis fort persuadé qu'il a beaucoup d'amitié pour vous. » Je lui répondois : « Je le connois mieux que vous, et je vous verrai un jour détrompé de lui. Dieu veuille que ce ne soit point ni à vos dépens ni aux miens ! » Toutes ces choses et mon rhume m'avoient mise dans une telle mélancolie que je pleurois souvent, et cette envie me prenoit dès que je voyois Monsieur.

Un jour il me trouva pleurant chez madame de Raré; je me jetai sur son lit, il s'approcha de moi et me dit : « Je demande à tout le monde ce que vous avez à pleurer sans cesse, et ce qui vous cause une si grande mélancolie. On m'a dit que vous croyez mourir parce qu'il y a sept ou huit jours que vous ne dormiez point et que vous n'aviez point d'appétit. On ne meurt pas si promptement d'une si légère maladie; vous êtes folle d'avoir ainsi des terreurs paniques. » Je ne lui répondis rien et pleurois encore davantage. Il me pressoit de lui répondre; enfin il me pressa tant que je lui dis : « L'état où vous êtes, et où vous me mettez, ne me doit pas faire faire des réflexions trop gaies, ni sur ma vie présente, ni sur celle à venir, et le peu d'amitié que vous avez pour moi par-dessus le tout. » Il me dit quelques douceurs; mais plus on en dit quand on est persuadé du contraire, et plus cela fâche.

Madame de Puisieux (1) étoit à Blois dans les filles

(1) Charlotte d'Étampes-Valençay, veuve depuis 1640 de Pierre

Sainte-Marie, qui est une femme d'un esprit un peu bizarre, mais qui a des boutades plaisantes et agréables. Je la voyois souvent; elle étoit amie de Goulas, j'apprenois toujours quelque chose d'elle. Vineuil revint de Flandre avec permission du roi de demeurer à la maison de son frère, qui n'est qu'à deux lieues de Blois. Je dis un jour : « Je me trouve mal ; je veux aller prendre l'air à Beauregard. » Monsieur vint dans ma chambre, et ne me demanda pas où j'allois; je ne lui dis point aussi. Par malheur, comme je dînois, il vint un vent et un orage épouvantable qui rendit le temps fort froid et fort vilain, et tous ceux qui étoient dans ma chambre disoient : « Vous vous enrhumerez de sortir par ce temps-là. » Je disois : « J'ai la tête étourdie ; il me faut de l'air. »

Je m'en allai; en arrivant, je le (1) trouvai dans la cour; je m'écriai : « Qui vous croyoit trouver ici? » Je l'entretins longtemps dans le jardin; car le beau temps revint. J'avois envie de savoir des nouvelles de M. le Prince et comme tout se passoit en Flandre. Le soir je dis à Monsieur que j'avois vu Vineuil. Il me répondit : « Je savois bien que vous le verriez, lorsque vous êtes partie. » Je lui répondis : « Je ne vous l'ai point demandé, Monsieur, parce que cela vous eût peut-être embarrassé; vous n'auriez osé me donner permission d'y aller, et vous êtes bien aise que j'y aie été. » Il se passoit tous les jours mille choses mal agréables pour

---

Brulart, marquis de Sillery et vicomte de Puisieux. Elle mourut le 8 septembre 1677, à l'âge de quatre-vingts ans.

(1) Vineuil.

moi, en cette cour, dont je ne me souviens que par le chagrin que cela m'a causé, et non en détail.

Je me souvins en ce voyage d'une pensée que j'avois eue quelques mois après mon retour d'Orléans, et dont Préfontaine ayant eu connoissance par madame de Frontenac, me détourna. Comme j'allois quelquefois aux Carmélites voir mademoiselle d'Épernon, en ce temps-là je redoublai mes visites, et j'y fus cinq ou six fois tout de suite. J'allai un jour voir un appartement que feu madame la Princesse avoit fait faire, et où elle n'avoit point logé. Je le trouvai fort joli, et je m'informai de ce qui étoit dehors. Je regardois et disois: « Si on faisoit là un parloir, cela seroit bien commode. » Enfin je disposois de la place du lit, des tables et de toutes choses, sans songer que ceux qui étoient avec moi verroient que je ne disois point cela sans dessein.

Il se rencontra que toutes les fois que j'avois été aux Carmélites, j'en revenois toujours fort mélancolique. Madame de Frontenac remarqua tout ce que j'y avois dit, et le dit à Préfontaine, lequel en parlant avec moi un jour que j'y avois été, me demanda comment étoient faits les logements de feu madame la Princesse. Je le lui contai avec plaisir; il me dit qu'il trouvoit que j'en prenois beaucoup depuis quelque temps à y aller, et qu'il me trouvoit toute mélancolique.

Je me mis à pleurer, et lui dis que le peu d'amitié que Monsieur me témoignoit ne me donnoit pas lieu d'espérer un grand établissement; que la considération où il étoit n'étoit pas encore un fondement de grande espérance; que je considérois qu'au premier jour il feroit un accommodement bizarre; qu'il s'en iroit à Blois; que

de l'y suivre, ce me seroit le dernier ennui, et que j'en aurois beaucoup à aller demeurer dans quelqu'une de mes maisons à la campagne, de sorte qu'il m'étoit venu dans l'esprit de me retirer aux Carmélites, non pas pour être religieuse, Dieu ne m'ayant pas fait la grâce de m'en donner l'envie; mais pour être hors du monde pour quelques années; que je cesserois mon train; que je ne garderois que fort peu de monde; que j'amasserois beaucoup d'argent; que la cour venant et me trouvant dans un couvent, elle ne songeroit point à m'exiler, et s'accoutumeroit peu [à peu] à moi; et qu'alors je pourrois quitter ma solitude et retourner à la cour avec toute la dignité dans laquelle je suis née; que, le temps de ma retraite, je verrois à la grille deux fois la semaine le monde; que les autres [jours] seroient pour mes affaires, pour voir mes amis particuliers; que j'irois aux offices; que je travaillerois; que je lirois. Pour ce plaisir-là, je ne l'avois pas encore goûté; enfin je faisois un projet tout propre à exécuter; mais quand j'en songeois le motif et à la clôture, je redoublois mes larmes. Je fus deux ou trois jours à penser à cela.

Préfontaine, comme j'ai déjà dit, fit tout son possible pour m'en détourner, voyant bien que cette vie me précipiteroit dans un tel chagrin que ma santé en seroit en péril. S'il eût prévu, et moi aussi, tous ceux que j'ai eus depuis, j'aurois bien pris celui-là, il eût été bien moindre assurément. Mais on ne prévoit pas toutes les choses qui arrivent, surtout quand elles sont si extraordinaires. Je lui reprochois souvent : « Si j'étois dans les Carmélites, je serois bien heureuse. » Il me répondoit : « Je ne me repentirai point de vous en avoir détournée; car j'ai cru le devoir faire pour la considération de votre

santé. » Madame de Frontenac m'en dissuada aussi; car Préfontaine, ne se trouvant pas assez fort tout seul pour obtenir de moi par ses supplications de changer ma résolution, se rallia avec madame de Frontenac, qu'il savoit que j'aimois fort en ce temps-là; car j'étois persuadée qu'elle m'aimoit.

Madame de Guise dépêcha un courrier et écrivit à Son Altesse royale et à moi qu'elle nous supplioit de lui donner pouvoir de prendre telles gens qu'il lui plairoit pour examiner notre affaire, sans que nous sussions leurs noms, et d'ordonner à nos gens de lui remettre entre les mains nos papiers, et de signer comme nos procureurs tout ce qu'elle voudroit sans le voir. Il y avoit une chose dans ma lettre qui n'étoit point dans celle de Monsieur; elle me disoit qu'elle me promettoit, nos affaires terminées, de me rendre compte de ce qu'elle auroit fait et pourquoi elle le faisoit. La proposition de signer sans voir me parut captieuse; et comme j'étois déjà persuadée du peu de bonne foi avec laquelle l'on en usoit pour moi, cela me donna quelque chagrin. Pourtant j'étois si persuadée que, s'il y avoit des juges qui s'en mêlassent, ils ne trahiroient ni leur honneur ni leur conscience pour faire leur cour aux gens de Son Altesse royale, que cela me rassuroit. J'envoyai demander à voir la lettre que Son Altesse royale avoit écrite à madame de Guise et à M. de Choisy, son chancelier, afin d'en écrire une toute pareille à madame de Guise et à mon intendant. Au lieu de m'envoyer les lettres mêmes, on m'envoya des copies dans une même maison d'une chambre à l'autre. Ce procédé me parut fort bizarre; j'en dis mon sentiment avec assez de chaleur; ce qui m'étoit ordinaire, étant prompte et sensible

plus que personne du monde. Je ne laissai pas d'envoyer montrer mes lettres à Monsieur devant que de les envoyer à Paris.

A cinq ou six jours de là, Nau me manda que madame de Guise avoit choisi MM. de Cumont, de Saveuse (1) et Regnard (2), trois conseillers du parlement. Le premier me plut fort; car c'étoit un homme de beaucoup d'esprit et de mérite, fort éclairé dans sa profession, et serviteur très-particulier de M. le Prince. Ainsi, s'il eût eu à favoriser quelqu'un, ç'auroit été plutôt moi que mon père. M. de Saveuse a du mérite aussi; mais il ne passe pas pour un si habile homme que l'autre, il est d'église et dévot, je craignois qu'il ne se laissât prévenir par des moines, avec lesquels je n'ai point d'habitude; et ma belle-mère y en a beaucoup. Pour M. Regnard, je ne le connoissois point, et le croyois assez capable, et que, quand il ne l'auroit pas été, il étoit tout propre à suivre les sentiments de M. de Cumont, le connoissant fort, comme étant de même chambre. Je sus donc à point nommé toutes les fois

---

(1) De Saveuse était conseiller-clerc au parlement de Paris. Voici comment il est caractérisé dans le *Tableau du parlement de Paris :* « Fait profession de probité; est néanmoins attaché au sac et à de petits intérêts; n'a de divertissement ni d'occupation qu'au palais; est foible, de peu de crédit et de médiocre suffisance; gouverné par madame de Montmartre. » L'abbesse de Montmartre était alors Françoise-Renée de Lorraine, fille de madame de Guise.

(2) « Très-habile, sûr, de grande créance dans sa compagnie; a beaucoup d'honneur et de probité; n'est nullement intéressé. » *Tableau du parlement de Paris.* Ces notes sur les conseillers du parlement de Paris paraissent avoir été rédigées vers 1657.

qu'ils avoient conféré avec madame de Guise, et ce qui avoit été résolu.

Ce que j'apprenois ne m'étoit point désavantageux; car on m'avoit fait justice, en obligeant Son Altesse royale à payer toutes les dettes de la maison, comme ayant joui du bien, à me donner des sommes considérables, et si (1) on le déchargeoit de beaucoup qu'il m'auroit dû. On me mandoit : « Il y a encore bien des articles à juger; mais madame de Guise a eu mal à la tête; elle a remis à une autre fois. » Peu de jours après elle écrivit à Monsieur et à moi que toutes les affaires étoient résolues, et qu'elle viendroit à Orléans, lorsque nous irions. Nous partîmes vers la fin de mai; elle y arriva le lendemain que nous y fûmes. J'allai au-devant d'elle avec tous les respects et toutes les amitiés imaginables; elle me fit de même. Je lui donnai à dîner.

Le lendemain, qui étoit le jour de la Fête-Dieu, après vêpres, elle étoit chez Madame; Monsieur lui manda qu'il étoit chez elle, où elle le fut trouver. On m'envoya querir; je témoignai qu'il étoit à propos que Madame y vînt aussi; ce qu'elle fit. Il y avoit Monsieur et Madame, M. de Beaufort et le comte de Béthune, à qui madame de Guise n'avoit donné aucune part de tout ce qui s'étoit passé, quoique Son Altesse royale et moi lui eussions témoigné que nous en aurions été bien aises; M. l'évêque d'Orléans, le maréchal d'Étampes et les deux notaires. Je demandai pourquoi Goulas n'y étoit point; que c'étoit un acteur nécessaire à se trouver à cette scène; qu'il avoit assez bien joué

(1) Vieille locution qui équivaut à *néanmoins, cependant.*

son personnage pendant toute l'affaire. Je poussai cela un peu loin et trop vigoureusement.

Madame de Guise prit la transaction et dit : « Voici ce que Votre Altesse royale et Mademoiselle m'ont fait l'honneur de me confier, dont je leur viens rendre compte, s'il leur plaît de la voir (1). » Je dis : « Il n'est pas nécessaire ; quand on a donné pouvoir à ses agents de signer sans voir, tout est fait, et il faut que la ratification se fasse de même ; » de sorte que les notaires écrivirent que nous avions ouï la lecture, et que nous avions approuvé et ratifié. Monsieur le signa et moi aussi.

En le signant, je lui dis : « Dieu veuille que cela me donne du repos et l'honneur de vos bonnes grâces ; mais j'ai bien peur de n'avoir ni l'un ni l'autre. » Il m'embrassa et me dit : « Je demande mon repos, et assurez-vous de mon amitié. » Je lui répliquai que je ne manquerois jamais au respect que je lui devois ; que je ne songerois plus à tout ce qui s'étoit passé, qui m'avoit donné beaucoup de chagrin ; mais que je ne pardonnerois jamais à ceux qui m'avoient brouillée avec lui si injustement ; que je lui en demandois justice, et que, s'il ne me la faisoit, je me la ferois moi-même. Il devint rouge et dit : « Voici un étrange discours ! » et s'en alla.

J'achevai, et dis assez de choses là-dessus devant

(1) C'est-à-dire *de voir cette transaction*. La phrase, quoique un peu elliptique, ne doit pas être changée, comme on l'a fait dans les anciennes éditions, où l'on a remplacé ces mots *la voir* par *l'avoir agréable*. Le sens est tout différend et peu d'accord avec la suite.

toute la compagnie. On me dit que Monsieur étoit un peu scandalisé de ce que j'avois dit, et qu'il falloit que je lui en fisse des excuses; ce que je fis très-volontiers, ne voulant en rien manquer envers lui à me soumettre à toutes les choses qu'il désireroit de moi. Je lui dis que l'amitié que j'avois pour lui étoit capable de me faire emporter sur des chapitres auxquels je voyois que la sienne avoit été altérée par moi, et que ma faute partant de ce principe, j'espérois qu'il me la pardonneroit. Nous voilà raccommodés.

J'avois une grande envie de lire la transaction. Le lendemain, j'envoyai Préfontaine chez madame de Guise, qui m'envoya une copie comme elle avoit fait à Monsieur. J'étois chez Madame; je m'en allai à mon logis pour l'enfermer dans une cassette jusqu'au soir, ne voulant pas que Préfontaine la vît devant moi. Le soir, comme je fus de retour à mon logis, je la lus, et je trouvai qu'elle étoit conçue en d'autres termes que ce qui avoit été résolu; car elle me faisoit payer la moitié des dettes que Son Altesse royale devoit payer, et faisoit qu'il ne me devoit que huit cent mille francs, et qu'il avoit quarante mille livres de rente à prendre sur mon bien, par la coutume [des pays] où [mes biens] étoient, afin que, pour n'avoir rien à lui payer, je lui remisse les huit cent mille francs.

Je fus fort étonnée qu'elle n'eût pas suivi l'avis de ces messieurs pour toutes les choses qui avoient été discutées; car pour une des coutumes sur laquelle elle prétendoit que Monsieur devoit jouir de mon bien, elle l'avoit jugée elle-même. Je ne veux entrer ici en détail de cette transaction que le moins qu'il me sera possible; car rien n'est si fâcheux que les affaires des autres, et

surtout des affaires de chicane ; car il faudroit avoir avec soi un coutumier pour expliquer ce qui en seroit dit, et la lecture n'en est pas agréable.

La transaction portoit que tout ce qu'elle avoit fait étoit par l'avis de MM. de Cumont, Regnard et Saveuse. Je dis à Préfontaine : « Personne n'est maître du premier mouvement, et surtout des gens que l'on accuse d'avoir manqué en une affaire de l'importance dont est la mienne. C'est pourquoi il faut envoyer à Paris et écrire à ces messieurs, en me plaignant de la manière dont ils m'ont traitée ; car assurément ils diront sur cela à l'instant plus qu'ils ne feroient, si on attendoit plus longtemps (1). »

J'oubliois à dire que, pour trouver que Monsieur ne me devoit que huit cent mille francs, il avoit fallu cacher mille choses, et on avoit si lourdement manqué au calcul, qu'il y avoit une erreur si visible qu'il ne falloit que savoir lire pour la voir ; et je m'en étois aperçue. J'écrivis à Nau ce qui m'avoit semblé de la transaction, et l'intention avec laquelle j'écrivois à ces messieurs, et qu'il prît bien garde à leur mine lorsqu'ils liroient mes lettres.

Dès qu'ils eurent lu mes lettres, ils se récrièrent tous trois, qu'ils n'avoient point vu la transaction, et que madame de Guise ne pouvoit point diminuer les sommes qui m'étoient dues, sans que j'en fusse d'accord. M. de Cumont dit à Nau : « J'ai fort pressé [madame de Guise]

(1) Les anciens éditeurs ont changé une partie de cette phrase, depuis *et écrire à ces messieurs*. D'après leur texte, Mademoiselle écrit aux conseillers du parlement, au lieu d'ordonner à Préfontaine de leur écrire, en indiquant les motifs de sa détermination.

de me la montrer, et lui ai dit que j'avois peur qu'il n'y eût quelque erreur de calcul, parce que, s'il y en avoit, la transaction ne vaudroit rien, et que dans cent ans les héritiers de Mademoiselle pourroient tourmenter les enfants de Monsieur. Pour moi, je suis tout prêt à m'en aller à Orléans rendre compte à Monsieur et à Mademoiselle de ce que j'ai fait; et je crois que cela seroit assez utile (1).» Les deux autres dirent que, si on avoit besoin d'eux, ils se transporteroient volontiers à Orléans.

J'eus ces nouvelles le lendemain, dont je fus fort aise. Je fus trois jours sans rien dire. Quand quelqu'un me disoit : «Mais quoi! aimerez-vous que Monsieur ait du bien à prendre parmi le vôtre?» je répondois : «J'aurai grand soin que mes fermiers le payent bien, et j'en aurai aussi beaucoup d'être bien payée de lui.»

Comme ce n'étoit pas leur intention que l'affaire en demeurât là, quelqu'un me dit que Monsieur se plaignoit de quoi je ne voulois pas faire une compensation de ses jouissances avec mes huit cent mille francs. J'envoyai Préfontaine chez madame de Guise pour la supplier de me faire voir les arrêtés de ces messieurs les conseillers, en vertu de quoi elle avoit fait dresser la transaction, ainsi qu'elle m'avoit fait l'honneur de me le promettre par la lettre dans laquelle elle avoit demandé que l'on signât sans voir. Elle dit à Préfontaine que l'on n'avoit point accoutumé de rendre compte de telle chose.

(1) Les anciennes éditions ont encore altéré cette partie des mémoires et substitué le style indirect au style direct.

Je l'allai voir l'après-dînée ; M. de Beaufort y étoit, le comte de Béthune, M. l'évêque d'Orléans, mademoiselle de Guise, Préfontaine et moi. Je lui fis la même prière que Préfontaine lui avoit été faire de ma part; elle me répondit que l'on ne demandoit guère de compte de pareille chose. Je lui répondis que, si elle ne me l'avoit offert, je ne lui en parlerois point; mais que l'ayant fait, je ne croyois pas que cela lui dût déplaire. Elle me dit que, quand elle seroit à Paris, elle verroit si elle trouveroit encore ces papiers.

Après je lui dis : « Je suis bien aise, Madame, de vous dire devant ces messieurs qu'il y a une erreur de calcul dans la transaction ; ce qui la rendroit nulle toutes et quantes fois qu'il me plairoit; mais comme je veux agir de bonne foi avec Monsieur, j'en avertis, afin que l'on y remédie; et pour cela, il me semble qu'il seroit à propos de faire venir les trois conseillers de qui vous avez pris avis. Car, apparemment, cette faute n'aura pas été faite de leur connoissance : ils sont trop habiles gens, et verroient bien que ce seroit une faute qui ne se peut couvrir. Cela vient absolument de celui qui a fait le calcul. Si ces messieurs étoient ici, on régleroit en un moment tout ce qu'il y auroit à faire ; au moins ce seroit une affaire réglée pour jamais, et j'ai toujours fort souhaité que Monsieur connût ce qu'il me doit et ce que je lui remettrois, non pas que je voulusse qu'il m'eût obligation, mais ses enfants, et qu'il connût aussi comme il a été mal servi, et le juste sujet que j'ai de me plaindre de ses gens : car voyant cela il connoîtroit que leur intérêt particulier les a toujours fait agir, et les a obligés à me rendre tous les les mauvais offices qu'ils m'ont rendus ; et ce seroit un

vrai moyen d'ôter, à tous ceux qui m'en voudroient rendre à l'avenir, les moyens. »

Madame de Guise dit que le calcul étoit fort bien fait; qu'elle répondoit de celui qu'elle en avoit chargé, et qu'elle ne vouloit point que l'on regardât à une chose qu'elle avoit faite. Tout ce qui étoit là entra assez dans mon sens pour la prier de faire ce qui étoit nécessaire pour terminer les choses pour jamais et sans retour. Jamais elle ne le voulut. Mademoiselle de Guise lui disoit : « Comment, madame, vous souffrez que Mademoiselle, qui est votre petite-fille, vous demande l'explication d'une affaire que vous avez faite avec tout le poids et toutes les considérations imaginables? rien n'est plus offensant. » On trouva mademoiselle de Guise un peu emportée de dire cela.

Enfin, madame de Guise parut fort fâchée de quoi l'on connoissoit les finesses qu'elle avoit faites pour m'ôter mon bien, elle qui me l'auroit dû conserver. Je pense que sur tout cela je lui dis qu'il paroissoit qu'elle aimoit mieux la maison de Lorraine que celle de Bourbon; qu'elle avoit raison de chercher à donner du bien à mes sœurs; qu'elles en auroient peu du côté de Madame, et que cela me faisoit voir que j'étois une grande dame d'avoir de quoi me passer des autres, et que la fortune de ma famille s'établît sur ce que l'on pouvoit attraper de moi; mais que j'étois assez au-dessus d'elles pour qu'elles pussent recevoir mes bienfaits; ainsi, qu'il valoit mieux les tenir de ma libéralité que de me les escroquer; que cela étoit mieux selon Dieu et selon les hommes.

Nous fûmes trois heures enfermées sans rien conclure car madame de Guise ne répondoit rien à tout

ce que l'on lui disoit, et mademoiselle de Guise avoit une telle peur qu'elle se rendît à la raison, qu'elle parloit pour elle et lui disoit ce qu'il falloit qu'elle répondît. Sur la fin chacun s'aigrit, et la conférence finit, comme je viens de dire, en des propos un peu mal gracieux.

Le soir, on me vint dire que Monsieur vouloit absolument que je passasse un acte pour compenser ses jouissances avec mes huit cent mille francs, espérant que cela rectifieroit la transaction et l'erreur de calcul, puisque l'ayant vue et m'en étant plainte, je l'approuverois. Je mandai que je passerois ce que Son Altesse royale voudroit, et que j'y mettrois : *sauf l'erreur de calcul ;* que je ne voulois point être dupe ; que je donnerois à Monsieur ce qu'il désiroit de moi de bonne volonté, mais point par force.

Monsieur résolut, sur ma réponse, de partir. Sa maison et celle de Madame partirent ; il ne me voulut point voir. Ce fut une grande rumeur. Enfin, on le résolut à demeurer encore un jour à Orléans ; mais il n'y voulut pas être l'après-dînée ; il s'en alla promener. Pour moi, je m'en allai chez Madame, où je fis porter mon dîner. Elle n'avoit plus d'officiers ; elle étoit fort fâchée de voir tout ce désordre ; mais, comme c'est une femme qui n'entend point les affaires, elle ne savoit que dire. Tout le monde étoit étonné que madame de Guise voulût rompre une telle affaire, et où j'agissois de si bonne foi, par pure opiniâtreté. On consulta tous les docteurs de droit, qui sont en grand nombre à Orléans (1), savoir : si je pouvois passer cet acte que ma-

(1) La ville d'Orléans avait une école de droit qui remontait

dame de Guise proposoit, sans y mettre *sauf l'erreur de calcul;* ils dirent tous que non. Tout le monde voyoit que j'avois raison, et personne n'osoit le dire, de peur de blâmer madame de Guise.

Enfin, je ne sais si l'on en dit quelque chose à Monsieur; car le matin qu'il partit il me voulut bien voir. J'allai dire adieu à madame de Guise; cela se passa assez froidement. Je fus chez Monsieur; il n'y avoit que le comte de Béthune, M. de Beaufort, Belloy et moi. Je lui dis : « Monsieur, tout ce que je fais n'est que pour votre avantage. Si je vous voulois tromper, je ne [vous] aurois pas avisé de l'erreur de calcul. Tout ce que j'ai à vous demander, c'est d'être persuadé que j'agis de bonne foi; que je serai bien aise de faire du bien à vos enfants, quoique vous ne m'y ayez pas obligée; mais cela sera d'autant plus glorieux pour moi. »

Il me dit : « Vous savez bien que je suis en un état que je ne peux rien faire pour vous, et qu'il ne me reste que la bonne volonté. » Je lui répondis un peu rudement : « Je l'avoue. Quand vous avez eu le pouvoir, vous n'aviez pas de bonne volonté. C'est pourquoi je ne vous en suis pas obligée présentement. » Il me dit ensuite : « Il faut que vous vous ôtiez de la tête d'aimer à plaider, et ne pas croire vos gens là-dessus; car ils vous font des procès pour un banc d'église. » Je lui répondis : « Je n'aime point les procès, et mes gens ne m'en font point de mal à propos. Si les vôtres avoient eu autant de soin de mes affaires, je n'en aurois avec

---

au treizième siècle. A l'époque où écrivait Mademoiselle, l'étude du droit canon était seule permise dans l'université de Paris. On allait étudier le droit à Orléans.

personne; mais ils ont laissé usurper mon bien de tous les côtés; de sorte que, pour le ravoir, il faut bien plaider. Car d'ordinaire on ne rend guère ce que l'on a sans cela, et ils [vos gens] vous font accroire que c'est pour les bancs d'église. Je suis bien aise, Monsieur, de vous dire que la transaction ne me défend pas de poursuivre l'affaire de Champigny, parce qu'elle ne le peut, et que je m'en vais la faire pousser vigoureusement. Ne le trouvez-vous pas bon? » Il me dit qu'oui; je le lui fis dire deux fois, et je dis à ces messieurs, qui étoient présents : « Vous l'entendez que Monsieur me le permet et y consent; car, si dans la suite de cette affaire il se rencontroit quelque chose qui lui pût préjudicier par la faute de ses gens, au moins cela ne tombe pas sur moi; car, par l'acharnement que Goulas a à cette affaire, à dire qu'elle est mauvaise, je crains qu'il n'ait fait quelque chose que Monsieur ni moi ne sachions pas et que l'on m'en fasse encore une affaire (1). » Monsieur me promit fort que non et m'embrassa. Nous nous séparâmes en assez bonne amitié, enfin à pouvoir croire que nos affaires ne l'obligeroient pas à faire tout ce qu'il a fait depuis. Madame me fit des amitiés non pareilles.

Je partis pour Saint-Fargeau à même temps que lui (Monsieur) pour Blois. Comme il faisoit fort chaud, je m'en allai en quatre jours; le dernier, il faisoit un temps couvert et assez frais; il n'y avoit que six à sept lieues de La Bussière, où j'avois couché. A moitié

(1) Toute cette phrase, depuis *car par l'acharnement*, a été omise dans les anciennes éditions.

chemin, je montai à cheval et j'envoyai mon carrosse devant. Comme je galopois dans un chemin fort sec, où il avoit passé des bestiaux pendant qu'il n'étoit pas de même (1), cela le rendoit raboteux; mon cheval broncha. J'eus peur; je rêvois; cela me surprit et m'empêcha de lui tenir la bride. Je me jetai de l'autre côté; je tombai sur le bras droit, où je sentis une extrême douleur, et crus l'avoir cassé. On me releva et on me coucha sur le bord d'un fossé; car je pensai m'évanouir de douleur.

Par bonheur, le carrosse de madame de Frontenac, qui étoit demeuré derrière, passa, où étoit mon chirurgien, qui regarda mon bras et me dit qu'il n'y avoit rien de rompu ni de démis; mais que, par les grandes douleurs que je sentois, il y avoit à craindre que l'os ne fût fêlé; que l'on n'y pouvoit rien faire qu'à Saint-Fargeau. Je me couchai dans ce carrosse, qui alla au petit pas, et je ne laissois pas de sentir des douleurs horribles; je craignois que l'on me fît des incisions ou d'être estropiée. Tous les accidents fâcheux qui pouvoient arriver me vinrent dans l'esprit, et le chagrin où j'étois déjà depuis mon voyage de Blois ne contribuoit pas peu à me donner beaucoup d'inquiétude.

Dès que je fus arrivée, je me mis au lit pour me faire saigner; mais le grand saisissement que j'avois eu fut cause qu'il ne vînt point de sang. Après m'être reposée, ma douleur se passa un peu par les drogues que l'on mit dessus; mais le bras et la main enflèrent furieusement. Je fus quitte de la douleur en deux fois

(1) C'est-à-dire pendant que le chemin était mouillé.

vingt-quatre heures ; mais je fus deux mois sans m'en aider.

[J'appris que Leurs Majestés allant se promener à La Fère, où elles étoient, elles passèrent sur un pont où il n'y avoit point de garde-fous; que les chevaux s'étoient jetés dans l'eau, et que, si l'on n'eût été bien diligent à couper les rênes, Leurs Majestés auroient couru risque de se noyer. Cela arriva dans le même temps, et je crois le même jour, que je me pensai casser le bras. La maison royale étoit bien menacée d'accidents, dont, Dieu merci, elle se sauva heureusement. J'envoyai en faire mes compliments à Leurs Majestés (1).]

(1) Ce paragraphe, depuis *j'appris que Leurs Majestés*, n'est pas dans le manuscrit autographe ; il se trouvait probablement sur une feuille qui avait été annexée au manuscrit et qui aura été enlevée.

## CHAPITRE XXI.

(1655.)

Continuation des discussions entre Mademoiselle, madame de Guise et Monsieur. — Personnes qui viennent visiter Mademoiselle à Saint-Fargeau.—Le comte de Béthune s'efforce de terminer les différends entre Mademoiselle et son père. — Mademoiselle gagne son procès contre le duc de Richelieu, et rentre dans la terre de Champigny. — Monsieur, excité par Goulas et par madame de Guise, veut enlever à Mademoiselle Nau et Préfontaine. — Chagrin et résistance de Mademoiselle. — Départ de Préfontaine.—Soupçons de Mademoiselle contre les personnes qui l'entouraient ; elle ne leur parle plus. — Vie qu'elle mène de septembre à décembre 1655. — Plaintes de Gaston d'Orléans contre Mademoiselle. — Après le départ de Préfontaine, Mademoiselle s'occupe elle-même de ses affaires. — Éloge de Préfontaine — Projets d'acquisition de Mademoiselle arrêtés par le départ de ses gens. — Propos de madame d'Aiguillon à l'occasion de la perte du procès de Champigny. — Reproches adressés par Monsieur à Préfontaine. — Voyage de Mademoiselle à Lésigny. — Aventure de Bartet. — Le prince de Condé offre à Mademoiselle de la soutenir contre le duc d'Orléans.—Elle refuse ses services. —Démarche du comte de Béthune pour réconcilier Mademoiselle avec la cour.—Libéralité de Mademoiselle en faveur de Préfontaine et de Nau.—Préfontaine refuse la somme qu'elle veut lui donner. — Bruit répandu sur la mise en liberté du duc de Lorraine. — État de la cour. — Sentiments de Mademoiselle pour les comtesses de Fiesque et de Frontenac.

Le premier jour de juillet, il vint un sergent à Saint-Fargeau pour signifier à Préfontaine de ne rien expédier pour Dombes ni pour mes terres de Normandie, que

de concert avec [les gens] de Son Altesse royale (1). Il envoya à tous les fermiers dire que l'on ne me payât pas qu'il ne l'eût été. Je laissai faire tout cela le plus paisiblement du monde ; je pressois toujours madame de Guise de me montrer ce qu'elle m'avoit promis : elle temporisoit. Un jour que Nau étoit allé voir M. de Cumont, pendant qu'il étoit allé parler à quelqu'un, il trouva les choses qu'ils avoient arrêtées avec madame de Guise, et les copia en grande diligence ; et cela lui donna lieu de disputer avec elle plus fortement qu'il n'avoit fait. Monsieur envoya à ces messieurs pour savoir leurs sentiments; ils lui mandèrent tout franc ce qu'ils avoient fait, et que la transaction avoit été dressée sans leur participation. Cela déconcerta toutes les mesures, et donna lieu à Goulas et à tous les gens mal intentionnés pour moi de dresser de nouvelles batteries; ce qui leur réussit, comme l'on verra.

J'étois dans mon château de Saint-Fargeau, où, après avoir donné ordre à mes affaires (ce que je faisois deux fois la semaine pour l'ordinaire), je ne songeois qu'à me divertir. Madame la comtesse de Maure (2) et mademoiselle de Vandy (3) me vinrent voir en revenant

(1) Il s'agit toujours de Gaston d'Orléans.

(2) Anne Doni d'Attichy commença par être fille d'honneur de la reine mère, Marie de Médicis; en 1637, elle épousa Louis de Rochechouart, comte de Maure, oncle du duc de Vivonne, de madame de Thianges, de madame de Montespan et de l'abbesse de Fontevrault. Elle fréquenta l'hôtel de Rambouillet et conserva toujours des relations avec les gens de lettres. M. Cousin lui a consacré plusieurs articles dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes* (T. V, C, p. 105, 313 et 489).

(3) Mademoiselle de Vandy, qui était attachée à la comtesse de

de Bourbon ; ce me fut une visite très-agréable, étant des personnes de beaucoup d'esprit et de mérite, que j'estime fort. Mesdames de Monglat, Lavardin (1) et de Sévigné (2) y vinrent exprès de Paris ; la première y avoit été déjà deux fois; madame de Sully y vint pendant qu'elles y étoient, et M. [le comte] et madame la comtesse de Béthune, qui s'en alloient aux eaux de Pougues. Tout cela faisoit une cour fort agréable. Il y avoit aussi M. de Matha, qui commençoit à être amoureux de madame de Frontenac; son mari, Saujon et d'autres gens [s'y trouvèrent]. Nous allions nous promener dans les plus jolies maisons des environs de Saint-Fargeau, où l'on me donnoit des collations; j'en donnois dans de beaux endroits des bois avec mes violons; enfin on tâchoit à se divertir.

Le comte de Béthune me témoigna que Monsieur étoit fort étonné de tout ce qu'il voyoit, et qu'il avoit grande passion de voir son affaire finie avec moi, et qu'il lui avoit dit : « Il y a des gens qui m'ont conseillé d'user de violence avec ma fille, de la mettre dans le château d'Amboise, et que là je lui ferois faire tout ce que je voudrois et à ma mode. Pour moi, qui n'ai pas l'esprit violent, je n'en veux pas user ainsi. » Le comte

---

Maure, était de la maison d'Apremont. Elle avait une réputation d'esprit, de beauté et de vertu qu'attestent les mémoires et même les chansons de cette époque. Mademoiselle a tracé son portrait physique et moral. M. Cousin donne des détails sur mademoiselle de Vandy dans ses articles sur la comtesse de Maure.

(1) Madame de Lavardin était Marguerite de Rostaing, veuve depuis 1644 de Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin.

(2) Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné. Mademoiselle écrit *Sévigny*, suivant l'usage du temps.

de Béthune le loua fort de n'avoir pas écouté de si mauvais conseils; et, dans la crainte que l'on ne lui en donnât pendant qu'il seroit aux eaux, lui dit : « Puisque Votre Altesse royale me fait paroître tant de désir de sortir d'affaire à l'amiable avec Mademoiselle, je m'en vais la trouver, et je suis assuré que je la trouverai dans la même disposition, et que je rapporterai à Votre Altesse royale toute sorte de satisfaction; mais aussi je la supplie que, pendant mon absence, il ne se passe rien, et que Votre Altesse royale ne se laisse point aller aux mauvais conseils que l'on lui pourroit donner. » Son Altesse royale donna sa parole au comte de Béthune, que même il ne m'écriroit point qu'après son retour.

Le comte de Béthune lui écrivit de Saint-Fargeau et lui manda : « J'ai parlé à Mademoiselle de ce que Votre Altesse royale m'a ordonné; je l'ai trouvée dans toutes les dispositions possibles de lui plaire en toutes choses, et de tâcher d'avoir ses bonnes grâces, et en dessein de favoriser mesdemoiselles ses sœurs; mais comme le détail des choses qu'elle m'a dites sur les affaires, que vous avez ensemble, se peut mieux dire qu'écrire, j'en rendrai compte à Votre Altesse royale, que je puis encore assurer qu'elle aura toute satisfaction de Mademoiselle, et qu'en attendant que j'aie l'honneur de la voir, je la supplie de se souvenir de la parole qu'elle m'a donnée de ne se point laisser prévenir par des gens qui ne veulent que la discorde dans sa famille, et qui sont fort mal intentionnés pour l'un et pour l'autre. » Comme le comte de Béthune eut écrit cette lettre, j'eus l'esprit en repos, après les paroles que Son Altesse royale lui avoit données, et celle qu'il (le comte de Béthune) lui donnoit de ma part.

Pendant que le comte de Béthune étoit à Saint-Fargeau, je reçus nouvelle de Paris que j'avois gagné mon procès contre le duc de Richelieu; que je lui rendrois le Bois-le-Vicomte et que je rentrerois dans Champigny (1); qu'il me paieroit les démolitions de ma maison, et que lui auroit recours contre Monsieur, qui s'y étoit engagé à son propre et privé nom; que, dans quinze jours, le duc de Richelieu opteroit s'il rebâtiroit ma maison, ou s'il me donneroit de l'argent pour la rebâtir; que le rapporteur, qui étoit M. Madelaine (2), iroit sur les lieux et prendroit des experts pour évaluer les bâtiments et les bois dégradés; qu'il iroit aussi au Bois-le-Vicomte voir les réparations que j'y aurois dû faire; mais que je ne répondrois point des réparations superficielles, dont la cause seroit venue des fondements et de la mauvaise situation du lieu.

Cet arrêt me donna une joie infinie; mais ce recours de M. de Richelieu contre Monsieur me déplut fort; car je jugeai bien que c'étoit une semence de division nouvelle. Pour Chaunant, qui étoit un fief que madame de Guise avoit vendu au cardinal de Richelieu pendant la minorité de ma mère et dans le temps que l'on parloit de son mariage avec Monsieur, il auroit été assez difficile de ne le pas donner; et comme il fut incorporé

---

(1) Voy. sur Champigny, t. I, p. 22.

(2) « Consommé dans les affaires, a grande probité, se prévient de lui-même et contredit volontiers; savant aux coutumes et arrêts, grand parleur, aimant pratique et cherchant ses intérêts raisonnables. Madame Le Cocq, sa fille, a grand pouvoir sur lui, aussi bien que M. de Saint-Martin, à cause de la religion. » *Tableau du parlement de Paris.*

à la duché de Richelieu, qui est toute de pièces et de morceaux, et qu'il y a un côté de la basse-cour bâti dans ce fief, les juges ordonnèrent qu'il (le duc de Richelieu) me le paieroit, selon sa commodité (1) et l'incommodité que j'en recevrois, qui, à dire le vrai, n'est pas grande, Chaunant étant à une lieue de Champigny.

On apprit en ce temps-là ce que l'on n'avoit point su, que Goulas avoit excédé son pouvoir, en faisant garantir Monsieur en son propre et privé nom, et c'est ce qui fit que les juges donnèrent recours à M. de Richelieu contre Monsieur. On dit en ce temps-là que son affaire avoit été mal défendue, et que M. de Choisy ne l'avoit point sollicitée pour faire dépit à Goulas. La vérité est que Goulas ne s'étoit pas vanté de ce qu'il avoit fait, et que, s'il l'eût dit, on y auroit pu remédier; mais il tenoit cela fort caché. La rage qu'il eut de cette affaire fit que pour couvrir sa faute il la jeta sur Préfontaine et sur Nau, et dit à Monsieur que c'étoient eux qui avoient embarqué la chose, et qui étoient cause que je l'avois remuée. Monsieur étoit prévenu faussement que c'étoit eux qui me mettoient dans la tête ce compte de tutelle; madame de Guise se joignit à Goulas, et il prit résolution de les ôter de mon service.

Le 9 de septembre l'on me vint éveiller pour me dire que M. de Saint-Frique étoit là de la part de Son Altesse royale. Je le fis entrer; il me donna une lettre qui étoit assez aigre pour moi, par laquelle Son Altesse royale me commandoit d'ôter Nau de mon service, et

(1) C'est-à-dire *d'après la commodité qu'il en retireroit et l'incommodité que j'en recevrois.*

de lui obéir. Dans l'instant je me levai et je m'en allai dans la chambre de madame de Frontenac, où étoient son mari et la comtesse de Fiesque. J'envoyai chercher Préfontaine; je leur lus la lettre, pleurant, et je leur dis : « Elle est bien différente de celle qu'il m'écrivit à Orléans; il avoit besoin de moi en ce temps-là, et à cette heure je lui suis inutile. »

Je fus fort touchée de ce mauvais traitement, et assurément il est assez inouï qu'à une personne qui a vingt-cinq ans passés (1) on lui chasse ses domestiques, et qu'il ne lui soit pas permis de se servir de qui il lui plaît. Comme l'on verra, Nau est un homme qui ne sait ce que c'est que du monde et de la cour, qui n'a jamais bougé du palais; aussi ne l'ai-je pas pris pour un homme d'intrigue, mais pour débrouiller les procès qu'il avoit plu aux gens de Monsieur de me laisser. A l'égard de mes affaires avec Monsieur, on l'accusoit le plus faussement du monde de m'avoir rien mis dans l'esprit; car comme j'ai déjà dit : la chose fut commencée par l'ordre de Monsieur, et toutes les semaines Nau me mandoit ce qu'il avoit résolu avec mon conseil. Sur quoi je lui écrivois moi-même ce que je voulois que l'on fît, et souvent des choses tout opposées à son avis, et je lui mettois [dans mes lettres] : « Vous êtes plus habile que moi; mais ce sont mes affaires; c'est mon bien; je veux que l'on agisse à ma mode. » Il me semble après cela qu'il est bien injuste de se prendre à des domestiques de ce qu'ils font pour le service de leurs maîtres, quand les

(1) Mademoiselle avoit alors vingt-huit ans, puisqu'elle était née en 1627; mais elle cite l'âge de vingt-cinq ans, parce que c'était celui de la grande majorité.

maîtres font tout eux-mêmes et que l'on ne suit que leurs ordres ; c'est pourquoi le mauvais traitement qu'il recevoit à cause de moi, je le prenois comme fait à moi-même.

Je voulus faire réponse à Monsieur; Saint-Frique me dit : « J'ai ordre de ne point recevoir de réponse que je ne l'aie vue, parce que Monsieur n'en veut point, si vous ne lui mandez pas que vous lui obéirez, et rien autre chose. » Je lui voulus envoyer une lettre pour Madame; il crut qu'il y en avoit une pour Monsieur; il la refusa. J'envoyai à Blois un gentilhomme nommé L'Épinay; Monsieur ne le voulut pas voir. Je dis dès ce jour-là à Préfontaine : « Je crains fort que cela ne vienne jusqu'à vous; pour me réduire dans la dernière nécessité, ils voudront que je n'aie plus personne à me servir dans mes affaires. » Préfontaine, qui est sage et qui me voyoit sensiblement touchée de la perte de Nau, vouloit me détourner de l'appréhension où j'étois pour lui, voyant bien que j'en serois fort fâchée; il me disoit : « Mais Mademoiselle, ne voyez-vous pas que Monsieur me fait l'honneur de me parler lorsque vous allez à Blois; comme il me traite bien ? Il s'est toujours plaint de M. Nau. Il lui faut obéir, et dans peu les affaires changeront; vous serez bien avec lui et vous obtiendrez son retour. » Je lui disois : « Je sais bien qu'il ne se plaint point de vous ; mais il dira que vous êtes ami de Nau, et que c'est vous qui l'avez mis à mon service, et qu'ayant toujours agi de concert ensemble, vous êtes persuadé qu'il est habile, et que l'on prendra toujours son conseil tant que vous y serez. Ne savez-vous pas comme l'on en use, quand l'on veut faire des querelles d'Allemand aux gens ? Je connois Monsieur : il est pour

moi de manière qu'il n'y a mauvais traitement que je n'en doive attendre. » Je fus depuis le jeudi jusqu'au dimanche à pleurer.

Lorsque les lettres de Paris arrivèrent, j'ouvris un paquet de M. Le Roi, frère de Préfontaine, à qui il envoyoit une lettre qu'il avoit reçue de Monsieur. Avant que de l'ouvrir, je lui dis : « Voici votre congé ! » Nous fûmes quelque temps lui et moi sans la pouvoir lire. Enfin je la lus, et je vis que Son Altesse royale mandoit à M. Le Roi que la considération qu'elle avoit pour lui et pour son frère faisoit qu'il ne vouloit pas les traiter de même manière [que] Nau; qu'elle le prioit de faire que son frère se retirât de mon service; et ensuite des choses obligeantes pour M Le Roi, et rien de rude ni de désobligeant pour Préfontaine. Je redoublai mes pleurs, ayant double sujet d'en verser, et avec une telle véhémence que les comtesses de Fiesque et de Frontenac vinrent dans mon cabinet; elles savoient bien ce que c'étoit, et n'en faisoient point de semblant; elles se mirent à pleurer avec moi. Je dis : « Ah ! c'est trop; il ne faut point que vous me quittiez, ni Nau non plus; voilà la plus étrange chose du monde. »

Il me vint en pensée d'écrire à la reine, et même à M. le cardinal, pour leur demander leur protection; et d'envoyer les comtes d'Escars et de Frontenac à Blois, et mander que, dans la crainte que l'on ne continuât à porter Monsieur à en user violemment jusqu'à ma personne, je m'en allois me mettre au Val-de-Grâce jusqu'à ce que mes affaires avec lui fussent finies, puisque c'étoit la cause de ma persécution. Ces dames trouvèrent mon dessein fort bon et dirent que je ne pouvois mieux faire; mais Préfontaine ne fut point de cet avis,

et dit que les personnes de mon âge et de ma qualité ne devoient pas en user comme font les particuliers, et que de se mettre dans un couvent, cela tire à de grandes conséquences; et que, si j'y étois une fois, on seroit peut-être bien aise de m'y laisser, lorsque j'en voudrois sortir; que cela fâcheroit encore Monsieur davantage; qu'il n'y avoit point de parti à prendre pour moi que celui de l'obéissance en toute chose, et de tâcher par là d'obtenir de Son Altesse royale l'honneur de ses bonnes grâces. Je trouvai qu'il avoit raison et fus de son avis.

Je dépêchai à l'instant au comte de Béthune pour lui mander ce qui étoit arrivé, et pour le prier de me venir trouver; ce qu'il fit deux jours après. Il fut fort étonné de ce que Monsieur avoit fait, après toutes les paroles qu'il lui avoit données; il me parut être fort scandalisé que l'on lui eût manqué de parole. Préfontaine demeura dix jours à Saint-Fargeau après son ordre, parce qu'il en avoit beaucoup à donner pour mes affaires, et pour laisser tous mes papiers en état que je m'en pusse servir. Puis il s'en alla à l'abbaye de Grammont en Limousin, chez un de ses amis, cherchant le désert le plus éloigné qu'il put, pour montrer qu'il ne se vouloit point mêler de chose du monde.

On peut croire avec quel déplaisir il me quitta et celui que j'eus de le voir partir; tout ce qui étoit à Saint-Fargeau en fut fort fâché, hors les comtesses de Fiesque et Frontenac, et quelques-uns de mes gens qui étoient de leur cabale. Le comte de Béthune demeura encore huit jours à Saint-Fargeau et sa femme, pendant lesquels je fus malade; j'eus une fluxion horrible à la gorge et la fièvre, et il eût été assez difficile que je

n'eusse pas eu quelque mal, m'étant fâchée, et encore dans la saison de l'automne, où j'avois toujours mal à la gorge depuis quelques années.

Quand le comte de Béthune fut parti, je ne parlois plus qu'au comte d'Escars; car j'étois persuadée, et avec raison, que les dames qui étoient auprès de moi n'étoient pas fâchées de tout ce qui m'étoit arrivé; ainsi je n'avois pas grand commerce avec elles. Dans ce commencement, depuis la fin de septembre jusqu'à Noël, que d'Escars s'en alla à Paris, je fus tout ce temps-là sans parler qu'à lui, à moins qu'il ne vînt du monde de dehors.

Le matin, dès que j'étois éveillée, pendant que je m'habillois, on lisoit jusqu'à la messe. Après dîner, je travaillois à mon ouvrage. On lisoit encore jusqu'à ce qu'on ne vît plus goutte. Aux flambeaux, j'allois me promener une demi-heure dans la galerie; puis je venois travailler jusqu'à souper, après lequel je me promenois encore avec le comte d'Escars, et parlois au commis de Préfontaine, que j'avois voulu qu'il me laissât, pour compter toutes les semaines avec mes ouvriers, et pour écrire dans mes terres et expédier ce qu'il falloit; de sorte que tous les jours il me rendoit compte de ce qu'il faisoit. Comme on écrivoit à Paris deux fois la semaine, ces jours-là je ne travaillois point; j'allois m'enfermer à écrire. Nous avons souvent remarqué, d'Escars et moi, que pendant que je dînois ou soupois, j'avois quelquefois envie de pleurer; les larmes me venoient aux yeux; [les comtesses] me regardoient et me rioient au nez.

Comme M. le comte de Béthune fut arrivé chez lui, Son Altesse royale lui manda d'aller à Blois; il y alla et

le trouva fort emporté contre moi, étant en colère dès que l'on lui nommoit mon nom, et revenoit toujours à dire : « Elle n'aime point ses sœurs ; dit que ce sont des gueuses ; qu'après ma mort elle leur verra demander l'aumône, sans leur en donner. » Enfin, force choses que la colère fait dire, qui ne signifient rien, mais qui font connoître ce qui en est le principe. Il se plaignoit d'une chose que j'avois dite, que je trouvois fort plaisante : que Madame n'avoit eu en mariage que des piques et des mousquets pour armer deux régiments ; puis il disoit : « Cela est vrai, mais elle n'a pas bonne grâce de le dire en se moquant ; car en ce temps-là que je faisois la guerre, c'étoit une chose bien considérable pour moi. »

Le comte de Béthune m'envoya une grande relation de tout ce que Monsieur lui avoit dit ; mais les discours d'un homme en colère ne sont pas, pour l'ordinaire, fort [agréables] ; et ils étoient si peu à mon avantage et pour lui et pour moi, qu'il vaut mieux n'en dire pas davantage. Il témoigna au comte de Béthune trouver mauvais que le commis de Préfontaine fût demeuré. Dès que je le sus, je le renvoyai et demeurai sans qui que ce soit qui me pût servir en manière de secrétaire. Je recevois toutes les lettres de tous les officiers de mes terres, de tous les fermiers ; j'y faisois réponse ; les expéditions, je les faisois faire par le premier que je trouvois ; je les dressois, et on les copioit ; j'écrivois à Paris pour toutes mes affaires à mes avocats. Il n'a pas tenu aux gens de Son Altesse royale que je n'aie été bien habile ; car ils m'ont mise en état de la devenir. Je connus bien en ce temps-là que Préfontaine avoit eu raison de vouloir que je susse mes affaires, et de me persécuter pour les voir

lorsque je n'en avois point d'envie; car, si je les eusse ignorées, elles auroient bien plus dépéri qu'elles n'ont fait. On est bien heureux, de quelque qualité que l'on soit, d'avoir des serviteurs fidèles; ils ne sont pas utiles seulement dans le temps que l'on les a; mais on s'aperçoit toujours de les avoir eus. Qui m'auroit dit, du temps que j'étois à la cour, que j'aurois su combien coûte la brique, la chaux, le plâtre, les voitures, journées des ouvriers, enfin tous les détails d'un bâtiment, et que tous les samedis j'aurois arrêté leurs comptes; cela m'auroit bien surpris; et si (cependant) j'ai fait ce métier-là un an et plus, que je n'avois personne à qui je m'en voulusse confier.

Lorsque Préfontaine vint à mon service, ce fut la première année que Monsieur me donna la jouissance de mon bien. Je fus si aise d'en avoir, d'en dépendre (1) et d'en faire, que je passai mon revenu de plus de trois cent mille francs. Je ne diminuai point ma dépense ordinaire les années d'après, ni même pendant mon exil; je l'augmentai, ayant des chiens courants et des chevaux plus qu'à l'ordinaire. Il venoit beaucoup de compagnies me voir; je bâtis, et si, avec tout cela, mon trésorier n'étoit point ou peu en avance, lorsqu'il a quitté mon service, on peut attribuer tout cela à sa bonne conduite; car M. d'Herbigny, conseiller au parlement, n'a été que deux ans mon intendant et agissoit peu. Pour Nau, il ne faisoit rien que par les ordres de Préfontaine, et pour ces sortes d'affaires de mon domestique, il s'en mêloit peu, entendant mieux celles

(1) Dépenser.

du palais, dont Préfontaine ne se mêloit guère, n'en ayant pas de connoissance, et n'étant pas d'humeur d'agir dans les choses où il ne croyoit pas être tout à fait capable.

Voilà donc où ils laissèrent mes affaires, quand ils s'en allèrent. J'étois sur le point de conclure avec M. le duc de Mantoue l'acquisition du duché de Nevers; je lui en offrois huit cent mille écus, et je pense que je l'aurois eu pour ce prix. Madame de Guise me pressoit d'acheter le comté d'Eu, que j'aurois acheté aussi la même somme; il faut être en bon état pour faire de telles acquisitions. Voici de quoi je les prétendois payer: de beaucoup de bois que j'ai; de l'argent de Champigny, que M. de Richelieu me devoit donner; et, comme madame de Guise avoit soixante et dix ans, je regardois sa succession comme une chose assurée dans peu d'années; et, quand on se veut régler, le revenu de deux grandes terres paye tous les ans de grands intérêts et en rachète. Ainsi, je trouvois que tout cela se pouvoit faire sans m'incommoder; mais le départ de mes gens renversa tous mes desseins, et me fit réduire à conserver ce qui me restoit le mieux qu'il me seroit possible et avec bien de la peine, sans songer à en acquérir davantage.

On signifia l'arrêt de Champigny à madame d'Aiguillon, aussitôt après qu'il fut donné; et ce fut deux ou trois jours après que Monsieur eut ordonné à Nau de se retirer de mon service; car Son Altesse royale envoya à Paris lui en faire commandement avec beaucoup de rudesse. Madame d'Aiguillon répondit au sergent: « Quoi! les gens de Mademoiselle songent encore à cette affaire, comme si on ne les avoit point fait

chasser pour cela? » Ce qui me parut bien imprudent à elle, et un grand manque de respect envers une personne comme moi. J'appris aussi que quelques personnes de ses amis lui ayant été faire des compliments sur la perte de son procès, elle avoit dit : « Je ne m'en mets point en peine : les gens de Mademoiselle qui ont agi en cette affaire en pâtiront, et ne les ayant plus, elle sera bien embarrassée dans la suite, et j'ai assez d'amis auprès de Son Altesse royale pour y maintenir mes intérêts, et je pense qu'ils ne se raccommoderont jamais ensemble, que je n'y trouve mon compte. » Ce discours est encore moins prudent que le premier, et part bien d'un esprit élevé dans une fortune insolente et né dans une grande bassesse.

J'apprenois de tous ceux qui avoient vu Son Altesse royale qu'elle ne se plaignoit de Préfontaine que de ce qu'il ne s'étoit pas voulu séparer des intérêts de Nau, et même il [Préfontaine] me dit, devant que de partir, que pendant mon voyage à Blois madame de Puisieux (1) lui avoit dit, de la part de Son Altesse royale, qu'elle se plaignoit de ce qu'il étoit des amis de Nau, et qu'il le maintenoit auprès de moi, et que Son Altesse royale désiroit qu'il s'en séparât, parce qu'elle avoit de l'es-

(1) Il a déjà été question plus haut de Charlotte d'Étampes-Valencé qui avait épousé Pierre Brulart, marquis de Sillery et vicomte de Puisieux. Elle mourut le 8 septembre 1677, à l'âge de quatre-vingts ans. Pierre Brulart était mort en 1640. Saint-Simon parle plusieurs fois dans ses mémoires « de cette fameuse madame de Puisieux, si bien avec la reine-mère (Anne d'Autriche), si comptée et si impérieuse dans le monde » (t. II, p. 103, édit. Hachette, in-8). — Voy. aussi t. IV, p. 375, un passage étendu, où Saint-Simon caractérise madame de Puisieux.

time et de l'amitié pour lui, et que c'étoit la seule chose qu'elle y trouvoit à redire.

Préfontaine lui répondit : « Il est vrai que c'est moi qui ai donné M. Nau à Mademoiselle, parce que j'ai cru qu'il étoit capable de la bien servir, et je le crois encore, et le moment que je verrai le contraire, je serai le premier à dire à Mademoiselle qu'il faut qu'elle le chasse ; mais ne voyant rien en lui contre son devoir, je le servirai comme mon ami. Tout le défaut qu'il a, c'est de déplaire à M. Goulas, et il est bien malheureux que cela lui ait attiré la haine de Son Altesse royale. Je ne sais pas ce qu'elle veut que je fasse sur son sujet ; mais pour moi, je ne conseillerai jamais à Mademoiselle de chasser un homme qui la sert bien, pour faire ma cour auprès de Monsieur, et vous connoissez assez Mademoiselle, madame, pour savoir qu'elle ne prend conseil (1) de personne. Quand elle en demande, c'est pour avoir le plaisir de ne le pas suivre, et personne du monde ne peut lui faire rien faire que ce qu'elle a dans la tête, et Monsieur la connoissant, je m'étonne comme il se prend à quelqu'un des choses qu'elle fait. »

Je grondai Préfontaine de ne m'avoir point dit cela plus tôt ; il me dit : « Cela n'auroit servi qu'à vous faire déchaîner de nouveau contre Goulas, et à dire des choses qui auroient aigri Monsieur, et n'auroient servi de rien. J'ai toujours cru que je n'avois qu'à faire mon devoir, et que tôt ou tard Monsieur connoîtroit que je suis un homme de bien qui vas mon chemin et ne me

(1) Les anciennes éditions portent *pour ne prendre conseil de personne*, au lieu de *pour savoir qu'elle ne prend conseil de personne*. La phrase ainsi altérée n'a plus de sens.

mêle de rien. » La plainte de Son Altesse royale sur son sujet étoit assez extraordinaire; car qu'est-ce que Préfontaine pouvoit faire contre Nau tant que je l'aurois voulu garder à mon service? Car, quand il m'en auroit dit du mal, je ne l'aurois pas cru. Je ne suis point comme les autres personnes de ma condition, auprès de qui les mauvais offices font effet contre les gens de bien. Quand je suis prévenue de bonne opinion pour quelqu'un par la connoissance que j'en ai, je ne change point, s'ils ne font des choses qui me donnent occasion de changer.

L'embarras de mes affaires étoit assez grand pour me faire oublier bien des choses (1). Au mois de février de cette malheureuse année, je fus à Lésigny, à six lieues de Paris (2). Cette maison étoit à vendre, et j'avois envie d'en acheter une; je la fus voir à ce dessein; mais je ne la trouvai pas à ma fantaisie. Il vint du monde de Paris me voir; mais j'eus beaucoup plus de compliments que de visites. J'avois fait tout le monde malade; car tous ceux qui ne m'osèrent mander qu'ils craignoient de se brouiller à la cour feignirent des maladies ou des accidents, de sorte que je n'en ai jamais tant vu. J'envoyai faire un compliment à Leurs Majestés, et j'avois chargé celui que j'y avois envoyé de dire, sans qu'on [le] lui demandât, que je m'en retournois dans deux jours (3). Tout le séjour que je fis à Lésigny ne fut que de trois ou quatre jours.

(1) Phrase omise dans les anciennes éditions.

(2) Lésigny, département de Seine-et-Marne.

(3) Cette phrase n'est pas dans le manuscrit autographe, non plus que la suivante.

J'envoyai querir MM Guenaut et Brayer, médecins célèbres de la Faculté de Paris, pour les consulter sur mes maux de gorge et de tête. Ils s'étonnèrent, en voyant mon visage, et apprenant comme je dormois et mangeois bien, que je pusse être malade. Ils me dirent que ces maux me feroient vivre cent ans, et que c'étoit tout le mal qui m'en arriveroit à la longue; qu'ils me conseilloient de prendre des eaux de Saint-Mion cinq ou six jours, et ensuite de celles de Forges. Comme je fus de retour de ce malheureux voyage de Blois, je me purgeai pour me mettre en état de prendre les eaux. J'en envoyai querir, et comme je commençai par celles de Saint-Mion, je les trouvai si âcres que je n'en bus qu'un verre.

Il arriva à Paris une aventure assez nouvelle (1): Bartet, secrétaire du cabinet du roi, et qui étoit tant célèbre par ses voyages pendant que le cardinal Mazarin étoit en Allemagne, dit un jour dans les Tuileries, comme l'on parloit de M. de Candale et de sa bonne mine: « Je le voudrois voir sans canons (2) et sans moustaches, je crois qu'il ne seroit pas mieux

---

(1) Cette aventure arriva le 28 juin 1655. Comparez les *Mémoires de Conrart*, à l'article Bartet. J'ai publié, à la suite du tome VI, p. 449 et suiv., des *Mémoires de Saint-Simon* (éd. Hachette, in-8), plusieurs pièces relatives à cette aventure de Bartet. Il en est aussi question dans une lettre de madame de Châtillon qu'on trouvera à l'Appendice de ce volume, n° VIII.

(2) Molière parle de ces ornements appelés *canons*, qui étaient ordinairement en toile, chargés de dentelles et tombaient jusqu'à mi-jambes. Un des personnages qu'il met en scène se moque de

> Ces larges canons, où comme en des entraves
> On met tous les matins ses deux jambes esclaves.

qu'un autre. » M. de Candale sut cela et s'en estima offensé, parce que des ennemis de Bartet furent bien aises de le pousser par M. de Candale, ne l'osant faire eux-mêmes; de sorte qu'étant prévenu qu'il devoit faire un éclat, un jour, dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre, quatre ou cinq hommes à M. de Candale, sans masques et fort connoissables, firent arrêter son carrosse, lui coupèrent les cheveux (1), et lui déchirèrent ses canons, et lui dirent que c'étoit pour lui apprendre à parler d'une personne de la qualité de M. de Candale.

Cette affaire fit beaucoup de bruit : les uns l'approuvèrent, les autres la blâmèrent, comme toutes les choses du monde; il y a des partisans pour et contre. Bartet n'étoit pas aimé (2) : on étoit bien aise qu'il lui fût arrivé quelque déconvenue; on s'étonnoit que M. de Candale eût fait un tel éclat pour si peu de chose. Cela eut son temps (3); il partit peu après pour s'en aller en Catalogne; il passa par Saint-Fargeau, et me conta qu'à chaque pas qu'il faisoit il rencontroit des gens qui lui disoient : « Prenez garde; Bartet vous attend. » Même on lui vint donner un pareil avis à Saint-Fargeau; il envoya un gentilhomme reconnoître, qui lui

(1) Les anciennes éditions ont changé le texte de Mademoiselle pour se rapprocher des autres mémoires du temps, qui disent que les gens du duc de Candale coupèrent à Bartet la moitié des cheveux et de la moustache.

(2) Bartet était un paysan gascon que son esprit et la faveur de Mazarin avaient mis en grand crédit. On l'accusait de l'insolence ordinaire aux parvenus.

(3) J'ai publié, à la suite des *Mémoires de Saint-Simon* (t. VI, p. 450), la lettre où Bartet se plaignait à Mazarin de l'affront qu'il avait reçu.

dit qu'il avoit passé quelques cavaliers qui demandoient s'il étoit passé, de sorte que, comme il partit de Saint-Fargeau, MM. de Matha, d'Escars, Saujon, qui étoient à Saint-Fargeau, et force gentilshommes, tant à moi que du pays, l'allèrent accompagner; mais ils ne rencontrèrent rien.

Revenons à mes affaires; j'en étois accablée, et de chagrin. Dès que je fus tout à fait brouillée avec Son Altesse royale, je l'écrivis à M. le Prince, qui m'en témoigna beaucoup de déplaisir et de ressentiment contre les gens de Monsieur qui agissoient contre moi, et m'offroit de se porter contre eux à toutes les extrémités, sans nul égard pour Son Altesse royale, si je jugeois que cela me fût utile, et qu'il n'en auroit jamais pour personne où il iroit de mes intérêts, après les obligations qu'il m'avoit. Je lui fis réponse que ce que l'on feroit présentement ne me seroit point utile; que j'étois bien aise de connoître sa bonne volonté; qu'en l'état où j'étois, brouillée avec la cour et avec mon père, il me sembloit que, si on me vouloit persécuter, on prendroit occasion sur le commerce que j'avois avec lui; que je le priois de ne me plus écrire; que, si j'étois bonne à quelque chose pour son service, je ne le ferois pas; et qu'il avoit bien vu que, tant que j'avois pu, j'avois tenu bon; mais que maintenant il falloit se rendre, et que, si je trouvois à pouvoir, avec honneur et sans faire de bassesse, prendre des mesures avec le cardinal Mazarin, je le ferois pour me tirer des persécutions de Son Altesse royale; que je croyois qu'il trouveroit cela à propos, et que je le souhaitois, parce que je voyois que la nécessité m'obligeoit à le faire.

Peu après, le comte de Béthune passa à Saint-Far-

geau, revenant de Blois, et s'en allant à Paris. Je lui dis : « Eh bien ! monsieur le comte, vous croyiez que l'exil de mes gens ne dureroit que deux mois, et il y en a trois passés sans qu'il y ait espérance de retour. » Il me répondit : « Il faut patienter; le temps amène tout. » Je lui fis de grandes plaintes de la mauvaise conduite de la comtesse de Fiesque et de madame de Frontenac; cette dernière l'alla trouver pleurant, et lui témoigna le déplaisir qu'elle avoit que je ne la traitasse pas comme à l'ordinaire. Il s'y laissa si bien duper, et moi aussi, qu'il nous raccommoda; elle pleura encore beaucoup, me faisant paroître une grande tendresse pour ma personne, et blâmant la conduite de la comtesse de Fiesque, me disant qu'elle renonceroit à tout commerce avec elle, hors celui à quoi la bienséance l'obligeoit.

Le comte de Béthune s'en alla à Paris, et m'écrivit que M. le cardinal lui avoit parlé de moi avec des témoignages d'estime, et qu'il étoit bien fâché de quoi il ne me pouvoit servir; mais que de crainte que Son Altesse royale ne les voûlut obliger (1) à me persécuter sur le commerce que j'avois avec M. le Prince, il falloit que je le fisse cesser. Le comte de Béthune lui donna sa parole qu'il finiroit, et m'en écrivit. Je lui fis réponse d'une manière à montrer à M. le cardinal (2) :

---

(1) Le sens est : « Ne voulut obliger *la reine et le cardinal Mazarin* à me persécuter. » Le pronom employé par Mademoiselle représente ces personnages, qu'elle avait dans l'esprit, mais qui ne sont pas cités dans la phrase.

(2) C'est-à-dire *une lettre que l'on pût montrer à M. le cardinal*; on a eu tort dans les anciennes éditions de lier ce membre de phrase au précédent par un *que*.

je ne désavouois point mon commerce passé, et je promettois positivement de n'en plus avoir à l'avenir, et même je disois que je l'avois mandé à M. le Prince.

On jugea à propos que Préfontaine allât à Paris, et Nau, pour témoigner à Son Altesse royale qu'il ne pensoit plus à revenir à mon service, voulut acheter une charge de conseiller à Metz. Je voulois que Préfontaine en eût une de maître des comptes, parce que n'ayant point étudié, il n'en pouvoit prendre une de conseiller à Paris. Cette occasion se présentoit de leur faire du bien : j'envoyai un blanc signé à Préfontaine pour emprunter de l'argent; je voulois lui donner vingt mille écus et dix [mille] à Nau. [Préfontaine] me renvoya mon blanc signé déchiré, et me supplia très-humblement de n'en donner de ma vie, parce que l'on en peut abuser; aussi n'en donnerai-je jamais. Il ne voulut point de mon argent; il me manda qu'il ne m'avoit pas assez bien ni assez longtemps servie pour mériter une telle récompense, et qu'en l'état où étoient mes affaires il savoit bien que j'aurois besoin d'argent; et qu'il m'en étoit aussi obligé que si je lui en avois donné. C'est un garçon sans intérêt et fort reconnoissant. Pour Nau, il accepta mes dix mille écus, et acheta sa charge; mais Son Altesse royale y fit opposition au sceau; de sorte qu'il en fut au désespoir. Préfontaine ne songea plus à être maître des comptes, c'est-à-dire il n'en avoit nulle envie, à ce que j'en pus connoître; mais tous ses amis en avoient pour lui.

Il courut un bruit que M. de Lorraine étoit en liberté. J'écrivis à Monsieur et à Madame pour m'en réjouir : ils ne voulurent recevoir ni mon gentilhomme ni ma lettre.

Dans tout ce temps-là je m'informois peu de ce qui se passoit à la cour; à peine lisois je les gazettes et les relations que l'on m'en envoyoit. Elle se divertissoit à l'ordinaire à des bals, comédies, et ballets (1); car le roi, qui danse fort bien, les aime extrêmement. Tout cela ne me touchoit point; je songeois que j'en verrois encore assez à mon retour. La comtesse de Fiesque et madame de Frontenac n'en étoient pas de même : car rien n'égaloit leur chagrin de n'être pas à toutes ces fêtes; elles en faisoient sans cesse des lamentations sur un ton fort désobligeant pour moi. Ce qui m'étoit assez rude à souffrir, et les mettoit dans mon esprit petit à petit de la manière dont elles y sont, pour que je ne change jamais de sentiments pour elles.

---

## CHAPITRE XXII.

**(1656.)**

Réconciliation de Gaston d'Orléans avec la cour. — Il s'oppose à ce que Mademoiselle prenne un secrétaire qu'elle désirait. — Mort de madame de Guise (25 février 1656). — Dispositions de son testament. — Mademoiselle veut prendre pour intendant le conseiller Le Boultz.—Opposition de Monsieur. — M. Le Boultz vient à Saint-Fargeau. — Mademoiselle reconnait qu'il n'aurait pu lui convenir comme intendant. — Arrivée à la cour de la princesse royale, fille ainée de la reine d'Angleterre.—Traité de la France avec Olivier Cromwell.—Fêtes données à la princesse

---

(1) Les fêtes auxquelles Mademoiselle fait allusion remplirent la fin de l'année 1655 et le commencement de 1656.

royale d'Angleterre. — Voyage de Mademoiselle à Auxerre; elle proteste devant notaire contre les concessions qu'on pourrait lui arracher. — Elle envoie L'Épinay à Blois, où il est conduit par le duc de Beaufort. — Lettre du duc de Beaufort à Mademoiselle. — Autre lettre du duc de Beaufort au comte de Béthune. — Arrêt du conseil du roi, qui évoque le procès pendant entre Monsieur et Mademoiselle. — Mademoiselle se met en route pour se rendre à Blois. — Le duc d'Orléans s'y oppose. — Le duc de Beaufort et le comte de Béthune viennent à Saint-Fargeau. — Écrit que lui donne Mademoiselle pour régler ses différends avec Monsieur. — Conduite de Gaston d'Orléans en cette circonstance. — L'arrangement est conclu. — Désordres commis dans la principauté de Dombes par les troupes qu'on y avait mises en garnison. — Détails à ce sujet. — État de la cour. — M. de Candale y revient et force Bartet de s'en éloigner. — Autres nouvelles de la cour. — Suite des contestations entre Gaston d'Orléans et Mademoiselle. — Efforts inutiles du comte de Béthune pour une réconciliation. — Lettre du duc d'Orléans à M. de Choisy, son chancelier. — Lettre de Mademoiselle à M. de Béthune en réponse à ce manifeste.

Monsieur s'accommoda à la cour (1); mademoiselle de Guise et M. de Montrésor firent cette négociation. Quand j'en appris la nouvelle, j'en fus fort fâchée, je l'avoue. La comtesse de Fiesque et madame de Frontenac en témoignèrent des transports de joie inouïs, me disant : « Vous voyez en quel état vous êtes d'être mal avec Son Altesse royale ! vous ne retournerez jamais à Paris ; » et mille douceurs de cette force, louant Goulas, qui avoit travaillé à cet accommodement; ce que c'étoit

(1) La réconciliation de Gaston d'Orléans avec la cour se négociait depuis le commencement de 1656 ; mais elle ne fut complète qu'au mois d'août de cette année. Ce fut à la Fère, où le roi se trouvait alors, que s'acheva cette réconciliation. Le duc d'Orléans y arriva le 5 août 1656.

d'avoir de bons et fidèles serviteurs. Je leur disois : «Je ne conviendrai point de tout ce que vous dites; tous les accommodements dont Goulas s'est mêlé jusqu'à présent ont été si désavantageux à Monsieur, qu'il en faut voir la suite pour en juger; je crains bien qu'il ne soit de la force des autres.» Je leur appris qu'une fois après un traité, dont Son Altesse royale n'étoit pas contente, il le traita de traître, perfide, et le vouloit faire jeter par les fenêtres.

C'est une chose de fait que ce que je leur disois, et publique; elles ne savoient que me répondre. On peut remarquer leur audacieux procédé avec moi, d'oser me disputer et tenir tête en faveur d'un homme qu'elles savoient m'être odieux et avec beaucoup de raison. Les gens de Monsieur croyoient que son accommodement me feroit trembler et que j'enverrois leur faire des offres admirables; je demeurai tout comme j'étois.

Le comte de Béthune, qui étoit à Paris, et à qui Son Altesse royale avoit témoigné beaucoup de confiance, n'en eut aucune connoissance, dont il fut un peu scandalisé; mais il s'en consoloit sur la manière dont ce traité étoit. Car Son Altesse royale n'alla pas d'abord à la cour; elle abandonna M. le duc de Beaufort, madame la duchesse de Montbazon, les conseillers exilés pour l'amour de lui. Enfin il ne s'est jamais fait un si pauvre accommodement. On lui avoit promis une récompense pour Louvière, fils de M. Broussel, qui avoit le gouvernement de la Bastille dès la première guerre, pourvu du roi; il n'en est pas encore payé maintenant; et si Son Altesse royale a fait plusieurs voyages à la cour.

L'accablement où mes affaires me mettoient m'obligea à me résoudre à prendre un secrétaire. Je jetai les

yeux sur un garçon nommé Guilloire (1), qui avoit été longtemps employé pour les affaires du roi en Allemagne, en qualité de commissaire général ; il s'en étoit acquitté avec beaucoup d'honneur et de fidélité. Il m'avoit été indiqué par des personnes en qui j'avois beaucoup de créance, et qui m'en répondoient comme d'eux-mêmes. Je fus assez sotte pour dire devant ces femmes (2) que j'avois ce dessein. Elles le mandèrent à Blois ; de sorte que lorsque madame de Guise, qui avoit écrit à Son Altesse royale, à la prière de M. de Turenne, qui l'avoit connu en Allemagne, et avec qui il avoit servi (car je n'aurois osé nommer personne à Monsieur, et je n'avois pas de commerce avec lui), Son Altesse royale répondit qu'il étoit ami de Préfontaine; et par là il eut l'exclusion.

Je me résolus à ne prendre personne; ce qui me donnoit beaucoup de fatigue et de peine. Sur la fin du carnaval, il vint une méchante troupe de comédiens à Saint-Fargeau. Quoique j'eusse assez de chagrin pour que rien ne pût me réjouir, je crus que quand je témoignerois ne me soucier de rien, cela feroit dépit à ceux qui étoient bien aises de m'inquiéter. Je les fis jouer, mais peu de temps; car on me manda que madame de Guise étoit malade, et à deux jours de là qu'elle avoit

---

(1) On a publié un portrait de Guilloire à la suite de la *Relation de l'Isle invisible* et de l'*Histoire de la princesse de Paphlagonie* (T. VIII des *Mémoires de Mademoiselle*, édit. de 1735). Dans ce morceau, c'est Guilloire qui parle et qui trace son portrait physique et moral : « Je suis aussi petit pour homme que mademoiselle de Vandy pour femme, etc. »

(2) Les comtesses de Fiesque et de Frontenac.

reçu l'extrême-onction; ce qui me fit résoudre de m'en aller à Paris. J'envoyai à l'instant des relais, et un gentilhomme en poste pour en avoir des nouvelles en chemin. Je partis le matin dès la pointe du jour; je fis vingt-deux lieues : c'est une assez grande diligence au mois de février.

Le jour d'après je serois arrivée de bonne heure à Paris; mais je trouvai le gentilhomme que j'avois envoyé auprès de Fontainebleau, qui me dit qu'il avoit trouvé madame de Guise sans connoissance, et que assurément elle étoit morte à l'heure qu'il me parloit (1). Je m'en allai jusqu'à Fontainebleau, où je m'arrêtai. Mon dessein avoit été, si je fusse allée à Paris, de n'y être que jusqu'à la mort de madame de Guise, ou à ce qu'elle fût hors de danger, et de n'y voir âme qui vive, de crainte que la cour ne crût que j'eusse envie d'y demeurer, pour ne leur pas donner le plaisir de m'en chasser.

M. et mademoiselle de Guise m'envoyèrent faire un compliment après la mort de madame de Guise. Mademoiselle de Guise s'excusa fort de ce qu'elle ne m'avoit rien mandé de sa maladie, sur son affliction; mais je crois que la plus véritable raison étoit la crainte qu'elle auroit eue qu'en cet état elle ne se fût repentie de tout ce qu'elle avoit fait pour nous brouiller, Monsieur et moi, et même des dispositions de son testament, qui n'étoient pas fort justes.

Le lendemain de la mort de madame de Guise, ma-

---

(1) Madame de Guise (Henriette-Catherine de Joyeuse) mourut le 25 février 1656, à l'âge de soixante et onze ans.

demoiselle sa fille envoya querir tout ce qu'elle avoit de parents à Paris, pour être à l'ouverture de son testament, et pour voir à faire élire un tuteur au petit de Joyeuse (1) : elle envoya querir quelques-uns de mes gens que j'avois à Paris pour y assister. Un père capucin apporta [le testament] de la part de la mère supérieure des Capucines, à qui elle l'avoit donné; on lut ce testament, et ensuite on me l'envoya. Il étoit écrit de sa main, et derrière [il y avoit] une évaluation de son bien, pour montrer la justice et l'équité qu'elle avoit eues à le donner à ses enfants. Je me trouvai déshéritée; ce qui me surprit fort. Je ne croyois pas qu'après m'avoir tant ôté de choses dans mes affaires avec Son Altesse royale, elle fût encore d'humeur à faire des libéralités à mes dépens à ses autres enfants.

Je résolus bien de chercher les moyens de n'en demeurer pas à une disposition si peu favorable pour moi. La conjoncture de la mort de madame de Guise me fit croire que j'aurois besoin d'un intendant; j'écrivis à M. le Boultz, conseiller du parlement [de Paris], pour le prier de se vouloir attacher à mon service. C'est un homme d'esprit et de capacité, et de beaucoup réputation (2) : c'étoit ce qui m'avoit donné envie de le prendre; car je ne le connoissois point. Je lui écrivis;

---

(1) Louis-Joseph de Lorraine, duc de Joyeuse, né le 7 août 1650. Il épousa dans la suite Élisabeth d'Orléans, sœur puînée de Mademoiselle.

(2) Voy. plus haut, p. 255, note 1, ce qui est dit de ce conseiller. Les anciennes éditions ont ici, comme plus haut, altéré le nom de ce conseiller, mais d'une manière un peu différente; on a changé *Le Boultz* en *Le Bon*.

il me fit réponse qu'il recevoit avec beaucoup de respect l'honneur que je lui faisois, et qu'il en écriroit à Son Altesse royale pour avoir son agrément.

Après avoir été quatre jours à Fontainebleau, je m'en retournai à Saint-Fargeau, où je reçus des lettres et des envoyés de tout le monde, hors de la cour et de Leurs Altesses royales. Ce me fut une grande fatigue d'avoir tant de lettres à écrire et de tant mentir. Car il falloit parler de mon affliction, et j'en avois fort peu : la conduite de madame de Guise ne m'y avoit pas obligée. J'en pris pourtant le deuil tout aussi austère que si je l'avois eu dans le cœur. Car, en ce monde, il faut toujours sauver les apparences autant que l'on le peut.

Deux jours après mon arrivée à Saint-Fargeau, M. le Boultz y vint pour me remercier sur l'estime et la confiance que je lui avois témoigné avoir en lui, en le voulant prendre à mon service, et me dire la réponse de Monsieur, qui étoit qu'il le croyoit ami de Nau, et que c'étoit par sa participation que je le prenois, et que cela empêchoit qu'il n'y donnât son agrément. M. le Boultz fut fort scandalisé de cette réponse : il entra en matière avec moi sur mes affaires, et nous eûmes une longue conversation, dans laquelle je connus que j'avois lieu de me réjouir que Son Altesse royale n'eût pas agréé que je le prisse, et que ce n'étoit pas mon fait. Il me dit : « Vous savez trop de vos affaires ; ce n'est pas le métier des dames de s'en mêler. Il faut que les personnes de votre qualité jouent, se divertissent et n'entendent jamais parler de leurs affaires. Pour moi, si j'avois eu l'honneur de me mêler des vôtres, je ne vous en aurois jamais parlé ; et si vous m'en aviez demandé des nouvelles, j'aurois changé de discours. » Cela ne me

plut point du tout, et je conclus (ce j'ai dit) que ce n'étoit pas mon fait, moi qui aime à commander aux gens qui dépendent de moi, et qui veux que l'on me rende compte de toutes choses. Après m'avoir fait sa cour un jour ou deux, il s'en retourna fort satisfait de moi.

Le chevalier de Charny ayant achevé ses études, je lui dis : « Vous êtes en âge de choisir la profession que vous voulez [suivre]; je ne vous veux point contraindre, espérant que vous réussirez mieux en celle qui vous sera plus agréable et où penche votre inclination. Si vous voulez être d'Église, il faut étudier en théologie; je vous enverrai en Sorbonne. Si vous voulez demeurer dans le monde, il est temps d'aller à l'académie (1). Si la fortune vous est favorable, vous pouvez être heureux en toute condition; choisissez celle que vous aimerez le mieux. » Il me témoigna qu'il n'avoit pas d'inclination pour l'Église, et qu'il espéroit que se rendant [utile] et faisant de belles actions à la guerre, il obligeroit plutôt Son Altesse royale à l'avancer. Je mandai à son oncle de venir à Saint-Fargeau, et ce fut lui qui le mena à l'académie, de peur que, si je l'y envoyois par quelqu'un de mes gens, Son Altesse royale ne le trouvât mauvais. Il eut beaucoup de déplaisir de me quitter; mais il s'en consola aisément, en songeant qu'il alloit en lieu pour tâcher de se rendre honnête homme et digne de me servir (2).

---

(1) On appelait alors *Académie* les écoles d'équitation que fréquentaient les jeunes gentilshommes. Il y avait quelquefois des cours de sciences annexés à ces académies.

(2) Voy. le *portrait du chevalier de Charny*, p. 327 du tome VIII des *Mémoires de Mademoiselle* (édit. de 1735.)

Madame la princesse royale, veuve du prince d'Orange (1), vint à Paris voir la reine d'Angleterre, sa mère; elle arriva avec un équipage fort magnifique, et la parut fort sur sa personne tant qu'elle fut à la cour, ayant quantité de belles pierreries Tout le monde disoit qu'elle venoit en dessein de donner dans la vue du roi; et l'on croyoit que la reine n'en seroit pas fâchée; que si elle lui plaisoit, elle seroit bientôt catholique; que c'étoit une grande princesse; mais il y avoit à dire qu'elle étoit veuve d'un gentilhomme: la principauté de la maison de Nassau n'est pas trop ancienne, quoique leur naissance soit très-illustre. La conjoncture n'étoit pas aussi fort favorable pour elle. Car dans le même temps la France fit alliance avec le Protecteur (2), et il vint un ambassadeur à la cour; on témoigna au roi d'Angleterre qu'il feroit plaisir de s'en aller; ce qu'il ne retarda pas. On peut juger s'il eût pu demeurer avec un ambassadeur de Cromwell.

La reine donna des assemblées à la princesse royale, et même de particulières, parce qu'elle ne vouloit pas danser aux publiques parce qu'elle étoit veuve. On la régala fort; il n'y eut que du roi dont elle ne le fut point; car je pense même qu'il ne lui parla pas. On me mandoit tout cela à Saint-Fargeau, où je menois ma vie ordinaire. J'envoyai à Blois pour faire des tentatives si Monsieur auroit agréable que je lui rendisse mes respects; il le refusoit toujours. Je fis un tour à

(1) Henriette-Marie, veuve de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, arriva à la cour le 3 février 1656.

(2) Le traité avec Olivier Cromwell avait été signé dès le 2 novembre 1655.

Auxerre, qui est une ville à neuf lieues de Saint-Fargeau, pour entendre un bon prédicateur à la Notre-Dame de mars.

A même temps je pris occasion de faire reconnoître par un notaire des protestations que j'avois faites et écrites de ma main contre tout ce que l'on me pourroit obliger de faire par force, au préjudice de mes intérêts : par force, car assurément une princesse exilée sous l'autorité d'un père, fils de France, qui s'est accommodé à la cour, doit tout craindre, et on est bien aise au moins, quand on fait des choses de cette manière, que ceux qui vous les font faire n'en profitent pas à l'avenir, ou leurs descendants. Je pense que je fis une faute; car l'état où j'étois, et la manière dont Monsieur me traitoit, étoient assez publics pour que toute la France fût mes témoins, et la chose de soi étoit une protestation perpétuelle, et celle que je fis par écrit ne servit qu'à aigrir Son Altesse royale, qui le sut tôt après, ayant gagné des personnes en qui je m'en étois confiée.

Quelques jours avant qu'il me fût venu dans l'esprit d'aller à Auxerre, j'avois envoyé l'Épinay, qui étoit celui que j'envoyois quasi toujours à Blois, ayant confiance en lui, trouver M. le duc de Beaufort, pour le prier de le mener à Blois et d'obtenir de Son Altesse royale la permission que je l'allasse trouver, et que nous verrions d'accommoder nos affaires. M. de Beaufort l'y mena. Monsieur le vit dans sa chambre. C'étoit beaucoup qu'il le souffrît, et commanda à M. de Beaufort de m'écrire la lettre suivante :

*Lettre de M. le duc de Beaufort à Mademoiselle* (1).

« Mademoiselle,

» Aussitôt que M. de l'Épinay a été arrivé à Vendôme, et que j'ai reçu par lui les ordres de Votre Altesse royale, je suis parti sur l'heure. Je me rendis le soir même ici : je me suis acquitté le plus ponctuellement qu'il m'a été possible de ce que vous me commandiez auprès de Son Altesse royale, qui m'a commandé de vous écrire qu'il recevoit avec joie et tendresse vos soumissions, desquelles il espère une bonne suite ; qu'il désire, pour n'avoir qu'à vous embrasser paternellement, quand elle vous verra, qu'auparavant vos gens d'affaires et les siens regardent ensemble d'ajuster et faire un projet d'une compensation, afin de conclure une fois pour toutes les différends entre Son Altesse royale et la vôtre ; que cela arrêté entre eux et parafé, vous viendrez recevoir de Son Altesse royale les amitiés et caresses d'un bon père. Puis, vous vous en retournerez quand il vous plaira pour signer ledit arrêté. Voilà en substance ce que je dois avoir l'honneur de répondre à Votre Altesse royale ; je remets avec votre permission au porteur le reste. Ce qui me fait finir avec soumission et respect, et me dire de même,

Mademoiselle,

de Votre Altesse royale,

le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

Le duc DE BEAUFORT. »

(1) Cette lettre et la suivante sont indiquées dans le manuscrit autographe; mais elles n'y sont point transcrites. Mademoiselle y avait sans doute placé les originaux, qui auront été enlevés.

Il chargea L'Épinay d'une lettre que Monsieur ne vit point, et en écrivit une au comte de Béthune par ordre de Son Altesse royale, qu'il m'envoya ensuite :

*Lettre de M. le duc de Beaufort à Mademoiselle.*

« Mademoiselle,

» Ce fidèle porteur rendra compte à Votre Altesse royale d'un ordre exprès, de quoi je ne me suis pu tenir de promettre de donner part à Votre Altesse royale : c'est que Monsieur veut, et très-absolument, que vous lui donniez une indemnité, en cas que M. le duc de Richelieu ait son recours sur lui des démolitions de Champigny. J'ai fait de grandes instances tant sur cela que sur le reste, où il y a eu de votre service, où j'ai pu manquer de capacité, et non de zèle et de fidélité. Cela est très-connu de M. de L'Épinay, qui est instruit de tout ceci ; il ne manquera pas d'avoir l'honneur de vous en entretenir ponctuellement. Il a laissé le tout en état que vous en êtes la maîtresse, et moi je demeurerai en celui d'attendre vos ordres aussi ponctuellement. Je suis,

Mademoiselle,

de Votre Altesse royale,

le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

Le duc de Beaufort. »

Et à côté : « Si vous renvoyez, je tiens nécessaire que ce soit le porteur, qui est déjà instruit. »

*Lettre de M. le duc de Beaufort à M. le comte de Béthune* (1).

« De Blois, le 27 de mars 1656.

» Monsieur mon cousin,

» Enfin L'Épinay s'en est retourné. La réponse qui lui a été faite est que Son Altesse royale reçoit les soumissions de Mademoiselle avec joie et tendresse; qu'il en espère une heureuse suite. Il trouve à propos, avant qu'elle vienne, que ses gens et ceux de Mademoiselle ajustent, si elle le veut, en suite de la transaction, un projet de compensation, lequel sera parafé d'eux. Son Altesse royale trouve bon que Mademoiselle le vienne trouver où il lui plaira; puis, lorsqu'elle sera retournée, elle signera l'acte susnommé. Son Altesse royale aussi m'a commandé (de quoi je ne me suis pu dégager) de déclarer à Mademoiselle qu'il veut sortir d'affaire sans en avoir plus avec elle; qu'il veut être déchargé de la garantie des démolitions de Champigny; qu'elle ne laissera pas de poursuivre son affaire au parlement de toutes ses forces; qu'il espère la gagner; que, du reste, il désire être déchargé. Quoique j'aie pu dire et représenter assez rapidement, je ne l'ai su faire changer, à mon grand regret. Je crois que cet article gâtera tout. Son Altesse royale m'a très-fortement recommandé de vous témoigner qu'il est très-persuadé que vos soins et pressantes raisons réitérées à Mademoiselle l'ont mise en bon chemin. Madame me donne le même

(1) Cette troisième lettre ne se trouve pas non plus dans le manuscrit autographe.

ordre ; c'est pourquoi je m'en suis chargé d'autant plus volontiers que nombre de personnes croient ici la vérité de ce que j'ai commandement de vous faire savoir. Leurs Altesses royales ne doutent pas que vous ne fassiez votre possible afin de réduire Mademoiselle à leur intention; et moi je leur déclare que je ne crois pas que nous en venions à bout facilement. Je trouve, de vous à moi, l'article de Champigny un peu rude et mis hors d'œuvre. Son Altesse royale a voulu lire cette lettre, dont je n'ai fait aucune difficulté. C'est, Monsieur mon cousin, votre très-affectionné serviteur,

Le duc DE BEAUFORT. »

L'Épinay arriva à Saint-Fargeau le même jour que je revins d'Auxerre; je ne lui avois donné aucune part des protestations, afin que, si on lui en parloit à Blois lorsque je l'y enverrois, il pût jurer et protester n'en avoir aucune connoissance. Je fus fort aise de la bonne réponse de Son Altesse royale, et je ne doutai pas que, si j'y allois moi-même, je n'y fusse bien reçue. Je renvoyai L'Épinay à Vendôme trouver M. le duc de Beaufort pour le prier de le mener encore à Blois, et de dire à Son Altesse royale que n'ayant point de gens qui pussent faire mes affaires, ni en qui je m'en voulusse confier, j'allois moi-même le trouver; qu'il pourroit faire venir les siens; que nous accommoderions les affaires ainsi qu'il l'ordonneroit.

Monsieur dit à M. le duc de Beaufort qu'il ne vouloit pas que je le vinsse trouver. [M. de Beaufort] lui dit qu'il croyoit que j'étois partie. Il lui ordonna de me mander que je m'en retournasse à Saint-Fargeau, et qu'ayant eu des nouvelles du roi, les choses avoient

changé de face; qu'un de ses ordinaires (1) l'étoit venu trouver pour lui apporter un arrêt de son conseil, avec une lettre qui portoit qu'il vouloit prendre connoissance de nos affaires, et que, lui étant si proches, il ne désiroit pas que d'autres que lui terminassent les différends que nous avions en famille.

Je trouvai L'Épinay à une lieue de Châteauneuf qui m'apporta ces nouvelles. Un moment après que je fus arrivée, l'ordinaire du roi arriva, qui me rendit sa lettre, qui contenoit la même chose que celle de Son Altesse royale, et le même arrêt. Je connoissois l'ordinaire, qui s'appeloit Sève d'Aubeville, qui est un fort honnête garçon. Je lui demandai: « A quoi est bon ce parchemin? Que voulez-vous que j'en fasse? » Il me dit: « Tout ce qu'il vous plaira. » J'écrivis au roi. Je le remerciai très-humblement de l'honneur qu'il nous faisoit de se vouloir mêler de nos affaires; que si j'avois osé, il y avoit longtemps que j'avois dessein de le supplier de faire ce qu'il faisoit maintenant; mais que le respect m'en avoit retenue. Enfin je lui dis du mieux que je pus, et renvoyai Aubeville.

Je rêvai fort à ce que j'avois à faire là-dessus et pris mes résolutions toute seule; car je n'avois personne de qui prendre conseil. J'envoyai un courrier à Paris querir M. le comte de Béthune, pensant que réglant nos affaires de la manière que Monsieur voudroit, il ne m'en sauroit point de gré; et qu'il auroit mon bien et qu'il me persécuteroit encore; et qu'il valoit mieux faire les choses en façon que cela me réconciliât avec

(1) Un des gentilshommes ordinaires du roi.

lui et que j'eusse du repos. Je gardai le lit et fis semblant d'être malade, afin que, si Monsieur m'envoyoit dire de m'en retourner, j'eusse un prétexte pour demeurer. J'envoyai à Blois pour lui dire que j'aurois obéi à ses ordres, sans que je m'étois trouvée mal. Celui que j'y envoyois trouva un enseigne de ses gardes à Cléry, avec des gardes, qui avoit ordre, s'il me trouvoit, de m'arrêter et de me conduire jusqu'à Saint-Fargeau. Il alla à Blois; Son Altesse royale ne le voulut point voir.

Je fus cinq ou six jours à Châteauneuf, devant la semaine sainte. Monsieur arriva à Orléans le mardi au soir; en y arrivant, on lui dit que mon maréchal des logis y étoit, lequel étoit allé pour des affaires particulières; ce n'étoit point moi qui l'y avois envoyé. Cela fit croire [à Son Altesse royale] qu'il étoit allé pour faire mes logements. Le voilà dans une telle furie, dans un tel transport, qu'il ne savoit ce qu'il disoit. Il commanda à un lieutenant de ses gardes de me venir trouver, pour me dire que, si je pensois à aller à Orléans, il m'en feroit fermer les portes. Ce lieutenant arriva à Châteauneuf comme je soupois, si hors de lui, le pauvre garçon, de l'état où il avoit vu son maître, qu'il ne m'osoit quasi parler. Je lui dis que Monsieur se pouvoit assurer que je ne songeois en façon du monde à aller à Orléans, puisque cela ne lui étoit pas agréable; que quelque indisposition, comme je lui avois mandé, m'avoit fait rester à Châteauneuf, et que, depuis, ç'avoit été pour gagner le jubilé, qui ne devoit pas être sitôt à Saint-Fargeau.

Le jeudi saint, au matin, comme je m'habillois, on me dit que l'ordinaire du roi étoit là. Je le fis entrer:

il me donna une lettre de Sa Majesté, par laquelle elle m'ordonnoit de dire au sieur d'Aubeville toutes les choses qui seroient nécessaires pour informer M. le chancelier de mon affaire. Je fis réponse à Sa Majesté que je n'avois jamais souhaité d'avoir de l'habileté et de savoir bien mes affaires, comme je faisois présentement, pour les dire à Aubeville; mais je n'avois personne maintenant à mon service qui fût informé de l'affaire dont il étoit question; et que les gens de Monsieur m'avoient ôté tous mes papiers, et que je ne savois où ils étoient; et mille soumissions et respects.

Ensuite le comte de Béthune arriva le soir fort tard, qui me conta comme il avoit été prendre congé de Son Éminence, qui lui avoit témoigné être bien aise que les choses prissent le chemin de s'accommoder, et qu'il lui en avoit dit beaucoup de fort obligeantes pour moi; et qu'il lui avoit témoigné que l'envoi de l'ordinaire du roi ne devoit point empêcher que nous ne nous accommodassions, Monsieur et moi, sans y avoir égard, puisque l'intention du roi n'étoit que de nous voir bien ensemble. M. le duc de Beaufort arriva le lendemain, jour du grand vendredi (1), qui nous conta comme il avoit vu Son Altesse royale en passant à Orléans; qu'il ne lui avoit pas témoigné être fâché de quoi il me venoit trouver. Ils demeurèrent tout le samedi à Châteauneuf, et le dimanche firent leur jubilé aussi bien que moi. Après Vêpres, nous nous enfermâmes, M. de Beaufort, M. le comte de Béthune et moi, pour voir ce qu'ils diroient à Monsieur. Ils furent d'avis que je les char-

(1) Vendredi saint.

geasse de deux mots écrits que le comte de Bétaune dicta.

Voici celui que tout le monde vit; l'autre étoit en pareils termes: il y avoit peu de différence. Mais comme cela ne servit de rien, je n'en ai pas eu grand soin; ainsi, il s'est égaré.

« M. le duc de Beaufort et M. le comte de Béthune sont chargés de moi de demander à Monsieur, pour le bien de mes affaires et ma satisfaction particulière, les choses dont je me suis expliquée à eux et qu'eux-mêmes ont trouvées justes et raisonnables, et que j'ose espérer et attends que Monsieur, par sa bonté paternelle, estimera telles, et d'autant plus que ce que j'en fais est pour son contentement et l'avantage de sa maison.

» Fait à Châteauneuf-sur-Loire, ce jour de Pâques, 10 avril 1656.

» ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS. »

En écrivant cela, je jetai bien des larmes; car le souvenir de tout ce que l'on a souffert pour une affaire que l'on croit finie, et qui l'auroit pu être sans tant de persécutions, afflige beaucoup. Je disois à M. de Beaufort et au comte de Béthune : « Qui m'auroit dit, en 1652, lorsque j'étois à Orléans : *pour récompense de ce que vous empêchez, par mon ordre, le roi d'entrer présentement à Orléans, dans quatre ans j'y serai, et je vous les refuserai* (1) *et vous ferai du pis que je pourrai;* on

---

(1) Mademoiselle a sous-entendu *les portes* dans cette phrase, dont la construction est irrégulière. Tout ce passage a été changé dans les anciennes éditions.

m'auroit donné un bon avis; car alors j'eusse pu faire mon accommodement à la cour de manière que je me serois mise hors d'état d'être jamais maltraitée ni de mon père ni de personne, et que j'aurois pu être en un poste où ma protection lui auroit été utile. Tous ces souvenirs coupent la gorge; on seroit trop heureuse de n'avoir point de mémoire. »

Comme ces messieurs voyoient que ce que je leur disois étoit véritable, et qu'ils en avoient connoissance, ils pleuroient avec moi, ayant pitié de la malheureuse condition où Monsieur m'avoit mise, et du peu de soin et d'intention qu'il avoit de m'en procurer une meilleure; nonobstant tout cela, mon devoir me faisoit aller au-devant d'un accommodement. Ils partirent le lendemain de Pâques, dès la pointe du jour, et arrivèrent à Orléans, où Monsieur étoit, qui, les sachant arrivés, ne laissa pas de s'en aller à la promenade, pour montrer combien il négligeoit toutes les propositions qui lui venoient de ma part.

Ce commencement [n'étoit pas] fort tendre. Le soir, à son retour, on lui dit qu'ils étoient venus; il témoigna avoir envie de les voir; ils vinrent et lui parlèrent sans montrer l'écrit d'abord. Monsieur s'emporta, cria, jeta feu et flamme contre moi, comme il avoit accoutumé. Après le premier emportement il revint; car il ne souhaitoit rien avec plus de passion que d'être hors d'affaire avec moi; mais il vouloit que ce fût à sa mode. On lui montra l'écrit que j'avois donné, qui servoit comme de pouvoir à ces messieurs.

Enfin, après avoir bien crié, bien disputé, il dit que je voulois voir ses enfants à l'hôpital; que je les méprisois; que je croyois être plus grande dame que mes

sœurs, et que j'avois dit : « Ma mère étoit de la maison de Bourbon, et a apporté quatre cent mille livres de rente à la maison, et ma belle-mère est de Lorraine et n'a rien eu ; » Monsieur sur ces choses-là ne pouvoit finir ; après avoir tout dit, il cria un peu sur Champigny. Ces messieurs lui dirent que c'étoit une affaire de laquelle il ne falloit point parler ; qu'elle étoit différente de l'autre, et qu'il falloit en finir une ; et après, lorsque nous serions bien ensemble, Son Altesse royale et moi, nous solliciterions tous deux contre M. de Richelieu. M. l'évêque d'Orléans étoit présent à toutes ces conférences où Madame fit merveille, à ce qu'ils me dirent.

Son Altesse royale appela M. de Choisy, son chancelier, et lui ordonna de s'assembler avec les gens que M. le comte de Béthune lui mèneroit pour conclure nos affaires ; il sortit, et publia le tout haut avec grande joie. Ces messieurs firent instance pour l'obliger à me voir ; il ne voulut jamais ; disant : « Je m'en vais à Bourbon, le temps me presse, je n'ai pas seulement le loisir de m'en aller à la cour ; c'est pourquoi je ne puis retarder. Au retour, nos affaires seront finies ; je repasserai même à Saint-Fargeau, si ma fille veut. » Ce retardement à me voir ne parut pas tendre, à ce que j'en pus juger, à personne et à moi moins qu'aux autres ; mais il ne me surprit pas beaucoup, n'ayant jamais été gâtée de trop de tendresse. Quantité de gens me vinrent voir ; cela me paroissoit des effets de réconciliation.

Ces messieurs revinrent et me contèrent tout ce qu'ils avoient fait et dont j'ai dit la substance. Son Altesse royale coucha à Sully, à trois lieues de moi, la rivière entre deux ; il n'en passa qu'à un quart de

lieue. [Ces messieurs] envoyèrent le soir La Hillière, homme de qualité et ami de M. de Beaufort et de M. le comte de Béthune, pour prier Son Altesse royale de trouver bon que j'allasse le lendemain matin la voir à Sully; ce qu'elle n'eut pas agréable. Son Altesse royale m'avoit écrit une lettre fort douce par ces messieurs, et elle est demeurée entre les mains de M. le comte de Béthune, qui fait grand cas des manuscrits. Depuis [La Hillière] s'est attaché à mon service; c'est ces messieurs qui m'en avoient donné la connoissance, et à leur prière, je lui ai donné une pension. J'envoyai Colombier à Cône faire des compliments à Son Altesse royale. Je lui écrivis; elle me fit réponse qu'elle avoit grande impatience d'être de retour pour me voir.

Avant que de passer plus avant, il est bon de remettre ici des choses assez considérables pour moi, que j'ai oubliées en leur temps. Assurément les disgrâces continuelles et les chagrins qu'elles causent sont capables de diminuer la mémoire, quelque bonne qu'elle soit, quoique d'ordinaire, on n'en ait que trop pour se souvenir des choses mal agréables. Au fort de mes affaires avec son Altesse royale, pourtant avant notre rupture, on envoya des troupes en quartier d'hiver dans ma souveraineté de Dombes; ce qui ne s'est jamais fait. J'en écrivis à la cour; je suppliai Son Altesse royale de joindre ses prières aux miennes; mais elles n'eurent aucun effet.

C'étoit le régiment du sieur Canillac-le-Borgne et celui de son fils, le comte du Pont-Château (1). Comme ce

(1) Guillaume de Canillac, marquis du Pont-du-Château, de-

sont des gens de qualité, et dont je connoissois quelques-uns, je croyois que leur procédé seroit égal à leur condition et qu'ils connoîtroient le respect qu'ils me devoient. Au lieu de cela, il n'y a ni pillerie [ni] volerie qu'ils ne fissent; et quand on leur disoit ce que j'étois, il répondoit (le fils, car le père n'y étoit pas) : « Je vais tous les ans à la guerre; je serai tué avant que Mademoiselle revienne à la cour. » Après avoir reçu l'ordre du roi pour déloger et être à une lieue hors de mon pays, ils revinrent assiéger une ville. Lors mes sujets prirent les armes et leur coururent sus comme sur des gens sans aveu; ils en prirent de prisonniers, à qui le parlement de Dombes fit le procès et les condamna. Mais ils furent assez mal habiles pour ne les pas exécuter sur-le-champ; ils m'envoyèrent demander comme ils en useroient. L'officier étoit un garçon de Moulins. Madame de Longueville y étoit pour lors, qui m'écrivit pour me demander sa grâce, à qui je l'accordai, et je pense qu'elle me fit plaisir; car en l'état des choses, si on les eût pendus, après me l'avoir mandé, cela eût cabré la cour, et au moins la dignité de ma souveraineté et des arrêts de mon parlement étoit sauvée. En donnant la grâce, on élargit à même temps les cavaliers qui étoient prisonniers.

Il se rencontra dans tous ces désordres-là un garde de M. l'archevêque de Lyon, qui est aussi lieutenant

---

vint sénéchal de Clermont après la mort de son père et se signala par des violences qui le firent traduire devant les commissaires des Grands-Jours, que Louis XIV envoya à Clermont en 1665. Voy. les *Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne* (édit. Hachette, p. 220 et 224).

de roi dans la province, que l'on arrêta. M. l'archevêque de Lyon, sans l'avoir envoyé demander (1), ni fait des plaintes de quoi on l'avoit arrêté, envoya à l'instant querir deux conseillers du parlement de Dombes, qui l'allèrent trouver, croyant qu'il avoit affaire à eux. Il les envoya à l'instant au château de Pierre-Encise, en prison, et puis fit savoir à la compagnie que c'étoit pour représailles de son garde; ils n'y furent que vingt-quatre heures, mais le temps ne faisoit rien. J'avoue que, lorsque je l'appris, j'en fus fort en colère, et j'écrivis une lettre à l'archevêque, par laquelle il put connoître mon ressentiment.

L'année suivante on y mit encore des troupes, mais ce fut de plus honnêtes gens: c'étoit le régiment du chevalier d'Anlesy, une compagnie du prince Maurice de Savoie, et le régiment de Givry. Ils envoyèrent à Saint-Fargeau savoir si j'aurois agréable qu'ils suivissent les ordres du roi; qu'ils aimeroient mieux laisser périr leurs régiments que de les loger chez moi. Je les remerciai de leur civilité et je consentis qu'ils y allassent; car je ne pouvois pas faire autrement. Ils furent trois jours campés en attendant de mes nouvelles.

Pendant tout l'hiver, ils ne voulurent rien toucher de ce qu'on a accoutumé de donner aux troupes par l'ordre du roi. Givry, qui commandoit toutes ces troupes, écrivoit toutes les semaines à Préfontaine pour avoir mes ordres, ne voulant pas prendre un sou sans cela. J'eus autant de sujet de me louer de ces

---

(1) Cette phrase a été altérée, au point de devenir inintelligible, dans les anciennes éditions, où on lit : *Sans avoir envie de demander son grade.*

messieurs-là que j'avois eu sujet de me plaindre des autres. J'écrivis à Son Altesse royale, aussitôt qu'ils y furent arrivés, que je m'en allois en Dombes, pour empêcher que l'on n'y fît les mêmes désordres que l'on avoit faits l'année précédente, pour voir ce qu'elle diroit; car je n'en avois nul dessein. Il me manda que je me gardasse bien de faire ce voyage; que l'on en feroit un mystère à la cour. Il en fut tout à fait en peine; ce qui me réjouit un peu.

Au retour de la campagne de 1655, le roi alla à Fontainebleau, où on se divertissoit fort. Il continuoit à se plaire dans la conversation de mademoiselle de Mancini, les comédiens et les violons y étoient, à ce que j'ai appris, et beaucoup de monde. Mais ces plaisirs furent interrompus par quelque indisposition de Sa Majesté, qui obligea de lui donner les eaux de Forges, dont l'usage ne lui fut pas bon et lui donna la fièvre; ce qui donna beaucoup d'inquiétude à la reine, qui ne peut trouver ses maux petits, tant il lui est cher. Monsieur, son frère, fut un peu malade aussi. J'envoyai apprendre l'état de leur santé.

M. de Candale revint dans ce temps-là de Catalogne, qui trouva Bartet à la cour. Cela lui déplut de le trouver en son chemin; il en fit des plaintes à M. le cardinal. Ce qui fut cause qu'il l'évitoit et n'alloit plus chez lui (1), chez le roi, ni chez la reine, que lorsqu'il n'y étoit pas. Il ne se contenta pas de cela; il désira qu'il fût exilé, et on envoya Bartet à Corbeil, où il fut six mois. Il y en avoit qui trouvoient que c'étoit avoir une

(1) Chez le cardinal Mazarin

grande déférence pour M. de Candale que d'éloigner un officier du roi (1) des fonctions de sa charge pour lui avoir déplu, et même d'avoir souffert les outrages qui lui avoient été faits. D'autres trouvoient que l'on devoit bien cela à une personne de la qualité de M. de Candale qui se croyoit offensé. Enfin, chacun prenoit cela selon sa passion et l'amitié ou la haine que l'on avoit pour l'un ou pour l'autre. Toutes les choses du monde se réglant quasi toujours par là plutôt que par la justice; tant il y en a peu.

Le duc de Mantoue (2) vint à la cour cet hiver-là; il m'envoya faire un compliment. Celui de Modène (3) y étoit venu l'autre hiver, qui ne m'en avoit pas fait. La nièce de M. le cardinal, mademoiselle de Martinozzi, sœur de la princesse de Conti, fut mariée à Compiègne cette année-là. Le prince Eugène, fils de la princesse [de Carignan, femme du prince] Thomas de Savoie, l'épousa pour le prince de Modène. M. le comte de Noailles et sa femme l'allèrent mener à Modène, ils ne virent ni la cour de ce pays-là ni Modène; car le prince Alméric, second fils de M. de Modène, le vint querir à l'entrée de ses États, qui ne sont pas de fort grande étendue, et M. et madame de Noailles crurent qu'il n'avoit pas envie que l'on vît le peu de magnificence qu'il feroit en une telle occasion. Madame Martinozzi étoit avec sa fille, qui n'est point revenue

(1) On a vu plus haut, p. 372, note 1, que Bartet était secrétaire du cabinet du roi.

(2) Charles II, duc de Mantoue de 1637 à 1665.

(3) Alphonse IV, qui épousa Laure Martinozzi le 27 mai 1655, ne succéda à son père comme duc de Modène qu'en 1658.

en France depuis. Madame de Noailles ramena avec elle la petite-nièce du cardinal Mazarin, nommée Marianne (1), et son petit-neveu, nommé Alphonse. Madame de Mancini, son fils, Marie et Hortense, ses filles, étoient venues avec madame Martinozzi et sa fille qui est à Modène. Le prince Thomas de Savoie mourut et son second fils aussi, dont madame la princesse de Carignan fut fort affligée. Je lui écrivis en Piémont, où elle étoit allée en grande diligence, sur la maladie de son mari.

Lorsque le comte de Béthune partit de Châteauneuf, je lui voulus donner une procuration; il me dit que rien ne pressoit, et que je [la] lui enverrois de Saint-Fargeau; ce que je fis. Elle contenoit les intérêts mus et à mouvoir pour le compte de tutelle, réservée l'affaire de Champigny, dont l'action m'étoit restée libre par la transaction. M. le comte de Béthune s'assembla plusieurs fois avec les gens de mon père et des avocats, tant des miens ordinaires que quelques autres. On attendoit à tout moment la procuration de Son Altesse royale. M. de Choisy lui dépêcha pour l'avoir, elle ne vint point, et, au lieu de l'envoyer, il écrivit une lettre à M. de Choisy, qui n'étoit point écrite de sa main; il l'avoit seulement signée, et sûrement il ne l'avoit pas vue, et elle étoit, comme l'on pourra juger par la suite, plutôt faite pour établir le droit du duc de Richelieu contre son maître, que pour autre chose, quoiqu'il fût bien aise, après cela, de me dauber et mes gens.

(1) Marie-Anne Mancini, qui devint plus tard duchesse de Bouillon, se distingua de bonne heure par son goût pour la poésie. Elle fut une des protectrices de La Fontaine.

Pendant que l'on travailloit à cet accommodement, qui eut si peu d'effet, Son Altesse royale retourna de Bourbon et ne passa pas par le même chemin : ainsi je ne fis point de tentative pour avoir l'honneur de la voir. Le comte de Béthune me manda que tout étoit rompu. J'en eus beaucoup de déplaisir. La comtesse de Fiesque et madame de Frontenac n'en firent point paroître ; car, par tous leurs discours, elles laissoient juger qu'elles étoient fort aises de la désunion de Son Altesse royale et de moi. Le comte de Béthune m'envoya la copie de la lettre que voici :

*Lettre de Son Altesse royale à Monsieur de Choisy, son chancelier* (1).

« Monsieur de Choisy,

» Après avoir vu, dans le projet de la transaction qui m'a été présenté par le sieur de Mascarani, secrétaire de mes commandements, qu'on y a inséré une clause touchant le procès de Champigny, bien qu'il m'eût été fait instance à ce qu'il n'en fût plus parlé et que j'y eusse consenti, parce que, cela est inutile et superflu ; à cause que selon les propositions qui en avoient été faites de la part de mon cousin le duc de Richelieu, cette affaire se pouvoit accommoder à son égard, s'il laisse à ma fille le patronage de la Sainte-Chapelle de Champigny, qui est la sépulture de ses

(1) Cette lettre ne se trouve pas dans le manuscrit autographe de Mademoiselle.

ancêtres du côté maternel, et la collation au bénéfice de ladite Sainte-Chapelle sa vie durant, il étoit vraisemblable que ma fille agréeroit cette proposition, pour se libérer de la perte qu'elle avoit faite par la rupture de cet échange, s'il n'y a quelque autre raison qui l'ait engagée à la désirer, que celle d'avoir en sa possession ladite sépulture de ses ancêtres.

» A l'égard de ce qui me touche pour le retour de garantie qui a été donné par arrêt du parlement à mondit cousin contre moi, je m'en tenois assez à couvert et assuré par l'action que j'ai intentée au conseil du roi, mon seigneur et neveu, en cassation dudit arrêt, qui ne peut pas se soutenir en ce fait-là particulier, vu que mondit cousin le duc de Richelieu profite de onze mille livres de rentes en fonds de terres par la rupture dudit échange, et qu'il acquiert la mouvance de Champigny à cause de l'île Bouchard dont cette terre relève, et que la justice et l'équité veulent qu'il soit bien plutôt chargé de faire rétablir le bâtiment de Champigny, dont la démolition avoit été stipulée par mon cousin le cardinal de Richelieu, comme une condition préalable audit échange, et sans laquelle il étoit porté expressément par le contrat qu'il n'eût pas été fait, que de me charger de cette dépense. Je n'ai agi en cela que comme un tuteur qui a fait la condition de sa mineure très-avantageuse.

» Outre cela, quand même je n'aurois pas été assuré d'être déchargé de recours de la garantie, je me souviens bien de la parole qui m'a été donnée par l'évêque d'Orléans, de la part de ma fille, lorsqu'elle me fit dire qu'elle désiroit faire rompre ledit échange, qu'il ne m'en coûteroit rien; de sorte qu'une inno-

vation si opiniâtre au contraire de ce que l'on étoit convenu, m'a vérifié les avis qui m'avoient été donnés, que les gens, que j'ai exclus du service de ma fille, avoient fait près d'elle que cette clause fût insérée dans la transaction pour fomenter la division qu'ils ont causée, et laisser un sujet de brouilleries. Ils ont engagé ma fille à se dédire de la parole qu'elle m'a fait donner; et pour parvenir à ce mauvais effet et en persuader ma fille, ils avoient empêché plus de trois semaines entières que le comte de Béthune n'eût sa procuration, qu'il croyoit avoir avant que de partir de Châteauneuf, où étoit lors ma fille.

» La sincérité avec laquelle il agissoit fut reconnue par l'artifice (1) de ces gens-là, qui trompent, en cette occasion, pour la seconde fois dans la même affaire; et comme lesdites gens n'en sont pas demeurés là, et qu'ils se sont confiés à quelques personnes qui ne leur ont pas gardé le secret, j'ai su les conseils qu'ils ont donnés à ma fille, tant à l'égard des précautions qu'elle avoit prises contre tous les actes qu'elle passeroit ci-après, que de la manière qu'elle en devoit user pour satisfaire en quelque façon à la déclaration qu'elle avoit faite, et demeurer néanmoins toujours dans ses premiers sentiments; et que l'un d'eux s'est vanté aux mêmes personnes d'avoir donné avis des réponses que ma fille avoit à faire, en cas qu'on lui proposât pour exemple l'indemnité qu'elle donna à madame de Guise, ma belle-mère, sur le même sujet, pour l'avertir d'en user

(1) Le sens demanderait *malgré l'artifice* au lieu de *par l'artifice*. N'ayant pas sous les yeux le texte de cette lettre, je n'ai pu faire la correction; mais seulement en indiquer la nécessité.

ainsi à mon égard, et de satisfaire à la parole qu'elle m'avoit donnée par le sieur évêque d'Orléans. Joint aussi plusieurs particularités importantes dont j'ai eu des avis certains, et sur lesquelles je ne veux pas m'expliquer à présent, et qui me font connoître très-clairement les desseins qu'ont lesdites gens d'entretenir la division entre ma fille et moi, pour se rendre nécessaires à notre réconciliation, et par ce moyen trouver leur rétablissement près d'elle, auquel je déclarai à Orléans ne vouloir jamais consentir. De sorte que je connois la mauvaise foi dont on continue d'user à mon endroit, par la suggestion et les artifices de ces gens.

» J'ai jugé qu'il étoit inutile de faire une transaction sur un chef, et d'en laisser un autre qui donneroit sujet à quelque nouveau démêlé entre nous, et que celui que causeroit l'affaire de Champigny seroit d'autant plus capable de nous altérer, qu'il n'y a aucune apparence de croire que ma fille se seroit portée d'elle-même à me faire une telle vexation que celle qui lui a été conseillée par ses gens, et de perdre onze mille livres de rente en fonds de terre de son aveu même, et de devenir vassale de mon cousin le duc de Richelieu pour me faire compter de l'argent, au lieu de me savoir gré de cet échange si avantageux que j'avois fait pour elle; et aussi pour ôter auxdites gens tous les moyens dont ils prétendent se servir pour effectuer leurs mauvaises intentions et entretenir notre division jusqu'à ce que leurs intérêts s'y rencontrent, je me suis confirmé dans la résolution que j'ai toujours eue de faire terminer tous les différends en même temps, sans qu'il m'en puisse rester aucun avec ma fille, ni qu'il soit au pouvoir de

ces gens-là de trouver aucun moyen d'en faire naître à l'avenir sur quelque sujet que ce puisse être.

» Et puisque, par leur instigation, ma fille veut poursuivre le cours de cette affaire de Champigny, sans même s'expliquer sur la parole qu'elle a donnée à M. l'évêque d'Orléans, ni sur ledit recours de garantie, en la décharge duquel consiste le seul intérêt que j'y prends, j'ai jugé qu'il vaut mieux différer la transaction jusqu'à ce que l'action que j'ai au conseil de Sa Majesté, en cassation dudit arrêt du parlement, ait été jugée. Si l'échange est maintenu et que je sois déchargé du recours de garantie, l'affaire sera entièrement vidée à mon égard; et si j'en suis chargé, ce sera lors à ma fille à s'expliquer sur la parole qu'elle a donnée au sieur évêque d'Orléans; et lors je pourrai juger de la sincérité des intentions de ma fille dans cette réconciliation, et des véritables motifs qui l'ont portée à la désirer. Cependant, comme je suis bien résolu de ne perdre aucun temps en cette affaire, je vous fais cette lettre pour vous dire de faire toutes les diligences possibles pour la faire juger au conseil. Vous m'avez déjà donné en tant de rencontres des preuves de votre zèle et de votre soin pour mes intérêts, que je me repose entièrement sur celui que vous prendrez pour la faire à la satisfaction, M. de Choisy, de votre bon ami

» GASTON.

» De Blois, ce 25 juin 1656.»

Je me trouvai fort offensée de quantité de choses qui étoient dans cette lettre; et comme c'étoit une manière de manifeste que l'on vouloit faire courre contre moi, je jugeai à propos d'en écrire une au comte de Béthune,

qui y répondit de point en point. Je lui mandai que je le priois de la montrer; mais je pense qu'il ne le fit point, de peur de fâcher Son Altesse royale, qui, au lieu de chercher à s'éclaircir de tout ce qu'on lui disoit, fuyoit toutes les choses qui pouvoient être à mon avantage et qui auroient pu donner de la satisfaction de moi. J'ai cru la devoir mettre ici.

*Lettre à Monsieur le comte de Béthune, écrite à Saint-Fargeau, le 4 de juillet 1656, par Mademoiselle* (1).

« J'ai lu avec attention et sans aucun plaisir la lettre que Goulas a écrite à M. de Choisy, sous le nom de Monsieur. Ce n'est pas pour en dire mon sentiment plus librement que je me le persuade, c'est parce que je crois que c'est la vérité. Monsieur, avec autant d'esprit qu'il a, et avec la manière dont il écrit aussi bien qu'il fait, cette lettre ne peut être de lui, et je jurerois qu'il y a dedans mille circonstances qu'il n'a jamais sues que dans le moment qu'on la lui a lue ; et encore je doute qu'il l'ait écoutée tout entière. Il faut bien du temps pour faire un aussi long écrit, et Son Altesse royale n'aura pas contraint son naturel inquiet pour ce sujet si peu digne de son application.

» Elle commence par la proposition que M. le duc de Richelieu m'a fait faire de me laisser, ma vie durant, le

(1) Cette lettre ne se trouve pas dans le manuscrit autographe, quoiqu'elle y soit formellement mentionnée, et que la place en soit marquée.

patronage de la Sainte-Chapelle de Champigny; c'est de quoi je n'ai jamais entendu parler. Cela ne paroît pas suffire pour réparer le tort que je prétends avoir été fait à la mémoire de mes prédécesseurs, lorsqu'on a ruiné leur maison. Je dis mes prédécesseurs du côté de ma mère, comme le marque la lettre; que je ne dois pas désavouer par la naissance, non plus que par les avantages que j'en ai, puisqu'ils sont Bourbons aussi bien que les autres. Je prétends le rétablissement de tout comme il étoit, et c'est ce qui peut ici me satisfaire; et non pas me contenter d'une partie. Pour le préjudice que je puis recevoir du revenu, je suis assez grande, et ces messieurs qui gisent à Champigny m'ont assez laissé de bien, pour en pouvoir sacrifier à mon devoir, et pour faire mon plaisir de ce qui a fait le leur tant qu'ils ont vécu, puisque Champigny étoit leur principale demeure.

» Quant à ce qui relève de M. le duc de Richelieu par quelques acquisitions qu'avoit faites M. le cardinal de ce nom, c'est une affaire qui m'importe si peu que je ne m'en étois pas informée. Il me semble que, de la qualité dont je suis, personne ne s'avisera de me venir disputer quelque droit dans mon village, et que je passerai devant bien des gens comme je fais à la cour. Je ne dis rien de l'espérance que Son Altesse royale a sur un arrêt du conseil; je souhaite avec passion qu'elle gagne son procès contre M. de Richelieu. Il est à craindre que la fin de l'affaire n'aille comme le commencement, et que Son Altesse royale ne soit aussi mal servie, puisque ce sont les mêmes gens qui s'en sont mêlés et qui agissent par le même principe de leurs intérêts. Quand Son Altesse royale auroit désiré de

chercher mon avantage dans l'échange de Champigny contre Blois-le-Vicomte (ce qu'elle ne pensa point alors), très-assurément il seroit difficile de le faire croire : M. le cardinal de Richelieu et lui étoient trop mal ensemble. Cette manière de parler ne convient pas à leurs qualités, elle convenoit seulement à la manière dont on traitoit Monsieur. Ainsi je pense qu'il est permis de le dire : ils étoient donc ensemble d'une façon à ne se pas persuader que M. le cardinal de Richelieu cherchât l'avantage de Monsieur ni de personne qui eût l'honneur de lui appartenir.

» La conjoncture du temps de la prison et de la mort de Puylaurens, dans laquelle cet échange fut fait, et l'éloignement de Monsieur de la cour, montrent assez que la seule raison qui le lui fit faire fut la force à laquelle il n'étoit pas en état de résister; et même si M. le cardinal de Richelieu eût vécu, il vouloit avoir le duché de Châtellerault, à ce que me dit Monsieur peu après sa mort, et lorsqu'il me le dit, il ajouta : « Il l'eût bien fallu faire, comme de Champigny ; nous n'étions pas les plus forts. »

» Après cela, on pourroit se passer de me vouloir faire croire que l'on ne s'étoit avisé de faire cet échange que pour mon avantage. On devoit y ajouter que M. le cardinal ne le vouloit pas, et que Monsieur, par ses instantes prières et par le crédit qu'il avoit auprès de lui, avoit obtenu de lui cette grâce, et que M. le cardinal avoit été bien aise de se conserver les bonnes grâces de Monsieur par ce bienfait; cela se croiroit comme le reste. Goulas auroit pu mettre l'obligation que je lui ai, pendant qu'il a gouverné mon bien, de l'avoir bien conservé et augmenté des acquisitions que l'on a faites, de

l'argent de quantité de bois que l'on a coupé, et de tous les autres bons ménages que l'on a faits dans mon bien pendant ma minorité, dont je tire des profits admirables présentement : j'en ai aussi la reconnoissance que je dois. S'il se fût avisé de me procurer beaucoup d'avantages, comme celui de Champigny, il l'eût fait; mais M. le cardinal mourut trop tôt. S'il ne l'a pu faire en des effets semblables, parce qu'il n'avoit plus de maison à faire démolir, on voit qu'il fait ce qu'il peut auprès de Monsieur pour me servir et maintenir ce qu'il a si bien fait par le passé.

» Je suis assez surprise de la parole que l'on dit que j'ai donnée à M. l'évêque d'Orléans. Je lui en ai beaucoup dit; je l'ai vu souvent, et même pour le service de Monsieur, pendant que j'étois à Orléans en 1652 ; je n'ai cependant aucune connoissance ni souvenir de lui en avoir donné aucune. Je n'avois garde de rien offrir à Monsieur pour faire sa sûreté dans cette affaire : les tuteurs qui n'ont pas le pouvoir d'agir ne font rien contre eux, non plus que contre les autres; et comme Son Altesse royale ne savoit pas, non plus que moi, que Goulas l'eût engagé en son propre et privé nom, puisque ç'avoit été à son insu et contre son ordre, elle ne se seroit pas avisée de se précautionner contre une affaire qu'elle ne savoit pas.

» Pour ce que l'on dit que Son Altesse royale vous assura, lorsque l'on étoit à Orléans, que je consentois à quelques circonstances touchant Champigny, vous le savez mieux que moi, et pouvez sur cela répondre à ceux qui vous en demanderont des nouvelles, comme aussi des deux affaires dans lesquelles les gens que Monsieur a ôtés de mon service vous ont surpris. Pour

moi, je puis répondre qu'ils ne m'ont jamais donné des conseils qui pussent déplaire à Monsieur, et que s'ils avoient été si mal avisés pour cela, ils m'auroient déplu et je ne les aurois pas gardés à mon service un moment. Il vous souviendra que je vous ai envoyé ma procuration peu de jours après avoir été de retour ici de Châteauneuf; il me semble qu'il est assez inutile de m'en reprocher le retardement, puisque ce n'est pas faute d'avoir donné tout pouvoir que l'affaire a manqué. Je suis bien malheureuse que Monsieur explique mal l'intention avec laquelle je me voulois accommoder; elle étoit très-bonne, et je vous en ai parlé avec toute la sincérité possible. Je connoissois la vôtre. Ainsi vous me pouvez servir de témoin, et je ne pense pas que la probité si connue de Goulas soit capable de décrier la vôtre, ni d'empêcher d'ajouter foi à ce que vous direz de moi.

» Pour les précautions que l'on dit que j'ai prises, les gens de Monsieur ont une conduite qui m'ôte la peine de me servir d'aucune : ce sont eux qui en prennent pour moi. J'ai bien ouï parler d'une indemnité que l'on a trouvée dans les papiers de madame de Guise, ma grand'mère, que feu M. le cardinal de Richelieu lui avoit donnée, et je pense que c'est assez pour faire croire qu'elle ne m'en a pas demandé. Si les gens de Monsieur avoient été aussi habiles qu'elle, ils en auroient autant tiré. Toutefois comme M. le cardinal ne faisoit cela que pour mon avantage, l'on n'avoit garde de songer que je ne fusse pas d'humeur à le trouver bon; et quatre mille livres de rente sont une somme si considérable, que l'on n'a pas pu croire que les mânes des gens qui m'en ont laissé trois cent mille m'eussent

été plus chères que la conservation de cette rente.

» J'oubliois de vous dire que lorsque j'eus envie de retirer Champigny, je ne priai point M. l'évêque d'Orléans d'en parler à Monsieur; je lui en parlai moi-même. Il l'eut très-agréable, et même il me dit qu'il avoit toujours bien cru que je le retirerois; que l'on ne pouvoit préjudicier aux droits des mineurs; et il me témoigna approuver le respect que je rendois à MM. de Montpensier. Il ne se souvint pas alors d'alléguer l'avantage de cet échange, ni de me conseiller de le tenir. Je crois que c'est qu'il ne savoit pas l'un et l'autre, et qu'ils avoient été faits contre son gré. Il étoit bien aise de voir qu'avec justice et raison il fût obligé d'agir d'une manière qui le vengeoit d'un homme, qui lui en avoit fait bien d'autres pendant sa vie.

» Depuis, de temps en temps, il me demandoit des nouvelles de mon procès; et ce qui prouve assez que mon droit est bon, c'est que, dans la transaction que fit madame de Guise l'année passée, qui, au su de tout le monde, ne m'étoit point avantageuse, bien au contraire, l'action de Champigny m'étoit laissée libre; et vous étiez dans le cabinet de Monsieur, et MM. de Beaufort et de Belloi, lorsque je lui demandai, quelques jours après que l'on eût signé la transaction, s'il n'auroit pas agréable que je poursuivisse le jugement de cette affaire. Il me le permit, sans me parler de ce que la lettre me fait avoir dit à M. l'évêque d'Orléans. Il me semble qu'il eût été bien à propos de m'en parler dans ce moment. Quand Son Altesse royale auroit eu cette parole de ma bouche, et M. de Beaufort et vous pour témoins, cela auroit valu plus que tous les actes du monde. Comme on n'a dit cela à Son Altesse royale

que depuis, il eût été difficile qu'elle m'en eût parlé alors.

» Enfin la lettre de Goulas n'est fondée que sur des circonstances dont personne n'a de connoissance que lui, d'intentions venues après les affaires faites, d'avantages qui ne se trouvent point pour les gens à qui il en veut procurer. Pour l'épreuve de ma bonne volonté, j'ose dire en avoir donné des marques essentielles à Monsieur qui me coûtent assez cher, puisqu'elles me privent de repos, de biens et de plaisirs. Croyez-moi, ce n'en est pas un de passer quatre ans à Saint-Fargeau.

» Si tout cela n'est compté pour rien, je dois craindre avec raison que tout ce que je pourrois faire sur Champigny ne seroit pas compté! C'est pourquoi je n'ai rien à dire, sinon qu'à une demoiselle qui est Bourbon de tous les côtés (c'est assez dire), et qui avec cela a du naturel, la douceur et la tendresse la gagnent plus que les rigueurs : il faut que les unes soient de durée aussi bien que les autres, pour pouvoir par le bien réparer le mal que l'on a souffert. Les vexations que j'ai faites à Son Altesse royale ne sont pas grandes; c'est pourquoi je n'ai que faire de m'en justifier; et celles que l'on m'a faites sont si publiques qu'il seroit inutile que j'en fisse des plaintes, puisque tout le monde en a fait pour moi.

» Cette lettre est bien longue. Je ne sais quand je vous verrai; j'ai été bien aise de vous faire souvenir de toutes les circonstances, dont parle la lettre de Goulas comme il lui plaît, et que j'explique comme elles sont, afin que vous ayez lieu d'exercer envers moi la générosité avec laquelle vous en usez envers vos amis, pour les défendre quand on les accuse injustement. »

## CHAPITRE XXIII.

(1656.)

Maladie de madame de Savoie; projets de mariage pour Mademoiselle. — Madame de Ventadour et mademoiselle d'Haucourt passent à Saint-Fargeau. — Séjour qu'y fait mademoiselle de Vandy. — Divisions dans la petite cour de Mademoiselle. — Retour de mesdemoiselles d'Haucourt à Saint-Fargeau. — Leur conduite envers mademoiselle de Vandy. — Mécontentement qu'en éprouve Mademoiselle. — Levée du siége de Valenciennes. Mademoiselle prend la résolution d'aller aux eaux de Forges.— Voyage de Mademoiselle. — Honneurs qu'on lui rend à Montargis. — Visites qu'elle reçoit à Corbeil et à Chilly. — Aventure arrivée à la princesse de Phalsbourg. — Elle s'efforce de réconcilier Mademoiselle avec son père. — Discussions entre Mademoiselle et sa tante, mademoiselle de Guise. — Mademoiselle reçoit la visite de la reine d'Angleterre à Chilly. — Son entretien avec elle. — Détails sur madame de Châtillon. — Suite du voyage de Mademoiselle, qui passe à Saint-Cloud et à Poissy. — Anecdotes sur le duc de Guise et la comtesse de Bossu. — Conduite du duc de Guise à l'égard de Mademoiselle depuis son exil. — Ses relations avec sa mère, avec sa sœur et avec le comte de Montrésor. — Arrivée de Mademoiselle à Forges.

Madame la duchesse de Savoie fut malade à l'extrémité; on lui envoya même un médecin de la cour. Son Altesse royale disoit souvent qu'elle s'étonnoit que je ne songeasse point à me marier, et de ce que je ne témoignois pas un grand désir d'épouser M. le duc de Savoie; que je savois qu'il témoignoit pour moi la plus grande passion du monde (il est vrai que de tous côtés cela m'étoit rapporté); et que je n'avois dans la tête de pensées pour me marier que de chimériques et extravagantes affaires qui ne pouvoient réussir.

Je répondis à ceux qui m'en parloient : « Je suis d'une qualité que je ne me puis marier sans que la cour y travaille; pour qu'elle prît ce soin, il faudroit que Son Altesse royale y fût mieux qu'elle n'y est (car quoique Son accommodement fût fait, elle n'avoit point été encore à la cour); de plus, quelque passion que M. de Savoie témoigne pour cela, il ne fait point de démarche pour cela, et je ne suis pas d'une manière que la cour, quand j'y serois bien, m'offrît; ni à moi, il ne me conviendroit, en façon du monde, de faire aucune avance; et ce seroit en faire que de témoigner le désirer. Outre que tout cela seroit inutile, madame de Savoie témoignant la dernière frayeur de voir son fils marié à une personne capable d'agir, dans la crainte qu'elle ne fît connoître à son fils qu'il est en âge à gouverner ses Etats, et non pas à dire : *Plaît-il, maître?* à sa mère, depuis le matin jusqu'au soir.

Dans cette extrémité où elle fut, je songeois : « Si elle meurt, Monsieur aura contentement; car assurément M. de Savoie me fera demander; » et quoique je n'eusse jamais témoigné trop d'agrément pour ce parti, j'en aurois peut-être eu pour lors; car ce n'a jamais été par mépris, comme beaucoup ont cru. Je sais bien que dans une maison, où ont toujours été mariées des filles de France et d'Espagne, et où ma tante est encore maintenant, cela seroit fort sot à moi de l'avoir pris de cet air-là. Mais ce que j'entendois dire de l'humeur et de la conduite de ma tante (1), et du peu d'a-

(1) Christine de France, fille de Henri IV; il en a été question dens le t. I des *Mémoires de Mademoiselle*, p. 3, note 3.

mitié qu'elle témoignoit pour moi, ne me faisoit pas juger que je pusse vivre fort heureuse avec elle. Le médecin que la cour y avoit envoyé fit merveille, et la guérit, dont je fus aise, comme d'une chose indifférente, n'ayant fait aucun dessein ni sur sa mort ni sur sa vie.

Madame la duchesse de Ventadour (1), s'en allant en Bourbonnois, me vint voir en passant. Elle avoit avec elle mesdemoiselles d'Haucourt (2), qui sont ses parentes, qui n'ayant point de mère, demeuroient avec elle. Mademoiselle de Vandy m'avoit mandé qu'elles viendroient à Saint-Fargeau, et que c'étoient des personnes de ses amies, d'un mérite extraordinaire; et qu'elle me prioit d'avoir de la bonté pour elles, et qu'elle m'en auroit la dernière obligation. Ce sont des filles de qualité et d'esprit; la cadette est assez jolie; elle l'étoit davantage avant qu'elle eût la petite vérole.

Je les entretins fort, et surtout la cadette, qui me plut extrêmement. Nous parlâmes beaucoup de mademoiselle de Vandy; elle me témoigna avoir bien de l'amitié pour elle, et de la reconnoissance de la manière dont elle jugeoit que je la traitois, à sa prière. Car, quoique l'on soit fort civile à tout le monde, on ne laisse pas de distinguer les personnes quand on les veut fa-

(1) Marguerite de Montmorency, femme d'Anne de Levi, duc de Ventadour, morte le 3 décembre 1660.

(2) Filles de Daniel d'Aumale, seigneur d'Haucourt, premier chambellan de M. le Prince. Les anciennes éditions ont changé le nom d'*Haucourt* en celui d'*Harcourt*. Mademoiselle, dont l'orthographe n'a aucune régularité, écrit mesdemoiselles *Docour*. Voy. p. 418, la note sur mademoiselle d'Aumale.

voriser. Je trouvois que Vandy avoit sujet de l'aimer, la trouvant fort aimable. Madame la duchesse de Ventadour eut une grande hâte de s'en aller; je fis mon possible pour l'obliger à séjourner un jour seulement; mais elle ne le voulut pas.

La comtesse de Fiesque, qui étoit amie de longtemps de mesdemoiselles d'Haucourt, fut fort aise qu'elles me plussent et qu'elles eussent envers moi le mérite d'être amies de mademoiselle de Vandy, ne jugeant pas que sa considération à elle leur en acquît beaucoup auprès de moi. Elle me proposa de dire à madame de Ventadour de me les renvoyer, et qu'elles devoient venir à Langeron, qui n'est qu'à deux journées de Saint-Fargeau, où je leur enverrois un carrosse. Quoique ce ne fût pas le moyen de me faire faire les choses qu'elles me fussent proposées par madame la comtesse de Fiesque, je ne laissai pas de faire celle-là. Cela donnoit dans mon sens; j'étois entêtée de mademoiselle d'Aumale (1). J'en priai donc madame de Ventadour, qui en eut bien de la joie.

Le soir, je dis au comte d'Escars qu'elles revien-

(1) Il ne faut pas confondre mademoiselle d'Aumale d'Haucourt, dont il est ici question, avec mademoiselle d'Aumale, fille du duc de Nemours, qui fut dans la suite mariée au roi de Portugal, et dont les aventures seront racontées par mademoiselle de Montpensier. Les deux sœurs d'Haucourt, que l'on appelait mesdemoiselles d'Haucourt et d'Aumale, étaient au nombre des précieuses. La seconde figure dans le *Dictionnaive des précieuses* sous le nom de *Dorinice*. Saint-Gabriel, dans le *Mérite des Dames* (p. 290), dit : « Mademoiselle d'Haucourt d'Aumale, l'inestimable. Le nombre infini ne se trouve point pour me valoir. » Voy. aussi Les *poésies de La Mesnardière* (Paris, Sommaville, 1656, in-4°,

droient, et qu'elles étoient de fort aimables personnes, et surtout la cadette. Il me dit : « Si j'osois gager avec vous qu'elles n'auront pas été ici trois jours avec vous qu'elles vous déplairont au dernier point, je gagerois. » Je lui demandai pourquoi; il me dit : « Elles sont anciennes amies de madame de Fiesque, qui leur fera faire amitié avec madame de Frontenac; elles seront toujours ensemble, et cela ne vous plaira pas. Si vous vous en plaignez, au lieu d'entrer dans vos sentiments et dans les justes sujets de plaintes que vous en aurez, elles tâcheront à les justifier: et c'est assez pour ne vous être pas agréable longtemps. » Je lui répondis: « Vous avez raison si cela se passe ainsi; mais elles sont si amies de Vandy, que je ne puis croire qu'elle eût souhaité qu'elles vinssent ici, si elle ne les eût connues d'humeur à en bien user avec moi. »

Peu de jours après, madame la comtesse de Maure arriva à Saint-Fargeau, où elle ne séjourna point, la saison d'aller aux eaux de Bourbon la pressant. Mademoiselle de Vandy me remercia de la bonté que j'avois témoignée à mesdemoiselles d'Haucourt à sa considération, et je lui dis comme elles m'avoient plu, et surtout la cadette; elle en eut bien de la joie. La comtesse de Fiesque me dit : « Mademoiselle de Vandy ne prendra point d'eaux; si vous la voulez retenir, madame la comtesse de Maure la reprendra en repassant. » J'en fus forte aise : je la demandai à la com-

p. 53). Mademoiselle d'Aumale de la maison de Savoie n'avait que dix ans en 1656, et il est impossible de la mettre, dès cette époque, au nombre des précieuses.

tesse de Maure qui me la laissa. On trouva plaisant, vu l'état où j'ai dit que la comtesse de Fiesque étoit avec moi, et tout ce qui s'est passé depuis, que ce fût elle qui me proposa toujours toutes choses. Mais si on la connoissoit, on ne s'en étonneroit point; car c'est une femme qui vous chante pouille, et un moment après elle en est au désespoir, et vous dit pis que pendre de ceux qui le lui ont fait faire.

Mademoiselle de Vandy demeura donc à Saint-Fargeau, je causois avec elle; mais je fus quelques jours sans lui conter tous mes griefs contre ces dames. Elles me prévinrent; car elles lui parlèrent de mes affaires avec Monsieur, lui disant que j'avois le plus grand tort du monde et s'emportant fort sur ma mauvaise conduite: que je n'avois pas voulu croire leurs bons conseils; que je m'étois amusée à en prendre de gens incapables et malhabiles. Elles nommèrent Préfontaine et Nau, et ensuite en disoient tout du pis qu'elles pouvoient.

Mademoiselle de Vandy fut assez étonnée de ce procédé, et comme elle est fort sage, elle se retira tout doucement de leur conversation particulière, et, sans les dauber, trouva occasion de me faire connoître combien elle entroit dans mes sentiments, et me plaignoit non-seulement de la persécution que je recevois de la part de Son Altesse royale, mais aussi de la domestique; de voir tout le monde dans ma maison partagé, en sorte que le parti le plus foible fût le mien. Elle s'y jeta et s'attacha fort à parler à ceux à qui je témoignois de la confiance, comme au comte d'Escars, à Colombier, L'Épinai, et un autre homme du pays qui agissoit dans mes affaires à Saint-Fargeau et qui, depuis l'em-

barras où je m'étois trouvée, en faisoit quelquefois d'autres (1).

Cela déplut assez à ces dames; car elles ne comprenoient pas comment on me pouvoit souffrir, et sur les plaintes qu'elles firent de mademoiselle de Vandy, madame de Maure disoit d'une manière fort plaisante : « Les comtesses sont bonnes de croire que mademoiselle de Vandy soit partie de Paris tout exprès pour venir dire des injures à la petite-fille de Henri le Grand dans sa maison! Quand on iroit voir une demoiselle de ses amies avec qui on voudroit passer quelque temps, on auroit quelque complaisance pour elle; à plus forte raison pour une aussi grande princesse que Mademoiselle, on est obligé d'en avoir. »

Le comte d'Escars dit un jour une fort plaisante chose à la comtesse de Fiesque. Il étoit venu beaucoup de gens de qualité me voir, et d'Escars leur avoit donné à souper à son logis. Je pense qu'ils avoient un peu bu; ce qui n'est pas extraordinaire aux gens qui ont toujours été à la guerre. Comme il entra dans ma chambre, la comtesse de Fiesque alla pour l'entretenir, espérant, le voyant un peu gaillard, qu'il lui en diroit plus qu'il ne voudroit, et que par là elle découvriroit quelque chose. Comme il la vit approcher, il lui dit : « Ma cousine, n'espérez rien tirer de moi; car mon vin est plus fidèle que votre sang-froid. » Elle se mit à rire et ne s'en offensa pas, quoique ce fût une vérité.

(1) Ce membre de phrase assez obscure a été omis dans les anciennes éditions. Il veut dire probablement que cet homme ne faisait pas seulement les affaires de Mademoiselle à Saint-Fargeau, mais ailleurs.

Peu après l'arrivée de mademoiselle Vandy, il vint des comédiens qui furent quinze jours ou trois semaines à Saint-Fargeau. La marquise de Mauni (1), qui en est voisine et qui y venoit souvent, y arriva. Il y vint encore beaucoup d'autres personnes, de sorte qu'elle trouva que ma cour étoit fort jolie, et que les dames qui se plaignoient sans cesse de s'ennuyer n'avoient pas raison.

Il passa à Saint-Fargeau une certaine femme de Dombes, qui y étoit déjà venue pour une affaire qu'elle avoit, et qui depuis ayant été à Paris, s'y étoit mariée avec Apremont, de la comtesse de Fiesque (2). Elle dit à une de mes femmes de chambre qu'elle eût bien voulu m'entretenir en particulier; je la fis venir un soir dans mon cabinet, elle me dit : « Ayant l'honneur d'être votre sujette, je suis au désespoir d'avoir épousé un homme qui a tant fait de choses contre votre service, et je tâcherai de le tirer de celui de madame la comtesse de Fiesque. J'ai cru être obligée de vous avertir de ce que je savois. Vous saurez donc, Mademoiselle, que mon mari a une pension de Monsieur, votre père; qu'il écrit et reçoit tous les ordinaires des lettres de Blois, qu'il envoie à madame la comtesse [de Fiesque]; que M. de Frontenac le vient

(1) Les anciennes éditions portent Mesni; mais il y a dans le manuscrit *Moni* ou *Mauni*. La marquise de Mauni ou Maulny figure, sous le nom de *Mandaris*, dans le *Dictionnaire des précieuses*. On trouve son portrait peint par elle-même dans le *Recueil de Mademoiselle*. Elle était fille de madame de Puisieux, dont il a été question plus haut, p. 369, note 1.

(2) On a vu plus haut la liaison entre Apremont et la comtesse de Fiesque, liaison que rappelle ici Mademoiselle.

voir quasi tous les jours, et qu'il laisse son carrosse au bout de la rue, et vient le manteau sur le nez; et quand il parle de vous, il dit : *Elle n'est pas où elle pense; on la mettra bien à la raison.*

Je fus bien aise que quelqu'un lui ouït dire même chose. Le lendemain je l'envoyai querir, et je fis cacher le comte d'Escars (1). Elle me promit de tâcher à attraper des lettres de Goulas à la comtesse de Fiesque, et des siennes à lui; et de détourner son mari de son service, et l'obliger à me conter toutes les choses qu'il avoit faites contre moi. La comtesse de Fiesque me parut fort en inquiétude de ce qu'elle me disoit, me disant : « Je ne comprends pas ce que mademoiselle (2) d'Apremont vous a pu tant dire. » Je lui répondis : « Ce sont des avis qu'elle me donne sur mes affaires de Dombes. »

Mesdemoiselles d'Haucourt firent savoir qu'elles étoient à Langeron; à l'instant je leur envoyai un carrosse. Mademoiselle de Vandy en eut la plus grande joie du monde, et étoit dans une impatience non pareille de leur venue. Lorsqu'elles arrivèrent, après m'avoir saluée, elles allèrent à madame de Frontenac avec un empressement non pareil, et ne regardèrent pas quasi mademoiselle de Vandy; cela dura tout le soir. Je croyois que c'étoit qu'elles faisoient plus d'honneur à une personne qu'elles connoissoient moins, et

(1) Les anciennes éditions ont ici ajouté une phrase pour compléter la pensée : *et lui fis redire ce qu'elle m'avoit dit le soir précédent; de sorte qu'il l'entendît.*

(2) On sait que le titre de *madame* n'était pas donné à toutes les femmes mariées, mais seulement aux personnes nobles.

que c'étoit une marque de la familiarité qu'elles avoient avec elle. Comme je vis que cela continuoit deux ou trois jours, j'en fus assez surprise. Je le dis à Vandy, qui me répondit fort amiablement, que je ne voyois pas tout; mais avec une mine honteuse de leur conduite envers elle. Je m'en tins là et ne voulus pas pousser l'affaire plus loin.

Comme je m'enfermois toutes les après-dînées pour écrire et travailler à mes affaires, chacun prenoit parti. Je croyois qu'elles alloient toutes ensemble. Il me prit curiosité de savoir comment cela se passoit: j'allai dans la chambre de Vandy; je la trouvai toute seule. Je lui demandai pourquoi elle n'étoit point avec les autres; elles me répondit qu'elles avoient eu affaire. Je lui dis: « A ce coup, je parlerai; la première fois je n'osai rien dire. Je commence à connoître que la mauvaise compagnie gâte les gens, et qu'elles (1) ont autant d'ingratitude pour vous que les autres en ont pour moi. »

Deux jours après je m'en allai chez la comtesse de Fiesque, où je trouvai ces demoiselles avec elle et M. et madame de Frontenac. Je leur demandai où étoit mademoiselle de Vandy; elles se regardèrent et me dirent qu'elles n'en savoient rien. Je m'adressai à mademoiselle d'Aumale et je lui dis: « Quoi! vous abandonnez ainsi vos anciennes amies pour de nouvelles; cela ne m'encourage pas trop à faire amitié avec vous, moi qui crains tant les précieuses (2). » Sur cela elle ne

(1) Mesdemoiselles d'Haucourt.

(2) Les précédentes éditions ont substitué à ce membre de phrase: *cela me surprend.* Mademoiselle d'Aumale-d'Haucourt avait une réputation de précieuse qui est attestée par le *Diction-*

répondit rien; mais le soir elle prit Vandy, et m'appela et me dit beaucoup de choses, dont je fus aussi peu satisfaite que de son procédé. Vandy étoit honteuse de la faute de l'autre, l'aînée (mademoiselle d'Haucourt) prenant plus de soin de m'entretenir et me paroissant une meilleure fille; car l'autre se moquoit sans cesse de tout le monde, et souvent de moi, à ce que je crois. A table, madame de Frontenac et elle se mettoient l'une auprès de l'autre et rioient sans cesse. Il m'est arrivé de leur avoir demandé quelquefois de quoi; leurs ris redoubloient. Ce procédé n'étoit pas fort respectueux, et continua pendant leur séjour à Saint-Fargeau.

M. de Candale, qui s'en alloit en Catalogne, y vint me dire adieu. En passant, il me parla du divertissement que l'on avoit eu tout l'hiver à se masquer. L'envie prit à tout ce que nous étions de suivre cette mode, quoique ce ne fût point la saison. Nous nous déguisâmes, et comme nous allions danser il arriva un courrier à la comtesse de Fiesque, qui lui apporta nouvelle de la levée du siége de Valenciennes (1); que M. le Prince avoit attaqué les lignes, défait ou mis en déroute l'armée de M. le maréchal de La Ferté, qui

---

*naire de Somaize*, où elle figure sous le nom de *Dorinice*, et qui est confirmée par les lettres de madame de Sévigné. Parlant de cette demoiselle d'Aumale dans une lettre du 18 décembre 1675, elle dit : « On me mande que cette *précieuse* fera, à son retour, une grande figure. » J'ai déjà fait remarquer qu'il ne fallait pas confondre, comme on l'a fait quelquefois, mademoiselle d'Aumale-d'Haucourt avec mademoiselle d'Aumale de la maison de Savoie.

(1) Le siége de Valenciennes, commencé le 15 juin 1656, fut levé le 16 juillet de la même année.

étoit prisonnier; que beaucoup de personnes de qualité étoient mortes ou prisonnières, et que M. le Prince étoit entré dans Valenciennes triomphant. M. de Candale et moi fûmes fort embarrassés. Il me dit : « Si l'on va dire à la cour que nous avons dansé en réjouissance de cette nouvelle, tout sera perdu; il faut maintenir qu'elle ne peut pas être véritable. » Nous en usâmes ainsi. Pour moi, j'en étois fort aise dans mon âme : c'étoit une fort belle chose pour M. le Prince, et qui l'accréditoit extrêmement parmi les Espagnols.

Le lendemain la confirmation en vint. L'abbé Fouquet (1) envoya un courrier à M. de Candale et manda comme M. le Prince avoit attaqué par le quartier du maréchal de La Ferté, qui étoit prisonnier [avec] les comtes de Grandpré, d'Estrées, Moret et quantité d'autres officiers; le marquis d'Estrées mort, dont on n'a point trouvé le corps. Il prit un bataillon de gardes tout entier. Enfin, ce fut une grande affaire pour M. le Prince. On s'étonna assez comme M. de Turenne avoit été assez heureux de se retirer sans aucun échec; mais c'est qu'il se retira promptement, pendant que tout se passoit au quartier de La Ferté. Il dit que c'est qu'il ne le pouvoit pas secourir, à cause de quelque marais qui étoit entre deux. Assurément ce fut un avantage pour le service du roi, ayant une armée défaite, que l'autre fût sauvée, et ce n'est pas une des moins belles retraites de M. de Turenne. Je ne sais si c'est une des plus glorieuses.

(1) Basile Fouquet, frère du surintendant des finances, Nicolas Fouquet; il avait une grande influence sur Mazarin.

La vie sédentaire que j'avois menée tout l'hiver, et la grande attache que la nécessité m'avoit obligée d'avoir à mes affaires, n'avoient pas servi à ma santé, que le chagrin avoit fort altérée. Je me résolus d'aller à Forges, dans la crainte de tomber malade, jugeant que le changement d'air et les eaux répareroient tout le mal que ce que je viens de dire m'avoit pu causer. J'envoyai un valet de pied à Blois, et j'écrivis à Mascarani, secrétaire des commandements de Son Altesse royale, n'écrivant point à elle pour lui demander permission de faire ce voyage, que Son Altesse royale savoit bien m'être nécessaire, m'ayant été ordonné, dès l'autre année, de prendre les eaux de Forges (1).

Son Altesse royale vit mon valet de pied; elle se mit en colère contre lui et lui dit mille choses, et telles que ce garçon en eut si grande frayeur qu'il s'en revint toujours courant. C'étoit un Basque qui ne parloit pas trop bien françois. Il me dit : « Son Altesse royale m'a parlé de transaction; que vous manquiez de parole; qu'il me feroit jeter par les fenêtres. » J'avoue que j'étois au désespoir de voir que Son Altesse royale s'amusât à parler de nos affaires à des gens comme cela. Mais il est vrai que je devois avoir souvent cette douleur; car il ne passoit âme qui vive à Blois à qui il n'en parlât; et tous ceux à qui il en parloit haussoient les épaules, et étoient étonnés de voir les emportements qu'il avoit contre moi, et le grand désir qu'il avoit d'avoir mon bien et les voies qu'il prenoit pour y parvenir; car s'il me l'avoit demandé amiablement, je le lui

(1) Voy. à l'Appendice une note sur les eaux de Forges.

aurois donné tout comme je lui avois offert, sans me tant persécuter.

Après le retour de mon valet de pied, je ne jugeai pas, par le rapport qu'il me fit de son voyage, devoir y renvoyer. C'étoit un devoir dont je m'étois acquittée; il avoit été mal reçu : ce n'étoit pas ma faute. C'est pourquoi je résolus de partir. La comtesse de Fiesque me proposa de mener mesdemoiselles d'Haucourt à Forges, lesquelles en avoient besoin; je lui dis que je ne le pouvois pas, mes carrosses étant remplis. S'ils eussent été vides, j'aurois pris une autre excuse; car je ne les voulois pas mener. Mademoiselle de Vandy, faisoit état de s'en retourner à Bourbon rejoindre madame la comtesse de Maure, et devoit partir avec mesdemoiselles d'Haucourt, étant son chemin de passer à Langeron, où elles alloient. Il se trouva que la calèche de Frontenac étoit trop petite; qu'il n'y pouvoit tenir que quatre personnes justes, et elles étoient cinq. Ainsi la nécessité, ou plutôt le destin, voulut que mademoiselle de Vandy vînt à Forges; dont je fus bien aise et dont je crois que celles qui me suivoient et celles qui s'en alloient furent fort fâchées.

Je ne voulus point dire par quel chemin j'irois, quoique l'on me le demandât souvent, de peur de donner espérance à la comtesse de Fiesque et à madame de Frontenac de voir du monde; ce qu'elles désiroient avec empressement; je disois que j'irois passer la rivière de Seine à Mantes. Je les mettois au désespoir.

J'allai coucher à Montargis; en arrivant proche de mon logis, j'entendis battre le tambour et je vis des soldats en haie; cela me surprit; étant à la porte, je vis un capitaine à la tête. Je ne comprenois point ce

que c'étoit. L'ayant demandé, on me dit que c'étoit le régiment de la Couronne. Un moment après, les officiers vinrent demander de me venir faire la révérence. Le lieutenant-colonel me dit que, s'étant trouvé en un lieu où je devois passer, il avoit cru que je n'aurois pas désagréable qu'il me rendît ce respect de faire garde devant mon logis. Je leur témoignai que j'en étois bien aise et les en remerciai. Toutes les choses honorables, je les aime, et on ne m'en sauroit trop rendre à ma fantaisie. Je reconnus le lieutenant-colonel, nommé La Jonis, de l'avoir vu lorsque je passai au quartier de M. de Turenne, en revenant d'Orléans. Nous nous mîmes à parler de ce temps-là avec plaisir, au moins moi; car ce chapitre m'est fort agréable. A Fontainebleau, la comtesse de Fiesque me dit : « Au moins on saura où on couchera demain. » Je lui répondis sur ses questions fort mal gracieusement. Mais elle ne vouloit pas se fâcher; car elle ne me vouloit point quitter. J'allai de Fontainebleau dîner à Corbeil, où je vis beaucoup de monde.

Dès ce jour même, la reine d'Angleterre me manda que je lui donnasse un jour et un lieu pour me venir voir et m'amener sa fille la princesse royale, qui mouroit d'envie de me voir. Je jugeai que Chilly (1) étoit un lieu plus propre à la recevoir que Corbeil, où j'étois fort mal logée. J'y séjournai pourtant un jour; M. le duc d'York m'y vint voir, que je trouvai fort cru et fort

(1) Chilly est un village du département de Seine-et-Oise (arrondissement de Corbeil et canton de Longjumeau). Il y avait un magnifique château, bâti d'après les dessins de l'architecte Metezeau.

fait. Il y vint mille gens, et entre autres madame d'Olonne (1), dont la beauté commençoit à faire du bruit.

Madame la princesse de Phalsbourg (2), maintenant de Lixein, y vint aussi, qui me parut bien dissemblable de ce que je l'avois ouï dire : car elle a été fort belle, et présentement elle est quasi affreuse. Elle me fit mille amitiés et protestations de services. Esselin, maître de la chambre aux deniers de chez le roi, m'avoit prié d'aller faire collation à sa maison d'Essonne, qui n'est qu'à deux cents pas de Corbeil; je lui demandai si elle vouloit y venir; ce qu'elle accepta. En nous promenant j'allois plus vite qu'elle. M. de Guise me menoit. Comme je fus passée dans une grotte, on lâcha des fontaines qui sortent du pavé. Tout le monde s'enfuit; Madame de Lixein tomba, et mille gens tombèrent sur elle. Comme je fus dans le jardin, je dis à mon oncle (3) : « Je ne vois point madame de Lixein; allons la chercher. » Nous la vîmes que l'on menoit à deux, son masque crotté, et son visage de même; son mouchoir déchiré, son habit, ses manchettes, enfin déconcertée de la plus plaisante manière du monde, et je ne m'en puis souvenir sans rire. Je lui ris au nez, et

---

(1) Voy. sur madame d'Olonne et sa sœur, t. I, p. 309, note 3.

(2) La princesse de Phalsbourg, dont les anciennes éditions des *Mémoires de Mademoiselle* ont fait la *princesse de Salsbourg*, était Henriette de Lorraine, fille de François de Lorraine et sœur aînée de la seconde femme de Gaston d'Orléans. Elle avait épousé en premières noces le prince de Phalsbourg, et en cinquièmes noces le prince de Lixein ou Lixen. La princesse de Phalsbourg, née en 1605, mourut en 1660. Elle avait plus de cinquante ans à l'époque dont parle Mademoiselle.

(3) Le duc de Guise.

elle se mit à rire aussi, trouvant qu'elle étoit en état d'en donner sujet. Elle prit cet accident en personne d'esprit. Elle ne fit point collation et s'en alla aussitôt se coucher en un couvent qui est à Corbeil. En m'en retournant, je la fus visiter : nous rîmes bien encore, elle et moi. Elle fut fort satisfaite de ma civilité.

Le lendemain elle vint dîner avec moi ; ensuite nous nous enfermâmes dans un cabinet. Elle me témoigna la passion qu'elle auroit de voir les affaires que j'avois avec Monsieur finies, et que ce fût par Madame, dont elle m'assura fort de la bonne volonté ; elle me témoigna entrer dans les justes ressentiments que j'avois des mauvais traitements que j'avois reçus, et trouva inouï que l'on m'eût ôté mes gens d'affaires, trouvant que cela faisoit tort contre Monsieur (1), et qu'il sembloit ne vouloir pas que personne défendît mes intérêts, et qu'une nécessité forcée m'obligeât à les abandonner. Je la trouvai la meilleure femme du monde de dire tout cela, et d'y ajouter que Monsieur devoit me rendre mes gens ; qu'il étoit impossible qu'il ne le fit, lorsque nous nous raccommoderions ; mais que, pour me radoucir et m'obliger à en user mieux avec lui, il falloit qu'il commençât par là, et que ce fût Madame qui me ménageât cette satisfaction.

M. le comte de Béthune fut en tiers à cette conversation, qui convint de tout ce qu'elle dit. Mademoiselle de Guise vint ce jour-là dîner avec moi qui se plaignit toujours de la migraine; aussi étoit-elle

(1) On lit dans les anciennes éditions *que cela faisoit tort à Monsieur;* ce qui semble préférable pour le français; mais je n'ai pas cru devoir modifier le texte du manuscrit, qui est intelligible.

bien rouge. Je ne l'avois pas vue depuis Orléans ni [depuis] la mort de madame de Guise, où elle avoit assez fait des siennes à mon endroit. J'appris que sa rougeur venoit de la colère qu'elle avoit, d'une chose que j'avois faite bien innocemment et dont elle n'avoit nul sujet d'être fâchée. En arrivant à Montargis, je reçus une lettre où on me mandoit que mademoiselle de Guise m'avoit fait faire quelques significations, où, si je ne répondois, elle agiroit contre moi, et qu'il étoit nécessaire que j'écrivisse à M. le premier président (1) pour demander quelque temps. Je lui écrivis à l'instant et je lui mandai : « Je ne sais point si j'ai de quoi me défendre contre mademoiselle de Guise du mal qu'elle m'a voulu faire en me faisant déshériter. Mais je me persuade que M. de Montpensier, mon grand-père, ne s'est point marié par amour et a épousé une demoiselle qui n'étoit point nièce d'un favori régnant (2); car M. de Joyeuse l'avoit été sans songer aux avantages de ses enfants. » Cette lettre traînoit sur la table du premier président, et quelqu'un la vit, qui le redit à ma tante. Elle en fut dans une furie terrible contre moi : je ne trouvai point cela offensant. Je maintenois qu'un prince du sang n'épousera point une demoiselle sans y trouver son

(1) Le premier président était à cette époque Pomponne de Bellièvre; il avait succédé à Mathieu Molé, mort en 1656; il mourut lui-même en 1657, et fut remplacé par Guillaume de Lamoignon.

(2) Il faut se rappeler que Henri de Bourbon, duc de Montpensier, n'avait épousé qu'en 1599 Henriette-Catherine du Bouchage et de Joyeuse, nièce du duc de Joyeuse, favori tout-puissant de Henri III. Le duc Anne de Joyeuse était mort depuis 1587. Après la mort du duc de Montpensier, Henriette-Catherine de Joyeuse épousa en secondes noces Charles de Lorraine, duc de Guise.

compte; et sur cela j'établissois mon droit auprès du premier président, en attendant que je fusse mieux informée de mon affaire.

Je ne dis point que madame la comtesse de Béthune étoit avec moi; car son mari ne va guère sans elle. M. de Matha vint aussi à Corbeil : la connoissance de la campagne faisoit qu'il avoit beaucoup d'assiduité à ma cour. Mais je pense que l'inclination qu'il avoit pour madame de Frontenac aussi n'y nuisoit pas. Je pense qu'elle le trouvoit fort honnête homme, comme il l'est, et elle ne se contraignoit pas à témoigner combien sa conversation lui étoit agréable. Je me souviens que ce même jour-là, elle fut continuellement à lui parler à une fenêtre, sans songer qu'il étoit de son devoir de se tenir avec les dames qui me venoient voir et à faire l'honneur de mon logis. Il fallut que je l'appelasse, et que je lui en fisse réprimande; ce qui l'embarrassa fort, ne sachant que me répondre. Jamais personne ne l'a tant été en bonne compagnie; car elle est naturellement décontenancée.

Après le départ de madame de Lixein et de mademoiselle de Guise, je montai en carrosse pour m'en aller coucher à Chilly, où je trouvai un monde infini qui m'y attendoit. Après m'avoir fait leur cour, il ne demeura que madame la marquise de Thianges à coucher, que je fus bien aise de revoir étant une fort plaisante créature; c'est mademoiselle de Mortemart (1). Elle m'étoit venue voir à Saint-Fargeau l'année qu'elle fut mariée, en s'en allant en Bourgogne, pays de son mari.

(1) Voy. plus haut, p. 170, note.

Le lendemain, la reine d'Angleterre arriva sur le midi; j'allai au-devant d'elle à son carrosse. Elle me dit : « Voici une personne qui avoit fort envie de vous voir que je vous présente, » en me montrant madame la princesse royale (1), qui m'embrassa avec beaucoup d'amitié, pour une personne que je n'avois jamais vue. Madame la princesse d'Angleterre (2) étoit aussi avec elle, M. le duc d'York et madame d'Épernon, que je n'avois point vue depuis mon départ de Paris (ce nous fut une sensible joie à toutes deux), et madame la duchesse de Roquelaure (3), dont j'avois fort ouï parler de la beauté, mais que je n'avois vue que petite fille. La cour de la reine d'Angleterre étoit grosse, ayant, outre ce que j'ai nommé, dans son carrosse, sa dame d'honneur et celle de la princesse royale, et beaucoup de femmes et de filles, et quantité d'Anglois et de Hollandois.

J'étois en un lieu le plus propre du monde à recevoir une telle compagnie : car Chilly est une fort belle, grande et magnifique maison; il y avoit force hommes et femmes de Paris. Je fis passer la reine d'Angleterre dans une grande salle, antichambre, cabinet, ensuite dans une galerie, le tout meublé comme la maison d'un

---

(1) Il a été question plus haut de Henriette-Marie d'Angleterre, qui venait de perdre son mari, Guillaume de Nassau, prince d'Orange.

(2) Henriette d'Angleterre, qui devint dans la suite duchesse d'Orléans.

(3) Charlotte-Marie de Daillon, fille de Timoléon de Daillon, comte du Lude, avait épousé, le 17 septembre 1653, Gaston, duc de Roquelaure.

maréchal de France surintendant (1); tout cela étoit plein. La reine d'Angleterre s'assit sur un lit de repos, et son cercle fut plus grand qu'il n'avoit jamais été, tout ce qu'il y avoit de princesses et duchesses à Paris y étant; elle dîna dans une salle basse. On peut croire que je la régalai autant magnifiquement à dîner qu'il se put. Il ne mangea avec elle que ce qui étoit venu dans son carrosse, et mesdames de Béthune et de Thianges.

Comme on remonta en haut après le dîner, ce fut en ce temps que se tint ce beau cercle dont j'ai parlé. La princesse royale m'entretint sans cesse, me témoigna l'envie qu'elle avoit eue de me voir, la douleur que ce lui auroit été d'être partie de France avant que d'y parvenir; que le roi, son frère, lui avoit parlé de moi avec tant d'amitié qu'elle m'en aimoit, sans me connoître. Je lui demandai comme elle étoit contente de la France; elle me dit qu'elle s'y plaisoit fort; qu'elle avoit une aversion horrible pour la Hollande, et que, dès que le roi, son frère, seroit rétabli, elle iroit demeurer avec lui.

La reine d'Angleterre me dit: « Je n'ai pas vu tant parler ma fille, depuis qu'elle est en France, qu'elle a parlé avec vous; vous avez un grand pouvoir sur elle, et je vois bien que, si vous étiez longtemps ensemble, vous la gouverneriez. » [Elle] me dit: « Remarquez que ma fille est habillée de noir et a une pointe, parce qu'étant veuve, et ne vous ayant jamais vue, j'ai voulu

(1) Le château de Chilly avait été bâti par le marquis d'Effiat, qui était maréchal de France et surintendant des finances sous le règne de Louis XIII.

que sa première visite fût fort régulière. » Je lui répondis qu'il me sembloit que ce n'étoit pas avec moi avec qui il falloit faire des cérémonies. Elle avoit des pendants d'oreilles les plus beaux du monde, de belles perles, des fermoirs de bracelets de gros diamants, des bagues de même. La reine d'Angleterre me disoit : « Ma fille n'est pas comme moi; elle est magnifique, a des pierreries, de l'argent; aime la dépense. Je lui dis tous les jours qu'il faut être ménagère; que j'ai été comme elle et encore mieux, et qu'elle voit l'état où je suis. »

Après avoir été quelque temps à ce cercle, la reine d'Angleterre dit : « On veut bien que j'aille entretenir ma nièce. » Elle me témoigna le déplaisir qu'elle avoit de toutes les persécutions que Monsieur me faisoit, la joie qu'elle auroit de nous voir hors d'affaires; tout cela le plus tendrement du monde. Ensuite elle me dit : « Et ce pauvre roi d'Angleterre! vous êtes si ingrate que de ne m'en pas demander des nouvelles. » Je lui répondis : « Il m'appartient d'écouter Votre Majesté quand elle parle, et non pas de l'interrompre; ainsi j'attendois à prendre mon temps pour lui en demander. — Hélas! dit-elle, il est si sot qu'il vous aime toujours; et lorsqu'il s'en est allé, il m'a priée de vous faire savoir qu'il étoit au désespoir d'être parti de France sans prendre congé de vous. Je ne vous l'ai pas voulu mander, de peur de vous donner trop de vanité. Mais quand je vous vois, je ne puis tenir mes bonnes résolutions. Songez [que] si vous l'eussiez épousé, vous n'en seriez pas où vous êtes avec votre père; vous seriez maîtresse de vos volontés; vous vous serviriez de qui il vous plairoit, et vous seriez peut-être bien réta-

blie en Angleterre : car je suis persuadée que ce pauvre misérable ne sauroit avoir de bonheur sans vous. Si vous l'aviez épousé, nous serions mieux ensemble que nous ne sommes : vous auriez contribué à le faire bien vivre avec moi. »

Je lui répondis : « Puisqu'il ne vit pas bien avec Votre Majesté, peut-on croire qu'il vécût bien avec une autre? » Elle me répartit sur cela avec beaucoup d'amitié pour lui; elle me dit : « N'avez-vous pas pris garde que madame de Châtillon me fait la mine? » Je lui dis que je ne m'en étois pas aperçue, et que c'étoit de ces choses qui ne viennent guère dans l'esprit qu'elles puissent être. Elle me répliqua : « C'est que Craf avoit une petite maison auprès de Marlou, où le roi, mon fils, allait souvent chasser, et il alloit voir madame de Châtillon. Elle s'est mis dans l'esprit qu'il la vouloit épouser, et que c'étoit moi qui l'en empêchois; de sorte qu'elle a discontinué de me voir et en a dit la raison à tout le monde en faisant cette plainte. » Je répondis à la reine d'Angleterre que j'avois bien ouï dire que madame de Ricousse la coiffant et la voyant dans son miroir, lui disoit : « Vous seriez une belle reine! » Mais je ne croyois pas que ce fût autre chose qu'un souhait. Après cette conversation, la reine d'Angleterre s'en alla. La princesse royale me fit mille amitiés, et me dit qu'elle seroit encore assez de temps à Paris pour me voir à mon retour de Forges.

Rien n'étoit plus pompeux que madame de Châtillon ce jour-là; elle avoit un habit de taffetas aurore, tout brodé d'un cordonnet d'argent; plus blanche et plus incarnate que je l'ai jamais vue; plus de diamants aux oreilles, aux doigts, aux bras; enfin dans une dernière

magnificence. Qui voudroit compter toutes les aventures qui lui sont arrivées, on ne finiroit jamais : ce seroit un roman où il y auroit plusieurs héros de différentes manières. Car on disoit que M. le Prince étoit toujours amoureux d'elle, comme aussi le roi d'Angleterre, et avec tout cela M. de Digby, milord anglois, et l'abbé Fouquet. On disoit qu'elle étoit bien aise de donner de la jalousie à M. le Prince du roi d'Angleterre, et que les deux autres étoient utiles à ses affaires et à sa sûreté.

On roua deux hommes, un nommé Bertaut et l'autre Ricousse, frère d'un homme qui est à M. le Prince [et] dont la femme est à madame de Châtillon, pour des menées contre l'État, où on disoit que madame de Châtillon avoit beaucoup de part, et que c'étoit pour le service de M. le Prince ; et dans le même temps j'ai ouï dire que M. le Prince disoit qu'il ne savoit ce que c'étoit (1). [Madame de Châtillon] se sauva de sa maison de Merlou (2) ; elle fut cachée en beaucoup de lieux, puis alla en l'abbaye de Maubuisson. Il y avoit un ecclésiastique, nommé Cambiac, mêlé dans tout cela, de qui on dit que l'on trouva force lettres données à madame de Châtillon, et les réponses : ce fut Digby qui les prit et les montra. On disoit encore que c'étoit elle qui avoit tout découvert à l'abbé Fouquet [dans] l'affaire de ces deux hommes roués. On s'étonnoit comment ce com-

(1) Ces événements sont de l'année 1653. Voy. l'Appendice.

(2) Madame de Châtillon avait été arrêtée le 8 novembre 1655 dans sa terre de Merlou ou Marlou, en Beauvoisis. Voy. l'Appendice sur ces événements, dont Mademoiselle n'a parlé qu'en passant et d'une manière un peu confuse.

merce de l'abbé Fouquet s'accommodoit avec celui de M. le Prince, qui avoit fait pendre deux hommes qui étoient allés en Flandre pour l'assassiner, et qui, à la question, déposèrent y être allés par l'ordre de l'abbé Fouquet. Je ne me souviens pas bien en quelle année ce fut; mais je me souviens que des gens qui venoient d'auprès de M. le Prince me le contèrent.

L'habitude de Digby [avec madame de Châtillon] étoit venue de ce qu'il étoit gouverneur de Mantes, pendant la guerre, et de Pontoise, où il demeura quelque temps après, et comme il n'étoit pas éloigné de Merlou il l'alloit visiter; il jouoit à la boule et aux quilles avec elle, et on dit qu'à ces jeux-là elle lui avoit gagné vingt-cinq ou trente mille livres. Enfin ce sont de telles choses que tout ce que l'on disoit, qu'il est difficile de les débrouiller. Tout ce que j'en sais, c'est qu'elle me fit grande pitié, lorsque tous les bruits que je viens de dire coururent; et que j'admirai, quand je la vis si belle à Chilly, qu'elle eût pu conserver tant de santé et de beauté dans de tels embarras.

Comme je n'avois séjourné à Chilly que pour voir la reine d'Angleterre, et que sans cela je n'aurois fait que passer, dans la crainte de déplaire à la cour; car de séjourner aux environs de Paris, et d'y être visitée de toute la terre, quand on est exilée, cela est assez agréable; mais je ne sais si cela l'est autant pour les gens qui nous exilent; ainsi il faut avoir de la considération. Je partis donc le lendemain; le comte et la comtesse de Béthune, madame de Thianges et Matha me vinrent conduire jusqu'à Saint-Cloud; puis j'allai coucher à Poissy. Je vis Paris depuis les côtes de Verrières jusques à Ruel, sans nulle peine de n'y pouvoir aller; et

je me savois le meilleur gré du monde d'être si maîtresse de moi-même.

Je trouvai dans la forêt de Saint-Germain M. de Guise qui m'y attendoit. Comme j'étois partie tard de Chilly, il étoit clair de lune; je vis de loin des chevaux les plus beaux du monde (car mon oncle en a d'admirables), comme échappés dans le bois, et des hommes couchés aux pieds des arbres. Cela me parut une aventure, et j'eusse juré que ce ne pouvoit être un autre que M. de Guise. Je le fis mettre dans mon carrosse; j'avois été fort brouillée avec lui en partant de Paris.

Sa femme, madame la comtesse de Bossu (1), étoit venue à Paris, et s'étoit logée à un couvent de religieuses que Madame a fondé, qui demeure à Charonne, mais qui, depuis la guerre, avoit loué une maison dans le faubourg Saint-Germain. Aussitôt qu'elle fut arrivée, je l'appris par Madame, à qui la mère Madelaine (2) l'avoit mandé, ne l'ayant pas voulu prendre sans sa permission. Madame non-seulement le lui permit, mais elle promit aussi sa protection à madame de Guise (3).

Ayant beaucoup de curiosité de la voir, j'y fus un matin dans le carrosse de madame de Frontenac. Je la trouvai au lit; elle me parut fort agréable. Elle est flatteuse, a de l'esprit, et dans une conversation le peu de jugement ne paroît pas. Elle me conta ses misères, son

(1) Honorée de Berghes, veuve d'Albert-Maximilien de Hennin, comte de Bossu. On prétendait que le duc de Guise l'avait épousée le 11 novembre 1641.

(2) Supérieure du couvent de Charonne.

(3) Il s'agit ici de la comtesse de Bossu, qui prenait le titre de *madame de Guise*, et non de *M. de Guise*, comme on l'a imprimé dans les anciennes éditions.

mariage, l'amitié que M. de Guise avoit eue pour elle, tout ce qu'elle avoit souffert pour lui, avec des larmes en abondance. Cela m'attendrit, et je lui promis de la servir. Je la fis lever pour voir sa taille; elle l'a assez belle. J'en parlai l'après-dînée à Madame; elle me dit : « Il la faut faire venir un de ces jours céans, et qu'elle se jette aux pieds de M. de Guise. »

J'entrai fort dans ces propositions; on les exécuta. Elle vint dans la chambre de Madame, fort ajustée; elle étoit fort bien ce jour-là. Comme il n'y eut plus personne dans le cabinet que Madame, M. de Guise et moi, elle entra et se jeta aux pieds de M. de Guise, lui disant : « Ayez pitié de moi; songez à l'état où je suis et à celui où vous devez être, à l'amitié que vous avez eue pour moi; » et tout ce que l'on peut dire en pareille occasion. Il lui dit : « Madame, levez-vous, je suis votre serviteur. Que désirez-vous de moi? je vous servirai en ce qui me sera possible; » force civilités, d'un air fort froid et peu attendri. Elle lui disoit : « Je ne demande que votre amitié, de retourner avec vous; je ne bougerai de vos pieds jusqu'à ce que j'aie obtenu cette grâce. »

Elle se leva; la conversation dura longtemps. Elle lui disoit : « Mais, vous m'avez aimée; vous m'avez trouvée belle. » [Il lui répondoit] : « Oui, mais je ne vous aime plus, parce que vous êtes changée. » Il lui dit assez de duretés. Après, elle le tira à une fenêtre; ils rirent et causèrent de la meilleure amitié du monde. Je dis assez de choses à mon oncle, en sa faveur, contre mademoiselle de Pons (1); je pense que tout cela lui

(1) Il a été question de mademoiselle de Pons dans le tome I

déplut. Ainsi je fus jusqu'à la mort de madame de Guise sans entendre parler de lui; lors il m'envoya, comme j'ai déjà dit, un gentilhomme, et m'écrivit une lettre fort tendre.

Il eut peu de temps après que je fus partie, un grand démêlé avec madame sa mère. Pendant sa prison (1), elle l'avoit fort abandonné; elle lui avoit une fois envoyé de l'argent, mais ç'avoit été après en avoir longtemps demandé. A sa liberté même, elle fut longtemps sans en remercier M. le Prince (2), lequel s'en étonna, disant : « Je n'ai trouvé personne que Mademoiselle qui m'ait parlé de ce que j'ai fait sortir M. de Guise. »

A la fin on le dit à madame sa mère et à mademoiselle sa sœur; elles allèrent voir M. le Prince. Madame de Guise logeoit pour lors à l'hôtel de Guise (3); ils entrèrent en quelque sorte d'accommodement, dont je n'ai point [eu] de connoissance, n'y étant pas. Je ne sais s'il se rompit, ou si madame sa mère lui fit quelque chose. Il fut un soir dans la chambre de madame de Guise, et il lui dit qu'il la supplioit de défendre son lo-

---

des *Mémoires de Mademoiselle*, p. 109, note 1, et p. 137, note 2.

(1) Le duc de Guise avait été arrêté dans le royaume de Naples, comme on l'a vu dans le t. I des *Mémoires de Mademoiselle.*

(2) Ce fut le prince de Condé qui obtint des Espagnols la délivrance du duc de Guise. Cette phrase est devenue inintelligible dans les anciennes éditions par le changement du mot *remercier* en *renvoyer*. Voici comment elle a été altérée : « A sa liberté même, elle fut longtemps sans en renvoyer. M. le Prince, lequel s'en étonna, disoit, etc.

(3) Voy. sur cet hôtel le t. I des *Mémoires de Mademoiselle*, p. 65, note 2.

gis à M. le comte de Montrésor (1), et que, s'il y mettoit le pied, il le feroit jeter par les fenêtres; qu'il ne pouvoit plus souffrir tous les contes que l'on faisoit de mademoiselle de Guise et de lui, et sur ce chapitre dit des choses fort désobligeantes à madame et à mademoiselle de Guise; ce qui les obligea de sortir de l'hôtel de Guise. Il fut longtemps sans la voir après; puis il se raccommoda, et la voyoit, quand elle est morte. Comme madame de Guise étoit tutrice (2), il consentit, après sa mort, que l'on fit M. de Montrésor tuteur de M. le prince de Joinville. Il fut ensuite quelque temps bien avec mademoiselle de Guise, et il s'y brûla et ne la vit plus.

Il me vint voir trois mois après la mort de madame de Guise, à Saint-Fargeau. Il me contoit qu'il alloit tous les soirs voir sa sœur; qu'il la voyoit souper et qu'elle soupoit tête à tête avec M. de Montrésor; que le carême, il mangeoit de la viande (car c'est un homme fort goutteux), et elle, qui jeûnoit (3), ne faisoit que collation; que Montrésor le venoit conduire à son carrosse, et qu'il lui disoit: «Mais, mon cousin, cela est bon aux autres de leur faire l'honneur de céans; vous nous êtes assez proche; mais à moi, personne n'a droit de me faire celui du logis de ma sœur.» Il étoit fort déchaîné contre M. de Montrésor, et faisoit sur cela des contes dont il se seroit bien passé.

(1) Charles de Bourdeille, comte de Montrésor, né en 1608, mort en 1663. On a des Mémoires publiés sous son nom (Cologne, 1663, in-12, et Leyde, 1665, 2 vol. in-12).

(2) Elle était tutrice du petit prince de Joinville, dont il a été question plus haut.

(3) On a changé, dans les anciennes éditions, *jeûnoit* en *jouoit*.

Lorsqu'il vint à Saint-Fargeau, il venoit de Blois, et me conta que Son Atesse royale lui avoit fait beaucoup de plaintes de moi, et, entre autres, une dont je n'avois point encore entendu parler, qui étoit que j'avois fait mon testament et que je donnois tout mon bien à M. le duc d'Enghien, parce que M. son père étant condamné ne pouvoit hériter de personne; que je donnois quelques sommes assez considérables au comte d'Escars et à Préfontaine, et à quelques autres de mes gens, mais à peu; que je lui témoignois par là la mauvaise volonté que j'avois pour lui et pour mes sœurs. Je dis à mon oncle que je n'étois pas en état de songer à mourir; mais que, si j'y étois, Monsieur ne m'avoit pas traitée d'une manière à croire que je lui donnasse mon bien, ni à ses enfants; et quand on faisoit du bien, c'étoit à ses amis ou aux gens qui nous avoient bien servi; que j'étois en âge de ne point songer à [faire] de testament.

Il me conta comme madame de Guise et mademoiselle sa sœur avoient fait venir madame de Bossu à Paris dans l'intention de voir les moyens de la faire consentir à son démariage; qu'il l'avoit su et l'avoit trouvé bon; que d'abord madame sa mère lui avoit donné de grandes espérances de la raccommoder avec lui; car on l'avoit mise à l'abbaye de Montmartre, dont sa sœur est abbesse, et qu'au lieu d'ajuster les choses, madame et mademoiselle de Guise avoient tout gâté. A dire le vrai, cette femme avoit mené une vie en Flandre si abandonnée, que M. de Guise n'avoit garde de songer à retourner jamais avec elle, et elle lui avoit même avoué (tant elle étoit prudente!), [que] tant qu'elle fut

à Montmartre, Guitaut, de M. le Prince (1), lui envoyoit tous les jours un courrier, dont la comtesse de Fiesque étoit au désespoir; et comme je m'en aperçus, j'en parlois sans cesse devant elle. Cette honnête dame sortit de Montmartre et s'en alla à Charonne, d'où une belle nuit elle sortit et s'en alla en Flandre. M. de Vandy (2), qui en avoit été amoureux lorsqu'il étoit prisonnier en Flandre, la fit sauver. M. de Guise le conta à sa sœur (3) aussi bien qu'à moi, à Saint-Fargeau, et je ne sais même s'il ne lui en reparla point encore en allant à Poissy, où j'eus quelques visites.

Le lendemain, j'allai coucher à Pontoise; le chemin n'est pas grand; mais comme le pont de Poissy n'avoit point été raccommodé depuis la guerre, il fallut passer le bac à Conflans, et cela tient assez de temps à un grand équipage. M. de Flavacourt, qui est gouverneur de Gisors, m'y reçut le lendemain avec toute la bourgeoisie sous les armes, et le jour d'après, j'allai dîner dans sa maison, qui s'appelle Serifontaine (4), qui n'est qu'à deux lieues de Gisors. On me dit qu'il n'y en avoit que huit petites de Forges; je fis mon compte d'y arriver à huit heures, en partant à quatre; mais je me mécomptai. Quoique j'eusse pris un guide, je me perdis dans les bois, et vis coucher le soleil, lever et coucher la lune, sans y prendre aucun plaisir.

(1) Voy. sur ce Guitaut le t. I des *Mémoires de Mademoiselle.*

(2) Voy. sur Vandy les *Historiettes de Tallemant des Réaux.*

(3) A mademoiselle de Vandy.

(4) Serifontaine, et non *Cerfontaine*, comme on lit dans les anciennes éditions des *Mémoires de Mademoiselle;* c'est un village à quelque distance au nord de Gisors, sur la route de cette ville à Gournay (Eure).

Enfin, après avoir bien été (1), sur la pointe du jour on entendit des chiens, et je me trouvai à un hameau proche de Forges, où j'arrivai à quatre heures du matin. Je jugeai plus à propos de m'en aller entendre la messe que de me lever à midi. Je croyois faire ouvrir l'église; je trouvai en chemin le père gardien des capucins, qui me vint faire une harangue. J'en fus fort surprise; je ne pensois pas que jamais on en eût fait à telle heure. Après avoir ouï la messe, je m'en allai voir la fontaine, où je trouvai force buveurs, que le bruit de mon arrivée avoit éveillés plus tôt que de coutume, quoique celle de Forges soit de se lever fort matin. Je goûtai de l'eau, que je ne trouvai pas mauvaise, puis je m'en allai me mettre en état de recouvrer le repos que j'avois perdu.

---

## CHAPITRE XXIV.

**(1656.)**

Séjour de Mademoiselle à Forges. — Genre de vie qu'on y menait. — Société ordinaire de Mademoiselle. — Elle reçoit la visite de madame de Longueville. — Mademoiselle se prépare à quitter Forges. — Le roi lui ordonne de voir le chancelier et de lui parler de ses contestations avec Monsieur. — Départ de Mademoiselle. — Elle reçoit à Saint-Cloud la visite du chancelier et l'entretient de ses affaires. — Elle obtient l'autorisation d'aller voir la reine de Suède. — Leur entrevue à Essonne (6 septembre). — Le marquis de Vardes revient avec la com-

---

(1) Voy. la note à la fin de l'Appendice sur Forges-les-Eaux.

**tesse de Flesque. — Détails sur ce personnage. — Conduite audacieuse de l'abbé Fouquet. — Mademoiselle va à Pont chez madame Bouthillier. — Madame de Thianges passe quelque temps auprès d'elle. — Conduite des comtesses de Fiesque et de Frontenac à l'égard de Mademoiselle et de mademoiselle de Vandy. — Guerre domestique. — Madame de Brienne vient à Pont; elle entretient Mademoiselle d'un projet de mariage avec Monsieur, frère de Louis XIV. — Mademoiselle va à l'abbaye de Jouarre, puis à Nanteuil et à Meaux. — Indisposition de Mademoiselle à l'abbaye de Jouarre. — Arrestation du comte de Hollac par ordre du prince de Condé — Chagrin qu'en éprouve Mademoiselle. — Proposition faite à Mademoiselle pour l'acquisition du duché de Nevers. — Son retour à Saint-Fargeau. — Détails sur le voyage de la reine de Suède à Paris, à Chantilly et à Compiègne. — Mademoiselle va la visiter à Montargis. — Détails sur cette entrevue. — Mademoiselle ordonne à Apremont de quitter immédiatement Saint-Fargeau. — Colère qu'en ressent la comtesse de Fiesque. — Réconciliation du duc d'Orléans avec la cour. — Bruits répandus à Saint-Fargeau contre la comtesse de Flesque. — Elle annonce l'intention de s'en éloigner. — Arrêt du conseil, qui termine les discussions entre Monsieur et Mademoiselle. — Madame de Fiesque se prépare à quitter Saint-Fargeau. — Chagrin qu'en éprouve la comtesse de Frontenac.**

Le lendemain, je reçus des visites de tout ce qui étoit à [Forges]; il y avoit assez de monde. Les dames avec qui je fis le plus d'habitude, ce fut madame la comtesse de Noailles (1) et madame d'Estrades (2), ma-

(1) Louise Boyer, mariée à Anne de Noailles, comte d'Ayen, qui devint duc et pair en 1663. Elle mourut le 22 mai 1697. Voy. ce qu'en dit Saint-Simon dans ses *Mémoires* (édit. Hachette, in-8°, t. I, p. 438-441.)

(2) Marie du Pin. femme de Godefroi d'Estrades, mourut en janvier 1662.

dame l'abbesse de Caen (1), fille de madame de Montbazon, qui y étoit, et quantité d'autres religieuses.

La vie de Forges est assez douce, mais bien différente de celle que l'on mène ordinairement. On se lève à six heures au plus tard; on va à la fontaine; car pour moi, je n'aime pas à prendre mes eaux au logis. On se promène en les prenant; il y a beaucoup de monde; on parle aux uns, aux autres. Le chapitre du régime et de l'effet des eaux est souvent traité aussi bien que celui des maladies qui y amènent les gens, et du progrès que l'on fait à les détruire. On sait tous ceux qui sont arrivés le soir, et quand il y a un nouveau-venu ou une nouvelle [venue], on l'accoste; car c'est le lieu du monde où l'on fait le plus aisément connoissance.

Quand on a achevé de boire (qui est ordinairement sur les huit heures), on s'en va dans le jardin des Capucins, qui n'est point fermé de murailles, parce que c'est le seul lieu où on se peut promener; et si la clôture y étoit, les femmes n'y entreroient qu'avec des personnes de ma qualité, et il y en a si peu qu'il n'y en a pas toujours à Forges. Ce jardin est petit, mais les allées sont assez couvertes; il y a des cabinets avec des siéges pour se reposer; mais, pour moi, je me promenois toujours, parce que, dès que j'étois assise, les vapeurs de l'eau me donnoient envie de dormir (2). Personne ne pouvoit résister à se promener quatre heures; ainsi on se relayoit.

(1) Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de la Trinité de Caen, puis de Malnoue. Elle mourut le 8 avril 1682.

(2) Le mot *dormir* est parfaitement écrit dans le manuscrit. On l'a remplacé dans les anciennes éditions par *vomir*.

Je parlois souvent à deux gentilshommes qui y étoient : l'un nommé Berville, qui avoit infiniment de l'esprit, de la délicatesse, et par les mains de qui beaucoup de choses considérables avoient passé; mais une touche d'apoplexie (1) qu'il avoit eue lui avoit un peu appesanti la langue. Ainsi il bégayoit, et même sa mémoire étoit un peu attaquée; mais les jours qu'il se portoit bien, il ne laissoit pas d'être de bonne compagnie. L'autre est un nommé Brays, qui étoit lieutenant-colonel en Hollande, qui y a servi trente ans; c'est un homme de guerre, qui a de l'esprit et moins de politesse que l'autre.

Ces deux messieurs et les dames que j'ai nommées, étoient mon entretien le plus ordinaire. Je ne laissois pas de me promener avec le reste du monde; il y avoit assez de temps pour cela. C'est un lieu où il y a toutes sortes de gens, des moines de toutes couleurs, des religieuses de même, des prêtres, des ministres huguenots, et des gens de tous pays et professions : cette diversité est assez divertissante.

Après que l'on s'est promené on va à la messe; puis chacun va s'habiller, les habits du matin et ceux de l'après-midi étant fort différents; car le matin on a de la ratine et de la fourrure, et l'après-dînée du taffetas. La meilleure saison pour prendre les eaux est la canicule, qui pour l'ordinaire est assez chaude; mais, quand on a beaucoup d'eau dans le corps, on a grand froid. On dîne à midi avec beaucoup d'appétit : ce qui m'est nouveau; car hors les eaux, ou que je sois fort longtemps sans manger, je n'ai quasi jamais faim.

(1) Une attaque d'apoplexie.

L'après-dînée on me venoit voir; à trois (1) heures, j'allois à la comédie. Une des troupes de Paris étant à Rouen, je la fis venir à Forges; ce qui étoit d'un grand secours. A six heures on soupe; après souper, on va se promener aux Capucins, où on dit les litanies; quasi tout le monde les va entendre avant la promenade, puis à neuf heures chacun se retire.

J'y fus fort visitée : M. de Longueville y vint, madame sa femme, et tout ce qu'il y a de personnes de qualité dans la province, beaucoup de dames de Rouen et de messieurs du parlement; de sorte que ma cour étoit toujours fort grosse.

Les eaux me profitèrent beaucoup. Madame de Frontenac et mademoiselle de Vandy, qui ne prenoient point d'eau, ne venoient point à la fontaine. La comtesse de Fiesque en prenoit; mais elle y venoit tard. Ainsi nous n'allions point ensemble. Leur conduite envers moi fut bientôt connue de tout le monde, et blâmée en même temps; et, comme j'avois toujours de nouveaux sujets de m'en plaindre, je fus assez aise d'avoir remarqué que ces deux gentilshommes n'en étoient pas satisfaits. Ils s'aperçurent que, parce que je leur parlois, elles les fuyoient. Ainsi je leur contai tous mes griefs, et ce m'étoit une consolation d'en parler avec eux. Ils s'attachèrent d'abord à faire connoissance avec mademoiselle de Vandy. Berville la connoissoit de chez madame la comtesse de Maure, et ce fut lui qui lui fit connoître Brays. Ainsi ils entrèrent dans la connoissance de mes affaires domestiques et en causèrent fort

---

(1) Le manuscrit porte *trois heures* et non *cinq*, comme on l'a imprimé dans les anciennes éditions.

bien. Je leur disois : « Cela est admirable que je compte ainsi mes affaires à des gens que je n'ai jamais vus; mais il me semble que les honnêtes gens, quand on en rencontre, sont les meilleurs amis que l'on ait au monde : car on en rencontre si rarement. » Ils s'en allèrent tous [deux] devant moi, le temps de mes eaux étant achevé. J'en fus bien fâchée. Le pauvre Berville fit un grand voyage; car il mourut, deux jours après être parti de Forges, de son apoplexie; j'en eus beaucoup de regret.

Madame de Longueville ne vint que lorsque je fus prête à partir; j'eus une grande joie de la voir, et encore plus de l'entretenir. Car elle me témoigna tant d'amitié qu'il ne se peut pas plus; et comme c'est la personne du monde la plus aimable, il est facile de l'aimer. Nous parlâmes fort de M. son frère, puis de mes misérables affaires avec Son Altesse royale, et de la conduite de ces femmes (1), qu'elle désapprouva fort : elle me dit qu'elle feroit une réprimande à la comtesse de Fiesque. Nous nous éclaircîmes sur la peine qu'elle nous avoit faite à toutes deux; madame de Longueville me fit avouer que j'avois eu tort de juger si mal favorablement d'elle, et sur cela d'avoir écrit mille choses fort désobligeantes à M. son frère; je lui en demandai pardon.

La comtesse de Fiesque l'alla voir, lui fit des plaintes de moi; à quoi elle répondit le mieux du monde; de manière que la comtesse de Fiesque en fut fort mal satisfaite. Mademoiselle de Vandy, qui a l'honneur d'être

---

(1) Les comtesses de Fiesque et de Frontenac.

connue d'elle et sa servante particulière, lui conta tout ce qu'on me faisoit. Elle en fut pénétrée de douleur, connoissant par expérience que les embarras domestiques sont cent fois plus rudes que des choses plus importantes. Elle lui fit ses plaintes des traitements qu'elle recevoit aussi de ces dames, parce qu'elle ne s'étoit pas voulu déchaîner contre moi avec elles. Madame de Longueville fut dans un tel étonnement de toutes ces choses, qu'elle ne savoit qu'en dire.

Comme je fus prête à quitter mes eaux, je marchandai en moi-même si je m'en retournerois par le même chemin, ou si je passerois la rivière à Mantes ou à Vernon, pour éviter Paris et le monde, dans la crainte que cela ne me donnât plus de chagrin dans ma solitude. Mais m'étant examinée, je me trouvai si peu sensible aux joies, et tellement abattue de mes déplaisirs, mais pourtant plus forte que jamais à les soutenir, ma santé étant meilleure, que je me résolus à prendre la même route, croyant que je pourrois avoir quelque ordre à donner à mes affaires. Je dis à madame de Longueville la pensée que j'avois eue; elle la trouva fort raisonnable, et me dit: « Vous avez bien fait de vous examiner; car si vous vous étiez trouvée trop sensible au plaisir de voir le monde, vous auriez dû vous en priver volontairement, dans la crainte que cela ne vous eût augmenté vos chagrins. »

La veille que je devois partir, Aubeville vint encore de la part du roi m'apporter une lettre, par laquelle il m'ordonnoit de parler à M. le chancelier, et qu'ayant jugé que je devois passer à trois ou quatre lieues de Paris, je n'avois qu'à lui faire savoir [le jour de mon passage], qu'il me viendroit trouver; et que, si Saint-

Cloud ne me détournoit point, et que j'y voulusse passer comme j'avois fait en venant, je n'avois qu'à le dire à Aubeville; [que M. le chancelier s'y trouveroit], et que je pourrois moi-même l'informer de mes affaires avec Son Altesse royale, de celle du compte de tutelle et de celle avec le duc de Richelieu, dont Sa Majesté vouloit aussi prendre connoissance.

Je fis réponse que je passerois à Saint-Cloud; que je serois fort aise de voir M. le chancelier, et qu'il pût terminer mes affaires avec M. le duc d'Orléans; que pour celle du duc de Richelieu concernant Champigny, que c'étoit une chose finie, ayant gagné le procès que j'avois contre lui; ainsi que je n'avois rien à dire là-dessus à M. le chancelier, et ensuite je remerciai Sa Majesté des bontés et des honneurs qu'elle me faisoit, en termes les plus respectueux qu'il m'étoit possible. Aubeville partit le même jour que moi de Forges. Je quittai madame de Longueville avec déplaisir, me plaisant fort avec elle, et j'étois si sensiblement touchée de ses bontés et de la manière dont elle avoit parlé à ces dames, qu'il ne se pouvoit pas plus.

Je m'en allai coucher chez madame de Flavacourt, et le lendemain à Pontoise où je trouvai MM. les comtes de Béthune, d'Escars, et le chevalier de Charny. J'y séjournai un jour pour y attendre un habit de deuil, ma sœur de Chartres étant morte à Blois. Comme je ne l'avois jamais vue, mon affliction fut médiocre; celle de Leurs Altesses royales fut grande; car ils aiment fort leurs enfants. Je leur envoyai Colombier; ils reçurent mes lettres, et Madame me fit réponse. Je fus fort surprise d'une telle grâce, y ayant longtemps que je n'en avois reçu de pareilles.

Le soir à minuit, comme je m'allois coucher, Aubeville arriva pour me dire que M. le chancelier viendroit à Saint-Cloud, et qu'il venoit savoir mon heure. Aubeville me dit : « Voyez si vous voulez y coucher; il ne tiendra qu'à vous. » Je lui dis : « S'il est nécessaire, j'en serai bien aise; sinon je ne m'en soucie point du tout, et l'approche de Paris m'est fort indifférente. Je serai demain à dîner à Saint-Cloud; c'est tout ce que je vous puis dire. » Ce que je fis. Je m'y rendis à midi; je dînai; tous mes mulets demeurèrent chargés, et le reste de mon équipage attelé jusqu'au soir, comme une personne qui croit passer chemin. J'y fus fort visitée.

M. le chancelier vint sur les quatre heures. Nous entrâmes dans une chambre; d'abord il me dit : « J'ai amené Fanchon; si vous voulez la faire chanter... » C'étoit une petite fille qui avoit été à feu madame la Princesse et à madame sa belle-fille ensuite, et qui étoit de retour de Flandre depuis peu. Je lui répondis que je n'étois pas venue pour entendre chanter Fanchon; mais pour lui parler de mes affaires. J'entrai en matière sur celles de mon compte de tutelle, et je lui fis voir et comprendre sans beaucoup de peine les raisons que j'avois de me plaindre de la mauvaise conduite des gens d'affaires de Son Altesse royale, en l'administration de mon bien pendant ma minorité, et [de celle] qu'ils avoient aussi pour lors de nous embarquer dans des procès pour leur seul intérêt, et pour les sauver et cacher la vérité à leur maître ; que pour Champigny, c'étoit une affaire finie; que je n'avois que faire d'arrêt du conseil, en ayant du parlement. Il me répondit : « Quoi ! vous n'aimez pas mieux les arrêts du

conseil? » Je lui répondis que non; qu'on les donnoit trop légèrement. Sur cela il se mit à me parler des affaires qui étoient pour ce sujet entre le parlement et le conseil, et ne me parla plus des miennes.

Comme il étoit tard, je résolus de concher à Saint-Cloud; et comme j'avois dîné chez des Noyers, qui est un honnête cabaret, je m'en allai coucher chez madame de Launay-Gravé (1). J'appris que la reine de Suède étoit à Fontainebleau (2); et comme je la devois trouver en m'en allant, je dépêchai à la cour, qui étoit alors à La Fère, pour demander si le roi trouveroit bon que je la visse, étant de ma dignité, quoique exilée, de ne pas voir une princesse étrangère sans la permission du roi. La maison de madame de Launay est en fort belle vue: il faisoit clair de lune; la comtesse de Fiesque et madame de Frontenac faisoient de grandes lamentations en regardant Paris. Pour moi, je le regardois sans aucune envie, et comme la personne du monde la plus détachée de toute chose.

Le lendemain le duc d'York me vint dire adieu, et me fit les excuses de la reine d'Angleterre de quoi elle ne me venoit point voir; qu'elle étoit malade et la prin-

(1) Françoise Godet des Marais, veuve de Launay-Gravé depuis 1655. Elle figure dans le *Dictionnaire des précieuses* sous le nom *Ligdaride*. Elle se remaria avec Antoine de Brouilly.

(2) Christine, reine de Suède, avait abdiqué le 16 juin 1654. Après avoir traversé le Danemark, Hambourg, Munster, la Hollande, elle séjourna à Anvers, à Bruxelles, puis à Rome. Elle se rendit en France en 1656, et entra dans le port de Marseille le 29 juillet. Le duc de Guise, envoyé à sa rencontre, la rejoignit à Lyon.

cesse royale aussi. Le duc d'York s'en alloit en Hollande trouver le roi, son frère; moi, je m'en allai à Chilly, où je trouvai madame d'Épernon et la comtesse de Béthune : j'y séjournai un jour. Je sus que la reine de Suède devoit partir de Fontainebleau; j'avois grande impatience que mon envoyé à la cour fût de retour, craignant que la reine de Suède ne partît. Il arriva dans le moment que j'en étois en peine, et me dit que le roi trouvoit bon que je visse la reine de Suède.

J'envoyai à l'instant un gentilhomme à Fontainebleau lui faire un compliment, et savoir où je pourrois avoir l'honneur de la voir, et pour lui faire demander comme elle me traiteroit. Le comte de Béthune, qui étoit à Chilly, me dit : « Il faut que vous disiez ce que vous désirez. » Je répondis que je désirois une chaise à bras; il s'écria que je me moquois. Je me moquai de sa réponse, et je lui dis : « Puisque je n'ai point d'ordre du roi de la manière dont je dois vivre avec elle, je ne saurois trop demander; il vaut mieux manquer de ce côté-là que du trop peu, et assurément elle ne sera point étonnée. » Ce fut M. de Guise à qui on le dit pour lui demander. Il étoit auprès d'elle de la part du roi, l'ayant été recevoir à Lyon.

Comme on lui demanda comme elle me traiteroit, elle répondit : « Tout comme elle voudra; car quoique l'on doive beaucoup à sa qualité, il n'y a point d'honneur que je ne veuille rendre à sa personne. » On lui proposa la chaise à bras. Elle n'en fit point de difficulté; ensuite elle demanda : « Voudra-t-elle passer devant moi? car de la manière dont j'en ai ouï parler, il est bon de le savoir; car si elle se trouvoit à la porte, elle ne se retireroit pas. » On lui dit que je n'avois

garde de le prétendre, et que j'étois obligée de faire l'honneur de la France.

J'étois partie de Chilly et j'étois allée à Petitbourg, maison de M. l'évêque de Langres, ci-devant l'abbé de La Rivière, laquelle maison n'est qu'à une lieue d'Essonne. On m'apporta là cette réponse à sept heures du soir. Je m'habillai et m'y en allai. J'avois avec moi madame la comtesse de Béthune, madame Bouthillier, madame de Frontenac, mesdemoiselles de Vandy et de Ségur, sœur du comte d'Escars. La comtesse de Fiesque, qui étoit allée la veille à Paris, n'étoit pas de retour; ce qui étoit assez mal à elle. Comme j'arrivai, M. de Guise, Comminges, qui y étoit de la part de la reine, et tous les officiers du roi qui étoient à la servir, vinrent au-devant de moi (1).

Elle étoit dans une belle chambre à l'italienne, qui est chez Esselin (2); elle alloit voir un ballet. Ainsi elle étoit entourée d'une foule infinie de gens, et il y avoit des bancs à l'entour de sa place; de sorte qu'elle ne put faire que deux pas pour venir au-devant de moi. J'avois tant ouï parler de la manière bizarre de son habillement, que je mourois de peur de rire en la voyant. Comme on cria gare et que l'on me fit place, je la vis; elle me surprit, mais non pas de manière à faire rire. Elle avoit une jupe d'étoffe de soie grise avec de la

(1) L'entrevue de Mademoiselle avec la reine de Suède à Essonne eut lieu le 6 septembre 1656.

(2) Ce nom est assez mal écrit et les anciennes éditions donnent Anselin; mais je présume qu'il est question d'Esselin ou Hesselin, maître de la chambre aux deniers du roi, dont on a parlé plus haut.

dentelle d'or et d'argent, un justaucorps de camelot couleur de feu, avec de la dentelle de même [que] la jupe, et une petite tresse or, argent et noir; de même il y avoit sur la jupe aussi un mouchoir noué de point de Gênes avec un ruban couleur de feu; une perruque blonde, et derrière un rond comme les femmes en portent; un chapeau avec des plumes noires, qu'elle tenoit.

Elle est blanche; les yeux bleus; des moments, elle les a doux, d'autres fort rudes; la bouche assez agréable quoique grande, les dents belles, le nez grand et aquilin; fort petite, son justaucorps cache sa mauvaise taille (1). Enfin à tout prendre, elle me parut un joli petit garçon. Elle m'embrassa et me dit: « J'ai la plus grande joie du monde d'avoir l'honneur de vous voir; je le souhaitois avec passion. » Elle me donna la main pour passer par-dessus le banc et me dit: « Vous avez assez de disposition pour sauter. » Je me mis dans la chaise à bras. Il y avoit une porte par où l'on voyoit un

---

(1) Le duc de Guise qui avait été chargé, comme on l'a vu, de recevoir et d'accompagner la reine de Suède, traçait ainsi son portrait : « Elle n'est pas grande; mais elle a la taille fournie; la croupe large; le bras beau; la main blanche et bien faite, mais plus d'homme que de femme; une épaule haute, dont elle cache si bien le défaut par la bizarrerie de son habit, sa démarche et ses actions, qu'on en pourroit faire des gageures. Le visage est grand, sans être défectueux, tous les traits de même et fort marqués; le nez aquilin; la bouche assez grande, mais pas désagréable; les dents passables; les yeux fort beaux et pleins de feu; le teint, nonobstant quelques marques de petite vérole, assez vif et assez beau; le tour du visage assez raisonnable, accompagné d'une coiffure fort bizarre.

enfoncement pour voir un ballet. Elle me dit : « Je vous ai attendue. » Je m'en voulois excuser, sur ce que je portois le deuil d'une de mes sœurs, qui étoit morte il n'y avoit que quinze jours ; elle me pria de demeurer ; ce que je fis. Ce ballet fut fort joli.

Je m'amusai assez à causer avec les gens qui étoient autour de moi. Il s'y rencontra Comminges que je fus fort aise de voir et d'entretenir, M. Servien, le maréchal d'Albret (1). Elle me demanda combien j'avois de sœurs, des nouvelles de mon père, où il étoit ; elle me dit : « Il est le seul en France qui ne m'a pas fait l'honneur de m'envoyer visiter. » Elle me demanda de quelle maison étoit ma belle-mère ; elle me fit plusieurs questions et des cajoleries infinies, me louant sur toutes choses ; puis sur le ballet, à quoi elle voyoit que je n'avois pas grande attention, elle me disoit : « Quoi ! après avoir été si longtemps sans en voir, vous vous en souciez si peu ! cela m'étonne bien. » La comtesse de Fiesque arriva et madame de Monglat ; je [les] lui présentai, comme j'avois fait les autres dames qui étoient avec moi ; elle me dit : « La comtesse de Fiesque n'est guère belle, pour avoir fait tant de bruit. Le chevalier de Gramont est-il toujours amoureux d'elle ? » Quand je lui présentai M. le comte de Béthune, elle lui parla de ses manuscrits. Elle témoignoit être bien aise de faire paroître qu'elle connoissoit tout le monde et qu'elle en savoit des nouvelles.

Après le ballet nous fûmes à la comédie ; là, elle me

(1) Il a déjà été question de ces personnages dans le t. I des *Mémoires de Mademoiselle*.

surprit; car en louant des endroits qui lui plaisoient, elle juroit Dieu; elle se couchoit dans sa chaise, jetoit ses jambes d'un côté, d'un autre, les passoit sur les bras [de sa chaise]; enfin elle faisoit des postures que je n'avois jamais vu faire qu'à Trivelin et à Jodelet, qui sont deux bouffons, l'un italien et l'autre françois. Elle reprenoit les vers qui lui plaisoient; elle parla sur beaucoup de choses. Ce qu'elle dit, elle le dit assez agréablement. Il lui prend des rêveries profondes; fait de grands soupirs; puis tout d'un coup elle revient comme une personne qui s'éveille en sursaut; elle est tout à fait extraordinaire.

Après la comédie on apporta une collation de fruits et de confitures; et on alla ensuite voir un feu d'artifice sur l'eau. Elle me tenoit par la main à ce feu, où il y eut des fusées qui vinrent fort près de nous; j'en eus peur; elle se moqua de moi et me dit: « Comment! une demoiselle qui a été aux occasions et qui a fait de si belles et grandes choses, a-t-elle peur? » Je lui répondis que je n'étois brave qu'aux occasions, et que c'étoit assez pour moi.

Elle parla tout bas à M. de Guise, qui lui dit: « Il le faut dire à Mademoiselle. » Elle disoit que la plus grande envie qu'elle auroit au monde seroit de se trouver à une bataille, et qu'elle ne seroit point contente que cela ne lui fût arrivé, et qu'elle portoit furieusement envie au prince de Condé de tout ce qu'il avoit fait. Elle me dit: « C'est votre bon ami? — Oui, madame, lui répondis-je, et mon parent très-proche. — C'est le plus grand homme du monde, dit-elle; on ne lui sauroit ôter cela. » Je lui répliquai qu'il étoit bien heureux d'être si avantageusement dans son esprit.

Comme le feu fut fini, nous allâmes dans sa chambre. Puis elle me dit : « Passons au delà ; je vous veux entretenir. » Elle me mena dans une petite galerie, qui en est proche, et ferma la porte. Nous demeurâmes toutes deux : elle me demanda ce que c'étoit que les affaires que j'avois à démêler avec Son Altesse royale. Je les lui contai ; elle trouva que j'avois grande raison, et lui beaucoup de tort ; qu'elle souhaitoit de le voir pour lui en parler, et qu'elle seroit bien aise de nous raccommoder ; qu'il étoit injuste de m'avoir ôté des gens qui me servoient bien ; qu'elle vouloit s'employer par toutes sortes de voies pour me les faire rendre, et à me raccommoder à la cour et avec Son Altesse royale ; que je n'étois pas faite pour demeurer à la campagne ; que j'étois née pour être reine, qu'elle souhaitoit avec passion que je la fusse de France ; que c'étoit le bien et l'avantage de l'État ; que j'étois la plus belle et la plus aimable, la plus riche et la plus grande princesse de l'Europe ; que la politique vouloit cela ; qu'elle en parleroit à M. le cardinal.

Je la remerciai de tant d'honneur qu'elle me faisoit, et de la manière obligeante dont elle en parloit ; mais que pour ce dernier article, je la suppliois très-humblement de n'en pas parler. Après, elle me fit des plaintes d'un gentilhomme que j'avois envoyé à Auxerre lui faire des compliments, lequel, étant en débauche dans une hôtellerie, avoit dit pis que pendre d'elle. Je fus fort surprise de son impertinence ; je lui fis toutes les excuses imaginables, et je lui dis que je le chasserois. Elle me répondit : « Vous ferez bien et j'en serai bien aise. » Elle me dit : « Vous savez tout le bien que je vous ai dit de M. le Prince et l'affection

que j'ai toujours eue pour lui; maintenant je suis au désespoir d'avoir sujet de m'en plaindre. On m'a dit que, lorsque j'étois à Bruxelles et depuis que je suis partie, il a fait des railleries et des discours de moi les plus outrageants du monde; je me flatte que ce sont ses gens et que ce n'est pas lui, afin de diminuer sa faute en mon égard, quoiqu'elle soit toujours assez grande d'avoir souffert que l'on m'ait déchirée : moi qui l'ai toujours estimé et honoré plus que tous les hommes du monde, me traiter ainsi! » Je justifiai M. le Prince auprès d'elle, autant qu'il me fut possible; elle me sembla être fort touchée de ce discours.

On lui vint dire que sa viande étoit venue; je pris congé d'elle et m'en retournai à Petitbourg. Il étoit deux heures après minuit, et avant que j'eusse soupé et que je fusse couchée, il étoit grand jour. Le lendemain j'envoyai savoir de ses nouvelles; elle me manda qu'elle me viendroit voir. Mais comme elle alloit de l'autre côté de l'eau, et qu'il eût fallu qu'elle eût retourné pour passer sur le pont de Corbeil, elle m'envoya faire des excuses, et me manda que les gens du roi qui la conduisoient l'avoient empêchée de me venir voir, dont elle étoit fort fâchée.

M. de Vardes (1) revint de Paris avec la comtesse de Fiesque; il s'étoit depuis peu marié avec mademoiselle

(1) François-René du Bec, marquis de Vardes, fut un des favoris de Louis XIV. Il sera question dans la suite des *Mémoires de Mademoiselle* des intrigues qui le firent disgracier. Il mourut le 8 septembre 1688. Il avait épousé Catherine de Nicolaï, fille d'Antoine de Nicolaï, premier président de la chambre des comptes. Madame de Vardes mourut en 1661.

de Nicolaï, fille du feu premier président de la chambre des comptes, personne de qualité et de grands biens. Il y eut bien du bruit pour ce mariage; la mère le vouloit, et tout le reste de sa famille n'en étoit pas trop d'accord. Je pense qu'ils n'étoient pas satisfaits du procédé de Vardes, qui avoit pris l'affaire de haut avec eux. Madame la présidente de Champlâtreux (1) alla un matin chez madame de Nicolaï, et fit demander le président et sa sœur (la mère étoit allée à la messe); elle prit madame de Nicolaï dans son carrosse et la mena à son logis. Comme M. de Vardes le sut, cela l'alarma, il savoit que le président de Champlâtreux n'étoit pas pour lui; il le dit à M. l'abbé Fouquet, qui étoit son ami intime. L'abbé Fouquet, sans songer à autre chose, le dit à M. de Candale, et ils résolurent ensemble de faire entourer le logis du président de Champlâtreux de troupes. Des gardes partirent de leur quartier tambour battant et vinrent prendre leurs postes aux environs du logis de M. de Champlâtreux, et mirent des sentinelles aux portes. Comme il logeoit à la place Royale, cela fit un bruit enragé. Le parlement pensa s'assembler pour se plaindre que l'on traitât ainsi un de leurs confrères; mais comme l'on en avertit promptement le cardinal Mazarin, il envoya lever les gardes et gronda l'abbé Fouquet. Tout le monde cria contre ce procédé dudit sieur l'abbé, de commettre ainsi le cardinal Mazarin, et on le trouva bon de souffrir de tels emportements de cet abbé. M. de Candale fut blâmé,

(1) Elle se nommait Madeleine Garnier, et était fille de Mathieu Garnier, trésorier des parties casuelles.

ne devant point faire prendre les armes sans ordre du roi.

Madame Bouthillier, qui m'étoit venue voir à Chilly, m'offrit Pont pour m'aller baigner, sachant que mon médecin me l'avoit ordonné. Pour moi, j'avois plus d'envie de m'en retourner à Saint-Fargeau que de m'amuser aux environs de Paris. Le comte de Béthune me dit : « Puisque l'on vous a ordonné de vous baigner, allez à Pont ; vous serez plus près ; la cour reviendra ; je ferai la guerre à l'œil ; puis je vous irai trouver ; » et me donnoit par là espérance de voir quelque fin à mes affaires. Je n'étois pas trop en humeur d'en prendre ; mais je ne voulois pas que l'on me pût reprocher que je m'en étois allée courant à Saint-Fargeau, et que j'évitasse les occasions de m'accommoder.

Ainsi, de Petitbourg, je m'en allai à Pont ; je couchai à Melun et à Provins. Madame Bouthillier me reçut avec beaucoup de joie. Madame de Brienne (1), sa petite-fille, y étoit. Comme ce n'est pas loin de Paris, il y vint beaucoup de monde me voir. M. de Matha n'y manqua pas ; on savoit bien ce qui l'y amenoit (2). Madame de Thianges y vint ; son mari l'y amena, en allant en Bourgogne, et l'y laissa, et j'appris ensuite qu'à son retour de l'armée, où il avoit perdu tout son équipage, il lui dit : « Mes

(1) Henriette Bouthillier, ou Le Bouthillier, fille de Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny ; elle avait épousé, en 1656, Henri-Louis de Loménie, comte de Brienne, fils du secrétaire d'État. Henri-Louis de Loménie a laissé des Mémoires, qui ont été publiés par M. Fr. Barrière.

(2) Il a été question plus haut de l'amour de M. de Matha pour madame de Frontenac.

affaires ne sont pas en état d'en faire un autre; il faut que le vôtre me serve; ainsi venez-vous-en en Bourgogne avec moi. » Cette proposition lui déplut fort. Il lui dit : « Si vous ne voulez pas venir avec moi, mettez-vous dans un couvent. » A quelques jours de là, elle lui proposa de la mener à Pont, où j'étois, et qu'elle me suivroit à Saint-Fargeau et passeroit auprès de moi le temps qu'il seroit en Bourgogne. Il accepta la proposition, et lui témoigna être fâché de quoi elle ne la lui avoit pas faite plus tôt, étant plus honorable pour lui qu'elle préférât de demeurer auprès de moi que d'aller dans un couvent.

Elle logeoit au-dessus de ma chambre; comme je me levois matin pour me baigner, je me couchois de bonne heure. Elle aime fort à veiller : elle alloit les soirs dans la chambre de la comtesse de Fiesque, et en revenant faisoit un bruit enragé. Je pris la liberté de lui en faire une réprimande; et sur cela la comtesse de Fiesque et madame de Frontenac disoient : « On voit bien l'humeur de la demoiselle, qui veut que l'on soit toujours en contrainte, qui ne peut souffrir le plaisir des autres : jamais il n'y eut une telle créature. » Elles parloient de moi de cette manière à tous les gens, à qui elles parloient, se déchaînoient contre ma conduite à l'égard de Son Altesse royale, louoient la sienne au mien, prenoient le parti de ses gens, trouvant que j'étois encore trop heureuse que l'on me laissât de quoi vivre.

Je pense que ces discours ne donnoient guère bonne opinion de leur jugement, étant auprès d'une personne de ma qualité; quand elle auroit eu autant de défauts que ceux qu'il leur plaisoit me donner, on n'a guère accoutumé de les publier, et encore [moins] madame

de Frontenac, qui étoit ma domestique (1), et à qui j'avois fait assez de bien et d'honneur pour en avoir de la reconnoissance. Elles faisoient sans cesse des pièces à mademoiselle de Vandy pour me déplaire : c'étoit une guerre domestique qui me donnoit beaucoup de chagrin.

Madame l'abbesse de Jouarre m'envoya visiter et me prier de l'aller voir. Comme le comte de Béthune m'écrivoit sans cesse de ne me point éloigner, je fus bien aise d'avoir ce prétexte d'allonger mon séjour. Je lui mandai que j'irois passer la Toussaint chez elle. Madame de Brienne accoucha d'une fille, laquelle je tins avec M. de Pont, son frère (2). Son mari vint à ses couches, madame la comtesse de Brienne, sa belle-mère, et madame de Gamaches (3). Madame de Brienne, qui est fort de la cour et qui ne bouge d'avec la reine dans tous les couvents, qui la suit toujours à toutes les dévotions, me parla de force choses, et, entre autres,

---

(1) Ce mot, que les anciennes éditions ont remplacé par *ma dame d'honneur*, se trouve dans le manuscrit de Mademoiselle. D'ailleurs le mot *domestique* n'avait pas à cette époque le sens qu'on lui a donné depuis; il indiquait seulement qu'on faisait partie de la maison d'un prince.

(2) Armand-Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny, seigneur de Pont, mort en 1684.

(3) Marie-Antoinette de Loménie, mariée le 4 juin 1642 à Nicolas-Joachim Rouaut, marquis de Gamaches; elle mourut le 8 décembre 1704, à l'âge de quatre-vingts ans. Saint-Simon qui en parle à l'occasion de sa mort (t. IV, p. 382-383, édit. Hachette, in-8°), la caractérise en quelques mots : « C'étoit une femme aimable, de beaucoup d'esprit toute sa vie, fort du grand monde, et qui conserva sa tête, sa santé, et des amis jusqu'à la fin. »

qu'elle mouroit d'envie de me voir mariée avec Monsieur, frère du roi; qu'il l'avoit tout à fait dans la tête; que comme il avoit confiance en elle, il lui avoit conté qu'à Compiègne, en parlant au roi qu'il falloit qu'il lui donnât un apanage, il lui avoit répondu : « Je vous marierai avec ma cousine : elle est fort riche; elle fera votre fortune; » et que depuis ce temps il n'avoit autre chose dans la tête.

Cela me fit souvenir qu'un jour en me promenant à Saint-Fargeau avec Préfontaine, et raisonnant sur mon établissement et sur les gens qui m'étoient propres, il me dit : « Voici un parti qui vous vient : Monsieur croît; dans peu il sera un homme; quoique vous soyez plus vieille que lui, entre des personnes de vos qualités on n'a pas d'égard aux âges (1). » Nous n'en parlâmes plus davantage. Madame de Brienne me disoit mille biens de lui infinis, et je compris assez que ce parti m'étoit sortable, et j'avois assez de plaisir d'entendre dire qu'il souhaitoit cette affaire.

La Toussaint venue, je mandai au comte de Béthune que je serois la veille à Jouarre et qu'il m'y vînt trouver. Je partis de Pont la surveille de la Toussaint; et comme je ne voulois être qu'un jour à mon retour, je fis partir ma maison à même temps que moi pour Saint-Fargeau. J'allai coucher aux Marais, chez madame des Marais, où il y avoit beaucoup de monde du pays. Elle me reçut à son ordinaire avec beaucoup de

---

(1) Philippe de France, second fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, était né le 21 septembre 1640. Il avait par conséquent seize ans, en 1656. Mademoiselle, née en 1627, en avait vingt-neuf.

joie et de magnificence; j'y vis un de mes anciens amis, que je pris grand plaisir à entretenir, La Salle, sous-lieutenant des gendarmes du roi.

J'arrivai un peu tard à Jouarre; mais comme on m'y attendoit, j'y trouvai les portes ouvertes; je couchai dans le couvent. M. l'évêque d'Amiens (1) y étoit arrivé un peu devant moi; nous eûmes une conversation très-agréable le soir en attendant d'aller à matines. C'est un prélat qui a beaucoup d'esprit; et quoiqu'il ait été cordelier, il n'a rien qui tienne du moine, ayant été longtemps à la cour. Il nous donna un très-beau sermon le jour de la Toussaint. On fait admirablement bien le service à Jouarre, comme je crois l'avoir dit ailleurs. M. et madame de Béthune y arrivèrent le jour de la Toussaint après la messe; mais ils ne m'apprirent rien de nouveau. Les religieuses de Jouarre firent une plaisante remarque: il y a eu de mes grandes tantes abbesses de Jouarre, Anne et Jeanne de Bourbon. En passant dans une tribune, je frappai de la main sur le bord pour faire lever les yeux aux religieuses; les vieilles dirent que mes tantes faisoient tout de même. Je me promenai dans les jardins, qui sont grands et spacieux. Cette maison a beaucoup de dignité; l'abbesse est de la maison de Lorraine, fille de M. le duc de Chevreuse (6).

Comme j'étois là, on parla de Nanteuil, et on dit

(1) François Faure, de l'ordre de Saint-François, avait acquis par ses sermons une grande réputation, et fut nommé successivement évêque de Glandève et d'Amiens; il mourut en 1687, à l'âge de soixante et dix-huit ans.

(2) Henriette de Lorraine, née en 1631, morte le 25 janvier 1694.

qu'il n'y avoit que dix lieues. Comme cette terre étoit à vendre, il me prit fantaisie d'y aller. Je séjournai encore le jour des morts à Jouarre, et celui d'après j'allai à Nanteuil. Je passai par Meaux, et j'allai voir la fille du comte de Béthune, qui étoit dans l'abbaye de Notre-Dame. Comme je fus dans ces grandes plaines de l'île de France, il avoit plu; le carrosse de M. le comte de Béthune, qui n'étoit pas trop bien attelé, s'embourba, de sorte que j'arrêtai. Il mit pied à terre, et vint parler à moi, pendant que tous mes gens étoient après pour tirer son carrosse de ce bourbier. Il me demanda si j'avois mes pierreries; je lui dis que oui. Il me fit quasi une réprimande de quoi j'étois si peu accompagnée: car je n'avois pas même des pages à cheval; je n'avois que mon écuyer, qui étoit en carrosse, celui que la reine de Suède m'avoit priée de chasser, et qu'elle m'avoit priée depuis de reprendre. Je trouvai que le comte de Béthune avoit raison, et je résolus de ne faire plus de voyage si mal accompagnée. Comme il étoit tard, il me dit: « Si on étoit avec d'autres qu'avec vous, on seroit en inquiétude de ne pas souper, arrivant si tard; mais vos officiers sont devant. » Je me mis à rire et je lui dis: « J'ai envoyé de Pont ma maison à Saint-Fargeau, et comme je n'ai pas prévu que je ferois ce voyage, je n'ai gardé aucun officier. Mais j'ai envoyé Vermoy devant, qui nous fera apprêter à manger. » Nous arrivâmes à une heure de nuit à Nanteuil : par bonheur, la maison étoit meublée. Je couchai dans un lit fort propre; je soupai fort bien, à la vérité dans des plats d'étain. Je séjournai le samedi pour voir la maison et les promenoirs. Mais comme il plut tout le jour, je n'eus pas beaucoup de plaisir. Cela m'obligea à n'en

partir que le lendemain l'après-dîner, afin de la voir mieux par le beau temps. Il vint comme j'avois souhaité; car il fit le plus beau soleil du monde.

Madame Duplessis-Guénégaud (1) et madame de Martel, et Le Boulay (2) qui est à Son Altesse royale, me vinrent voir. Le Boulay fut un peu embarrassé d'une chose qui lui étoit arrivée, dont il ne me fit pas semblant, ni moi à lui. Son fils avoit été pris prisonnier à Valenciennes par les troupes de M. le Prince; il m'écrivit pour me supplier de lui écrire pour sa liberté. Il me mandoit: « Je sais bien que vous dites à tout le monde que vous n'avez point de commerce en Flandre; mais à un vieux domestique du papa, on ne lui fait pas de ces finesses. J'ai prié le pauvre Préfontaine, mon cher ami, de vous en supplier et de joindre ses prières aux miennes. » Je trouvai cette lettre fort artificieuse et méchante, et je ne doute pas que Goulas, qui est son ami particulier, n'eût aidé à la lettre, croyant me tendre un panneau, où je donnerois assurément. Je lui fis ré-

---

(1) Claudine-Alphonsine Martel, mariée en 1647 à Claude Duplessis-Guénégaud, trésorier de l'épargne. Arnauld d'Andilly en fait l'éloge dans ses *Mémoires* (collect. Petitot, 2e série, t. XXXIV, p. 92): « Son esprit, son cœur, sa vertu semblent disputer à qui doit avoir l'avantage. Son esprit est capable de tout, sans que son application pour les grandes choses l'empêche d'en avoir en même temps pour les moindres. Son cœur lui auroit, dans un autre sexe, fait faire des actions de courage tout héroïques, et sa vertu est si élevée au-dessus de la bonne et de la mauvaise fortune, que ce ne seroit pas la connoître que de la croire capable de se laisser éblouir par l'une et abattre par l'autre. »

(2) Nicolas Brulart, seigneur du Boulay, avait été chambellan de Gaston d'Orléans et capitaine du Luxembourg. Il mourut le 1er novembre 1659.

ponse qu'il étoit fort mal informé de croire que j'eusse commerce avec M. le Prince, et que je n'en avois plus du tout, et qu'il s'étoit mal adressé à Préfontaine et de le prier de m'écrire de cette affaire, n'ayant pas entendu parler de lui ni reçu aucune de ses nouvelles, depuis que Son Altesse royale avoit désiré qu'il quittât mon service; que je m'étonnois qu'ayant vécu à la cour, il fût si dupe que de faire ce que les autres lui disoient, parce que j'aimois mieux le croire tel que méchant, et qu'il falloit être l'un ou l'autre pour m'écrire une telle lettre. Goulas croyoit qu'il tireroit quelque aveu de moi pour me brouiller, ou à la cour, ou avec Son Altesse royale.

MM. de Béthune et d'Escars, et la comtesse de Béthune s'en allèrent à Paris, et moi je m'en retournai à Jouarre fort satisfaite de Nanteuil, et en dessein de l'acheter. J'allai coucher à Meaux dans l'évêché, où M. l'évêque (1) n'étoit pas. Je trouvai une belle maison, toute neuve, et meublée le plus proprement du monde. Je fus fort aise de revoir de la vaisselle d'argent; et comme les hôtelleries sont meilleures à Meaux qu'à Nanteuil, j'y fis bien meilleure chère. Les violons de la ville vinrent à mon souper; madame de Thianges me proposa de danser; je fis entrer sept ou huit filles fort jolies, qui m'étoient venues voir souper dans ma chambre, et nous dansâmes jusqu'à minuit. Le degré de l'évêché est fort extraordinaire; on le pourroit plus proprement nommer une montée: car il n'y a point de marches; il est de briques, et l'on monte insensible-

(1) L'évêque de Meaux était alors Dominique Séguier.

ment. Comme je n'en avois jamais vu de cette manière, cela me le fit remarquer.

Le matin, avant que de partir, je me promenai dans le jardin, qui est très-beau, et j'y cueillis force oranges et citrons doux, dans une fort belle orangerie qui y est. Je fus à la messe à deux lieues de là, à Saint-Fiacre, qui est une grande dévotion, et où j'en ai une particulière, ayant été guérie de la dyssenterie fort promptement, et l'on attribua ma guérison à une neuvaine que l'on fit à ce saint. Ensuite j'allai voir Monceaux, parce que l'on disoit que l'on le vouloit vendre; je trouvai une maison ruinée et en si pitoyable état qu'elle ne donnoit nulle envie. J'appris à mon retour à Jouarre que madame de Chevreuse et M. de Noirmoutier (1) y avoient été. Madame de Jouarre me fit force excuses de quoi ils ne m'avoient pas attendue; mais que madame de Chevreuse avoit une affaire à Paris fort pressante. Je ne voulois séjourner qu'un jour à Jouarre; mais madame l'abbesse me pria tant, que j'y en fus deux jours, et la veille que je devois partir, il me prit une colique bilieuse, la nuit, qui me dura huit heures, la plus violente du monde. Heureusement j'avois mon médecin; mais n'ayant point de chirurgien (ce qui étoit fort nécessaire; car à ces maux-là il faut beaucoup saigner; et les commencements étoient si violents, qu'il y avoit apparence qu'elle dût longtemps durer), je dis à mon médecin : « Je suis jeune, forte; je viens des eaux, où j'ai fait beaucoup de remèdes. C'est pourquoi mon mal ne sauroit longtemps durer; ainsi, je

(1) Louis de La Tremouille, né en 1602, mort en 1666.

ne veux point faire de remèdes, et je veux laisser agir la force de mon tempérament. » Après avoir été malade le temps que j'ai dit, je m'endormis, et à mon réveil je fus guérie.

M. de Guise arriva le soir; je me levai pour l'aller entretenir à la grille. Il m'apprit une nouvelle qui me fâcha : que M. le Prince avoit fait arrêter le comte de Hollac. Je séjournai à Jouarre un jour plus que je n'avois cru, et ensuite je m'en allai coucher à Monglat, où il n'y avoit personne; mais je ne laissai pas d'y trouver bien à souper et à coucher, et le lendemain je gagnai Pont. En y arrivant, j'y trouvai un valet de pied de madame de Longueville, qui m'y attendoit il y avoit un jour ou deux; elle me mandoit par écrit que son frère l'avoit chargée de m'écrire, n'osant le faire lui-même, de peur de m'embarrasser, pour se justifier auprès de moi de la prison du comte de Hollac; et le président Viole envoyoit une grande relation à madame de Longueville, des sujets que M. le Prince avoit eus de se plaindre de lui et de le faire arrêter.

Ce que M. de Guise m'en avoit dit m'avoit affligée; mais je ne le pouvois croire. Je la fus bien davantage, lorsque je vis la chose assurée, madame de Longueville m'en écrivant avec beaucoup de déplaisir, pensant bien que j'en serois fâchée, je lui témoignai le ressentiment que j'avois, et je la priois de mander à M. son frère que toute la terre savoit que c'étoit moi qui avois engagé le comte de Hollac à son service, étant ma créature, et que l'on verroit qu'il l'avoit fait arrêter, et que les sujets n'en seroient point publics; qu'ainsi il paroîtroit au monde le peu de considération qu'il avoit pour moi; que cela ne m'étoit pas avantageux; mais que

j'osois dire aussi que peut-être il ne le seroit pas pour lui; que pour les sujets de plainte que j'avois vues dans la lettre du président Viole, j'en avois souvent entendu parler; que moi-même j'avois raccommodé le comte de Hollac avec M. le Prince, et que j'avois encore les lettres de M. le Prince, par où il me témoignoit qu'il en étoit satisfait. Enfin je n'oubliai rien de tout ce qui se pouvoit mettre de pressant à madame de Longueville, pour qu'elle témoignât à monsieur son frère que je me sentois fort blessée de la prison du comte de Hollac, et que je désirois sa liberté.

Je trouvai à Pont un attelage de petits chevaux isabelles, avec des crins noirs et une raie noire sur le dos de même, que [le comte de Hollac] m'envoyoit. Mais il y avoit longtemps qu'ils étoient partis d'Allemagne; car ils ne venoient pas de Flandre. Je fus un jour ou deux à Pont; il y vint un gentilhomme qui est à Son Altesse royale, nommé Grandry, qui a du bien en Nivernois et habitude dans la maison de Mantoue, qui me vint proposer, de la part de M. le duc de Mantoue, d'acheter la duché (1) de Nevers; qu'il me la donneroit pour sept cent mille écus; que je n'avois qu'à signer, et que la chose seroit faite. Je lui demandai quinze jours de temps, parce que, de la qualité dont j'étois, je n'oserois faire un traité avec un prince étranger sans la permission du roi, et surtout dans un temps où l'on disoit que le duc de Mantoue se séparoit des intérêts de la France. Il me dit qu'il viendroit à Saint-Fargeau, où je m'en

(1) Mademoiselle fait le mot *duché* féminin, suivant la coutume du moyen âge, qui s'était perpétuée jusqu'au XVII[e] siècle.

allai. Je passai à Chevillon chez madame de Courtenay, qui m'y reçut fort magnifiquement. Rien n'est plus propre que sa maison, [ni] plus ajusté ; elle a tout à fait l'air de celle d'une femme de grande qualité et qui a été nourrie à la cour. En arrivant à Saint-Fargeau, j'eus la plus grande joie du monde, et je trouvai ma solitude fort agréable.

Je n'ai point parlé de la réception que l'on fit à Paris à la reine de Suède (1), parce que les gazettes dont on fait des recueils en parleront assez ; je dirai seulement qu'elle est pareille à celle de Charles-Quint, hors qu'il étoit accompagné de plus d'hommes qu'elle de femmes, n'en ayant pas une. Elle fit son entrée à cheval ; mais elle n'étoit pas bien vêtue, ayant les mêmes habits que lorsque je la vis à Corbeil (2). Le jour qu'elle arriva à Paris elle avoit couché à Conflans, où beaucoup de gens la furent voir : la curiosité y mena Préfontaine et Nau. Elle demanda qui ils étoient ; et comme elle le sut, elle les appela et leur dit qu'elle avoit entendu parler de leur mérite, et qu'elle savoit qu'ils avoient été chassés d'auprès de moi pour m'avoir trop bien servie, et leur fit mille civilités.

Pendant son séjour à Paris, elle fut voir toutes les belles maisons et les bibliothèques, tous les gens savants l'allant visiter. Elle alla communier à Notre-Dame, où ceux qui la virent ne furent pas édifiés de sa dévo-

---

(1) La reine de Suède fit son entrée à Paris le 8 septembre 1656, par la porte Saint-Antoine. Voy. les *Mémoires de Monglat* à l'année 1656.

(2) Il y a *Corbeil* dans le manuscrit ; c'est une erreur ; l'entrevue avait eu lieu à Essonne.

tion pour une personne qui s'étoit faite catholique depuis peu et qui devoit être encore dans le premier zèle; elle causa tout le temps de la messe avec des évêques, quasi toujours debout. Celui d'Amiens, à qui elle se confessa, m'a conté que l'abbé Le Camus, aumônier du roi, qui la servoit, lui ayant demandé à qui elle se vouloit confesser, elle lui dit : « A un évêque; choisissez-m'en un. » Il alla querir M. d'Amiens; il étoit dans son cabinet, avec son bonnet carré et son rochet. Elle y entra, se mit à genoux et le regarda toujours entre deux yeux; ce qui est assez extraordinaire : car il faut au moins un extérieur aussi pénitent que le cœur pour approcher de ce sacrement. Il dit qu'elle se confessa fort bien et avec beaucoup de dévotion, et qu'il fut plus édifié de ses sentiments que de sa mine. Elle vit madame de Thianges à Paris, qu'elle prit en grande amitié.

Après y avoir été quelques jours, elle fut à Compiègne et coucha à Chantilly (1), où M. le cardinal Mazarin l'alla visiter. Il mena avec lui le roi et Monsieur, qui avoient ôté leurs ordres. Il lui dit : « Voilà deux gentilshommes de qualité que je vous présente. » Ils lui baisèrent la robe; elle les releva et les baisa disant : « Ils sont de bonne maison; » puis elle les entretint, appela le roi *mon frère*, et Monsieur aussi, lesquels, après avoir fait leur visite, s'en retournèrent toute la nuit au galop à Compiègne. Le lendemain ils revinrent avec la reine à la maison du maréchal de La Mothe-

(1) La reine de Suède arriva à Chantilly le 15 septembre, et le lendemain à Compiègne.

Houdancourt, nommée Le Fayel, au-devant de la reine de Suède; c'est une maison bâtie de neuf agréablement. Leurs Majestés l'attendirent sur une terrasse qui sépare la moitié de la cour, qui étoit remplie de beaucoup de monde. La reine, qui m'a conté cette entrevue, me l'a dépeinte d'une manière fort belle; car je n'y étois pas.

La reine de Suède descendit au milieu de la cour. La reine dit qu'elle ne fut jamais si surprise que de la voir, et que, quoique l'on lui eût bien dit qu'elle n'étoit pas faite comme les autres, elle ne se la pouvoit imaginer faite comme elle la trouva. Le maréchal et la maréchale de La Mothe donnèrent une grande collation. Cette maison étoit magnifiquement meublée; car le maréchal avoit les plus beaux meubles du monde, qu'il avoit eus, en Catalogne, du duc de Cardonne, et des buffets de vermeil doré, et même des pierreries dont sa femme étoit parée aussi bien que de ses grâces naturelles (1); car c'est une belle femme, et qui paroit bien sa maison (2).

Le temps que cette reine fut à Compiègne, on tâcha de lui donner tous les divertissements possibles: les comédiens françois et italiens, et les vingt-quatre vio-

---

(1) La maréchale de La Mothe-Houdancourt était Louise de Prie qui fut dans la suite gouvernante du Dauphin, fils de Louis XIV, et des enfants de France. Elle mourut en 1709, à quatre-vingt cinq ans. Saint-Simon en a parlé à l'occasion de sa mort (*Mémoires*, édit. Hachette, in-8°, t. VII, p. 33-35).

(2) La fin de cette phrase a été altérée dans les anciennes éditions, au lieu de: *et qui paroit bien sa maison*, on a imprimé: *et qui paroît bien ce qu'elle est.*

lons du roi; mais elle ne voulut pas danser; toutes sortes de musiques et de chasses. Elle se plaisoit fort à la cour; mais comme elle n'y plaisoit pas tant, on lui fit dire qu'elle y avoit été assez longtemps, mais fort honnêtement. Il se rencontra que les jésuites de Compiègne firent jouer une tragédie par leurs écoliers; on la convia d'y aller; ce qu'elle fit, et Leurs Majestés aussi. Elle se moqua fort de ces pauvres pères, les tourna en ridicule au dernier point; elle fit les postures que je lui avois vu faire à Essonne, dont la reine fut fort surprise.

Elle avoit entendu parler de l'amour du roi pour mademoiselle de Mancini; de sorte que, pour faire sa cour, elle s'alloit mettre en tiers, et leur disoit qu'il falloit se marier ensemble; qu'elle vouloit être la confidente, et disoit au roi : « Si j'étois à votre place, j'épouserois une personne que j'aimerois. » Je crois que ces discours ne plurent ni à la reine ni à M. le cardinal, et qu'ils contribuèrent à hâter son départ; car à la cour, on n'aime pas les gens qui entrent en matière sans que l'on les en prie.

J'étois à Pont, lorsqu'elle partit de Compiègne (1); je croyois qu'elle y dût passer, et c'eût été son chemin, si elle eût pris celui de Bourgogne. J'envoyai à Melun lui faire compliment; elle me manda qu'elle vouloit me venir voir à Pont; mais que l'on lui avoit dit que j'étois à Saint-Fargeau, et que c'étoit son chemin d'y passer et qu'elle étoit au désespoir de ne me point voir. Le gentilhomme que j'y avois envoyé me dit qu'elle cou-

(1) La reine de Suède quitta Compiègne le 23 septembre.

cheroit le lendemain à Montargis; la fantaisie me prit de la voir encore une fois. J'envoyai des relais, et je partis à la pointe du jour, j'arrivai à Montargis à dix heures du soir. Je n'avois que madame de Thianges et madame de Frontenac avec moi, la comtesse de Fiesque et mademoiselle de Vandy n'ayant pas assez de force pour soutenir une telle fatigue.

Comme j'arrivai, je fus droit à son logis; on me dit: « La reine se vient de coucher. » Je fis semblant de n'entendre pas l'italien, et je disois que l'on dît à la reine que c'étoit moi. Enfin, après l'avoir dit plusieurs fois, on me vint dire de monter toute seule. Je la trouvai couchée dans un lit où mes femmes couchoient toutes les fois que je passois à Montargis, une chandelle sur la table, et elle avoit une serviette autour de la tête comme un bonnet de nuit; pas un cheveu; car elle s'étoit fait raser il n'y avoit pas longtemps; une chemise fermée sans collet, avec un gros nœud couleur de feu; ses draps qui ne venoient qu'à la moitié de son lit; une vilaine couverture verte. Elle ne me parut pas jolie en cet état. Elle me salua d'abord, et me dit qu'elle étoit bien fâchée de la peine que j'avois prise; que j'avois bien eu de la fatigue de me lever si matin; puis me demanda qui étoit venu avec moi. Je lui dis: « Madame de Thianges et madame de Frontenac. » Elle me dit de les faire appeler; elle fit assez bonne chère à madame de Thianges.

Je lui demandai comme elle avoit trouvé le roi. Elle me dit: « Fort bien fait et fort honnête homme; » que c'étoit dommage qu'il n'aimât une plus belle personne que mademoiselle de Mancini; qu'elle trouvoit Monsieur fort joli; mais qu'il avoit été honteux avec elle;

ce qui l'avoit surprise, croyant le roi le plus farouche. Puis elle me demanda des nouvelles du comte de Hollac. Je ne lui dis pas qu'il étoit prisonnier, car je ne le savois point pour lors. Elle me parla encore de M. le Prince; si je lui écrivois. Je lui dis que non, que cela m'étoit défendu; puis je m'en allai, jugeant bien que ma visite avoit été trop longue. Si elle eût été plus civile, elle me seroit venue voir le lendemain avant que de partir; mais ce seroit trop demander à une reine des Goths.

Je me levai matin et m'en allai à son logis; je la trouvai jolie, avec un justaucorps neuf, bien poudrée (1), en belle humeur. Elle proposa à madame de Thianges de s'en aller à Rome avec elle, et que c'étoit une raillerie de s'amuser à son mari; que le meilleur n'en valoit rien, et qu'il étoit fort à propos de le quitter. Elle pesta fort contre le mariage, et me conseilla de ne me jamais marier, trouvant abominable d'avoir des enfants. Elle se mit à parler des dévotions de Rome d'une manière assez libertine. Ensuite elle me dit : « Je passe à Turin; que voulez-vous que je dise si on m'y parle de vous? » Je lui répondis que je ne doutois pas que ce ne fût de la bonne manière, parce que madame de Savoie étoit ma tante et qu'elle m'avoit toujours témoigné beaucoup d'amitié. A quoi elle répliqua : « Son fils vous aime plus qu'elle; il vous désire fort et il a raison; mais pour elle, elle vous craint, parce qu'elle

(1) Le manuscrit porte *poudrée*, au lieu de *brodé*, qu'on a mis dans les anciennes éditions, en faisant rapporter ce mot à justaucorps.

veut gouverner, et elle a peut-être raison aussi de son côté (1). »

On la pressa de partir, ayant une assez longue journée à faire. Elle disoit : « Vous me donnez le plus sensible déplaisir que je sois capable de recevoir, de me séparer de Mademoiselle ; je ne la verrai peut-être jamais. » Enfin elle me fit mille cajoleries de cette force. Je la vis monter en carrosse avec Sentinelli, un autre, et un gentilhomme qui étoit au roi, nommé Lesin. Rien n'est si bizarre que de voir une reine sans pas une femme. Je m'en allai coucher à Egreville chez madame la duchesse de Vitry, et de là je m'en retournai à Pont, où je fus le temps que j'ai dit.

Apremont arriva à Saint-Fargeau peu de temps après mon retour. Comme on me l'eût dit, je lui envoyai dire par un de mes écuyers nommé Darrets, fils de La Tour, qui alloit souvent chez madame la comtesse de Fiesque, qu'il sortît à l'instant de Saint-Fargeau, ou qu'autrement je le ferois jeter par les fenêtres. Ce garçon avoit beaucoup de peine à se résoudre d'exécuter cet ordre ; il s'en défendit tant qu'il put, mais il fallut bien le faire. Madame la comtesse de Fiesque étoit dans son lit ; elle envoya querir un de mes gens pour savoir ce qu'avoit fait Apremont : si je voulois dire le sujet que j'avois de me plaindre de lui, qu'elle le chasseroit ; qu'elle seroit au désespoir d'avoir quelqu'un qui me pût déplaire ; mais que d'en user comme je faisois, elle croyoit avoir quelque sujet de se plaindre de moi. Je

(1) Ce dernier membre de phrase a été omis dans les anciennes éditions.

lui mandai que je lui dirois quelque jour le sujet que j'avois de me plaindre d'Apremont, mais que je ne le pouvois présentement, et que je la priois de ne m'en point parler. Je montai à sa chambre, elle causa avec moi de force choses; à la vérité il y avoit bien du monde. Elle avoit la mine un peu colère; mais elle ne m'en témoigna rien, et ma visite fut courte.

Il me vint de Paris une chose que je n'avois point sue dans le temps qu'elle s'étoit passée : au voyage que j'avois fait à Forges l'été, il s'étoit rencontré que mademoiselle de Vandy étoit à une portière où l'on met ordinairement ma cassette aux pierreries, et ayant pris cette place, elle continua de s'y mettre toujours. Madame de Frontenac s'avisa, au retour de Nanteuil, d'en parler à Pont à Maulevrier, qui y vint avec la maréchale d'Estrées (1), qui étoit alors à Villenauxe. Maulevrier, y étant retourné, conta à M. l'évêque de Laon que cela étoit fort plaisant qu'elle fût juchée sur un coffret comme un coq de bagage, et qu'elle y eût été l'hiver et l'été. Voilà le plan que madame de Frontenac donna, sur lequel ils firent deux couplets de chanson fort plaisants, mais en intention de tourner mademoiselle de Vandy en ridicule; à quoi ils ne parvinrent pas. Quand je sus cette plaisanterie, je m'en fâchai d'abord; puis je jugeai que ce seroit leur faire plaisir que de traiter cela sérieusement. Je les chantai à leur nez; ils en furent embarrassés et les désavouèrent.

L'accommodement de Son Altesse royale à la cour,

---

(1) La maréchale d'Estrées était Anne Habert, seconde femme de François-Annibal d'Estrées, maréchal de France. Elle mourut le 25 juillet 1661.

dont ces dames avoient eu tant de joie, ne produisit pas grand'chose; car le voyage qu'il fit à La Fère, dans le temps que j'étois à Forges, n'avança ni ses affaires ni celles de toutes les personnes qui étoient bannies ou qui souffroient pour ses intérêts. Le cardinal Mazarin feignit d'avoir la goutte pour n'aller pas au-devant de lui, et pour que toute la France vît qu'il l'avoit recherché le premier. Je jugeai avant que cela arriveroit comme il arriva, et la comtesse de Fiesque me disoit: « Cela ne se peut : je gagerois que le cardinal ira au-devant de Son Altesse royale. » Et moi je trouvois qu'il avoit raison, et si j'eusse été en sa place j'en aurois fait autant : il lui avoit fait assez de mal pour être bien aise de se faire faire cette manière d'amende honorable.

Après que Son Altesse royale eut vu le roi et la reine (1), il alla à la chambre de Son Éminence; repassant à Paris, il y fut deux ou trois jours seulement, et à son retour de Blois il envoya querir M. le duc de Beaufort, auquel il n'avoit donné nulle part de son voyage. Je pense qu'il ne s'y rendit pas à l'instant, et qu'il s'excusa sur ce qu'il n'étoit pas utile pour le service de Son Altesse royale, et que lorsqu'il avoit été question de le servir, il s'y étoit toujours trouvé des premiers.

Le fils de La Tour, dont j'ai parlé, étoit un jeune garçon de seize ans, à qui son père avoit désiré que je donnasse la survivance de sa charge; ce que j'avois

(1) Ce fut le 5 août 1656 que Gaston d'Orléans se rendit à la Fère; il en repartit le 7.

fait. Il est assez bien fait. Peu après son arrivée à Saint-Fargeau, en s'amusant à causer avec mademoiselle de Piennes, fille de madame la comtesse de Fiesque, il en étoit devenu amoureux. Un jour il lui avoit écrit un billet, et l'avoit donné à son frère, qui étoit mon page, pour lui rendre. Ce petit page lui ayant voulu donner, et elle l'ayant refusé, il en avoit chargé un petit valet de pied qui n'avoit que six ans, qui voyant que mademoiselle de Piennes ne le vouloit pas recevoir, le jeta sur la table de ma chambre en lui disant : « Quand il sera là, il faudra bien que vous le preniez. » On peut juger, quand je ne l'aurois pas dit, de l'âge des amants, par leur prudente conduite et par le choix de leurs confidents. Madame de Frontenac et mademoiselle de Bourdeille (1), en venant de dîner et entrant dans ma chambre, virent une lettre sur ma table, la prirent et coururent au-devant de moi, me disant : « Voici un poulet. » Nous le lûmes ; il étoit fort d'un enfant ; personne ne douta d'où il partoit.

La comtesse de Fiesque, au lieu d'en être fâchée, se mit à rire et dit : « Qu'ils sont plaisants ! Cela ne leur peut nuire et leur fera l'esprit. » Comme c'étoit dans le temps que l'on parloit du mariage de sa fille, il me sembla que cela ne devoit pas éclater. Je dis à Darrets : « Si l'on vous accuse d'avoir écrit ce poulet et que l'on vous en parle, reniez-le. » Quoi qu'il en soit, l'affaire en demeura là et fut étouffée par le soin que j'en pris ; car pour madame la comtesse de Fiesque, elle trouva

(1) Il s'agit probablement ici de Jeanne de Bourdeille, fille d'André de Bourdeille, et de Jaquette de Montberon.

cela si joli, qu'elle eût été toute propre à le conter à tout le monde, croyant louer sa fille, et assurément cela n'eût pas plu à Guerchy. Depuis ce temps ils ne se parlèrent plus (1), et Guerchy rioit le jour de ses noces, de voir qu'il m'avoit menée à l'église, et qu'il n'avoit su y demeurer. Cette amitié diminua peu à peu, et l'habitude qu'il (2) avoit eue à aller chez madame de Fiesque continua; elle lui donnoit force avis, comme les jeunes gens en ont besoin, sur toutes choses, et particulièrement sur son habillement et sur sa coiffure. Comme il avoit les cheveux frisés d'une manière qu'ils ne croissoient point, elle lui conseilla de mettre des coins (3); et comme il faut un soin bien grand pour les ajuster, je pense qu'elle lui dit qu'il fît venir son perruquier parler à elle; de sorte qu'un jour, comme elle étoit à table avec moi à Pont, il lui vint dire tout haut : « Vous ne me gronderez plus de mes coins; car le perruquier est venu, et vous les lui ferez accommoder à votre fantaisie. » Je ne sais si ce fut ensuite, ou un autre jour, qu'elle les ajusta devant le monde; ce qui fit rire les regardant.

Quand on a accoutumé de parler d'une affaire, et que cela continue, quelque petite qu'elle soit, on en fait une grande. Madame de Thianges, qui aime à rire,

(1) Cette phrase a été changée dans les anciennes éditions, où on l'a remplacée par ces mots : *on n'en parla plus*. Ce changement rend la suite du récit peu intelligible.

(2) Il s'agit toujours ici du jeune gentilhomme fils de De La Tour.

(3) On appelait *coins* les faux cheveux que les hommes et les femmes ajoutaient à leurs cheveux naturels pour les faire paraitre plus longs et plus épais.

et qui n'est pas plus charitable pour les autres que l'on n'est pour elle, s'en divertit et se mit à faire valoir tout ce qu'elle faisoit. Vantelet, dont j'ai parlé ailleurs, qui est assez étourdi, étoit fâché contre la comtesse de Fiesque, je ne sais de quoi; comme c'est un garçon fort étourdi, il se fâche pour peu de chose. Bref son chagrin le porta à dire : « Si elle me fâche, je conterai que l'autre jour, revenant de jouer de la ville, à deux heures après minuit, j'avois envoyé mon laquais pour me faire ouvrir la porte. Il me dit qu'il avoit trouvé que l'on l'ouvroit. Je vis un homme qui se cachoit dans le bâtiment qui n'étoit point achevé; je ne fis pas semblant de rien; je montai et demeurai à la fenêtre. Je vis passer Darrets; je lui demandai d'où il venoit. Il me parut assez interdit, et me répondit : « Je viens d'écrire. »

Comme je sus cela, et que la comtesse de Fiesque se plaignoit de lui, et qu'elle en avoit fait des plaintes à madame de Thianges et à mademoiselle de Vandy, j'envoyai querir Vantelet, et lui dis que je lui défendois de rien dire qui déplût à la comtesse de Fiesque; que c'étoit une femme de qualité que je considérois, et dont le mari étoit mon parent. Il me conta l'histoire que je viens de dire, et me dit qu'il n'en parleroit jamais à personne, et qu'il prieroit madame de Thianges et mademoiselle de Vandy de dire à madame la comtesse de Fiesque qu'elles n'en avoient jamais ouï parler. Je fus fort satisfaite de lui; car, contre son ordinaire, il en usa très-sagement. Madame de Thianges et mademoiselle de Vandy parlèrent à la comtesse; elle reçut les compliments de Vantelet fort mal, et dit qu'elle lui feroit donner des coups de bâton. Ce sont de ces choses

dont on ne menace guère un gentilhomme, quand on est une demoiselle. Les princes ne se portent à ces menaces qu'à de grandes extrémités; et on n'en fait guère aux gens qui appartiennent à des personnes comme moi, de qui on doit respecter jusqu'au moindre marmiton.

Je ne pris nulle connoissance de cette affaire, sur laquelle j'aurois voulu que Vantelet l'eût satisfaite; car c'étoit la raison, et il le vouloit aussi. Mais ce que je ne voulois, [c'étoit] entrer en aucun éclaircissement avec elle, craignant d'en venir à l'éclat où elle se porta. Madame de Sully vint à Saint-Fargeau; comme elle est son amie, et que Vantelet étoit de sa connoissance, elle voulut faire l'accommodement. Madame de Fiesque se déchaîna toujours contre lui; ce qu'elle ne devoit point faire; car les fous il ne les faut pas pousser à bout. J'admirois la patience [de Vantelet]; car plus elle se déchaînoit, et plus il étoit sage. Elle en écrivit à Paris. Je fus tout étonnée que madame de Brienne me manda qu'elle étoit étonnée comme je souffrois que l'on eût fait un tel conte de la comtesse de Fiesque, et qu'elle avoit mandé qu'il étoit vrai que Darrets avoit été ce jour-là tard dans sa chambre à lire des vers, mais qu'il y avoit d'autres gens. Ce fut la veille de Noël que je reçus cette lettre, à laquelle je répondis; et je mandai à madame de Brienne que l'on étoit bien plus savant à Paris de ce qui se passoit à Saint-Fargeau que ceux qui y étoient, et que je n'avois point entendu parler de toute cette histoire, et que je la croyois fausse. La comtesse de Fiesque commença à dire, le jour de Noël, qu'elle vouloit aller à Guerchy voir sa fille; personne ne la dissuada de ce voyage.

Mes affaires avec Son Altesse royale, qui étoient demeurées, et dont je n'avois point entendu parler depuis Saint-Cloud, revinrent à se manifester. On m'envoya un arrêt du conseil, par lequel le roi confirmoit la transaction que madame de Guise avoit faite, et qu'elle nous avoit fait signer à Son Altesse royale et à moi à Orléans. Je reçus cet arrêt par l'ordinaire; j'en ris un peu, cela me paroissant traiter notre affaire avec bien du mépris, de n'envoyer pas un exprès. Je pensois que M. d'Aubeville auroit pu faire un quatrième voyage. Comme Son Altesse royale avoit toujours dit que, dès que mes affaires seroient finies, il me verroit, je lui écrivis qu'ayant reçu un arrêt du conseil qui terminoit mes affaires, je croyois que Son Altesse royale auroit agréable de me voir, et que, sans un rhume que j'avois, je serois partie; mais que je suivrois Colombier de près, qui étoit le porteur de ma lettre.

Au voyage que madame de Sully avoit fait à Saint-Fargeau, elle m'avoit dit que la comtesse de Fiesque lui ayant témoigné le déplaisir qu'elle avoit de voir qu'elle ne m'étoit pas agréable, elle lui avoit conseillé de s'en aller chez elle. Je lui fis connoître que j'en serois très-aise; mais que connoissant la comtesse de Fiesque prompte, et me sentant fort mal satisfaite d'elle, il étoit bon que cela se fît sans éclaircissement, afin de ne nous pas brouiller pour jamais; de sorte que, sur les discours qu'elle continuoit de parler tous les jours de son voyage de Guerchy, et de l'impatience qu'elle avoit d'y aller, j'écrivis à madame de Sully, et je lui mandai ce qu'elle disoit, et qu'il me sembloit que c'étoit une fort belle occasion de nous séparer; qu'elle ne me diroit adieu que pour Guerchy, et qu'elle ne re-

viendroit plus. Quelque menace qu'elle fît, je craignois qu'elle n'en viendroit point à l'exécution. Frontenac, qui étoit à Saint-Fargeau, partit pour s'en aller chez lui; sa femme, ce jour-là, ne descendit point à ma chambre; elle feignit d'être malade. Je l'allai voir : elle me parut avoir un grand étouffement.

Le lendemain, qui étoit le dernier jour de l'année 1656, elle vint à la messe, et de mes gens remarquèrent qu'elle avoit toujours pleuré. Madame de Thianges me le dit; j'eus quelque espérance du départ de la comtesse [de Fiesque]; mais la crainte que j'avois qu'elle ne pût prendre une telle résolution la diminuoit. Pourtant je ne savois à quoi attribuer les pleurs de madame de Frontenac, qui n'est pas tendre, qu'à cela; car ce fut un préjugé terrible pour elle par la liaison qu'elles avoient ensemble, et par l'aversion que je leur témoignois en toutes rencontres, avec assez de fondement.

# APPENDICE.

## I.

(*Mémoires de Mademoiselle*, t. II, p. 76, 77 et 82.)

NÉGOCIATIONS AVEC LE DUC DE LORRAINE.

Le duc de Lorraine traitoit, comme on l'a vu plus haut (p. 76 et 77, note 1), avec la cour, et madame de Chevreuse étoit un des intermédiaires dans cette négociation. Le cardinal de Mazarin écrivoit à madame de Chevreuse, le 5 juin 1652 :

« De Melun.

« Le sieur de Laigues, qui s'en retourne, vous dira toutes choses pour ce qui regarde les affaires générales. A quoi je n'ajouterai rien ; mais je ne puis m'empêcher de vous témoigner moi-même par ces lignes la satisfaction que j'ai de tout ce que vous avez fait avec M. de Lorraine. Je n'ai point douté que vous ne fissiez plus d'impression que personne sur son esprit ; je suis ravi de vous voir entièrement disposée pour le bien du service du roi, et pour mon intérêt particulier. J'espère une bonne suite de cette négociation et qu'elle se terminera avec beaucoup de gloire et d'avantage pour M. de Lorraine avec le rétablissement du repos de la

France et peut-être de toute la chrétienté. Je vous prie de l'assurer bien expressément de la continuation de mon estime et de mon amitié, et de le remercier de ma part de tous les sentiments qu'il vous a déclaré si obligeamment avoir pour moi. Je me remets du détail de toutes choses au sieur de Laigues et à la lettre que j'écris à une autre personne. J'en ai écrit deux depuis quatre jours par la voie du sieur de Brégy à M. de Lorraine, que je souhaite de voir au plus tôt. »

Voici encore une lettre de Mazarin qui prouve qu'il entretenoit par d'autres intermédiaires les négociations secrètes avec le duc de Lorraine. Il écrivoit le 9 juin à l'abbé Fouquet (1) :

« Je vous fais seulement ces trois mots pour vous dire dans la dernière confidence que M. de Lorraine m'a écrit, et a fait dire à la reine que madame la princesse de Guémené a fort bien agi et comme une personne tout à fait servante de Sa Majesté et de mes amies particulières. La reine seroit bien aise qu'elle pût trouver quelque prétexte de venir ici pour y être en même temps que M. de Lorraine, qui y sera demain, au moins à ce qu'il a promis. Je recevrai beaucoup de joie d'avoir l'honneur de l'entretenir. Surtout, je vous prie, si elle veut prendre cette peine, qu'elle fasse la chose en sorte que madame de Chevreuse ne puisse point pénétrer qu'on l'ait invitée d'ici à y venir, et le secret en ceci est fort important. »

---

(1) Biblioth. impériale, f. Gaignières, n° 2799, f° 46 recto.

LETTRE DU MARQUIS DE CHATEAUNEUF A LA REINE (1)

(*Mémoires de Mademoiselle*, t. II, p. 82.)

6 juin 1652.

[M. de Lorraine est venu céans sur] les dix heures, etsommes [convenus ensembledesarticles que] j'envoie [à Votre Majesté qui sont à peu près selon l'intention de Sa Majesté et le pouvoir qu'elle] m'en a donné. [L'armée qui est devant Étampes] peut tout tenter jusques [à mardi, quatre heures du matin]; car, encore que le [jour de lundi (2) soit exprimé, j'ai retiré de M. de Lorraine un écrit particulier que ce mot de lundi s'entend tout le jour, et il suffit que l'armée se retire le mardi à quatre] heures du matin; ainsi elle a le [lundi] tout entier. Je n'ai fait la [suspension d'armes que pour dix jours]; et, comme il est remarqué, si [l'armée des princes sort d'Étampes, celle de Votre Majesté la peut suivre toujours à quatre lieues près]. Il a fait grande instance pour que je voulusse consentir que [l'armée de Votre Majesté ne les pourroit suivre sortant d'Étampes, si elle ne sort que vingt quatre] heures après leur délogement; car autrement, si elle est [suivie, elle est perdue] en l'état qu'elle est; et, cela cédé, il obligera [les princes à se soumettre à telles conditions qu'il plaira à Votre Majesté.]

(1) Les parties chiffrées sont entre [ ].
(2) Le lundi était le 10 juin.

Aussitôt que le [siége d'Étampes sera levé, M. de Lorraine fait état d'aller saluer Vos Majestés], et leur proposer son entremise pour la [paix d'Espagne et celle des princes.] Après quoi, se dit-il [il, suppliera Vos Majestés] de lui donner la sienne, et [le recevoir à votre service envers tous, excepté les Espagnols]; mais il dit qu'ils lui donneront bientôt [sujet de rompre avec eux]. Il m'a dit que jusqu'ici [ni Monsieur ni M. le Prince ne savoient rien de ces articles, et qu'il vouloit sortir de Paris, et que de son camp, il] leur en donneroit part. Je doute de cela, et la suite nous le fera connoître. J'ai promis dedans le [sept, qui est demain, de lui fournir la ratification des susdits articles, si Votre Majesté les a agréables. Je commencerai, s'il lui plaît qu'ils me soient envoyés], comme aussi le [passe-port] nécessaire pour se rendre [près Votre Majesté. Elle] considérera, s'il lui plaît, s'il ne seroit pas à propos, lorsque [M. de Lorraine s'acheminera vers elle, d'y envoyer] quelque personnage capable et de qualité pour l'accompagner, comme M. le maréchal de Schomberg ou M. de Souvré, ou autre de ce poids. Il est homme qu'il faut ménager, puisque l'on en veut tirer profit, quand ce ne seroit que pour [augmenter la jalousie que les princes et les Espagnols en auront]. Il m'a voulu parler de ses [intérêts; mais comme je n'avois ni pouvoir ni instruction], je lui ai dit que de cela [il en traiteroit à la cour]; qu'il suffisoit que je l'assurasse des [sincères intentions de Vos Majestés], dont il recevroit les effets de leur [bouche]. J'ai le moins étendu les [articles] qu'il m'a été possible; car l'explication est toujours [avantageuse au plus puissant]. Il n'a communiqué de tout ce que dessus [qu'avec moi. Il l'a traité tête à tête.]

ARTICLES ACCORDÉS ENTRE LE MARQUIS DE CHATEAUNEUF [garde des sceaux de France, pour le roi, et M. de Lorraine] :

Ledit sieur de Châteauneuf promet pour le roi que Sa Majesté fera retirer de devant Étampes dans lundi prochain toute son armée à quatre lieues de ladite ville. M. de Lorraine promet, moyennant ce, de demeurer avec toute son armée sur la rivière de Seine, sauf les gardes nécessaires au delà de ladite rivière pour la garde de son poste], lesquelles ne pourront faire [aucune course. Sa Majesté, en suite de ce, accorde, du jour de la levée du siége], une [suspension d'armes entre les deux armées durant six jours, pendant lesquels lesdites armées ne pourront s'approcher l'une de l'autre plus de quatre lieues. Ce que M. de Lorraine] promet de faire accepter [par Monsieur et M. le Prince], ou bien [se retirer et se séparer d'eux, sans leur donner aucune assistance.] Sa Majesté en outre promet [à M. de Lorraine de lui donner toute sûreté tant pour sa] personne que pour [son armée, durant quinze jours, pour se retirer hors du royaume, suivant la route dont on conviendra; durant] laquelle [marche Son Altesse de Lorraine promet de ne commettre aucuns actes d'hostilité], soit que les choses se portent [à un accommodement général tant dehors que dedans le royaume, comme il est désiré de Sa Majesté et de M. de Lorraine, qui offre de s'y employer; ce que Sa Majesté a très-agréable.]

[Ledit sieur de Châteauneuf] promet fournir lettres [de ratification du roi pour les présents articles dans demain] vendredi [septième du mois].

[Fait et arrêté à Paris, ce 6 juin, à dix heures après midi].

---

## II.

### COMBAT DE LA PORTE SAINT-ANTOINE (2 juillet 1652).

(*Mémoires de Mademoiselle*, t. II, p. 101 et suiv.)

La lettre suivante est un récit du combat de la porte Saint-Antoine, rédigé par un partisan du cardinal Mazarin et adressé à la cour :

Ce mercredi 3 juillet 1652.

« Le lundi au soir, sur les neuf à dix heures, les troupes des princes commencèrent à décamper de Saint-Cloud. Alors MM. les princes se présentèrent aux portes Saint-Honoré et de la Conférence, où, après leurs menaces, prières et soumissions, ils ne purent enfin obtenir de les faire entrer dans la ville pour les faire passer ainsi qu'ils disoient. Voyant cela ils défilèrent au-dessous de Montmartre, où l'arrière-garde fut attaquée par l'armée du roi à la Nouvelle-France (1); mais enfin ils se sauvèrent dans le faubourg Saint-

---

(1) On appelait *Nouvelle France* un terrain alors inhabité, compris entre les rues actuelles des Martyrs, du Faubourg-Poissonnière et Saint-Lazare, la place Saint-Georges et les boulevards extérieurs.

Martin, aux Récollets, où il y eut conflit. Sur les quatre à cinq heures du matin, ils se présentèrent à la porte de la ville qui leur fut fermée.

» L'armée du roi les poursuivit jusqu'au faubourg Saint-Antoine, les harcelant dans l'espace qui est entre les deux faubourgs; mais le grand choc fut depuis neuf heures jusqu'à quatre au bout du faubourg Saint-Antoine, où les canons jouèrent pour le moins trois heures assez près les uns des autres. Les princes furent repoussés jusqu'à la porte, et, si celle-là leur eût été fermée comme l'autre, il n'y eût eu que les spectateurs qui en eussent pu dire des nouvelles. M. de Beaufort rentra avec le bagage et cria au secours, et pas un ne sortit hormis quelques étourdis volontaires qui s'allèrent faire tuer ou repousser. Son Altesse royale alla à l'hôtel de ville qui ne lui donna point satisfaction, et fut seulement accompagné de quelque bourgeoisie, qu'on dit qui alla par ordre de la ville sur le boulevart avec Sadite Altesse voir la sanglante tragédie.

» Il y eut la moitié de Paris qui s'en alla aussi, quand le choc fut passé et que l'on ne craignoit plus, sur le rempart du Temple et autres lieux élevés pour considérer; mais pas un ne s'avisa de sortir, et ce que quelques-uns faisoient c'étoit de grincer les dents, la plupart ne s'en souciant pas et s'en riant.

» Je vis sur les onze heures du matin revenir le prince de La Rochefoucauld (1), qui sembloit avoir les yeux hors de la tête, et on ne connoissoit rien en son visage. On dit néanmoins qu'il n'en a qu'un crevé. Le

(1) Voy. *Mémoires de Mademoiselle*, t. II, p. 97.

duc de Nemours arriva un peu après chez lui atteint de quatre coups, dont l'un lui a cassé la main ou le bras; lequel des deux, je ne sais. Clinchamp est blessé à mort, quantité d'officiers tués, et même les soldats qui en sont échappés confessent que la plupart y est demeuré. Il courut un bruit que M. de Turenne étoit tué, puis blessé, puis prisonnier, puis enfin qu'il s'étoit sauvé; que Mancini avoit été tué. Pour le neveu de M. Guitaut, il a été vu beaucoup blessé, et on m'a dit qu'on avoit tiré huit ou dix coups de canon de la Bastille. J'ai eu de la peine à le croire, celui qui me l'a dit a été témoin oculaire, ainsi qu'il assure, si ce n'est pour mieux établir son mensonge (1); les autres disent du boulevart.

» Les reliques du débris passèrent au travers de Paris, en désordre et sans rang, et chacun se trouva au Pré-aux-Clercs, où ils campèrent hier au soir (2).

» Ils font courre le bruit que la ville se déclare enfin en faveur du parti, et que ce qui retarde l'exécution, ce fut le gouverneur et le prévôt des marchands; qu'on va assommer le premier et changer le second; que Son Altesse royale a mandé aux députés du parlement qu'ils s'en reviennent. Cela est ridicule et je ne vous l'écrirois pas, si ce n'est qu'on est bien aise d'entendre les sentiments de la populace, dont la plus grande partie avec le gros bourgeois souhaitent la présence du roi pour être délivrés de la tyrannie et de la misère; sans doute qu'il rendroit vains tous les efforts de

---

(1) Voy. *Mémoires de Mademoiselle*, t. II. p. 111.
(2) 2 juillet 1652.

la faction. On est désabusé de la puissance des princes; et pour se maintenir [ils disent que] l'archiduc (1) n'est éloigné que de peu de journées, qui amène dix mille hommes; que pour cet effet il abandonne Dunkerque qu'il avoit bloqué. Voilà le sable sur lequel on bâtit à Paris dans l'esprit changeant de la commune et des dupes.

» Le pain de Gonnesse qui a manqué aujourd'hui fait crier, et un convoi, pour petit soit-il, escorté des troupes du roi, feroit beaucoup à son avantage. La pillerie n'est pas fort à appréhender, et il semble que le calme soit assez grand pour s'y fier. Il est vrai que le bourgeois est en résolution de se garder et d'être neutre, si le roi ne vient à Paris. Beaucoup parleront qui sont muets et qui attendent l'opportunité du temps, parce qu'ils ne sont pas soutenus. On m'a dit que la plupart des conseillers de la cour étoient en résolution de prier Sa Majesté d'interdire le parlement, afin de ne plus s'assembler, et d'éviter la fureur des uns et des autres.

» Hier ils étoient à l'audience en la grand'chambre; mais entendant qu'on donnoit combat ils détalèrent bientôt, comme aussi au Châtelet. »

Mazarin parle de ce combat avec rapidité et simplicité dans une lettre datée de Saint-Denis (3 juillet 1652), et adressée à La Croisette, gouverneur de Caen :

« J'ai été depuis deux jours à l'armée avec le roi. Les nouvelles que je vous puis donner, c'est qu'il n'y auroit plus de troupes des princes, si les diligences de

(1) L'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas.

M. le duc d'Orléans, assisté de Mademoiselle et de M. de Beaufort, n'eussent fait agir le menu peuple, qui contre le gré et la bonne volonté des bourgeois fit ouvrir la porte Saint-Antoine pour sauver lesdites troupes, qu'on avoit attaquées. Girardin m'a dit qu'il vous en a déjà mandé les particularités; ce qui m'empêche de le faire, et je vous dirai seulement que, hors M. le Prince et Tavannes, presque tous les autres chefs, tant François qu'étrangers, sont tués ou blessés. Ce qui leur reste, qui ne se monte au plus qu'à deux mille hommes, est à présent au delà de la rivière de Seine, qu'elles ont passé sur le pont au Double (2). »

## III.

### MASSACRE DE L'HÔTEL DE VILLE (4 juillet 1652).

(*Mémoires de Mademoiselle*, t. II, p. 117 et suiv.)

J'ai indiqué en note deux récits imprimés du massacre de l'hôtel de ville, ceux de Conrart et du greffier de l'hôtel de ville de Paris (voy. p. 117-118, note 1). J'en ajoute un troisième inédit. Le *Journal de Dubuisson-Aubenay*, qui a été écrit, comme je l'ai déjà fait ob-

(1) Le pont au Double, ou pont de l'Hôtel-Dieu, aboutissait d'un côté à l'archevêché, situé alors près de la cathédrale, et de l'autre à la rue de la Bucherie. Il tirait son nom de ce que tous les piétons devaient payer un double pour y passer.

server, au moment même où les événements s'accomplissoient, donne, sur le massacre du 4 juillet, des détails qui ne se trouvent pas dans les *Mémoires de Mademoiselle :*

« L'assemblée de ville se tenant en son hôtel sur la Grève, les princes s'y rendirent. On y lut la lettre du roi portant plainte de ce qu'on avoit, le mardi soir, reçu les troupes des princes en retraite dans la ville contre l'expresse promesse qu'on avoit faite du contraire, et ajoutant que Sa Majesté croyoit certainement que ç'avoit été la canaille et non l'ordre de la ville et la bonne bourgeoisie qui avoit donné cette retraite, qui n'empêcheroit point que Sa Majesté ne continuât ses bonnes volontés à sadite bonne ville, l'assurant qu'elle lui feroit monter des vaisseaux chargés de grain, et venir le pain des environs à l'ordinaire (1).

» Les princes sortirent là-dessus, et aucuns de leur suite (on dit que ce fut le comte de Béthune) dirent à la populace assemblée en Grève que ces messieurs assemblés demandoient encore huit jours de temps et de délai pour faire l'*union*, qu'ils avoient promise aux princes, et que partant c'étoit au peuple à faire ce qu'il aviseroit là-dessus. Notez que le peuple étoit persuadé que l'assemblée se tenoit pour faire ladite union. Alors la canaille commença à crier qu'il falloit égorger et brûler les *Mazarins*, et aucuns des plus forts et robustes prirent sur leurs épaules les solives qui sont d'ordinaire posées à terre près le pied de la croix de la Grève

---

(1) On a vu dans la lettre précédente que c'était un des moyens conseillés par le parti royaliste pour gagner les Parisiens.

vers la rue de la Tannerie (1), où l'on met hors de la fange les sacs des échantillons de blé exposés aux marchands, et s'efforcèrent de rompre avec lesdites solives la grande porte de l'hôtel de ville, tandis que les fusiliers et mousquetaires tiroient aux fenêtres. Mais, ladite porte se trouvant forte, ils eurent recours à la paille et aux fagots, et mirent le feu tant à la grande porte qu'aux deux petites, qui furent bientôt consumées. Cela commença à quatre heures après midi que l'on vit la fumée de toutes les extrémités de Paris, où l'on disoit que c'étoit pour brûler les *Mazarins*.

» La garde bourgeoise, là postée par ordre de la ville pour la conservation de l'assemblée, fut la première qui se mêlant avec la populace tira mousquetades dans les fenêtres de la grande salle de l'hôtel de ville; ce que l'assemblée voyant quitta ladite salle et se retira dans les autres appartements, se barricada contre les portes, où le feu avoit été mis. La grande brûlant lentement, les petites furent bientôt consumées, et ainsi la foule entra.

» Le maître des comptes, Miron, grand frondeur, y fut tué, et le sieur de Jenveri jeune, conseiller, fils du vieux conseiller de la grand'chambre, Ferrand. Il étoit marguillier de Saint-Étienne-du-Mont. Un marchand de fer, de la même paroisse, et aussi marguillier, demeurant en la place Maubert; un nommé Yon, épicier, et autres, ont été tués. Le sieur Legras, maître des requêtes, meurtri de plusieurs coups, en est mort le len-

(1) Cette rue était parallèle au quai Pelletier et située à l'ouest de l'hôtel de ville.

demain. Le sieur Doujat, conseiller de la grand'-chambre, qui cheminoit avec ledit sieur Legras, fut enlevé dans une maison tout joignant, et là promit dix louis d'or si ceux qui le tenoient le rendoient sain et sauf chez soi; ce qui fut fait. Le sieur Legrand, fils unique d'un procureur de la chambre des comptes, fort riche, avocat au parlement et bailli de Saint-Victor, fut tué, se retirant de la rue de la Tisseranderie où il étoit, en son logis, rue Barre-du-Bec.

» Le maréchal de l'Hôpital se sauva en habit de l'un de ses gardes, lesquels gardes firent défense et tuèrent plus de vingt [des gens qui remplissoient la place de Grève]. Il n'y eut personne des gardes tué ou blessé que Le Maire, qui a quatorze ou quinze coups, sans que pourtant l'on désespère de sa vie (1).

Le président de Guénégaud promit dix pistoles à d'autres, qui le tirèrent de là; mais au premier corps de garde du carrefour des rues de la Coutellerie, Jean-Pain-Mollet, Jean-de-l'Épine, etc., ils le perdirent et furent contraints de l'abandonner ès mains d'autres plus forts qui le menèrent par la place aux Veaux et du Chevalier-du-Guet vers la Monnoie, où se voyant il leur persuada de le mettre en maison bourgeoise, qui fut chez M. Plotard, plutôt qu'en un cabaret où ils le pensoient mener. Mais il fallut encore composer et doubler la dose, et ainsi ils eurent deux cents livres, et bien à boire. Ils, et les premiers avant eux, lui avoient pris son chapeau, et un manteau et pourpoint de taffetas

(1) Voy. *Mém. de Mademoiselle*, t. II, p. 126-127. Son récit ne s'accorde pas avec celui de Dubuisson-Aubenay.

rayé, lui baillant haillons au lieu de cela, pour le déguiser et le faire passer pêle-mêle avec eux, qui étoient cinq, par tous les corps de garde, qui étoient très-fréquents, et sans cela ils ne l'eussent jamais pu faire passer ni conserver à eux (1). Il étoit le troisième recommandé au sacrifice des princes, après et avec le gouverneur de Paris et le prévôt des marchands.

» A la fin, sur les dix à onze heures [du soir], le duc de Beaufort y fut, qui fit tirer des pièces de vin dudit hôtel, et rouler au loin au bout de la Grève, où, tandis que la canaille s'enivra, il fit sortir ceux qu'il voulut. Mademoiselle y fut aussi et sauva, dit-on, le prévôt des marchands (2), qui étoit caché dans une chambre, à la charge de bailler sur-le-champ sa démission de la prévôté des marchands; ce qu'il fit volontiers (3). »

---

(1) Dubuisson-Aubenay, attaché spécialement à la maison de Guénégaud, a eu des renseignements particuliers sur tous ces points.

(2) Voy. *Mém. de Mademoiselle*, t. II, p. 125.

(3) On peut encore comparer sur le massacre de l'hôtel de ville un journal publié dans la *Revue rétrospective* t. IX (3e série), p. 87 et suiv.

# IV.

## L'ARCHEVÊQUE D'EMBRUN (1) A MAZARIN.

(*Mémoires de Mademoiselle*, t. II, p. 256.)

(Original signé).

A Blois, ce 31 mars 1653.

Monseigneur,

Je suis arrivé dimanche au soir en cette ville, où j'ai été accueilli avec toutes les caresses imaginables de Monsieur, qui me dit qu'il y avoit déjà quelques jours qu'il m'attendoit. J'ai eu, en arrivant, une conférence d'une heure, seul, avec lui, dans son cabinet, où je lui présentai les lettres de créance du roi et de la reine, et je lui donnai les copies collationnées de M. le chancelier des lettres de M. le Prince adressantes tant à lui qu'à Mademoiselle. Il me dit d'abord qu'on l'auroit plus obligé de lui envoyer les originaux; mais, après lui avoir représenté les périls qu'il y auroit de les apporter sans aucune nécessité, il demeura satisfait.

Je lui exposai, sur la première lettre, la créance que

(1) Mademoiselle traite assez mal l'archevêque d'Embrun, que Mazarin avait chargé d'une mission auprès d'elle et de son père. Il ne sera pas inutile de comparer la dépêche de l'archevêque au récit de la princesse.

j'avois, et il me témoigna avoir une extrême joie que cette rencontre eût fourni au roi une preuve invincible de sa fidélité à son service, laquelle on solliciteroit toujours inutilement; qu'il étoit si véritable qu'il n'entretenoit aucun commerce avec M. le Prince, que, lorsqu'il étoit sorti de Paris durant les troubles, il n'avoit pris aucune mesure avec lui, dont M. de Lorraine même s'étoit étonné, et que, pour M. de Croissy (1), il ne s'opposoit pas qu'il fût puni, suivant la qualité de son crime.

Je lui ai représenté ensuite, par la seconde lettre adressante à Mademoiselle, ses intelligences avec M. le Prince, les Espagnols et M. de Lorraine qui étoient toutes marquées visiblement dans la lettre, et je lui ai fait même le commentaire du mot *d'intérêt*, qui y est répété deux fois. Il m'a dit là-dessus qu'il étoit fort mal satisfait de Mademoiselle; que la reine savoit qu'ils n'avoient jamais été huit jours ensemble, et que présentement elle lui vouloit susciter une chicane pour lui demander compte de son bien durant le temps qu'il en avoit eu la garde-noble, et qu'ainsi il ne doutoit point de son emportement.

Je lui dis aussi que j'avois ordre de supplier Son Altesse royale de faire deux observations sur cette lettre: la première que, Mademoiselle jouissant de grands biens dans le royaume, elle pourroit assister un parti où elle étoit engagée, et que le roi, pour détourner ce mal, avoit résolu de mettre des administrateurs ou

(1) Il s'agit de Fouquet-Croissy, conseiller au parlement de Paris.

commissaires dans son bien pour le lui conserver, sans qu'elle en pût abuser, mais qu'on laissoit à Son Altesse royale le choix des commissaires.

La seconde observation étoit qu'il y avoit à craindre, suivant l'intelligence de la lettre que, si M. le Prince s'avançoit, Mademoiselle pourroit l'aller joindre, et que le roi, en cette difficulté, lui demandoit conseil, comme étant plus intéressé que personne dans la conduite de Mademoiselle. Il m'a répondu qu'il lui avoit mandé de le venir trouver à Orléans le mardi de la semaine sainte; que de là il prétendoit la ramener à Blois où elle demeureroit auprès de lui.

Je n'osai pas dans ce moment le presser davantage sur une affaire si fâcheuse. Je lui ai fait aussi les compliments de Votre Éminence, mais d'une manière que je ne pouvois ni la commettre ni aussi le choquer. Il me dit qu'il les recevoit sans avouer qu'il les eût reçus, c'est-à-dire qu'il agréoit toutes ces belles paroles, quand elles seroient converties en effets et qu'elles seroient accompagnées de l'exécution des promesses qu'on lui avoit faites par son traité; qu'il n'avoit point d'aigreur contre la personne de Votre Éminence et qu'il ne s'emportoit en aucune parole injurieuse, et que même il n'en souffroit ni dans sa maison ni dans les lieux qui lui appartenoient. Il passa ensuite à l'inexécution des choses promises, où on lui avoit manqué en tout, de sorte que jusqu'à une entière satisfaction là-dessus, il ne pourroit avoir avec honneur aucun commerce avec Votre Éminence. Toutes ces plaintes se réduisent à des affaires qu'il prétend n'être pas fort extraordinaires : savoir au rétablissement de M. de Sully dans Mantes, de M. de Rohan dans le château d'Angers, le rappel de

quatre ou cinq conseillers non suspects d'être dans les intérêts de M. le Prince, aux quatre-vingt-dix mille livres de la Louvière et au payement de ses assignations (1).

Votre Éminence considérera, s'il lui plaît, qu'il y a quelque justice là-dessus, au moins par la loi des traités, et qu'aujourd'hui cette justice pourroit être imputée à grâce particulière envers Votre Éminence, si les choses promises avant son retour étoient exécutées par son autorité. Comme je n'ai pas pu dire à Monsieur qu'il fût dans son tort à cet égard, je me suis contenté de lui demander au cas que Votre Éminence employât son crédit auprès du roi pour obtenir l'effet des promesses qu'on lui avoit faites, si elle pouvoit espérer ses bonnes grâces, et même d'en recevoir un remercîment exprès de sa part. Il s'est fait entendre distinctement qu'il ne manqueroit en rien de témoigner le ressentiment qu'on pouvoit attendre d'un prince qui se piquoit de probité et de générosité, et on peut même pénétrer que, ces premières avances faites de la bonne façon, les choses iront à une réconciliation parfaite par une entrevue.

Nous demeurâmes d'accord, avant la fin de la conférence, que Son Altesse royale ne parleroit point de ce que j'avois eu l'honneur de lui dire sur le sujet de Votre Éminence; mais que, pour les copies des lettres de M. le Prince, il en feroit part aux principaux de sa maison, et effectivement Son Altesse royale m'a tenu

(1) C'est-à-dire des sommes qui lui avaient été assignées par un mandat du surintendant de finances.

parole ; car, même sur la créance des lettres de Mademoiselle, elle ne s'en est expliqué avec personne. J'ai appris ce matin que plusieurs personnes, qui vouloient rompre toute négociation ou en nouer quelqu'une pour des intérêts particuliers avec des ministres subalternes, pressoient mon expédition, afin que Monsieur n'entrât pas davantage en matière avec moi, et j'ai su que ma dépêche étoit faite sans commandement particulier de Monsieur. J'ai parlé aussitôt à Son Altesse royale pour connoître ses sentiments, et j'ai vu qu'elle ne vouloit pas que je partisse sitôt d'auprès d'elle, désirant encore me parler.

J'ai pris occasion de lui dire qu'ayant fait réflexion sur ce qu'elle m'avoit fait l'honneur de me dire, à l'égard de Mademoiselle, de la faire venir demeurer à Blois, je ne savois si le roi ne désireroit autre chose à cause que mon instruction étoit de lui dire qu'on avoit résolu de mettre des commissaires dans son bien, et qu'ainsi je ne pouvois rien répondre sans un nouvel ordre. J'ai demandé à Monsieur, puisqu'il me retenoit auprès de lui, s'il auroit agréable que je dépêchasse un courrier à la cour pour savoir les volontés du roi, et qu'on les feroit entendre à Mademoiselle, lorsqu'elle viendroit à Orléans. Monsieur l'a trouvé fort à propos, désirant toutefois qu'on ne vienne point à cette extrémité du séquestre, puisqu'il veut bien se charger d'être la caution de Mademoiselle, et il ne croit pas qu'après le témoignage de la netteté avec laquelle il procède présentement dans le service du roi on puisse lui refuser de prendre et la personne et le bien de Mademoiselle en sa garde.

J'ai cru qu'au voyage d'Orléans, où Mademoiselle se trouvera le mardi de la semaine sainte, et où je suivrai Monsieur par son ordre, j'aurois encore plus de loisir de connoître le fond de cette cour, et que, pour la réputation, la négociation feroit un meilleur effet parmi le peuple. Monsieur arrivera le mardi de la semaine sainte à Orléans et en partira le lendemain de Pâques pour revenir en cette ville; mais incontinent après son arrivée à Orléans je pourrai prendre mon congé

J'ai aussi, Monseigneur, entretenu Madame de tous les mêmes sujets dont j'avois traité avec Monsieur, parce que je savois qu'elle en étoit instruite et que d'ailleurs Monsieur défère beaucoup à ses sentiments. Je l'ai trouvée dans des intentions très-pures pour le service du roi, et, sur le sujet de Votre Éminence, elle m'a dit assez précisément que Votre Éminence devoit être satisfaite qu'en traitant Monsieur avec honneur sur les choses qui lui ont été promises par un traité solennel, elle ne trouveroit point d'obstacle pour avoir ses bonnes grâces. Voilà l'état des choses dans une vérité sincère, sur quoi Votre Éminence ferales réflexions nécessaires jusques à ce que j'aie l'honneur de l'éclaircir de vive voix encore de quelques détails; mais, selon toutes les apparences, l'affaire est en un chemin qu'elle réussira à peu près ce que voudra Votre Éminence.

Monseigneur, je suis obligé de dire à Votre Éminence que quelques donneurs d'avis de la cour ont écrit ici que je n'avois nulle charge, comme si j'eusse été chargé de lettres de créance imaginaires. Je supplie donc Votre Éminence, pour autoriser ma mission et me mettre de son côté en la même considération que je me

trouve ici, de témoigner qu'elle m'a donné confiance en cette affaire et qu'elle fera quelque cas de mes relations pour les bons ou les mauvais offices; car, sans cette influence de l'autorité de Votre Éminence, tout pouvoir manque pour agir. J'ose aussi supplier très-humblement Votre Éminence de me faire réponse au plus tôt sur le sujet de Mademoiselle par le retour de mon courrier, et, si elle vouloit faire quelque grâce avant mon départ d'Orléans sur le compte de Monsieur, celle du rétablissement de M. de Sully paroît la plus facile et elle feroit attendre avec quelque consolation les autres; car j'en remettrois les expéditions entre les mains de Monsieur, et tout le monde demeureroit pleinement persuadé de ma créance. Si Votre Éminence m'honore d'une réponse, je la ferai voir à Monsieur, en étant convenu avec lui; et ainsi elle la concertera, s'il lui plaît, en la manière qu'elle jugera à propos et sur tels articles de ma lettre qu'elle voudra choisir. J'ai trouvé ce moyen, afin que Votre Éminence entretienne déjà comme une négociation indirecte avec Monsieur, auquel j'ai dit que je n'avois point d'autre intelligence à la cour qu'avec Votre Éminence, de laquelle je protestois une dépendance absolue, comme ayant l'honneur d'être employé par elle.

Si Votre Éminence me veut donner des ordres particuliers, elle le pourra par la voie de M. Le Tellier, auquel j'écris un mot, ou dans des billets séparés que je déchirerai. J'espère, Monseigneur, que Votre Éminence connoîtra que, si je fais quelques fautes dans les ordres qu'elle me fera l'honneur de me confier, elles ne pourront être imputées à aucun défaut ni de zèle ni de fidélité à son service, puisque, entre ceux qui dépendent

de Votre Éminence, il n'y en a aucun qui soit, avec un plus profond respect que moi,

Monseigneur,

Votre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

G..., *archev. d'Ambrun.*

Votre Éminence saura que M. de Rohan est ici, qui s'en va à Orléans attendre Monsieur pour la semaine sainte, qui désireroit assez s'intriguer en cette affaire; mais Votre Éminence n'a besoin de personne : car, pourvu que son autorité m'appuie par les effets, j'ai pris mes mesures avec Monsieur et avec Madame. On attend ici, au premier jour, M. de Beaufort.

Je supplie très-humblement Votre Éminence de faire une réponse favorable sur l'affaire de Mademoiselle, laquelle il faut traiter délicatement, et où Monsieur doit avoir tout pouvoir; car il connoît assez l'état de la chose. Au reste, il ne songe en aucune façon à M. le cardinal de Retz, et il ne lui est considérable par aucun attachement.

# V.

## NOTE SUR BEAUVAIS-CHANTÉRAC.

(*Mémoires de Mademoiselle*, t. II, p. 301.)

Mademoiselle ne donne aucun détail sur Beauvais, qui négociait avec madame de Fiesque dans l'intérêt du prince de Condé. Je dois à l'obligeance de M. le comte de Chantérac quelques renseignements sur ce personnage. Il se nommoit François de la Cropte, seigneur de Beauvais, et étoit écuyer de M. le Prince. Il est désigné dans le récit de la guerre de Guienne par Balthazar, sous le nom de *Beauvais-Chantirac* (1). Le comte de Soissons épousa sa fille, comme nous l'apprennent les *Mémoires de Saint-Simon* (2). Beauvais prend, dans le contrat de mariage, le titre de *mareschal de camp ès armées du roy.*

Cette famille de la Cropte-Beauvais n'a rien de commun avec celle de madame de Beauvais, femme de chambre de la reine Anne d'Autriche, qui a figuré dans le tome I des *Mémoires de Mademoiselle.*

---

(1) Édit. Jannet, p. 334 et 347.

(2) Édit. Hachette, in-8, t. IV, p. 8. Voy. aussi la note rectificative à la fin du même volume, p. 441.

## VI.

### MATHA.

(*Mémoires de Mademoiselle*, t. II, p. 326 et 433.)

Matha, dont il est souvent question dans les *Mémoires de Mademoiselle*, étoit de la maison de Bourdeille. Il entra dans le parti de la Fronde dès 1649, et figura dans la guerre que la ville de Paris soutint contre la cour. Lorsque l'on négocia la paix de Ruel, il demanda sept mille écus comme arrérages de sa pension. Dans la suite, il entra dans le parti du prince de Condé et fut un des frondeurs les plus ardents. On le voit, dans les *Mémoires de Mademoiselle*, vivant retiré dans ses terres, et affichant pour madame de Frontenac un amour partagé. Rentré en grâce, il obtint à la cour une réputation d'esprit, qu'attestent les *Souvenirs* de madame de Caylus. On le retrouve aussi dans les *Mémoires de Gramont* (1). Enfin madame de Maintenon, dans une lettre à son frère, nous apprend qu'il mourut en 1674.

---

(1) Ch. 2, 4.

## VII.

### EAUX DE FORGES (1).

(*Mémoires de Mademoiselle*, t. II, p. 257.)

Forges, dans le pays de Bray, portion de l'ancienne Normandie, actuellement chef-lieu de canton de l'arrondissement de Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure, a été célèbre par l'extraction du minerai de fer, d'où lui est venu son nom, et par ses eaux minérales, qui le font appeler aujourd'hui Forges-les-Eaux. Du douzième au milieu du quatorzième siècle, sur les bords du vivier d'Andelle et de l'étang du Fayel, on s'y occupa activement d'extraire et de travailler le fer, et cette industrie n'y fut définitivement abandonnée qu'après la translation des martinets et des fourneaux à Beaussault, village voisin, vers le commencement du seizième siècle. On dessécha alors le vivier et l'étang, réservoirs désormais inutiles pour l'exploitation des forges, et, sous les eaux écoulées du vivier d'Andelle, on rencontra, vers 1548, les sources minérales qui devaient donner à ce bourg une vie et une prospérité nouvelles. Toutefois, on n'en constata pas immédiatement les propriétés médicales. Elles ne furent signalées

(1) Mademoiselle parle souvent, dans ses Mémoires, des *Eaux de Forges* qui avaient une grande réputation au XVII[e] siècle. Un de mes amis, M. Bouquet, professeur au lycée de Rouen, qui s'est occupé de recherches sur Forges, a bien voulu me communiquer la notice ci-jointe.

qu'en 1573 par M. de Varennes, chevalier des deux ordres du roi, qui, se trouvant à la chasse dans ces parages, prit son repas près de l'une de ces sources, en but, et fut tout étonné de lui sentir un goût de fer. Cette source, dont les eaux furent comparées dans un château voisin avec celles de Spa, prit d'abord le nom de *Fontaine de Saint-Éloi*, en l'honneur du patron des forgerons, remplacé bientôt par celui de *Fontaine de Jouvence*, grâce aux cures merveilleuses qu'elle opéra. Un sieur Paumier, conseiller et médecin de Henri III, et grand vicaire de Normandie, qui buvait de ces eaux, en entoura la source de retranchements et de fossés, pour l'isoler des marécages environnants, et y fit planter des arbres dont deux subsistent encore : ce sont les deux beaux chênes que l'on admire en face de l'établissement actuel. Les guerres civiles du commencement du règne de Henri IV causèrent un grave préjudice aux eaux de Forges, cette partie de la Normandie étant perpétuellement parcourue par les troupes de la Ligue, du Béarnais et de l'Espagne. Vers les dernières années du seizième siècle, et les premières du dix-septième, les malades en reprirent la route; car elles n'eurent qu'à gagner à la comparaison solennelle qui en fut faite avec les eaux minérales de Rouen, en 1603, par MM. Paumier, Boët et Guerente, défenseurs des eaux de Forges.

En 1607, un incendie détruisit une grande partie du bourg, et, sur les ruines, s'éleva le Forges nouveau, dont quelques maisons, construites en bois et en briques symétriquement disposées, conservent encore le type du dix-septième siècle. Les malades ne tardèrent pas à y revenir de plus en plus nombreux, et ils purent désormais être dirigés dans leur traitement par

l'ouvrage de Pierre de Grousset, apothicaire du prince de Condé. Ce ne fut pas pour se guérir que le comte de Rochefort, trop docile instrument du P. Joseph et de Richelieu, y vint en 1626, déguisé en capucin, mais pour intercepter et remettre à un émissaire, aposté sur la route, des lettres qui devaient conduire le comte de Chalais à l'échafaud, en fournissant la preuve de sa trahison envers Louis XIII et le cardinal.

Le duc de Longueville, gouverneur de la Normandie et seigneur du territoire avoisinant Forges, concéda l'emplacement sur lequel s'élevèrent la chapelle et le couvent des capucins, destinés à rendre de si grands services aux buveurs d'eau. Le 2 août de la même année, la bénédiction de la chapelle, formée de deux maisons contiguës, fut suivie d'une quête faite par Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, alors âgée de douze ans, et future duchesse de Longueville. « Mademoiselle de » Bourbon se leva à la fin du sermon, et s'estant arres- » tée à la porte de la chapelle prist un mouchoir par les » quatre coings, et fist si bonne queste qu'elle trouva » dedans 600 livres qu'elle porta elle-mesme au syndic » pour ayder à commencer un plus solide bastiment (1). »

A cette même époque, Jacques Cousinot, conseiller et médecin ordinaire de Louis XIII, attira l'attention de la cour sur l'efficacité des eaux de Forges dans un *Discours* où il trace tout le régime à suivre pendant qu'on les prend. Le roi, déjà sérieusement malade, les but une première fois à Saint-Germain, en 1631, et vint les prendre à Forges même en 1633. Il y arriva le 15

(1) Manuscrit du couvent des capucins de Forges.

juin, et fut successivement rejoint par la reine Anne d'Autriche, frappée de stérilité depuis dix-huit ans, et par le cardinal de Richelieu, atteint de la gravelle. On montre encore sur la place de Forges la maison où descendit Louis XIII. Tous les corps constitués de la province y visitèrent la cour, dont la présence fut profitable au bourg et aux eaux de Forges. Le roi y fit jouer la comédie, entre autres une pièce de circonstance, *les Eaux de Forges*, par Claveret, qui se crut quelque temps le rival de Corneille. Louis XIII accorda l'autorisation d'établir à Forges des foires et des francs marchés; y reçut des ambassadeurs, songea à se réconcilier avec sa mère en exil, et, avant de partir, le 3 juillet, il laissa son fontainier « le sieur Franchine » pour y accommoder la fontaine minérale du lieu (1). » Il en repartit si bien portant qu'il se livrait, le 13 juillet, à Chantilly, au plaisir de la chasse, sa passion favorite, et faisait manœuvrer sa cavalerie, au dire de la *Gazette*. La conséquence immédiate du séjour de la cour à Forges fut la séparation, par Franchine, de la fontaine unique, l'ancienne Jouvence, en trois sources distinctes, qui prirent alors, de leurs augustes visiteurs, les noms caractéristiques de *la Reinette*, *la Royale* et *la Cardinale*, noms conservés jusqu'à nos jours. On peut aussi attribuer aux eaux de Forges le rétablissement de la santé du cardinal, qui vécut neuf ans encore, lui dont l'état était si désespéré qu'il avoit pensé mourir au mois de novembre de l'année précédente. Enfin une conséquence lointaine du séjour

(1) Renaudot, *Recueil des gazettes.*

de la cour à Forges fut, d'après les traditions accréditées et que des faits postérieurs tendraient à confirmer, la naissance de Louis XIV, qu'Anne d'Autriche donna à la France, le 5 septembre 1638, après vingt-trois ans d'un mariage stérile.

La renommée des eaux s'en accrut considérablement, et elles eurent bientôt la réputation de guérir toute espèce de maladies. L'élite de la France s'y rendit en foule. On y vit successivement arriver, en 1634, la femme de Charles III, duc de Lorraine, dépossédé de ses États, afin d'y chercher un remède à ses chagrins domestiques; en 1637, la première duchesse de Longueville, Louise de Bourbon, fille aînée de Charles, comte de Soissons : cette princesse mourut en revenant des eaux; en 1640, Marie-Louise de Gonzague, future reine de Pologne, qui avoit un instant attiré les regards de Gaston d'Orléans, après la mort de sa première femme. En 1641, elle y revint, accompagnée de Michel de Marolles, abbé de Villeloin, dont les Mémoires nous ont conservé les détails du voyage de la princesse. Le cœur du jeune Cinq-Mars s'était enflammé pour elle, et, quand l'amour et l'ambition l'eurent fait monter l'année suivante sur l'échafaud, elle chercha dans les eaux de Forges une diversion à ses peines. De Bois-Robert les visita et les célébra dans une *Épître*, aussi bien que son confrère en poésie, Sarrazin, et le gazetier en vers Jean Loret, tous trois Normands, jaloux de chanter la gloire de la fontaine normande.

A partir de 1656, pendant près de quarante ans, Mademoiselle y fit de nombreux voyages, dont le détail est contenu dans ses *Mémoires*, ce qui dispense d'en par-

ler ici. Rappelons seulement qu'elle y fut visitée en 1656 par la sœur du grand Condé, l'ancienne quêteuse pour la chapelle des capucins de Forges, devenue duchesse de Longueville, l'une des héroïnes de la Fronde, mais alors bien désabusée du monde. On peut encore citer parmi les personnages remarquables qui se rendirent à Forges au dix-huitième siècle, outre ceux dont les noms sont mentionnés dans les *Mémoires de Mademoiselle*, l'abbé Fouquet, frère du surintendant des finances, la princesse de Conti, Huet, évêque d'Avranches, et toute une société de précieuses, copistes maladroites de l'hôtel de Rambouillet, dont les noms se trouvent, sous le déguisement obligé, dans les *Divertissements de Forges*, nouvelle en prose, entremêlée de vers, qui parut en 1663; le chevalier de Lorraine, qui courut, avec quelques buveurs d'eau, au secours de Dieppe affreusement bombardé, en 1694, par les Anglais et les Hollandais; enfin la comtesse de Gramont, qui visita Thomas Du Fossé, solitaire de Port-Royal, connu par ses travaux sur l'Écriture sainte.

Au dix-huitième siècle, la vogue des eaux de Forges n'est pas moins grande. Le duc de Saint-Simon, l'auteur des *Mémoires*, y va en 1707. En 1724, Voltaire, encore souffrant des suites de la petite vérole, pendant les deux mois qu'il y passa, corrigea sa tragédie de *Marianne*, composa un nouveau chant de *la Henriade*, et conçut l'idée de la comédie de *l'Indiscret*, en considérant le spectacle qu'il avait sous les yeux. Plusieurs princesses de la famille royale devinrent mères après les avoir fréquentées : En 1735, la duchesse de Bourbon prit les eaux de Forges, et Louis-Joseph, prince de Condé, naquit l'année suivante. La dauphine, Marie-Josèphe

de Saxe, deuxième femme du dauphin, l'imita en 1749, et elle donna successivement le jour aux trois ducs de Bourgogne, d'Aquitaine et de Berri, et aux deux comtes de Provence et d'Artois. Enfin la duchesse de Chartres, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, vint aussi à Forges en 1772, et elle eut bientôt trois fils, le duc de Valois (le roi Louis-Philippe), le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais. Parmi les dames qui l'accompagnaient était madame de Genlis, qui a conservé le souvenir de la bienfaisance de la duchesse dans *les Solitaires de Normandie*, que renferment *les Veillées du Château*; elle a été imitée par Lemierre dans ses *Fastes*, dont le huitième chant, *les Eaux*, est surtout l'éloge des eaux de Forges, et se termine par le récit du même acte de bienfaisance, la reconstruction d'une maison à la place d'une chaumière détruite par le feu du ciel.

Les fêtes, les plaisirs, les concerts, les spectacles se succédaient dans ce modeste bourg, trop étroit pour la foule brillante qui s'y donnait rendez-vous pendant la saison des eaux. Depuis la fin du dix-septième siècle, elles avaient eu un intendant, sur la proposition de Fagon, premier médecin de Louis XIV. Le bassin en avait été disposé convenablement pour la commodité des buveurs; le conseil d'État, en 1781, en régla la distribution sur place et à l'extérieur. Enfin, tout était disposé pour la prospérité des eaux de Forges, quand éclata la révolution de 1789.

A partir de cette époque, le nombre des visiteurs diminua prodigieusement; et, dans une liste générale de 1791, c'est tout au plus si l'on on compte une soixantaine. Les années suivantes, au lieu d'y venir chercher

la santé et le plaisir, la noblesse n'y vint plus que pour se cacher et tâcher de se soustraire à la mort. C'est en revenant de Forges que le duc de La Rochefoucauld fut assassiné à Gisors, en 1792. C'est à Forges, dans l'auberge du Grand-Cerf, que Pâris, ancien garde du corps, se tira un coup de pistolet, le 29 janvier 1793, après avoir tué, dans un restaurant du Palais-Royal, Lepelletier de Saint-Fargeau, qui avait voté la mort de Louis XVI. Le 21 brumaire an XI (novembre 1802), Bonaparte, premier consul, visita ce bourg. On profita de sa visite pour dire à Joséphine combien sa présence serait propre à rendre aux eaux de Forges le renom dont elles jouissaient justement aux siècles précédents; mais Joséphine ne devait point se rendre à ces vœux, ni connaître les douceurs de la maternité. Les eaux de Forges n'ont plus compté depuis que quelques rares buveurs, bien que dans ces derniers temps l'on ait élevé un nouvel établissement près des sources, dans le but d'y ramener la foule.

Au point de vue médical, les eaux de Forges ont été l'objet de nombreux travaux, soit accidentellement, soit spécialement, dans des traités, des thèses, des systèmes et des analyses qui témoignent de leur importance. En 1603, Jacques Du Val leur consacra un chapitre dans son *Hudrothérapeutique;* en 1607, Pierre de Grousset composa le *Recueil de la vertu de la fontaine médicinale de Saint-Éloi;* en 1651, Jacques Cousinot adressa à Louis XIII son *Discours au roy, touchant la nature, vertus, effets et usage de l'eau minérale de Forges;* Jean de Mauvilani, Pierre Cressé et Jean Dieuxivoye en firent l'objet de thèses en 1648, 1657 et 1684; en 1697, Barthélemy Linand publia le *Nouveau traité des*

*eaux minérales de Forges*, bientôt suivi du *Nouveau système des eaux minérales de Forges*, par Jean La Rouvière. Pendant le dix-huitième siècle, les médecins et chimistes Guérin, Le Givre, Dodart, Donnet, Boulduc, Marteau, Rollin, Monnet et Ciszeville en analysèrent les principes. Mais c'est seulement de nos jours qu'on est arrivé à des résultats vraiment sérieux. La première analyse chimique rigoureuse fut faite en 1812 par Robert, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen; la seconde, par MM. Girardin et Morin; la troisième, par M. O. Henry, en 1845; enfin, le docteur Emmanuel Blanche leur a consacré une large place dans sa thèse : *Des eaux ferrugineuses de la Seine-Inférieure* (1849), qu'il termine par l'énumération des maladies auxquelles les eaux de Forges peuvent convenir.

Pendant plus de deux cents ans, les eaux de Forges ont eu le privilége, avec les eaux de Bourbon, d'appeler à leurs sources toutes les classes de la société, sans distinction, pour y trouver un remède à leurs maux. La poésie, le théâtre, le roman les ont célébrées à l'envi, et la science en a proclamé bien haut l'efficacité et les vertus. Comment se fait-il, cependant, qu'elles soient aujourd'hui presque délaissées? On peut répéter pour elles ce qu'on a dit des eaux de Plombières : « Il y a une raison, ou tout au moins une cause à cela : » Forges est aujourd'hui surpassé en fait d'élégance, » de confort, de distractions et de plaisirs mondains » par les établissements qui ont l'entreprise d'attirer le » monde. Maintenant les malades sont devenus si exi- » geants! Autrefois, quand on avait quelque bonne » maladie à soigner, on ne demandait qu'à se guérir. » Aujourd'hui, on veut s'amuser, en attendant, ou

» même au risque de retarder la guérison. » Mais il n'en reste pas moins à Forges une situation admirable, des eaux salutaires, une magnifique forêt, un air bienfaisant et pur, et les souvenirs impérissables de sa célébrité passée.

BOUQUET.

On conçoit que Mademoiselle se soit égarée dans son voyage de 1656 (1), quand on voit l'itinéraire compliqué, tracé par l'apothicaire de Grousset dans son ouvrage sur les eaux de Forges (1607).

« Addresse du chemin pour celles de Paris à Forges, au pays de Bray.

» Faut sortir de Paris par la porte Saint-Denis et » aller à Saint-Denis en France, de Saint-Denis en » France à Pontoise, de Pontoise à Chars, de Chars à » Gisors, où je demeure, devant le puits de la Chesne; » faut demander Grousset; faut sortir de Gisors par la » porte de Capeville; faut aller à Éragni, d'Éragni à » Serifontaine, de Serifontaine à Tallemontier, de Tal- » lemontier au Neuf-Marché; faut laisser le chemin de » Gournay à droite et prendre le chemin de gauche, » qui est le chemin des beurriers dudit Forges, allant » le long de la côte toujours à main gauche, allant au » village d'Aremont (Ernemont), d'Aremont à Elbeuf (2), » d'Elbeuf à Bremontier, et passer contre l'église, » droict au moulin à vent de Bellozanne, de Bellozanne » au Mesnil-la-Diablerie, du Mesnil-la-Diablerie à Ho- » danger, de Hodanger à Mezangueville. Comme l'on

(1) Voy. p. 45 du t. II des *Mémoires de Mademoiselle*.

(2) Il s'agit d'Elbeuf-en-Bray près de Gournay.

» est passé, faut prendre à main droite dans les bruyères
» et laisser le droit chemin de la main gauche qui va à
» Saint-Samson, et aller passer au Platis et Auzelet, et
» de là à Forges, qui est le plus beau et le meilleur pour
» la commodité d'un chacun tant de pied que de che-
» val. » Ce chemin étoit alors très-difficile à cause de la
forêt de Lyons et des marais, desséchés peut-être, mais
peu viables, qui s'étendaient deouis Neuf-Marché jus-
qu'à Forges.

---

## VIII.

### MADAME DE CHATILLON.

(*Mémoires de Mademoiselle*, t. II, p. 438.)

Mademoiselle parle, dans plusieurs passages de ses mémoires, de madame de Châtillon, et toujours avec peu de bienveillance. Elle ne paraît pas d'ailleurs se rappeler exactement les événements de la vie de cette dame. Elle place en 1657 des faits qui remontent à 1653. J'ai cru qu'il ne serait pas inutile d'éclairer cette biographie par quelques documents d'une authenticité incontestable.

Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville étoit, dès 1644, renommée pour sa beauté et sa coquetterie. En 1645 elle fut enlevée par Gaspard de Coligny, qui devint bientôt après duc de Châtillon. Voici comment le fait a été raconté par l'auteur ano-

nyme de mémoires inédits sur la régence d'Anne d'Autriche (B. I., ms. S. F., n° 925) :

« L'année 1645 s'ouvrit par une aventure de roman : Dandelot, qui, par la mort de son frère, avoit pris le nom de Coligny et étoit devenu l'aîné de sa maison, brûloit d'amour pour mademoiselle de Bouteville, et, ayant fait plusieurs tentatives inutiles pour obliger le maréchal de Châtillon son père de consentir à son mariage avec elle, il prit résolution de l'enlever. Le duc d'Enghien ne manqua pas de favoriser son dessein. Tout étant disposé pour l'exécution, la demoiselle revenant un soir fort tard de la ville, se trouva entourée d'une quantité de braves, qui, après une résistance légère et quelques coups tirés plutôt pour l'apparence que par nécessité, la mirent dans un carrosse avec une douce violence et la menèrent à Château-Thierry. Là, le mariage étant fait et consommé, ces nouveaux époux s'en allèrent tranquillement à Stenay, que le duc d'Enghien leur avoit donné pour une retraite assurée contre la poursuite de leurs parents. Le maréchal de Châtillon éclata, demanda justice à la reine et au parlement; madame de Bouteville fit de grandes plaintes de son côté. On les écouta tous deux; on rit de leurs procédures, et, peu de temps après, la mort du maréchal acheva l'accommodement. » On peut comparer le récit de madame de Motteville, qui raconte aussi, à l'année 1645, l'enlèvement, auquel mademoiselle de Bouteville se résigna avec beaucoup de facilité. Ce récit est beaucoup plus étendu et abonde en détails piquants; mais, comme il est très-connu, j'ai préféré donner un extrait de mémoires inédits.

Mazarin s'efforça d'apaiser la colère du maréchal,

comme le prouve la lettre suivante : « Monsieur, venant d'apprendre tout présentement que vous aviez enfin fait décerner un monitoire (1) sur l'affaire de M. votre fils, dont on m'a même fait voir la copie, je ne puis m'empêcher de prendre la plume aussitôt pour vous dire ce que j'en pense avec cette franchise que vous avez trouvée bonne et qui ne part que de la pure passion que j'ai pour tout ce qui vous regarde. Vous savez si je suis entré avant dans vos sentiments dès que la chose fut arrivée, si je trouvai vos plaintes justes et si je compatis à votre douleur. Cela me doit donner d'autant plus de créance près de vous dans le cours de l'affaire, et véritablement aujourd'hui que le temps qui apporte ordinairement du relâche à ces sortes de maux aigrit celui-ci, comme si votre indignation reprenoit une nouvelle vigueur, quand on avoit plutôt sujet de la croire beaucoup modérée dans une matière où, après tout, il y a peu de remède, et où, s'il y en avoit, ils n'iroient que contre votre fille unique et contre un fils si galant homme et de tant de mérite. C'est ce que vos serviteurs particuliers, comme je le suis, voient avec une très-sensible mortification. Agréez donc que je prenne la liberté de vous représenter que c'est une chose faite.

» Ma crainte est que madame de Bouteville, qui n'avoit cessé les poursuites que voyant qu'on ne disoit mot de votre côté, les va recommencer bien plus chau-

---

(1) On appelait monitoires des ordonnances des juges ecclésiastiques qui relataient quelque crime et ordonnaient à tous ceux qui en connaîtraient les auteurs de les dénoncer, sous peine d'excommunication.

dement; et il ne se peut de façon ou d'autre que vous n'en receviez enfin beaucoup de déplaisir. Si la raison, pour laquelle vous avez trouvé le plus à dire à l'action de M. votre fils, est parce qu'il ne trouvera pas dans la personne qu'il a choisie des biens proportionnés à sa condition (ce qu'il auroit pu rencontrer aisément), vous savez à quoi je me suis offert, et que je vous reconfirme bien plus fortement, c'est-à-dire que je suis prêt à employer de tout mon cœur le peu de crédit que la bonté de la reine me donne auprès de Sa Majesté pour en obtenir quelques effets considérables à votre avantage, sans aucune relation à ce qui s'est passé, mais en considération de ce qui est dû à tant de services signalés que vous avez rendus à l'État, qui obligeront encore Sa Majesté de se prévaloir des occasions pour récompenser en la personne de M. son fils la fidélité et le zèle que vous avez pour son service

» Enfin souffrez, je vous prie, que nous vous conjurions tous de laisser un peu agir la tendresse que vous devez avoir pour un cavalier si bien fait, et à qui, dans l'approbation universelle qu'il a d'être digne fils d'un tel père, il ne manque que le bonheur de rentrer dans ses bonnes grâces et en celles de madame la maréchale.

» J'ai entretenu au long M. le comte de Saligny, auquel me remettant du surplus, je n'ajouterai autre chose que pour vous témoigner que je me tiendrois heureux si la vive prière que je vous en fais pouvoit quelque chose à lui procurer ce bien pour disposer en échange avec autorité de tout ce que peut, monsieur,

» Votre, etc. »

Le duc de Châtillon fut tué en 1649 (8 février), pen-

dant la première guerre de la Fronde. « Sa femme, la belle duchesse de Châtillon, qu'il avoit épousée par une violente passion, fit toutes les façons que les dames qui s'aiment trop pour aimer beaucoup les autres ont accoutumé de faire en de telles occasions (1). » Peu de temps après commencèrent les aventures galantes de madame de Châtillon, que Mademoiselle a rapidement indiquées et dont les mémoires contemporains sont remplis. Il faudrait un volume entier pour en suivre tous les détails. Il suffira de dire, avec madame de Motteville, « que cette dame étoit belle, galante et ambitieuse, autant que hardie à entreprendre et à tout hasarder pour satisfaire ses passions; artificieuse pour cacher les mauvaises aventures qui lui arrivoient, autant qu'elle étoit habile à se parer de celles qui étoient à son avantage. Sans la douceur du ministre, elle auroit sans doute succombé dans quelques-unes; mais par ces mêmes voies, elle trouvoit toujours le moyen de se faire valoir auprès de lui, et d'en tirer des grâces qui ont fait murmurer contre lui celles de notre sexe qui étoient plus modérées. Le don de la beauté et de l'agrément, qu'elle possédoit au souverain degré, la rendoient aimable aux yeux de tous. Il étoit même difficile aux particuliers d'échapper aux charmes de ses flatteries; car elle savoit obliger de bonne grâce et joindre au nom de Montmorency une civilité extrême qui l'auroit rendue digne d'une estime tout extraordinaire, si on avoit pu ne pas voir en toutes ses paroles, ses sentiments et ses actions, un caractère de déguisement

(1) *Mémoires de madame de Motteville*, à l'année 1649.

et des façons affectées, qui déplaisent toujours aux personnes qui aiment la sincérité. »

Une des affaires politiques, dans lesquelles se trouva mêlée madame de Châtillon, fut celle de Ricous et Berthault, dont Mademoiselle parle dans ses *Mémoires* (p. 438). Un des commissaires chargés de leur faire leur procès, Le Tonnelier de Breteuil, en rendait compte à Mazarin dans la lettre suivante (1) :

M. DE BRETEUIL A MAZARIN.

(Autographe).

**Lettre du 11 octobre 1653.**

Monseigneur,

J'ai attendu pour avoir l'honneur d'écrire à Votre Éminence touchant le procès des nommés Berthault, Ricous et Duchesne, qu'il eût été jugé; ce qui a été fait ce matin par l'arrêt qui a été rendu conforme à mes conclusions, par lequel Berthault et Ricous ont été condamnés à être roués et auparavant appliqués à la question pour avoir révélation des complices, et sursis au jugement dudit Duchesne jusqu'après la question et l'exécution des deux autres. La question ensuite a été donnée; mais, comme il étoit tard, on n'a pas eu grand loisir de les interroger. Ils ont avoué ce que Votre Éminence verra dans la copie de leur inter-

(1) **Lettre autographe, en date du 11 octobre 1653.**

rogatoire, que j'ai mise ès-mains de M. l'abbé Fouquet.

L'exécution vient d'être faite tout à la nuit. Berthault a dit qu'il n'avoit rien à dire que ce qu'il avoit avoué lors de la question. Ricous a seulement ajouté que c'est M. l'abbé de Cambiac qui lui a dit que M. le président Hardier avoit dit qu'il bailleroit mille pistoles pour le service de M. le Prince. Voilà tout ce qui a été dit lors de l'exécution, laquelle a été faite sans aucun bruit. Berthault, lors de la question, a enfin avoué avoir écrit la lettre du 29 mars à M. le Prince, laquelle il avoit toujours déniée.

Il plaira à Votre Éminence me faire savoir ce qu'elle désire qu'on fasse touchant les personnes que Berthault et Ricous ont chargées à la question.

Lundi matin, nous devons continuer pour Duchesne. J'oubliois de dire à Votre Éminence que nous avons fait brûler par les mains de l'exécuteur de la haute justice les lettres insolentes et injurieuses que Ricous avoit écrites.

MM. le chancelier, le garde des sceaux et tous les autres commissaires ont fait merveilles en cette occasion pour témoigner leur zèle au service du roi et pour les intérêts de Votre Éminence. J'ai tâché de les seconder au mieux que j'ai pu. Je suis avec tout respect,

Monseigneur,

de Votre Éminence,

le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

BRETEUIL.

Ce 11 octobre au soir 1653.

INTERROGATOIRES DE BERTHAULT ET RICOUS.

Du samedi 11 octobre 1653. — (Copie du temps).

A été fait venir en une salle du château de l'Arsenal maître Christofle Berthault, grand maître des eaux et forêts en Bourgogne, auquel étant à genoux avons fait prononcer l'arrêt de ce jourd'hui, contre lui rendu par ladite chambre souveraine établie en l'Arsenal, à la requête du procureur général en ladite chambre, par lequel il est déclaré criminel de lèse-majesté, et, pour réparation condamné d'être rompu vif sur un échafaud à cette fin dressé au haut de la rue Saint-Antoine, proche le château de la Bastille; ses biens acquis et confisqués au roi, et, au préalable, d'être appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour apprendre par sa bouche les noms de leurs complices. Ce fait, le serment de lui pris,

Interrogé ce qui étoit contenu dans un billet qu'il a déchiré, lorsqu'il a été arrêté prisonnier, et mis en plusieurs morceaux; a dit qu'il ne sait ce que c'est.

A été livré ès-mains du questionnaire.

A dit que le papier par lui déchiré dans la chaise, lorsqu'il fut arrêté, étoit un billet qui lui avoit été apporté le soir précédent par Jamet, hôte de Ricous pour l'affaire de Maillard.

A été mis sur le siége de la question, déshabillé et lié par les bras.

Interrogé s'il n'a pas écrit de lettres à Gourville sous le nom de Girardeau,

A dit que non;

S'il sait qui est ledit Girardeau,

A dit que non.

Interrogé s'il n'a pas eu de conférences particulières avec madame de Châtillon pour les intérêts de M. le Prince depuis le mois d'octobre 1652,

A dit que non.

A été lié par les jambes et étendu.

Interrogé s'il n'a pas eu des intelligences avec plusieurs particuliers,

A dit que non.

Interrogé s'il n'a pas reçu des lettres de M. le Prince en cette ville,

A dit que non.

A été étendu et passé le premier poteau;

A prié que l'on le soulageât et qu'il verroit s'il avoit quelque chose à dire.

Interrogé s'il n'a pas eu des conférences avec madame de Châtillon,

A dit que non.

Au premier pot d'eau

A dit qu'il nous dira quelque chose lorsqu'il sera soulagé;

L'avons fait soulager.

Nous a demandé ce que l'on veut qu'il dise.

Interrogé qui lui a baillé de l'argent à Paris pour le distribuer,

A dit que l'abbé de Cambiac lui a donné mille écus pour les affaires de M. le Prince;

Interrogé s'il a écrit à M. le Prince, et combien de fois,

A dit que oui, et qu'il a écrit quatre ou cinq fois à M. le Prince, et, entre autres, la lettre du 29 mars 1653.

Interrogé de quels coups importants et nécessaires il entendoit parler par ladite lettre,

A dit que c'étoit pour enlever Frarin.

Interrogé pourquoi il demandoit par ladite lettre des gens de fidélité, d'exécution et d'adresse,

A dit que c'étoit pour enlever ledit Frarin.

Interrogé quels gens il disoit donner de pareils avis à M. le Prince,

A dit que c'étoit le sieur de Saint-Martin.

Interrogé qui sont les gens de bien, desquels il a parlé par ladite lettre, qui avoient eu le poignard dans le sein,

A dit que ce sont des bourgeois allant et venant.

Interrogé ce que M. le Prince lui mandoit par le billet du 13 mars qu'il dit avoir reçu le jour précédent,

A dit que M. le Prince lui mandoit de continuer à lui donner les avis de tout ce qui se passeroit et principalement pour ce qui concernoit Bellegarde.

Interrogé s'il a connu le nommé de Vaux qui a été condamné aux galères par arrêt du parlement,

A dit que non.

Interrogé quelles habitudes il avoit et où il alloit dans Paris,

A dit qu'il alloit quelquefois chez M. d'Entragues, là où il se trouvoit plusieurs personnes qui débitoient des nouvelles.

Lui a été baillé le deuxième pot d'eau.

Interrogé quel commerce et négoce il a eu avec madame de Châtillon,

A dit qu'il a négocié avec elle.

Interrogé s'il n'a pas eu habitude avec une autre personne,

A dit qu'il a eu habitude avec M. de Longueil qui demeure rue Michel-le-Comte, comme son ami particulier.

Au troisième pot d'eau n'a rien dit.

Interrogé quelles personnes il a vu de l'ordre de madame de Châtillon,

A dit qu'il a vu de sa part le milord Digby, de qui il apprenoit toutes nouvelles, lesquelles il mandoit à M. le Prince.

Interrogé par quel mouvement il avoit fait le complot d'assassiner M. le Cardinal,

A dit qu'il ne l'a pas fait.

Au quatrième pot d'eau n'a rien dit.

Lui a été baillé le grand poteau de l'extraordinaire;

A prié que l'on le soulageât et qu'il parleroit.

Interrogé par quel motif et ordre il avoit comploté avec Ricous pour ledit assassinat,

A dit qu'il est vrai il en a parlé à Ricous par forme d'entretien, et que les deux cent cinquante livres qu'il a baillées audit Ricous étoient pour les avis qu'il lui donnoit pour envoyer à M. le Prince.

Interrogé pourquoi il a donné une pistole audit Ricous,

A dit que c'étoit pour donner à Maillard.

Lui a été baillé le premier pot de l'extraordinaire. A demandé ce que l'on veut de lui.

Au dernier pot d'eau n'a rien dit.

Interrogé si madame de Châtillon ne lui a jamais parlé de l'assassinat qu'il vouloit faire de la personne de M. le cardinal Mazarin,

A dit que, sur ce que ledit Ricous lui en avoit parlé, madame de Châtillon et lui en ont eu conférence en

suite de ce qu'il avoit appris que l'on vouloit assassiner M. le Prince, et que Ricous donnoit les mêmes avis à madame de Châtillon de ce qui se passoit ici.

Au moyen desquelles reconnoissances (confessions, aveux), et [ parce ] qu'il est demeuré incommodé de la poitrine, n'a été procédé à plus ample question et mis sur un matelas devant le feu.

Lecture faite du présent interrogatoire,

A dit que ses réponses et reconnoissances contenoient vérité.

Interrogé ce qu'il a fait des mille écus qu'il nous a reconnu avoir reçus de l'abbé de Cambiac,

A dit en avoir baillé huit cents écus à Champer, et que ledit abbé de Cambiac connoissoit ledit de Vaux et nous en dira bien des nouvelles, et a déclaré ne pouvoir signer au milieu de la douleur qu'il a soufferte à la question.

Signé : Laisné et Meliand.

---

Du samedi 11 octobre 1653.

A été fait amener en une salle du château de l'Arsenal Jean Ricous, auquel étant à genoux avons fait prononcer [l'arrêt].

Interrogé s'il a pas parlé à madame de Châtillon du complot pris d'assassiner M. le Cardinal,

A dit qu'étant allé à Merlou trouver madame de Châtillon, elle lui dit de faire ce que Berthault lui avoit dit concernant l'assassinat de M. le Cardinal depuis l'emprisonnement dudit Berthault, et qu'il poursuive

cette pointe et qu'elle lui feroit donner tout l'argent qui seroit nécessaire.

Interrogé si son frère a su le complot qui avoit été pris d'assassiner M. le Cardinal,

A dit que non.

A été livré ès mains du questionnaire, déshabillé nu sur le siége de la question, lié par les bras.

Interrogé à quelles personnes il avoit ordre de parler dans Paris dudit assassinat, de la part de madame de Châtillon, et des affaires concernant M. le Prince,

A dit qu'elle ne lui donna charge que de parler au sieur abbé de Cambiac,

Et lui dit qu'elle lui écriroit, et qu'elle a eu cinq ou six fois conférence avec Berthault, lequel lui a proposé d'assassiner M. le Cardinal, et que ledit Berthault lui a donné deux cent cinquante-cinq livres.

A été lié par les jambes, étendu et passé sur le premier tréteau.

Interrogé quelles habitudes il a eues dans Paris et qui lui donnoit des nouvelles de Bellegarde,

A dit qu'il n'a point eu d'habitudes dans Paris, et, quant aux nouvelles, il les apprenoit au Luxembourg.

Lui a été baillé le premier pot d'eau, n'a rien dit.

Lui a été baillé le deuxième pot d'eau.

Interrogé s'il n'a rien à ajouter à ce qu'il a dit contre Duchesne, a dit que non.

Lui a été baillé le troisième pot d'eau; a dit qu'il ne sait rien autre chose que ce qu'il a dit.

A dit de soi (1) que, dans son interrogatoire, il n'a

---

(1) De lui-même, spontanément.

pas dit la vérité lorsqu'il a dit qu'à Merlou il avoit appris que M. le président Hardier avoit offert de l'argent pour le service de M. le Prince; mais que c'est l'abbé de Cambiac, à qui il l'avoit ouï dire, et persistant toujours à dire [que] ce qu'il a dit contre Berthault concernant le complot d'assassiner M. le Cardinal est véritable, et qu'il ne peut pas bien assurer si Duchesne a parlé à Berthault le 30 mai dernier de ce que madame de Châtillon trahît le roi et M. le Prince.

Est tombé en pamoison.

Au moyen de quoi a été ôté de la question, mis sur un matelas devant le feu.

Lecture faite, a dit ses reconnoissances contenir vérité, et depuis nous a dit qu'il nous prioit de faire savoir à M. l'évêque d'Amiens de demander pardon pour lui à la reine et de faire payer ce qu'il doit à Jamet, qui est douze cents livres, n'ayant rien vaillant, et a signé.

Signé : RICOUS, LAISNÉ et MÉLIAND.

L'ABBÉ FOUQUET A MAZARIN (1).

Original en partie chiffré.—La partie chiffrée est entre [ ].

« La dernière exécution faite sur la personne des deux pestes d'État qui furent pris naguère (2), étoit non-seulement nécessaire pour couper racine aux entreprises de

(1) Cette lettre ne porte aucune indication de lieu ni de date. Elle doit être de la première moitié du mois d'octobre 1653.

(2) Il s'agit de Berthault et Ricous.

la nature de celles dont ils ont été convaincus; mais elle parle si haut en faveur de l'autorité royale qu'il ne s'est rien fait de plus utile et qui aille plus loin que cette justice. Ce n'est pas tout, néanmoins; car il est certain et je sais de bonne part et très-assurée que tant que [madame de Châtillon demeurera où elle est, il y aura toujours des intrigues entre elle et M. le Prince, lequel conserve de secrètes intelligences à sa maison, où est le rendez-vous secret et l'entrepôt de ceux qui vont et viennent vers M. le Prince, qui a auprès de lui un Ricous, frère de celui qui a été exécuté, plus pernicieux que le défunt, et dont la femme écossoise, qui se nomme Foularton, est domestique de ladite dame et qui sert fort à tous leurs mystères]. »

Madame de Châtillon continua, en effet, ses relations avec le prince de Condé, comme l'atteste la lettre suivante, qui se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (f. Gaignières, n° 2799, f^os 306 et 307). Il s'agissait de déterminer le maréchal d'Hocquincourt, tombé amoureux de la duchesse, à livrer la ville de Péronne au prince de Condé.

LETTRE DE MADAME DE CHATILLON.

Original sans signature. — Partie chiffrée entre [ ]

Ce 17 octobre [1653].

[Vasal] est arrivé comme j'étois à la [cour], et je suis partie le lendemain pour vous faire réponse avec toute la diligence que vous désirez; ce qui est même

nécessaire pour [vous avertir] que l'on a [grand'peur que M. le Prince] ne fasse quelque chose avec la bonne compagnie qu'il a. Mais, comme je suis persuadée qu'il ne s'y épargnera pas, je ne lui dirai rien pour lui faire voir le besoin qu'il en a et la facilité qu'il y trouvera, parce que vous êtes, madame (1), assez éclairée sur toutes choses pour qu'il ne soit pas à propos de dire seulement un pauvre mot sur ce chapitre, si bien que je le vas finir pour vous parler d'un autre, dont je ne puis comprendre que vous ne me remerciez pas d'un présent de senteur que je vous ai envoyé il y a plus d'un mois. Dame! il étoit si beau et bon que je ne suis pas consolable que vous ne l'ayez point reçu. C'étoit un homme de [Chavagnac] qui vous le portoit, et comme il avoit assurément ordre de voir [Marsin], j'appréhende, selon ce que [Bouteville] me mande qu'il en use avec vous, qu'il n'ait renvoyé l'homme sans vous le faire voir, afin de détourner son maître de vous aller trouver. Mais enfin je vous mandois que j'avois vu [M. le maréchal d'Hocquincourt], qui m'avoit dit des choses dont l'on pouvoit faire son profit : c'est en un mot que vous fassiez en sorte que [Fuensaldagne] lui envoie un homme de créance pour traiter avec lui sur [le bruit qui court qu'il est mal à la cour], et, pour peu que l'on soit raisonnable, il y a toute sorte d'apparence que l'on fera affaire; mais, afin qu'il soit sans

(1) Je présume que la lettre est adressée à Condé, et que ce mot *Madame* était mis là pour dérouter ceux qui intercepteraient la lettre. Madame de Châtillon parle, il est vrai, du prince de Condé à la troisième personne; mais c'est encore un usage des lettres chiffrées.

soupçon, nous avons jugé à propos que vous disiez qu'il n'est point assez de vos amis pour que l'affaire se fasse par vous; mais néanmoins vous ne lairrez pas de vous entendre ensemble; car je l'ai fait jurer plus de mille fois et je ne doute point que l'on ne soit dans la dernière peine de ne rien voir de ce que l'on attendoit sur cela. Car ce devroit être une affaire faite, et c'est la cause que l'on n'a pas envoyé à [Cherisi], parce que l'on m'en chargea, et je voulois envoyer La F. (1) exprès; mais l'on crut l'autre voie aussi sûre et plus prompte. Cependant il n'en est pas arrivé ainsi, dont je ne me puis consoler; car le temps se passe, et [M. le Prince] est en un lieu très-commode pour cet effet. [M. de Duras] ira faire un tour à [Merlou] pour voir [le maréchal d'Hocquincourt], pour l'encourager en cas qu'il fût changé sur ce qu'il n'a point ouï parler de [Fuensaldagne].

» Je lui en dirai l'aventure, et vous donnerez ordre qu'elle soit réparée au plus tôt; je vous renvoie (2) en diligence pour cela, et je me réserve à vous faire toutes les réponses que je vous dois par celui que je vous enverrai pour chercher les chevaux, de peur que le séjour de celui-ci ne nous fît encore du tracas.

» Je vous jure que je me fais un effort furieux de ne vous point parler des choses sur lesquelles vous me paroissez la plus aimable créature du monde, et je prétends vous faire voir par là que je préfère votre intérêt au mien dans toutes les aventures, parce que j'en

(1) Peut-être La Feuillade.
(2) C'est-à-dire je vous envoie une lettre de nouveau.

trouve un assez complet dans cette affaire. Mon frère (1) m'en parle encore ; mais je ne vous en dirai rien pour cette fois, ayant trop d'impatience que vous receviez cette lettre ici. Enfin, M. C. (2), je vous dirai seulement en passant que j'ai fait par avance tout ce que vous me mandez que vous désirez que je fasse et que je pense sur tout ce que je vois ; et j'ai peur que je n'aille jusqu'au point où vous dites que vous voulez que

De la même ardeur que je brûle pour elle
Elle brûle pour moi.

Adieu, M. C., je pense que je suis folle ; mais c'est parce que vous êtes très-éloigné et que vous me faites pitié ; car sans cela je conserverois toujours mon bon sens et la gravité que Dieu m'a donnée.

» Au reste, je crois que vous savez toutes les raseries (3) que l'on a faites à Bartet ; mais par-dessus le tout, il est arrêté à Fontainebleau et son frère tué par la suite de l'histoire de M. de Candale, qui ne lui veut donner nul quartier. Néanmoins M. le C. (4) avoit trouvé un tempérament qu'il seroit chassé tant que M. de Candale voudroit, et dans ce temps-là il a écrit des lettres que M. de Candale a prises, lesquelles l'ont plus piqué que jamais, si bien que, Bartet le sachant, il

(1) Bouteville, plus tard maréchal-duc de Luxembourg

(2) Ces initiales M. C. sont plusieurs fois répétées et signifient sans doute *mon cousin*.

(3) Voy., sur l'aventure de Bartet, les *Mém. de Mademoiselle*, p. 372 et 373.

(4) M. le Cardinal (Mazarin).

se sauva, quoiqu'il fût sur la parole de M. le C. Comme il a vu cela, il a donné des gardes du roi pour l'aller prendre ; mais, comme ils étoient conduits par des gens de M. de Vardes, parce qu'ils ne connoissoient pas Bartet, son frère tira dessus sans les connoître aussi, et en suite de cela ils lui rendirent et montrèrent leur bandoulière, si bien qu'ils ramenèrent l'un et laissèrent l'autre pour mort. Depuis ce temps-là il n'y a point eu encore rien de réglé, parce que M. le C. a toujours été incommodé de sa goutte à un point que personne ne l'a vu. Adieu, M. C., je vous enverrai bientôt. »

Arrêtée pendant quelques mois à la suite des intrigues qui avoient entraîné la défection du maréchal d'Hocquincourt et la perte de Péronne, madame de Châtillon reprit, dès 1656, son rang à la cour. Mademoiselle, qui fit, en 1657 et 1658, retracer les portraits des hommes et des femmes célèbres de cette époque, pria madame de Châtillon de lui donner le sien peint de sa main. Il est flatté, sinon au physique, du moins au moral. Quel qu'en soit l'auteur (car il est peu probable, malgré le titre, qu'il ait été composé par madame de Châtillon), il m'a paru utile de l'ajouter ici, comme complétant les renseignements recueillis sur une femme qui a été mêlée à toutes les intrigues de cette époque :

« Le peu de justice et de fidélité, que je trouve dans le monde, fait que je ne puis me remettre à personne pour faire mon portrait; de sorte que je veux moi-même vous le donner le plus au naturel qu'il me sera possible, et dans la plus grande naïveté qui fut jamais. C'est pourquoi je puis dire que j'ai la taille des plus

belles et des mieux faites que l'on puisse voir. Il n'y a rien de si régulier, de si libre ni de si aisé. Ma démarche est tout à fait agréable, et en toutes mes actions j'ai un air infiniment spirituel. Mon visage est un ovale des plus parfaits selon toutes les règles; mon front est un peu élevé; ce qui sert à la régularité de l'ovale. Mes yeux sont bruns, fort brillants et bien fendus; le regard en est fort doux et plein de feu et d'esprit. J'ai le nez assez bien fait, et pour la bouche, je puis dire que je l'ai non-seulement belle et bien colorée, mais infiniment agréable par mille petites façons naturelles qu'on ne peut voir en nulle autre bouche. J'ai les dents fort belles et bien rangées. J'ai un fort joli petit menton. Je n'ai pas le teint fort blanc; mes cheveux sont d'un châtain clair et tout à fait lustrés. Ma gorge est plus belle que laide. Pour les bras et les mains, je ne m'en pique pas; mais pour la peau, je l'ai fort douce et fort déliée. On ne peut avoir la jambe ni la cuisse mieux faite que je l'ai, ni le pied mieux tourné.

» J'ai l'humeur naturellement fort enjouée et un peu railleuse; mais je corrige cette inclination par la crainte de déplaire. J'ai beaucoup d'esprit, et j'entre agréablement dans les conversations. J'ai le ton de la voix tout à fait agréable et l'air fort modeste. Je suis fort sincère et n'ai pas manqué à mes amis. Je n'ai pas un esprit de bagatelle ni de mille petites malices contre le prochain. J'aime la gloire et les belles actions. J'ai du cœur et de l'ambition. Je suis fort sensible au bien et au mal; je ne me suis pourtant jamais vengée de celui qu'on m'a fait, quoique ce soit assez mon inclination; mais je me suis retenue pour l'amour de moi-même. J'ai l'humeur fort douce et prends mon plaisir à servir

mes amis, et ne crains rien tant que les petits démêlés des ruelles, qui d'ordinaire ne vont qu'à des choses de rien.

» C'est à peu près de cette sorte que je me trouve faite en ma personne et en mon humeur ; et je suis tellement satisfaite et de l'une et de l'autre, que je ne porte envie à qui que ce soit. Ce qui fait que je laisse à mes amis, ou à mes ennemis, le soin de chercher mes défauts. »

La vie de madame de Châtillon se prolongea presque jusqu'à la fin du dix-septième siècle. En 1664, elle épousa Christian-Louis, duc de Mecklenbourg, et depuis cette époque elle est désignée dans les mémoires du dix-septième siècle sous le nom de *duchesse de Meckelbourg*. Il en est question dans les lettres de madame de Sévigné qui la compare à Armide au milieu des guerriers, lorsqu'elle va visiter en 1678 l'armée de son frère le maréchal-duc de Luxembourg (1). Sa mort, en 1695, devint aussi pour madame de Sévigné l'occasion de tristes réflexions sur l'avarice qui lui faisoit entasser de l'or, de l'argent, des meubles précieux, des pierreries au milieu de l'extrême misère de cette époque (2). Enfin Saint-Simon, qui nous fait assister à la fin de toutes les grandeurs du dix-septième siècle, a aussi retracé les derniers moments de madame de Mecklenbourg (3).

(1) Lettre du 12 octobre 1678.

(2) Lettre du 3 février 1695.

(3) *Mémoires*, édit. Hachette, in-8, t. I, p. 233.

## Note sur la page 55, ligne 26.

Ces mots *sentoient le Roussi* ont besoin d'être expliqués. On disait, au XVII[e] siècle, *Roussi* pour *Russie*. Dans le *Dictionnaire de Furetière*, au mot *Roussi*, on lit : « On dit abusivement de la *vache de Roussi*, du *cuir de Roussi*, au lieu de Russie. » Il me semble évident que, dans le passage cité des *Mémoires de Mademoiselle*, il s'agit d'*odeur de cuir de Russie* et non d'*odeur de roussi*.

**FIN DU DEUXIÈME VOLUME.**

# TABLE DES CHAPITRES.

## CHAPITRE XI.

(1652.)

## CHAPITRE XII.

(1652.)

## CHAPITRE XIII.

(1652.)

## CHAPITRE XIV.

(1652.)

## CHAPITRE XV.

### (1652.)

CHAPITRE XVI.

(1652.)



CHAPITRE XVII.

(1652-1653.)

## CHAPITRE XVIII.

(1653.)

## CHAPITRE XIX.

### (1653-1654.)

## CHAPITRE XX.

**(1655.)**

## CHAPITRE XXI.

(1655.)



## CHAPITRE XXII.

(1656.)

## CHAPITRE XXIII.

## (1656.)

## CHAPITRE XXIV.

**(1656.)**

## APPENDICE.



FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, rue Racine, 26.